2005

Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[janvier-décembre] 2005

Bulletin d'information

et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

Photos
Photothèque SIP
Tom Wagner
Claude Piscitelli/Rockhal
Ministère des Affaires étrangères
Christophe Olinger
Jörg Hejkal/Philharmonie
Marc Wilwert
Tim Lecomte
Wolfgang Osterheld

Layout
Paperclip s.à r.l.

Rédaction
Service information et presse –
Département Communication avec le citoyen

Impression
Graphic Press, Mamer

Publication
Service information et presse
33, bd Roosevelt L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu

À la UNE

Décès de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et hommage de la nation
10 janvier 2005 *20*

60e anniversaire de la libération des camps et de la victoire des Alliés
27 février 2005 *28*

Référendum sur la ratification du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* au Luxembourg
10 juillet 2005 *38*

Le président allemand Horst Köhler en visite officielle au Luxembourg
26-27 juin 2005 *42*

Visite d'État en Slovaquie
7-9 septembre 2005 *46*

Visite d'État en Bulgarie
11-13 octobre 2005 *52*

Visite officielle de travail au Luxembourg de Svetozar Marović, président de Serbie-et-Monténégro
17-18 octobre 2005 *60*

Visite officielle au Luxembourg de Janez Janša, Premier ministre de la République de Slovénie
19 octobre 2005 *64*

Le président de la République du Mali en visite d'État au Luxembourg
9-11 novembre 2005 *68*

20e anniversaire des accords de Schengen
2 juin 2005 *74*

Inauguration officielle de la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie)
26 juin 2005 *78*

Inauguration officielle du Centre de musique amplifiée (Rockhal)
23 septembre 2005 *82*

Visites AU LUXEMBOURG

Visite de Samuel Schmid, président de la Confédération suisse
31 janvier 2005 *89*

Visite de Ilinka Mitreva, ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine
29 avril 2005 *89*

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, rencontre ses homologues dominicain, chilien et mexicain
25 mai 2005 *91*

Visite du secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères d'Autriche, le Dr Hans Winkler
5 août 2005 *92*

Visite au Luxembourg de l'honorable J. Dennis Hastert, président de la Chambre des représentants du Congrès américain
19 septembre 2005 *92*

Visite de travail au Luxembourg de la ministre des Affaires européennes de la République de Bulgarie, Meglena Kuneva
29 septembre 2005 *93*

Visite de travail au Luxembourg de Somsavat Lengsavad, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao
29 septembre 2005 *94*

Septième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Cap-Vert
3-4 octobre 2005 *95*

Fernand Boden et Jean-Louis Schiltz reçoivent le Dr Jacques Diouf, directeur général de la FAO
3 octobre 2005 *97*

Le ministre des Transports, Lucien Lux, rencontre son homologue belge, Renaat Landuyt
5 octobre 2005 *98*

Visite de travail de Liese Prokop, ministre fédérale de l'Intérieur de la République d'Autriche
11 octobre 2005 *99*

Visite de travail au Luxembourg d'António Guterres, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés
12 octobre 2005 *99*

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, reçoit M. Klaus Tschütscher, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice du Liechtenstein
15 novembre 2005 *100*

Entrevue de Jean Asselborn avec la ministre autrichienne des Affaires étrangères, Ursula Plassnik
1er décembre 2005 *101*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le Landeshauptmann de la Haute-Autriche Josef Pühringer et remise du «Friedenslicht aus Bethlehem»
9 décembre 2005 *102*

Entrevue du ministre des Transports, Lucien Lux, avec son homologue autrichien, Hubert Gorbach
15 décembre 2005 *103*

Visites À L'ÉTRANGER

Jeannot Krecké et Jean-Louis Schiltz en mission d'information et de prospection économique aux États-Unis
24-28 janvier 2005 *107*

Conférence internationale sur le terrorisme à Madrid
10-11 mars 2005 *108*

Visite du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en Inde et au Japon
28 mars-2 avril 2005 *109*

Visite de travail au Mali du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz
18-19 avril 2005 *112*

Le ministre François Biltgen en visite de travail à Graz
13-14 mai 2005 *113*

Jean Asselborn en visite de travail en Roumanie
31 août 2005 *114*

Visite de travail de Jean Asselborn en Autriche
22 septembre 2005 *115*

Luc Frieden aux États-Unis pour des entretiens sur la sécurité
23 septembre 2005 *115*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en Espagne
28 septembre 2005 *116*

Entrevue de Jean Asselborn avec Philippe Douste-Blazy, chef de la diplomatie française
5 octobre 2005 *117*

Visite de travail de Jean Asselborn en Ukraine
13 octobre 2005 *118*

Mission économique aux États-Unis et au Canada
17-21 octobre 2005 *119*

Visite de travail de Jean Asselborn en Turquie
18-19 octobre 2005 *120*

Visites de travail de Jean Asselborn en Finlande et en Lettonie
24-25 octobre 2005 *122*

Jean-Claude Juncker rencontre Jacques Chirac à l'Elysée
24-25 octobre 2005 *123*

Luc Frieden plaide à Moscou pour un partenariat renforcé entre l'Europe et la Russie dans le domaine de la justice et de la sécurité
7-9 novembre 2005 *124*

Le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, en visite de travail à Dublin
8 novembre 2005 *125*

Visite de travail de Jean Asselborn au Nigéria
11 novembre 2005 *126*

Mission de promotion économique aux Émirats arabes unis et en Jordanie
19-24 novembre 2005 *128*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec la chancelière désignée Angela Merkel
21 novembre 2005 *132*

Visite du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, au Sénégal
5-9 décembre 2005 *133*

Jeannot Krecké en Corée du Sud afin de promouvoir le Luxembourg comme terre d'accueil pour les investisseurs
6-10 décembre 2005 *136*

Regard
SUR LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

Activités internationales

Conseils et rencontres UE

Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe
11-12 juillet 2005 *141*

Luc Frieden invite ses collègues à «penser européen» dans la lutte contre le terrorisme
13 juillet 2005 *142*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
18 juillet 2005 *142*

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche»
18 juillet 2005 *144*

Jean Asselborn au Pays de Galles pour la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne
1er-2 septembre 2005 *144*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel les 9 et 10 septembre 2005 à Manchester
9-10 septembre 2005 *145*

Fernand Boden et Octavie Modert à la réunion du Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
19-20 septembre 2005 *146*

Marie-Josée Jacobs à la 7e conférence des ministres de la Jeunesse du Conseil de l'Europe à Budapest
22-24 septembre 2005 *146*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg
2-3 octobre 2005 *147*

Jean-Claude Juncker rencontre le Premier ministre grec Costas Caramanlis et participe au Conseil des gouverneurs de la BCE
5-6 octobre 2005 *148*

Le ministre Lucien Lux au Conseil «Transports» de l'UE
6 octobre 2005 *148*

Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg
10-11 octobre 2005 *149*

Conseil «Compétitivité»: réglementation sur les produits chimiques et 7e programme-cadre de recherche à l'ordre du jour
11 octobre 2005 *150*

Lucien Lux au Conseil «Environnement» de l'UE à Luxembourg
17 octobre 2005 *151*

Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche
24-25 octobre 2005 *151*

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Hampton Court
27 octobre 2005 *153*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit participent au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
7 novembre 2005 *153*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
7-8 novembre 2005 *155*

Octavie Modert participe au Conseil «Culture» de l'UE à Bruxelles
15 novembre 2005 *156*

Mady Delvaux-Stehres assiste au Conseil de l'Union européenne «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles
15 novembre 2005 *156*

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn assistent au Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg
16-17 novembre 2005 *157*

Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
21-22 novembre 2005 *158*

Claude Wiseler participe à la conférence eGovernment «*Transforming Public Services*» à Manchester
24-25 novembre 2005 *158*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit assistent au sommet Euromed à Barcelone
27-28 novembre 2005 *159*

Jeannot Krecké, François Biltgen et Octavie Modert assistent au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles
28-29 novembre 2005 *161*

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
1er-2 décembre 2005 *162*

Réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles: la relance économique se confirme
5 décembre 2005 *162*

Le ministre Lucien Lux obtient un accord remarquable au Conseil des ministres des Transports pour le secteur ferroviaire du Luxembourg
5 décembre 2005 *164*

François Biltgen assiste à la réunion ministérielle de l'Agence spatiale européenne à Berlin
5-6 décembre 2005 *164*

Jean Asselborn participe au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
12 décembre 2005 *165*

Accord politique sur REACH au Conseil «Compétitivité»
13 décembre 2005 *165*

Conseil européen à Bruxelles: accord sur les perspectives financières
15-16 décembre 2005 *166*

Organisations internationales

Jean-Marie Halsdorf assiste à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
20 janvier 2005 *167*

Marie-Josée Jacobs a assisté au dixième anniversaire de la 4e Conférence mondiale sur les femmes à Pékin
29 août-1er septembre 2005 *168*

L'OTAN reste un instrument indispensable pour la sécurité internationale
14 septembre 2005 *169*

Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au Sommet du millénaire à New York
15-20 septembre 2005 *169*

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Washington
23 septembre 2005 *171*

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, à la conférence «*International Conference for Women Leaders – Migration and Gender Issues within the Millennium Development Goals*» à Haifa
25-27 septembre 2005 *172*

Jean Asselborn à la conférence générale de l'Unesco à Paris
4 octobre 2005 *172*

Le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, participe à la 33e session de la conférence de la FAO à Rome
21 novembre 2005 *173*

Claude Wiseler assiste à la réunion du Comité de la gouvernance publique au niveau ministériel de l'OCDE
27-28 novembre 2005 *174*

Préparation de la 6e conférence ministérielle de l'OMC
2 décembre 2005 *174*

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Londres
2-3 décembre 2005 *175*

Jean Asselborn participe à la réunion ministérielle de l'OSCE à Ljubljana
5-6 décembre 2005 *176*

Nicolas Schmit intervient à la conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Montréal
7-9 décembre 2005 *177*

Jean Asselborn participe à la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles
8 décembre 2005 178

Aide humanitaire d'urgence: le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, se félicite de la réforme du fonds humanitaire des Nations unies
19 décembre 2005 178

Relations multilatérales

Jean-Claude Juncker participe au 8e Sommet de la Grande Région
24 janvier 2005 179

Signature d'un traité sur l'intensification de la coopération policière
27 mai 2005 180

Troisième réunion commune des gouvernements du Luxembourg et de la Belgique à Luxembourg
15 juillet 2005 180

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, au forum «Prise en charge psychologique dans la Grande Région»
22 octobre 2005 182

Le Luxembourg se joint au projet pilote d'interconnexion des casiers judiciaires
9 novembre 2005 182

4e sommet belgo-luxembourgeois à Val Duchesse
30 novembre 2005 183

Divers

Jean-Claude Juncker reçoit le prix Elsie-Kühn-Leitz à Bayreuth
18 septembre 2005 185

Jean-Claude Juncker reçoit le prix Walter-Hallstein
4 novembre 2005 185

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker devient le nouveau président du Centre international de formation européenne (CIFE)
22 novembre 2005 186

Jean-Claude Juncker reçoit le European of the Year Award par le magazine *European Voice*
29 novembre 2005 187

Activités nationales

Agriculture

Fernand Boden et Octavie Modert assistent au lancement de la certification forestière PEFC au Luxembourg
28 avril 2005 189

Grippe aviaire: réactions des autorités luxembourgeoises
Octobre-novembre 2005 189

Communications

Le Luxembourg en 4e position pour l'utilisation d'Internet
31 janvier 2005 191

Luxembourg, capitale mondiale d'Internet du 11 au 15 juillet 2005: Jean-Louis Schiltz prononce le discours d'ouverture de la réunion de l'ICANN
11-15 juillet 2005 191

Coopération au développement

Raz-de-marée en Asie du Sud-Est: aide financière et solidarité luxembourgeoises dans l'effort de coopération internationale
2 janvier 2005 192

Jean-Louis Schiltz lance la participation luxembourgeoise à l'Année internationale du microcrédit 2005
11 mai 2005 193

Le Luxembourg contribue financièrement aux actions de déminage en Croatie
6 juillet 2005 194

Jean-Louis Schiltz dresse le bilan semestriel sur la politique de coopération au développement
12 juillet 2005 194

Le ministre Jean-Louis Schiltz présente la politique du gouvernement en matière de conflits et crises oubliés
25 juillet 2005 195

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, présente le *Rapport mondial sur le développement humain 2005*
7 septembre 2005 196

Le Luxembourg envoie une équipe spécialisée dans le sauvetage technique et de l'aide logistique pour les régions sinistrées suite à l'ouragan Katrina
7 septembre 2005 *196*

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, présente le rapport 2005 de l'UNFPA sur l'état de la population mondiale
14 octobre 2005 *198*

Le Luxembourg verse une contribution au fonds spécial du FMI
17 octobre 2005 *198*

Aide luxembourgeoise suite au tremblement de terre au Pakistan
27 octobre 2005 *198*

Jean Asselborn assiste à la signature d'un protocole de coopération avec la Croatie
14 novembre 2005 *199*

Culture

Présentation de la brochure *Pour une politique architecturale*
20 janvier 2005 *199*

Inauguration officielle du 39e Salon des professionnels de l'industrie musicale, Midem, à Cannes
23 janvier 2005 *200*

Présentation du logo et des points forts de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007
10 mars 2005 *201*

Jean-Louis Schiltz à l'écoute des producteurs luxembourgeois au Festival de Cannes
16-17 mai 2005 *202*

Inauguration du pavillon luxembourgeois à la 51e édition de la Biennale d'art contemporain de Venise
10 juin 2005 *203*

Le ministre François Biltgen et la secrétaire d'État Octavie Modert présentent le projet du futur Luxembourg American Cultural Center
5 août 2005 *203*

Le ministre de la Culture, François Biltgen, et la secrétaire d'État, Octavie Modert, sur le site des anciennes ardoisières de Haut-Martelange
10 août 2005 *204*

Présentation du Lëtzebuerger Filmpräis 2005 et du rapport annuel 2004 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle
31 août 2005 *204*

La secrétaire d'État Octavie Modert à la Popkomm à Berlin
28 septembre 2005 *205*

François Biltgen plaide pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise
1er décembre 2005 *206*

Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007: présentation de l'avant-programme
8 décembre 2005 *206*

François Biltgen remet le prix «Edward Steichen» à l'artiste Su-Mei Tse
19 décembre 2005 *208*

Économie

Lancement officiel du portail de sécurité CASES
3 février 2005 *208*

Réunions de la Tripartite restreinte «Compétitivité»
3 février 2005 *209*

Journée mondiale de la propriété intellectuelle
26 avril 2005 *210*

Jeannot Krecké au Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise (CNPEE)
8 juin 2005 *210*

Lancement de la Centrale des bilans luxembourgeoise: simplification administrative et transparence au programme
13 juin 2005 *211*

Jeannot Krecké à la conférence «La créativité au service de l'innovation»
30 juin 2005 *211*

Jeannot Krecké a fait le tour des dossiers en matière de politique de protection des consommateurs
21 juillet 2005 *211*

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, présente le rapport *Les activités d'innovation et de recherche au Grand-Duché de Luxembourg*
12 septembre 2005 *212*

Le Grand-Duc héritier et le ministre Jeannot Krecké au séminaire du Comité de développement économique
27 septembre 2005 213

Jeannot Krecké assiste à la signature de la convention-cadre avec le Centre de recherche public Henri Tudor
10 octobre 2005 213

Ouverture de la conférence Hack.lu par le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké
14 octobre 2005 214

Comité de coordination tripartite: la compétitivité de l'économie luxembourgeoise au centre des discussions
31 octobre 2005 215

Jeannot Krecké à la remise du Prix luxembourgeois de la qualité
17 novembre 2005 216

Jeannot Krecké et Claude Wiseler assistent à la constitution de la société anonyme LuxTrust S.A.
18 novembre 2005 216

Éducation nationale

Présentation du lycée pilote et exposition dans le cadre de son instauration
25 janvier 2005 217

Analyse et interprétation des résultats luxembourgeois de PISA 2003
28 février 2005 219

Présentation des nouvelles dispositions sur les devoirs à domicile
2 mai 2005 219

Mady Delvaux-Stehres et Mars Di Bartolomeo présentent un DVD d'information sur les professions de santé: *La santé a de l'avenir*
13 mai 2005 220

Présentation de la nouvelle grammaire de la langue luxembourgeoise
23 mai 2005 220

Mady Delvaux-Stehres présente le projet «Prima!r»: renforcer les compétences sociales et émotionnelles des enfants
26 mai 2005 221

Remise des prix aux lauréats du concours «Mon livre préféré»
16 juin 2005 222

Mady Delvaux-Stehres au CVCE pour une réunion de travail
26 juillet 2005 222

Mady Delvaux-Stehres présente le projet «*Sécherheet op der Strooss*» à l'intention des élèves et des enseignants de l'éducation préscolaire
8 septembre 2005 223

Rentrée 2005/2006: *Gerechtegkeet an Efficacitéit an eiser Schoul*
14 septembre 2005 223

Journée européenne des langues
26 septembre 2005 224

La ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, présente les résultats d'une étude sur le redoublement au Luxembourg
28 septembre 2005 224

Les verbes luxembourgeois – D'Lëtzebuerger Verben: la nouvelle référence en matière de conjugaison des verbes luxembourgeois
27 octobre 2005 225

Garantir le succès scolaire des élèves portugais au Luxembourg, l'objectif commun de Mady Delvaux-Stehres et de Jorge Pedreira, secrétaire d'État adjoint à l'Éducation du Portugal
8 novembre 2005 225

Mady Delvaux-Stehres invite à la conférence de lancement pour le Luxembourg du programme européen de partenariat électronique des écoles *eTwinning*
17 novembre 2005 226

La ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, à la Journée de réflexion Comenius
22 novembre 2005 227

Égalité des chances

Girls' Day 2005: l'égalité entre les femmes et les hommes au travail est un facteur de réussite de l'entreprise
28 avril 2005 227

Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf signent la circulaire pour propager la politique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes
5 juillet 2005 228

Stratégie de Lisbonne: en route vers l'égalité entre femmes et hommes
26 juillet 2005 228

Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, présente le rapport du gouvernement 2004 sur la violence domestique
20 septembre 2005 229

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, à la conférence de lancement du *«Cross-Mentoring Project for Women in Leading Positions»*
17 octobre 2005 229

Les rôles des femmes et des hommes et stéréotypes dans le domaine de l'éducation et de la formation
21-22 octobre 2005 230

Marie-Josée Jacobs explique pourquoi l'égalité des chances accroît la performance des entreprises
10 novembre 2005 231

Énergie

Présentation de l'étude *Ganzheitliche Betrachtung der energetischen Holznutzung in Luxemburg*
22 février 2005 232

Examen en profondeur de la politique énergétique du Luxembourg
23 février 2005 233

Présentation de projets de règlements instituant un régime d'aides pour l'utilisation rationnelle de l'énergie
24 février 2005 233

Contribution luxembourgeoise à la protection climatique dans le cadre de l'alimentation durable en énergie
8 juin 2005 234

Jeannot Krecké à Bertrange: «Assurer l'avenir de dépôts pétroliers est un enjeu national»
3 octobre 2005 235

Jeannot Krecké et Lucien Lux au Parc de l'énergie à Remerschen: «Comment éviter de gaspiller de l'énergie?»
10 novembre 2005 235

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, présente l'étude sur l'interconnexion des réseaux électriques
19 décembre 2005 236

Enseignement supérieur

Assises de l'Université du Luxembourg
5 mars 2005 236

Le ministre François Biltgen au colloque *«Social Fairness in Student Exchange Programmes»* à Münsbach
4 avril 2005 237

Octavie Modert rencontre les membres de la ESF (European Science Foundation)
7 avril 2005 238

Présentation des résultats et du rapport d'activité 2004 du Fonds national de la recherche
9 mai 2005 238

François Biltgen et Claude Wiseler présentent le nouveau portail électronique de la Bibliothèque nationale
27 octobre 2005 239

François Biltgen, Claude Wiseler et Octavie Modert à l'ouverture officielle de la Foire de l'étudiant
17-18 novembre 2005 239

Environnement

Les ministres Lux et Di Bartolomeo rencontrent les responsables de ProfilARBED et ARES pour discuter de divers aspects environnementaux
6 juin 2005 240

Lucien Lux au *workshop* transfrontalier: «Vers la création d'un réseau de centres de protection de la nature» à Schengen
29-30 juin 2005 241

Environnement naturel: concertation renforcée
11 juillet 2005 241

Lucien Lux a présenté l'état des travaux préparatoires en vue de l'élaboration du plan d'action national de réduction des émissions de CO_2
15 novembre 2005 *241*

Le protocole de Kyoto et la conférence de Montréal au centre d'une conférence de presse du ministre Lucien Lux
12 décembre 2005 *242*

Famille et Intégration

La ministre Marie-Josée Jacobs présente le nouveau concept des maisons-relais pour enfants
21 juillet 2005 *243*

Nouvelle brochure d'Initiativ Liewensufank asbl: *Législation, allocations, services de consultations autour de la naissance*
27 juillet 2005 *244*

Marie-Josée Jacobs visite des activités de vacances organisées par des services privés
1er-3 août 2005 *244*

Marie-Josée Jacobs a présenté une nouvelle mesure d'attestation de compétences dans le domaine de l'éducation non formelle
10 novembre 2005 *245*

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, lance la campagne de prévention contre le surendettement: «Consommer = Décider»
30 novembre 2005 *245*

Marie-Josée Jacobs a assisté au Conseil supérieur de la jeunesse
1er décembre 2005 *246*

Journée internationale des personnes handicapées
3 décembre 2005 *247*

Finances, Trésor et Budget

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, présente les comptes de l'État pour l'exercice budgétaire 2004
10 mai 2005 *248*

Jean-Claude Juncker et Didier Reynders procèdent à la frappe de la première pièce de monnaie belgo-luxembourgeoise de 2 euros
20 mai 2005 *249*

Présentation du rapport annuel 2004 du Commissariat aux assurances
20 septembre 2005 *250*

Dépôt du projet de budget 2006
19 octobre 2005 *250*

Luc Frieden: «Nous voulons une place financière de qualité, internationale et diversifiée»
9 novembre 2005 *253*

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ouvert le Luxembourg Financial Forum
2 décembre 2005 *253*

Le Comité de coordination tripartite se penche sur la politique financière
13 décembre 2005 *254*

Vote de la loi portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne
21 décembre 2005 *255*

Fonction publique

Signature de l'accord salarial pour l'ensemble du personnel de la fonction publique
31 mai 2005 *256*

Le ministre Claude Wiseler présente le plan d'action de la gouvernance électronique e-Lëtzebuerg
13 juin 2005 *256*

Claude Wiseler présente les projets réalisés dans le cadre de la modernisation et de l'informatisation en matière de gestion et de documentation cadastrale et cartographique du pays
17 juin 2005 *256*

Le ministre de la Fonction publique, Claude Wiseler, a présenté le modèle d'autoévaluation de la qualité dans l'administration publique
22 novembre 2005 *257*

Le ministre de la Fonction publique, Claude Wiseler, à la conférence «Networked Governance: explorer les différentes approches interdisciplinaires en matière de gouvernement électronique»
8 décembre 2005 *258*

Intérieur

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, au sujet de la contamination bactériologique de l'eau
12 janvier 2005 259

Organisation de la Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2005
14 mars 2005 259

Jean-Marie Halsdorf dresse le bilan de l'année 2004 des activités de la protection civile et des services d'incendie
26 avril 2005 260

Jean-Marie Halsdorf à la conférence «De nouveaux paysages, de nouveaux chemins»
21 juin 2005 261

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire annonce l'entrée en vigueur du premier plan directeur sectoriel, le plan «Lycées»
26 juillet 2005 261

Signature de la convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad
26 septembre 2005 262

Les ministres Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf ont présenté le Plan communal Jeunesse
24 octobre 2005 263

Justice

Le ministre de la Justice dresse le bilan de la sécurité au Luxembourg
23 mars 2005 264

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a annoncé la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire
3 novembre 2005 264

Logement

Fernand Boden présente la 8e Semaine nationale du logement
28 septembre 2005 263

Politique d'asile

Jean Asselborn et Nicolas Schmit s'expriment sur la politique d'asile du gouvernement
21 juillet 2005 266

Jean Asselborn fait le point sur l'évolution des demandes d'asile au Luxembourg
12 septembre 2005 267

Nouvelle loi sur la procédure d'asile adoptée par la Chambre des députés
20 décembre 2005 268

Recherche

Festival des sciences
22-30 octobre 2005 269

Octavie Modert assiste au lancement de la mission Venus express de l'Agence spatiale européenne
9 novembre 2005 269

Le ministre de la Recherche, François Biltgen, au sujet de la réunion de l'ESA
7 décembre 2005 270

Conférence sur les programmes de recherche européens
14 décembre 2005 271

Jeannot Krecké signe une convention pour soutenir les efforts de recherche et développement de la société HITEC
22 décembre 2005 272

Santé

Visite du directeur exécutif de l'UNODC, Antonio Costa, à Luxembourg
25 janvier 2005 273

Présentation des résultats d'une enquête intitulée «*Gesondheetsbewosstsinn bei de Lëtzebuerger*»
10 février 2005 274

La campagne «Prévention du cancer colorectal» veut convaincre de la nécessité de mesures de prévention
14 mars 2005 274

Présentation du cd-rom *Les os sont vivants. Tout savoir sur l'ostéoporose*
25 avril 2005 275

Présentation du *Guide pour une politique en matière de tabagisme dans l'entreprise* et de la Journée mondiale sans tabac
30 mai 2005 275

Journée européenne Euro Melanoma: campagne de sensibilisation sur la prévention du cancer de la peau
30 mai 2005 277

Présentation du rapport Rössler sur l'évaluation et la poursuite de la décentralisation de la psychiatrie au Luxembourg
27 juin 2005 277

Présentation de la stratégie et du plan d'action 2005-2009 en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies
29 juin 2005 277

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, en visite au Centre thérapeutique d'Useldange
10 août 2005 278

Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, présente le réseau HealthNet
12 septembre 2005 279

Mars Di Bartolomeo lance une campagne d'information sur la vaccination contre la grippe
21 septembre 2005 279

Mars Di Bartolomeo présente le bilan de la campagne de sensibilisation «Le bon usage des antibiotiques»
8 novembre 2005 279

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et Mars Di Bartolomeo ouvrent la conférence nationale santé «Vers un plan national de santé»
11 novembre 2005 280

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, ont lancé une campagne de lutte contre le sida
1er décembre 2005 280

Sécurité sociale

Le ministre de la Sécurité sociale aux réunions du comité quadripartite
2 février 2005 281

Le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, présente la nouvelle édition du *Guide de sécurité* dans le domaine du travail
17 octobre 2005 282

Réunion du comité quadripartite: Mars Di Bartolomeo dresse le bilan des mesures prises dans le domaine du régime de l'assurance-maladie luxembourgeois
26 octobre 2005 282

Sports

Rencontre entre le ministre des Sports, Jeannot Krecké, et une délégation du COSL
7 janvier 2005 282

Jeannot Krecké signe l'acte constitutif de l'Association des organisateurs de l'étape du Tour de France à Esch-sur-Alzette
24 octobre 2005 283

Le monde sportif national et international rend hommage à Charly Gaul, décédé le 6 décembre 2005 à l'âge de 72 ans
7 décembre 2005 283

Tourisme

Présentation de la nouvelle montgolfière LX-BTO du Cercle luxembourgeois de l'aérostation
27 juillet 2005 284

Fernand Boden participe au 4e Forum européen du tourisme à Malte
20-21 octobre 2005 285

Saison touristique 2005: la meilleure saison au Luxembourg depuis 1995
5 décembre 2005 285

Transports

Présentation des projets d'amélioration de l'infrastructure ferroviaire et des transports publics
2 mars 2005 286

Présentation du bilan des accidents routiers de l'année 2004
30 mars 2005 287

Campagne de sensibilisation à l'adresse des motocyclistes et cyclomotoristes
25 avril 2005 287

Le ministre des Transports, Lucien Lux, inaugure la nouvelle ligne transfrontalière 197 à Rumelange
7 septembre 2005 288

État des lieux par Lucien Lux en matière de sécurité dans l'aviation
21 septembre 2005 288

Le TGV en gare de Luxembourg: Lucien Lux salue le nouveau lien de communication entre Luxembourg et Paris
7 octobre 2005 289

Le ministre des Transports, Lucien Lux, lance une campagne de sensibilisation en matière de lutte contre l'insécurité des piétons
12 octobre 2005 289

Tripartite ferroviaire
Octobre-décembre 2005 290

Travail et emploi

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, à la conférence «Le partenariat dans la globalisation»
10-11 mars 2005 293

François Biltgen présente un questionnaire sur le maintien de l'emploi
15 avril 2005 294

Le gouvernement luxembourgeois commémore la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail
28 avril 2005 294

François Biltgen présente le rapport d'activité 2004 de l'Administration de l'emploi
23 mai 2005 295

La lutte contre le chômage au Luxembourg: l'analyse de François Biltgen à l'issue de la réunion du Comité permanent de l'emploi
9 novembre 2005 296

Comité de conjoncture
Décembre 2004-décembre 2005 297

Travaux publics

Le ministre des Travaux publics donne des précisions sur la situation du pont Adolphe
4 août 2005 303

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a assisté à la présentation du projet d'agrandissement du CIPA à Dudelange
11 août 2005 303

Claude Wiseler et Lucien Lux présentent les priorités gouvernementales en matière de projets d'investissement
3 novembre 2005 304

Les travaux
DU CONSEIL
DE GOUVERNEMENT

307

Discours
ET DÉCLARATIONS

Déclaration du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion du décès de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte
10 janvier 2005 353

Déclaration du gouvernement concernant le décès de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte de Luxembourg
10 janvier 2005 353

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la séance solennelle de commémoration à la Chambre des députés
14 janvier 2005 354

La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche lors de l'inauguration du 39e salon Midem à Cannes
23 janvier 2005 355

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, à l'occasion de la célébration du 125e anniversaire du cercle universitaire D'Lëtzebuerger zu Léiwen
18 février 2005 357

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la cérémonie commémorative à l'occasion du 60e anniversaire du retour d'exil de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte
13 avril 2005 359

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps
30 avril 2005 *360*

Proclamation du gouvernement en vue du 8 mai
8 mai 2005 *368*

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, lors de l'atelier consacré à REACH
11 mai 2005 *369*

Contribution écrite du ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz: «La fin de la pauvreté?»
23 mai 2005 *371*

Luc Frieden, ministre de la Justice, lors du 20e anniversaire de la signature des accords de Schengen
2 juin 2005 *372*

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion du 50e anniversaire du cimetière militaire allemand à Sandweiler
4 juin 2005 *375*

Message du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2005
22 juin 2005 *376*

Le ministre de la Culture, François Biltgen, à l'occasion de l'inauguration de la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte
26 juin 2005 *377*

Jeannot Krecké lors de la conférence «La créativité au service de l'innovation»
30 juin 2005 *380*

Déclaration du Premier ministre suite aux attentats de Londres
7 juillet 2005 *383*

Jean-Louis Schiltz prononce le discours d'ouverture à la réunion de l'ICANN
11 juillet 2005 *384*

Fernand Boden devant la commission de l'Agriculture et du Développement rural (AGRI) du Parlement européen à Bruxelles
12 juillet 2005 *385*

Laudatio tenue par Jean-Claude Juncker en l'honneur d'Helmut Kohl, désigné comme citoyen d'honneur de la Ville de Ludwigshafen
2 septembre 2005 *392*

Jeannot Krecké lors du séminaire économique intitulé «*Luxembourg meets Slovakia*»
8 septembre 2005 *395*

Jean Asselborn à l'occasion du Sommet du millénaire à New York
15 septembre 2005 *397*

Lucien Lux à l'occasion de l'ouverture de l'Oekofoire
16 septembre 2005 *399*

Intervention de Jean Asselborn à l'Assemblée générale de l'ONU
19 septembre 2005 *404*

Discours du Premier ministre à l'occasion de l'ouverture du 7e congrès annuel des conseils de presse d'Europe, à Luxembourg
29 septembre 2005 *408*

Allocution de Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, à la 33e session de la conférence générale de l'Unesco à Paris
4 octobre 2005 *410*

François Biltgen à l'occasion de la rentrée académique 2005
12 octobre 2005 *412*

Déclaration de politique générale 2005
12 octobre 2005 *414*

Jeannot Krecké lors de l'ouverture de la Foire d'automne 2005
15 octobre 2005 *425*

Octavie Modert à l'occasion de l'inauguration du Science Festival 2005
22 octobre 2005 *433*

Jean-Claude Juncker à l'occasion du Walter-Hallstein-Preis
4 novembre 2005 *435*

Transcription du discours du ministre de la Défense, Luc Frieden, au sujet de la réforme de l'armée luxembourgeoise lors de la cérémonie de la fête de la Saint-Martin au Herrenberg à Diekirch
10 novembre 2005 *440*

Jean-Claude Juncker à l'occasion de la commémoration du calvaire de la jeunesse sacrifiée luxembourgeoise
12 novembre 2005 *442*

Déclaration du ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, au sujet du plan directeur sectoriel «Décharges pour déchets inertes»
16 novembre 2005 *444*

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'université Humboldt de Berlin: *«Die Denkpause nutzen: Strategien zur Verfassung für Europa»*
21 novembre 2005 *448*

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, lors de la 33e session de la conférence de la FAO à Rome
21 novembre 2005 *457*

Jean-Claude Juncker lors de sa nomination en tant que président du Centre international de formation européenne (CIFE)
22 novembre 2005 *458*

Jean Asselborn à l'occasion de la 13e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana
5 décembre 2005 *464*

Nicolas Schmit à l'occasion de la conférence sur les changements climatiques à Montréal
7 décembre 2005 *466*

Exposé du ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, à la Chambre des députés sur le budget des recettes et des dépenses de l'État pour 2006
7 décembre 2005 *467*

Fernand Boden lors d'une réunion du Arbeitskreis Wirtschaft Luxemburg au Musée du vin à Ehnen – *«Die Zukunft des luxemburgischen Mittelstandes und die Förderungsmöglichkeiten des Unternehmensgeistes in Luxemburg»*
7 décembre 2005 *478*

Jean-Claude Juncker bei der Eröffnung des Dokumentations- und Begegnungshauses in Hinzert
13 décembre 2005 *479*

Nicolas Schmit intervient à la 6e conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong
16 décembre 2005 *481*

Intervention du ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, lors de la présentation des publications de l'Administration de la gestion de l'eau
19 décembre 2005 *483*

À la

UNE

S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

Décès de S.A.R. la

Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

et hommage de la nation

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, princesse de Belgique, est décédée au château de Fischbach lundi 10 janvier 2005 à 5 h 55 du matin à l'âge de 77 ans. La Cour grand-ducale a pris le deuil pour une durée de six semaines. Le gouvernement a proclamé le deuil national, les drapeaux ont été mis en berne sur les bâtiments et lieux publics. Le 10 janvier, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu au château de Fischbach et s'est incliné devant la dépouille de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.

Les membres de la famille grand-ducale rendent hommage à S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

Les membres du gouvernement expriment leurs condoléances à la famille grand-ducale

Chapelle ardente érigée au palais grand-ducal

11 janvier 2005

Suite au décès de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, une chapelle ardente a été érigée au palais grand-ducal dans la Salle de la balance.

La chapelle ardente a été ouverte au public et les personnes intéressées ont également pu y signer les livres de condoléances. Des livres de condoléances ont aussi été ouverts à la signature au château de Fischbach et au château de Berg.

Le 11 janvier, les membres de la famille grand-ducale, le Bureau de la Chambre des députés, le gouvernement et les ministres d'État honoraires, le Conseil d'État, les Corps constitués et le corps diplomatique de résidence au Luxembourg se sont rendus à la chapelle ardente érigée au palais grand-ducal.

Séance solennelle de commémoration à la Chambre des députés

14 janvier 2005

Une séance solennelle de commémoration a eu lieu à la Chambre des députés le 14 janvier 2005, en présence du maréchal de la Cour représentant la famille grand-ducale et en présence des membres du gouvernement.

Lors de la séance solennelle, le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, et le

Le Premier ministre lors de son discours à la Chambre des députés: «Nous avons été, nous sommes et nous resterons fiers de vous. Le Luxembourg vous remercie.»

Premier ministre Jean-Claude Juncker (voir page 353) ont prononcé un message de condoléances devant la Chambre des députés.

Le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, a souligné dans son intervention le grand engagement social de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte: «Le Luxembourg perd une grande dame et une excellente Grande-Duchesse. Nous avons été, nous sommes et nous resterons fiers de vous. Le Luxembourg vous remercie», a-t-il déclaré.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a mis en avant la noblesse et la dignité de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Il a relevé le «cou-

Den Doud vun der Grande-Duchesse ass ee grousse Verloscht fir eist Land a fir seng Leit. Mat hirem Mann, dem Grand-Duc Jean, huet se Lëtzebuerg laang Jorzéngten no bannen ze verstoe versicht an no bausse mat Noblesse a mat Dignitéit vertrueden. Si hat eng héich Opfaassung vun hirer Aufgab an huet wéinst dëser esou Munneches als Verzicht mussen op sech huelen. (Déclaration du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion du décès de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, voir page 354)

rage physique et moral», de même que la «discrétion» dont a fait preuve la Grande-Duchesse dans l'approche de sa maladie. Le Premier ministre Juncker a rappelé par ailleurs les moments difficiles que la princesse de Belgique a connus dans la période de l'après-guerre en Belgique.

Le chef du gouvernement a relevé la grande compréhension de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte pour les problèmes de ce monde, problèmes auxquels elle a été confrontée par son travail et son engagement, notamment auprès de la Croix-Rouge. Jean-Claude Juncker a exprimé ses condoléances au Grand-Duc Jean, au Grand-Duc et à la Grande-Duchesse ainsi qu'à tous les membres de la famille grand-ducale.

Après les messages de condoléances, la Chambre des députés a observé une minute de silence. La séance solennelle a été clôturée par l'interprétation de l'hymne national.

À la suite de la cérémonie, le maréchal de la Cour grand-ducale, le lieutenant-colonel Léandre Mignon, le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, les présidents honoraires de la Chambre des députés ainsi que les députés ont signé le livre d'or dans le hall d'entrée de la Chambre des députés.

Familles royales, membres de gouvernement, militaires et citoyens civils réunis lors de leurs derniers adieux à S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

Cortège funèbre

Devant le palais grand-ducal, un détachement d'honneur comprenant une compagnie à trois pelotons, le drapeau de l'armée luxembourgeoise avec grande escorte et la Musique militaire, a rendu les honneurs et a présenté les armes à la sortie du corps. La Musique militaire a entonné la sonnerie d'honneur. Au moment de la levée du corps, 21 coups de canon ont été tirés à partir du plateau du Rham.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le roi et la reine des Belges et le Grand-Duc héritier ont suivi la dépouille mortelle vers la cathédrale. De nombreux chefs d'État des cours royales, des représentants des maisons royales régnantes ainsi que des anciennes maisons régnantes ont également participé au cortège funèbre.

Une haie d'honneur formée par l'armée et la police grand-ducale a été mise en place le long du trajet entre le palais grand-ducal et la cathédrale.

Le transfert de la dépouille mortelle du palais grand-ducal vers la cathédrale a été assuré par deux équipes composées d'officiers et de sous-officiers de l'armée ainsi que de membres de la police grand-ducale. Le lieutenant-colonel S. Luca a porté les décorations de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte depuis le palais grand-ducal jusqu'à la cathédrale, où il les a déposées devant le catafalque.

Service religieux

La messe des obsèques a été présidée par Monseigneur Fernand Franck, archevêque de Luxembourg.

Le service religieux a eu lieu en présence de nombreux chefs d'État ou de représentants des maisons royales régnantes. En tout, 15 familles royales étaient représentées aux funérailles de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, dont notamment

les familles régnantes d'Espagne, du Danemark, des Pays-Bas, de Norvège et de Suède.

La lecture biblique a été faite par S.A.R. le prince Jean de Luxembourg. La prière universelle a été lue par S.A.S. la princesse Maria-Annunciata de Liechtenstein (en anglais), S.A.R. la princesse Marie-Gabrielle de Nassau (en français), S.A.I.R. l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche (en allemand) et S.A.R. le Grand-Duc héritier Guillaume de Luxembourg (en luxembourgeois).

À la fin du service funèbre, la Musique militaire a joué à l'intérieur de la cathédrale, après l'absoute, la sonnerie nationale suivie de l'hymne national.

Incinération de la dépouille de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

À la suite du service funèbre, le Grand-Duc ainsi que ses deux frères, les princes Jean et Guillaume, se sont rendus à Hamm, où il a été procédé à l'incinération de la dépouille de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, selon les dernières volontés de la défunte.

En début de soirée, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean, le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et le Grand-Duc héritier, accompagnées des frères et sœurs du Grand-Duc ainsi que de leurs conjoints, l'urne a été déposée dans le caveau de la famille grand-ducale qui se trouve dans la crypte de la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.

60e anniversaire

DE LA LIBÉRATION DES CAMPS ET DE LA VICTOIRE DES ALLIÉS

Le 27 février 2005, le 60e anniversaire de la libération des camps a été commémoré au Luxembourg. Cette commémoration a coïncidé avec la traditionnelle Journée nationale de la Résistance issue du «Hinzerter Dag» qui commémore l'assassinat de 23 chefs de la Résistance à Hinzert le 25 février 1944.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker commémore les victimes de la Seconde Guerre mondiale lors du «Hinzerter Dag», le 27 février 2005

L'année 2005 a été l'occasion de commémorer un certain nombre d'événements liés à la fin de la Seconde Guerre mondiale et à la libération du Luxembourg et de l'Europe tout entière de la tyrannie nazie.

L'année a débuté avec la participation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse aux commémorations du 60e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz. Au Luxembourg, les célébrations du 60e anniversaire de la libération des camps de concentration ont eu lieu le 27 février 2005. En avril a été commémoré le 60e anniversaire du retour d'exil de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte. Le 8 mai ont eu lieu les festivités pour marquer le 60e anniversaire de la victoire des forces alliées en Europe. Le 3 juillet, les Luxembourgeois ont commémoré la déportation des Juifs du Luxembourg. Comme chaque année, la Journée de la commémoration nationale, le 2 octobre, a été l'occasion pour se souvenir des victimes de l'occupation nazie au Luxembourg. Le 12 novembre, les Luxembourgeois ont célébré le 60e anniversaire du retour des enrôlés de force et des prisonniers de guerre. Enfin, pour clore cette année de commémorations, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a assisté aux cérémonies de l'ouverture officielle de la Maison de documentation et de rencontres à Hinzert.

27 février 2005

Sur le plan des commémorations de la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'année 2005 a commencé au Luxembourg par la célébration du 60e anniversaire de la libération des camps de concentration le 27 février 2005. Cette commémoration a coïncidé avec la traditionnelle Journée nationale de la Résistance issue du «Hinzerter Dag» qui commémore l'assassinat de 23 chefs de la Résistance à Hinzert, le 25 février 1944.

Les cérémonies ont débuté avec une messe célébrée à l'église Saint-Michel à Luxembourg par le vicaire général Mathias Schiltz en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. La partie musicale était assurée par la Chorale des exilés, placée sous la direction de Pierre Bausch.

À partir du Glacis s'est formé un cortège, Musique militaire en tête, pour se diriger vers la croix de Hinzert. LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont été accueillies par le Premier ministre, le président du Comité directeur pour le souvenir de la Résistance, Albert Hansen, et le président honoraire du Conseil national de la Résistance, Aloyse Raths. Après un discours émouvant du Premier ministre, des élèves du Jugendtheatergrupp Namasté ont rendu un hommage vibrant aux résistants. Une couronne de fleurs a été déposée par LL.AA.RR. qui se sont ensuite recueillies sur les tombes. Au moment de quitter le cimetière, LL.AA.RR. ont salué les anciens résistants venus très nombreux.

Les Luxembourgeois dans les camps

Dès les premiers mois de 1941, la Gestapo fit déporter des Luxembourgeois dans des camps de concentration afin de briser leur esprit de résistance. À partir de la fin de la même année, les déportations de membres de la Résistance luxembourgeoise devinrent une pratique courante.

Le 9 septembre 1942, le gauleiter annonça par voie de presse une vaste opération de déportation de tous les Luxembourgeois politiquement indésirables dans un Luxembourg germanisé (Umsiedlung). Le 17 septembre 1942, le premier convoi quitta la gare de Hollerich pour une destination inconnue. À partir de 1943, face aux désertions de plus en plus nombreuses, le gauleiter décida de faire déporter également les familles des déserteurs.

Toutes ces personnes se retrouvèrent finalement dans des camps en Silésie et au pays des Sudètes, dont certains étaient devenus des camps pour travailleurs forcés où les déportés étaient assignés à des tâches souvent très dures et dégradantes.

De nombreux déportés réussirent cependant à trouver un emploi dans une localité du Reich et à sortir ainsi des camps, sans toutefois pouvoir s'établir sur la rive gauche du Rhin. L'écrasante majorité ne put rentrer au pays qu'après la capitulation de l'Allemagne.

Leurs Altesses Royales, représentant les trois générations de descendants, commémorent S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte au son du Wilhelmus, *interprété par la Musique militaire*

De janvier à mai 1945, les armées alliées qui progressaient sur le sol allemand étaient terrifiées face à la découverte des horreurs inimaginables des camps de concentration et d'extermination nazis. Les camps d'Auschwitz furent les premiers à être libérés par l'Armée rouge avançant sur le front oriental. De nombreuses libérations de camps eurent lieu les mois suivants, révélant aux yeux du monde l'inconcevable cruauté qui avait sévi au cœur de l'Europe pendant des années.

À l'approche des troupes alliées, les prisonniers des camps de Groß-Rosen, Flossenbürg, Lublin-Birkenhof, Majdanek, Ravensbrück, Sachsenhausen, Struthof, Woippy, Hinzert et Natzweiler furent évacués et transférés vers d'autres camps de concentration. De nombreux prisonniers moururent ou furent assassinés lors des «marches de la mort» pendant les semaines précédant la libération par les troupes alliées.

Il revint à l'armée américaine de mettre fin à ce carnage, en libérant le 5 mai 1945 les derniers camps de concentration de Mauthausen, Ebensee et Gusen.

Le bilan de l'occupation nazie est très lourd: 3 458 hommes et 505 femmes furent arrêtés et passèrent par les prisons et les camps de concentration allemands. 694 hommes et 97 femmes y moururent. 1 138 familles furent déportées, hommes, femmes et enfants. En tout, quelque 4 200 personnes furent chassées de leur patrie sans l'espoir de jamais pouvoir y retourner. 73 personnes moururent en déportation, parmi elles 22 enfants.

13 avril 2005

Le deuxième grand rendez-vous de l'année a été le 60e anniversaire du retour d'exil de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte le 14 avril 2005.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées du ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, se sont rendues à Londres la veille du 14 avril. Sept vétérans de la brigade Piron – unité belge composée de jeunes Luxembourgeois ayant rejoint l'Angleterre après avoir déserté de la Wehrmacht pour s'engager comme volontaires dans l'armée des Alliés – ont accompagné le couple grand-ducal.

Après avoir déposé une gerbe de fleurs au Guards Memorial, le couple grand-ducal a inauguré une plaque commémorative à l'ambassade du Luxembourg à Londres, lieu où la Grande-Duchesse Charlotte tenait conseil avec les membres de son gouvernement. Ensuite, ils ont visité le nouveau Churchill Museum.

Dans la soirée du 13 avril, à son retour de Londres, le couple grand-ducal s'est rendu à la place Clairefontaine à Luxembourg, accompagné de S.A.R. le Grand-Duc Jean, pour rendre hommage à S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, y ont tenu un discours pour remercier la «Grande Dame» de son courage. Des roses rouges ont été déposées par les membres de la famille grand-ducale et les nombreuses personnes venues rendre hommage à la Grande-Duchesse Charlotte.

La Grande-Duchesse Charlotte rentra d'exil à bord de l'avion du général Eisenhower et atterrit au Findel le 14 avril 1945 à 16 h 15. Elle fut acclamée par une foule énorme de Luxembourgeois en liesse lors du cortège passant par le pont Adolphe, le boulevard Royal et la Grand-Rue vers le palais grand-ducal.

La Grande-Duchesse Charlotte, qui avait accédé au trône en janvier 1919 à l'âge de 23 ans, quitta le Luxembourg en mai 1940 en compagnie de sa famille et du gouvernement lors de l'invasion de notre pays par la Wehrmacht. Après un périple de trois ans à travers la France, l'Espagne, le Portugal, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada, la famille grand-ducale s'installa finalement à Londres.

En ces temps difficiles, la Grande-Duchesse, qui fut reçue plusieurs fois par le président Roosevelt à la Maison Blanche, s'avéra une défenseuse infatigable des droits et intérêts du peuple luxembourgeois avec lequel elle garda un contact permanent grâce à ses interventions régulières sur les ondes de la BBC. Vu son engagement infaillible pour la cause luxembourgeoise, elle a été pour de nombreux Luxembourgeois un symbole de la Résistance, leur donnant la force de lutter et de résister à l'occupant nazi.

8 et 9 mai 2005

Un autre rendez-vous important, celui du 60e anniversaire de la victoire des forces alliées en Europe le 8 mai 2005, a été l'occasion pour rendre hommage aux anciens combattants et maquisards luxembourgeois.

Après un service interconfessionnel à la cathédrale Notre-Dame, une cérémonie commémorative s'est déroulée au monument national de la Solidarité en présence du couple grand-ducal et des membres du gouvernement. Des maquisards et des vétérans luxembourgeois de la brigade Piron, des vétérans américains du 1255th Engineer Combat Battalion et britanniques des Irish Guards, l'unité dans laquelle S.A.R. le Grand-Duc Jean s'était engagé comme volontaire, ont assisté à cette cérémonie. Puis, devant le monument du Souvenir, les représentants des

S.A.R. le Grand-Duc et S.A.R. le Grand-Duc Jean après la cérémonie auprès du monument du Souvenir Gëlle Fra, le 8 mai 2005

quatre Grands, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Russie, ainsi que de la Belgique ont déposé des couronnes de fleurs en hommage aux soldats alliés. Ensemble avec LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Jean a déposé une couronne de fleurs en hommage aux volontaires luxembourgeois.

Par ailleurs, le Premier ministre et président en exercice du Conseil européen, Jean-Claude Juncker, a participé le 9 mai, à côté de nombreux autres chefs d'État et de gouvernement, aux grandes festivités marquant le 60e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ces festivités ont eu lieu à Moscou sous le haut patronage du président russe, Vladimir Poutine.

La capitulation sans condition de l'armée allemande le 8 mai 1945 mit fin, en Europe, à un conflit de six ans ayant fait des dizaines de millions de morts. Bien que libérés et vivant en sécurité depuis février 1945, les Luxembourgeois accueillirent cette nouvelle avec un profond soulagement et une grande joie. L'acte officiel de la capitulation fut signé le 7 mai à 3 h 41 exactement, au grand quartier général d'Eisenhower à Reims.

L'engagement volontaire et la détermination des combattants et maquisards luxembourgeois a permis au Grand-Duché de Luxembourg de contribuer à la victoire militaire sur l'Allemagne hitlérienne et d'écrire une des pages les plus héroïques de son histoire. Au-delà des 144 volontaires luxembour-

geois intégrés dans la brigade Piron, de nombreux Luxembourgeois combattirent dans des unités américaines, britanniques, canadiennes, françaises et russes.

La conjonction en 2005 des deux dates hautement symboliques – le 60e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe le 8 mai et la Journée de l'Europe le 9 mai marquant le 55e anniversaire de la déclaration Schuman – a incité le Centre de documentation et de recherche sur la Résistance luxembourgeoise et diverses ambassades à inviter des vétérans, anciens déportés et résistants à partager leurs témoignages avec des lycéens de la Grande Région.

Les Européens n'ont pas oublié que l'Union européenne est née des ruines encore fumantes de la guerre. L'UE s'est donc donné pour mission de prévenir toute possibilité de retour du spectre de la guerre sur notre continent. Voilà une évidence pour tous ceux qui ont vécu cette guerre directement ou par l'intermédiaire de leur famille.

L'occasion unique de rencontrer des survivants de la terrible guerre qui a ravagé l'Europe a été suivie, à l'École européenne, d'une séance consacrée à l'Europe, aux fondements de sa construction et aux enjeux de la future Constitution européenne, en présence du ministre de la Justice et de la Défense, Luc Frieden. Dans son allocution d'ouverture, le ministre Frieden a souligné qu'il faut approfondir l'Europe dans le respect des identités nationales pour pouvoir efficacement faire face aux défis majeurs en matière de sécurité.

3 juillet 2005

La déportation des Juifs du Luxembourg constitue le chapitre le plus sombre de l'occupation allemande au Luxembourg. Des familles entières sont devenues victimes de l'idéologie raciale des nazis et ont à tout jamais disparu de la société luxembourgeoise. Chaque année, une cérémonie commémorative est organisée à Cinqfontaines pour rappeler ce que fut le génocide des Juifs au Luxembourg.

Dimanche 3 juillet 2005, quelque 500 personnes se sont rassemblées devant le monument de la déportation à Cinqfontaines. Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a procédé d'abord au dévoilement d'un panneau d'information sur la Shoah au Luxembourg, puis il a prononcé un discours de circonstance, appelant à rester vigilant également de nos jours. Le maréchal de la Cour a ensuite déposé une couronne de fleurs au nom du Grand-Duc.

Les invités d'honneur lors de la cérémonie commémorative de la Shoa, le 3 juillet 2005

Sur les 4 200 Juifs vivant au Luxembourg en mai 1940, 1 250 furent déportés à partir du Luxembourg, de la France et de la Belgique vers les ghettos et camps d'extermination en Europe de l'Est. 70 survécurent aux déportations. Tous les autres purent quitter le Luxembourg et trouvèrent refuge en France, en Belgique, en Italie ou dans des pays non occupés par l'Allemagne. Quelque 700 Juifs ne purent pas quitter le Luxembourg et y furent soumis à de nombreuses mesures vexatoires dégradantes avant d'être déportés vers les ghettos de Theresienstadt et Lodz ou les camps d'Izbica et d'Auschwitz. Leurs biens furent confisqués par l'administration allemande et servirent à financer la guerre.

Dépôt de fleurs lors de la Journée de la commémoration nationale, le 2 octobre 2005

2 octobre 2005

La Journée de la commémoration nationale a été honorée le 2 octobre. Des cérémonies de commémoration ont eu lieu à travers tout le pays à l'occasion de cette journée qui a «valeur d'avertissement pour les générations actuelles qui, dans un monde trop souvent encore ravagé par des conflits sanglants, se doivent, en tirant les leçons du passé, d'être porteurs d'un message de paix».

Cette journée de commémoration offre chaque année aux Luxembourgeois la possibilité de se souvenir des heures les plus sombres de leur histoire et de transmettre cette mémoire aux jeunes générations. Mais il s'agit aussi de commémorer les 4 400 Luxembourgeois «morts pour la patrie», les enrôlés de force, les déportés, les prisonniers des camps de concentration, les victimes du génocide juif et toutes les autres victimes qui ont souffert sous l'occupation nazie.

12 novembre 2005

Le 12 novembre a été l'occasion de rendre hommage à des Luxembourgeois qui ont tout particulièrement souffert de la Seconde Guerre mondiale: les enrôlés de force et les prisonniers de guerre.

Après une messe solennelle célébrée à l'église du Sacré-Cœur par l'archevêque de Luxembourg, une cérémonie de commémoration a eu lieu au monument national de la Solidarité. À cette occasion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rendu hommage aux anciens enrôlés de force en leur adressant un discours (voir p. 442). LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé une couronne de fleurs en hommage aux victimes de l'enrôlement forcé.

L'épisode des enrôlés de force luxembourgeois dans la Wehrmacht allemande a été un des plus sombres chapitres de l'histoire de notre pays. Le 30 août 1942, le gauleiter Gustav Simon proclama l'introduction du service militaire obligatoire pour les jeunes Luxembourgeois nés entre 1920 et 1927. Plus de dix mille d'entre eux furent ainsi victimes de l'enrôlement forcé dans la Wehrmacht. 3 510 ne se présentèrent pas ou ne retournèrent pas au front de guerre après un congé. 2 500 trouvèrent une cachette au pays même, environ 1 000 se réfugièrent en Belgique et en France où ils rejoignirent le maquis. Près de 2 900 jeunes gens tombèrent ou furent portés disparus.

L'enrôlement forcé constitue un crime de guerre conformément à l'article 23 du règlement de la convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre signé à La Haye le 18 octobre 1907.

Pour plus de 2 000 jeunes gens, la guerre n'était pas terminée le 8 mai 1945. En tant que prisonniers de guerre en Union soviétique, leur calvaire continua encore pendant de longs mois. 167 enrôlés de force moururent en captivité dans le seul camp 188 (Tambov). Certains ne revinrent qu'en 1946, voire même en 1948.

10 décembre 2005

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a assisté le 10 décembre, sur invitation du ministre-président de la Rhénanie-Palatinat, Kurt Beck, à l'ouverture officielle de la Maison de documentation et de rencontres à Hinzert. Ancien camp de concentration, ce lieu servira désormais de lieu de mémoire et d'information sur les atrocités perpétrées par les bourreaux nazis sur leurs victimes.

De 1939 à 1945, 13 000 personnes originaires de 18 pays, dont près de 1 600 Luxembourgeois, furent internées au camp de Hinzert. Soumises à des tortures régulières, 321 personnes y sont mortes avant la libération par les troupes américaines en avril 1945.

Référendum sur la ratification du TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE au Luxembourg

Tout au cours du deuxième trimestre de 2005, la vie politique et civile au Luxembourg a été dominée par l'actualité autour du référendum sur le *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Après la stupeur provoquée par les «non» français et néerlandais, l'Europe entière s'est tournée vers le Grand-Duché le 10 juillet 2005 dans l'attente que les électeurs luxembourgeois donnent un signal fort pour aider l'Europe à sortir de la crise.

Eng Verfassung
fir Europa

REFERENDUM VUM
10. JULI 2005

Eis Stëmm zielt!

www.verfassung-fir-europa.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Jean-Claude Juncker entouré par la presse audiovisuelle

«Le Luxembourg a voté dans la clarté. Le Luxembourg a dit “oui” au traité constitutionnel. Vous comprendrez que je m’en félicite. C’est l’expression du suffrage universel d’un petit peuple, d’un petit État membre mais d’une grande nation, et par conséquent, il revient à ce scrutin luxembourgeois toute l’importance qui a été accordée à l’expression de la volonté majoritaire des Français et des Néerlandais.»

Jean-Claude Juncker

Le 10 juillet 2005, les Luxembourgeois ont dit «oui» au traité constitutionnel avec 56,52% des voix en faveur, contre 43,48% des voix pour le «non». Le Luxembourg était ainsi le 13e pays à approuver la Constitution pour l’Europe.

Le référendum luxembourgeois a ainsi eu un impact important sur l’ensemble de l’Union européenne et a contribué à la revivification des discussions au sujet de la Constitution européenne, en ravivant l’esprit européen des citoyens aux niveaux national et européen.

«Vous me voyez donc satisfait et je voudrais dire à mes compatriotes que ce fut un grand moment de démocratie. Ce pays n’a pas de tradition référendaire. Ce pays, normalement, est sensible à ce qu’on dit de l’Europe dans les pays avoisinants. Avoir vu la France voter “non“ a donné lieu chez de nombreux Luxembourgeois à des interrogations. Ils ont apporté leur réponse aujourd’hui et nous l’avons fait après un débat vertueux, contradictoire et lourd de controverses qui a su démontrer que dans les petits ensembles, les débats savent être vifs. Ce soir, je suis heureux d’être Premier ministre luxembourgeois, d’ailleurs de pouvoir le rester.»

Jean-Claude Juncker

Jean Asselborn, Jean-Claude Juncker et Nicolas Schmit commentent les résultats devant la presse nationale et internationale

Jean-Claude Juncker lors du vote

«L'Europe n'a aucune chance d'être comprise si la substance de sa politique n'est pas comprise par tous, par tous les Luxembourgeois aussi, qui sont des personnes très sensibles. L'insécurité sociale doit être combattue dans chaque décision. La proposition a été faite par le Premier ministre dans un débat parlementaire récent: dans l'esprit, la clause sociale doit jouer dès à présent pour toute décision qui est prise au niveau européen. C'est la bonne direction qu'on veut donner à la politique européenne.»

Jean Asselborn

«J'aimerais simplement dire que nous sommes le treizième pays à avoir approuvé ce projet de Constitution européenne. Le treize peut aussi porter bonheur. Cela veut dire aussi que plus de la moitié des États membres de l'Union européenne ont approuvé ce projet. Ce qui est aussi un bon signal. Je viens d'avoir plusieurs appels de collègues européens qui m'ont dit que c'est une des meilleures nouvelles depuis plusieurs mois au sujet de l'Europe. Je crois qu'en tant que Luxembourgeois, nous pouvons nous en réjouir et nous en féliciter bien sûr, en analysant ce vote et en en tirant les bonnes leçons. Pour la Constitution, pour une certaine vision de l'Europe, ce sont de bonnes nouvelles.»

Nicolas Schmit

Le président allemand

HORST KÖHLER

en visite officielle au Luxembourg

À l'invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le président de la République fédérale d'Allemagne, Horst Köhler, accompagné de son épouse, a effectué les 26 et 27 juin 2005 une visite officielle à Luxembourg.

L'accueil officiel du président allemand a eu lieu devant le palais grand-ducal, où Horst Köhler et son épouse ont été salués par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Accueil cordial du président de la République fédérale d'Allemagne par le Premier ministre devant le palais grand-ducal

L'accueil officiel du président allemand a eu lieu le 26 juin devant le palais grand-ducal, où Horst Köhler et son épouse ont été salués par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, les deux couples ont eu un échange de vues suivi d'une visite de la vieille ville. En début de soirée, le couple présidentiel a assisté ensemble avec LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à l'inauguration officielle de la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.

Le 27 juin 2005, le président de la République fédérale d'Allemagne a déposé, en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du ministre de la Défense, Luc Frieden, et du chef d'état-major adjoint de l'armée, le lieutenant-colonel Fernand Guth, une couronne de fleurs au monument national de la Solidarité luxembourgeoise. À l'issue de la cérémonie, Horst Köhler s'est entretenu avec les représentants des associations patriotiques.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ensuite été reçu en audience par le chef d'État allemand au palais grand-ducal. À l'issue de cet entretien, Jean-Claude Juncker a signalé à la presse que les relations entre le Luxembourg et l'Allemagne sont très bonnes: «Jamais auparavant, les Allemands nous ont été de meilleurs voisins qu'au cours des dernières années.»

Et au président allemand de souligner l'importance de sa visite en cette année 2005, 60 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale: «Nous sommes très reconnaissants envers le Luxembourg qui nous a tendu la main pour appuyer la coopération, l'amitié et la réconciliation entre nos pays.»

Au cours de leur entrevue, le Premier ministre Juncker a informé le président Köhler du déroulement des travaux de la Présidence luxembourgeoise

du Conseil de l'UE qui s'est achevée le 30 juin. «Malgré la crise que traverse actuellement l'Union européenne», le chef du gouvernement luxembourgeois a appelé à «ne pas diminuer d'efforts afin de sortir de cette situation.» Jean-Claude Juncker et Horst Köhler, qui se sont rencontrés maintes fois depuis les années 1980, ont plaidé pour la poursuite de l'engagement en faveur de l'Europe.

Pour le président Köhler, sa visite au Luxembourg constitue «une étape importante» dans le cadre de ses visites des pays voisins de l'Allemagne. «Je sais que les grands pays ont intérêt à écouter attentivement les petits pays, notamment en matière de politique européenne. La qualité de la politique ne dépend pas de la taille du pays», a-t-il estimé.

Le chef d'État allemand a également rendu hommage au chef du gouvernement luxembourgeois pour son engagement en faveur de l'Europe. «Il [Jean-Claude Juncker] a conscience des difficultés et utilise son expérience personnelle pour donner la bonne direction à l'Europe», a dit Horst Köhler. Et d'ajouter: «Des personnalités comme lui sont importantes pour l'Europe.»

S.A.R. la Grande-Duchesse et Madame Horst Köhler se sont rendues, de leur côté, au château d'Useldange où elles ont été reçues par le ministre de la Culture, François Biltgen, le maire d'Useldange, Léon Bodem, ainsi que par Madame Jean-Claude Juncker.

En présence de la directrice du Service des sites et monuments nationaux, du président de la Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco et du président de l'Association des aveugles du Luxembourg, les premières dames ont eu l'occasion de découvrir l'itinéraire culturel pour handicapés de vue, qui est un projet-pilote mis en œuvre sous les auspices de l'Unesco.

«Sentir, écouter et toucher en promenade» est la devise de cet itinéraire permettant aux malvoyants ainsi qu'aux aveugles de découvrir, par son approche pédagogique, au travers d'une vingtaine de stations le patrimoine local dans des contextes historiques, scientifiques et sociaux. S.A.R. la Grande-Duchesse et Madame Köhler ont eu l'occasion d'y rencontrer les élèves de la 4e classe primaire.

Un déjeuner officiel, offert en l'honneur du président de la République fédérale d'Allemagne et de Madame Horst Köhler par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal, a clôturé cette visite officielle à Luxembourg.

En fin d'après-midi, la cérémonie d'adieu a eu lieu à l'aéroport du Findel en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Visite d'État en SLOVAQUIE

À l'invitation du président Ivan Gašparovic, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'État en République slovaque du 7 au 9 septembre 2005. S.A.R. le Grand-Duc héritier s'est joint à eux pour les deux premiers jours de la visite. Ils étaient accompagnés par le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Cérémonie d'accueil officielle par le président de la République slovaque en l'honneur de la délégation luxembourgeoise

Les ministres Asselborn et Kukan ont pu discuter des relations bilatérales et de la situation politique de la nation slovaque

Le couple grand-ducal et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis au palais présidentiel à Bratislava par le président de la République slovaque et Mme Ivan Gašparovicová. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, LL.AA.RR. le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et le Grand-Duc héritier ont eu une entrevue avec le couple présidentiel. Cette entrevue a été suivie d'une réunion à laquelle ont aussi participé les deux membres du gouvernement luxembourgeois.

Le programme prévoyait en outre une rencontre au château de Bratislava avec le vice-président du Conseil national, Béla Bugár.

C'est le maire de la ville de Bratislava, Andrej Durkovský, et son épouse qui ont accueilli le couple grand-ducal et le Grand-Duc héritier en fin d'après-midi au palais primatial, siège du maire de la ville. Après une brève cérémonie, ils ont eu l'occasion de visiter le palais et plus particulièrement la Salle des glaces où fut signé le traité de Presbourg en 1805 entre la France napoléonienne et l'Autriche des Habsbourg, après la défaite d'Austerlitz. Le programme s'est poursuivi par une visite guidée de la vieille ville de Bratislava.

Un dîner de gala offert par le couple présidentiel en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et le Grand-Duc héritier au palais présidentiel a clôturé cette première journée de visite. S.A.R. le Grand-Duc a souligné lors de son intervention au dîner de gala que l'accueil chaleureux réservé à la délégation luxembourgeoise est «l'illustration d'une amitié entre deux nations qui, à défaut d'avoir accompli ensemble un long chemin, se sentent déjà proches par le cœur et par les aspirations de leurs peuples». Lors de son discours, le chef d'État luxembourgeois a également relevé la destinée désormais commune du Luxembourg et de la Slovaquie au sein de l'Union européenne: «À présent, les destinées de nos deux pays sont engagées dans la construction européenne. Il nous faut veiller à ce que les incertitudes du moment présent quant à l'avenir de cet irremplaçable projet ne provoquent des réflexes égoïstes où chacun défend ses acquis au détriment d'une solidarité globale.»

Ne voulant «pas passer sous silence que nos nouveaux partenaires de l'Europe centrale et orientale

S.A.R. le Grand-Duc et Jean Asselborn rencontrent le Premier ministre Mikuláš Dzurinda à Levoca

vivent dans le doute et l'incertitude dans la mesure où ils ignorent quand et jusqu'à quel point ils pourront effectivement disposer des soutiens financiers qui leur ont été promis par la Communauté européenne», S.A.R. le Grand-Duc a également abordé la nécessité de trouver un accord au niveau du débat budgétaire européen. L'Europe n'aurait pas seulement la capacité, mais aussi le devoir de se reprendre. Le chef d'État luxembourgeois s'est finalement réjoui de «l'atmosphère culturelle, académique et intellectuelle ambiante dans ce magnifique pays» qu'est la Slovaquie, qui est désormais déjà qualifiée de tigre de la nouvelle Europe. «C'est la traduction que votre pays est irrémédiablement engagé sur la bonne voie», a-t-il affirmé.

Le 8 septembre 2005, LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc héritier, en présence du ministre Jeannot Krecké, ont ouvert le séminaire économique intitulé «*Luxembourg meets Slovakia*». De nombreux représentants d'entreprises luxembourgeoises ont également participé à ce séminaire, une parfaite opportunité de présenter leur champ d'activités à de nouveaux partenaires commerciaux slovaques. Lors du discours d'ouverture, le chef d'État luxembourgeois a souligné que «la nombreuse délégation commerciale qui vient de nous rejoindre à l'occasion de cette première visite officielle témoigne de l'intérêt que porte le Luxembourg à la République de Slovaquie». Cette présence serait par ailleurs «l'expression du respect que nous inspire l'essor économique remarquable qu'a connu votre pays depuis son indépendance le 1er janvier 1993».

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, pour sa part, a relevé dans son discours (voir page 395), intitulé «Luxembourg, your business partner», les atouts du Luxembourg au niveau des relations commerciales. Il a en effet constaté qu'au niveau

Jeannot Krecké lors du séminaire

des relations bilatérales slovaco-luxembourgeoises, des progrès restent à faire en matière d'échanges commerciaux. «Aujourd'hui est venu le moment de changer cette situation», a estimé Jeannot Krecké. «Luxembourg meets Slovakia: en effet, aujourd'hui, nos hommes d'affaires se rencontrent – un milieu des affaires qui tient nos nations en vie et qui représente les éléments les plus dynamiques de la société.»

S.A.R. la Grande-Duchesse, accompagnée de l'épouse du président Gašparovic, s'est rendue au centre hospitalier universitaire de Bratislava où elle a eu l'occasion de s'informer sur les travaux de la section d'oncologie.

De leur côté, les membres du gouvernement luxembourgeois ont eu des pourparlers politiques avec leurs homologues respectifs. Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu l'occasion d'évoquer avec son homolgue slovaque, Eduard Kukan, les relations bilatérales, la situation politique en République slovaque ainsi que les grands dossiers d'actualité politique européenne. À l'ordre du jour de la rencontre entre le ministre Jeannot Krecké et le secrétaire d'État du ministère de l'Économie, László Pomothy, ont figuré essentiellement la situation économique de la République slovaque et les échanges commerciaux.

Par ailleurs, le couple grand-ducal et S.A.R. le Grand-Duc héritier ont visité le château Cervený Kamen. Ce monument national culturel est le château le mieux préservé en République slovaque. Construit au XIIIe

siècle, il a subi de nombreuses transformations, en passant du style médiéval par le style Renaissance et baroque. Des œuvres d'art ainsi que des objets historiques peuvent y être admirés.

C'est le château de Bratislava qui a servi de cadre pour la réception que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier, ont offert en l'honneur du président de la République slovaque et Madame Gašparovicová. La réception a débuté par un concert donné par les Solistes européens, sous la direction de Jack Martin Haendler.

Le programme du troisième jour de la visite d'État prévoyait une visite de la ville de Levoca, située dans le nord-est du pays. Cette ville fait partie des villes historiques les plus belles de la République slovaque grâce à sa quantité de monuments et ses bijoux artistiques. LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont eu l'occasion de découvrir ces trésors en compagnie du maire Miroslav Curilla.

Le Premier ministre slovaque, Mikuláš Dzurinda, était également présent à Levoca où il a été reçu par le chef d'État luxembourgeois pour une entrevue bilatérale en présence du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

Avant de quitter la République slovaque pour le Luxembourg, le couple grand-ducal a visité le château de Spiš. Inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1993, ce château compte parmi les monuments les plus impressionnants du Moyen-Âge en Europe centrale.

11-13 octobre 2005

Visite d'État en

BULGARIE

Sur invitation du président Georgi Parvanov, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'État en République de Bulgarie du 11 au 13 octobre 2005.

Après leur accueil officiel à la place Alexander Nevski, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé une couronne de fleurs au monument du Soldat inconnu

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse avec le président Georgi Parvanov et son épouse

Elles étaient accompagnées par le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ainsi que de son épouse.

Le 11 octobre 2005, le couple grand-ducal et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis à la place Alexander Nevski, au centre de la ville de Sofia, par le président de la République de Bulgarie, Georgi Parvanov, et son épouse Zorka Parvanova. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé une couronne de fleurs au monument du Soldat inconnu.

Au palais présidentiel, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont eu une entrevue avec le couple présidentiel. Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a rencontré de son côté le chef de la diplomatie bulgare, Ivaïlo Kalfin, pour un échange de vues sur les grands dossiers d'actualité européenne et plus particulièrement l'élargissement de l'Union européenne.

À l'issue de la réunion de travail avec son homologue bulgare, Jean Asselborn a précisé, lors de la conférence de presse conjointe, que le Luxembourg continue à soutenir l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne et a exprimé son optimisme quant à leur adhésion au 1er janvier 2007.

Lors de la conférence de presse, Jean Asselborn a fait part de son optimisme quant à l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne en janvier 2007

Les deux ministres des Affaires étrangères ont également discuté de la situation aux Balkans et des perspectives financières de l'UE. À ce sujet, Jean Asselborn s'est dit convaincu qu'une solution serait trouvée en décembre 2005, solution qui ne s'écarterait guère de la proposition de la Présidence luxembourgeoise. De son côté, le ministre des Affaires étrangères bulgare, Ivaïlo Kalfin, a remercié le gouvernement luxembourgeois pour son soutien lors du processus d'adhésion et pour l'organisation de la cérémonie de signature du traité d'adhésion à Luxembourg.

En ce qui concerne les relations bilatérales, des efforts considérables doivent encore être réalisés afin d'augmenter de façon substantielle le niveau des échanges commerciaux, a estimé le chef de la diplomatie bulgare. L'objectif sera donc de rappro-

Lors de leur visite, le Grand-Duc et le ministre Jean Asselborn ont eu l'occasion de rencontrer le président de l'Assemblée nationale, Georgi Pirinski

Le Grand-Duc et Jean Asselborn ont aussi eu une entrevue avec le Premier ministre de la République de Bulgarie, Sergueï Stanichev

cher davantage les deux pays dans les prochaines années, a-t-il conclu.

Le Kiwanis Club Luxembourg a récemment remis à la Fondation Grand-Duc Henri – Grande-Duchesse Maria Teresa 250 bancs scolaires. À l'occasion d'une petite cérémonie organisée le 12 octobre à Sofia, le maréchal de la Cour, en tant que président de la Fondation, a remis symboliquement, en présence de S.A.R. le Grand-Duc, un banc scolaire aux représentants du ministère de l'Éducation de la Bulgarie. Les bancs scolaires seront envoyés à différentes écoles primaires des régions bulgares sinistrées par les inondations de l'été dernier.

Un dîner de gala au palais présidentiel, offert par le couple présidentiel en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, a clôturé cette première journée de la visite.

Le 12 octobre, S.A.R. le Grand-Duc s'est rendu au Musée national d'histoire où il a eu l'occasion d'admirer les différentes collections, riches de plus de cinq cent mille objets qui retracent l'histoire de la Bulgarie.

Le programme prévoyait ensuite une rencontre à l'Assemblée nationale avec son président Georgi Pirinski. Par la suite, le chef d'État, accompagné du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a été reçu par le Premier ministre de la République de Bulgarie, Sergueï Stanichev.

S.A.R. la Grande-Duchesse, de son côté, accompagnée de l'épouse du président bulgare et de

Lors de sa visite au village SOS Interfonds à Dren, la Grande-Duchesse a pu dévoiler le monument dédié à Hermann Gmeiner

Madame Sylvie Asselborn, a participé à la célébration du dixième anniversaire du village d'enfants SOS Interfonds à Dren, à 45 km au sud-est de Sofia. Le village d'enfants SOS de Dren se compose de 30 maisons et accueille actuellement 66 enfants. À Dren, la Grande-Duchesse a également eu l'occasion de visiter la Maison luxembourgeoise où elle a été accueillie par Madame Agnes Danova, première maman du village, et «ses» six enfants. Elle a en outre assisté à l'inauguration du monument dédié au fondateur du premier village d'enfants SOS, Hermann Gmeiner.

Cette visite a été suivie d'un déjeuner offert par Madame Zorka Parvanova en l'honneur de S.A.R. la Grande-Duchesse, auquel ont également assisté d'importantes personnalités féminines bulgares du monde économique, sportif, caritatif et associatif.

Au cours de l'après-midi de la deuxième journée était prévue une visite du célèbre monastère de Rila. Ce monastère se situe à 120 km au sud de la capitale, Sofia, dans la région de Kjustendil. Inscrit depuis 1983 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, il symbolise la prise de conscience d'une identité culturelle slave après des siècles d'occupation.

Vue sur le monastère de Rila, situé à l'extrême sud-est de la Bulgarie

En début de soirée, le couple grand-ducal a invité à un concert en l'honneur du couple présidentiel. Ce concert, accompagné d'illustrations musicales et de textes, représente un voyage dans l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg. C'est un tuba consortium, composé de 25 musiciens luxembourgeois, accompagné d'un trio de violoncelles, sous la direction de Jean Thill, qui a assuré à titre bénévole les interludes musicaux, alors que les textes de Georges Calteux ont été présentés par Ludmilla Kantcheva. Le concert a été suivi d'un dîner.

Le 13 octobre, le programme de la visite d'État prévoyait d'abord une visite de la ville de Plovdiv. Située au centre du pays, elle est la deuxième ville de Bulgarie avec 350 000 habitants. LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées par le député-maire Ivan Chomakov, ont visité la vieille ville avec ses maisons traditionnelles qui abritent des collections d'artistes bulgares de la région.

Avant de quitter la Bulgarie, le couple grand-ducal a encore eu l'occasion de visiter le monastère de Bachkovo. Inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, il a été construit en 1083 par deux nobles géorgiens sur des terres leur ayant été léguées par l'empereur byzantin en guise de remerciement pour leur dévouement. Les fresques de son église ossuaire (XIe siècle) figurent parmi les plus anciens monuments de la peinture religieuse en Bulgarie et dans les Balkans.

L'archevêque Yoane a guidé le couple grand-ducal, mais aussi le ministre Jean Asselborn et son épouse à travers les enceintes du monastère de Rila

Visite de la vieille ville de Plovdiv

17-18 octobre 2005

Visite officielle de travail au Luxembourg de

Svetozar Marović, président de Serbie-et-Monténégro

Le président de Serbie-et-Monténégro, Svetozar Marović, et son épouse ont effectué les 17 et 18 octobre 2005 une visite officielle de travail au Luxembourg. Vuk Drašković, ministre des Affaires étrangères, a également participé à cette visite.

Les entretiens entre le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président Svetozar Marović étaient «concrets et marqués par une ambiance amicale»

La partie officielle du programme a débuté le 18 octobre avec l'accueil de Svetozar Marović par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la place Clairefontaine.

Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, Jean-Claude Juncker et Svetozar Marović ont eu une entrevue bilatérale à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, les grands dossiers d'actualité politique européenne et plus particulièrement sur le début des négociations relatives à un accord d'association et de stabilisation avec la Serbie-et-Monténégro. Le futur statut du Kosovo, l'avenir de l'Union des États de Serbie-et-Monténégro ainsi que la situation dans la région des Balkans de l'Ouest ont été d'autres sujets de discussion.

Entretiens concrets marqués par une ambiance amicale

Lors d'une conférence de presse conjointe, Jean-Claude Juncker et Svetozar Marović ont déclaré que la coopération politique entre l'Union des États de Serbie-et-Monténégro et le Luxembourg est bonne. Les entretiens ont été «concrets et marqués par une ambiance amicale», selon les mots du président serbo-monténégrin.

Le Premier ministre luxembourgeois a souligné l'étroite collaboration, notamment en ce qui concerne le retour des réfugiés, «– un sujet douloureux, puisque des êtres humains sont directement concernés – que nous essayons de résoudre avec efficacité».

Il a en outre fait part de sa volonté de développer les relations économiques entre le Luxembourg et Belgrade et a annoncé qu'une délégation luxembourgeoise se rendrait prochainement en Serbie-et-Monténégro dans le but de promouvoir la coopération économique.

En ce qui concerne le statut final du Kosovo, le Premier ministre a rappelé que «la solution de cette question doit se faire dans un cadre négocié qui respecte, dans la mesure du possible, les sensibilités des uns et des autres».

Jean-Claude Juncker a également souligné l'importance que revêt le début des négociations sur l'accord d'association et de stabilisation de l'Union européenne avec l'Union de Serbie-et-Monténégro. Ces négociations sont, à ses yeux, une conséquence logique du Conseil européen de Thessalonique de 2003 lors duquel l'Union européenne s'était engagée à aider les pays des Balkans occidentaux à se rapprocher de l'Union européenne.

De son côté, Svetozar Marović a affirmé que «le rôle de l'Union européenne pour les négociations sur le futur statut du Kosovo et pour les discussions sur l'avenir de l'Union de Serbie-et-Monténégro est cru-

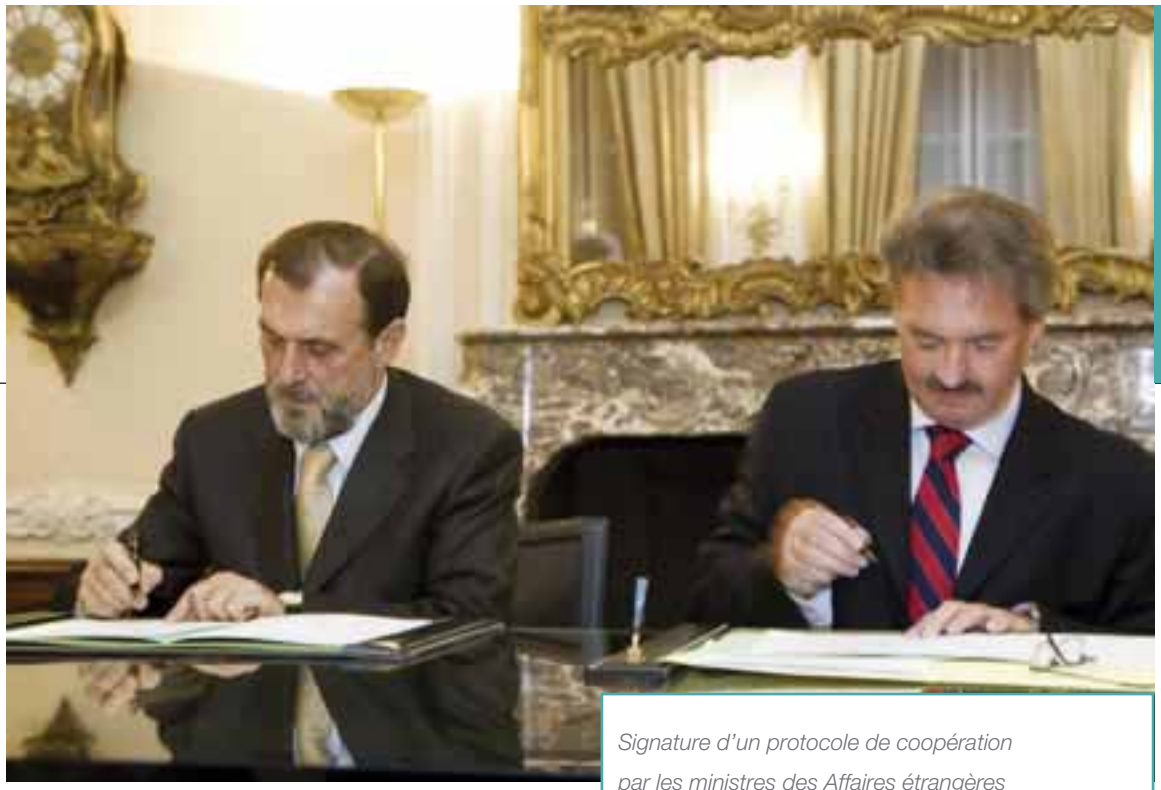

Signature d'un protocole de coopération par les ministres des Affaires étrangères Jean Asselborn et Vuk Drašković

cial». Il a également annoncé qu'un référendum sur l'avenir de la Serbie-et-Monténégro pourrait avoir lieu l'année prochaine.

Enfin, le président de l'Union des États de Serbie-et-Monténégro a évoqué les projets de développement que le Grand-Duché soutient en Serbie-et-Monténégro et a remercié le Grand-Duché de son appui.

Après le déjeuner, offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal, le président s'est rendu à la Chambre des députés où il a été accueilli par le vice-président Jos Scheuer pour une réunion avec les membres du Bureau et les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Dans le cadre de cette visite, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et son homologue Vuk Drašković ont signé un protocole de coopération sur la mise en place d'un système de *trading* et de diffusion des informations boursières à la Bourse de Belgrade.

La Bourse de Luxembourg, disposant d'un savoir-faire unique en la matière, a été sollicitée par la Serbie-et-Monténégro et désignée par le gouvernement luxembourgeois comme exécutante de ce projet. À cette fin, une convention de coopération entre le gouvernement du Luxembourg et la Bourse de Luxembourg, représentée par le président du comité directeur, Michel Maquil, a également été signée.

Cette visite s'est clôturée par un dîner officiel offert par le Premier ministre Jean-Claude Juncker au château de Senningen.

Visite officielle au Luxembourg de

Janez Janša, Premier ministre de la République de Slovénie

Le 19 octobre 2005, le Premier ministre de la République de Slovénie, Janez Janša, a effectué une visite officielle au Luxembourg. Il était accompagné du Dr Andrej Bajuk, ministre des Finances, ainsi que d'une importante délégation économique.

Accueil officiel du Premier ministre de Slovénie, Janez Janša,
par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la place Clairefontaine

Lors de la conférence de presse, les Premiers ministres ont souligné la qualité de la coopération politique entre les deux pays

Janez Janša a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la place Clairefontaine. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, les deux chefs de gouvernement ont eu une entrevue bilatérale à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, les grands dossiers d'actualité politique européenne, tels que la préparation de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement du 27 octobre 2005 à Hampton Court. Les questions d'actualité internationale et plus particulièrement la situation politique dans la région des Balkans ont été d'autres sujets à l'ordre du jour.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Jean-Claude Juncker et Janez Janša ont déclaré que la coopération politique entre le Luxembourg et la République de Slovénie est très bonne. Ils ont aussi exprimé le souhait de développer davantage les relations économiques entre les deux pays. Jean-Claude Juncker a par ailleurs ajouté que la République de Slovénie serait le premier État des dix nouveaux adhérents du 1er mai 2004 à rejoindre l'Union économique et monétaire, prévisiblement en 2007.

Les discussions avec le Premier ministre slovène ont aussi tourné autour du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Jean-Claude Juncker a ajouté que «la Constitution n'est pas morte. Quatorze pays ont ratifié le projet de Constitution. Le temps venu, la Constitution sera relancée». Janez Janša s'est rallié à l'opinion de son homologue luxembourgeois.

En ce qui concerne la préparation de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à

Hampton Court, le Premier ministre de la République de Slovénie a émis l'espoir que les négociations sur les perspectives financières se terminent avant la fin de la Présidence britannique. Janez Janša a ajouté que les perspectives financières élaborées lors de la Présidence britannique ne devraient pas être très éloignées de celles proposées lors de la Présidence luxembourgeoise, qu'il a qualifiées de «meilleure proposition possible».

Le Premier ministre de la République de Slovénie a tenu à féliciter son homologue luxembourgeois pour le succès de la Présidence luxembourgeoise. L'organisation de celle-ci servira de modèle en 2008, lorsque la République de Slovénie assurera sa première présidence, a noté Janez Janša.

Après le déjeuner officiel offert par Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue slovène au château de Senningen, Janez Janša s'est rendu au palais grand-ducal où il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc.

Par ailleurs, le vice-président de la Chambre des députés, Jos Scheuer, a accueilli le Premier ministre Janez Janša pour une réunion avec les membres du Bureau et les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

En fin d'après-midi, le Premier ministre de la République de Slovénie a participé à un forum économique à la Chambre de commerce.

Le président de la République du Mali

en visite d'État au Luxembourg

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le président de la République du Mali, Amadou Toumani Touré, accompagné de son épouse, Madame Touré Lobo Traoré, s'est rendu en visite d'État à Luxembourg du 9 au 11 novembre 2005.

Accueil du président malien devant le palais grand-ducal

Rencontres du président Amadou Toumani Touré avec les divers membres du gouvernement dans le cadre de l'accueil officiel

Le couple présidentiel était accompagné d'une importante délégation ministérielle conduite par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Moctar Ouane.

Le chef d'État malien et son épouse ont été reçus le 8 novembre en début de soirée par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à l'aéroport de Luxembourg.

L'accueil officiel du chef d'État malien et de sa délégation a eu lieu le 9 novembre devant le palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Le président malien a ensuite successivement reçu en audience le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ainsi que le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Madame Touré Lobo Traoré, épouse du président, accompagnée de S.A.R. la Grande-Duchesse, a visité de son côté le centre d'accueil pour personnes handicapées à Betzdorf.

Les deux premières dames ont eu l'occasion de participer à divers ateliers thérapeutiques et ceci en présence de la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et des responsables du centre.

Parallèlement, les ministres François Biltgen, Fernand Boden, Jean-Louis Schiltz, Mady Delvaux-Stehres et Nicolas Schmit ont eu l'occasion de s'entretenir avec leurs homologues respectifs, à savoir le ministre de l'Artisanat et du Tourisme, Ndiaye Ba, la ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Diallo N'Bodji Sene, et la ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ba Awa Keita, sur des sujets de la coopération dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle,

Le président de la République du Mali, Amadou Toumani Touré, reçoit le Premier ministre Jean-Claude Juncker en audience

de l'artisanat et du tourisme ainsi que sur la coopération internationale.

Après le déjeuner privé au palais grand-ducal, le couple présidentiel et le couple grand-ducal ont été accueillis, en vue d'une séance académique, à l'Hôtel de Ville par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger. Une visite des maquettes de la ville-forteresse de Luxembourg au Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg ainsi qu'une brève promenade sur la Corniche figuraient également au programme de l'après-midi.

La culture constitue un autre volet important de la coopération entre le Luxembourg et le Mali. En effet, c'est dans le cadre de cette visite d'État que la Semaine culturelle malienne (9-20 novembre) a été officiellement lancée par le président de la République du Mali à la galerie Konschthaus beim Engel par le biais du vernissage de l'exposition «Les grandes figures de la photographie malienne, Seydou Keita et Malick Sidibé».

Cet événement permet au Mali de se présenter au public luxembourgeois dans toute sa diversité et sa richesse culturelle. La semaine permet également de valoriser les jeunes talents maliens qui font preuve d'une grande créativité, tout en puisant aux racines les plus profondes de la culture malienne.

Le programme de la Semaine culturelle malienne comprenait diverses expositions, conférences et pièces de théâtre ainsi que plusieurs concerts. Un festival du film malien était organisé à la Cinémathèque municipale.

Un dîner de gala offert au palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du président de la République du Mali et de son épouse a clôturé cette première journée de visite.

Le 10 novembre, le couple présidentiel du Mali, accompagné du couple grand-ducal, s'est rendu au Centre hospitalier de Luxembourg (CHL), où ils

Les ministres François Biltgen, Fernand Boden et Jean-Louis Schiltz avec la délégation malienne en marge de leurs discussions politiques

ont été accueillis par la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, les responsables du CHL et par le président de la Fondation Raoul Follereau Luxembourg, Jos Hilger.

Le président Amadou Toumani Touré et son épouse y ont eu l'occasion de s'informer sur le partenariat qui existe depuis avril 2000 entre le Centre hospitalier mère et enfant Bamako (CHME), le CHL et la Fondation Raoul Follereau Luxembourg (FFL). Ce partenariat a pour objectif d'améliorer les performances médicales et administratives du CHME par des appuis ponctuels du personnel.

Le CHME a été initié par la FFL dès la fin des années 90 dans le cadre des programmes Follereau-Enfants et réalisé grâce à l'appui financier du ministère de la Coopération du Luxembourg. L'hôpital a ouvert ses portes en juin 1999 et traite en priorité les pathologies de la femme et de l'enfant. Également appelé «l'ambassade du cœur du Luxembourg», le CHME fait aussi office de maternité.

Après la signature d'un contrat de partenariat avec le CHL et la FFL en avril 2000, une délégation de médecins luxembourgeois et de responsables des soins s'est rendue à Bamako, sous la direction du directeur du CHL, le Dr André Kerschen, et du président de la FFL, Jos Hilger, pour concrétiser l'accord de partenariat. À l'occasion de la visite au Mali du couple grand-ducal en février 2001, la Grande-Duchesse Maria Teresa a accepté officiellement le haut patronage du CHME «Le Luxembourg».

Près de 13 000 consultations et opérations ont été effectuées par le personnel du CHME durant l'année 2003, la plupart de ces actes médicaux se situant dans le domaine pédiatrique et la médecine générale. C'est également en 2003, après trois années de collaboration fructueuse, que l'accord de partenariat entre le CHME, le CHL et la FFL a été reconduit.

Vu la notoriété grandissante de l'hôpital, le CHME a connu d'importants travaux d'extension en 2005. Ces travaux ont été réalisés grâce à l'implication du bureau d'architectes Jim Clemes d'Esch-sur-Alzette et à l'appui financier luxembourgeois. Le CHME a été doté de deux nouvelles salles d'opération entièrement équipées.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ensuite accueilli, au nom du gouvernement luxembourgeois, le couple présidentiel pour un déjeuner au château de Bourglinster.

Lors d'une conférence de presse conjointe du président malien et du Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker a salué le travail que le président de la République du Mali, Amadou Toumani Touré, a réalisé dans son pays.

Le gouvernement luxembourgeois a davantage intensifié les relations avec le Mali, notamment par la signature des projets de coopération. Le Premier ministre a rappelé dans ce contexte que le Luxembourg investit 0,7% du PIB dans la coopération au développement, le Mali étant un pays cible.

En ce qui concerne le Mali, la coopération luxembourgeoise se concentre sur les domaines de l'éducation, la formation et l'intégration socioprofessionnelle, la santé, le développement rural ainsi que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

La contribution financière luxembourgeoise envers le Mali s'élève à 19,4 millions d'euros pour la période de 2003 à 2006. Jean-Claude Juncker a déclaré que cette somme sera revue vers le haut.

Très touché par l'accueil luxembourgeois, le président Amadou Toumani Touré a souligné que ce n'est pas le fait d'aider qui importe, mais plutôt la manière de donner: «donner avec tendresse et amitié, c'est surtout ce geste qui est plus important.»

Il a ensuite remercié le gouvernement ainsi que les Luxembourgeois pour leur générosité au niveau de la coopération: «Grâce à l'aide luxembourgeoise, les enfants peuvent aller à l'école. Les femmes n'ont plus besoin de perdre cinq à six heures par jour pour chercher de l'eau potable.»

Amadou Toumani Touré a poursuivi en disant qu'avec son aide, le Luxembourg est en train de changer la vie des Maliens. Il a par ailleurs remercié le ministre de la Coopération luxembourgeoise, Jean-Louis Schiltz, pour les différents projets qui sont en cours au Mali, notamment celui de la microfinance.

Le chef d'État malien a assisté au ministère des Affaires étrangères à une cérémonie de signature de deux projets de coopération entre le Luxembourg et le Mali dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Allocution du ministre François Biltgen lors de l'ouverture de la Semaine culturelle du Mali qui s'est déroulée du 9 au 20 novembre

Le centre de conférence du bâtiment Jean Monnet a servi de cadre pour une conférence-débat sur le thème «Afrique-Europe: quel partenariat?», organisée par l'association The Bridge – Forum for Dialogue. Le président de la République du Mali a tenu une conférence sur le thème «L'Afrique face au défi de la paix et de la sécurité». Le débat était animé par le président de l'association, Yves Mersch, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

La deuxième journée de la visite s'est clôturée par l'inauguration de l'exposition «Retour au futur, l'art de l'Afrique noire – entre tradition et actualité», suivie d'une réception dînatoire offerte par le président de la République du Mali et son épouse en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

Avant de quitter le Luxembourg pour Bamako, capitale du Mali, le président de la République du Mali et sa délégation ont été reçus pour un échange de vues par Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'investissement.

La visite d'État a pris fin le 11 novembre 2005 avec la cérémonie de départ devant le palais grand-ducal, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

2 juin 2005

20e anniversaire

DES ACCORDS DE SCHENGEN

Le 2 juin 2005 a été célébré le 20e anniversaire de la signature des accords de Schengen qui constituent un pas décisif vers l'introduction de la libre circulation des biens et des personnes en Europe.

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, le commissaire européen à la Justice, Franco Frattini, et le bourgmestre de Schengen, Roger Weber, lors de leur arrivée à la fête de la signature des accords de Schengen

Les accords de Schengen ont été signés le 14 juin 1985. Un monument érigé sur la place de l'Accord rappelle l'événement historique

La séance académique a eu lieu en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Schengen, village luxembourgeois au bord de la Moselle où les accords ont été signés il y a vingt ans.

Les membres du Conseil des ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'Union européenne – sous présidence du ministre de la Justice, Luc Frieden (voir page 372), et du ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit – ont assisté à la cérémonie à Schengen, tout comme le commissaire européen en charge de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité, Franco Frattini.

2005 marque non seulement le 20e anniversaire de la signature de l'accord, mais aussi le 15e de la convention d'application et le 10e de l'entrée en vigueur de ce qui devait constituer un pas décisif vers l'introduction de la libre circulation des biens et des personnes en Europe.

Aujourd'hui, l'acquis de Schengen, c'est-à-dire l'accord de Schengen de 1985 et son accord d'exécution de 1990 ainsi que leur droit dérivé, a été entièrement intégré dans les traités constitutifs de l'UE, et l'espace Schengen s'est progressivement élargi: depuis mars 2001, treize pays appliquent intégralement les dispositions de Schengen, de même que l'Islande et la Norvège.

Schengen fut choisi pour cet événement exceptionnel parce qu'avec les communes voisines de Perl (Allemagne) et d'Apach (France), elle bénéficie d'une situation centrale au cœur de l'Europe. Mais au-

delà, le fait que cet accord ait été signé au Luxembourg témoigne également de l'importance que les voisins européens accordent au rôle de médiateur et de conciliateur que le pays joue régulièrement sur l'échiquier européen.

5 juin 2005

Les Suisses, appelés aux urnes le 5 juin, se sont prononcés à 54,6% en faveur de l'adhésion de leur pays à l'espace Schengen.

Dans un entretien avec la presse luxembourgeoise en date du 5 juin 2005, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a salué les résultats positifs du référendum des Suisses.

Le ministre Luc Frieden y a fait la déclaration suivante:

«Et bleift eng vun de groussen Ambitioune vun Europa, datt d'Leit kënnen a Fräiheet liewen a fir kënnen a Fräiheet ze liewen, muss een och Sécherheet hierstellen an dat ass eng vun deenen éischten Aufgabe vum Staat. An do wou de Staat dat net eleng ka maachen, besonnesch a klenge Länner, gëtt et nëmmen eng Äntwert an dat ass eng europäesch Äntwert, an dofir sinn ech enorm frou, datt d'Schwäizer dat och haut kloer agesinn hunn an datt d'Vollek an der Schwäiz hei sech massiv fir de Schengener Raum ausgeschwat huet.»

Inauguration officielle de la

Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie)

La Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte a été officiellement inaugurée le 26 juin 2005 en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de S.A.R. le Grand-Duc Jean, du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et du président du conseil d'administration de l'établissement public, Damien Wigny.

«La Philharmonie devra avoir sa lumière propre. De nuit, la lumière va irradier vers l'extérieur.
Elle va inverser le jeu de la lumière de jour qui vient "frapper" la falaise par l'extérieur et qui la "caresse" par le haut.
La séquence architecturale du foyer aura ainsi une vie marquée par le jour et la nuit.
Dans l'obscurité, la Philharmonie devrait être comme une grande lampe publique.»
Christian de Portzamparc, architecte de la Philharmonie

François Biltgen lors de son discours d'inauguration de la Philharmonie

À cette occasion, l'Orchestre philharmonique du Luxembourg a interprété en première mondiale la 8e symphonie du compositeur polonais Krzysztof Penderecki, sous la direction de Bramwell Tovey.

En visite officielle au Luxembourg, le président de la République fédérale d'Allemagne, Horst Köhler, et son épouse ont assisté à cette manifestation festive, tout comme S.M. la reine Beatrix des Pays-Bas, LL.AA.RR. le prince Lorenz et la princesse Astrid, et S.E. le président de la République du Portugal, Jorge Sampaio, et son épouse.

Les ministres de la Culture des 25 États membres de l'Union européenne, en réunion informelle à Luxembourg le 27 juin 2005, ont également assisté à l'inauguration de la salle de concert.

Lors de cette inauguration, des mots de bienvenue ont été prononcés par le ministre de la Culture, François Biltgen (voir page 377), et le président du conseil d'administration de l'établissement public, Damien Wigny.

Les invités écoutent attentivement l'interprétation de l'Orchestre philharmonique du Luxembourg de la 8e symphonie du compositeur polonais Krzysztof Penderecki

Inauguration officielle du

Centre de musique amplifiée (Rockhal)

Le 23 septembre 2005, le Centre de musique amplifiée a officiellement ouvert ses portes. La cérémonie d'inauguration s'est faite en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du ministre de la Culture, François Biltgen, du ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, ainsi que de la secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert.

La grande salle, avec ses 70 x 42 mètres avec une capacité de 5 400 places est extrêmement modulable et peut ainsi être adaptée à différents types de performances musicales et projets artistiques

François Biltgen et Octavie Modert lors de la conférence de presse, avec Claude Wiseler et les responsables de la Rockhal, Olivier Toth et Josée Hansen

Inauguration de la Rockhal

23 septembre 2005

Établir le Luxembourg sur la carte du rock – voilà l'ambition de la Rockhal que le Grand-Duché a inaugurée le 23 septembre avec le concert gratuit de The Prodigy. Implantée dans le sud du pays, sur les friches industrielles de Belval-Ouest, devant la coulisse imposante des hauts fourneaux classés monuments nationaux, la Rockhal aspire à devenir un point de rencontre pour la scène musicale luxembourgeoise et internationale.

Durant près de trente ans, le projet de la Rockhal a été pensé et rêvé par les amateurs de musique. Le projet de loi relatif à la construction de la Rockhal a finalement été approuvé par le Conseil de gouvernement en date du 8 novembre 2002. Le vote de la Chambre des députés a eu lieu le 20 mars 2003. Le budget de construction de quelque 30 millions d'euros a été décidé par la loi du 15 mai 2003. La mise en chantier relative à la construction du Centre de musique amplifiée (CMA) a eu lieu le 21 juillet 2003. Le 26 mars 2004 a été créée, sur initiative de la ministre des Travaux publics, Erna Hennicot-Schoepges, l'asbl Centre de musique amplifiée, chargée d'organiser et d'établir la préfiguration des activités de la future Rockhal. Le 5 mai 2004, la Chambre des députés a approuvé la création de l'établissement public Centre de musique amplifiée chargé de la gestion de la Rockhal.

Le bâtiment de la Rockhal a été conçu par le bureau d'architecture Beng pour être extrêmement multifonctionnel. La scène mobile, le sol plat et le grill technique permettent toutes les configurations allant du concert-spectacle au cabaret-théâtre intimiste. L'infrastructure de la Rockhal permettra donc l'organisation de concerts importants (programmés et produits par son équipe), mais donnera aussi

l'opportunité à d'autres organisateurs de profiter de ce complexe impressionnant.

Un autre aspect important du projet est son Centre de ressources, avec notamment six salles de répétition, un studio d'enregistrement et une salle de danse. Le Centre est également équipé d'un espace multimédia intégrant un service de documentation, une bibliothèque, les registres et agendas professionnels et des postes informatiques donnant accès à toutes les informations utiles et nécessaires pour les groupes cherchant des contacts avec des promoteurs, agents et autres professionnels de la scène musicale.

Le Centre s'engagera aux côtés de différents réseaux, soit d'organisateurs de concerts, soit d'autres centres de ressources, tant au niveau national qu'international. De même, il privilégiera le contact entre les divers acteurs (producteurs de spectacles, agents, lycées, universités, etc.) en vue de la concertation et du partenariat dans les domaines les plus variés.

Le 23 septembre 2005, le Centre de musique amplifiée a officiellement ouvert ses portes. La cérémonie d'inauguration s'est faite en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le ministre de la Culture, François Biltgen, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, ainsi que de la secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert. Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale était également présent.

L'inauguration officielle s'est poursuivie par une visite de la Rockhal avec LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, sous la conduite du directeur Olivier Toth et de la présidente du Centre de musique amplifiée, Josée Hansen.

Le groupe britannique The Prodigy était à la tête d'affiche du programme inaugural. L'annonce de ce prestigieux groupe a amené près de 5 000 spectateurs à assister à ce concert gratuit. Ils ont eu l'honneur d'être les premiers à découvrir les dispositifs de la Rockhal et de vérifier l'excellence de son acoustique.

Visites

AU LUXEMBOURG

Visite de Samuel Schmid, président de la Confédération suisse

31 janvier 2005

Le président de la Confédération suisse, Samuel Schmid, s'est rendu le 31 janvier 2005 en visite au Luxembourg.

Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. Les principaux sujets à l'ordre du jour ont été les relations bilatérales, les relations entre la Suisse et l'Union européenne ainsi que les grands dossiers d'actualité politique internationale.

Cette rencontre entre les deux hommes politiques a été suivie d'une conférence de presse à l'Hôtel Saint-Augustin au ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration.

Jean-Claude Juncker a souligné l'équilibre harmonieux qui a toujours existé entre la Suisse et le Luxembourg et a remercié Samuel Schmid pour le bon accueil que son pays réserve depuis de nombreuses années aux étudiants luxembourgeois.

Le Premier ministre luxembourgeois a mis en évidence l'importance du rôle que la Suisse joue pour le Grand-Duché en tant que son huitième plus grand partenaire commercial. Le Premier ministre luxembourgeois s'est félicité par ailleurs que les États membres et les pays tiers concernés aient réussi à trouver un accord sur la fiscalité de l'épargne au cours de l'année dernière.

Monsieur Juncker a affirmé être optimiste à l'égard des référendums qui ont eu lieu ultérieurement en Suisse sur l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux États membres.

Entourés de caméras, le président de la Confédération suisse et Jean-Claude Juncker devant l'Hôtel de Bourgogne

«Bien évidemment, nous avons également discuté de la situation postélectorale en Irak et nous avons constaté avec grande satisfaction l'importante participation des Irakiens aux élections», a expliqué le Premier ministre luxembourgeois.

Jean-Claude Juncker et Samuel Schmid ont eu l'occasion de poursuivre leurs échanges de vues lors du déjeuner officiel offert par le Premier ministre luxembourgeois en l'honneur de son hôte.

Le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, a ensuite accueilli le président de la Confédération suisse, Samuel Schmid, pour une réunion avec les membres du Bureau de la Chambre des députés et les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Samuel Schmid a également été reçu en audience par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal.

Visite de Ilinka Mitreva, ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine

29 avril 2005

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a accueilli le 29 avril 2005 la ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Ilinka Mitreva, pour une entrevue bilatérale à l'Hôtel Saint-Maximin.

Dans le cadre de sa visite à Luxembourg, Ilinka Mitreva a également rencontré le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Justice, Luc Frieden.

Les chefs de la diplomatie des deux pays ont passé en revue les relations entre l'ARYM et le Luxembourg. Ils ont évoqué la situation politique dans la région des Balkans ainsi que la perspective d'adhésion de l'ARYM à l'Union européenne. La ministre Ilinka Mitreva a fait état de l'avancement des réformes économiques et politiques dans l'ARYM, et plus particulièrement de la mise en œuvre de l'accord d'Ohrid.

Jean Asselborn a indiqué que «le Luxembourg accompagne depuis quelques années l'ARYM dans ses efforts de développement économique ainsi que dans ses réformes administratives, à travers notamment la mise en place d'un système informatique dans le ministère des Affaires étrangères, un centre de veille technologique, la formation de cadres bancaires, financiers et de hauts fonctionnaires sur l'acquis communautaire».

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, et la ministre des Affaires étrangères, Ilinka Mitreva

Au sujet des élections municipales, qui se sont tenues dans l'ARYM en mars 2005, le ministre luxembourgeois «a salué le déroulement calme» des élections locales.

Le ministre Asselborn a également rappelé que «le Conseil de l'Union européenne encourage la Grèce et l'ARYM à intensifier leurs efforts en vue de trouver rapidement une solution négociée mutuellement acceptable sur la question du nom du pays, dans le cadre des résolutions 817 et 845 du Conseil de sécurité des Nations unies».

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, déclare que «la tenue d'élections libres et démocratiques demeure une exigence essentielle pour tout rapprochement avec l'Union européenne»

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, rencontre ses homologues dominicain, chilien et mexicain

25 mai 2005

À la veille de la 12e réunion ministérielle entre l'Union européenne et le groupe de Rio, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu un certain nombre d'entrevues bilatérales à l'Hôtel Saint-Maximin le 25 mai 2005.

Jean Asselborn a rencontré Carlos Morales Troncoso, ministre des Affaires étrangères de la République dominicaine. L'entrevue a été suivie de la signature du communiqué conjoint relatif à l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays.

Jean Asselborn a ensuite eu une entrevue bilatérale avec Ignacio Walker, ministre des Affaires étrangères de la République du Chili.

Les deux chefs de la diplomatie se sont félicités des bonnes relations entre les deux pays et le ministre Ignacio Walker s'est particulièrement réjoui de l'intérêt croissant du secteur industriel et financier luxembourgeois pour le Chili.

Le président en exercice du Conseil de l'Union européenne a également rencontré Luis Ernesto Derbez Bautista, ministre des Affaires étrangères des États-Unis mexicains.

Lors de leur entrevue bilatérale, les deux ministres ont évoqué les relations bilatérales et les dossiers liés au Conseil conjoint entre l'Union européenne et le Mexique qu'ils ont présidé le 26 mai au Centre de conférence Kiem.

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et son homologue de la République du Chili, Ignacio Walker

Jean Asselborn et Carlos Morales Troncoso signent le communiqué conjoint relatif à l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays

Jean Asselborn et Luis Ernesto Derbez Bautista discutent des relations bilatérales et des dossiers liés au Conseil conjoint

Visite du secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères d'Autriche, le Dr Hans Winkler

5 août 2005

Au premier semestre 2006, l'Autriche assurera la Présidence du Conseil de l'Union européenne. C'est dans ce contexte que le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a reçu le 5 août 2005 le secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères d'Autriche, le Dr Hans Winkler, pour une entrevue à Luxembourg.

À l'ordre du jour de la rencontre ont figuré les grands dossiers de l'actualité internationale. Nicolas Schmit et Hans Winkler ont parlé du début des négociations d'adhésion avec la Turquie le 3 octobre 2005 et de la situation dans les Balkans, un dossier qui constituera une des priorités de la Présidence autrichienne.

L'échange de vues a également porté sur l'organisation pratique d'une présidence et le ministre délégué Nicolas Schmit a fait part à son interlocuteur des expériences du Luxembourg en la matière.

La situation en Europe après les référendums en France et aux Pays-Bas et après la période de réflexion et de débat décidée lors du Conseil européen de juin 2005 a aussi été abordée par Nicolas Schmit et Hans Winkler.

Comment peut-on rapprocher l'Europe des citoyens? Pourquoi la situation est-elle si négative aujourd'hui, alors que l'UE a apporté tant d'avantages aux citoyens? Telles sont les questions auxquelles il faudra tenter de trouver une réponse, a expliqué le secrétaire d'État Hans Winkler. Dans le même contexte, Nicolas Schmit a annoncé de son côté la poursuite du débat sur l'Europe au Luxembourg, débat entamé dans le cadre de la campagne référendaire sur la Constitution pour l'Europe. Les modalités précises de ce débat seraient présentées en septembre 2005, a-t-il signalé.

Hans Winkler et Nicolas Schmit lors de la conférence de presse

Visite au Luxembourg de l'honorable J. Dennis Hastert, président de la Chambre des représentants du Congrès américain

19 septembre 2005

Le 19 septembre 2005, le président de la Chambre des représentants du Congrès américain, J. Dennis Hastert, a effectué une visite à Osweiler, village de ses ancêtres ayant émigré pendant la Seconde Guerre mondiale à Aurora (Illinois). Il s'agit de sa quatrième visite au Luxembourg.

À Osweiler, après avoir déposé une gerbe de fleurs au monument de la Seconde Guerre mondiale en souvenir des soldats américains, le président de la Chambre des représentants a inauguré le nouveau centre d'incendie qui porte son nom. Cette inauguration a eu lieu en présence du président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, des membres du gouvernement, des autorités locales et de la population d'Osweiler.

C'est lors de sa dernière visite au Luxembourg, en décembre 2004, que J. Dennis Hastert a posé la

Cérémonie d'inauguration cordiale du nouveau centre d'incendie

première pierre du nouveau centre d'incendie. Une fête populaire en l'honneur du *speaker* a clôturé cette cérémonie.

Visite de travail au Luxembourg de la ministre des Affaires européennes de la République de Bulgarie, Meglena Kuneva

29 septembre 2005

Le 29 septembre 2005, Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a reçu la ministre des Affaires européennes de la République de Bulgarie, Meglena Kuneva, pour une visite de travail à l'Hôtel Saint-Maximin.

L'échange de vues a surtout porté sur le processus d'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne et sur les réformes réalisées par le nouveau gouvernement bulgare, en place depuis août 2005. Les candidatures turque et croate à l'adhésion figuraient également à l'ordre du jour.

Lors de la conférence de presse tenue avec Meglena Kuneva, Nicolas Schmit a rappelé que la date d'adhésion est fixée au 1er janvier 2007 et que la Commission européenne publierait le 25 octobre 2005 un rapport faisant le point sur les progrès de la Bulgarie et de la Roumanie.

Dans ce contexte, Nicolas Schmit a souligné l'importance des réformes mises en œuvre par la Bulgarie, tout en soulignant l'engagement pris par les États membres de l'Union européenne avec les pays adhérents. Il a ajouté que le gouvernement luxembourgeois adopterait prochainement le projet de loi relatif à la ratification du traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.

En ce qui concerne le débat sur le *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, Nicolas Schmit a constaté que la Bulgarie, tout comme le Luxembourg, affiche une grande volonté de relancer le traité constitutionnel le moment venu.

Nicolas Schmit a souligné, lors de son entrevue avec Meglena Kuneva, l'importance des réformes mises en œuvre par la Bulgarie en vue de son adhésion à l'Union européenne

Meglena Kuneva a, de son côté, remercié la Présidence luxembourgeoise sous laquelle le traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne a été signé le 25 avril 2005. La signature représente «un acte solennel et important» pour la Bulgarie, selon la ministre bulgare, qui a déclaré que «le Luxembourg restera dans l'histoire bulgare».

Enfin, Meglena Kuneva a fait part de son soutien au compromis avancé par le Luxembourg lors de sa Présidence pour doter l'Union européenne de nouvelles perspectives financières et a félicité la Présidence luxembourgeoise de «sa solidarité et sa responsabilité politique».

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker reçoit Somsavat Lengsavad, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, à l'Hôtel de Bourgogne

Visite de travail au Luxembourg de Somsavat Lengsavad, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao

29 septembre 2005

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, Somsavat Lengsavad, a effectué le 29 septembre 2005 une visite de travail au Luxembourg. Il a eu des entrevues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

En fin d'après-midi, Somsavat Lengsavad a également été reçu en audience au palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc.

Lors de leur entretien, le ministre luxembourgeois Jean-Louis Schiltz et le ministre laotien Somsavat Lengsavad ont eu un échange de vues sur le récent sommet des Nations unies à New York et ont discuté de la croissance économique du Laos. Ils ont également abordé des questions plus politiques, comme celle des droits humains.

À côté du dialogue politique, leurs discussions ont principalement porté sur le bilan de la coopération luxembourgeoise au Laos. Jean-Louis Schiltz et Somsavat Lengsavad ont ainsi présidé la deuxième commission de partenariat entre le Luxembourg et la République démocratique populaire lao. Rappelons que la première commission de partenariat a eu lieu en 2003 au Laos.

Lors de cette deuxième commission de partenariat, les deux délégations ont fait le point sur les relations entre les deux pays, notamment en matière de coopération au développement.

Jean-Louis Schiltz a tiré un bilan «globalement positif» de cette coopération. Selon ses propos, la coopération luxembourgeoise contribue effectivement à la réduction de la pauvreté au Laos et enregistre des résultats positifs dans le domaine du développement rural intégré. En ce qui concerne le secteur de la santé, le Luxembourg continuera sa coopération et mettra l'accent sur la durabilité des interventions ainsi que sur la question des ressources humaines, a-t-il annoncé.

Les discussions au sein de la Commission de partenariat ont également porté sur les priorités dans le domaine de la coopération, de même que sur le suivi des projets en cours dans le cadre du

programme indicatif de coopération (PIC) 2003-2006. Selon les indications du ministre luxembourgeois, le PIC 2007-2010 sera basé sur les objectifs du Millénaire et sera également en phase avec la stratégie nationale du Laos en matière de réduction de la pauvreté. Les mesures du nouveau PIC concernent les secteurs de la santé, du développement rural et de la formation. Jean-Louis Schiltz n'a toutefois pas exclu d'étendre le programme vers d'autres domaines, comme l'insertion professionnelle par exemple. Tenant compte de l'agenda international, le PIC 2007-2010 respectera l'harmonisation des procédures.

Cinq protocoles d'accord ont été signés par les ministres Schiltz et Lengsavad. Ils ont trait au premier et au deuxième PIC et concernent deux projets de développement rural intégré dans la province de Bolikhamxay, un projet de gestion des équipements médicaux, un projet d'une école d'infirmières et un projet dans le domaine de la santé dans la province de Vientiane.

En guise de conclusion, le ministre Jean-Louis Schiltz a qualifié la coopération entre le Laos et le Luxembourg comme une coopération dynamique qui sera d'autant plus efficace qu'elle deviendra plus stratégique.

La République démocratique populaire lao, pays cible de la coopération luxembourgeoise depuis 1997, est classée au 133e rang de 177 pays selon l'indicateur du développement humain 2005 du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) et reste donc un des pays les moins avancés de l'Asie du Sud-Est.

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et son homologue laotien

Septième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Cap-Vert

3-4 octobre 2005

Dans le cadre de la 7e commission de partenariat entre le Luxembourg et la République du Cap-Vert qui a eu lieu le 4 octobre 2005 à Luxembourg, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap-Vert, Victor Borges, a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres.

Pays cible depuis 1993, le Cap-Vert est un partenaire privilégié de la coopération luxembourgeoise. Les liens entre les deux pays sont multiples et fondés sur les bonnes bases établies par les relations de coopération.

La commission de partenariat, coprésidée par les ministres Schiltz et Borges, a permis de faire le point sur les relations entre le Luxembourg et le Cap-Vert, notamment en matière de coopération au développement. Les discussions ont porté sur les priorités dans le domaine de la coopération entre les deux pays, de même que sur le suivi des projets en cours dans le cadre du programme indicatif de coopération (PIC) 2002-2005.

L'événement-clé de la 7e commission de partenariat a été la signature par les ministres Jean-

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker accueille le ministre Victor Borges à l'Hôtel de Bourgogne

Louis Schiltz et Victor Borges du 2e PIC entre le Cap-Vert et le Luxembourg, couvrant la période 2006-2010. Ce programme définit les orientations stratégiques de la coopération bilatérale entre le Cap-Vert et le Luxembourg pour les cinq années à venir.

«Il s'agit ici du 1er programme indicatif de la deuxième génération», a signalé Jean-Louis Schiltz, qui a donné par la suite des précisions sur les éléments nouveaux de ce nouveau PIC par rapport à la première génération de programmes. Ces nouveautés sont au nombre de quatre.

Tout d'abord, le PIC 2006-2010 est orienté vers et autour des objectifs du Millénaire. Ensuite, les interventions de la coopération luxembourgeoise se concentrent sur la lutte contre la pauvreté extrême. De plus, ce programme indicatif de deuxième génération est axé sur la préparation du développement économique du Cap-Vert. Enfin, le programme est calqué sur la stratégie nationale de développement du Cap-Vert, qui vise la réduction de la pauvreté et la création des bases économiques du développement.

Après avoir présenté le 2e PIC, le ministre Jean-Louis Schiltz a tiré un bilan «globalement positif» du 1er PIC. Ce programme a considérablement contribué au phénomène de graduation, à savoir la sortie du Cap-Vert de la liste des pays les moins avancés. Dans le cadre de la coopération entre le Luxembourg et le Cap-Vert, «le concept de partenariat trouve sa pleine valeur», a souligné le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz.

«Le Luxembourg est un partenaire de première importance pour le Cap-Vert», a affirmé de son côté le ministre Victor Borges. «La

Lors d'une entrevue avec la ministre Mady Delvaux-Stehres, le ministre Victor Borges s'est aussi informé sur la scolarisation des élèves d'origine cap-verdienne

Signature par les ministres Jean-Louis Schiltz et Victor Borges du 2e PIC entre le Cap-Vert et le Luxembourg

graduation n'est pas seulement le résultat des travaux des Cap-Verdiens, mais aussi de l'appui du Luxembourg et des autres partenaires.» Selon le ministre cap-verdien, l'aide a été très bien utilisée dans son pays et a apporté des résultats concrets. Son bilan du PIC est dès lors également très positif. Grâce à l'engagement du Luxembourg, beaucoup de Cap-Verdiens ont dorénavant accès à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle.

En vue des élections présidentielles et législatives au Cap-Vert en 2006, le Grand-Duché de Luxembourg a décidé de donner son appui à un projet mis en œuvre au Cap-Vert par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) et qui vise à appuyer l'organisation des élections. Le Luxembourg s'associera à ce projet par un financement de 250 000 dollars, montant qui servira surtout à la formation du personnel des bureaux de vote et à l'éducation civique en général.

Lors de l'entretien avec la ministre Delvaux-Stehres, Victor Borges s'est informé sur la scolarisation des élèves d'origine cap-verdienne. Il a souligné l'importance de la famille et de l'école pour la réussite de l'intégration dans la société d'accueil. Le ministre Borges a tout particulièrement souligné le rôle important des enseignants et a salué les mesures mises en place par le ministère de l'Éducation nationale en vue de favoriser l'intégration des enfants d'origine étrangère.

Fernand Boden et Jean-Louis Schiltz reçoivent le Dr Jacques Diouf, directeur général de la FAO

3 octobre 2005

Le Dr Jacques Diouf, directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a effectué une visite au Luxembourg le 3 octobre 2005, à quelques jours du 60e anniversaire de la FAO. Il a été reçu par le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, et par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Les discussions ont porté sur les problèmes liés à la faim et à la malnutrition dans le monde, la sécurité alimentaire, la grippe aviaire, les négociations commerciales à l'OMC et la réforme de la FAO.

Lors d'une conférence de presse commune, Fernand Boden a salué le «rôle essentiel» que joue la FAO dans la lutte contre la faim. Il s'est réjoui de constater une large identité de vues entre la FAO et le Grand-Duché, ce qui a permis de définir des points d'action communs pour la prévention des crises.

Jean-Louis Schiltz a présenté les projets développés conjointement par l'organisation onusienne et le Grand-Duché. Les derniers projets sont:

- le programme d'urgence pour le Niger (2004), un des pays cibles de la politique de coopération luxembourgeoise;
- le programme d'urgence pour le Malawi (2005);
- le projet de développement rural au Niger;
- le projet de développement des régions montagneuses du Kosovo et du Nord-Est du Monténégro.

Ce dernier projet concerne, entre autres, la région de Prizren, dont émanent beaucoup de demandeurs d'asile qui se trouvent actuellement au Luxembourg, ainsi que l'a précisé Jean-Louis

Lors de son entrevue avec les ministres Jean-Louis Schiltz et Fernand Boden, le Dr Jacques Diouf a félicité le Luxembourg pour son engagement sur le plan de l'action humanitaire

Schiltz. Le projet doit «stimuler le développement économique local et augmenter la qualité de vie des fermiers sur place. L'exode de ces populations vers les centres urbains ou vers l'étranger pourra ainsi être freiné», a expliqué le ministre.

Ce projet de développement témoigne de la volonté de la FAO et du Luxembourg d'attaquer les causes des problèmes et non seulement les conséquences, approche très importante aux yeux du Dr Jacques Diouf.

Le directeur général de la FAO a déclaré que son séjour au Luxembourg revêtait une importance particulière. Ainsi, il apprécierait «la base éthique qui caractérise les relations que le Luxembourg entretient avec les pays du Tiers monde». De plus, il a félicité le Luxembourg de sa récente Présidence du Conseil de l'Union européenne (janvier-juin 2005) «qui a donné des résultats extrêmement importants, notamment en ce qui concerne l'engagement de l'Union européenne à mobiliser plus de ressources pour l'action humanitaire».

Enfin, le Dr Jacques Diouf a déploré le «manque de prévision, de prévention, d'anticipation et de réaction de la communauté internationale face aux crises», tout en ajoutant qu'«ensemble avec nos amis luxembourgeois, nous essayons d'apporter des réponses à ce problème».

Le ministre des Transports, Lucien Lux, rencontre son homologue belge, Renaat Landuyt

5 octobre 2005

Le 5 octobre 2005, le ministre des Transports, Lucien Lux, a accueilli à Luxembourg son homologue belge, Renaat Landuyt. Les sujets abordés concernaient aussi bien des dossiers bilatéraux que communautaires.

Les deux ministres ont confirmé leur volonté en ce qui concerne

Les ministres luxembourgeois et belge des Transports ont confirmé leur volonté en ce qui concerne la réalisation du projet prioritaire RTE-T, Eurocap-Rail

la réalisation du projet prioritaire RTE-T, Eurocap-Rail (liaison ferroviaire des trois capitales européennes, Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg). Renaat Landuyt a souligné la détermination du côté belge d'effectuer les travaux de modernisation de la ligne concernée. Une décision sur le financement de cette entreprise sera disponible pour le premier semestre 2006.

Lucien Lux et Renaat Landuyt ont constaté avec satisfaction qu'en ce qui concerne le dossier sur l'avenir de la ligne ferroviaire vers Gouvy, les deux compagnies ferroviaires, CFL et SNCB, avaient prévu une réunion pour le 13 octobre 2005, dont l'objet était d'arrêter un concept d'exploitation commun.

Suite aux assurances du côté belge de rester partie à l'accord «eurovignette», les deux ministres ont convenu de se concerter préalablement à toute initiative éventuelle dans ce domaine.

Dans le cadre de la préparation du Conseil des ministres des Transports, qui s'est tenu le 6 octobre 2005 au Kirchberg, les ministres Lux et Landuyt ont discuté de la proposition de libéralisation du marché ferroviaire international de passagers. Après avoir noté l'existence d'intérêts partagés dans ce dossier, les deux ministres ont convenu de coordonner davantage leurs positions à adopter au niveau communautaire.

Les deux ministres se sont félicités du caractère constructif de cette entrevue, qu'ils ont d'ailleurs qualifiée de très collégiale et fructueuse.

La mise en œuvre du traité de Prüm était également à l'ordre du jour de la visite de travail des deux ministres

Visite de travail de Liese Prokop, ministre fédérale de l'Intérieur de la République d'Autriche

11 octobre 2005

Le 11 octobre 2005, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a reçu Liese Prokop, ministre fédérale de l'Intérieur de la République d'Autriche, pour une réunion de travail.

Au centre des discussions ont figuré les priorités de l'Autriche dans le domaine de la sécurité intérieure pour sa Présidence du Conseil de l'Union européenne, qui aura lieu au premier semestre 2006.

En outre, les ministres ont discuté de la coopération policière bilatérale ainsi que de la mise en œuvre du traité de Prüm signé le 27 mai 2005, traité relatif à l'approfondissement de la coopération transfrontalière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et la migration illégale.

Visite de travail au Luxembourg d' António Guterres, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés

12 octobre 2005

Le 12 octobre 2005, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres, s'est rendu au Luxembourg pour une visite de travail.

António Guterres a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un entretien à l'Hôtel de Bourgogne.

Le haut-commissaire a également eu l'occasion de s'entretenir avec la ministre de la Famille et de l'In-

Avec les ministres Jean-Louis Schiltz et Marie-Josée Jacobs, António Guterres a discuté de la dimension extérieure de la politique d'asile et de la gestion des flux migratoires

tégration, Marie-Josée Jacobs, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

Les discussions ont essentiellement porté sur la dimension extérieure de la politique d'asile et la gestion des flux migratoires. Le projet de loi sur la procédure d'asile, la situation actuelle des demandeurs d'asile au Luxembourg et la situation au Kosovo ont été d'autres sujets de discussion.

Par ailleurs, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés ont procédé à la signature d'un *Memorandum of Understanding* sur la collaboration entre le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et la Direction de la coopération au développement.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés pour un entretien à l'Hôtel de Bourgogne

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, reçoit M. Klaus Tschütscher, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice du Liechtenstein

15 novembre 2005

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a reçu le 15 novembre 2005, dans le cadre d'une visite de travail son homologue du Liechtenstein, M. Klaus Tschütscher.

Au centre des discussions ont figuré les relations entre le Liechtenstein et l'Union européenne ainsi que les relations bilatérales. L'accent a été mis sur l'entraide judiciaire, l'encadrement juridique des deux places financières ainsi que sur le développement de l'espace Schengen.

Le ministre Frieden s'est réjoui du fait que la Commission européenne vient de proposer, au début du mois de novembre, l'ouverture des négociations entre l'Union européenne et le Liechtenstein pour associer ce dernier à l'espace

Luc Frieden et son homologue Klaus Tschütscher ont notamment discuté de l'ouverture des négociations pour l'adhésion du Liechtenstein à l'espace Schengen

Schengen. Suite au référendum positif concernant l'association de la Suisse à l'espace Schengen, le ministre luxembourgeois a exprimé le souhait que les négociations avec le Liechtenstein soient menées à bon terme dans un bref délai.

Luc Frieden a rappelé que le Liechtenstein est déjà étroitement associé à l'UE à travers l'espace économique européen et à travers l'accord sur la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. Le ministre de la Justice a souligné que l'encadrement juridique de toute place financière était indispensable pour assurer sa crédibilité et le cadre propice à son développement. Les ministres ont eu un échange sur les discussions actuellement menées au sein de l'UE sur les dossiers concernant les centres financiers et ont constaté une large identité de vues sur ces questions.

Entrevue de Jean Asselborn avec la ministre autrichienne des Affaires étrangères, Ursula Plassnik

1er décembre 2005

Le 1er décembre 2005, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a accueilli la ministre autrichienne des Affaires étrangères, Ursula Plassnik, pour une entrevue bilatérale à l'Hôtel Saint-Maximin.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur des sujets d'actualité européenne et la prépara-

Les ministres Jean Asselborn et Ursula Plassnik ont également discuté des mesures à prendre pour promouvoir le travail et l'emploi dans le cadre de la stratégie de Lisbonne

tion de la Présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2006. La délégation autrichienne s'est plus particulièrement renseignée sur l'organisation et le déroulement pratique des principaux événements sous Présidence luxembourgeoise.

Concernant les perspectives financières de l'Union européenne pour la période 2007-2013, Jean Asselborn et son homologue autrichienne ont souligné l'urgence de trouver un accord à ce sujet au prochain Conseil européen les 15 et 16 décembre 2005 à Bruxelles. «Un accord sur le cadre financier de l'Europe élargie émettrait un signal positif dans la direction du bon fonctionnement de l'Europe», a estimé le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Les deux ministres ont partagé l'avis que la «période de réflexion», décidée par le Conseil européen de juin 2005, devait être mise à profit pour rapprocher le projet européen des citoyens. «Prendre des décisions proches des citoyens, c'est avant tout s'occuper de la croissance et de l'emploi, et en particulier de l'emploi des jeunes», a estimé la ministre autrichienne. Pour sa part, Jean Asselborn a mis l'accent sur la mise en œuvre rapide de programmes nationaux pour atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne en matière de croissance et d'emploi.

Quant aux relations extérieures de l'Union européenne, Ursula Plassnik a indiqué que la Présidence autrichienne souhaitait notamment porter une attention particulière aux relations avec les Balkans occidentaux. Ce sujet devrait dès lors figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE prévue au printemps 2006. Dans ce contexte, les deux ministres ont rappelé que le processus de stabilisation et d'association constituait le cadre du parcours européen des pays de la région. «Ce processus et les perspectives qu'il offre permettent d'ancrer les réformes dans les Balkans occidentaux, comme le processus d'adhésion l'a permis en Europe centrale et orientale», a souligné Jean Asselborn.

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le Landeshauptmann de la Haute-Autriche Josef Pühringer et remise du «Friedenslicht aus Bethlehem»

9 décembre 2005

Le 9 décembre 2005, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu le Landeshauptmann de la Haute-Autriche, Monsieur Josef Pühringer.

Jean-Claude Juncker et Josef Pühringer ont fait un tour d'horizon sur les questions d'actualité européenne et les relations bilatérales.

En marge de cette entrevue, le Premier ministre luxembourgeois s'est vu remettre par Jürgen, 11 ans, le «Friedenslicht aus Bethlehem», un message de paix diffusé à partir de la Haute-Autriche dans les États membres de l'Union européenne.

Auparavant, le «Friedenslicht» a été remis au président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, et au bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger.

Le «Friedenslicht» se trouve en la cathédrale de Luxembourg.

Le jeune Jürgen remet le «Friedenslicht aus Bethlehem» au Premier ministre Jean-Claude Juncker

Entrevue du ministre des Transports, Lucien Lux, avec son homologue autrichien, Hubert Gorbach

15 décembre 2005

En vue de la préparation de la Présidence autrichienne qui a débuté le 1er janvier 2006, le ministre des Transports, Lucien Lux, a reçu le 15 décembre 2005 Hubert Gorbach, vice-chancelier autrichien et ministre des Transports, de l'Innovation et de la Technologie, pour discuter des priorités de la Présidence dans le domaine des transports.

Lors de leur entrevue, les ministres Lucien Lux et Hubert Gorbach ont évoqué les grands dossiers européens en matière de transports

Au centre des discussions de cette réunion ont figuré en particulier les sujets d'actualité dans le domaine des transports, à savoir la sécurité routière, la réglementation sur les services publics et le troisième paquet ferroviaire. En plus, ils ont également évoqué brièvement les grands dossiers européens, tels que les perspectives financières et la Constitution européenne.

Le ministre des Transports a de nouveau souligné l'attitude sceptique du Luxembourg quant à une libéralisation trop rapide du marché international des transports. À cet égard, il s'est montré satisfait du fait que le Luxembourg ait obtenu, lors du dernier Conseil des ministres des Transports, une dérogation quant à l'ouverture du marché pour les transports internationaux de voyageurs. Néanmoins, Lucien Lux a également fait part de ses préoccupations au sujet de la proposition de la Commission européenne relative aux services publics des transports. Selon le ministre, l'objectif d'une concurrence plus accrue ne devrait pas avoir à terme comme résultat final la survie d'uniquement deux compagnies ferroviaires, contrôlant par la suite non seulement les prix, mais aussi les tracés. De même, le ministre a indiqué que le principe «mieux légiférer» ne devrait pas s'appliquer au détriment d'un nivellement social vers le bas, puisque les critères sociaux ont été laissés de côté dans la nouvelle proposition.

Les ministres se sont par ailleurs prononcés en faveur d'une évaluation des premier et deuxième paquets ferroviaires afin de voir si la libéralisation du marché ferroviaire avait apporté les gains escomptés. Cette évaluation devrait être faite par la Commission lors du prochain Conseil des ministres des Transports, qui prévoit une révision à mi-parcours du livre blanc, *La politique européenne des transports à l'horizon 2010.*

Ont finalement été abordés les sujets relatifs à la sécurité routière. Le ministre autrichien a indiqué que la Présidence essaie de lancer des campagnes de prévention à l'échelle européenne ayant comme but la sensibilisation des citoyens. Selon ses explications, il serait indispensable que l'Union européenne se donne une approche commune quant aux problèmes de sécurité routière, tels que les conduites à risques et notamment l'alcool au volant.

Grâce à une coopération étroite entre les deux ministres au cours des derniers mois, et notamment au cours de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, ils n'ont pu que constater un consensus général dans le domaine des transports et se sont déclarés convaincus que l'un représentait pour l'autre un partenaire fidèle.

Visites

À L'ÉTRANGER

Jeannot Krecké et Jean-Louis Schiltz en mission d'information et de prospection économique aux États-Unis

24-28 janvier 2005

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre délégué aux Communications, Jean-Louis Schiltz, ont entrepris une première mission d'information et de prospection économique aux États-Unis du 24 au 28 janvier 2005.

Cette visite était ciblée sur le secteur des hautes technologies de l'information et des communications aux États-Unis.

La délégation luxembourgeoise y a rencontré aussi bien des cadres dirigeants d'entreprises, déjà implantées au Luxembourg ou qui s'intéressent au Luxembourg comme site, que des cadres de certaines entreprises-phares dans ce secteur.

Les deux ministres ont souhaité s'informer sur place, notamment à Washington, Seattle et San Francisco, des besoins spécifiques des entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications, afin de consolider la position du Grand-Duché comme site attractif pour l'implantation de ces entreprises et en vue de développer le secteur des communications et du commerce électronique au Luxembourg.

Jeannot Krecké et Jean-Louis Schiltz ont été accompagnés des membres de la *task force* en matière de développement du secteur de la communication électronique.

Les ministres Jeannot Krecké et Jean-Louis Schiltz présentent le bilan de leur visite aux États-Unis avec Georges Schmit, premier conseiller de gouvernement au ministère de l'Économie, et Jean-Paul Zens, directeur du Service des médias et des communications

1er février 2005

À leur retour, lors d'une conférence de presse conjointe, les deux ministres ont situé cette mission d'information et de prospection dans son contexte luxembourgeois et européen, en expliquant les objectifs et les enjeux de leur démarche.

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, pour sa part, a placé d'emblée la visite dans le contexte de la stratégie de Lisbonne. Le ministre délégué aux Communications Jean-Louis Schiltz, a rappelé, quant à lui, qu'il s'agissait d'une visite dont l'un des objectifs majeurs consistait «à mieux comprendre l'évolution générale du secteur de l'information et de la communication et les perspectives de développement futur afin d'anticiper les besoins en la matière». La délégation luxembourgeoise a visité ainsi certaines entreprises-phares de ce secteur, comme Microsoft, Apple, Yahoo ou eBay.

«Parallèlement, nous avons cherché à consolider les contacts avec certaines entreprises qui sont déjà implantées au Luxembourg, comme AOL ou Amazon qui a annoncé en décembre 2004 que l'entreprise établirait son siège européen à Luxembourg», a informé le ministre Schiltz.

«Il est clair que ce genre d'entreprises ne s'implante pas d'office au Luxembourg: il faut signaler sa présence, soigner les contacts, expliquer et discuter afin de mieux comprendre les besoins de ces entreprises ou les anticiper, et cela dans le but de développer le Luxembourg comme site attractif d'implantation», a expliqué Jean-

Louis Schiltz, tout en renvoyant à la concurrence qui existe à ce niveau: «Les autres pays ne dorment pas, il ne faut pas penser que nous sommes les seuls à faire ce genre de mission économique.»

L'attractivité du Luxembourg comme site repose, selon Jean-Louis Schiltz, sur divers facteurs: «Le Luxembourg est une plateforme qui offre toute une série d'avantages en matière de technologies d'information, nous avons une histoire et un passé certain axés sur la communication et l'information (ondes radio, satellites, etc.), nous disposons d'un cadre réglementaire adéquat, nous disposons d'un environnement économique positif et stable, la situation fiscale n'est sans doute pas un désavantage, nous avons de bonnes infrastructures de communications, et nous profitons d'un plurilinguisme qui contribue à l'attractivité du site».

En matière de technologies d'information, Jean-Louis Schiltz a tiré deux enseignements majeurs de la visite, l'un concernant la connexion aux autoroutes virtuelles de transmissions des données et l'autre concernant le cadre réglementaire.

Ainsi, le Luxembourg serait bien connecté aux autoroutes virtuelles de l'information: si cela n'était pas le cas, des entreprises comme AOL ou Amazon ne se seraient pas établies au Luxembourg.

Concernant le cadre réglementaire dans le domaine d'Internet et des technologies de l'information, celui-ci serait jugé généralement «très positif» par les entreprises américaines. Dans ce contexte, Jean-Louis Schiltz a renvoyé à la loi relative à la protection des données dont il souhaite simplifier – conformément à l'accord de coalition – certains éléments qui ne créent pas une plus-value directe en matière de protection de la sphère privée. Parallèlement, Jean-Louis Schiltz s'est montré confiant qu'il serait possible de transposer assez rapidement le «paquet Télécom» afin de compléter le cadre réglementaire luxembourgeois et le rendre plus compétitif encore.

Conférence internationale sur le terrorisme à Madrid

10-11 mars 2005

Le chef d'État luxembourgeois et le Premier ministre Jean-Claude Juncker ont participé les 10 et 11 mars 2005 à la Conférence internationale sur le terrorisme, la démocratie et la sécurité, organisée à Madrid à l'occasion du premier anniversaire des attentats de Madrid du 11 mars 2004.

Lors de la séance de clôture de la conférence au Centre de congrès de Madrid, le chef d'État a pris la parole au nom du Grand-Duché de Luxembourg et a félicité l'organisateur, le Club de Madrid et les autorités espagnoles, d'avoir pris cette initiative: «Une coordination optimale au niveau des services concernés de nos pays comme avec les organisations internationales aux compétences reconnues dans ce domaine est essentielle. Elle n'est toutefois pas suffisante», a ajouté S.A.R.

Jean-Claude Juncker avec Messieurs Barroso, Belka et d'autres dignitaires internationaux lors de la conférence

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker soulignant que «les victimes du terrorisme n'ont pas de nationalité»

le Grand-Duc au sujet de la lutte contre le terrorisme.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, pour sa part, a pris la parole de concert avec le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, le président du Parlement européen, Josep Borell Fontelles, ainsi que le secrétaire général auprès de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer.

L'Union européenne a fait de la lutte contre le terrorisme une des premières priorités, a rappelé Jean-Claude Juncker dans ce contexte. L'UE s'est dotée d'une définition commune du terrorisme, a créé un mandat d'arrêt européen, a intensifié la lutte contre le financement du terrorisme de même qu'elle a œuvré pour faciliter l'échange d'informations entre les services nationaux. L'Union européenne a par ailleurs nommé un coordinateur antiterroriste, Gijs de Vries, a souligné Jean-Claude Juncker.

S.A.R. le Grand-Duc lors de son intervention

Visite du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en Inde et au Japon

28 mars-2 avril 2005

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a effectué une visite en Inde du 28 mars au 2 avril 2005 avec une importante délégation économique luxembourgeoise. La visite s'est déroulée à New Delhi et à Mumbai (Bombay), où ont eu lieu de multiples rencontres avec des décideurs politiques et économiques.

Accompagné d'une délégation économique d'une quarantaine de personnes représentant les organisations professionnelles (Chambre de commerce, Profil, ABBL, ALFI, FEDIL) ainsi que des entreprises actives dans les secteurs industriel, financier et technologique, le ministre a multiplié les contacts avec des décideurs politiques et économiques de la plus grande démocratie du monde.

S'exprimant devant une salle archicomble lors du premier séminaire économique à New Delhi, le ministre a insisté sur l'importance que l'émergence économique de l'Inde constitue pour le Luxembourg et ses entreprises.

Considérant qu'un pays aussi vaste et peuplé (1,1 milliard d'habitants) aura un besoin énorme dans les années et décennies à venir, surtout sur le plan des infrastructures, Jeannot Krecké a plaidé pour des échanges encore plus intenses entre l'Inde et le Luxembourg, surtout en matière d'engagement des entreprises

luxembourgeoises dans l'économie indienne et de l'accès de produits et services indiens au marché européen via le Luxembourg.

Les discussions que le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a eues avec le ministre indien du Commerce et de l'Industrie, Kamal Nath, le ministre de l'Acier, ainsi qu'avec les secrétaires d'État au bureau du Premier ministre et du ministère des Finances, ont essentiellement porté sur le potentiel de développement des relations économiques entre les deux pays.

Lors du séminaire financier, présidé par le ministre de l'Industrie du Maharashtra (à dr.) et le directeur général de la Chambre de commerce et de l'industrie de Mumbai (à g.), Jeannot Krecké a surtout souligné les avantages de l'emplacement indien

Dans ce contexte, les deux délégations ont pu poursuivre les discussions en relation avec une convention de non-double imposition entre l'Inde et le Luxembourg qui se sont soldées par des avancées importantes, ouvrant éventuellement de toutes nouvelles perspectives aux entreprises luxembourgeoises présentes en Inde (principalement Arcelor, Cargolux et Paul Wurth) dans les années à venir. Cargolux a d'ailleurs annoncé qu'une quatrième escale hebdomadaire sera prochainement programmée à Chennai (Madras).

Jeannot Krecké et son homologue indien Kamal Nath ont surtout discuté d'une convention de non-double imposition entre l'Inde et le Luxembourg

Lors d'un séminaire financier organisé à Mumbai (Bombay), le secteur financier a eu l'occasion de présenter à un auditoire indien très intéressé les avantages de la place financière luxembourgeoise.

À Pune (150 km à l'est de Mumbai), Jeannot Krecké a pu visiter les forges Bharat, une entreprise généralement reconnue comme fleuron de l'industrie indienne, spécialisée dans la production de composants automobiles destinés pour la plupart aux grands constructeurs automobiles européens et américains. En plus de la modernisation complète des procédés de production sur place en Inde, Bharat a pu s'implanter en Europe avec trois entreprises

en Allemagne et compte investir davantage sur le vieux continent dans les années à venir.

Sur le plan politique, Jeannot Krecké a rencontré le gouverneur de l'État de Maharashtra, le ministre de l'Industrie de cet État, ainsi que le gouverneur de la Banque centrale indienne.

Comme à New Delhi, le ministre a ainsi pu découvrir que les décideurs politiques indiens disposent de profondes connaissances de l'économie européenne et du Grand-Duché de Luxembourg, en qui ils voient un pont idéal pour l'accès aux marchés européens.

La visite a aussi permis à Jeannot Krecké de rencontrer le gouverneur de l'État du Maharashtra, Shri SM Krishna

11 avril 2005

L'objectif de la visite au Japon, qui a eu lieu du 3 au 6 avril 2005, a été de consolider les contacts avec les responsables des entreprises japonaises ayant leur siège au Luxembourg.

La société de robotique Fanuc au Japon constitue «un modèle pour la recherche luxembourgeoise», a déclaré Jeannot Krecké, impressionné par l'esprit innovateur de l'entreprise japonaise.

De sa visite de Teijin, présente au Luxembourg dans l'entreprise commune DuPont Teijin Films, le ministre a conclu à la possibilité «d'installer d'autres départements de la firme au Luxembourg, notamment dans les domaines de l'électronique, de l'environnement, de la santé, de l'automobile et de l'aviation».

Jeannot Krecké a souligné «l'importance stratégique» de la rencontre entre la délégation luxembourgeoise et les responsables de TDK au Japon. La confirmation d'un investissement de 5 millions d'euros par TDK pour le développement du département DVD au Luxembourg et le maintien de 450 employés auprès de l'entreprise japonaise ont ainsi pu être obtenus.

Le ministre Jeannot Krecké et Georges Schmit, premier conseiller de gouvernement au ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, présentent le bilan des visites en Inde et au Japon

Visite de travail au Mali du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz

18-19 avril 2005

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a effectué les 18 et 19 avril 2005 une visite de travail en République du Mali. Après ses visites au Vietnam et au Cap-Vert en 2004, il s'agissait de sa 3e visite dans un pays cible de la coopération luxembourgeoise.

La visite a comporté deux volets: un volet bilatéral consacré aux efforts de la coopération luxembourgeoise au Mali et un volet international avec la participation de Jean-Louis Schiltz à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise.

Lors de l'ouverture officielle des travaux de la 3e session de la commission de partenariat entre la République du Mali et le Grand-Duché de Luxembourg, Jean-Louis Schiltz a salué l'engagement de tous les acteurs dans le cadre de la coopération Mali-Luxembourg et a précisé que la commission de partenariat revêt un double objectif. D'une part, elle permet de faire le point sur les différents projets et d'examiner leur évolution. D'autre part, la commission est l'occasion de dresser les perspectives de la coopération bilatérale dans le cadre du programme indicatif de coopération (PIC) et de valider les conclusions.

Selon le ministre de la Coopération, les relations entre les deux pays sont excellentes. «La coopération entre le Mali et le Luxembourg est jeune, mais très intense», a-t-il dit. La signature de 4 nouveaux projets de coopération à la fin de l'année 2004 témoignerait d'ailleurs de la «maturité du partenariat», a ajouté Jean-Louis Schiltz.

Le ministre Schiltz écoute attentivement les propos d'un dignitaire malien lors de la visite d'un jardin d'enfants

À cette occasion, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Moctar Ouane, a rappelé les priorités de la coopération luxembourgeoise au Mali: l'éducation et la formation professionnelle, la santé, l'accès à l'eau potable et le développement rural.

À l'issue de la commission de partenariat, les deux parties ont adopté les recommandations de la revue à mi-parcours du programme indicatif de coopération (PIC) 2003-2006.

En tant qu'instrument de programmation de la coopération entre le Mali et le Luxembourg, le PIC a été mis en place en 2003 pour une période de quatre ans. Il permet une meilleure planification des actions de la coopération. Son objectif central est la lutte contre la pauvreté. Le PIC est en accord avec les priorités du Mali, dont la principale référence est le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Au cours de son audience avec le président de la République du Mali, Amadou Toumani Touré, le ministre Jean-Louis Schiltz a salué le dynamisme de la coopération entre les deux pays tout en se félicitant qu'après 8 ans, cette coopération était arrivée à une certaine maturité.

Après les rendez-vous politiques, Jean-Louis Schiltz a visité plusieurs projets de la coopération luxembourgeoise, qui, au Mali, accorde la priorité aux services sociaux de base (éducation, santé, accès à l'eau potable) et aux groupes les plus vulnérables (femmes, jeunes et enfants). Les thématiques transversales (genre,

environnement) sont également prises en compte.

Le ministre s'est d'abord informé de l'avancement du programme national de lutte contre l'excision des femmes (PNLE). L'excision a pour conséquence de rendre encore plus précaire la santé des femmes et contribue au déséquilibre homme-femme. Le gouvernement malien est fortement engagé à lutter contre cette pratique par une meilleure information et sensibilisation.

Ce projet est mis en œuvre par le ministère malien de la Promotion de la femme, de l'Enfant et de la Famille, en partenariat avec l'UNFPA. La contribution financière du Luxembourg à ce programme, qui s'étale sur une durée de 4 ans (2004-2007), est de 500 000 euros.

«Entre le Luxembourg et le Mali, ce n'est pas seulement une action de solidarité, mais aussi une affaire de cœur», a souligné Jean-Louis Schiltz lors de son arrivée à Missabougou, où il a visité le projet d'alphabétisation fonctionnelle et d'appui aux initiatives de développement des femmes et des jeunes du quartier.

«Afaffa Luxembourg» a crié la population locale lors de l'arrivée du ministre à Dougourakoro. Afaffa (Association pour la formation et l'assistance des femmes dans les filières animales) appuie les activités génératrices de revenus des femmes dans le domaine de l'élevage. Ce projet développe par ailleurs les capacités techniques et de gestion durable des groupements de femmes rurales et urbaines.

La dernière visite au programme du ministre luxembourgeois au Mali a été celle du Centre hospitalier mère-enfant (CHME) «Le Luxembourg» à Bamako, où Jean-Louis Schiltz a posé la première pierre en vue de l'extension de cet hôpital qui constitue une réalisation entièrement luxembourgeoise.

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a participé le 19 avril, au nom de l'Union européenne, à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE qui s'est réunie dans la capitale malienne.

Le ministre François Biltgen en visite de travail à Graz

13-14 mai 2005

François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'est rendu, sur invitation de Waltraud Klasnic, *Landeshauptmann* de la Steiermark, à Graz, en Autriche, les 13 et 14 mai.

Le ministre a notamment rencontré les responsables politiques, culturels et administratifs de Graz, capitale européenne de la culture 2003, pour discuter avec eux, en vue de l'année culturelle 2007 au Luxembourg, dans la Grande Région et à Sibiu (Roumanie), des acquis de cette année pour la ville de Graz.

Le ministre luxembourgeois s'est également rendu au Kunsthaus à Graz, centre d'art contemporain créé dans le cadre de Graz 2003 pour visiter la rétrospective dédiée à l'artiste luxembourgeois Michel Majerus.

Le 14 mai, François Biltgen a assisté, au château de Seggau, au séminaire *«Geist und Gegenwart, Pfingst-Dialog Steiermark 2005 – Die Entdeckung Europas»*, organi-

Le ministre Biltgen et Madame Klasnic

Le ministre Biltgen et Mustafa Ceric, grand mufti de Bosnie-Herzégovine

sé sous le patronage de Waltraud Klasnic et du Dr Egon Kapellati, évêque de Graz-Seckau.

L'archevêque de Prague, le cardinal Miloslav Vlk, a introduit un panel d'experts au thème de la matinée: «*Wieviel Religion braucht Europa?*» À ce panel ont participé Mustafa Ceric, grand mufti de Bosnie-Herzégovine, membre du Council of Religious Leaders de Sarajevo, Adolf Holl, professeur de sciences humaines et religieuses à Vienne, Egon Kapellari, évêque de Graz-Seckau et Doron Ravinovici, écrivain, essayiste et historien à Vienne, Michael Fleischhacker, rédacteur en chef de *Die Presse*, Vienne et Gabriele Russ, théologienne, Joanneum, Graz.

Dans son intervention, François Biltgen a plaidé en faveur d'une meilleure connaissance de l'autre si on veut espérer que le dialogue des cultures et des religions ait une chance de réussir.

Jean Asselborn en visite de travail en Roumanie

31 août 2005

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Bucarest le 31 août 2005 pour une visite de travail en Roumanie.

Dans le cadre de sa visite, Jean Asselborn a été reçu en audience par le président Traian Basescu. Il a également rencontré le ministre des Affaires étrangères, Mihai-Razvan Ungureanu, le président de la commission des Affaires étrangères du Sénat, Mircea Geoana, ainsi que le président de la Chambre des députés, Adrian Nastase.

Les pourparlers à Bucarest ont porté essentiellement sur les efforts déployés par la Roumanie en vue de son adhésion prochaine à l'Union européenne. Les deux parties ont aussi évoqué l'actualité politique internationale, notamment la situation dans les Balkans occidentaux et les relations de l'Union européenne et de la Roumaine avec l'Ukraine, la Russie et la Moldavie.

Sur invitation de son homologue roumain, Jean Asselborn a prononcé un discours sur l'intégration européenne devant les ambassadeurs roumains accrédités à l'étranger, qui étaient réunis à Bucarest pour leur conférence annuelle. À cette occasion, Jean Asselborn a fait le bilan de la Présidence luxembourgeoise et a abordé les défis auxquels devra faire face l'Union européenne au cours des prochaines décennies.

Sur la question de l'élargissement, Jean Asselborn a estimé que l'adhésion de nouveaux membres «renforce l'UE en tant qu'Union régie par la primauté du droit, unie dans sa diversité, adhérant pleinement aux principes de liberté, de démocratie et de stabilité, et s'employant sans réserve à rapprocher toujours davantage les peuples». Dans ce contexte, le ministre a assuré que «la Roumanie et la Bulgarie font partie intégrante de ce processus» et que «l'objectif est de les accueillir dans l'Union en 2007». Il a toutefois appelé les Roumains à «s'engager avec toutes leurs forces dans les réformes et la mise en œuvre de l'acquis communautaire» afin de garantir l'adhésion de leur pays à l'Union européenne comme prévu au 1er janvier 2007.

Parlant du futur de l'intégration européenne, Jean Asselborn a appelé les pays européens à forger «un nouveau consensus sur la finalité et la direction de l'Union européenne, sur le type de struc-

Le ministre des Affaires étrangères en discussion avec son homologue roumain, Mihai-Răzvan Ungureanu

tures, réformes et budgets dont elle a besoin, et sur la question de savoir comment gagner à nouveau la confiance et l'appui des citoyens européens».

Lors de la visite de Jean Asselborn à Bucarest, les autorités roumaines ont chaleureusement félicité le gouvernement luxembourgeois pour son engagement exemplaire en faveur de la cause européenne tout au long de sa Présidence du Conseil de l'Union européenne. En signe de remerciement et d'amitié entre le Luxembourg et la Roumanie, le chef de la diplomatie roumaine a remis à son homologue luxembourgeois une médaille affichant une gravure de l'Abbaye de Neumünster, lieu de signature du traité d'adhésion avec la Roumanie et la Bulgarie en avril 2005.

Dans l'après-midi, le ministre Jean Asselborn a visité le Centre Pierre Werner auprès de l'Institut national de recherches économiques de l'Académie roumaine. Le centre sert depuis 1994 comme lieu d'études et de documentation sur des sujets économiques et sur les relations entre la Roumanie et le Luxembourg.

Visite de travail de Jean Asselborn en Autriche

22 septembre 2005

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, s'est rendu à Vienne le 22 septembre 2005 pour une visite de travail auprès de son homologue autrichienne, Ursula Plassnik. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également été reçu en audience par le président autrichien Heinz Fischer.

Au centre des discussions figuraient les préparations de l'Autriche pour sa Présidence du Conseil de l'Union européenne. La ministre autrichienne s'est renseignée auprès de Jean Asselborn sur ses expériences pratiques à la tête de l'Union européenne au cours du premier semestre 2005.

L'entrevue avec le président Heinz Fischer a porté essentiellement sur les grands sujets de l'actualité européenne et internationale, notamment les candidatures turque et croate à l'adhésion à l'Union européenne, les négociations avec l'Iran sur le dossier nucléaire ainsi que le processus de paix au Proche-Orient suite au retrait israélien de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie.

Luc Frieden aux États-Unis pour des entretiens sur la sécurité

23 septembre 2005

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a rencontré à Washington le 23 septembre 2005 son homologue américain, Alberto Gonzales. L'entretien entre les deux ministres a porté tout particulièrement sur la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.

Les ministres se sont réjouis de l'excellent état des relations entre les États-Unis et l'Union européenne ainsi que des relations bilatérales dans le domaine de la coopération policière et judiciaire. Sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, une coopération étroite avec la nouvelle administration américaine a permis d'aboutir à

Luc Frieden reçu par le ministre de la Justice américain, Alberto Gonzales

des résultats tangibles visant à mieux combattre le terrorisme international dans le respect des libertés fondamentales auxquelles sont attachés l'Union européenne et les États-Unis.

Les ministres Frieden et Gonzales ont convenu de renforcer tout particulièrement la coopération transatlantique dans le domaine de la cybercriminalité. L'utilisation abusive d'Internet par les criminels ou les terroristes ne peut être combattue qu'à travers une coopération étroite au niveau international.

Les bonnes relations bilatérales ont permis d'aboutir à des résultats dans la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment. Plusieurs millions d'euros ont été confisqués récemment dans le cadre d'enquêtes pénales américano-luxembourgeoises. Le produit de ces confiscations sera partagé entre les deux pays.

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en Espagne

28 septembre 2005

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, s'est rendu à Madrid le 28 septembre 2005 pour une visite de travail auprès du ministre des Affaires étrangères, Miguel Angel Moratinos.

Au cours de son déplacement, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également rencontré la secrétaire d'État à l'Immigration et à l'Émigration, María Consuelo Rumí, le président de la Chambre des députés, Manuel Marin, ainsi que le président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés, Josep Antoni Duran i Lleida. Les principaux dossiers à l'ordre du jour de l'Union européenne ont dominé les pourparlers du chef de la diplomatie luxembourgeoise avec son homologue espagnol. Les deux parties ont particulièrement plaidé pour la poursuite des négociations sur le cadre financier de l'Union européenne pour la période 2007-2014.

Au sujet de l'élargissement, les ministres Asselborn et Moratinos ont estimé que les conclusions du Conseil européen de décembre traçaient les voies à suivre dans les dossiers turc et croate. Ils se sont prononcés pour l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie le 3 octobre 2005, tout en rappelant le besoin de la Turquie de se conformer aux obligations liées au processus d'adhésion. Quant à la Croatie, les deux ministres ont émis l'espoir que le Conseil sera bientôt en mesure de constater la pleine coopération de ce pays avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, condition préalable pour l'ouverture des négociations d'adhésion.

Relations bilatérales

Les deux parties se sont également félicitées des bonnes relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Espagne aux niveaux politique et économique. Dans ce contexte, Jean Asselborn a salué l'ouverture en 2005 d'une Chambre de commerce luxembourgeoise à Madrid.

L'Espagne est le septième partenaire commercial du Luxembourg (après l'Allemagne, la Belgique, la France, le Royaume-Uni, l'Italie et les Pays-Bas) et représente un marché dynamique pour les entreprises luxembourgeoises. Les exportations vers l'Espagne ont

Jean Asselborn et le ministre des Affaires étrangères espagnol, Miguel Angel Moratinos, évoquent les principaux dossiers de l'Union européenne

augmenté de 32% par an depuis 2000, à l'exception de l'an 2003, et se concentrent principalement dans les secteurs des machines et appareils, des métaux, des matières plastiques et du caoutchouc. Le Luxembourg connaît ainsi un excédent commercial structurel avec l'Espagne, s'élevant en moyenne à 176 millions euros par an. Cette situation est d'autant plus particulière que l'économie luxembourgeoise se trouve en déficit structurel au niveau des échanges commerciaux avec l'étranger.

Lors du dernier recensement en septembre 2004, le Luxembourg comptait 3 502 résidents espagnols – presque 1% de la population totale du Grand-Duché. La communauté luxembourgeoise en Espagne dénombre environ 1 800 personnes.

Entrevue de Jean Asselborn avec Philippe Douste-Blazy, chef de la diplomatie française

5 octobre 2005

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, a rencontré le chef de la diplomatie française, Philippe Douste-Blazy, le 5 octobre 2005 à Paris.

Au cours d'un petit déjeuner de travail au Quai d'Orsay, les deux ministres ont eu un échange de vues sur les grands sujets d'actualité européenne et internationale ainsi que sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et la France.

Les deux ministres se sont félicités de l'ouverture des négociations d'adhésion de l'Union européenne avec la Turquie et la Croatie le 3 octobre 2005 à Luxembourg. Ils ont partagé l'avis que l'élargissement ne devait pas empêcher les pays membres de l'Union européenne de renforcer leur intégration politique. Dans ce contexte, le ministre des Affaires étrangères français a fait part de ses idées pour la relance de l'idéal européen, qu'il a notamment exposées dans un discours sur l'Europe le 23 septembre 2005.

Lors de leur entretien, Jean Asselborn et Philippe Douste-Blazy ont également discuté de la période de réflexion et de dialogue sur le projet de traité constitutionnel, décidée par le Conseil européen de juin 2005. Jean Asselborn s'est informé auprès de son homologue français sur les initiatives lancées en France en matière d'information et de communication sur l'Union européenne, notamment en vue des réflexions engagées au Luxembourg sur la meilleure approche pour initier et structurer un débat public sur l'Europe. Les réformes des institutions européennes ne pourront être menées à bien qu'avec l'engagement actif des citoyens dans un tel débat, ont estimé les deux chefs de la diplomatie.

Sur le plan bilatéral, les deux ministres se sont prononcés pour la poursuite de l'initiative franco-luxembourgeoise de créer un «itinéraire culturel sur les pères de l'Europe». Le projet, placé sous l'égide du Conseil de l'Europe, regrouperait les lieux de mémoire liés aux personnalités qui ont permis les premiers pas de l'édifice devenu entre-temps l'Union européenne. Au Luxembourg, il est considéré de faire figurer dans le

Les ministres des Affaires étrangères Asselborn et Douste-Blazy au Quai d'Orsay à Paris

circuit la maison natale de Robert Schuman à Clausen, les premiers lieux de travail des différentes institutions de la CECA, la résidence de Jean Monnet au Bricherhaff ainsi qu'une présentation de la genèse de la CECA au Centre de conférence européen au Kirchberg. Ayant obtenu l'appui de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie et des Pays-Bas, le projet est devenu commun aux six pays fondateurs.

Concernant le projet Eurocap-Rail, qui vise à améliorer la relation ferroviaire entre les villes de Luxembourg, Bruxelles et Strasbourg, les ministres Asselborn et Douste-Blazy ont convenu de faire le point sur ce projet lors d'une prochaine réunion avec leur homologue belge.

Visite de travail de Jean Asselborn en Ukraine

13 octobre 2005

Le 13 octobre 2005, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en Ukraine. À cette occasion, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu par le président Victor Iouchtchenko et a rencontré son homologue ukrainien, Boris Tarassiouk.

À l'ordre du jour des pourparlers figuraient les relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Ukraine, les réformes économiques et politiques engagées par le gouvernement de Kiev ainsi que les relations de l'Ukraine avec l'Union européenne et l'OTAN.

Le président Victor Iouchtchenko a présenté à Jean Asselborn les principaux objectifs du nouveau gouvernement à Kiev. «Nous voulons stabiliser l'économie, attirer les investisseurs étrangers et renforcer la lutte contre la corruption», a-t-il déclaré. Le président a également émis l'espoir que l'Ukraine adopterait prochainement les réformes nécessaires pour permettre au pays d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce.

Au cours des entretiens, Monsieur Iouchtchenko a réitéré la volonté d'intégration de son pays aux structures européennes et euro-atlantiques.

Pour sa part, Jean Asselborn a signalé que le renforcement des relations de l'Union européenne et de l'OTAN avec l'Ukraine «se fera au rythme de la mise en œuvre des réformes politiques et économiques en cours». Le Luxembourg et ses partenaires au sein de l'Union européenne «continueront à soutenir l'Ukraine sur le chemin de la démocratie, qui a ouvert de formidables perspectives dans nos relations communes», a-t-il ajouté.

Les ministres Jean Asselborn et Boris Tarassiouk se sont félicités de la croissance significative des échanges commerciaux entre l'Ukraine et le Luxembourg. Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a estimé que la libéralisation du commerce entre l'Union européenne et l'Ukraine aidera ce pays «à développer son potentiel et poursuivre son parcours vers une économie de marché viable».

Lors de sa visite de travail en Ukraine, Jean Asselborn et le président Viktor Iouchtchenko ont entre autres discuté des relations de l'Ukraine avec l'UE et l'OTAN

Profitant notamment de la reprise économique que connaît l'Ukraine depuis cinq ans, les exportations luxembourgeoises vers ce pays ont doublé entre 2000 et 2003 pour atteindre plus de 20 millions d'euros. Cette hausse est due à la forte augmentation des exportations de métaux communs et de machines et appareils. En 2004, la valeur des exportations luxembourgeoises vers l'Ukraine se chiffrait à 15 millions d'euros. En revanche, le volume des importations en provenance de l'Ukraine est passé de 310 000 euros en 2000 à 3,7 millions d'euros en 2004.

Mission économique aux États-Unis et au Canada

17-21 octobre 2005

Jeannot Krecké a informé le 25 octobre 2005 sur la mission de prospection économique et de promotion commerciale conduite du 17 au 21 octobre 2005 par S.A.R. le prince Guillaume et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur aux États-Unis et au Canada.

La première escale à New York a permis à la délégation de rencontrer les dirigeants de deux entreprises américaines de renommée internationale opérant respectivement dans le domaine des produits pharmaceutiques et dans le domaine des services médias pour le monde financier. Les discussions ont porté sur la juste valorisation de la recherche-développement et de la propriété intellectuelle dans la structure de prix des produits pharmaceutiques et sur le positionnement favorable du Luxembourg dans le domaine de la diffusion digitale de services électroniques.

Un séminaire de prospection économique et de promotion commerciale axé exclusivement sur la sous-traitance automobile a été organisé à Detroit. Devant un parterre bien fourni, le Luxembourg a été présenté comme site d'investissement idéal pour des sous-traitants américains visant à desservir le marché automobile européen.

Dans un deuxième temps, huit entreprises luxembourgeoises ont eu l'occasion de présenter leurs produits et services à des clients américains potentiels. Les témoignages de trois entreprises américaines déjà établies au Luxembourg, en l'occurrence Guardian Industries, Delphi Corp. et Masco Corp., ont renforcé et crédibilisé le message central. La délégation commerciale a ensuite eu l'occasion de rencontrer individuellement de possibles partenaires commerciaux avant de visiter les centres techniques d'IEE et de Husky Injection Molding Systems à Detroit. Elle s'est rendue ensuite à Chicago où était organisé, sous l'égide de la Chambre de commerce, un séminaire de rencontre avec des clients américains potentiels.

La délégation du Board of Economic Development a visité à Detroit, Akron et Toronto les quartiers généraux des entreprises Guardian Industries, Goodyear et Husky. Ces rencontres visent avant tout à préserver les liens privilégiés du ministère avec les dirigeants au plus haut niveau de ces sociétés. Bien que déjà établies de longue date au Luxembourg, ces entreprises continuent en effet à renforcer leur présence au Grand-Duché, qui occupe une place prépondérante dans leur dispositif européen.

Par ailleurs, la délégation du BED a eu l'opportunité de rencontrer plusieurs entreprises aux États-Unis et au Canada qui sont actives dans le domaine de la sous-traitance automobile et qui ont manifesté un intérêt réel pour établir, voire renforcer leur présence en Europe. Cette première prise de contact a permis d'introduire et de positionner le Luxembourg comme site d'accueil potentiel.

Profitant de son passage à Detroit, la délégation a visité le quartier général de Plastipak Packaging Inc., qui vient de reprendre la société Luxpet à Bascharage. Fort d'un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de dollars dans le domaine des emballages en plastique pour liquides en tous genres, Plastipak entend utiliser Luxpet comme tremplin pour renforcer significativement sa présence en Europe.

La mission s'est achevée à Toronto au Canada, où S.A.R. le prince Guillaume et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé à un séminaire organisé conjointement par l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI) et la Chambre de commerce, visant à promouvoir l'industrie des fonds d'investissement. En marge de ce séminaire, S.A.R. le prince héritier et Jeannot Krecké ont rencontré le lieutenant gouverneur de l'Ontario, James Bartleman, ainsi que le ministre fédéral du Revenu national du Canada, John McCallum.

Jeannot Krecké lors de la conférence de presse donnée suite à la mission de prospection économique et de promotion commerciale aux États-Unis et au Canada

Visite de travail de Jean Asselborn en Turquie

18-19 octobre 2005

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, a effectué du 18 au 19 octobre 2005 une visite de travail en Turquie.

Le 18 octobre, Jean Asselborn s'est rendu à Ankara pour des entrevues bilatérales avec le Premier ministre, Recep Tayyip Erdogan, et le ministre des Affaires étrangères, Abdullah Gül.

À l'ordre du jour des pourparlers ont figuré, outre les relations bilatérales, les négociations d'adhésion de l'Union européenne avec la Turquie.

L'accueil réservé à la délégation luxembourgeoise était d'autant plus chaleureux qu'il s'agissait de la première visite d'un ministre européen en Turquie après l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Union européenne le 3 octobre 2005 à Luxembourg.

Lors d'un point de presse commun avec son homologue turc, Jean Asselborn a relevé trois raisons qui justifient «la décision historique» d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Turquie: le potentiel économique du pays, la stabilisation des régions autour de la Turquie et le renforcement du poids de l'Union européenne

dans les relations internationales que peut apporter son adhésion.

Le processus d'examen analytique de la législation turque qui vient de démarrer démontre que «nous prenons très au sérieux la décision prise le 3 octobre 2005», a estimé le ministre luxembourgeois. «Je suis convaincu que les négociations d'adhésion seront bénéfiques pour les droits de l'Homme en Turquie, bénéfiques pour l'Europe et surtout bénéfiques pour les 70 millions d'hommes et de femmes qui vivent en Turquie», a-t-il conclu.

Pour sa part, le ministre Abdullah Gül a remercié le Luxembourg pour «son soutien précieux» aux efforts de la Turquie en vue de rejoindre l'Union européenne. «Le Luxembourg jouit d'une excellente renommée sur la scène internationale, et nous voyons un grand potentiel pour développer et faire progresser nos relations, notamment dans le secteur financier, où le Grand-Duché joue un rôle majeur», a-t-il estimé. Le ministre turc a par ailleurs salué la décision du Luxembourg d'ouvrir un consulat honoraire à Istanbul, tout en émettant l'espoir de pouvoir bientôt assister à l'inauguration d'une ambassade du Grand-Duché à Ankara.

Pendant l'entretien entre Jean Asselborn et Abdullah Gül, ce dernier a remercié le Luxembourg pour «son soutien précieux» aux efforts de la Turquie en vue de rejoindre l'Union européenne

Au cours du deuxième jour de son déplacement en Turquie, Jean Asselborn s'est rendu à Istanbul pour assister à l'inauguration officielle du consulat honoraire du Luxembourg en Turquie.

Madame Suzan Sabanci Dincer, directrice générale de la plus grande banque commerciale en Turquie, a été nommée consule honoraire de Luxembourg à Istanbul et s'engagera désormais pour la promotion du Grand-Duché en Turquie.

Dans le cadre de sa visite à Istanbul, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également participé à un séminaire sur la place financière luxembourgeoise, organisé sous l'égide de la Chambre des industriels et com-

Jean Asselborn lors de son entrevue avec le Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan

merçants de Turquie. À cette occasion, il a également eu un long entretien sur la situation économique et politique en Turquie avec le vice-président de la Confédération des industriels et commerçants de Turquie, Cem Duna.

Visites de travail de Jean Asselborn en Finlande et en Lettonie

24-25 octobre 2005

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, a effectué les 24 et 25 octobre des visites de travail en Finlande et en Lettonie.

Le 24 octobre, Jean Asselborn s'est rendu à Helsinki pour une entrevue bilatérale avec le ministre finlandais des Affaires étrangères, Erkki Tuomioja.

Au cours de son déplacement en Finlande, le ministre luxembourgeois a également eu l'occasion de rencontrer l'ancien président Martti Ahtisaari, qui dirige actuellement une organisation de prévention de crises, le président du Parlement, Paavo Lipponen, et le vice-président de la commission parlementaire en charge des Affaires européennes, Kimmo Kiljunen.

À l'ordre du jour des pourparlers ont figuré, outre les relations bilatérales, le budget de l'Union européenne pour la période 2007-2013, la politique européenne de voisinage, les relations de l'Union européenne avec la Russie, la situation dans les Balkans et les préparatifs pour la Présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2006.

Au sujet de la situation dans les Balkans occidentaux, les deux parties ont partagé l'avis que cette région constituait une des priorités majeures de la politique extérieure de l'Union européenne. «Nous avons donné une perspective européenne à tous les pays des Balkans lors du Conseil européen de Thessalonique en juin 2003 et nous sommes déterminés à maintenir cette promesse», a assuré le chef de la diplomatie luxembourgeoise. «Au cours des discussions sur le futur statut du Kosovo, qui pourraient débuter dans les prochaines semaines, l'Union européenne entend jouer un rôle-clé, en étroite coopération avec l'ONU et nos partenaires américain et russe», a-t-il indiqué.

Les deux ministres des Affaires étrangères ont par ailleurs eu un échange de vues sur le processus d'Helsinki, sur la mondialisation et la démocratie qui rassemble de façon innovatrice un groupe très varié de personnalités avec, pour objectif, le développement de nouvelles formes de résolution des problèmes posés par la gouvernance mondiale et la formulation de propositions pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le 25 octobre 2005, au lendemain de son déplacement en Finlande, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn s'est rendu à Riga pour une visite de travail auprès du chef de la diplomatie lettone, Artis Pabriks. À cette occasion, le ministre luxembourgeois a également été reçu par la présidente de la République de Lettonie, Vaira Vike-Friberga.

Les discussions ont porté sur les grands dossiers d'actualité euro-

Lors d'une entrevue bilatérale, les ministres Jean Asselborn et Erkki Tuomioja ont notamment discuté du budget européen et de la politique européenne de voisinage

Jean Asselborn a félicité son homologue letton, Artis Pabriks, et ses concitoyens pour les nombreux progrès réalisés par le pays dans les 15 dernières années

péenne, notamment les perspectives financières de l'Union européenne pour la période 2007-2013, la question de l'élargissement, l'avenir du traité constitutionnel, les relations avec la Russie et la situation dans les Balkans occidentaux.

Dans le cadre de sa visite en Lettonie, le ministre luxembourgeois a également visité – en compagnie de son homologue letton – le Musée de l'Occupation à Riga.

Au cours d'un point de presse à l'issue des pourparlers avec son homologue Artis Pabriks, Jean Asselborn a indiqué que les autorités lettones pouvaient compter sur le soutien du Luxembourg pour leurs efforts dans le domaine du développement économique de la Lettonie. «L'adhésion de la Lettonie à l'Union européenne l'année passée était une récompense méritée pour les formidables réformes accomplies dans le pays au cours des 15 dernières années», a-t-il déclaré. Et d'ajouter: «La croissance exemplaire que connaît l'économie lettone depuis le début de son rapprochement avec l'Union européenne n'est qu'un reflet des bénéfices que peut apporter la perspective européenne.»

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est également prononcé pour la poursuite de l'intégration politique de l'Union européenne, tout en mettant l'accent sur les mérites qui en découlent pour les pays de petite taille. «Le fait d'être membre de l'Union européenne a permis au Luxembourg de se faire entendre sur la scène politique internationale. C'est par le biais de l'Union européenne que les petits pays gagnent en pouvoir et peuvent influencer les décisions qui les concernent», a-t-il ajouté.

Les ministres luxembourgeois et lettons se sont par ailleurs félicités de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie le 3 octobre 2005 à Luxembourg.

Jean-Claude Juncker rencontre Jacques Chirac à l'Elysée

24-25 octobre 2005

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker était en déplacement à Paris les 24 et 25 octobre 2005.

Le 24 octobre, le Premier ministre a eu une entrevue avec le président de la République, Jacques Chirac.

Le sujet majeur de cette rencontre, qui s'est déroulée dans une atmosphère amicale et constructive, concernait le sommet informel d'Hampton Court le 27 octobre.

Jacques Chirac et Jean-Claude Juncker ont salué le projet britannique d'un débat sur la manière commune des 25 de réconcilier la vision sociale européenne avec les contraintes et les impératifs de la globalisation et sur la nécessité de se doter de structures sociales et économiques adaptées.

En ce qui concerne le dossier des perspectives financières, Jacques Chirac a souligné que la base de cet accord devrait être le «paquet Juncker», établissant une répartition équitable du financement des dépenses communautaires.

Dans leur entrevue, Jean-Claude Juncker et Jacques Chirac ont souligné les attentes et espoirs placés en la Présidence britannique du Conseil de l'UE

Jacques Chirac et Jean-Claude Juncker ont par ailleurs discuté du dossier agricole dans le contexte de l'OMC ainsi que des questions liées au Kosovo.

Le 24 octobre, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a également participé à un dîner organisé par le Cercle de l'industrie, association de promotion de l'industrie française.

Jean-Claude Juncker avec, à sa gauche, Guy Dollé (Arcelor), et, à sa droite, Jean-François Cirelli (Gaz de France) et Maurice Levy (Publicis Group) lors du dîner du Cercle de l'industrie

Les discussions s'articulaient essentiellement autour de la gestion de l'Eurogroupe que préside Jean-Claude Juncker, ainsi qu'autour des questions sur l'avenir de l'Union européenne, tels que le budget de l'UE et le processus de Lisbonne.

Le matin du 25 octobre 2005, Jean-Claude Juncker a été l'invité d'honneur d'un petit déjeuner-débat organisé par la revue mensuelle française *Politique internationale*, auquel ont participé également quelques-uns des plus importants industriels et banquiers français.

Le Premier ministre a également été l'invité du cercle de journalistes Europresse, rassemblant des journalistes des grands titres de la presse française et présidé par Béatrice Hadjaje, journaliste à RTL.

Luc Frieden plaide à Moscou pour un partenariat renforcé entre l'Europe et la Russie dans le domaine de la justice et de la sécurité

7-9 novembre 2005

Le 8 novembre 2005, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a eu à Moscou une réunion de travail avec le ministre russe de la Justice, Youri Tchaïka. La lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains a dominé ces entretiens.

Les ministres ont fait le point du développement de l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice entre l'Union européenne et la Russie. La feuille de route

pour la création à long terme de cet espace avait été convenue lors du sommet UE-Russie du 10 mai 2005 sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Le ministre Frieden a insisté sur le fait que l'UE et la Russie ont tout intérêt à renforcer leur partenariat afin de s'attaquer à la menace commune que constituent les questions transfrontalières liées à la criminalité organisée, le terrorisme et d'autres activités illégales.

Luc Frieden s'est réjoui du fait que les négociations menées sous la Présidence luxembourgeoise sur un accord de réadmission et un accord de facilitation de visas entre l'UE et la Russie ont abouti récemment à la paraphe de ces accords. Le ministre Frieden a plaidé pour un assouplissement des conditions de visas pour le personnel des entreprises luxembourgeoises souhaitant travailler en Russie.

De l'avis des deux ministres, le partenariat entre la Russie et l'UE doit aussi se refléter par une intensification de la coopération au sein du Conseil de l'Europe, structure idéale, selon Luc Frieden, pour discuter des questions juridiques d'intérêt commun.

Luc Frieden a mis en avant les bonnes relations de travail entre les autorités luxembourgeoises et russes dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Pour le ministre luxembourgeois, une bonne coopération bilatérale entre les autorités nationales est primordiale pour constituer un cadre propice aux relations commerciales et aux investissements. À cet égard, le ministre Frieden s'est félicité du fait qu'en 2004, le Luxembourg était, du fait de sa place financière, le premier investisseur étranger en Russie avec un montant de près de 7 milliards d'euros. En marge de sa visite officielle, le ministre Frieden a présidé par ailleurs un séminaire sur la place financière de Luxembourg.

Luc Frieden et son homologue russe, Youri Tchaïka, ont convenu qu'une intensification de la coopération au sein du Conseil de l'Europe était nécessaire

Dans le cadre de la lutte contre la drogue, en particulier en Afghanistan, le ministre luxembourgeois a souligné le rôle important qui revient à la Russie et a pris note avec intérêt des efforts déployés par cette dernière. Pour Luc Frieden, dans la lutte contre le trafic de drogue, tant les moyens de la sécurité extérieure que ceux de la sécurité intérieure doivent être mis à contribution. La lutte contre le trafic de drogue commence dans le pays d'origine, a souligné Luc Frieden. Le ministre a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération régionale en Asie centrale dans cette lutte, coopération que le Luxembourg soutient financièrement.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, en visite de travail à Dublin

8 novembre 2005

Le 8 novembre 2005, Nicolas Schmit, ministre délégué aux

Affaires étrangères, a effectué une visite de travail à Dublin.

Cette mission en Irlande a fait partie d'un programme de visites de travail auprès des ministres des Affaires européennes destiné à recueillir des informations sur l'organisation du débat sur l'avenir de l'Europe dans les différents États membres.

Au cours de sa visite de travail à Dublin, le ministre délégué a tenu une réunion de travail avec Noël Treacy, ministre irlandais des Affaires européennes. Les échanges de vues ont porté notamment sur les expériences irlandaises dans l'organisation du débat sur l'avenir de l'Europe en Irlande. L'Irlande a mis en place un Forum national permanent sur l'Europe dès 2001, suite à l'échec d'un référendum national sur la ratification du traité de Nice.

Les échanges de vues ont également porté sur l'état des négociations sur le futur cadre financier de l'Union européenne pour la période 2007-2013 et la préparation de la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue du 12 au 17 décembre 2005 à Hong Kong.

Dans le cadre de sa visite à Dublin, Nicolas Schmit a en outre rencontré le président du Forum national sur l'Europe, Maurice Hayes, membre du Sénat d'Irlande, ainsi que les membres du Joint Committee on European Affairs, qui est une commission parlementaire mixte de la Chambre et du Sénat d'Irlande.

Visite de travail de Jean Asselborn au Nigéria

11 novembre 2005

Le 11 novembre 2005, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail au Nigéria.

À Abuja, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu en audience par le président de la République fédérale du Nigéria, Olesegun Obasanjo. Jean Asselborn a également rencontré son homologue nigérian, Oluyemi Adeniji, et le ministre des Affaires intérieures, Magaji Mohammed Abdulahi.

Les pourparlers ont porté sur les relations de l'Union européenne avec le Nigéria et ses voisins africains, le rôle joué par le Nigéria dans les organisations régionales africaines ainsi que les efforts déployés par l'UE pour résoudre les conflits régionaux en Afrique. Ces sujets étaient d'autant plus pertinents que le Nigéria assume, au cours de l'année 2005, la présidence tournante de l'Union africaine.

Du côté des relations bilatérales, les deux parties ont discuté essentiellement de la mise au point des modalités pratiques en vue de la réadmission de demandeurs d'asile déboutés en provenance du Nigéria.

L'entrevue de Jean Asselborn avec son homologue nigérian a été l'occasion pour faire le point sur le suivi de la réunion ministérielle entre l'Union européenne et l'Union africaine qui s'est tenue sous Présidence luxembourgeoise le 11 avril 2005 à Luxembourg. «L'Union européenne souhaite renforcer davantage ses relations avec l'Afrique, notamment

Jean Asselborn en réunion avec son homolgue nigérian, Oleuyemi Adeniji

pour aider vos pays à affronter les problèmes liés à la pauvreté et aux maladies contagieuses graves, telles que le sida», a indiqué le ministre luxembourgeois. Et d'ajouter: «C'est seulement en établissant des mécanismes de coopération efficaces que nous réussirons à maîtriser ces défis communs.»

La partie luxembourgeoise s'est également renseignée auprès des autorités nigérianes sur l'engagement de l'Union africaine en Côte d'Ivoire, au Darfour, en Somalie et dans la région des Grands Lacs africains. «Le Luxembourg se réjouit des responsabilités croissantes assumées par l'Union africaine et d'autres organisations régionales, notamment le NEPAD et l'Ecowas, en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique», a souligné Jean Asselborn. «L'Union européenne est prête à soutenir davantage les efforts de ces organisations dans les domaines du renforcement des capacités, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration d'anciens combattants dans la vie civile», a-t-il ajouté.

Au niveau bilatéral, les deux parties ont convenu d'étudier la possibilité de renforcer les relations commerciales et économiques entre le Luxembourg et le Nigéria. Dans ce contexte, Jean Asselborn a rappelé que les deux pays avaient paraphé en mars 2005 un accord de protection et de promotion d'investissements et a émis l'espoir que cet accord pourrait entrer en vigueur dans les prochains mois.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est par ailleurs félicité des récentes initiatives du président Obasanjo en matière de lutte contre la corruption et a encouragé le gouvernement nigérian à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

Jean Asselborn a été reçu en audience par le président de la République fédérale du Nigéria, Olesegun Obasanjo

À l'occasion d'une conférence de presse à son retour d'Abuja le 14 novembre 2005, Jean Asselborn a fait le bilan de ses pourparlers en matière de rapatriement de demandeurs d'asile déboutés en provenance du Nigéria.

Au cours des quatre dernières années, le Luxembourg a enregistré 465 demandeurs d'asile d'origine nigériane, dont la plupart sont arrivés en 2003 et 2004. Parmi ces personnes, 34 ont été transférées vers un autre pays de l'Union européenne, suivant les dispositions de la convention de Dublin, 21 ont abandonné leur demande d'asile en cours de route, 31 ont été déboutés et pour 379 d'entre eux, la procédure administrative prévue par la loi suit son cours.

Dans le but de faciliter le rapatriement de citoyens nigérians qui ont perdu tout droit de séjour au Grand-Duché, Jean Asselborn a annoncé la conclusion prochaine d'un mémoire d'entente avec les autorités nigérianes portant sur les modalités pratiques d'un tel rapatriement. «Nous nous sommes mis d'accord sur le texte du mémoire d'entente, qui a été paraphé au niveau des hauts fonctionnaires de nos services d'immigration respectifs. La signature officielle aura lieu lors d'une visite du ministre nigérian des Affaires étrangères au Luxembourg au début de l'année prochaine», a

informé le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Dans le cadre du mémoire d'entente, le Luxembourg s'est déclaré prêt à soutenir des programmes d'assistance menés au Nigéria par différentes organisations internationales, notamment dans le domaine de la lutte contre le crime organisé transfrontalier et la traite des êtres humains. «Nous avons également proposé de contribuer à des projets de réinsertion professionnelle de l'Organisation internationale du travail et d'organiser un séminaire au Nigéria sur la bonne gouvernance dans le secteur bancaire», a précisé le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Dans le souci d'apporter des réponses efficaces aux défis de la politique d'asile, Jean Asselborn s'est prononcé en faveur d'un renforcement des efforts communautaires dans ce domaine. «La nouvelle loi que nous sommes en train d'élaborer au Luxembourg apportera d'importantes améliorations au niveau des procédures d'asile. Mais cela ne suffit pas. Il faut en même temps se concentrer, principalement à l'échelon européen, sur les causes et conséquences des flux migratoires», a conclu Jean Asselborn.

S.A.R. le Grand-Duc avec les ministres Luc Frieden et Jeannot Krecké lors de leur visite du pavillon luxembourgeois de l'exposition The big 5

Mission de promotion économique aux Émirats arabes unis et en Jordanie

19-24 novembre 2005

Du 19 au 24 novembre 2005, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont effectué une tournée de promotion économique dans les pays du Moyen-Orient.

Cette mission, conduite par S.A.R. le Grand-Duc, s'est inscrite dans le cadre d'une semaine de promotion économique à Abou Dhabi, Dubaï et Amman. Elle était organisée conjointement par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et la Chambre de commerce. Le chef d'État et les membres du gouvernement étaient accompagnés de représentants d'une cinquantaine d'entreprises. Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est joint à la dernière étape de la visite de promotion économique à Amman.

Abou Dhabi

Le 19 novembre 2005, la délégation luxembourgeoise est arrivée à Abou Dhabi, première étape de la mission de promotion économique. L'émirat d'Abou Dhabi, qui détient 90% des ressources énergétiques et représente 73% du territoire, est considéré comme la clé de voûte des Émirats arabes unis.

S.A.R. le Grand-Duc et les ministres Luc Frieden et Jeannot Krecké ont eu l'occasion de s'entretenir avec S.A. Cheikh Hamdan bin Zayed al-Nayhan, Vice-Premier ministre et ministre d'État aux Affaires étrangères. Parallèlement, des représentants de la Chambre de commerce luxembourgeoise et de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abou Dhabi ont conclu un accord de coopération qui facilitera les échanges et permettra de dynamiser les relations commerciales entre les deux pays.

Ensuite, le ministre Luc Frieden a ouvert le séminaire financier en présence de S.A.R. le Grand-Duc et S.A. Sheikha Loubna Al Quasimi,

ministre de l'Économie des Émirats arabes unis. Dans son discours d'ouverture, le ministre a présenté devant 250 représentants du monde économique et financier d'Abou Dhabi la diversité et les atouts de la place financière luxembourgeoise ainsi que les spécificités de la législation financière. Le Luxembourg offre l'un des environnements économiques les plus stables en Europe, voire dans le monde entier, a expliqué Luc Frieden en précisant que le gouvernement luxembourgeois ferait tout son possible pour garantir cette stabilité. «Notre souhait est de renforcer davantage les liens économiques avec cette partie du monde avec laquelle nous avons beaucoup de choses en commun», a conclu le ministre du Trésor et du Budget.

Dubaï

La deuxième étape de cette tournée a emmené la délégation luxembourgeoise les 20 et 21 novembre 2005 à Dubaï, où le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a visité l'exposition *The big 5*, la foire commerciale la plus importante au Moyen-Orient consacrée exclusivement aux métiers de la construction. Cette année, 2000 entreprises de 50 pays différents, dont neuf entreprises luxembourgeoises regroupées dans le pavillon luxembourgeois, y ont exposé leurs services et produits.

Lors de leur visite, la délégation luxembourgeoise a eu l'occasion de se faire une idée du stand luxembourgeois qui est un vrai pôle d'attraction, permettant ainsi aux neuf exposants luxembourgeois y représentés d'entrer directement en contact avec les partenaires potentiels de la région.

Sur le plan politique, un accord de non-double imposition a pu être signé par le ministre Luc Frieden et le Dr Muhammad bin Khalafan Al Kharbash, ministre d'État aux Finances, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives aux entreprises luxembourgeoises et émiriennes. Il s'agit en effet de la première signature d'un accord formel avec les Émirats, témoignant de la volonté politique des deux pays de renforcer davantage leurs relations économiques.

Jeannot Krecké a tenu sa promesse de faire représenter le Grand-Duché de Luxembourg de façon permanente dans cette ville, promesse faite l'année dernière à l'issue de sa première mission de promotion économique à Dubaï. Ainsi, S.A.R. le Grand-Duc et les ministres Luc Frieden et Jeannot Krecké ont inauguré le 20 novembre le bureau du Luxembourg Board of Economic Development – Trade and Investment Office à Dubaï. Ce bureau, qui servira avant tout de premier contact pour les entreprises nationales souhaitant prospecter la région, aura en outre la mission d'y promouvoir l'économie luxembourgeoise. Il sera dirigé par M. Albert Pansin, Regional Manager Middle East de Cargolux, actif depuis dix ans dans cette partie du monde.

Le chef d'État luxembourgeois a ensuite eu, en présence des membres du gouvernement, un échange de vues au pavillon royal avec le prince héritier de Dubaï, S.A. Cheikh Mohammed Bin Maktoum Al Maktoum.

Lors d'une entrevue bilatérale entre le ministre Jeannot Krecké et le cheikh Ahmed bin Saeed Al Maktoum, membre de la famille souveraine de Dubaï et président de la compagnie aérienne Emirates Airlines, ce dernier lui a fait part des énormes projets d'infrastructure à Dubaï, dont la construction d'un nouvel aéroport qui sera spécialisé dans le fret et le transport à des prix compétitifs. Il sera situé à moins de 30 km de la zone franche de Jebel Ali et devrait accueillir 60 millions de passagers en 2008.

Dubaï, qui a dû faire face à l'épuisement de ses ressources, a misé sur une politique de diversification économique, en développant notamment les secteurs de l'immobilier, du tourisme et des services financiers.

Dans ce contexte, la délégation luxembourgeoise a eu l'occasion lundi 21 novembre 2005, de se faire une idée de l'avancement des travaux du gigantesque projet de construction qu'est l'île artificielle Palm Djebel. Il convient de souligner que les deux bateaux de l'entreprise de dragage, qui a été chargée de construire deux des trois îles-palmiers au large du Golfe persique, battent le pavillon maritime luxembourgeois.

Un dîner informel avec la communauté luxembourgeoise résidente aux Émirats a clôturé cette mission à Dubaï.

Bahreïn

Le ministre Luc Frieden, de son côté, a quitté Dubaï dans la matinée du lundi 21 novembre 2005 pour se rendre au Bahreïn, où il a assisté à Manama à l'ouverture du bureau de représentation de Dexia Banque Privée (Suisse), filiale appartenant entièrement à

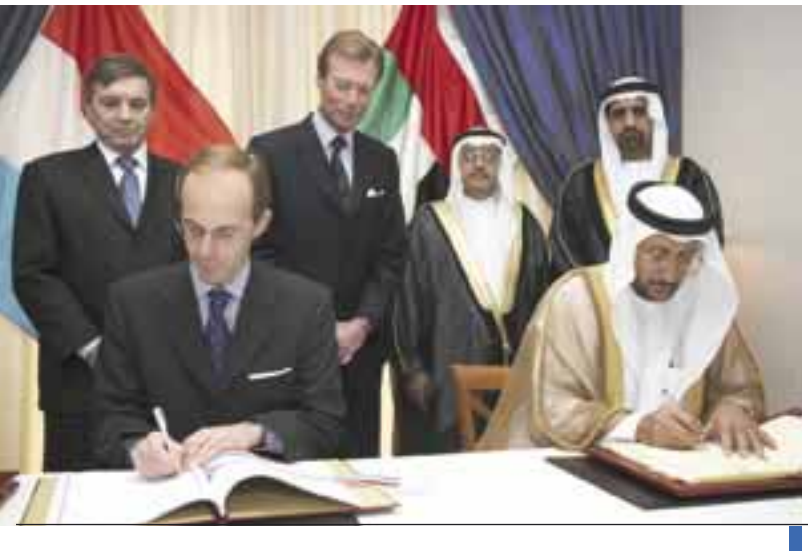

Signature de l'accord de non-double imposition par le ministre Luc Frieden et le Dr Muhammad bin Khalafan Al Kharbash, ministre d'État aux Finances

Dexia BIL et membre du groupe bancaire européen Dexia. Une entrevue avec le gouverneur de la Banque centrale du Bahreïn a également eu lieu.

Au Bahreïn, le ministre Luc Frieden a rencontré le ministre des Finances du Royaume de Bahreïn, Cheikh Ahmed bin Mohammed Al-Khalifa. Les deux ministres ont eu un échange de vues approfondi sur les places financières que représentent le Bahreïn et le Luxembourg et ont constaté un certain nombre de similitudes. Dans ce contexte, Luc Frieden a déclaré: «De par notre vocation internationale, nous nous réjouissons d'entrer dans un partenariat fructueux avec le Royaume de Bahreïn, car il constitue un des centres commerciaux les plus en vue dans la région du Moyen-Orient.»

Amman

La Jordanie a constitué la dernière étape de S.A.R. le Grand-Duc et des ministres Luc Frieden et Jeannot Krecké dans le cadre de leur mission de promotion économique au Moyen-Orient. C'est ici qu'ils ont été rejoints par le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

Le 22 novembre 2005, S.A.R. le Grand-Duc a été accueilli avec les honneurs militaires à l'aéroport Reine Alia par S.A.R. le prince Ali Bin Al Hussein, frère du souverain jordanien, ainsi que par le Premier ministre Adnan Badran et le Vice-Premier ministre, le Dr Marwan Muasher.

Les relations entre le Luxembourg et le Royaume hachémite de Jordanie sont excellentes, ainsi que le témoigne la récente visite de S.M. le roi Abdullah II de Jordanie au Luxembourg le 25 novembre 2004. Cette visite, placée sous le signe du développement des relations économiques entre le Luxembourg et la Jordanie, s'inscrivait dans le cadre du projet de réformes lancé par le roi pour moderniser l'économie jordanienne.

Bien que les échanges commerciaux avec la Jordanie restent en dessous de leur potentiel, il est à noter que la croissance économique de la Jordanie s'est considérablement accélérée ces dernières années grâce à une politique de diversification de son économie. Elle a en outre adopté des mesures importantes pour moderniser son cadre législatif et réglementaire, visant à créer un environnement réglementaire plus propice à l'investissement en soutien au développement du secteur privé.

Dans cet esprit, les représentants des chambres de commerce d'Amman et du Luxembourg ont procédé, en présence de S.A.R. le Grand-Duc et les ministres Jean Asselborn et Jeannot Krecké, à la signature d'un *Memorandum of Understanding*.

Dans sa brève allocution à la Chambre de commerce d'Amman, S.A.R. le Grand-Duc s'est montré choqué par les récents attentats qui ont frappé la capitale jordanienne et il a tenu à souligner que «par notre présence aujourd'hui, nous voulons démontrer notre solidarité avec le peuple jordanien».

Dans le cadre de cette mission, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, avec la Chambre de commerce du Luxembourg, avait également organisé deux séminaires dans la capitale jordanienne sur les secteurs économiques et financiers, afin de promouvoir le savoir-faire luxembourgeois et d'augmenter le volume des échanges.

Comme à Abou Dhabi, la délégation luxembourgeoise a pu constater un très vif intérêt de la part des entreprises locales à Amman pour les produits nationaux dans des domaines très divers.

Du côté diplomatique, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a rencontré ses homologues jordaniens, le Vice-Premier ministre Marwan Muasher et le ministre des Affaires étrangères, Farouk Kasrawi, pour des entrevues bilatérales. La veille, il avait déjà eu l'occasion de s'entretenir avec la ministre du Plan et de la Coopération internationale, Suhair al-Ali.

Au centre des discussions figuraient notamment la situation politique et économique en Jordanie, ses relations avec l'Union européenne ainsi que le processus de paix au Proche-Orient. Les deux parties ont également abordé la situation en Irak, le dossier nucléaire iranien et les préparatifs du sommet euroméditerranéen, prévu à Barcelone les 27 et 28 novembre 2005.

Exposant les priorités du gouvernement jordanien sur le plan domestique, le Vice-Premier ministre Marwan Muasher a informé la délégation luxembourgeoise que son pays s'apprêtait à entamer un ambitieux programme de réformes étalé sur dix ans et couvrant huit domaines: l'éducation, l'infrastructure, l'emploi, la protection sociale, les finances, la justice, les investissements et le système politique.

Les pourparlers au ministère des Affaires étrangères se sont concentrés sur le processus de paix israélo-arabe et l'actualité politique au sein du monde arabe. Jean Asselborn et Farouk Kasrawi se sont particulièrement félicités de la conclusion d'un accord entre Palestiniens et Israéliens sur l'ouverture du poste frontalier de Rafah, entre la bande de Gaza et l'Égypte. Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a relevé le rôle important de l'Union européenne dans la mise en œuvre de cet accord. «Pour sa part, le Luxembourg a proposé d'envoyer un officier de police à Rafah et d'apporter un soutien logistique à la mission», a indiqué Jean Asselborn.

De son côté, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a rencontré le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Sharif Al Zu'bi, pour un échange de vues sur les relations bilatérales dans les domaines économique et commercial. Ce dernier lui a fait part du fait que l'économie jordanienne a réalisé de très bons résultats en 2004, avec une croissance de 7,5%, ce qui représente le taux le plus élevé depuis 1992. Tous les secteurs économiques ont été performants, tout particulièrement celui de la construction avec une croissance de presque 20%, a fait savoir Sharif Al Zu'bi.

Il a également informé son homologue que la Jordanie souhaite développer davantage son secteur du tourisme, dont l'offre devrait être diversifiée. Il a en outre souligné que le gouvernement jordanien attachait beaucoup d'importance au développement du secteur des nouvelles technologies et des télécommunications, de même qu'à celui du secteur pharmaceutique et cosmétique.

Jeannot Krecké, de son côté, a fait remarquer que la Jordanie, avec sa main-d'œuvre qualifiée, des frais de transport compéti-

Rencontre entre le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, Jean Asselborn, et son homologue jordanien, Farouk Kasrawi, pour une entrevue bilatérale

S.A.R. le Grand-Duc et S.M. le roi Abdullah II de Jordanie

tifs, un potentiel technologique élevé et un cadre législatif, offre des atouts intéressants pour les investisseurs luxembourgeois. Le potentiel de *joint ventures* avec des partenaires locaux devrait donc tout particulièrement intéresser les entreprises luxembourgeoises.

Audiences auprès de S.M. le roi Abdullah II

En fin de matinée, S.A.R. le Grand-Duc a été reçu en audience privée par S.M. le roi Abdullah II de Jordanie au palais royal. Dans le cadre de sa visite, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a également été reçu par le souverain jordanien.

Par ailleurs, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, avec une importante délégation de Cargolux Airlines International S.A., a eu l'occasion d'avoir un bref échange de vues avec S.M. le roi Abdullah II et S.A.R. le Grand-Duc. Le président de Cargolux, Ulrich Ogiermann, a tout particulièrement tenu à remercier le souverain jordanien pour son engagement personnel suite au forum économique organisé dans le cadre de sa visite à Luxembourg en novembre 2004, permettant ainsi à la compagnie nationale de fret d'opérer aujourd'hui deux vols hebdomadaires vers Amman en provenance de Luxembourg. Ces vols permettent non seulement d'acheminer des marchandises vers la Jordanie, mais servent également de porte d'entrée pour l'Irak.

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec la chancelière désignée Angela Merkel

21 novembre 2005

À la veille de l'élection du chancelier par le Bundestag allemand, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu le 21 novembre 2005 à Berlin une entrevue avec la chancelière désignée Angela Merkel.

Cette entrevue s'inscrit dans le cadre des contacts que la future cheffe de gouvernement allemande est en cours d'établir avec ses partenaires européens.

L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère «ouverte et amicale», puisque Angela Merkel et Jean-Claude Juncker se connaissent depuis longtemps et ont entretenu jusqu'à présent d'étroites relations dans le cadre de leurs fonctions respectives.

À l'ordre du jour figuraient moins les relations bilatérales – elles sont au beau fixe – que des questions d'actualité européenne, notamment les perspectives financières 2007-2013. Selon Angela Merkel, le futur compromis en la matière doit se fonder sur la proposition de la Présidence luxembourgeoise.

Le couple franco-allemand a également fait l'objet de l'entretien, tout comme l'avenir du traité constitutionnel ou encore les relations entre l'Union européenne et la Russie, autre sujet traité dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Selon Jean-Claude Juncker, le couple franco-allemand devra

Le débat autour du budget européen 2007-2013 a été l'un des sujets abordés lors de l'entrevue entre le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la chancelière Angela Merkel

continuer à jouer un rôle important au niveau de l'intégration européenne, mais «pour faire tourner le moteur de l'intégration européenne», il devra être soutenu par d'autres pays européens.

Visite du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, au Sénégal

5-9 décembre 2005

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a visité le Sénégal du 5 au 9 décembre 2005. Cette visite, lors de laquelle il s'est rendu à Dakar, Thiès et Saint-Louis, s'inscrivait dans le cadre de la 3e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Sénégal.

L'accès à l'eau et l'assainissement ainsi que l'éducation et la formation socioprofessionnelle sont les secteurs dans lesquels l'appui de la coopération luxembourgeoise est le plus significatif au Sénégal.

Au Sénégal, le ministre Schiltz a été accompagné des députés Lydie Err et Jean Huss, membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, ainsi que de représentants de l'agence d'exécution Lux-Development.

Le Sénégal figure depuis 1993 parmi les dix pays cibles de la politique de coopération du gouvernement luxembourgeois. Ce pays situé en Afrique de l'Ouest compte 11,1 millions d'habitants et est classé en 157e position (sur 177 pays) dans le *Rapport mondial sur le développement humain* du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).

Après l'accueil de la délégation luxembourgeoise dans la soirée du 5 décembre 2005 à l'aéroport de Dakar par Abdoulaye Diop, ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances sénégalais, et par Hubert Bouette, consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg au Sénégal, le ministre Jean-Louis Schiltz a visité le 6 décembre un certain nombre de projets de la coopération luxembourgeoise.

À Thiès, située à 70 km au nord-est de Dakar, Jean-Louis Schiltz a visité, en présence de Georges Tendeng, ministre délégué de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, un des programmes majeurs du programme indicatif de coopération (PIC): le chantier du Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle. La coopération luxembourgeoise s'est proposée de construire ce lycée et de le fournir en équipements.

«Il s'agit du projet le plus important réalisé en partenariat avec le Sénégal, en terme d'impact financier ainsi qu'en terme d'intégration des jeunes sur le marché du travail», a déclaré le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

La fin des travaux de construction du lycée, commencés en janvier 2005, est prévue pour août 2006. Le lycée, qui sera bâti sur un terrain de 20 ha (dont 9 300 m² de bâtiments et 14 600 m² d'aménagements extérieurs), devra accueillir pour l'année scolaire 2006/2007 jusqu'à 1 200 élèves: 700 pour l'enseignement technique et 500 pour la formation professionnelle. En ce qui concerne l'aide luxembourgeoise, «il n'existe pas de meilleure aide que celle d'aider la jeunesse d'un pays», a, quant à

Accompagné par le ministre délégué Georges Tendeng, Jean-Louis Schiltz a visité le chantier du Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle à Thiès

lui, précisé le ministre sénégalais. La réalisation de ce projet permettra de répondre à une demande sociale, en facilitant l'accès des élèves à l'enseignement technique, ainsi qu'à une demande économique, en offrant des filières de formation en adéquation avec les attentes des élèves et les besoins du tissu économique.

Les activités de la coopération luxembourgeoise dans le domaine du développement durable concernent surtout le secteur de l'eau. Dans un pays sahélien tel que le Sénégal, l'approvisionnement en eau potable est en effet un aspect essentiel du développement. Jean-Louis Schiltz a eu l'occasion de participer à la visite d'un village bénéficiant du programme «hydraulique villageoise dans le département de Tivaouane».

Ce projet, exécuté à partir de 1997, s'est fixé comme objectif premier l'amélioration des conditions d'alimentation en eau potable et sanitaires de la population rurale. Mais au-delà de la création de nouvelles infrastructures, l'objectif du projet est de mettre en place les conditions d'un bon fonctionnement des ouvrages sur le long terme, afin de pouvoir en confier la gestion aux utilisateurs.

Le volet hydraulique a permis la réalisation du réseau d'adduction d'eau à partir de huit forages polarisant 77 villages (± 5 000 personnes). La version B du projet prévoit l'adjonction d'un volet assainissement qui se traduit par la construction de douches, de latrines et de lavoirs-puisards.

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire s'est ensuite rendu à Saint-Louis, première ville de l'Afrique de l'Ouest construite par les Européens, qui s'étend sur une longueur de 2,5 km et une largeur de 300 m.

Saint-Louis a beaucoup souffert de la disjonction entre ses attributs historiques et le rythme d'évolution de sa dynamique urbaine. Cette ville, qui compte 190 000 habitants, est répartie entre trois zones séparées par le fleuve, et la mer s'est construite une identité territoriale très marquée, faisant la fierté de ses populations qui ont voulu reconstruire leur ville en fonction de son histoire, mais en négligeant son état de dégradation avancée ainsi que ses problèmes de développement.

Depuis la fin des années 90, la ville semble se refaire un nouveau visage grâce à la mise en place d'un Fonds de développement local (FDL). Le ministre Schiltz s'est ainsi rendu à la Chambre de commerce où il a participé à une réunion avec les différents acteurs du FDL.

Ce projet, élaboré par le ministère du Développement social, le PNUD et la Mission de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar, a permis de transférer à la société civile locale la responsabilité de son propre développement par l'apprentissage des pratiques de financement et, par là, d'appuyer des micro-entreprises et des petites entreprises.

Jean-Louis Schiltz a également eu l'occasion de s'entretenir avec les responsables de différentes unités, telles que l'unité fruits et légumes, l'unité production du savon et la mutuelle des éleveurs sur leurs réalisations et leurs perspectives respectives. «Ce qui était au départ un micro-projet est devenu grand aujourd'hui, et son succès dépendra essentiellement de ceux qui le portent au jour le jour», a conclu le ministre luxembourgeois.

Le 7 décembre, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a inauguré le Centre régional d'enseignement technique féminin à Saint-Louis.

À Dakar, Jean-Louis Schiltz a eu par la suite une série de rendez-vous politiques.

Dans la matinée du 8 décembre, il a rencontré Abdoulaye Bathily, leader du parti d'opposition, la Ligue démocratique du mouvement pour le travail. Ensuite, il s'est entretenu, en cadre informel, avec Cheikh Hamidou Kane, président du conseil d'administration de l'ONG «ENDA Tiers monde», autre partenaire de la coopération luxembourgeoise.

Le ministre Schiltz, accompagné par la chanteuse sénégalaise Coumba Gawlo, s'est ensuite rendu en chaloupe sur l'île de Gorée.

Située à 3 km à l'est de Dakar, l'île de Gorée compte aujourd'hui un millier d'habitants. Classée patrimoine mondial de l'humanité en 1978 par l'Unesco, l'île perpétue le souvenir d'une tragédie trop longtemps occultée: la traite négrière.

Après un déjeuner traditionnel, la délégation luxembourgeoise a eu l'occasion de découvrir plus en détail cette petite île et de visiter la Maison des esclaves, la dernière esclaverie en date à Gorée.

Le dernier jour de la visite du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire en République du Sénégal a été consacré à la 3e commission de partenariat entre la République du Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg.

La commission était présidée par Jean-Louis Schiltz, Lamine Ba, ministre de la Coopération internationale et de la Coopération décentralisée, et Georges Tendeng, ministre-délégué de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Le Luxembourg et le Sénégal ont signé en avril 2002 au Luxembourg le premier programme indicatif de coopération (PIC) couvrant les années 2003 à 2006 et portant sur une enveloppe budgétaire de 34,5 millions d'euros qui a permis de passer d'une approche-projet à une approche-programme.

Les deux gouvernements, en partenariat avec les principaux acteurs et responsables de la coopération sénégalo-luxembourgeoise, ont ainsi passé en revue l'ensemble des relations en matière de coopération au développement et discuté, sur cette base, des grandes orientations du futur PIC 2007-2011.

Le futur PIC, dont l'objectif principal reste la lutte contre la pauvreté, se concentrera essentiellement sur deux secteurs: la formation et l'insertion professionnelle et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural grâce à la construction et l'équipement de centres de santé et aux projets d'hydrauliques et d'assainissement. Ainsi, il a été convenu de poursuivre et d'intensifier le dialogue, d'améliorer la collaboration entre les différents acteurs et de mettre en place des indicateurs qui devront permettre de mesurer l'impact des programmes sur la réduction de la pauvreté.

«La coopération sénégalo-luxembourgeoise est une coopération ciblée qui apporte une réelle plus-value dans les domaines qu'elle cible», a déclaré Jean-Louis Schiltz à l'issue de la réunion devant les représentants de la presse sénégalaise et luxembourgeoise. Il a par ailleurs souligné que «la coopération bilatérale ne peut pas agir en vase clos. Elle doit trouver des synergies avec

Les enfants admirent les interprétations de l'artiste lors de l'inauguration du Cretef

Pose de la première pierre de la future pédiatrie par le ministre Jean-Louis Schiltz, Lydie Err et Jean Huss

la coopération multilatérale, telle que la coopération qui sera mise en place avec le Bureau international du travail (BIT) et celle qui est poursuivie avec le PNUD».

Le ministre luxembourgeois a conclu son intervention par un proverbe malien qui veut que «l'arbre robuste pousse petit à petit». Le ministre de la Coopération sénégalais n'a pas manqué, quant à lui, de relever le rôle crucial que revêt la coopération luxembourgeoise pour le Sénégal.

Plus tôt dans la journée, le ministre et sa délégation ont eu l'occasion de visiter un projet ayant trait au secteur de la santé. Ils se sont rendus dans la périphérie de Dakar afin de visiter le Centre hospitalier Abass N'dao, où ils ont été accueillis chaleureusement par la population locale.

L'appui luxembourgeois a permis de renforcer un dispositif de santé mis en place par la mairie de Dakar pour une prise en charge médicale de qualité des personnes les plus vulnérables. L'objectif de la deuxième phase du projet, qui a débuté en 2003 et qui se terminera en 2006, est la remise à niveau des bâtiments et services, qui se traduit par un investissement physique en bâtiment et équipement, par la formation ainsi que par une assistance technique. Après la présentation des différents chantiers, Jean-Louis Schiltz a posé la première pierre pour la construction de la future pédiatrie d'une capacité de 30 lits.

Avant de clôturer sa visite en République du Sénégal, le ministre de la Coopération luxembourgeoise a encore eu une série de rendez-vous politiques.

Il s'est entretenu avec le Premier ministre sénégalais, Macky Sall, sur les relations bilatérales ainsi que sur les grands dossiers ayant trait à la coopération.

Jean-Louis Schiltz a ensuite rencontré Mouhamed Mbodj, coordinateur général du Forum civil, section sénégalaise de Transparency International ainsi que des responsables du PNUD.

Ces rencontres ont été suivies d'une réunion de travail avec le personnel de la Mission de la coopération luxembourgeoise à Dakar concernant les dossiers de la coopération luxembourgeoise en République du Sénégal.

Jeannot Krecké en Corée du Sud afin de promouvoir le Luxembourg comme terre d'accueil pour les investisseurs

6-10 décembre 2005

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a conduit une mission économique du 6 au 10 décembre 2005 en Corée du Sud.

Jeannot Krecké a profité de l'occasion pour procéder à la passation des pouvoirs à la tête du Board of Economic Development (BED), Trade and Investment Office.

Ce bureau, qui joue un double rôle de promotion commerciale et de prospection économique en Corée, a été dirigé pendant près de dix ans par M. Yang-Sun Kim. Pour le remercier de ses bons et loyaux services, le ministre lui a remis les insignes d'officier de l'ordre du Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

Mme Younhee Kim, l'ancienne collaboratrice de M. Kim, a été introduite par le ministre à la tête du

BED-Séoul lors d'une réception officielle. Cette jeune Coréenne, qui parle en plus du coréen couramment l'anglais et le français, a fait ses études de commerce et de gestion en Corée, au Canada et à l'Université libre de Bruxelles (Solvay Business School). Elle a ensuite travaillé dans une société au Luxembourg pendant deux ans, avant de retourner en Corée où elle était *marketing & business planning manager* pour cette même société. À présent, son expérience dans les affaires internationales et son enthousiasme sont des atouts qui permettront de renforcer la présence du Luxembourg et des entreprises luxembourgeoises en Corée tout comme de promouvoir le Luxembourg en tant que terre d'accueil auprès des sociétés coréennes.

Au cours de leur séjour en Corée, les représentants luxembourgeois ont établi un premier contact avec des sociétés souhaitant s'établir sur le marché européen pour leur présenter les avantages du Luxembourg comme site d'accueil et d'investissement.

La délégation luxembourgeoise menée par Jeannot Krecké a aussi visité le quartier général d'une société coréenne déjà implantée au Luxembourg afin de renforcer les liens avec la direction de l'entreprise. Pour clôturer la mission de prospection économique, un séminaire intitulé «Luxembourg Trade and Investment», organisé par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et le BED-Séoul, a permis de présenter l'environnement économique luxembourgeois aux milieux d'affaires coréens.

Le ministre Jeannot Krecké et le 1er conseiller de gouvernement, Georges Schmit, lors de leur rencontre avec Monsieur Yang-Sun Kim et Madame Younhee Kim

Suite à cette mission économique, le ministre Jeannot Krecké a rejoint son homologue belge Marc Verwilghen à Moscou le 12 décembre 2005, où ils ont rencontré le vice-ministre russe du Développement économique et du Commerce, Vitaly Saveliev, pour discuter des relations économiques entre leurs pays lors de la réunion de la commission mixte UEBL-Russie.

Regard

SUR LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Les évènements et activités gouvernementales qui ont entouré la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, au cours du premier semestre 2005, seront traités dans un ouvrage entièrement dédié à la Présidence luxembourgeoise.

CONSEILS ET RENCONTRES UE

Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe

11-12 juillet 2005

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe le 11 juillet 2005 à Bruxelles.

L'Eurogroupe a fait son traditionnel tour d'horizon sur la situation économique européenne et internationale et s'est penché sur la situation budgétaire des États membres en général, et en particulier celle du Portugal et de l'Italie.

Compte tenu de la faiblesse conjoncturelle italienne et de l'importance du déficit à attendre pour 2005, l'Italie bénéficiera de deux ans (jusqu'en 2007) pour ramener son déficit en dessous des 3%. La correction annuelle devra ainsi s'élever à 1,6% du PIB italien. Jean-Claude Juncker a constaté que «dans le cas précis de l'Italie, nous appliquons à la lettre et quant à son esprit le pacte de stabilité révisé. Nous n'avons pas retenu comme une option un examen exhaustif des facteurs pertinents qui pourraient expliquer le dépassement du déficit de 3%, mais nous appliquons à la lettre et avec la rigueur requise le pacte de stabilité révisé». Le président de l'Eurogroupe a en outre félicité le gouvernement italien pour son «comportement exemplaire» tout au long de la procédure.

Pour ce qui est du Portugal, Jean-Claude Juncker a fait état «d'énormes problèmes», compte tenu notamment de l'importance du déficit qui devrait s'élever à 6,2% du PIB en 2005. Les ministres ont également analysé les répercussions sur l'économie de la flambée du prix du pétrole et ont constaté à cet effet que la récente hausse des prix du pétrole et la baisse du taux de change de l'euro face au dollar américain avaient un effet neutralisateur sur le plan conjoncturel.

L'Eurogroupe a eu un échange de vues sur les divergences de croissance dans la zone euro sur base d'un rapport de la Commission européenne, qui conclut que ces divergences ne sont pas plus prononcées que dans le passé et ne peuvent être considérées comme une anomalie dans une zone monétaire composée d'économies variées.

Le Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières» du 12 juillet 2005 était la première réunion des ministres des Finances des 25 États membres sous Présidence britannique du Conseil.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le commissaire Joaquín Almunia

En conséquence, les ministres se sont prononcés sur le programme de travail de la Présidence britannique en matière économique et financière. Le Conseil a également discuté du programme de stabilité actualisé du Portugal pour la période 2005-2009.

Le Conseil s'est également prononcé sur la recommandation de la Commission européenne en ce qui concerne la mise en œuvre de la procédure de déficit excessif à l'encontre de l'Italie, compte tenu du dépassement de la barre des 3% en 2003 et 2004 et des prévisions budgétaires qui tablent sur un déficit de 3,6% en 2005 et 4,6% en 2006.

Le Conseil a entendu un exposé du président de la Banque européenne d'investissement (BEI), Philippe Maystadt, sur une éventuelle aide financière européenne à la régénération économique de la Cisjordanie et de la bande de Gaza après le retrait des troupes israéliennes.

Le ministre de l'Intérieur Suarez, le vice-président de la Commission européenne Frattini, le ministre de l'Intérieur Clarke, le ministre de l'Intérieur Schily, le ministre de l'Intérieur Pisanu et le ministre de la Justice Frieden

Luc Frieden invite ses collègues à «penser européen» dans la lutte contre le terrorisme

13 juillet 2005

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a assisté le 13 juillet 2005 à Bruxelles à la réunion extraordinaire des ministres en charge de la lutte contre le terrorisme.

«Le peuple luxembourgeois pleure avec le peuple britannique», a dit Luc Frieden en début de réunion, qui a été convoquée par la Présidence britannique du Conseil de l'Union européenne en réaction aux terribles attentats de Londres du 7 juillet 2005.

Le ministre de la Justice luxembourgeois a exhorté ses collègues à «penser européen» dans la lutte contre le terrorisme international d'origine fondamentaliste, en affirmant que seule une réponse commune, européenne, peut être une réponse adéquate.

Même si beaucoup a été fait au niveau européen depuis les attentats de New York et de Madrid, le ministre Frieden a exigé des actions concrètes du Conseil pour réaliser enfin un échange d'informations efficace entre services de police, ce qui constitue un moyen indispensable pour prévenir les attentats et pour arrêter les terroristes.

Le Conseil a par ailleurs décidé d'accélérer les travaux sur une série de mesures, pour lesquelles d'importants travaux préparatoires ont eu lieu sous Présidence luxembourgeoise, telles que des règles relatives à la conservation des données de télécommunications, l'introduction d'éléments biométriques dans les documents de voyage et d'identité ainsi que l'échange d'informations entre les autorités répressives des États membres.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

18 juillet 2005

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, ont participé le 18 juillet 2005 au Conseil «Affaires géné-

rales et relations extérieures» de l'Union européenne à Bruxelles.

La première partie des travaux était consacrée à un exposé du programme de travail de la Présidence britannique ainsi qu'au dossier de l'élargissement.

En réponse à la présentation des priorités de la Présidence britannique au cours des prochains six mois, Jean Asselborn a exprimé l'espoir que le Royaume-Uni saurait dégager un compromis sur les perspectives financières de l'Union européenne pour la période 2007-2013.

Concernant l'élargissement, le commissaire Ollie Rehn a présenté un cadre de négociations en 35 chapitres pour la Turquie, élaboré par la Commission européenne au cours des derniers mois. Sans prendre des décisions formelles à ce stade, les ministres ont convenu de revenir sur les candidatures turque et croate à l'adhésion lors de leur prochaine réunion en septembre 2005.

Au cours d'un déjeuner de travail, les chefs de la diplomatie européenne ont discuté de la région du Moyen-Orient. Les ministres se sont d'abord penchés sur la situation au Liban et en Syrie. «Nous avons constaté une volonté de la Syrie de normaliser les relations avec son voisin libanais, mais les deux pays sont toujours confrontés à des problèmes de démarcation de leurs frontières qu'il s'agit de résoudre», a observé le ministre Jean Asselborn.

Dans le contexte du retrait israélien de la bande de Gaza, effectué au mois d'août, l'Union européenne a décidé de continuer à soutenir la police civile palestinienne dans le cadre d'une mission s'inscrivant dans la politique européenne de sécurité et de défense et bénéficiant de l'appui de toutes les parties concernées.

Le budget européen et la situation au Proche-Orient faisaient partie des sujets abordés par Jean Asselborn, le ministre néerlandais Bernard Bot et leurs homologues européens

Face à la recrudescence de la violence au Proche-Orient au cours des dernières semaines, les ministres ont appelé Israéliens et Palestiniens à «ne pas retourner au cycle de la violence caractéristique des dernières années».

Lors d'un point de presse, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a par ailleurs exprimé sa préoccupation par la poursuite de la construction d'une barrière de séparation dans le territoire palestinien occupé, en contradiction avec les dispositions pertinentes du droit international. Selon Jean Asselborn, «le XXe siècle a livré la preuve que la construction d'un mur n'est pas la bonne voie pour résoudre un conflit».

Visant à épauler la mission de l'Union africaine au Darfour, le Conseil des ministres a adopté un paquet de mesures militaires et civiles. L'Union européenne offrira son soutien dans le domaine de la police, de la planification, de la logistique, du transport aérien stratégique et tactique, de la formation et de l'équipement.

Suite aux négociations d'Helsinki sur un accord de paix en Aceh, l'Union européenne a annoncé la possibilité d'envoyer une mission de surveillance dans la province indonésienne en cas d'accord de paix permanent et sous condition qu'une telle demande soit formulée par les parties.

Le Conseil des ministres a par ailleurs exprimé sa profonde préoccupation face à la situation en Ouzbékistan et condamné le refus des autorités ouzbeks de permettre une enquête internationale sur les événements à Andijan.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche»

18 juillet 2005

Le 18 juillet 2005, le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles.

Le gouvernement y a été représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et par Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural.

En marge du Conseil, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, ont rencontré une délégation des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) conduite par le ministre de l'Agriculture de la République de l'Île Maurice, Arvin Boolell.

Le sujet de la réunion a été la réforme de l'organisation commune du marché (OCM) du sucre de l'Union européenne et ses répercussions sur les pays ACP et les pays les moins avancés (PMA) qui, en vertu respectivement de l'accord de Cotonou et de l'arrangement «Tout sauf les armes» (TSA), bénéficient d'un accès préférentiel au marché de l'Union européenne.

Les représentants des pays ACP ont exprimé leurs inquiétudes quant à une réforme trop radicale de l'OCM du sucre. Si des efforts ont été faits pour diversifier l'activité agricole, notamment dans la production d'éthanol et d'énergies renouvelables, une véritable alternative à la canne à sucre, principal pilier de l'économie vulnérable de ces pays en développement, n'existe pas, notamment pour des raisons climatiques.

Fernand Boden et Octavie Modert lors de leur réunion avec une délégation des pays ACP

En rappelant les efforts du Grand-Duché dans le domaine de la coopération au développement, Fernand Boden a fait part de sa compréhension pour les soucis et demandes présentés et a assuré les interlocuteurs que, dans un esprit de cohérence des politiques, il s'emploierait à ce que les intérêts des pays ACP PMA soient dûment pris en compte par le Conseil des ministres de l'Union et fassent partie intégrante des discussions sur la réforme de l'OCM sucre ainsi que des négociations au niveau de l'Organisation mondiale du commerce.

En outre, le ministre a souligné l'importance de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les pays ACP et dans les pays de l'Union européenne.

Jean Asselborn au Pays de Galles pour la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne

1er-2 septembre 2005

Les 1er et 2 septembre 2005, Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a représenté le Luxembourg à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, qui a eu lieu sous Présidence britannique à Newport dans le Pays de Galles.

Lors du premier jour de leur rencontre, les ministres ont discuté des relations entre l'Union européenne et l'Iran après la décision de ce pays de reprendre ses activités en matière d'enrichissement de l'uranium, ainsi que du processus d'élargissement.

Les chefs de la diplomatie européenne ont regretté le fait que l'Iran ait rejeté la proposition présentée le 5 août 2005 par les né-

gociateurs de l'Union européenne. Un accord sur la question nucléaire aurait permis de créer la base d'un nouveau partenariat entre l'Union européenne et l'Iran. Les ministres ont pourtant exprimé l'espoir que l'Iran pourrait reconsidérer sa position et ont également fait part de leur inquiétude face à la situation des droits de l'Homme en Iran, que l'Union européenne continue à suivre de près.

En ce qui concerne l'élargissement de l'Union européenne, les Vingt-Cinq ont encouragé la Roumanie et la Bulgarie à poursuivre leurs efforts afin de pouvoir rejoindre l'Union européenne comme prévu au 1er janvier 2007.

La candidature turque à l'adhésion a également été évoquée. «L'Union européenne est donc prête à respecter ses engagements, mais le respect des obligations doit également être valable pour la Turquie», a déclaré Jean Asselborn à l'issue de ce débat.

Quant au dossier croate, les ministres ont réaffirmé que les négociations d'adhésion avec ce pays seront ouvertes dès que le Conseil sera en mesure de constater la pleine coopération de la Croatie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Au cours de la deuxième journée de leur réunion informelle, les ministres européens ont eu un échange de vues sur les Balkans occidentaux et plus particulièrement sur le futur du Kosovo. À ce sujet, le ministre Jean Asselborn a fait remarquer que «les incidents du 28 août 2005 nous rappellent que le calme que connaît le Kosovo est fragile, alors que la tension monte en vue des échéances prochaines».

Le ministre des Affaires étrangères discute avec ses homologues Fischer et Tuomioja en marge de la réunion Gymnich

Les chefs de la diplomatie européenne ont par ailleurs fait le tour de l'actualité politique internationale, en évoquant notamment les conséquences de l'ouragan aux États-Unis, la grippe aviaire, l'initiative pour un traité sur le commerce des armes ainsi que les flux migratoires illégaux qui créent des problèmes croissants aux États membres de l'UE de la Méditerranée.

À l'occasion d'un déjeuner de travail à la fin de leur rencontre, les ministres de l'Union européenne ont été rejoints par leurs homologues turc et croate et l'envoyé spécial du quartet pour suivre le désengagement de Gaza, James Wolfensohn, afin de faire le point sur le processus de paix au Proche-Orient.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel les 9 et 10 septembre 2005 à Manchester

9-10 septembre 2005

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions

de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel les 9 et 10 septembre 2005 à Manchester.

Les ministres des Finances des douze pays membres de la zone euro se sont réunis le 9 septembre au sein de l'Eurogroupe, présidé par le Premier ministre, ministre des Finances Jean-Claude Juncker. Le Luxembourg y était représenté par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Les ministres se sont naturellement entretenus de la situation économique en Europe après la récente flambée des prix du pétrole. La croissance économique européenne devrait se situer ainsi entre 1 et 1,5%, ce qui constitue une baisse mineure comparée aux prévisions antérieures. Selon l'analyse de l'Eurogroupe, cet impact limité s'explique surtout par une dépendance moins prononcée des pays européens aux produits pétroliers.

Pour ce qui est d'éventuelles mesures politiques afin de réagir à la cherté du pétrole, les douze ministres de l'Eurogroupe sont unanimes pour dire que ces mesures ne devraient pas être de nature fiscale, mais se limiter à des aides publiques ciblées et spécifiques, telle l'augmentation de l'allocation de chauffage au Luxembourg.

Sur base d'une analyse de la Commission européenne, les ministres ont également convenu de continuer la recherche de moyens permettant des économies d'énergie et de développer l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

D'autres discussions de l'Eurogroupe portaient sur la préparation de la réunion des ministres des Finances du G7 qui se tiendra le 23 septembre 2005 à Washington ainsi que sur la procédure de déficit excessif à l'encontre du Portugal.

L'après-midi du 9 septembre et la journée du 10 septembre, les ministres des Finances des 25 États membres de l'Union européenne ainsi que les gouverneurs des banques centrales nationales, la Banque centrale européenne et la Commission se sont réunis pour l'Ecofin informel dont les principales discussions concernaient le financement de l'aide publique au développement, les défis européens dans le cadre de la mondialisation de l'économie, la stabilité financière, l'assistance financière à l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et la bande de Gaza suite au retrait des troupes israéliennes et le financement de la lutte antiterroriste en Europe.

La Banque centrale du Luxembourg était représentée à Manchester par son président Yves Mersch.

Fernand Boden et Octavie Modert à la réunion du Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

19-20 septembre 2005

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni les 19 et 20 septembre 2005 à Bruxelles.

Le Conseil a adopté formellement le règlement sur le soutien au développement rural qui institue le nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) pour la période 2007-2012, pour lequel le Conseil avait trouvé le 20 juin 2005, sous Présidence luxembourgeoise, un accord politique unanime.

L'ordre du jour prévoyait entre autres l'adoption de la proposition de décision du Conseil concernant la mise sur le marché d'un maïs génétiquement modifié. Le Luxembourg a voté contre la proposition de décision en question. D'autres sujets à l'ordre du jour étaient l'ajustement du marché des céréales déséquilibré et la situation de crise sur le marché (OCM) des fruits et légumes.

Suite à l'information de la Commission au sujet des prochaines négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce à Hong Kong au mois de décembre 2005, plusieurs délégations ont exprimé leurs préoccupations sur le déroulement actuel des négociations. Ces États estiment que l'UE offre trop de concessions et ils revendiquent le renforcement de la position de la Commission en tenant compte de la réforme de la PAC de 2003 et de celle des subventions à l'exportation.

En marge du Conseil a eu lieu une réunion informelle entre les ministres de l'Agriculture des États membres de l'UE et les pays ACP ainsi que les pays les moins avancés (PMA). Ces derniers ont revendiqué une réforme en douceur de l'OCM sucre et plaidé pour la préservation de l'accès préférentiel au marché européen. Madame Fischer-Boel, commissaire à l'Agriculture, a assuré que la réduction du prix du sucre sera moins importante pour le sucre

en provenance des pays ACP et PMA et souligne que l'initiative «Tout sauf les armes» sera maintenue.

Marie-Josée Jacobs à la 7e conférence des ministres de la Jeunesse du Conseil de l'Europe à Budapest

22-24 septembre 2005

Du 22 au 24 septembre 2005, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a participé à la 7e conférence des ministres de la Jeunesse du Conseil de l'Europe qui a eu lieu à Budapest, en Hongrie.

Le thème de la conférence était: «Dignité humaine et cohésion sociale: les réponses des politiques de jeunesse à la violence».

Le but de la conférence consistait à dégager des recommandations pour les États du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la violence que peuvent connaître les jeunes, qu'ils soient auteurs ou victimes de violences.

Les États connaissent tous, à des degrés divers, ce phénomène et tentent de trouver des stratégies et mesures à développer face à la violence, dans le cadre des politiques de jeunesse aux niveaux local, national et européen.

En marge de la conférence a été fêté le 10e anniversaire du Centre européen de la jeunesse de Budapest.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg

2-3 octobre 2005

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» s'est réuni à Luxembourg les 2 et 3 octobre 2005 sous présidence britannique. Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, y ont représenté le Luxembourg.

À l'ordre du jour de la première réunion des ministres des Affaires étrangères, dans la soirée du 2 octobre, a figuré la candidature turque à l'adhésion à l'Union européenne. Le Conseil a examiné le projet d'un cadre de négociations avec la Turquie, tel que proposé par la Commission européenne suite aux conclusions du Conseil européen de décembre 2004.

Dans la matinée du 3 octobre s'est réunie la *task force* pour la Croatie, chargée de suivre le progrès accompli par ce pays afin de remplir les conditions d'ouverture des négociations d'adhésion, notamment sa pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Dans ce contexte, la *task force* – composée de la Présidence britannique, du Luxembourg, de l'Autriche, de la Finlande, du haut représentant pour la PESC et du commissaire européen en charge de l'Élargissement – a eu des consultations avec les autorités croates et la procureure générale du TPIY, Carla del Ponte.

L'après-midi du 3 octobre a été consacré aux relations extérieures. Les ministres ont eu un échange de vues sur le dossier nucléaire iranien, le processus de paix au Proche-Orient, les Bal-

Le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois en discussion avec ses homologues letton et hongrois

kans occidentaux, les préparatifs pour le sommet UE-Russie, la situation en Ouzbékistan et le suivi du Sommet du Millénaire de l'ONU, qui s'est tenu à New York en septembre 2005.

Le Conseil des ministres a été suivi d'une conférence intergouvernementale pour lancer les négociations d'adhésion.

Jean-Claude Juncker rencontre le Premier ministre grec Costas Caramanlis et participe au Conseil des gouverneurs de la BCE

5-6 octobre 2005

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, en sa fonction de président de l'Eurogroupe, a participé au Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) qui s'est tenu le 6 octobre 2005 à Athènes.

Jean-Claude Juncker a exposé aux membres du directoire de la BCE et aux gouverneurs des Banques centrales des pays membres de la zone euro, l'analyse de la situation et des perspectives économiques de la zone euro ainsi que les efforts de réformes en cours dans les divers États membres.

Jean-Claude Juncker a profité de son déplacement dans la capitale grecque pour rencontrer son homologue grec Costas Caramanlis avec qui il a discuté notamment du lancement récent des négociations d'adhésion à l'Union européenne avec la Turquie et la Croatie.

En ce qui concerne la réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement les 27 et 28 octobre 2005 à Hampton Court en Angleterre, Jean-Claude Juncker et Kostas Karamanlis ont convenu que les discussions ne devraient pas se limiter au seul modèle social européen, mais devraient également permettre de relancer le débat sur les perspectives financières pour la période 2007 à 2013 afin qu'un accord y relatif puisse être obtenu avant la fin de l'année en cours.

En marge de ses rendez-vous officiels, Jean-Claude Juncker a eu une rencontre amicale avec l'ancien Premier ministre grec Costas Simitis.

Divers dossiers européens ont figuré à l'ordre du jour lors des discussions entre les Premiers ministres grec et luxembourgeois

Le ministre Lucien Lux au Conseil «Transports» de l'UE

6 octobre 2005

Réunis le 6 octobre 2005 au Kirchberg, les ministres des Transports de l'Union européenne ont tenu un débat d'orientation sur le projet de libéralisation ferroviaire de la Commission européenne qui propose notamment d'ouvrir les transports internationaux de passagers à la concurrence à partir de janvier 2010.

Dans ce cadre, le ministre des Transports, Lucien Lux, a réitéré la position luxembourgeoise à ce sujet en insistant sur la situation particulière du Luxembourg dans ce dossier.

Le Luxembourg a, ensemble avec la Belgique, défendu une démarche communautaire qui doit garantir un important effort d'harmonisation tant sur le plan social et technique que sur celui de la sé-

curité avant toute mise en œuvre d'une nouvelle phase de libéralisation. À cet égard, le ministre Lux a souhaité voir conditionnée toute nouvelle avancée sur l'ouverture du marché luxembourgeois par une évaluation globale préalable de la mise en œuvre des mesures législatives communautaires existantes.

Lucien Lux est également intervenu sur la question du lien entre la proposition sur la libéralisation des transports internationaux de passagers et celle sur les obligations de service public. Ici il a soutenu la position que les deux propositions de la Commission se trouvent liées et doivent être discutées de manière simultanée au sein du Conseil.

Dans le domaine de l'aviation, les ministres des Transports ont unanimement adopté une orientation générale sur un texte créant une réglemention communautaire stable et précise pour la prise en charge de personnes à mobilité réduite et le financement des coûts additionnels. La proposition de règlement en question interdit aux opérateurs aériens de refuser la réservation ou l'embarquement d'une personne en raison de son handicap ou de son âge. Il est prévu par ailleurs d'accorder aux personnes à mobilité réduite le droit de bénéficier d'une assistance gratuite dans les aéroports et à bord des avions.

Le ministre Lucien Lux a souligné que les accidents tragiques dans le transport aérien survenus en été 2005 montrent clairement la connotation européenne de la sécurité aérienne alors que les implications sont rarement rattachables à un seul État membre. Dans ce cadre se conçoit la proposition de règlement qui tend à la création d'une liste noire communautaire des compagnies aériennes défaillantes qui seront interdites de voler dans l'ensemble des États membres.

Le ministre des Transports luxembourgeois a confirmé, qu'à son avis, seule une approche communautaire peut garantir une solution efficace aux questions de sécurité aérienne alors que la mobilité intracommunautaire va croissante et que l'Europe établit un véritable ciel unique.

Lucien Lux est intervenu pour soutenir le principe de l'inclusion des émissions des avions dans le système d'échange de quotas. Il a souligné que ce n'est qu'au moyen d'une bonne concertation entre ministres des Transports et ministres responsables de l'Environnement qu'on atteindra les objectifs communautaires de développement durable et de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, c'est-à-dire promouvoir la compétitivité et l'environnement.

Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg

10-11 octobre 2005

Jean-Claude Juncker, en sa fonction de président de l'Eurogroupe, a présidé aux débats des ministres des Finances des pays membres de la zone euro qui se sont réunis le 10 octobre 2005 à Luxembourg.

La délégation luxembourgeoise y a été représentée par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Les ministres ont analysé la situation de la conjoncture européenne et internationale, notamment en relation avec l'évolution des prix du pétrole.

Jean-Claude Juncker a fait des rapports à l'Eurogroupe sur la réunion des ministres des Finances du G7 qui s'est tenue fin septembre à Washington et sur la réunion du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne qui a eu lieu le 6 octobre 2005 à Athènes.

D'autres discussions ont concerné la représentation externe de la zone euro et les divergences de croissance entre les pays membres de la zone euro.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé à la réunion du Conseil «Affaires économiques et financières» qui a eu lieu le 11 octobre 2005 à Luxembourg.

À noter que le commissaire européen Joaquín Almunia, en s'exprimant devant la presse, a fait part de l'inquiétude de la Commission européenne quant au fait que les performances budgétaires 2005 de trois pays membres de la zone euro restent en deçà des prévisions telles qu'elles avaient été retenues dans les actualisations des programmes de stabilité au début de l'année en 2005. Monsieur Almunia a continué en ajoutant qu'«il s'agit de l'Allemagne, du Luxembourg et de l'Italie, pour ne pas les nommer».

L'ordre du jour de la réunion du Conseil «Affaires économiques et financières» incluait des discus-

Jean-Claude Juncker et Caio Koch-Weser

sions sur les suites à donner à la procédure de déficit excessif à l'encontre de la Hongrie, la participation européenne au développement économique de la Bande de Gaza et de la Cisjordanie, les relations économiques entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique ainsi qu'une discussion sur le livre vert de la Commission européenne sur les services financiers.

Conseil «Compétitivité»: réglementation sur les produits chimiques et 7e programme-cadre de recherche à l'ordre du jour

11 octobre 2005

Le 11 octobre 2005, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ont assisté au Conseil «Compétitivité» à Luxembourg.

Deux débats politiques ont eu lieu sur des dossiers majeurs pour le Conseil «Compétitivité»: le règlement REACH, nouvelle législation communautaire sur les produits chimiques, et le 7e programme de la Communauté européenne pour des activités de recherche (7e PCRD).

Concernant le dossier REACH, les discussions étaient entrées dans une phase cruciale, car il était prévu que le Conseil arrête sa position définitive fin novembre. Le règlement REACH définit et harmonise au niveau européen les procédures pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques. Les ministres de l'Économie ont discuté de plusieurs éléments-clés du règlement afin de trouver un équilibre permettant la meilleure protection de l'environnement et des consommateurs sans imposer des charges administratives trop lourdes à l'industrie.

Le commissaire au Marché intérieur et aux Services, Charlie McCreevy, a présenté ensuite le «tableau d'affichage marché intérieur», édition 2005, dressant l'état des lieux en matière de transposition des directives par les États membres. Alors que la Commission fait état dans son rapport d'un des meilleurs résultats généraux jamais enregistrés, elle déplore néanmoins que le Luxembourg (tout comme l'Italie et la Grèce) soit très en retard dans la mise en œuvre de la législation européenne.

La Présidence britannique a fait le point sur l'état d'avancement du dossier «mieux légiférer» en s'appuyant sur un rapport de progrès. La Commission a également informé les ministres de sa décision de retirer 68 propositions législatives exposées dans sa communication «Résultat de l'examen des propositions législatives en instance devant le législateur». La liste des directives retirées fera l'objet d'un débat de fond lors du prochain Conseil «Compétitivité».

Les ministres de la Recherche ont eu un débat d'orientation sur le 7e programme-cadre de recherche, et ceci sur base d'un questionnaire préparé par la présidence concernant les programmes «idées» et «capacités de recherche». Les ministres ont discuté les grandes lignes de l'organisation et des structures dirigeantes du Conseil européen de la recherche, qui serait constitué d'un Conseil scientifique et secondé par une structure de mise en œuvre spécialisée. La Présidence

britannique entend parvenir, lors du Conseil de fin novembre, à une orientation générale partielle sur le 7e PCRD, excluant les aspects financiers et dans l'attente d'un accord sur les perspectives 2007-2013. La Commission a également saisi l'occasion pour présenter les programmes spécifiques mettant en œuvre le 7e PCRD qu'elle a adopté le 21 septembre 2005.

Lucien Lux au Conseil «Environnement» de l'UE à Luxembourg

17 octobre 2005

Les ministres de l'Environnement ont adopté à l'unanimité un set de conclusions relatives à la préparation de la 11e Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP11) et de la première conférence des parties agissant comme réunion des parties au protocole de Kyoto (COP/MOP 1) fin novembre à Montréal.

Alors que le Conseil s'était déjà mis d'accord le 10 mars 2005, sous Présidence luxembourgeoise, sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à moyen et à long terme, en indiquant des fourchettes de réduction nécessaires au niveau global et pour le groupe des pays développés, les ministres ont cette fois-ci débattu plus en détail la stratégie de négociation en vue de la conférence de Montréal.

Dans son intervention, le ministre Lux a mis l'accent sur la nécessité de préserver le niveau d'ambition que l'UE a affiché jusqu'à présent. «Les événements météorologiques récents montrent une fois de plus qu'il y a urgence en la matière. À cela s'ajoutent une opinion publique de plus en plus sensibilisée, une discussion politique croissante même dans des pays jusqu'à présent fermement opposés à des engagements de type Kyoto, et un intérêt de plus en plus marqué de la part de l'industrie», a indiqué Lucien Lux. Il a par ailleurs souligné qu'à la veille du début des négociations sur un régime post-2012, l'UE devra se montrer ouverte au dialogue, ceci face au constat que seule une approche qui assure la participation de tous les grands pays émetteurs de gaz à effet de serre, y compris les États-Unis, la Chine et l'Inde, pourra à terme permettre une lutte efficace contre le changement climatique.

Dans son intervention, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a souligné l'importance d'un engagement fort et continuel de l'UE en matière de protection du climat

Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, est intervenu pour plaider en faveur d'un débat approfondi lors du Conseil «Environnement», qui se tenait le 2 décembre 2005, concernant les conditions et modalités du processus de prise de décision en matière d'autorisation de mise sur le marché des OGM. La méfiance de l'opinion publique et la position très réservée de bon nombre d'États membres résultent entre autres d'un processus de prise de décision peu transparent et insuffisamment démocratique.

Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche

24-25 octobre 2005

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni les 24 et 25 octobre 2005 à Luxembourg.

Le Luxembourg a été représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden et par la se-

crétaire d'Etat à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert.

La Présidence britannique a mis à l'ordre du jour l'adoption de plusieurs propositions de décision concernant les organismes génétiquement modifiés, à l'égard desquelles le Luxembourg a à chaque fois exprimé un vote défavorable.

Il s'agissait en premier lieu d'une proposition de décision visant à obliger la Grèce à lever son interdiction de la mise sur le marché du maïs Mon 810. Deux autres propositions concernaient la mise sur le marché des variétés de maïs GA21 et Mon 863.

Le Luxembourg a voté contre les trois propositions de décisions. Le Conseil n'a pas pu dégager une majorité qualifiée ni pour ni contre les trois propositions. D'après les procédures en place en matière d'OGM, la décision finale sera alors prise par la Commission.

Grâce aux efforts menés sous Présidence luxembourgeoise, qui a fait avancer les travaux de manière décisive pendant le premier semestre 2005, le Conseil a pu dégager un accord unanime sur la proposition de règlement du Conseil concernant la mise en place d'un régime d'autorisation volontaire FLEGT relatif aux importations de bois dans l'Union européenne ainsi que sur la recommandation de la Commission au Conseil visant à autoriser la Commission à engager des négociations sur des accords de partenariats destinés à mettre en œuvre le plan d'action de l'UE sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT).

Pour que le bois de pays partenaires puisse être importé dans l'Union européenne, une licence approuvant la récolte légale de ce bois sera dorénavant nécessaire. Plusieurs États membres, dont le Luxembourg, sont d'avis qu'il s'agit ici d'une première étape importante d'un processus de négociation qui devrait aboutir à un accord multilatéral.

Le commissaire Marcos Kyprianou, en charge de la santé et de la protection des consommateurs, a informé les ministres sur l'état de la situation en ce qui concerne la fièvre aviaire. Le commissaire a annoncé que la Commission présenterait au comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale une mesure visant à interdire notamment l'importation d'oiseaux de compagnie. Cependant, à ce stade, la Commission aurait une approche plutôt hésitante quant à l'introduction de la vaccination généralisée de la volaille pour combattre cette épizootie, ceci autant pour des raisons commerciales que techniques.

En règle générale, il a été souligné que la fièvre aviaire est une épizootie, et que la différence avec une pandémie doit mieux être perçue. Le Conseil a confirmé qu'il s'agit de rester vigilant à l'approche de la peste aviaire, mais qu'il n'y a à ce stade aucune raison de céder à une panique.

La commissaire Fischer-Boel, en charge de l'agriculture, a soutenu les propos de quelques délégations qui soulignaient l'influence trop négative des médias sur la consommation de viande de volaille. Elle a indiqué que le marché sera suivi de près et que l'organisation commune de marché de la viande de poulet prévoyait des mesures de compensation pour les producteurs en cas d'une épizootie.

La Présidence britannique a indiqué que le Conseil reviendra sur ce sujet et a rappelé son intention de finaliser les travaux concernant la directive du Conseil sur des mesures communautaires pour le contrôle de la fièvre aviaire, l'avis du Parlement européen étant attendu pour décembre de l'année en cours.

Le Conseil a pris note de la présentation par la commissaire Fischer-Boel d'une communication de la Commission sur la simplification de la politique agricole commune.

Un élément-clé du texte consiste à introduire une organisation commune des marchés unique qui remplacera les OCM actuels. Le but est de fournir des règles harmonisées dans les différents domaines de la politique des marchés, tels que l'intervention, le stockage privé, les quotas d'importation ou encore les restitutions à l'exportation. Des propositions législatives sont attendues pour fin 2006.

Le 25 octobre 2005, les ministres ont poursuivi les débats autour de la réforme de l'organisation commune du marché du sucre.

Lors d'un déjeuner de travail, les ministres ont entendu un rapport de la part de la Commission sur la situation des négociations sur l'agriculture à l'OMC. Cette discussion s'est poursuivie par la suite en réunion restreinte du Conseil des ministres.

Le Conseil a réitéré sa confiance à la Commission, en exprimant le souhait que les négociations dans le cadre du cycle de Doha soient couronnées de succès, mais a indiqué que le mandat donné par le Conseil ne devrait pas être transgressé et que les négociations ne devraient pas entraîner une nouvelle réforme de la PAC.

En outre, la délégation luxembourgeoise a insisté sur le traitement différencié et spécial à accorder aux pays en développement et surtout aux pays les moins avancés.

Les ministres ont débattu des mesures de reconstitution des stocks de merlu austral et de langoustine évoluant dans la mer Cantabrique et à l'ouest de la péninsule Ibérique. Le Conseil a pu adopter un accord politique à l'unanimité sur ces mesures, qui visent, entre autres, l'interdiction de pêche au chalut de fond et à la nasse dans certaines zones et pendant une certaine période de l'année.

Ensuite, les ministres ont procédé à un échange de vues sur l'accord pêche bilatéral entre l'UE et la Norvège. Cet accord de pêche a été signé en 1980 et vise à donner un équilibre aux échanges de quotas de pêche entre l'UE et la Norvège.

Jean-Claude Juncker présente les résultats de la réunion informelle de Hampton Court à la presse

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Hampton Court

27 octobre 2005

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a assisté le 27 octobre 2005 à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement sous Présidence britannique à Hampton Court.

Comme le précise la lettre d'invitation du président du Conseil de l'UE Tony Blair, l'objectif de cette réunion était «d'examiner ensemble les problèmes stratégiques qui se présentent à l'Europe pour les années à venir» et plus spécifiquement de débattre des moyens de maintenir et de renforcer la justice sociale et la compétitivité dans le contexte de la mondialisation; de la place de l'Europe sur la scène mondiale; et de la sécurité des citoyens.

Lors de son entrevue avec le président de la République française Jacques Chirac, le 24 octobre, le Premier ministre luxembourgeois avait salué le projet britannique d'un débat sur la manière commune des 25 de réconcilier la vision sociale européenne avec les contraintes et les impératifs de la globalisation et sur la nécessité de se doter de structures sociales et économiques adaptées. Jean-Claude Juncker avait rappelé dans ce contexte qu'il fallait œuvrer à des réformes économiques «sans oublier la cohésion sociale et l'axe environnemental». C'est pour cette raison qu'il est souhaité que Hampton Court soit une étape utile dans la mesure où le sommet pourrait produire quelques résultats concrets.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit participent au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

7 novembre 2005

Le 7 novembre 2005, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration,

et Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, ont représenté le Luxembourg au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles.

Au cours de la session «Affaires générales», les chefs de la diplomatie de l'Union européenne ont repris les négociations sur le budget de l'Union pour la période 2007-2013. Lors d'un tour de table, les pays membres ont fait part de leurs positions respectives dans un effort de trouver un accord sur ce dossier avant fin décembre 2005.

À l'occasion d'un point de presse à l'issue des discussions budgétaires, Jean Asselborn a rappelé les positions luxembourgeoises sur ce sujet: «Nous souhaitons que l'enveloppe financière de 870 milliards d'euros proposée par la Présidence luxembourgeoise – ce qui équivaut à 1,056% du PNB communautaire pour les crédits d'engagement – soit maintenue. Nous acceptons également le principe de donner une certaine priorité à la compétitivité et d'intégrer dans le paquet final une clause de révision de nos priorités financières, sous condition que celle-ci ne remette pas en cause le budget qui sera adopté pour la période de 2007 à 2013.» Les chefs de la diplomatie de l'Union européenne devraient revenir sur le dossier lors de leurs réunions le 21 novembre et 12 décembre 2005. «La Présidence britannique s'est même déclarée prête à convoquer, si nécessaire, un conclave des ministres des Affaires étrangères consacré à la seule question des perspectives financières pour faire avancer le dossier», a indiqué Jean Asselborn.

Jean Asselborn avec son homologue britannique Jack Straw

Du côté des «Relations extérieures», le commissaire chargé du Commerce, Peter Mandelson, a fait un rapport sur les négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce. Évoquant les dernières propositions avancées par la Commission européenne en matière agricole, le ministre Nicolas Schmit a rappelé qu'il s'agissait de «propositions conditionnelles qui n'ont de valeur que s'il y a progrès sur les autres domaines et chapitres de négociation». Il a estimé que, dans cette «phase cruciale» des négociations, l'Union européenne devait «se rassembler derrière son négociateur, qui est la Commission, pour pousser les autres parties au compromis».

À l'issue d'une discussion sur le processus de paix au Proche-Orient, le Conseil des ministres a donné son accord de principe au déploiement d'observateurs européens à Rafah, dans la bande de Gaza, qui seront chargés d'aider au contrôle de la frontière avec l'Égypte. «Nous avons donné le feu vert à la mission mais ses modalités précises restent à être fixées. Le déploiement de personnel pourra avoir lieu après un accord complet entre Israël et l'Autorité palestinienne sur certaines questions encore en suspens concernant le passage de Rafah», a précisé Jean Asselborn. Les ministres ont également approuvé l'envoi d'une mission de police civile pour une durée de trois ans dans les Territoires palestiniens pour soutenir le «renforcement de la sécurité et des structures policières palestiniennes».

Au sujet de l'Iran, le Conseil a exprimé sa «grande inquiétude concernant la reprise de l'activité de conversion d'uranium» par Téhéran. Pour sa part, Jean Asselborn a émis l'espoir que l'Iran se conformerait à la demande de suspension des activités d'enrichissement avant la pro-

chaine réunion de l'Agence internationale de l'énergie atomique le 24 novembre à Vienne, qui devrait notamment discuter de la possibilité de saisir le Conseil de sécurité des Nations unies de ce dossier.

Le Conseil des ministres s'est par ailleurs prononcé pour l'ouverture, «aussitôt que possible», de négociations entre l'Union et la Bosnie-Herzégovine en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec ce pays. Tout en saluant les «progrès indéniables accomplis par la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre de son programme de réformes», les chefs de la diplomatie européenne ont souligné l'importance de l'adoption et de la mise en œuvre d'une nouvelle législation en matière de radiodiffusion publique dans le pays.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

7-8 novembre 2005

Le 7 novembre 2005, le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue à Bruxelles. Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, y a représenté le Luxembourg au Conseil «Affaires économiques et financières».

Les grands argentiers ont fait leur traditionnel tour d'horizon de la situation économique européenne et internationale. «Nous pensons que l'évolution économique au second trimestre 2005 est en train de s'améliorer, que la croissance pendant ce second trimestre doit plus à la consommation et à l'investissement qu'à la reconstruction des stocks, que la confiance des entreprises augmente mais que celle des consommateurs, par endroits, ne cesse de stagner», a dit Jean-Claude Juncker devant la presse à l'issue de la réunion.

Dans le même contexte, les ministres ont analysé l'évolution de l'inflation. Face aux récents avertissements de la Banque centrale européenne que le taux de l'inflation en zone euro pourrait entraîner une hausse des taux d'intérêt à tout moment, «les ministres ont estimé que, jusqu'à présent, il n'y avait pas d'effets du second tour, qu'il n'y a pas eu un ajustement, notamment des salaires, à l'évolution des prix pétroliers et que, par conséquent, nous avons demandé à la Banque centrale, après un débat fourni, de prendre en considération cet état des choses».

Lors des analyses et discussions de l'Eurogroupe avec la Banque centrale européenne, les ministres ont estimé «que la zone euro ne peut pas être tenue responsable de la dégradation des déséquilibres globaux, mais que la responsabilité des États-Unis est grande pour ce qui est de la nécessaire augmentation de l'épargne privée et publique». Pour ce qui est de l'Asie, l'Eurogroupe est d'avis que les différents pays asiatiques devraient faire des efforts en matière de flexibilité des marchés de change et de réforme du secteur financier. Pour l'Union européenne, les ministres retiennent surtout la nécessité de la poursuite du processus de réformes économiques.

Le 8 novembre 2005, lors du Conseil «Affaires économiques et financières», les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 25 États membres de l'Union

Joaquín Almunia, commissaire européen en charge des affaires économiques et monétaires et le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, lors de son intervention dans la réunion Eurogroupe

européenne discutent d'un cadre intégré interne de contrôle du budget de l'Union européenne, de la méthodologie d'évaluation des charges administratives dans le contexte de la simplification administrative ainsi que de la gouvernance statistique dans le contexte des conclusions du Conseil européen de juin 2005.

Le Conseil est alors appelé à se prononcer sur la poursuite de la procédure de déficit excessif à l'encontre de la Hongrie.

D'autres discussions portent sur les taux réduits de TVA pour lesquels la Présidence britannique a présenté une nouvelle fois les propositions de compromis soumises par la Présidence luxembourgeoise en juin 2005. Il est attendu que la Conseil «Affaires économiques et financières» ne pourra trouver un accord politique en la matière dès novembre, mais que le sujet devrait réapparaître à l'ordre du jour de la réunion de décembre.

Octavie Modert participe au Conseil «Culture» de l'UE à Bruxelles

15 novembre 2005

Madame Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a participé au Conseil «Culture» de l'UE qui s'est tenu à Bruxelles le 14 novembre 2005 sous Présidence britannique.

Grâce aux travaux accomplis par la Présidence luxembourgeoise, qui ont fait avancer très largement le dossier, les ministres ont dégagé un accord politique partiel sur la proposition de décision du Conseil établissant le programme Culture 2007-2013, excluant les aspects budgétaires de la proposition dans l'attente de l'accord global sur le cadre financier relatif à cette même période.

Le Conseil, dans l'attente de l'avis du Parlement européen qui devrait intervenir au printemps 2006, a également marqué son accord sur l'orientation générale relative à la proposition de décision en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019.

Le Conseil a ensuite désigné les villes de Linz et de Vilnius comme capitales européennes de la culture en 2009. Les ministres ont également nommé M. Claude Frisoni et Sir Jeremy Isaacs comme membres du jury de la capitale européenne de la culture en 2010.

Les ministres ont finalement procédé à un échange de vues sur la communication de la Commission «i2010: bibliothèques numériques». La secrétaire d'État s'est résolument déclarée en faveur de l'idée d'une bibliothèque numérique qui rendrait le contenu culturel européen et les ressources en information européenne plus faciles et plus intéressantes à utiliser dans un environnement en ligne multiculturel et multilingue.

Mady Delvaux-Stehres assiste au Conseil de l'Union européenne «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles

15 novembre 2005

Le 15 novembre 2005, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a assisté à la 2 689e session du Conseil de l'Union européenne «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles.

Au Conseil du 15 novembre, un accord partiel a été trouvé quant à la «Proposition de décision du PE et du conseil établissant un programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie». Le Conseil a également adopté la «Résolution sur la mobilisation des cerveaux européens: permettre aux universités de contribuer pleinement à la stratégie de Lisbonne» ainsi que les «Conclusions sur le rôle du développement des qualifications et compétences pour faire progresser les objectifs de Lisbonne».

Le Conseil s'est clôturé par une discussion des ministres sur les priorités pour la prochaine phase du programme de travail «Éducation et formation 2010». Madame Delvaux-Stehres a souligné notamment l'importance que revête la réduction du nombre de jeunes quittant prématurément l'école pour l'économie et surtout la cohésion sociale d'un pays ainsi que l'élaboration du «Cadre européen de qualifications» pour la mobilité et la transparence des diplômes.

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn assistent au Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg

16-17 novembre 2005

Le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asseborn, ont participé à la 115e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue sous Présidence portugaise les 16 et 17 novembre à Strasbourg.

Le Comité des ministres a passé en revue la mise en œuvre de l'ensemble des décisions adoptées par les chefs d'État ou de gouvernement du Conseil de l'Europe lors du sommet de Varsovie les 16 et 17 mai 2005. Soucieux de transcrire aussi rapidement que possible dans les faits l'impulsion politique du sommet, ils ont concentré leur attention sur les priorités politiques suivantes: consolider le système de protection des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, renforcer son action en faveur de la démocratie, construire une Europe plus humaine et renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les Nations unies. À l'issue de la réunion, la Roumanie a succédé au Portugal à la présidence du Comité des ministres pour les six prochains mois.

Dans la soirée du 16 novembre, le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Terry Davis, avait convié les chefs de la diplomatie des 46 pays membres du Conseil de l'Europe pour un échange de vues informel avec Jean-Claude Juncker, à qui le sommet de Varsovie a confié la mission de préparer un rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Au cours de cette réunion informelle, le Premier ministre a écouté avec un intérêt tout particulier les interventions des chefs de la diplomatie des États membres du Conseil de l'Europe qui ne font pas partie de l'Union européenne. Il a souligné dans sa réponse aux chefs de la diplomatie des États membres du Conseil de l'Europe qu'il se baserait dans son rapport sur une prémisse, que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sont des entités distinctes et différentes qui partagent le même socle de valeurs, de principes et de normes, et que rien ne doit conduire à fragiliser cet héritage commun et fondamental. Le rapport de Jean-Claude Juncker traitera des questions au sujet des relations à moyen et à long termes entre les deux organisations tout en produisant des suggestions et recommandations à court terme sur un certain nombre de questions qui préoccupent le Conseil de l'Europe comme l'Union européenne. Jean-Claude Juncker a insisté sur le fait que toutes les parties concernées devraient avoir le temps d'analyser les propositions contenues dans son rapport avant que le *Memorandum of Understanding* sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne soit finalisé et signé.

Dans son intervention devant le Comité des ministres le 17 novembre, Jean Asselborn a qualifié le Conseil de l'Europe de «gardien de la vertu démocratique et du respect étatique des droits de l'Homme». Il a appelé les pays membres à trouver des «solutions durables (…) fondées sur le droit et qui se déclinent dans un cadre multilatéral» pour surmonter «les grands problèmes de société» auxquels est confronté le monde globalisé.

Dans son intervention, Jean Asselborn a appelé à ce que le Conseil de l'Europe, l'UE et l'OSCE assurent une «bonne relation fonctionnelle» pour garantir la construction d'une Europe démocratique et sûre

Abordant le sujet de la réforme de la Cour européenne des droits de l'Homme, Jean Asselborn a fait état d'une «tendance de plus en plus affirmée (…) de s'en remettre à la Cour pour lui faire assumer, en plus de sa fonction de gardienne, un rôle de justice de substitution aux déficiences de nos systèmes juridiques nationaux». Dans un souci de remédier à cette situation, Jean Asselborn a plaidé pour la ratification et mise en œuvre rapides du protocole 14, adopté par le Comité des ministres en mai 2004 pour garantir à long terme l'efficacité de l'instance juridique du Conseil de l'Europe. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est également montré confiant que le groupe de sages, chargé d'élaborer une stratégie globale pour assurer l'efficacité du système, saura «dégager des pistes pour diminuer à la source l'afflux de requêtes».

Parlant des relations du Conseil de l'Europe avec l'Union européenne et l'OSCE, Jean Asselborn a souligné qu'une «bonne relation fonctionnelle» de ce triangle est primordiale pour la construction d'une Europe démocratique et sûre. «Le champ d'action de mise en œuvre de valeurs que partagent ces trois organisations est suffisamment vaste pour que chacun puisse s'y retrouver pleinement. Sachons dès lors organiser et gérer une coopération renforcée», a-t-il poursuivi.

En conclusion, Jean Asselborn a relevé l'importance des efforts du Conseil de l'Europe dans la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme à l'aide d'un exemple concret: «Tous les peuples européens ne jouissent pas encore d'une vraie démocratie. La situation au Belarus, où nous assistons à un autoritarisme de plus en plus pesant, avec son cortège de pressions et répressions, nous interpelle. La vision des fondateurs du Conseil de l'Europe ne sera pas exaucée et son action pas achevée tant que tous les peuples européens ne participeront pas pleinement à la démocratie pluraliste.»

Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

21-22 novembre 2005

Le Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» s'est réuni à Bruxelles les 21 et 22 novembre 2005. Le Luxembourg était représenté par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, le ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

Du côté des «Relations extérieures», les ministres des Affaires étrangères se sont essentiellement concentrés sur le processus de paix au Proche-Orient.

Suite à un accord israélo-palestinien portant sur l'ouverture de la frontière de Gaza avec l'Égypte, le Conseil a pris la décision d'envoyer une mission de l'Union européenne dans la région afin d'assister l'Autorité palestinienne dans la gestion du poste frontalier de Rafah. Déployée en accord avec les autorités israéliennes et palestiniennes, la mission sera composée de 72 personnes, dont un officier de la police luxembourgeoise. «Notre participation à la mission d'assistance frontalière à Rafah témoigne de l'engagement du Luxembourg en faveur du processus de paix au Moyen-Orient, au-delà du soutien financier, ainsi que notre volonté et capacité d'assumer des responsabilités dans une situation difficile», s'est félicité Jean Asselborn.

Les ministres de la Coopération au développement se sont réunis dans la soirée du 21 novembre pour discuter d'une déclaration politique portant sur «un consensus européen» en matière de développement. L'adoption d'une telle déclaration fournirait, pour la première fois en 50 ans, une vision commune devant guider les activités de l'Union européenne dans le domaine du développement.

Le 22 novembre, les ministres de la Coopération au développement ont évoqué les relations de l'Union européenne avec l'Afrique et l'efficacité de l'aide au développement. Ils ont également fait le point sur l'assistance financière aux victimes du tremblement de terre au Pakistan et la coordination des différents programmes nationaux et communautaires en faveur des pays touchés par le tsunami en Asie du Sud-Est.

Claude Wiseler participe à la conférence eGovernment *«Transforming Public Services»* à Manchester

24-25 novembre 2005

Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique et de la Ré-

forme administrative, a assisté les 24 et 25 novembre 2005 à Manchester à la conférence ministérielle *Transforming Public Services*. Cette conférence, organisée conjointement par la Présidence britannique du Conseil de l'Union européenne et par la Commission européenne, traite des opportunités et des nouvelles voies offertes par l'eGovernment pour améliorer et réorganiser les manières de travailler internes à l'État, là où cela s'avère nécessaire ou utile et pour offrir plus et de meilleurs services aux citoyens et entreprises.

Ce type de conférence est organisé tous les deux ans depuis 2001 et vise à faire le point sur les progrès et les avancées réalisées en matière d'eGovernment au niveau de l'UE et de l'Europe en général.

Le principal événement de la conférence a été l'adoption à l'unanimité d'une déclaration ministérielle sur l'approche stratégique à poursuivre en matière d'eGovernment jusqu'en 2010. Cette déclaration sera à la base d'une communication sur l'eGovernment qui sera publiée début 2006 par la Commission et d'un plan d'action détaillé qui sera élaboré au cours de l'année prochaine par la Commission.

Monsieur Wiseler a salué la déclaration ministérielle et a précisé que les objectifs poursuivis et les champs d'action définis dans cette déclaration étaient parfaitement en ligne avec le plan directeur de la gouvernance électronique adopté par le gouvernement luxembourgeois en avril 2005 et avec les projets concrets existants au Luxembourg. Il a aussi rappelé que si l'Europe voulait atteindre les buts définis, des mesures et actions concrètes devaient suivre dans les mois et années à venir et la collaboration entre les différents États devait encore s'intensifier.

Le ministre de la Fonction publique, Claude Wiseler, et la commissaire européenne Viviane Reding

Jean Asselborn et Nicolas Schmit assistent au sommet Euromed à Barcelone

27-28 novembre 2005

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé les 27 et 28 novembre 2005 au sommet des chefs d'État et de gouvernement à Barcelone pour marquer le dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen.

À l'initiative du chef du gouvernement espagnol, le sommet a débuté par une séance consacrée à «l'alliance des civilisations». Dans ce contexte, un groupe de haut niveau de l'ONU a été chargé de proposer des «solutions concrètes» pour fomenter le dialogue entre l'Islam et l'Occident.

Dans la soirée du 27 novembre, en présence du commissaire européen en charge de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité, Franco Frattini, les ministres ont notamment discuté de questions de migration et d'intégration sociale.

Le 28 novembre, le ministre délégué Nicolas Schmit a représenté le Luxembourg à la séance plénière du sommet Euromed. Cette réunion a dressé un bilan des réalisations des dix premières années du partenariat et a permis de tracer de nouvelles orientations pour le futur. Les travaux ont porté plus particulièrement sur le renforcement de la bonne gouvernance et de la démocratie, les réformes économiques, l'éducation et la promotion des échanges socio-culturels ainsi que la coopération

Le ministre Jean Asselborn, le ministre délégué Nicolas Schmit, avec le ministre néerlandais des Affaires étrangères, Bernard Bot

dans le domaine de la justice, de la sécurité et des migrations.

Les 35 partenaires de l'Euromed se sont mis d'accord sur un code de conduite antiterroriste et un programme de travail sur cinq ans. Ils ont également annoncé une action coordonnée contre «l'immigration illégale» et un engagement renouvelé en faveur de «la paix, de la stabilité et de la prospérité» en Méditerranée.

Dans son intervention, Nicolas Schmit a affirmé que le processus euro-méditerranéen avait mené à «un véritable tournant dans les relations entre l'Union européenne et ses voisins des rives sud et est de la Méditerranée». Le ministre délégué s'est particulièrement félicité de l'inclusion de la société civile dans le partenariat et de leur participation au sommet de Barcelone.

Rappelant que le «vaste potentiel de la Déclaration de Barcelone» était loin d'être pleinement épuisé, le ministre délégué a appelé à une mise en œuvre rapide des objectifs arrêtés dans les domaines de la gouvernance, de l'économie et de l'éducation à l'occasion de la conférence euro-méditerranéenne à Luxembourg en mai 2005. Des initiatives communes, par exemple dans les domaines de l'immigration et de l'environnement, pourraient «montrer aux populations des deux rives de la Méditerranée que le partenariat Euromed génère des résultats tangibles», a estimé Nicolas Schmit.

Le partenariat euro-méditerranéen a été instauré en novembre 1995 entre les membres de l'Union européenne et les partenaires méditerranéens (Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie) dans la perspective de lancer, par une relation directe et équilibrée de partenariat, une coopération comprenant trois volets:

- un volet politique, par la définition d'une aire commune de

Jean Asselborn en discussion avec le président de la République française, Jacques Chirac

paix et de stabilité grâce au renforcement du dialogue politique et de sécurité;

- un volet économique, en construisant une zone de prospérité partagée, grâce à un partenariat économique et financier et l'établissement d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010;
- un volet culturel et humain, par le rapprochement des peuples grâce au partenariat social, culturel et humain, destiné à encourager la compréhension des cultures et les échanges entre sociétés civiles.

Le partenariat euro-méditerranéen fonctionne comme une enceinte multilatérale où chaque partenaire siège à égalité. Il prévoit, environ tous les deux ans, une conférence des ministres des Affaires étrangères, la dernière s'étant tenue à Luxembourg en mai 2005.

Jeannot Krecké et Günter Verheugen lors du Conseil «Compétitivité» à Bruxelles

Jeannot Krecké, François Biltgen et Octavie Modert assistent au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles

28-29 novembre 2005

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ont assisté au Conseil «Compétitivité», les 28 et 29 novembre à Bruxelles.

Le 28 novembre 2005, sur la base des débats d'orientation tenus lors des sessions du Conseil «Compétitivité» des 6 juin et 11 octobre 2005, les ministres de la Recherche se sont mis d'accord sur le fait que le 7e programme-cadre doit améliorer sensiblement la participation des PME et être plus adapté à celles-ci, notamment par un soutien accru, une meilleure information et des procédures de participation moins lourdes.

En outre, les débats se sont concentrés sur les principes généraux d'excellence scientifique et d'indépendance des activités de recherche qui seront mises en œuvre par le Conseil européen de la recherche (CER). Le texte de compromis a considérablement renforcé les procédures d'évaluation du CER et prévoit, en particulier, une modification possible des structures initiales de gestion en fonction des résultats du réexamen qui doit avoir lieu au plus tard en 2009.

Ensuite, les ministres de la Recherche ont adopté des conclusions du Conseil au sujet de la nécessité de nouveaux efforts en vue d'atteindre l'objectif, fixé à Barcelone, d'un investissement global dans la recherche et le développement équivalant à 3% du PIB.

Lors d'un dîner de travail le soir du 28 novembre, les ministres de l'Économie ont discuté des initiatives de la Commission qui visent à mettre en place un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'Union européenne. Cette nouvelle politique industrielle vise à créer les conditions favorables au développement des entreprises et de l'innovation.

Le 29 novembre, les ministres de l'Économie ont adopté des con-

clusions pour le dossier «mieux légiférer», apportant leur soutien aux initiatives de la Commission dans ce domaine, qui s'inscrivent dans la continuité des présidences précédentes. Jeannot Krecké, dans son intervention au Conseil, a insisté sur l'importance de la meilleure réglementation comme «dernier avantage compétitif pour lequel nous avons les choses en main».

Lors du déjeuner, les ministres se sont penchés sur le rapport d'étape, élaboré par la Présidence britannique, concernant les travaux sur la proposition de directive sur les services dans le marché intérieur. C'était également l'occasion pour le Conseil de faire le point sur ce dossier à l'issue de la Présidence britannique. L'ensemble des États membres a salué le travail effectué. Jeannot Krecké a, pour sa part, proposé une démarche pragmatique préconisant l'adoption d'un cadre minimal, notamment en excluant certains secteurs «afin de pouvoir ensuite avancer à petits pas vers un véritable marché intérieur des services». «Il faut que le message soit clair: il s'agit de garantir la protection des travailleurs et de respecter le droit social tout en levant un certain nombre de lourdeurs administratives qui freinent le développement des services».

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles

1er-2 décembre 2005

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a assisté les 1er et 2 décembre 2005 au Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) de l'Union européenne à Bruxelles.

Le Conseil a marqué son accord sur une stratégie européenne de lutte contre le terrorisme qui se fonde sur quatre grands axes: prévention de la radicalisation et du recrutement, protection des infractions critiques, poursuite des réseaux terroristes et du financement de ces réseaux, réaction face aux attentats pour répondre aux besoins des victimes.

Le 2 décembre, les ministres se sont penchés sur le dossier difficile de la conservation des données de communication (téléphone, SMS, Internet). L'objectif de ce texte est de retenir les données concernant les connections (numéro appelé, localisation, etc.), mais non leur contenu. Pour le ministre Frieden, la conservation de ces données est un instrument primordial pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme, comme l'ont d'ailleurs montré les enquêtes suite aux attentats de Londres et de Madrid.

Rencontre entre le ministre de la Justice, Luc Frieden, et le ministre allemand de l'Intérieur, Wolfgang Schäuble

En marge de la réunion du Conseil JAI, le ministre Frieden a rencontré le ministre allemand de l'Intérieur, Wolfgang Schäuble. Au cœur de cette rencontre ont figuré des dossiers bilatéraux et européens comme la coopération policière ou encore la mise en œuvre du traité de Prüm.

Réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles: la relance économique se confirme

5 décembre 2005

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre des Finances, a présidé la réunion de l'Eurogroupe, qui s'est tenue le 5 décembre 2005 à Bruxelles.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les douze ministres des Finances de la zone euro, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen en charge des Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, ont d'abord entendu un rapport du directeur pour l'Europe du Fonds monétaire international (FMI), Michael Deppler, sur la situation économique dans la zone euro.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre allemand des Finances, Peer Steinbrück

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, le président Juncker a déclaré que les ministres avaient «fait le constat que la croissance dans la zone euro est en train de prendre corps et que, en dépit de quelques risques, la croissance se poursuivra en 2006 à un rythme soutenu et s'approchera vraisemblablement de son potentiel».

Jean-Claude Juncker a également relevé que le FMI s'est dit satisfait des résultats des réformes structurelles entreprises dans les États membres, mais a souligné qu'il voyait encore «un grand besoin de réformes en relation avec les marchés de l'emploi».

L'Eurogroupe a brièvement discuté de la décision récente de la Banque centrale européenne (BCE) de relever ses taux directeurs de 25 points de base et s'est dit satisfait «que la BCE considère que la croissance dans la zone euro est suffisamment robuste pour pouvoir encaisser ce coup léger».

Les ministres ont ensuite évoqué les difficultés budgétaires que connaissent un certain nombre de pays et notamment les cinq pays qui affichent un déficit excessif. L'Eurogroupe attendra les rapports et communications de la Commission européenne et prendra une décision au sujet de la poursuite de la procédure de déficit à l'encontre des pays concernés.

Lors de son intervention, Jean-Claude Juncker a déclaré que les ministres avaient «fait le constat que la croissance dans la zone euro est en train de prendre corps»

Le ministre Lucien Lux obtient un accord remarquable au Conseil des ministres des Transports pour le secteur ferroviaire du Luxembourg

5 décembre 2005

Le Conseil de l'Union européenne des ministres des Transports s'est réuni le 5 décembre 2005 à Bruxelles. Le Luxembourg était représenté par le ministre des Transports, Monsieur Lucien Lux.

Lors de cette réunion, les ministres ont abordé, entre autres, les différentes propositions du 3e paquet ferroviaire. L'ouverture des transports internationaux de passagers à la concurrence, prévue à partir de janvier 2010, était au centre du débat, dont les discussions se sont avérées ardues.

Dans son intervention, Lucien Lux a fait part de l'attitude sceptique du Luxembourg quant à une libéralisation trop rapide du marché international de transports.

Le ministre Lux a insisté sur «la faible taille du réseau ferroviaire luxembourgeois qui implique que l'ouverture du marché pour les transports internationaux de voyageurs équivaudra en fait à l'ouverture du marché national».

Il a fait référence à la proportion du trafic international de passagers au Luxembourg, représentant 70% du chiffre d'affaires – par rapport à 10% en moyenne dans l'Union européenne – et en a déduit qu'une ouverture précipitée du marché aurait un impact particulièrement important sur le secteur ferroviaire au Grand-Duché.

Compte tenu de ces facteurs spécifiques, le ministre Lux a demandé au Conseil de prendre en considération cette situation unique au sein de l'Union: «Pour ce faire, je vous soumets une proposition qui nous faciliterait considérablement les travaux de mise en œuvre de la libéralisation.» Selon cette proposition, le Luxembourg souhaite obtenir une dérogation en ce sens que le marché pour les transports internationaux de voyageurs au Grand-Duché ne soit ouvert à la concurrence qu'à partir du 1er janvier 2012.

Le Conseil des ministres des Transports a unanimement accepté la proposition du ministre Lux, qui permettra au Luxembourg de transposer l'élément principal du 3e paquet ferroviaire, notamment l'ouverture à la concurrence des transports internationaux de passagers, deux ans plus tard que prévu par la Commission et de quatre ans par rapport aux revendications du Parlement européen.

François Biltgen assiste à la réunion ministérielle de l'Agence spatiale européenne à Berlin

5-6 décembre 2005

Les 5 et 6 décembre 2005, le ministre François Biltgen a assisté à la réunion ministérielle de l'Agence spatiale européenne lors de laquelle les objectifs et les priorités futurs de l'Europe spatiale ont été discutés.

Les ministres responsables des activités de l'espace de 17 États membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) et du Canada se sont réunis à Berlin pour délibérer d'un plan pluriannuel pour la découverte et la compétitivité pour l'Europe en matière spatiale.

Les ministres ont ainsi discuté d'un ensemble de programmes et d'activités, des lanceurs aux satellites, de la technologie au développement et de la science aux applications et ont été invités à prendre les décisions qui fourniront à l'Europe et à ses citoyens un secteur concurrentiel de l'espace capable de mener la recherche à de nouvelles découvertes, tout en garantissant à l'Europe l'accès aux données stratégiques et aux nouveaux services ainsi qu'en consolidant la part européenne du marché mondial.

Les programmes visés concernent les sciences de la Terre et de l'Espace, la contribution de l'Europe à la station spatiale internationale et les télécommunications. Suite à la décision du gouvernement y relative, le ministre a annoncé à cette occasion la poursuite de la participation luxembourgeoise au programme de télécommunications pour un montant de 27 millions d'euros dans les années à venir, ainsi que l'adhésion du Luxembourg au programme d'observation de la Terre (5,5 millions d'euros) et au programme de technologie (1 million d'euros).

Cette participation élargie aux activités de l'Agence spatiale européenne souligne la volonté du gouvernement de promouvoir le Grand-Duché comme lieu d'implantation de projets innovateurs de technologie avancée. Les opportunités de développement offertes par cette participation combinées au savoir-faire technologique des acteurs nationaux

Photo de famille de la réunion ministérielle de l'Agence spatiale européenne

en la matière pourront jeter les bases du développement d'activités économiques nouvelles au Luxembourg.

Jean Asselborn participe au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

12 décembre 2005

Le 12 décembre 2005, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles.

La session «Affaires générales» était essentiellement consacrée à la préparation du Conseil européen des 15 et 16 décembre et à l'examen des projets de conclusions qui seront soumis aux chefs d'État et de gouvernement. Ces conclusions porteront notamment sur l'avenir de l'Union, l'adoption d'une stratégie européenne pour l'Afrique, les migrations, la lutte contre le terrorisme, le développement durable, le changement climatique, la croissance et l'emploi, ainsi que les relations extérieures.

Lors d'un bref point d'information sur les perspectives financières pour la période 2007-2013, Jean Asselborn a souligné que tous les États membres, «ont insisté sur la nécessité de trouver un accord sur le budget dans les prochains jours». Faisant allusion au Conseil européen de juin 2005, le ministre luxembourgeois a averti que «nous ne pouvons pas nous permettre de rater le penalty une deuxième fois, car il y va de la crédibilité de l'Union européenne».

Le déjeuner des ministres était consacré à la situation dans les Balkans occidentaux. Les chefs de la diplomatie ont examiné l'avis de la Commission concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) et discuté du rôle futur de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo.

Suite à la demande de le l'ARYM de se voir octroyer le statut de pays candidat à l'adhésion, les ministres ont convenu de poursuivre les consultations sur cette question. «Le Luxembourg s'est prononcé en faveur de l'octroi du statut de candidat à l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Toutefois, je tiens à souligner que le statut de candidat ne mènera pas automatiquement à la fixation d'une date d'adhésion», a déclaré Jean Asselborn.

Au cours de la discussion sur le Kosovo, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a plaidé pour que l'Union européenne s'investisse davantage dans la reconstruction économique de la province. «Sans la perspective d'une véritable relance économique, il sera difficile de faire avancer l'état de droit et de renforcer les institutions kosovares», a estimé Jean Asselborn.

Au titre des relations extérieures, les chefs de la diplomatie ont également fait le point sur la politique européenne de voisinage et débattu de la stratégie pour l'Afrique et du dossier Éthiopie/Érythrée.

Accord politique sur REACH au Conseil «Compétitivité»

13 décembre 2005

Lors du Conseil «Compétitivité» extraordinaire réuni le 13 décembre 2005, les ministres de l'Union européenne en charge des questions de compétitivité ont dégagé un accord politique sur la propo-

sition de règlement REACH sur les produits chimiques. À travers un système global d'évaluation, d'enregistrement, d'autorisation et de restrictions, la future réglementation a pour objectif un contrôle adéquat des substances chimiques dans l'Union européenne.

Le texte approuvé est basé sur un équilibre entre les intérêts liés à la compétitivité d'une part, et les considérations liées à la santé humaine et à l'environnement d'autre part. Le compromis dégagé s'inscrit dans la lignée des travaux menés sous Présidence luxembourgeoise.

Dès le début des négociations, le Luxembourg a été partisan d'un système REACH offrant un niveau élevé de protection pour l'environnement et pour la santé humaine tout en limitant le plus possible les charges administratives.

Si de nombreuses revendications du gouvernement luxembourgeois – notamment pour ce qui est du régime de l'enregistrement des substances produites entre une et dix tonnes, du rôle renforcé pour l'agence européenne des produits chimiques, des procédures d'enregistrement simplifiées pour les utilisateurs innovants en aval et de la clarification du champ d'application – ont pu être intégrées au texte approuvé, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour le régime de la substitution.

Ainsi, dans une déclaration initiée par le Luxembourg et appuyée par la Suède et le Danemark, les délégations concernées, tout en se ralliant au compromis global, regrettent que le Conseil n'ait pas été en mesure de dégager une approche plus ambitieuse en matière de substitution (c'est-à-dire de remplacement par des substances et technologies économiquement et écologiquement plus viables), ceci dans un souci de protection optimale de la santé humaine et de l'environnement.

La question de la substitution reste cependant à l'ordre du jour, car le Parlement européen est susceptible de réitérer sa demande pour un régime plus vigoureux en la matière à l'occasion du vote en seconde lecture.

Conseil européen à Bruxelles: accord sur les perspectives financières

15-16 décembre 2005

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont représenté le Luxembourg au Conseil européen des 15 et 16 décembre 2005 à Bruxelles.

«À l'issue de longues heures de négociations auxquelles le Luxembourg a activement participé, les 25 États membres ont réussi à trouver un accord sur les perspectives financières», a déclaré le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la conférence de presse à l'issue de la réunion du Conseil européen.

«Le compromis trouvé est à peu près identique à ce que la Présidence luxembourgeoise avait proposé en juin. Et lorsque le Parlement européen aura revisité la décision, il est probable qu'il rétablira les chiffres dans les mêmes ordres de grandeur que ceux que nous avions avancés», a continué Jean-Claude Juncker.

Le compromis se situe à 1,045% du PIB alors que la proposition de la Présidence luxembourgeoise

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn avec leurs homologues britanniques Tony Blair et Jack Straw lors du Conseil européen

se situait à 1,056% du PIB, représentant en chiffre absolu 871 milliards d'euros. La Présidence britannique avait initialement proposé 71 milliards de moins mais, suite aux négociations au sein du Conseil européen, elle a dû augmenter ce chiffre à nouveau pour atteindre finalement 862,363 milliards d'euros selon le compromis trouvé, a expliqué Jean-Claude Juncker.

Plus spécifiquement, pour les fonds de cohésion, la Présidence luxembourgeoise avait proposé en juin 309 milliards d'euros, la Présidence britannique et le Conseil européen ont finalement arrêté un montant de 308 milliards d'euros.

En ce qui concerne l'agriculture, la Présidence luxembourgeoise avait proposé 295 milliards d'euros, la décision du Conseil européen se situe à 293 milliards.

Pour le développement rural, la Présidence luxembourgeoise avait proposé 74 milliards, la Présidence britannique l'avait initialement coupé de 7 milliards, la décision du Conseil européen se situe à 69 milliards.

«Nous pouvons être contents du compromis trouvé, il ne représente pas de différence substantielle avec la proposition de la Présidence luxembourgeoise, il rétablit les nouveaux États membres dans une partie de leur droit et l'esprit de solidarité s'y retrouve à nouveau», a déclaré Jean-Claude Juncker après avoir établi la comparaison entre la proposition de la Présidence luxembourgeoise de juin et la décision du Conseil européen.

Le rabais britannique qui se situe aujourd'hui à 50 milliards d'euros et que la Présidence luxembourgeoise avait proposé de diminuer à 35 milliards pour la période 2007-2013, soit une moyenne de 5 milliards par an, s'élèvera, selon l'accord du Conseil européen, à 39,5 milliards sur l'ensemble de la période, soit en moyenne 5,560 milliards d'euros par an, mais échelonnés progressivement sur la période.

Jean-Claude Juncker a signalé également sa satisfaction que «les chefs d'État et de gouvernement de 20 États membres, dont le Premier ministre britannique Tony Blair, ont souligné lors de la dernière séance plénière du Conseil européen que sans l'effort réalisé par la Présidence luxembourgeoise, cet accord d'aujourd'hui n'aurait pas pu se faire».

Par ailleurs, Jean-Claude Juncker s'est dit satisfait qu'en matière de développement rural, «grâce à l'engagement de la délégation luxembourgeoise», le Luxembourg reçoive désormais une enveloppe de 74 millions d'euros contre une enveloppe de 54,4 millions d'euros initialement proposés par la Présidence britannique.

La contribution moyenne du Luxembourg sur la période 2007-2013 sera de 264 millions d'euros ce qui représente «une légère augmentation de la contribution luxembourgeoise par rapport à aujourd'hui». Ceci est «compréhensible», selon le Premier ministre, «vu l'Europe élargie à 25 États membres aujourd'hui, voire à 27 États membres en 2008». Vu les fonds que le Luxembourg recevra en retour par le biais du développement rural, cette circonstance est d'un point de vue strictement national tout-à-fait acceptable, a expliqué Jean-Claude Juncker.

En amont du Conseil européen, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn avaient donné toute un série d'interviews sur les questions d'actualité européenne et notamment les perspectives financières.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Jean-Marie Halsdorf assiste à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

20 janvier 2005

La ville de Kobe (Japon) a accueilli du 18 au 22 janvier 2005 la seconde Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes naturelles. Organisée sous les auspices de l'ONU, la conférence, qui a rassemblé plus de 4 000 participants venant de 150 pays différents, a eu pour objectif de promouvoir les méthodes et stratégies permettant de prévenir des risques de catastrophes naturelles, d'échanger les connaissances sur les moyens de réduire les risques et de fixer des objectifs concrets de prévention pour les années à venir.

À Kobe, le Luxembourg et la Présidence de l'Union européenne étaient représentés par Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

Lors de l'ouverture de la conférence – en présence de l'empereur et de l'impératrice ainsi que du Premier ministre du Japon – le

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobe

ministre luxembourgeois a pris la parole pour présenter la position de l'Union européenne sur la réduction des risques de catastrophes.

Jean-Marie Halsdorf a noté que les catastrophes naturelles étaient les plus dévastatrices dans les pays pauvres et que leur impact tragique témoignait de la vulnérabilité des pays en voie de développement. D'où l'importance de la prévention dans le cadre de la réalisation du développement durable.

Le ministre Halsdorf a également souligné que l'ONU devait jouer un rôle primordial dans l'organisation et la coordination de la réponse humanitaire. Il a rappelé dans ce contexte les décisions prises par les ministres européens lors du Conseil extraordinaire du 7 janvier 2005 à Bruxelles, notamment celle d'étudier les possibilités de développer une capacité de réponse rapide pouvant faire face à des catastrophes comme celle du 26 décembre 2004.

La conférence de Kobe a bien évidemment réservé une session spéciale au tsunami du 26 décembre 2004 en étudiant des propositions concrètes, comme par exemple la mise en place d'un système d'alerte rapide dans l'océan Indien.

La tenue de la conférence a coïncidé avec le dixième anniversaire du terrible tremblement de terre de Kobe qui a coûté la vie à plus de 6 000 personnes. Une cérémonie de commémoration pour les victimes s'est tenue en présence de l'empereur et de l'impératrice du Japon. L'Union européenne y était également représentée par le ministre Jean-Marie Halsdorf.

Marie-Josée Jacobs a assisté au dixième anniversaire de la 4e Conférence mondiale sur les femmes à Pékin

29 août-1er septembre 2005

Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, a assisté au

La ministre Marie-Josée Jacobs et Gu Xiu Lian, vice-présidente du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine et présidente de la Fédération nationale des femmes chinoises

Marie-Josée Jacobs et d'autres participants de la Conférence

dixième anniversaire de la 4e Conférence mondiale sur les femmes intitulée «Égalité des sexes, développement et paix» qui a eu lieu du 29 août au 1er septembre 2005 à Pékin. Une centaine de pays ont été représentés avec plus de mille participantes et participants.

La ministre Marie-Josée Jacobs a réaffirmé que les droits fondamentaux dont jouissent les femmes et les filles font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne humaine et que leur reconnaissance est essentielle au progrès de la condition des femmes et des filles, à la paix et au développement.

L'adoption de la déclaration et de la plateforme de Pékin en 1995 a constitué un moment historique pour les droits des femmes. La mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin a été le fil rouge des politiques en matière d'égalité des femmes et des hommes en Europe et partout dans le monde.

L'OTAN reste un instrument indispensable pour la sécurité internationale

14 septembre 2005

«Nous continuerons à avoir besoin de l'OTAN dans les vingt années à venir pour assurer la stabilité dans le monde», a souligné le ministre de la Défense, Luc Frieden, le 13 septembre à Berlin où il a assisté à une réunion spéciale des ministres de la Défense consacrée à l'avenir de l'OTAN.

Pour le ministre luxembourgeois, l'OTAN est une plateforme institutionnelle unique pour discuter de toutes les questions de sécurité internationale entre l'Europe et l'Amérique.

Les menaces que constituent dans la décennie à venir le terrorisme, le crime organisé et le trafic de drogues exigent dans un monde interdépendant une alliance militaire efficace et un engagement commun de la part de ceux qui partagent les mêmes valeurs de démocratie et de liberté, a estimé Luc Frieden.

Le ministre a rappelé que la sécurité extérieure et la sécurité intérieure sont liées, en référence notamment aux engagements de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo.

Estimant que les questions de sécurité internationale exigent un engagement solidaire des membres de l'OTAN, le ministre Frieden s'est déclaré d'accord avec les propositions du secrétaire général de l'OTAN visant à revoir les modalités de financement des opérations internationales de l'OTAN.

Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au Sommet du millénaire à New York

15-20 septembre 2005

Le sommet des Nations unies à l'occasion du 60e anniversaire de cette organisation mondiale s'est ouvert le 14 septembre 2005 à New York avec le discours du secrétaire général Kofi Annan. Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, mène la délégation luxembourgeoise à cet important rendez-vous de la diplomatie internationale. Il est accompagné de S.A.R. le Grand-Duc héritier. Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a représenté le Luxembourg lors des débats sur le développement et le volet humanitaire de l'action des Nations unies.

Dans son discours (voir page 397) au sommet des Nations unies, prononcé dans la soirée du 15 septembre, Jean Asselborn a appelé les dirigeants du monde à «prendre les décisions qui engagent un véritable renouveau du multilatéralisme, avec les Nations unies en son cœur». Face au constat d'une interdépendance croissante des défis et menaces, le monde a besoin d'un «multilatéralisme efficace et rénové, adapté aux circonstances particulières de ce début du XXIe siècle et doté des instruments et moyens suffisants pour remplir pleinement sa mission», a constaté le ministre luxembourgeois.

Lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre des Affaires étrangères souligne que «le développement est et doit rester au centre de l'agenda international»

«Le développement est et doit rester au centre de l'agenda international», a estimé le ministre en relevant que l'Union européenne avait pris sous Présidence luxembourgeoise la décision majeure d'augmenter l'aide publique au développement et d'atteindre l'objectif des 0,7% du revenu national brut consenti au développement d'ici à 2015.

Le Vice-Premier ministre a salué la création de la Commission de consolidation de la paix, qui permettra d'intégrer davantage dans une même perspective la gestion de la sortie de crise, les actions humanitaires et la relance du processus de développement. «L'action internationale doit se fonder sur cet axiome fondamental: il n'y a pas de paix sans développement, il n'y a pas de développement sans paix», a lancé le ministre luxembourgeois.

Évoquant les commémorations récentes de la libération des camps nazis, Jean Asselborn a souligné que le monde ne pouvait pas rester impassible face aux génocides, aux purifications ethniques, aux crimes de guerre ou aux crimes contre l'humanité: «La responsabilité de protéger doit devenir une réalité effective lorsque la situation l'exige.»

De même, les droits de l'Homme, la lutte contre le terrorisme, l'environnement, le développement durable, le désarmement et la non-prolifération doivent être débattus et décidés dans un cadre multilatéral, au sein d'institutions légitimes et efficaces, a estimé le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Quant à la déclaration finale du sommet, Jean Asselborn a regretté que les pays membres de l'ONU ne soient pas capables «de pousser plus loin l'accord, de prendre des décisions plus hardies, plus immédiatement opérationnelles». Il a toutefois salué les orientations et décisions de principe prises lors du sommet. «Les fondements ont été jetés, il convient désormais de construire: la maison ne saurait rester sans toit», a conclu Jean Asselborn.

En marge du sommet des Nations unies, Jean Asselborn a signé le 15 septembre – au nom du Grand-Duché de Luxembourg – la Convention pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire à l'occasion d'une cérémonie formelle au siège de l'ONU. Jean Asselborn a par ailleurs eu de nombreux pourparlers bilatéraux en marge du sommet.

Le chef de la diplomatie a également participé à des réunions de l'Union européenne avec la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, et le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov.

Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a présidé, avec Jan Egeland, secrétaire général adjoint et coordinateur des secours d'urgence des Nations unies, une session spéciale consacrée au renforcement et à l'amélioration du mécanisme d'action humanitaire (CERF – Central Emergency Response Fund).

Le nouveau CERF doit permettre de débloquer des fonds endéans quelques jours pour faire face à des crises oubliées ou à des crises qui nécessitent une réponse immédiate. Le Luxembourg apportera une contribution de 4 millions USD au CERF.

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Washington

23 septembre 2005

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, et le ministre du Trésor et du Budget, ministre de la Justice, Luc Frieden, se sont déplacés à Washington du 23 au 26 septembre 2005 pour participer à une série de réunions économiques et financières, dont la réunion des ministres des Finances du G7 ainsi que les assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays les plus industrialisés du monde se sont essentiellement penchés sur la problématique liée à la flambée des prix du pétrole et ses conséquences sur la croissance économique internationale.

Pour Jean-Claude Juncker, la croissance déjà modeste que peut attendre l'Union européenne en 2005 sera sérieusement affectée par le niveau actuel des prix du pétrole qui, en toute vraisemblance, s'établira à moyen terme autour de 67 dollars le baril. Pour 2005, le président de l'Eurogroupe a fait siennes les conclusions de la Commission européenne qui prévoit une croissance de 1,2 à 1,3% du PIB pour les douze États membres de l'Eurogroupe, avec la perspective d'une amélioration pour 2006 et une croissance de 1,8%.

Pour Jean-Claude Juncker, «il était important à nos yeux d'avoir une vue d'ensemble des problèmes liés à l'évolution des prix du pétrole et c'est pour cette raison que j'ai expliqué à mes collègues du G7 les mesures à court et à long terme que les Européens entendent mettre en œuvre pour entrer dans un dialogue plus structuré avec les pays producteurs et exportateurs de pétrole ainsi qu'avec les compagnies pétrolières. En tant qu'Eurogroupe, nous considérons que le temps est venu de changer de comportement en matière de consommation d'énergie et nous encourageons la communauté internationale, surtout ceux qui connaissent une consommation d'énergie très importante, d'en faire de même», a dit le président Juncker.

Lors des réunions des ministres des Finances en tant que gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, un accord sur l'effacement de la dette multilatérale des pays les plus pauvres a pu être définitivement ficelé. Dans une première phase, les dettes contractées par les 18 pays les plus pauvres de la planète auprès du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement devraient être annulées d'ici la fin de l'année.

Le Premier ministre et président de l'Eurogroupe lors de son intervention aux côtés de Jean-Claude Trichet et Joaquín Almunia

En marge de la réunion, Jean-Claude Juncker a également eu un échange de vues avec Jin Renqing, ministre des Finances de la République populaire de Chine

Les réunions annuelles ont également permis de faire le point sur une réforme des deux institutions, notamment en ce qui concerne le poids décisionnel des États membres dans les instances dirigeantes du FMI et de la Banque mondiale, afin de mieux tenir compte du poids économique de certains pays émergents.

En marge des réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, le Premier ministre a eu un échange de vues avec le ministre des Finances de la République populaire de Chine, Jin Renqing.

Concernant la récente décision des autorités monétaires chinoises d'élargir la bande de fluctuation du yuan chinois à 3% par rapport à certaines devises, dont l'euro, Jean-Claude Juncker a salué cette décision comme une nouvelle preuve de la responsabilité de la Chine de contribuer à l'équilibre économique mondial.

À Washington, le ministre Luc Frieden a eu une entrevue avec le ministre de la Justice des États-Unis d'Amérique, Alberto Gonzales.

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, à la conférence *«International Conference for Women Leaders – Migration and Gender Issues within the Millennium Development Goals»* à Haifa

25-27 septembre 2005

Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, a participé du 25 au 27 septembre 2005 à la conférence *«International Conference for Women Leaders – Migration and Gender Issues within the Millennium Development Goals»* à Haifa, en Israël.

Marie-Josée Jacobs a ainsi présidé le 26 septembre la séance plénière sur le thème «Le rôle des femmes migrantes dans l'achèvement des objectifs du Millénaire pour le développement».

La conférence a eu comme objectif d'établir une meilleure compréhension du phénomène de la féminisation de la migration au XXIe siècle. Par ailleurs, il s'agissait de voir comment optimiser le rôle particulier des femmes dans la réalisation des objectifs du Millénaire, et d'intégrer l'aspect du genre dans les stratégies pour diminuer la pauvreté dans le monde.

Jean Asselborn à la conférence générale de l'Unesco à Paris

4 octobre 2005

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, a participé le 4 octobre 2005 à la 33e conférence générale de l'Unesco à Paris. À cette occasion, le ministre luxembourgeois a également rencontré le directeur général de l'Unesco, Koïchiro Matsuura.

Le Luxembourg s'apprête à rejoindre cette année, pour la première fois de son histoire, le Conseil exécutif de l'Unesco pour un mandat de quatre années.

Dans son intervention (voir page 410) devant la conférence générale de l'Unesco, Jean Asselborn a souligné que le Luxembourg

Rencontre entre le Vice-Premier ministre, Jean Asselborn, et le directeur général de l'Unesco, Koïchiro Matsuura

mettra sa participation au Conseil exécutif au profit du développement de l'action de cette organisation mondiale, en ligne avec «son engagement pour le multilatéralisme».

Saluant son rôle «dans la promotion de l'entente entre les peuples, le partage et la diffusion du savoir et de la culture», le ministre luxembourgeois a mis en exergue «la compétence particulière» de l'Unesco dans les trois domaines identifiés comme prioritaires par le Sommet de suivi du Millénaire en septembre 2005: le développement, la paix et les droits de l'Homme.

Le ministre a également plaidé pour un renforcement du réseau des écoles associées de l'Unesco, notamment par une augmentation des ressources humaines et financières de son unité internationale de coordination à Paris, et par son inclusion dans les plans d'action nationaux, régionaux et internationaux en faveur de l'éducation.

La mise en place d'un véritable partenariat pour le développement doit cependant «reposer sur les partages des responsabilités entre les pays contributeurs et les pays en développement» afin d'assurer la durabilité de l'impact des efforts entrepris, a averti Jean Asselborn.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est par ailleurs félicité de l'adoption prochaine de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui marquera «une réelle volonté de mieux saisir les enjeux, d'accroître le respect mutuel et l'échange et de creuser le dialogue entre toutes les cultures.»

Le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, participe à la 33e session de la conférence de la FAO à Rome

21 novembre 2005

Le 21 novembre 2005, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, a participé à la 33e session de la conférence de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) à Rome.

Dans son discours en plénière (voir page 448), Fernand Boden a rappelé l'objectif fixé en 1996 lors du Sommet mondial de l'alimentation à Rome, de réduire de moitié, jusqu'en 2015, le nombre d'enfants, de femmes et d'hommes souffrant de la faim.

Pour le ministre Boden, «il faut malheureusement constater que nous sommes loin d'atteindre ce but», et d'y ajouter qu'il «regrette

ce manque de progrès! Plus de 800 millions de personnes dans le monde continuent de souffrir de la faim».

Le ministre de l'Agriculture a considéré qu'une amélioration de l'accès à la terre, au crédit et à la formation sont nécessaires pour atteindre les objectifs. Dans ce contexte, le rôle crucial des femmes a été souligné par le ministre.

Fernand Boden a rappelé qu'«en 2004, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise s'est élevée à 0,84% du RNB et les efforts en vue d'atteindre le chiffre de 1% se poursuivent». Une grande partie de cette aide est consacrée à l'agriculture, les autres secteurs prioritaires étant l'éducation et la formation, l'eau et l'assainissement, la santé et le développement rural intégré.

Finalement, Fernand Boden a rappelé que la politique du gouvernement luxembourgeois, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, est de veiller à ce que le cycle de Doha devienne vraiment un cycle de développement. Ceci impliquerait notamment un traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

Claude Wiseler assiste à la réunion du Comité de la gouvernance publique au niveau ministériel de l'OCDE

27-28 novembre 2005

Le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a participé les 27 et 28 novembre 2005 à la réunion du Comité de la gouvernance publique au niveau ministériel de l'OCDE. La réunion s'est tenue à Rotterdam sur le thème «Renforcer la confiance dans l'action publique: Quel rôle pour l'État au XXIe siècle?».

Les objectifs de cette conférence étaient de passer en revue les dernières décennies de réforme, d'échanger les expériences quant aux solutions possibles aux nouveaux défis de la modernisation ainsi que d'étudier l'impact des réformes sur la confiance du public dans ses autorités.

Dans ce contexte, Claude Wiseler a présidé l'un des deux ateliers de travail de la matinée qui était consacré au «Dialogue avec les citoyens». La discussion portait essentiellement sur les nouveaux outils d'interaction des hommes politiques et de l'administration avec le public, tels que l'administration électronique, les sondages d'opinion, le médiateur, etc., afin d'être mieux à l'écoute des citoyens et d'améliorer la communication avec eux.

Préparation de la 6e conférence ministérielle de l'OMC

2 décembre 2005

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a tenu sa 6e conférence ministérielle du 13 au 18 décembre 2005 à Hong Kong. Le Luxembourg y a été représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit. Les travaux de préparation de la conférence sont menés conjointement par les trois ministres.

En vue de la préparation de cette conférence ministérielle, un échange de vues entre les ministres et les fédérations professionnelles, les syndicats et les organisations non gouvernementales a eu lieu le 2 décembre 2005 au ministère des Affaires étrangères.

À l'issue de cette réunion, Nicolas Schmit a affirmé que les attentes inter alia en vue de la conférence ministérielle de Hong Kong sont limitées, vu que l'objectif initial d'une conclusion du cycle de Doha en 2005 ne semble pas tenable à l'heure actuelle. «Les ambitions pour Hong Kong doivent être adaptées aux réalités des négociations. Aujourd'hui, il faut tout mettre en œuvre pour éviter que la conférence ne se solde par un autre échec, après celui de Cancun en 2003», a signalé Nicolas Schmit. À son avis, Hong Kong devrait préparer le terrain pour faciliter la conclusion d'un accord plus global dans les mois qui viennent. À ce titre, Nicolas Schmit a notamment évoqué que la conférence de Hong Kong ne concernerait pas uniquement les secteurs du développement et de l'agriculture. Il a ainsi cité la réduction des tarifs douaniers, ainsi que l'ouverture des marchés de services. Nicolas Schmit a par ailleurs relevé l'importance d'établir des règles communes dans le contexte de la libéralisation du commerce mondial.

Selon les propos du ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz,

Les ministres Schiltz et Boden avec le ministre délégué Schmit lors de la conférence de presse suivant la conférence de l'OMC

l'Union européenne constitue le partenaire par excellence des pays en développement. Le ministre espère dès lors que Hong Kong permettrait d'avancer en matière de développement, conformément au mandat négocié à Doha. Ainsi, en ce qui concerne le volet des négociations concernant l'aide au développement, l'UE plaiderait à Hong Kong pour une extension du programme «*Everything but arms*» et s'engagerait pour un traitement spécifique et différencié des pays les moins avancés, a expliqué Jean-Louis Schiltz, qui s'est toutefois montré prudent sur les possibilités de trouver un accord international à cet égard. Le ministre de la Coopération a plaidé en faveur d'un modèle de libéralisation des échanges au sein duquel chaque continent resterait libre d'organiser son secteur agricole conformément à ses réalités et traditions, sans pour autant désorganiser l'agriculture des autres continents.

Le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, a rappelé de son côté les efforts entrepris par l'Union européenne dans le domaine de l'agriculture en vue de la réunion de Hong Kong. À ce titre, Fernand Boden a notamment souligné que les positions très offensives de certains pays-phares dans les négociations agricoles, comme par exemple le Brésil ou l'Inde, gros exportateurs agricoles, ne se répercutent pas forcément sur les autres secteurs économiques et sujets en négociation. Ainsi, le ministre de l'Agriculture a-t-il notamment souligné que 70% du commerce international des pays pauvres concernent les secteurs industriels et, dans une moindre mesure, des services, pour lesquels ces pays-phares se montrent hésitants dans les offres avancées à l'heure actuelle. Par ailleurs, dans la mesure où les demandes offensives adressées à l'UE conduiraient les pays pauvres à perdre leur accès privilégié au marché agricole de l'UE, qui accueille déjà aujourd'hui près de 80% des exportations agricoles des pays les moins avancés, Fernand Boden a estimé que l'offre européenne élaborée en vue de Hong Kong représentait un équilibre indispensable à la sauvegarde des intérêts des pays pauvres. Dans ce contexte, le ministre de l'Agriculture a notamment souligné qu'il importait de «favoriser davantage le commerce Sud-Sud.»

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Londres

2-3 décembre 2005

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a participé, en sa fonction de président de l'Eurogroupe, à la réunion des ministres des Finances du G7 qui s'est tenue les 2 et 3 décembre 2005 à Londres.

La réunion du G7 a débuté dans la soirée du 2 décembre avec un échange des ministres sur les déséquilibres économiques globaux et les prix du pétrole. Devant la presse à l'issue de la réunion, Jean-Claude Juncker a déclaré que «les déséquilibres globaux sont devenus un souci majeur» et que l'Union européenne soutient une «correction ordonnée» de ces déséquilibres qui ont atteint des niveaux sans précédent, notamment en raison du manque d'épargne public et privé aux États-Unis d'Amérique, ainsi qu'une flexibilité insuffisante des taux de change et l'absence de réformes structurelles des économies asiatiques.

En ce qui concerne les prix du pétrole, le G7 a réaffirmé l'im-

Le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, et le ministre allemand des Finances, Peer Steinbrück

portance des mesures décidées à la dernière réunion du G7 en septembre 2005 à Washington, à savoir des mesures concernant l'offre et la demande ainsi que le fonctionnement des marchés du pétrole. Pour l'Union européenne, il s'agit avant tout «d'améliorer la transparence en relation avec les stocks de pétrole», a dit le président de l'Eurogroupe.

Jean-Claude Juncker a également rappelé que les Européens avaient honoré leurs engagements pris lors de la réunion informelle des ministres des Finances de l'Union européenne à Manchester en septembre 2005, de ne pas prendre de mesures compensatoires à la flambée des prix du pétrole qui auraient pu avoir un effet de distorsion du marché. La délégation européenne au G7 a d'ailleurs rappelé à ses partenaires que l'efficience énergétique devrait être améliorée non seulement en Europe, mais également dans d'autres régions du monde, notamment aux États-Unis.

Avec le président de la Banque centrale européenne Jean-Claude Trichet, Jean-Claude Juncker a présenté aux membres du G7 le diagnostic de la situation économique actuelle dans la zone euro. «La croissance commence définitivement à s'installer», a dit le président de l'Eurogroupe Juncker, même si des risques persistent et que la demande interne reste faible dans certains États membres. «De l'autre côté, le chômage commence à reculer, ce qui donne une indication que les réformes structurelles entreprises dans les États membres de l'Union européenne commencent à produire les effets désirés», a expliqué Jean-Claude Juncker.

En marge des réunions du G7, Jean-Claude Juncker a eu une entrevue avec le ministre allemand des Finances, Peer Steinbrück. Les discussions portaient essentiellement sur les priorités du nouveau gouvernement en matière économique et financière ainsi que sur la situation budgétaire allemande.

Jean Asselborn participe à la réunion ministérielle de l'OSCE à Ljubljana

5-6 décembre 2005

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé les 5 et 6 décembre 2005 à la réunion ministérielle de l'OSCE (Organisation de sécurité et de coopération en Europe) à Ljubljana.

Réunis sous présidence slovène, les chefs de la diplomatie des pays membres de l'OSCE ont discuté de l'amélioration du fonctionnement interne de l'organisation et de sa capacité de réaction à des menaces nouvelles.

Dans son intervention (voir page 464) devant le Conseil ministériel le 5 décembre, le chef de la délégation luxembourgeoise s'est félicité des efforts en cours pour adapter l'OSCE aux réalités du XXIe siècle, tout en rappelant que la mission de l'organisation devait «prévaloir sur toute préoccupation de gestion et de procédure». Il a averti que le débat sur la réforme ne devait pas devenir «l'activité principale qui absorbe toute notre énergie... au détriment de l'acquis de l'OSCE».

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a particulièrement salué les efforts de la Présidence slovène pour renforcer la coopération et la collaboration de l'OSCE avec d'autres organisations mul-

Jean Asselborn en discussion avec son homologue russe, Sergueï Lavrov, et le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Terry Davis

tilatérales, notamment l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OTAN et les Nations unies. «La complémentarité de ces organisations me semble évidente», a-t-il affirmé.

Selon le ministre, l'OSCE «contribue déjà aujourd'hui de façon considérable à la recherche d'une solution politique, durable et stable aux conflits dits 'gelés', par exemple en Moldavie, en Géorgie et au Haut-Karabakh». Par son importante présence sur le terrain, l'OSCE est également bien placée «pour contribuer au renforcement de la stabilité et de la sécurité» dans d'autres régions. Un rôle essentiel reviendra notamment à la mission de l'OSCE au Kosovo sur l'arrière-fond des négociations sur le futur statut de la province, a estimé Jean Asselborn.

En marge du 13e Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana, Jean Asselborn a rencontré le 6 décembre le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, pour des consultations bilatérales.

L'entrevue a permis aux deux ministres d'avoir un échange de vues sur le dossier nucléaire iranien, la situation dans le Caucase du Sud et les relations entre l'Union européenne et la Russie.

Les ministres ont passé en revue les derniers développements concernant les conflits «gelés» en Ossétie du Sud, en Abkhazie et au Haut-Karabakh, et ont émis l'espoir que les efforts de médiation menés dans le cadre des Nations unies et de l'OSCE aboutiront rapidement à une solution durable de ces conflits.

Le ministre luxembourgeois a par ailleurs évoqué avec son homologue russe les inquiétudes suscitées au sein de l'Union européenne par l'adoption récente par la Douma, en première lecture, d'un projet de loi visant à contrôler le financement des organisations non gouvernementales établies en Russie.

Jean Asselborn a souligné que la nouvelle loi ne devrait pas porter atteinte à la société civile russe et devrait répondre aux principes et normes du Conseil de l'Europe. En réponse, le ministre russe des Affaires étrangères a expliqué que le but de la nouvelle loi était d'assurer un meilleur contrôle des flux financiers en provenance de l'étranger. Il a assuré que le projet de texte soumis au Parlement allait subir des modifications et que la nouvelle loi, dans sa version définitive, n'empêcherait pas le bon fonctionnement des filiales d'organisations non gouvernementales étrangères actives en Russie.

Nicolas Schmit intervient à la conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Montréal

7-9 décembre 2005

Le 7 décembre 2005, le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, est intervenu (voir page 466) au nom du Luxembourg à la 11e conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements clima-

Lors de son intervention, Nicolas Schmit a rappelé les engagements du Luxembourg de réduire ses émissions de CO_2 de 28% dans le cadre du protocole de Kyoto

tiques et la première réunion des parties au protocole de Kyoto, qui se tiennent conjointement à Montréal.

Dans son intervention, le ministre délégué a relevé que le Luxembourg participait à la conférence de Montréal dans le même esprit d'ouverture qu'il avait à l'époque lors de la participation aux conférences de Rio en 1992 et de Kyoto en 1997.

Ainsi, Nicolas Schmit a rappelé que le Luxembourg s'était engagé, dans le cadre du protocole de Kyoto, à réduire ses émissions de CO_2 de 28%. Le ministre délégué a également évoqué les difficultés que représentait la réalisation d'un tel objectif pour l'économie nationale du Luxembourg.

Dans ce contexte, Nicolas Schmit a déclaré que «la lutte contre les changements climatiques n'est pas uniquement un énorme défi, elle constitue également une formidable opportunité pour le développement de nouvelles technologies dans le domaine de l'environnement».

Or, «les pays industrialisés devront non seulement continuer à assurer leur rôle de *leader* dans un futur régime de contrôle des émissions», a affirmé Nicolas Schmit, «ils devront aussi se montrer solidaires envers les pays en développement, souvent les plus exposés aux conséquences du changement climatique».

La conférence de Montréal s'est terminée le 9 décembre. Les parties à la convention-cadre ont tenté de se mettre d'accord sur le lancement d'un processus aboutissant à un nouveau régime climatique multilatéral couvrant la période post-2012.

Jean Asselborn participe à la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles

8 décembre 2005

Le 8 décembre 2005, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles, qui a été suivie d'un Conseil OTAN-Russie.

La session du Conseil de l'Atlantique Nord a permis de faire le point sur les opérations de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo à l'approche d'échéances importantes: la conférence de Londres en janvier pour l'Afghanistan et le début des négociations sur le statut futur pour le Kosovo.

Au-delà, les ministres ont discuté de l'Irak, du Darfour et de la situation humanitaire au Pakistan. L'avenir de l'Alliance face aux menaces du XXIe siècle et la politique de l'OTAN à l'égard de ses partenaires ont également été évoqués.

Aide humanitaire d'urgence: le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, se félicite de la réforme du fonds humanitaire des Nations unies

19 décembre 2005

L'Assemblée générale des Nations unies vient d'entériner à New York la réforme de son fonds humanitaire, appelé «Fonds central autorenouvelable d'urgence».

Le nouveau fonds doit permettre aux Nations unies d'agir rapidement au moment où des crises humanitaires se déclarent; il doit permettre de faire face à des demandes de financement sans attendre que des promesses de dons de la part des États membres de l'ONU se soient matérialisées. Dans le cas d'une catastrophe naturelle, par exemple, il est crucial

de pouvoir déployer le maximum de moyens pendant les premières 72 heures afin de sauver des vies humaines. Le fonds pourra également intervenir pour sauver des vies dans des situations de crise dites oubliées et sévèrement sous-financées.

Les déboursements du fonds se feront sous la responsabilité du coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU, Jan Egeland.

Le Luxembourg a été l'un des principaux promoteurs de cette réforme, ensemble avec la Suède et le Royaume-Uni. Ainsi, le ministre Schiltz a organisé lors du sommet des Nations unies, ensemble avec sa collègue suédoise, un événement destiné à mobiliser les acteurs humanitaires pour la mise en place de ce fonds. À cette occasion, des promesses de dons de plus de 200 millions de dollars ont pu être recueillies. Pour être pleinement opérationnel, le fonds devra disposer de 500 millions de dollars.

«Le fonds ne permettra pas d'éviter toutes les crises humanitaires, mais il constitue un outil supplémentaire à la disposition des différents acteurs pour limiter l'impact et les conséquences de telles crises», a déclaré le ministre Schiltz à la suite de l'adoption de la décision. «Cette décision est une bonne décision. Une bonne décision surtout dans l'intérêt de ceux qui seront exposés au drame d'une crise humanitaire demain. Une bonne décision aussi pour les acteurs humanitaires. Une bonne décision enfin pour la communauté internationale qui démontre qu'elle est capable d'aller de l'avant», a rajouté le ministre.

Le fonds devrait être pleinement opérationnel au cours du premier semestre 2006.

RELATIONS MULTILATÉRALES

Jean-Claude Juncker participe au 8e Sommet de la Grande Région

24 janvier 2005

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a participé le 24 janvier 2005 au 8e Sommet des exécutifs de la Grande Région qui s'est déroulé à Metz sous présidence lorraine.

Le sommet, qui a réuni les ministres-présidents des länder Sarre et Rhénanie-Palatinat, de la région wallonne, de la communauté française de Belgique et de la communauté germanophone de Belgique, a été conclu par une déclaration politique commune par les exécutifs.

Dans cette déclaration, les exécutifs ont approuvé la simplification de l'architecture institutionnelle de la Grande Région. Le Sommet de la Grande Région et la commission régionale représentent désormais un ensemble organique cohérent.

Le développement de la Grande Région au sein de l'Union européenne représente pour les membres du sommet une priorité majeure. Ils saluent le fait que l'opération-cadre régionale Interreg IIIC E-Bird concrétise de manière efficace le souhait exprimé dans le passé pour l'institution d'un fonds commun.

Par ailleurs, les exécutifs se sont félicités des progrès réalisés concernant, sous l'égide du Luxembourg, le démarrage effectif des travaux en vue de l'année européenne de la culture 2007. En encourageant la création et les coopérations transfrontalières que l'année culturelle 2007 veut durables, elle se donne comme objectif de rapprocher les sensibilités, d'œuvrer pour le renforcement d'un sentiment d'appartenance à une grande région européenne.

Dans ce contexte, un fonds culturel commun pour coordonner les moyens financiers des régions individuelles a été instauré en vue de l'année culturelle 2007. Ce fonds a été alimenté sous la présidence de la Rhénanie-Palatinat en juin 2005.

En outre, le sommet a pris acte des réflexions conduites au sein du Comité économique et social de la Grande Région, dont le secrétariat permanent a été installé à Luxembourg au début de l'année 2004. Une grande convergence dans les diagnostics sur l'évolution économique et sociale a été observée dans l'ensemble du territoire de la Grande Région.

Pour la seconde fois consécutive, les exécutifs ont décidé d'attribuer le Prix interrégional de la recherche destiné à stimuler le réseau et la coopération des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche au sein de la Grande Région. Ce prix a été décerné aux professeurs Patrick Alnot (université Henri Poincaré de Nancy), Jan Kristian Krueger

(université de Sarre) et Roland Sanctuary (Université du Luxembourg).

Le 9e Sommet de la Grande Région est prévu pour juin 2006 à Trèves, sous la présidence de la Rhénanie-Palatinat.

Signature d'un traité sur l'intensification de la coopération policière

27 mai 2005

Les ministres en charge des questions de Sécurité intérieure des pays du Benelux, de l'Allemagne, de la France, de l'Autriche et de l'Espagne ont signé un traité sur l'intensification de la coopération policière dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et l'immigration illégale en date du 27 mai 2005 à Prüm (Allemagne).

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a signé le traité au nom du Luxembourg.

Troisième réunion commune des gouvernements du Luxembourg et de la Belgique à Luxembourg

15 juillet 2005

Le 15 juillet 2005 s'est tenue la 3e réunion en commun des gouvernements luxembourgeois et belge à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg. Cette rencontre perpétue la tradition des rencontres bisannuelles entre les deux gouvernements et fait suite au premier sommet de la Gäichel du 28 avril 2004 et au sommet de Bruxelles du 21 décembre 2004.

Les gouvernements prennent acte, avec satisfaction, du résultat positif du référendum du 10 juillet 2005 sur la ratification de la Constitution européenne au Grand-Duché de Luxembourg et espèrent pouvoir finaliser au plus vite les procédures de ratification dans leurs pays. Le Premier ministre belge Guy Verhofstadt a d'ailleurs félicité son homologue luxembourgeois Jean-Claude Juncker ainsi que tous les partis politiques luxembourgeois qui se sont engagés pour le «oui».

La Belgique, en tant que présidente en exercice du Comité des ministres du Benelux, prendra, après sa concertation actuelle avec le Luxembourg et la prochaine concertation avec les Pays-Bas, l'initiative de mettre sur pied un groupe de réflexion dans lequel les trois pays du Benelux peuvent échanger des informations, fixer un timing concret pour clore le débat interne et commun et réclamer éventuellement une analyse du traité.

L'objet de ces sommets étant d'examiner, à intervalles réguliers, les progrès de l'approfondissement de la coopération bilatérale œuvrant à l'amélioration au quotidien du bien-être des populations, les deux gouvernements ont pu passer en revue les activités de coopération transfrontalière.

Dans le contexte international actuel marqué par les récents attentats de Madrid et de Londres, la sécurité des populations est une des priorités principales. Ainsi, des mécanismes de crise et des procédures d'urgence sont en cours d'élaboration entre le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique afin de parer ensemble à toute crise ayant des répercussions au-delà des frontières nationales.

En 2004, un accord sur l'échange d'informations en cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques transfrontalières a été signé. Depuis, le Luxembourg et la Belgique ont

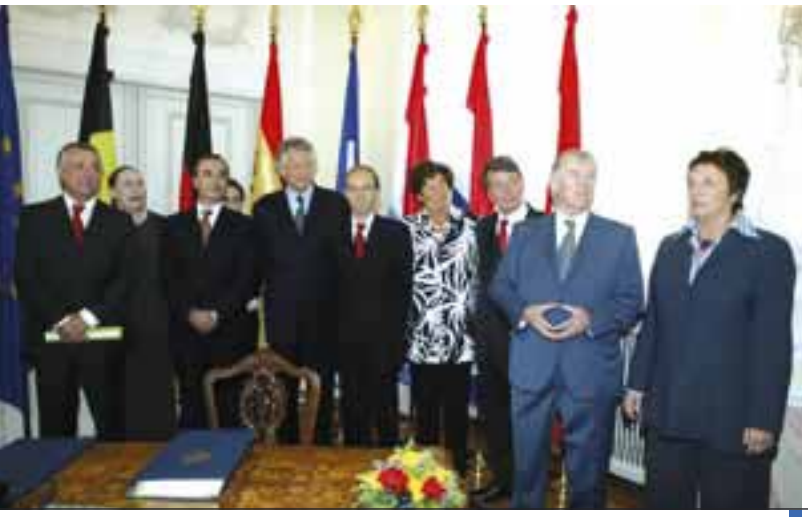

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, et les cosignataires du traité

Le ministre des Affaires étrangères belge, Karel de Gucht, les Premiers ministres Guy Verhofstadt, Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn

défini les modalités pratiques de ces échanges d'informations.

La lutte contre la grande criminalité transfrontalière a connu un développement notable par l'entrée en vigueur en mars 2005 de la convention Benelux en matière de coopération policière signée en 2004. Cette convention prévoit une meilleure coordination des ressources humaines et matérielles entre les polices des trois pays et s'avère être un instrument bilatéral très utile dans le cadre de la lutte contre le crime organisé et les trafics entre la Belgique et le Luxembourg.

Dans le contexte de la sécurité et de la stabilité internationales, les deux gouvernements se sont félicités de la poursuite de la bonne coopération entre les armées belge et luxembourgeoise au Kosovo et en Afghanistan.

L'environnement est un souci constant des populations et des gouvernements des deux pays et a un impact direct important sur le bien-être de nos citoyens. Depuis le dernier sommet en 2004, des mécanismes et des procédures de coopération ont été développés et un accord de coopération pour la gestion du système de registres de gaz à effet de serre sera conclu entre les deux pays conformément à la législation européenne.

De plus, le Luxembourg et la Belgique ont créé les bases nécessaires pour une collaboration structurelle afin d'aborder en profondeur le problème de l'ozone troposphérique, notamment dans le domaine de la prévention des émissions de précurseurs d'ozone.

En matière de mobilité et de transport, le projet Eurocap-Rail, inscrit parmi les projets transeuropéens prioritaires, permet de relier entre elles les villes d'accueil des institutions européennes, tout en offrant la possibilité aux nombreux travailleurs frontaliers de profiter de services de plus grande qualité.

Les deux gouvernements réuniront le groupe de travail chargé d'analyser le volet financier de l'ensemble du projet de manière, notamment, à pouvoir présenter un dossier concret aux instances européennes.

Photo de famille

Par ailleurs, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg confirment le statut international de la liaison Luxembourg-Liège, conformément aux *Memoranda of Understanding* conclus les 20 juin 1991 et 8 décembre 1992, tout en invitant prioritairement la SNCB et les CFL à soumettre un concept d'exploitation commun tenant compte des considérations stratégiques quant à l'avenir de cet axe. La coopération économique trouve toute sa dimension dans la collaboration entre les diverses instances nationales, fédérales et régionales en charge de la promotion du commerce extérieur. Cette coopération se matérialise en particulier par l'étroite collaboration entre la Chambre de commerce du Luxembourg et les agences fédérales et régionales de promotion des exportations belges. À ce titre, un accord entre le ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, la Chambre de commerce du Grand-Duché de Luxembourg et l'Agence du commerce extérieur belge a été signé en marge de ce sommet.

Le prochain sommet auquel les entités fédérées belges ont été associées, a eu lieu en Belgique le 30 novembre 2005.

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf au forum «Prise en charge psychologique dans la Grande Région»

22 octobre 2005

Les conséquences psychiques d'événements fortement traumatisants, comme les accidents de voiture ou de chemins de fer, les catastrophes aériennes, les grands incendies et les catastrophes naturelles, de même que les actes de violence ont souvent été sous-estimés dans le passé. À la suite des événements survenus ces dernières années et compte tenu de l'évolution du moyen de perception de ces traumatismes, l'aide psychologique d'urgence y a certes gagné en popularité.

Dans le cadre de l'Année européenne du partenariat local et régional en 2005, l'Administration des services de secours a organisé, en présence de Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, le premier forum «Prise en charge psychologique dans la Grande Région» à Luxembourg le 22 octobre 2005. Cette manifestation, avec plus de 100 inscriptions, a regroupé les responsables de tous les services concernés par la psychologie d'urgence dans la Grande Région, à savoir la Wallonie, la Lorraine, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et le Grand-Duché.

Les objectifs de cet échange multinational avec les services concernés dans la Grande Région ont été les suivants:

- promotion d'une coopération internationale dans le domaine de la psychologie d'urgence;
- mise en place de principes homogènes pour la formation des intervenants en psychologie d'urgence;
- adaptation au langage des services d'intervention et élaboration d'une terminologie interdisciplinaire;
- proposition d'aspects organisationnels et logistiques d'interventions de grande envergure dans la Grande Région.

Le Luxembourg se joint au projet pilote d'interconnexion des casiers judiciaires

9 novembre 2005

Le 9 novembre 2005, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a eu une réunion de travail à Paris avec le ministre français de la Justice, Pascal Clément.

Les dossiers d'actualité européenne, le casier judicaire européen, l'entraide judiciaire et la formation des magistrats ont figuré au centre de ces entretiens.

Les ministres Frieden et Clément ont saisi l'occasion pour coordonner leurs positions dans des dossiers actuellement en négociation au niveau de l'Union européenne comme la rétention des données ou l'injonction de payer européenne.

Projet d'interconnexion des casiers judiciaires

Le ministre français a exposé le projet d'interconnexion des casiers judicaires qui est actuellement en cours d'élaboration entre la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne. Luc Frieden a annoncé que le Luxembourg se rallierait à ce projet-pilote mis sur pied par ses pays voisins. Pour le ministre de la Justice, il importe que le Luxembourg participe à ce projet pour améliorer l'échange d'information entre les autorités de poursuite et de contribuer ainsi à une meilleure efficacité de la Justice.

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, dans le cadre de la réunion de travail avec son homologue français Pascal Clément

Le ministre Frieden a souligné que ce projet-pilote devrait non seulement rester ouvert à participation d'autres États membres de l'Union européenne, mais devrait avoir vocation à être intégré à terme dans l'Union européenne elle-même.

4e sommet belgo-luxembourgeois à Val Duchesse

30 novembre 2005

Le 30 novembre 2005 s'est tenue au Château de Val Duchesse la traditionnelle réunion semestrielle en commun des gouvernements luxembourgeois et belges. Cette 4e rencontre à haut niveau fait suite au premier sommet de la Gäichel du 28 avril 2004, au sommet de Bruxelles du 21 décembre 2004 et à celui de l'abbaye de Neumünster du 15 juillet 2005.

Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par: le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, ministre des Sports, Jeannot Krecké, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, le ministre de l'Environnement, ministre des Transports, Lucien Lux, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert.

Les deux gouvernements ont eu un échange de vues sur leur programme de réforme national et ont constaté une approche similaire de leurs deux pays vis-à-vis de la stratégie de Lisbonne. Tout en soulignant l'importance d'une meilleure appropriation au niveau des États membres, il a été relevé qu'une approche communautaire restera nécessaire afin de donner des réponses adéquates aux problèmes communs auxquels se trouvent confrontés les États membres de l'Union européenne. Dans cet esprit, les gouvernements se félicitent également de la concertation que les trois pays du Benelux ont lancée pour analyser la reconduction de ce traité pionnier de l'intégration européenne qui arrive à échéance en 2010.

L'une des grandes préoccupations dans le cadre de la collaboration entre la Belgique et le Luxembourg reste la sécurité. Les pays peuvent se féliciter de la mise en œuvre rapide de la Convention Benelux en matière de coopération policière. Cette convention a été signée en 2004 et est entrée en vigueur au début de cette année. Il existe une excellente collaboration entre les responsables de trois pays Benelux, contribuant à préparer la mise en œuvre des différents aspects de la Convention. Des normes relatives à la sécurité des personnalités ont été établies et la signature par nos ministres d'un protocole concernant les modalités pour les patrouilles mixtes est imminente.

La collaboration continue également à s'intensifier en matière de gestion de crise, notamment dans les domaines de la cartographie et de l'information au public.

Le domaine de la santé reste une priorité de la politique de coopération bilatérale rendue encore plus nécessaire par la menace que constitue la grippe aviaire et des préoccupations qu'elle suscite auprès du public. Une collaboration étroite a été engagée en matières de biocides et de médicaments. Les gouvernements belge et luxembourgeois se sont prononcés en faveur d'une approche commune au niveau de l'UE, y compris par le biais d'un mécanisme de solidarité.

Photo de famille prise lors du 4e sommet belgo-luxembourgeois à Val Duchesse

En matière de mobilité et de transport, le projet Eurocap-Rail, inscrit parmi les projets transeuropéens prioritaires, permet de relier entre elles les villes d'accueil des institutions européennes, tout en offrant la possibilité aux nombreux travailleurs frontaliers de profiter de services de plus grande qualité. La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg se félicitent des progrès intervenus en seulement une année. Ainsi, les deux ministres des Transports, Renaat Landuyt et Lucien Lux, ont confirmé leur volonté en ce qui concerne la réalisation du projet prioritaire RTE-T, Eurocap-Rail. M. Landuyt a souligné la détermination du côté belge d'effectuer les travaux de modernisation de la ligne concernée. Une décision sur le financement de cette entreprise devrait être disponible pour le premier semestre 2006. Le consultant Stratec a effectué pour le compte de la SNCB et des CFL une étude de marché quant au potentiel généré par le projet particulièrement en termes de nombre de voyageurs. Cette étude conclut notamment que la concurrence induite par les modifications prévues sur les grandes infrastructures ferroviaires en France et en Allemagne sera forte. Notamment, la mise en exploitation de la première phase de la ligne à grande vitesse Est-européenne risque de détourner le trafic Bruxelles-Strasbourg par Lille. Ces risques de concurrence conduisent à conclure qu'il faut réaliser au minimum le projet SNCB de base.

Le 15 juillet 2005, à Neumünster, le Luxembourg et la Belgique ont décidé de conclure un accord de coopération pour la gestion du registre des émissions de gaz à effet de serre luxembourgeois, et ce en concordance avec les obligations de la directive européenne y relative.

Cette volonté de collaboration étroite a été scellée par la signature d'un accord de coopération par les ministres de l'Environnement des deux pays. Par celui-ci, le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et environnement met son infrastructure et ses connaissances techniques et juridiques au service du développement, du démarrage et de la gestion du registre luxembourgeois des émissions de gaz à effet de serre afin de permettre aux entreprises luxembourgeoises concernées de participer au système d'échanges de quotas d'émission européen.

En matière de commerce extérieur les gouvernements saluent les efforts effectués pour remettre en place un financement des activités en 2005 d'une grande partie des Chambres de commerce belges et luxembourgeoises à l'étranger et examinent actuellement un système de subventionnement qui serait mis en place à partir de 2006.

Donnant suite à la décision prise lors de la réunion du 15 juillet, les gouvernements se sont mis d'accord sur les modalités pratiques d'un renforcement de la coopération bilatérale en vue de faciliter une consultation ou un traitement en commun plus en amont des dossiers ayant un possible effet transfrontalier. Dans ce contexte les contacts seront renforcés à tous les niveaux et entre toutes les autorités concernées.

DIVERS

Jean-Claude Juncker reçoit le prix Elsie-Kühn-Leitz à Bayreuth

18 septembre 2005

Le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a été honoré du Elsie-Kühn-Leitz-Preis en date du 18 septembre 2005. C'est par cette distinction qu'ont été reconnus l'engagement du Premier ministre en matière de traité constitutionnel, son investissement pour l'union monétaire et économique européenne, mais aussi son rôle de médiateur entre la France et l'Allemagne lors des négociations pour l'union monétaire et le pacte de stabilité.

La *laudatio* a été tenue par le Prof. Dr. Rudolf von Thadden, historien émérite et, entre autres, directeur du Berlin-Brandenburgisches Institut für deutsch-französische Zusammenarbeit in Europa. C'est dans son discours que Monsieur Von Thadden a surtout souligné les efforts de Jean-Claude Juncker pour le renforcement de la dimension sociale lors de la construction de l'Union européenne. C'est ainsi que Jean-Claude Juncker a aussi contribué à établir l'Union européenne en tant que pouvoir s'engageant pour la paix. Selon le Prof. Dr. Von Thadden, le Premier ministre luxembourgeois a su saisir les avantages du regard en avant afin de promouvoir ce modèle, tout en restant conscient de l'histoire du continent.

Suite à la *laudatio*, Jean-Claude Juncker a qualifié le Luxembourg d'«artisan quotidien» dans les relations franco-allemandes. Il a aussi mis l'accent sur le fait que sans les relations amicales entre la France et l'Allemagne, de multiples progrès n'auraient pas pu être réalisés dans l'édification de l'Union européenne.

Jean-Claude Juncker a été le premier homme politique non-allemand et non-français à recevoir ce prix.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker reçoit le prix Elsie-Kühn-Leitz pour ses efforts en matière d'unification européenne et pour son rôle de médiateur

Jean-Claude Juncker reçoit le prix Walter-Hallstein

4 novembre 2005

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été honoré du prix Walter-Hallstein en date du 4 novembre 2005. Ce prix lui a été décerné pour ses qualités «d'architecte de l'Union économique et monétaire».

Le curatorium du prix Walter-Hallstein a déclaré que Jean-Claude Juncker, «de par son optimisme et son talent de négociateur a réussi à mettre sur pied quelques accords au niveau européen». Le laudateur a encore soutenu que la «passion pour l'Europe» de Jean-Claude Juncker constituait un «facteur pacificateur» et le fait que tout le monde veuille éviter la guerre à tout prix comme une mission de paix pour lui.

Dans son allocution (voir page 435), le Premier ministre a rendu hommage à la génération de guerre et a constaté que les Européens n'étaient désormais pas assez fiers de la reconstruction suite à la destruction totale.

Lors de son allocution dans le cadre de la remise du prix, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rendu hommage à la génération de guerre

La cérémonie a eu lieu dans le cadre du symposium scientifique Walter-Hallstein intitulé «L'Union européenne dans le monde».

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker devient le nouveau président du Centre international de formation européenne (CIFE)

22 novembre 2005

Le 22 novembre 2005, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Nice où il a rencontré les responsables du Centre international de formation européenne (CIFE).

Jean-Claude Juncker a accepté de devenir le nouveau président du CIFE, une association internationale privée qui englobe plusieurs programmes d'études européennes du 3e cycle ainsi que des colloques, des séminaires et des publications.

Les activités du CIFE comprennent l'étude, l'enseignement, la formation et la recherche sur les problèmes de l'unification européenne et mondiale, le fédéralisme, le régionalisme et les transformations des structures de la société contemporaine selon une perspective fédéraliste. Fondé en 1954 avec son siège à Nice, le CIFE bénéficie du soutien de l'Union européenne, de plusieurs organisations internationales, de gouvernements nationaux, de collectivités locales ainsi que de fondations privées et d'entreprises.

En tant que nouveau président, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a donné le 22 novembre une leçon inaugurale (voir page 458) dans les locaux du CIFE à Nice.

Des étudiants du CIFE avec leur président Jean-Claude Juncker

Jean-Claude Juncker reçoit le European of the Year Award par le magazine *European Voice*

29 novembre 2005

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été élu «European of the Year» dans le cadre d'un prix attribué chaque année par le magazine *European Voice* à des personnalités pour leur engagement en faveur de l'intégration européenne. Le magazine a annoncé les lauréats lors d'une cérémonie au Palais d'Egmont à Bruxelles, le 29 novembre, en présence de nombreuses personnalités du monde politique et économique.

Le Premier ministre en discussion avec Martti Ahtisaari, ancien président finlandais, élu dans la catégorie «Diplomat of the Year»

Jean-Claude Juncker a été élu par le public européen, notamment par 40 000 personnes qui ont exprimé leur vote en ligne sur le site «European of the Year» www.ev50.com. Dans son discours en l'honneur du Premier ministre luxembourgeois, le présentateur de la soirée, Pat Cox, ancien président du Parlement européen, a souligné les mérites particuliers de Monsieur Juncker comme président du Conseil européen lors de la Présidence luxembourgeoise au premier semestre 2005 et a relevé son courage et son attitude dans le cadre des discussions autour des référendums sur la Constitution pour l'Europe.

En octobre 2005, le magazine avait dressé une liste de 50 personnalités aux mérites particuliers en matière européenne, dont Jean-Claude Juncker, désigné dans la catégorie «Statesman of the Year», et le ministre délégué aux Affaires européennes, Nicolas Schmit, désigné dans la catégorie «Diplomat of the Year».

ACTIVITÉS NATIONALES

AGRICULTURE

Fernand Boden et Octavie Modert assistent au lancement de la certification forestière PEFC au Luxembourg

28 avril 2005

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et la secrétaire d'État Octavie Modert ont assisté le 28 avril 2005 au lancement officiel de la certification forestière PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) au Luxembourg.

En présence de Jean-Jacques Erasmy, directeur de l'Administration des eaux et forêts, et de Joseph Crochet, président de PEFC Luxembourg, la conférence de presse a été l'occasion pour ce dernier de se présenter au grand public.

Le PEFC Council est une organisation non gouvernementale active sur le plan mondial, dont le but est de promouvoir la gestion forestière durable. Le logo PEFC montre que le bois provient de forêts gérées durablement.

Au Luxembourg, l'initiative PEFC a été lancée dès l'année 1999 par la création d'un groupe de travail PEFC auquel tous les groupes d'intérêt concernés par le bois et la forêt ont été invités. La participation de toutes les personnes intéressées ainsi que le libre accès du public à toutes les informations démontrent la transparence totale de ce processus.

La certification PEFC est basée sur un engagement individuel et volontaire des propriétaires forestiers adhérents. Au Luxembourg, l'Administration des eaux et forêts et le Groupement des sylviculteurs se sont concertés afin de promouvoir la certification PEFC.

Un élément-clé de PEFC est le contrôle par des certificateurs externes totalement indépendants et reconnus par l'État luxembourgeois.

Le plus grand et le plus crédible des systèmes de certification forestière existants connaît des débuts prometteurs au Luxembourg: déjà 15% de la surface forestière luxembourgeoise sont gérés selon les critères nationaux très rigoureux. En effet, PEFC Luxembourg promeut une gestion forestière durable qui recherche le meilleur équilibre possible entre les intérêts environnementaux, économiques et sociaux.

La certification PEFC au Luxembourg est subventionnée par l'Union européenne et le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural dans le cadre du programme Interreg IIIB «Proholz-Probois».

Fernand Boden et Octavie Modert présentent le label PEFC avec Jean-Jacques Erasmy, directeur de l'Administration des eaux et forêts, et Joseph Crochet, président de PEFC Luxembourg

Grippe aviaire: réactions des autorités luxembourgeoises

Octobre-novembre 2005

La grippe aviaire est une infection virale qui atteint les volailles, les oiseaux domestiques et les oiseaux sauvages.

On distingue la forme faiblement pathogène, souvent rencontrée

sur les oiseaux aquatiques, et la forme grave ou hautement pathogène entraînant de grandes pertes économiques dans les élevages de volailles. Cette forme hautement pathogène, générée par le virus H5N1, a pris une allure épidémique dans la région du Sud-Est asiatique pour apparaître récemment en Russie centrale, en Turquie, en Roumanie et, en dernier lieu, en Croatie.

La contamination par le virus de la grippe aviaire se fait essentiellement par contact direct avec les réservoirs du virus qui sont avant tout les oiseaux aquatiques migrateurs et les oiseaux exotiques importés.

Le 14 octobre 2005, le ministre de la Santé Mars Di Bartolomeo et la secrétaire d'État Octavie Modert ont expliqué les mesures préventives en place et la situation actuelle au Luxembourg

14 octobre 2005

Dans le cadre de l'apparition de la grippe aviaire en Turquie et en Roumanie, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture, et au Développement rural, Octavie Modert, ont présenté le 14 octobre 2005 un état des lieux de la situation pour le Luxembourg.

Mars Di Bartolomeo a clarifié qu'il n'y avait aucun risque de pandémie au Luxembourg. Octavie Modert, de son côté, a précisé qu'il ne fallait pas faire l'amalgame entre grippe aviaire et pandémie et a rappelé les mesures préventives prises au Luxembourg depuis août 2005 à la suite de l'apparition de la grippe aviaire en Asie: interdiction d'importer des animaux des pays touchés par le phénomène, surveillance des entreprises concernées au Grand-Duché, contrôle des routes des oiseaux migrateurs, etc.

Selon la devise «gouverner, c'est prévoir», le ministère de la Santé a complété son plan d'intervention et les stocks en antiviraux ont été augmentés. Mars Di Bartolomeo a souligné l'importance de la bonne collaboration entre les ministères et administrations concernés au Luxembourg et des échanges entre les experts face à cette situation.

26 octobre 2005

Le 26 octobre 2005, la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, a présenté les mesures restrictives actualisées en matière de la grippe aviaire.

25 novembre 2005

Lors d'une conférence de presse, en date du 25 novembre 2005, la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural a présenté le bilan des l'évolution de la situation en matière de grippe aviaire.

Ainsi elle a mis en évidence qu'aucun cas de peste aviaire sur des volailles ou des oiseaux sauvages n'avait été observé au Luxembourg, tout comme dans les pays limitrophes.

Octavie Modert a constaté qu'en Asie, de nouveaux cas de grippe aviaire surgissaient presque quotidiennement. Voilà pourquoi certaines mesures de prévention instaurées au niveau européen avaient été prolongées ou adaptées.

Le 25 novembre 2005, la réglementation communautaire en matière de peste aviaire se présentait comme suit:

- La Commission européenne a régionalisé les pays atteints par la peste aviaire, à savoir la Russie, la Turquie, la Croatie et la Roumanie, c'est-à-dire que les embargos ne s'appliquent plus que pour les régions infectées et non pour le territoire entier de ces pays.
- Les mesures de biosécurité recommandées aux États membres de l'UE, telles le confinement des volailles de

production, leur alimentation et leur abreuvement exclusivement sous abris, se terminent le 15 décembre 2005. Il est conseillé aux États membres de faire une évaluation du risque, surtout dans les régions de passage des oiseaux migrateurs. Dans ces régions à risque, la Commission conseille de maintenir jusqu'au 31 mai 2006 les mesures de biosécurité, y compris les rassemblements de volailles, aux fins d'éviter tout risque de contamination éventuelle pouvant provenir des oiseaux migrateurs à leur retour du continent de l'Afrique au printemps.

- L'interdiction de l'importation d'oiseaux d'agrément provenant de pays tiers et accompagnant leur propriétaire a été prolongée jusqu'au 31 janvier 2006.

COMMUNICATIONS

Le Luxembourg en 4e position pour l'utilisation d'Internet

31 janvier 2005

Selon les dernières informations communiquées par le Statec, l'enquête communautaire sur l'usage des technologies de l'information et de communication (TIC) par les ménages et les particuliers en Europe, fait ressortir que 59% des particuliers âgés de 16 à 74 ans utilisaient régulièrement (au moins une fois dans la semaine précédant l'enquête) Internet en 2004. Par rapport à 2003, cela représente une augmentation de 11 points de pourcentage. Pour la proportion des particuliers ayant surfé sur la Toile dans les trois derniers mois précédant l'enquête, le pourcentage s'élève même à 65%. La proportion des ménages ayant accès à Internet s'élève à 59% en 2004, par rapport à 45,4% en 2003.

C'est à domicile que la population luxembourgeoise préfère surfer. Ainsi, neuf utilisateurs sur dix se connectaient à la maison, contre huit sur dix en 2003. Les raisons citées pour ne pas utiliser Internet à domicile étaient par ordre décroissant en degré d'importance: la crainte de contenus dangereux ou non adaptés, le manque d'aptitude, les coûts d'équipement ou de communication trop élevés ou tout simplement l'accès ailleurs qu'à la maison.

Parmi les usages les plus fréquents figuraient l'envoi et la réception de messages électroniques, occupation à laquelle s'adonnaient 91% des internautes, suivis de la recherche d'information sur des biens ou services.

En ce qui concerne l'aspect sécurité informatique, 68% des utilisateurs se plaignaient d'inondations de *spams* et 50% déclaraient avoir été victimes d'attaques de virus résultant dans la perte d'information ou de temps. En conséquence, la vaste majorité des utilisateurs ont installé en 2004 des programmes de protection contre les virus (88%) ou mis à jour leurs programmes de protection (80%).

L'enquête a été réalisée par l'ILReS en coopération avec eLuxembourg (ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Service eLuxembourg) selon les directives méthodologiques d'Eurostat.

Luxembourg, capitale mondiale d'Internet du 11 au 15 juillet 2005: Jean-Louis Schiltz prononce le discours d'ouverture de la réunion de l'ICANN

11-15 juillet 2005

Le 11 juillet, le ministre délégué aux Communications, Jean-Louis Schiltz, a prononcé le discours d'ouverture du colloque ICANN qui s'est tenu jusqu'au 15 juillet 2005 au Centre de conférence Kiem (Kirchberg) (voir page 384).

L'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) gère certains paramètres techniques d'Internet, comme l'allocation de l'espace des adresses de protocole Internet (IP) ou encore le système des noms de domaine de premier niveau pour les codes génériques (gTLD) et les codes nationaux (ccTLD).

Environ 700 experts d'Internet ont été présents au Luxembourg pour évoquer l'avenir du réseau des réseaux, faisant ainsi de Luxembourg-Ville la capitale mondiale d'Internet. Le Luxembourg a été la quatrième ville européenne à remporter l'organisation de cette prestigieuse conférence. Des réunions ICANN se tiennent trois fois par an à travers le monde entier.

Dans son discours d'ouverture, le ministre a attiré l'attention des participants sur les nombreux avantages qu'offre le Luxembourg aux entreprises actives dans le secteur

des technologies de l'information et de la communication (TIC). «Le Luxembourg est clairement en train de se positionner comme centre d'excellence en matière de technologies de l'information et de la communication», a conclu le ministre, en rappelant qu'AOL et Amazon ont récemment choisi d'établir leur siège européen au Luxembourg.

L'organisation d'ICANN au Luxembourg s'est inscrite dans le cadre d'une politique de promotion du Luxembourg. «C'est pourquoi ICANN et le Luxembourg se sont rejoints et c'est pourquoi je me réjouis de la présence d'ICANN», a déclaré le ministre.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Raz-de-marée en Asie du Sud-Est: aide financière et solidarité luxembourgeoises dans l'effort de coopération internationale

2 janvier 2005

Suite aux conséquences tragiques du raz-de-marée qui s'est produit en Asie du Sud-Est le 26 décembre 2004, le gouvernement luxembourgeois a décidé le 2 janvier 2004 de porter l'aide aux régions sinistrées à 5 millions d'euros.

Dans le contexte de l'action humanitaire luxembourgeoise, un avion militaire belge affrété par le gouvernement luxembourgeois a transporté dimanche 2 janvier 2005 douze tonnes de matériel humanitaire au Sri Lanka. Cette action s'est faite en coopération avec la protection civile luxembourgeoise et en coordination avec la Commission européenne et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies.

Un stock important de médicaments était par ailleurs à la disposition des organisations qui assuraient la coordination des besoins sur place.

Le gouvernement a fait acheminer en outre un système de traitement d'eau dans la région sinistrée.

5 janvier 2005

En signe de deuil du peuple luxembourgeois pour les victimes de la terrible catastrophe naturelle en Asie du Sud-Est, le gouvernement a lancé un appel à la population d'observer trois minutes de silence le 5 janvier 2005 à midi.

Dans la capitale, près d'un millier de concitoyens se sont ralliés à cet acte symbolique de compassion et se sont rassemblés, en présence de membres de la famille grand-ducale, du gouvernement luxembourgeois et de la Chambre des députés, sur la place Clairefontaine.

Dans les autres communes, les autorités locales étaient également invitées à s'associer à l'action du gouvernement et avaient désigné des lieux de recueillement public.

Pendant la journée du 5 janvier 2005, les drapeaux luxembourgeois et européens ont été mis en berne dans tout le pays.

26 avril 2005

Quatre mois après la catastrophe du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud-Est, Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a présenté le 26 avril 2005 un premier bilan de l'effort luxembourgeois en matière d'aide humanitaire, de réhabilitation et de reconstruction.

Le bilan de l'effort luxembourgeois s'élève à un total de 17 700 000 euros.

Jean-Louis Schiltz rencontre le chef d'état-major de l'armée indonésienne et coordinateur national pour la tragédie, le général Ryamizaed Ryandu

État des lieux à Patong Beach, Thaïlande

Dans le cadre de l'aide humanitaire, de la réhabilitation et de la reconstruction, le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à fournir les efforts suivants:

- Fédération internationale de la Croix-Rouge: 250 000 euros,
- Aide humanitaire bilatérale: 300 000 euros,
- Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés: 750 000 euros,
- Organisation mondiale de la santé: 750 000 euros,
- Fonds des Nations unies pour l'enfance: 750 000 euros,
- Programme alimentaire mondial: 750 000 euros,
- Asian Development Bank: 750 000 euros,
- ONG: 3 400 000 euros,
- Réhabilitation de la chaîne du froid (Thaïlande et Indonésie): 1 000 000 euros.

Pour ce qui est des efforts de la population luxembourgeoise, les fonds collectés par les ONG, les initiatives privées, les communes ou les écoles ont permis de rassembler 9 millions d'euros.

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a présenté ensuite les projets de reconstruction des organisations non gouvernementales soutenus par le Luxembourg ainsi que le suivi de ces projets.

Jean-Louis Schiltz lance la participation luxembourgeoise à l'Année internationale du microcrédit 2005

11 mai 2005

Le 11 mai 2005, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a lancé la participation luxembourgeoise à l'Année internationale du microcrédit 2005.

Selon le ministre Schiltz, le lancement de l'Année internationale du microcrédit 2005 permet d'attirer l'attention sur la microfinance et d'en faire une arme efficace pour lutter contre la pauvreté dans le monde. «Le gouvernement et le secteur privé devront travailler de concert afin d'aborder un des défis les plus ambitieux que la communauté internationale a choisi de relever, à savoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement», a-t-il précisé.

C'est dans ce contexte qu'a été créée au Luxembourg, sur l'ini-

Lors de la conférence de presse, le ministre a déclaré que «le gouvernement et le secteur privé devront travailler de concert» pour la réalisation des objectifs du Millénaire

tiative de la Direction de la Coopération au développement et en étroite concertation avec le ministère des Finances, la Table ronde de la microfinance. Celle-ci regroupe les principaux acteurs en microfinance de la société civile, du secteur financier et de l'administration publique.

La table ronde se concentre sur trois thèmes-clés par le biais de ses partenaires locaux:

1. la sensibilisation de la place financière luxembourgeoise;
2. la finance rurale;
3. le dialogue européen.

La ministre des Affaires étrangères croate, Kolinda Grabar-Kitarovic, écoute les propos du ministre Asselborn

Le Luxembourg contribue financièrement aux actions de déminage en Croatie

6 juillet 2005

Le 6 juillet 2005, Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, a rencontré à Bruxelles la ministre croate des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, Kolinda Grabar-Kitarovic.

À cette occasion, les deux ministres ont signé un protocole de coopération entre le Luxembourg et la Croatie qui prévoit une contribution luxembourgeoise de 100 000 euros pour le déminage d'une zone agricole de 100 080 m^2 dans la région de Moscenica près de la ville de Petrinja.

Le Luxembourg soutient depuis 2002 les efforts de déminage en Croatie. Cette dernière contribution s'ajoute aux précédents apports financiers luxembourgeois à hauteur de 500 000 euros en faveur d'actions de déminage et pour l'équipement partiel d'un centre de réhabilitation pour enfants victimes des mines dans la ville adriatique de Rovinj.

Le Centre d'action contre les mines de Croatie estime qu'au total, quelque 250 000 mines antipersonnelles, lourd héritage de la guerre de 1991 à 1995, rendent dangereux l'accès à certaines parties intérieures du territoire croate.

Jean-Louis Schiltz dresse le bilan semestriel sur la politique de coopération au développement

12 juillet 2005

Le 12 juillet 2005, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz, a dressé le bilan semestriel de la politique de coopération au développement. Il a surtout mis l'accent sur le nouvel accord du seuil en matière d'aide publique au développement à l'horizon 2010-2015.

Jean Louis Schiltz a noté que «les autres ministres de la Coopération et moi, sommes convaincus que l'année 2005 sera l'année pour le développement».

Il a souligné par ailleurs que «le 24 mai 2005, lors de la réunion des ministres européens en charge de la Coopération au développement, nous avons convenu d'un nouvel engagement collectif pour un seuil de 0,56% du PIB à l'horizon 2010 et un seuil de 0,70% du PIB en 2015. Cela est une avancée majeure, puisque c'est la première fois que nous mettons une date claire à ce 0,70% du PIB depuis de nombreuses années.»

L'Union européenne, les membres du G8 et les autres donateurs ont ainsi décidé de différer 42 milliards d'euros d'aide au développement. À l'heure actuelle,

le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède sont les leaders en ce qui concerne la somme investie dans le développement.

Selon le ministre Schiltz, «un autre point important de cette année fut la signature de l'accord de Cotonou révisé». Cet accord de partenariat entre l'Union européenne et les 78 États ACP (Afrique/Caraïbes/Pacifique) a été conclu pour une période de 20 ans en 2000.

«Cette révision a permis d'améliorer le partenariat dans toutes ses composantes, notamment les dispositions politiques, celles concernant la coopération au développement et celles en matière de procédures de mise en œuvre et de gestion de la coopération financière», a souligné Jean-Louis Schiltz.

Le principal but serait de réaliser les objectifs du Millénaire pour le Développement, qui est de réduire à moitié la pauvreté d'ici 2015.

Le ministre Jean-Louis Schiltz présente la politique du gouvernement en matière de conflits et crises oubliés

25 juillet 2005

Le 25 juillet 2005, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, s'est prononcé sur la politique du gouvernement luxembourgeois en matière de conflits et crises oubliés.

Selon Jean-Louis Schiltz, des pays tels que le Niger, le Mali et le Soudan ne bénéficient pas d'aides financières suffisantes et ont été «oubliés» par la communauté internationale. Une des raisons pour ces oublis est «l'effet anti-tsunami». La catastrophe en Asie du Sud-Est a bénéficié de tant d'attention dans le monde entier et dans les médias que ces pays ont été oubliés et, par conséquence, n'ont pas reçu assez d'aides financières, a affirmé le ministre de la Coopération.

Victime d'une invasion de criquets en 2004, le Niger souffre actuellement de sécheresse. Il en résulte une grave crise alimentaire. Malgré les multiples demandes d'aide qui avaient été formulées durant les derniers mois, le Niger n'a pas reçu assez d'argent pour contrecarrer la famine qui s'annonçait après les deux catastrophes, a critiqué Jean-Louis Schiltz.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies a offert une aide alimentaire à ces populations qui sont dans le besoin et le Luxembourg y contribue financièrement.

Après une visite au Mali le 18 avril 2005, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a constaté que le pays avait besoin d'aide financière. Le Luxembourg a par la suite fourni une première aide à hauteur de 250 000 euros. Toutefois, la Coopération luxembourgeoise au Mali se concentre aussi sur les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de l'accès à l'eau potable et du développement rural.

En guise de conclusion, Jean-Louis Schiltz a annoncé des contributions supplémentaires à ces trois pays dans le cadre du PAM:

- Le Niger recevra 750 000 euros.
- Le Mali bénéficiera d'une somme de 250 000 euros.
- Le Soudan recevra 200 000 euros.

Lors de la conférence de presse, le ministre Schiltz a annoncé des contributions supplémentaires pour le Mali, le Niger et le Soudan

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, présente le *Rapport mondial sur le développement humain 2005*

7 septembre 2005

Le 7 septembre 2005, Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a présenté le rapport du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) sur le développement humain de l'année 2005, conjointement avec Marc-André Franche, spécialiste du développement humain et *programme manager* du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUD.

Cet important outil de référence classe 177 pays en fonction de leur niveau de développement humain. Après la comptabilisation des étudiants luxembourgeois suivant des études à l'étranger, le Luxembourg se classe cette année en 4e position, derrière la Norvège, l'Islande et l'Australie et avant le Canada et la Suisse. Suite à une correction technique au niveau de l'établissement du classement, le classement du Luxembourg a été adapté par rapport aux années précédentes.

Le développement humain est le plus bas dans le Tchad, le Mali, le Burkina Faso, la Sierra Leone et le Niger. Trois de ces pays figurent parmi les pays cibles de la coopération luxembourgeoise, à savoir le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

Le 15e *Rapport mondial sur le développement humain* a examiné l'état du développement humain et notamment les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En ce qui concerne les pays cibles de la coopération luxembourgeoise, le Vietnam et le Nicaragua ont fait beaucoup de progrès. Le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso et le Cap-Vert sont stables, mais le progrès continue. Ces pays ont donc pris une bonne direction, a ajouté le ministre.

Quant au Niger, Jean-Louis Schiltz évoque de grandes inquiétudes: frappé par diverses catastrophes, ce pays a fortement reculé dans le classement. Jean-Louis Schiltz a souligné que la coopération luxembourgeoise continuerait à soutenir la population du Niger, indépendamment des développements politiques dans ce pays.

Bien que des progrès aient été faits ces 15 dernières années, le rapport est comme un «cri d'alarme», a affirmé Jean-Louis Schiltz. Il a d'ailleurs ajouté que les pays en voie de développement doivent faire plus de progrès en vue de la réalisation des OMD.

Jean-Louis Schiltz et Marc-André Franche présentent le Rapport mondial sur le développement humain 2005, *instrument utile pour la coopération luxembourgeoise*

Le Luxembourg envoie une équipe spécialisée dans le sauvetage technique et de l'aide logistique dans les régions sinistrées suite à l'ouragan Katrina

7 septembre 2005

Une équipe de cinq personnes spécialisées dans le sauvetage technique, le traitement de l'eau

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, avec l'équipe de secours avant leur départ au sud des États-Unis

et la gestion des conséquences d'inondations a été envoyée le 7 septembre par le gouvernement luxembourgeois dans la région sinistrée du Sud des États-Unis. Ils y resteront en principe pour une période de dix jours. Une seconde équipe de cinq personnes est disponible pour prendre le relais.

Cette offre avait été établie le 5 septembre par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, et le ministre ayant dans ses attributions l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, suite à la requête officielle pour une assistance internationale de la part du gouvernement américain, reçue en date du 4 septembre.

L'effort humanitaire luxembourgeois est coordonné avec les instances compétentes de l'Union européenne, notamment le Centre de suivi et de coordination du mécanisme européen de protection civile.

Le 13 septembre 2005, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a procédé, en présence de l'ambassadrice américaine Ann Wagner à la remise du matériel par le Grand-Duché de Luxembourg aux autorités de l'ambassade des États-Unis au Luxembourg.

Après l'arrivée de l'équipe luxembourgeoise de l'unité d'intervention humanitaire de l'Administration des services de secours le 9 septembre, les autorités américaines ont accepté le 10 septembre la proposition d'aide luxembourgeoise de matériel consistant en 1 000 lits de camp et 2 000 couvertures.

Le matériel stocké à la Base nationale de support de la protection civile à Lintgen a été expédié le 14 septembre par un vol Cargolux à destination de l'aéroport de Hunsville.

Le transfert du matériel vers l'Air Base Little Rock en Arkansas se fera ensuite par voie terrestre. Ce matériel, d'une valeur totale de 149 875 euros, sera pris en charge par le ministère ayant dans ses attributions l'Action humanitaire.

L'effort humanitaire luxembourgeois est coordonné avec les instances compétentes de l'Union européenne, notamment le Centre d'information et de suivi de la Commission européenne (MIC), du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophes (Eadrcc) de l'OTAN, du Technisches Hilfswerk (THW) allemand et du ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.

Le ministre et l'ambassadrice Ann Wagner ont tenu à remercier tous les intervenants ayant coopéré pour rendre possible l'expédition du matériel, à savoir les responsables de l'état-major de l'armée luxembourgeoise et Cargolux.

Jean-Marie Halsdorf a ajouté que Cargolux a pris en charge les frais liés à l'acheminement du matériel luxembourgeois du THW.

Actuellement, 200 tonnes de matériaux ont été transportées dans la zone sinistrée.

Le ministre a particulièrement remercié les cinq volontaires luxembourgeois qui se sont rendus à New Orleans. Jean-Marie Halsdorf a précisé que ces personnes sont spécialisées dans le sauvetage technique, le traitement de l'eau et la gestion des conséquences d'inondations.

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, présente le rapport 2005 de l'UNFPA sur l'état de la population mondiale

14 octobre 2005

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a présenté le 14 octobre 2005, conjointement avec Alain Sibenaler, chargé de la mobilisation des ressources au siège du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), le rapport 2005 sur l'état de la population mondiale.

Le thème du rapport de cette année est le suivant: «La promesse d'égalité. Égalité des sexes, santé en matière de procréation et objectifs du Millénaire pour le Développement».

Le Grand-Duché de Luxembourg apporte un soutien important à l'UNFPA, notamment à travers la réalisation d'un certain nombre de projets. Il fait aussi partie du comité d'administration et compte parmi les principaux contributeurs financiers. En octobre 2005, le Luxembourg était le 14e contributeur de l'UNFPA au niveau mondial.

D'après le rapport de l'UNFPA, l'éducation, la santé de la procréation et les droits économiques des femmes sont les priorités dans lesquelles il faut investir pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le Développement.

Lors de la conférence de presse, Alain Sibenaler a souligné qu'un partenariat avec les garçons et les hommes est crucial afin d'aboutir à l'égalité des sexes. À l'aide d'approches culturelles sensibles, les hommes peuvent acquérir et transmettre des valeurs (tels que le respect) aux générations futures.

Monsieur Sibenaler a également mentionné que le SIDA et les crises humanitaires ont désormais acquis un visage plus féminin et plus jeune. La prévention est la meilleure défense.

Selon le rapport, les femmes jouent un rôle important dans la société. 60 à 70% de la nourriture dans les pays en développement est produite par les femmes. À ce sujet, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a abordé le thème de la microfinance, rappelant que «les femmes ont contribué au succès de la microfinance, étant donné que ce sont surtout les femmes qui assurent le remboursement des prêts accordés à ces dernières».

«Il est temps d'agir. À l'aube des OMD, le temps des promesses est terminé, il faut prendre des engagements», a conclu le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Le Luxembourg verse une contribution au fonds spécial du FMI

17 octobre 2005

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, en sa qualité de gouverneur du Fonds monétaire international (FMI) pour le Luxembourg, a annoncé au FMI que le Luxembourg apporterait une contribution de 1,25 millions d'euros au fonds spécial du FMI destiné à l'aide d'urgence aux pays à faible revenu qui sont victimes de catastrophes naturelles.

Par cet apport, qui sera payé sur cinq années au moyen des crédits budgétaires du ministère des Finances pour l'aide au développement, le Luxembourg rejoint une douzaine d'autres États membres du FMI qui ont répondu à un appel de son directeur général, M. Rodrigo de Rato, les invitant à rassembler les 55 à 80 millions d'euros qui seront nécessaires sur les cinq prochaines années pour subventionner les crédits d'urgence destinés aux pays frappés par de tels cataclysmes.

Le FMI accorde depuis 1962 des concours d'urgence dans le but de maintenir ou de rétablir la stabilité économique de ses membres à la suite de catastrophes naturelles. Le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004 dans l'océan Indien ont amené le conseil d'administration du FMI à décider, en janvier 2005, de ramener le taux des crédits d'urgence au titre de catastrophes naturelles au taux dont sont assorties les aides d'urgence aux pays sortant d'un conflit (taux d'intérêt annuel de 0,5%).

Jusqu'à présent, 26 pays ont bénéficié d'aides d'urgence au titre de catastrophes naturelles. Un tableau sur le site illustre les concours d'urgence accordés entre 1995 et 2005.

Aide luxembourgeoise suite au tremblement de terre au Pakistan

27 octobre 2005

Dans le cadre de l'aide humanitaire en réponse aux tremblements de

terre qui ont touché le Pakistan le 8 octobre 2005, le gouvernement luxembourgeois a immédiatement débloqué une première enveloppe de 200 000 euros pour contribuer au financement des opérations de secours.

Suite à la conférence des donateurs organisée par les Nations unies à Genève, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a déboursé une contribution supplémentaire d'un million d'euros et s'est montré disposé à contribuer à l'effort humanitaire jusqu'à concurrence d'un montant total de deux millions d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération de secours menée par l'OTAN en faveur des survivants du séisme au Pakistan, le gouvernement luxembourgeois, sur proposition du ministre de la Défense, Luc Frieden a décidé de contribuer à l'opération stratégique de transport aérien.

Le Luxembourg ne disposant pas d'avion de transport militaire, deux vols de la compagnie aérienne Cargolux sont partis les 26 et 27 octobre en direction du Pakistan avec à bord du matériel humanitaire, à savoir des tentes, des couvertures, des sacs de couchage, des équipements de chauffage et de cuisine ainsi que des pastilles de purification d'eau.

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et l'ambassadrice de la République de Croatie, Ljerka Alajbeg, lors de la signature du protocole de coopération

Jean Asselborn assiste à la signature d'un protocole de coopération avec la Croatie

14 novembre 2005

Le 14 novembre 2005, Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Mme Ljerka Alajbeg, ambassadrice de la République de Croatie, ont signé un protocole de coopération portant sur l'exécution d'un projet de déminage près de la ville de Petrinja.

Le gouvernement du Luxembourg s'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de ce projet dont le coût total s'élève à 150 000 euros. Cette dernière contribution porte à 750 000 euros l'aide financière luxembourgeoise en matière de déminage en Croatie.

Le Luxembourg soutient depuis 2002 des projets de déminage en Croatie, qui revêtent une importance particulière pour le développement économique de plusieurs régions du pays. Le Centre d'action contre les mines de Croatie estime, qu'au total, quelque 300 000 mines antipersonnels, lourd héritage de la guerre entre 1991 et 1995, rendent dangereux l'accès à certaines parties intérieures de la Croatie, dont les ressources agricoles potentielles ne peuvent toujours pas être exploitées.

CULTURE

Présentation de la brochure *Pour une politique architecturale*

20 janvier 2005

Le 20 janvier 2005, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a présenté la brochure *Pour une politique architecturale* à l'Abbaye de Neumünster.

Le groupe interministériel et interprofessionnel responsable de l'élaboration d'une politique architecturale était composé par les ministères des Travaux publics, de l'Environnement, de l'Intérieur, des Classes moyennes et du Loge-

La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, présente la nouvelle brochure

ment, de l'Agriculture, de l'Économie et de l'Énergie, de l'Éducation et de la Formation professionnelle, de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Des représentants de la Chambre des métiers, de la Chambre de commerce, de l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils et de la Fondation de l'architecture et de l'ingénierie étaient également associés aux travaux du groupe.

Dans ce contexte, un Forum européen des politiques architecturales a eu lieu sous Présidence luxembourgeoise le 26 juin 2005. L'objectif de ce forum a été de mener une réflexion au sujet des moyens et des enjeux de la politique architecturale et d'instaurer des relations plus actives avec les coopérations européennes mises en place.

Le forum a constitué le premier élément d'un programme d'action de politique architecturale.

La brochure *Pour une politique architecturale* peut être commandée, entre autres, au ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Inauguration officielle du 39e Salon des professionnels de l'industrie musicale, Midem, à Cannes

23 janvier 2005

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a participé le 23 janvier 2005 à Cannes à l'inauguration officielle du 39e Salon des professionnels de l'industrie musicale, Midem, en présence du commissaire à la Culture, Ján Figel, du ministre français de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres, du maire de Cannes et du directeur du Festival.

Lors d'une conférence de presse organisée pour présenter la première participation officielle du Luxembourg au Midem, la secrétaire d'État (voir page 355) a salué la participation de 37 professionnels de la musique au stand

Le stand luxembourgeois au Midem

Inauguration officielle du 39e Salon des professionnels de l'industrie musicale, Midem

luxembourgeois, témoin de la vitalité de la création musicale au Luxembourg, de la diversité des talents dans la production, l'interprétation et la diffusion musicales.

Dans leurs interventions, le directeur général de la Philharmonie, Matthias Naske, et le directeur général de la Rockhal, Roger Hamen, ont expliqué les nouvelles possibilités des nouvelles salles. Robert Garcia, coordinateur général de 2007, a présenté le concept original développé par le Luxembourg pour la capitale européenne de la culture 2007: pour la première fois, un territoire représentant cinq pays, cinq régions et quatre langues fera figure de capitale européenne de la culture en 2007 (Luxembourg, France, Allemagne, Belgique, Roumanie).

Trois personnalités internationales du monde musical ont ensuite pris la parole pour témoigner de leur attachement au Luxembourg et de la vitalité de sa vie musicale: Krzysztof Penderecki, compositeur polonais qui a créé pour l'ouverture de la Philharmonie une œuvre pour chœur et orchestre, Cyprien Katsaris et Jack Martin Händler. Gast Waltzing a, quant à lui, expliqué le rôle joué par les producteurs de disques.

Présentation du logo et des points forts de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007

10 mars 2005

Le 10 mars 2005, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Robert Garcia, coordinateur général de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, et Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ont fait le point sur l'état d'avancement de l'événement culturel européen en question.

Le point fort de la conférence de presse a été la présentation du nouveau logo.

Suite au concours de logo lancé par la coopération générale, l'agence luxembourgeoise Bizart a remporté le premier prix parmi plus de 184 propositions venant de graphistes et d'agences du Luxembourg, de Sarre, de Lorraine, de Wallonie et de Rhénanie-Palatinat. Avec le cerf bleu, la capitale européenne de la culture 2007 se dote d'une image qui veut représenter les trois valeurs suivantes:

- rassembler: le cerf est un animal présent sur l'ensemble du territoire de la Grande Région et représente un symbole commun à cette vaste région. Le clin d'œil se poursuit même jusqu'en Transylvanie où se situe la ville roumaine de Sibiu, l'autre capitale de la culture en 2007;
- rêver: la robe bleue du cerf est une invitation au rêve et à l'inattendu;
- rayonner: avec son aspect étonnant, le cerf bleu entend rayonner dans l'ensemble de la Grande Région et au-delà. Facilement reconnaissable, on le retrouvera bientôt dans les endroits les plus surprenants.

La rénovation en cours des Rotondes, épicentre de l'année culturelle 2007, devra redynamiser le quartier.

Robert Garcia et Octavie Modert présentent le logo du cerf bleu symbolisant le rassemblement, le rêve et le rayonnement

La première Rotonde devra être principalement un lieu d'accueil pour le public qui pourra y découvrir des créations internationales pointues et des projets innovateurs réalisés par des acteurs locaux.

La deuxième Rotonde se présentera dans un état plus brut puisqu'elle ne sera pas rénovée avant 2008. La coordination générale 2007, en collaboration avec le Service national de la jeunesse (SNJ), y offrira aux jeunes la possibilité de concevoir et de réaliser leurs propres projets.

L'appel à projets pour la programmation de l'année culturelle ne s'est terminée que fin avril 2005. Ainsi, les personnalités présentes n'ont pas encore pu la présenter lors de la conférence de presse. Une première présentation a néanmoins eu lieu dès le mois d'octobre, tandis que l'inauguration de l'année culturelle se fera dès décembre 2006.

Le logo officiel de la capitale européenne de la culture 2007 en arrière-plan

Jean-Louis Schiltz à l'écoute des producteurs luxembourgeois au Festival de Cannes

16-17 mai 2005

Le ministre délégué aux Communications, Jean-Louis Schiltz, a assisté les 16 et 17 mai 2005 aux Journées de l'Europe, rencontre ministérielle organisée en marge du Festival de Cannes.

Jean-Louis Schiltz a profité de son déplacement pour avoir un échange de vues approfondi avec les producteurs nationaux présents sur place.

La Commission européenne, en collaboration avec le Festival international du film de Cannes et sous le patronage de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, avait invité les ministres européens de l'Audiovisuel ainsi que les professionnels du cinéma et des patrons d'entreprise de Télécom à une réunion de réflexion sur les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies de diffusion en ligne.

Les ministres ont adopté une déclaration qui met l'accent sur la nécessité de faciliter le développement de l'industrie cinématographique *online*, tout en répondant aux défis posés tels que la

libération des droits, la chaîne d'exploitation et les problèmes du téléchargement illégal.

Une rencontre avec les producteurs luxembourgeois a permis au ministre d'apprécier la situation actuelle du secteur de l'audiovisuel et de discuter de son évolution future. Cette entrevue s'est déroulée au pavillon luxembourgeois du Festival, qui a été le lieu de rencontre de tous les professionnels du cinéma national.

Le ministre de la Culture, François Biltgen, avec LL.AA.RR. le prince Guillaume et son épouse, la princesse Sybilla, lors de leur visite à Venise

Inauguration du pavillon luxembourgeois à la 51e édition de la Biennale d'art contemporain de Venise

10 juin 2005

Le 10 juin 2005, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a inauguré le pavillon luxembourgeois à la 51e édition de la Biennale d'art contemporain de Venise, en présence de LL.AA.RR. le prince Guillaume et la princesse Sybilla.

Lors de son discours inaugural, le ministre a salué la présence régulière du Grand-Duché à la Biennale, en mettant en exergue la visibilité internationale qu'offrait celle-ci aux jeunes artistes luxembourgeois. À ce propos, le ministre a tenu à rappeler que le Lion d'or 2003, attribué par le jury international de la Biennale au meilleur pavillon national, est allé à l'artiste luxembourgeoise Su-Mei Tse.

En 2005, le Luxembourg est représenté par un film de l'artiste et cinéaste luxembourgeois, Antoine Prum. Intitulé *Mondo Veneziano*, le film a été projeté en avant-première au cinéma Giorgione, régi par les services cinématographiques de la commune de Venise. Par ailleurs, le film a été projeté en continu, jusqu'au 5 novembre, au pavillon officiel du Luxembourg, situé dans la désormais traditionnelle Ca' del Duca, sur le Canal Grande.

Le ministre François Biltgen s'est félicité d'inaugurer une production luxembourgeoise, réalisée à «Venise-sur-Alzette», tout en mettant l'accent sur la création d'emplois que génère l'activité culturelle, et notamment cinématographique, au Luxembourg.

Lors des trois journées professionnelles, *Mondo Veneziano*, qui porte un regard à la fois critique et décalé sur le milieu de l'art contemporain, a été vu par près de 1 500 spectateurs.

Le ministre François Biltgen et la secrétaire d'État Octavie Modert présentent le projet du futur Luxembourg American Cultural Center

5 août 2005

Le 5 août 2005, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ont présenté le projet du futur Luxembourg American Cultural Center qui a été initié par l'association Luxembourg American Cultural Society.

Cette association, dont le but est le maintien de l'héritage culturel luxembourgeois aux États-Unis, est majoritairement composée d'immigrants luxembourgeois ha-

François Biltgen et Octavie Modert en présence de Raymond Linden, Christiane Steinmetzer et Marco Schank sur le site des anciennes ardoisières de Haut-Martelange

bitant à Belgium/Wisconsin. La secrétaire d'État Octavie Modert s'est montrée impressionnée par cette initiative des immigrés luxembourgeois en faveur du maintien de la culture luxembourgeoise aux États-Unis.

Le projet Luxembourg American Cultural Center consiste à rénover une vieille grange en pierre construite en 1877 par des immigrants luxembourgeois afin de la transformer en un centre de recherche culturel et un musée abritant des objets typiquement luxembourgeois. La réalisation du projet est sous la responsabilité de l'Américain Michael Ansay. Le ministre François Biltgen a ajouté que le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se chargera de l'ameublement du centre dans un style reflétant la culture luxembourgeoise.

Le Luxembourg American Cultural Center figurera au centre d'un nouveau quartier baptisé New Luxembourg, qui se trouve à 8 km de Port Washington à Belgium. La rénovation de ce bâtiment a débuté le 12 août 2005 et prendra fin en 2007. L'inauguration du Luxembourg American Cultural Center se fera dans le cadre de l'année de la Capitale européenne de la culture au Luxembourg.

Le ministre de la Culture, François Biltgen, et la secrétaire d'État, Octavie Modert, sur le site des anciennes ardoisières de Haut-Martelange

10 août 2005

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, se sont rendus sur le site des anciennes ardoisières de Haut-Martelange pour analyser les possibilités de développement du site.

Après concertation avec diverses personnalités locales et nationales sur le plan de la conservation des monuments, la décision fut prise de faire établir une étude par un bureau spécialisé. L'étude, après une analyse des différents lieux, galeries et bâtiments de l'ardoisière ainsi que de la situation touristique de la région, permettra de proposer, en concertation avec les différents partenaires réunis dans le groupe de travail «Lee», un concept de mise en valeur pédagogique, touristique, écologique et économique du site.

Présentation du Lëtzebuerger Filmpräis 2005 et du rapport annuel 2004 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

31 août 2005

Le 31 août 2005, Jean-Louis Schiltz, ministre délégué aux Communications, et François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont invité à la présentation du Lëtzebuerger Filmpräis 2005 et du rapport annuel 2004 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Fonspa).

À la suite de la présentation des modalités du Lëtzebuerger Filmpräis, prévu pour le 14 octobre 2005, François Biltgen a dressé le bilan du Fonds pour l'année 2004, dont la dotation budgétaire s'élevait à 4 millions d'euros. Dix-huit projets ont reçu des aides financières sélectives pour un montant total de 3,8 millions d'euros. 215 000 euros ont été alloués à l'écriture de scénarios et/ou au

développement de projets (six projets), 3,6 millions d'euros à la production de films cinématographiques (dix projets) et 42 700 euros à la distribution internationale (deux projets).

La contribution financière du gouvernement au secteur de la production audiovisuelle par l'intermédiaire du régime des certificats d'investissement audiovisuel s'élevait à 9,8 millions d'euros, soit 30% du total des dépenses investies dans l'économie luxembourgeoise. En effet, 32,6 millions d'euros ont été dépensés auprès de commerces et industries luxembourgeois lors des productions audiovisuelles.

Le ministre Biltgen a précisé que «le Fonds assume une mission importante de promotion du secteur de la production audiovisuelle. C'est ainsi que le Fonds a participé à plusieurs manifestations et festivals internationaux pour soutenir et encadrer des œuvres luxembourgeoises». En effet, plusieurs productions ont reçu en 2004 des reconnaissances à l'étranger, comme *La Femme de Gilles, Heim ins Reich, Der neunte Tag* ou encore *Le Marchand de Venise*.

En guise de conclusion, François Biltgen a ajouté que des accords de coproductions avec l'Autriche, l'Irlande et le Portugal sont en cours de discussion.

La secrétaire d'État, Octavie Modert, et la ministre d'État à la Culture allemande, Christina Weiss, ont eu une entrevue sur divers projets interrégionaux, en marge de la Popkomm

La secrétaire d'État Octavie Modert à la Popkomm à Berlin

28 septembre 2005

La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, a assisté à la 17e édition de la Popkomm à Berlin, où le Luxembourg était représenté avec un pavillon aménagé par ledit ministère.

Avec ses 800 exposants venant de 48 pays différents, la Popkomm constitue l'une des foires les plus importantes dans le secteur de la musique et de *l'entertainment*. Parmi eux se trouvaient une bonne douzaine d'exposants luxembourgeois au pavillon du ministère, aménagé en collaboration avec l'asbl Get-up Music. Ils ont tous dressé un bilan très positif de cette première action concertée et des contacts qu'ils ont pu établir à la Popkomm.

La secrétaire d'État, Octavie Modert, s'est réjouie de ce premier succès qui est de bonne augure pour renouveler l'expérience l'année prochaine, aussi bien pour une présence luxembourgeoise à la Popkomm qu'au Midem à Cannes. Lors d'une conférence de presse, Octavie Modert a en outre présenté la scène musicale luxembourgeoise, tout en attirant l'attention du public et des médias étrangers sur l'ouverture de la Rockhal à Esch-Belval, qui a d'ailleurs rencontré un vif intérêt dans les milieux professionnels représentés.

En marge de la Popkomm a été organisé un *showcase* sur le bateau Spree Countess, en collaboration et avec le soutien de la SACEM, de l'asbl Backline et de Get-up Music Plugged. Deux formations luxembourgeoises, à savoir Daniel Balthasar et Metro, ont joué lors de cette soirée, à laquelle a également assisté la secrétaire d'État. Les DJ Mad Fred, Kuston Beater et Veste des Grand Duchy Grooves ont su convaincre au club Delicious Doughnuts.

La secrétaire d'État a d'autre part effectué une visite au Bundeskanzleramt auprès de Madame Christina Weiss, ministre d'État à la Culture. Leur entretien a porté entre autres sur Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, la création d'un fonds culturel et d'une agence culturelle transfrontalière, un projet littéraire avec la ville de Sibiu en Roumanie et les activités de l'Institut Pierre Werner.

François Biltgen plaide pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise

1er décembre 2005

Dans le cadre du plan d'action eCulture, le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entend favoriser l'apprentissage de la langue luxembourgeoise par le biais des technologies de l'information.

Lors d'une conférence de presse, qui s'est tenue le 1er décembre 2005, en présence de responsables du Centre national de littérature, de l'Institut grand-ducal, du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise et du Centre de recherche public Gabriel Lippmann, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a réitéré son souhait de voir plus de personnes lire et écrire le luxembourgeois.

À cet effet, le ministre Biltgen a évoqué la déclaration du Premier ministre, Jean-Claude Juncker, portant sur le programme gouvernemental, dans lequel Jean-Claude Juncker avait annoncé une augmentation de l'offre des cours de luxembourgeois en vue de l'introduction de la double nationalité.

François Biltgen a souligné qu'une importance particulière revenait aux instruments d'apprentissage dont pourraient profiter les personnes désirant apprendre et parfaire la maîtrise de la langue.

Ainsi, dès le début du millénaire, le ministère a fait preuve d'esprit d'innovation en initiant avec le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise et le Centre de recherche public Gabriel Lippmann le projet de recherche Cortina (Correction orthographique informatique appliquée à la langue luxembourgeoise) fondé sur les technologies les plus avancées.

Ces travaux n'auraient pu aboutir sans le soutien du groupe «Dictionnaires», patronné par le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise. Les travaux entrepris autour du corpus textuel LuxText ont en effet posé de solides bases sur lesquelles peut venir s'appuyer tout projet sur la langue luxembourgeoise, présent ou futur.

À ces travaux s'ajoute un projet multimédia sur la langue luxembourgeoise qui, pour sa part, est patronné par la section linguistique de l'Institut Grand-Ducal. Sur un cd-rom trilingue à paraître au cours de l'année 2006, quatre domaines afférents au luxembourgeois (Histoire, Langue et Littérature, Paysage linguistique et Usage) sont présentés et illustrés par le son et l'image.

Par ailleurs, une traduction des interfaces des logiciels Microsoft Windows et Office en luxembourgeois est actuellement en cours.

Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007: présentation de l'avant-programme

8 décembre 2005

Un an avant le lancement officiel de l'année culturelle européenne, l'avant-programme de la capitale européenne de la culture 2007 a été présenté le 8 décembre 2005 lors d'une conférence de presse à la salle philharmonique en présence de la secrétaire d'État à la Culture Octavie Modert, du président de l'asbl «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007» Guy Dockendorf, du coordinateur général Robert Garcia et du maire de la Ville de Luxembourg Paul Helminger.

Après une introduction de Guy Dockendorf lors de laquelle il a expliqué les origines et l'historique des capitales européennes de la culture, Octavie Modert a souligné le «grand enthousiasme que le projet suscite d'ores et déjà, tant au niveau des médias que du grand public».

Lors de la présentation du projet, la secrétaire d'État à la Culture Octavie Modert a surtout mis l'accent sur l'idée originale qui était de donner une dimension transfrontalière au projet, en l'étendant à l'ensemble de la Grande Région (Luxembourg, Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, communauté française de Belgique et communauté germanophone de

La secrétaire d'État Octavie Modert avec Guy Dockendorf, le coordinateur Robert Garcia et le maire de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger

Belgique). Adoptée en mai 2000 au sommet de la Grande Région, l'idée, qui remonte à une initiative du Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, a connu un grand enthousiasme de la part de tous les partenaires concernés et sera pour les voisins de la Grande Région l'occasion de «réapprendre à se connaître».

Octavie Modert espère ainsi que d'autres grandes régions transfrontalières observent avec intérêt l'expérience de 2007 et, le cas échéant, auront envie de l'imiter pour d'autres projets européens transrégionaux.

D'un autre côté, Luxembourg s'est associé à une autre ville partenaire d'un pays candidat à l'Union européenne: la ville de Sibiu/Hermannstadt en Roumanie. Octavie Modert s'est félicitée du fait que le Luxembourg fait ainsi figure de précurseur: l'idée originale a en effet trouvé un relais au niveau communautaire et la décision a été prise qu'à partir de 2009, toute ville capitale européenne de la culture s'adjoindra obligatoirement et systématiquement une autre ville dans un des nouveaux États membres de l'Union européenne.

Le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, a rappelé que le Luxembourg est la première ville à devenir pour la deuxième fois capitale européenne de la culture.

Robert Garcia, coordinateur général de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, a ensuite présenté l'avant-programme. À un an, jour pour jour, de l'ouverture officielle de l'année culturelle 2007, il s'agit de donner un avant-goût de la programmation, en exposant un certain nombre de projets représentatifs et de projets en gestation. Dans les mois à venir, des conférences de presse régulières offriront l'occasion de mettre en avant d'autres sélections de projets, qui se seront soit concrétisés au fil des mois, soit ajoutés à la sélection officielle.

Robert Garcia a surtout tenu à exposer le grand projet-phare, le point central et quartier général de l'année culturelle 2007: les deux Rotondes des Chemins de fer qui se situent derrière la gare centrale de Luxembourg-Ville, à la limite des quartiers de la gare et de Bonnevoie. Épicentre du projet, les Rotondes seront tout à la fois lieu d'accueil, point de rencontre et d'informations, elles hébergeront la billetterie et un restaurant, mais seront également lieu d'exposition et de spectacle. Ainsi, la première Rotonde hébergera successivement quatre expositions d'art contemporain par des curateurs d'avant-garde de renommée internationale, avec comme thème principal la culture métropolitaine. La deuxième Rotonde, quant à elle, sera entièrement et exclusivement dédiée au jeune public: une programmation pluridisciplinaire qui se répartit, d'une part, entre l'accueil de compagnies et, d'autre part, entre la création in situ de spectacles conçus par des jeunes en interaction avec des artistes, s'adressant aux enfants et adolescents.

Robert Garcia a ensuite attiré l'attention sur quelques projets transfrontaliers particulièrement ambitieux, sur des idées insolites ainsi que sur un certain nombre de projets qui seront réalisés de concert avec la ville roumaine de Sibiu.

Dans les mois à venir, la coordination générale s'attellera encore plus particulièrement à des chantiers d'ordre logistique et organisa-

tionnel: des critères écologiques à respecter par tous les porteurs de projets seront élaborés; en collaboration avec l'asbl Infohandicap, il sera veillé à améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite; un système de réservation et de billetterie interactif et original pour l'ensemble des régions sera conçu; et finalement, des formules de mobilité pour l'ensemble de la Grande Région seront mises en œuvre.

François Biltgen remet le prix «Edward Steichen» à l'artiste Su-Mei Tse

19 décembre 2005

Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu au Casino Luxembourg-Forum d'Art contemporain le 19 décembre 2005, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a annoncé le nom du lauréat du prix «Edward Steichen».

Ce nouveau prix artistique, qui vient d'être créé au Grand-Duché de Luxembourg, a été décerné à la jeune artiste Su-Mei Tse.

Le prix «Edward Steichen» a pour objectif d'aider à la création dans le domaine des arts plastiques (peinture, sculpture, photographie, vidéo, installation, etc.) par l'intermédiaire du financement et de l'organisation d'un séjour de formation d'une durée de six mois dans la ville dans laquelle le grand photographe américain, né au Grand-Duché de Luxembourg, a travaillé la majeure partie de sa vie, à savoir à New York. Il est prévu d'attribuer cette récompense tous les deux ans à un artiste européen âgé entre 25 et 35 ans.

Les candidats éligibles pour ce prix doivent obligatoirement être parrainés par une institution active dans le domaine de l'art contemporain, située au Luxembourg ou dans la Grande Région entourant le Luxembourg, par exemple en Lorraine, en Wallonie, en Sarre ou en Rhénanie-Palatinat.

En 2005, l'association Edward Steichen a demandé à quatre instituts de nommer chacun deux à trois noms d'artistes. Ces quatre institutions culturelles ont été les suivantes:

- le Saarland Museum à Saarbrücken (Allemagne);
- le Fonds régional d'art contemporain de Lorraine à Metz (France);
- l'IKOB Internationales Kunstzentrum Ostbelgien (Belgique);
- la Fondation Musée d'art moderne Grand-Duc Jean à Luxembourg (Luxembourg).

Le jury, composé de trois membres issus du monde de l'art, à savoir Alanna Heiss (MOMA-PS1, New York), Heike Munder (Migros Museum, Zurich) et Enrico Lunghi (Casino, Forum d'art contemporain, Luxembourg), s'est rencontré début octobre 2005 à Luxembourg afin de nommer le lauréat 2005 du prix «Edward Steichen».

Le prix «Edward Steichen» est rendu possible par la coopération de la famille d'Edward Steichen, par le soutien du ministère de la Culture, du ministère des Affaires étrangères et du Service information et presse du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que par des sociétés luxembourgeoises telles Arcelor, SES Global et la BCEE et des sponsors américains telle la Ridgefield Foundation (New York) et la Luxembourg American Chamber of Commerce.

La cérémonie pour la remise du prix a eu lieu au Musée national d'histoire et d'art de Luxembourg.

ÉCONOMIE

Lancement officiel du portail de sécurité CASES

3 février 2005

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a assisté le 3 février 2005 au lancement officiel du portail de sécurité du Luxembourg CASES (Cyberworld Awareness and Security Enhancement Structure).

Pour pouvoir tirer profit au maximum des avantages offerts par la société de l'information, le gouvernement, les entreprises ainsi que les citoyens ont besoin d'interconnecter leurs systèmes et réseaux via une infrastructure commune que constitue Internet.

CASES est une initiative du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur réalisée dans le cadre du programme eLuxembourg, qui a justement pour but de renforcer la sécurité des systèmes et réseaux d'information au Luxembourg. Ce portail de sécurité explique dans un langage facilement compréhensible la nature des menaces et guide la communauté cible lors de la mise

en place de contre-mesures réfléchies et effectives.

CASES mettra en place un système d'alerte et regroupera une communauté de spécialistes capables d'analyser les menaces évolutives. Via ses partenaires étrangers, CASES vise à créer des synergies dans la rédaction de matériel de sensibilisation et de prévention. Le but est d'établir une culture de sécurité (OCDE) dans le domaine des systèmes et réseaux de l'information.

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, à l'issue de la Tripartite de février 2005

Réunions de la Tripartite restreinte «Compétitivité»

3 février 2005

Le comité de coordination tripartite s'est réuni de manière restreinte le 3 février 2005 afin de procéder à un échange de vues approfondi sur le rapport Fontagné, en présence de l'auteur dudit rapport, le professeur Lionel Fontagné. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Les représentants syndicaux et patronaux y ont exposé leurs points de vue au sujet du rapport Fontagné sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Le professeur, de son côté, a réagi aux différentes positions. Selon le ministre de l'Économie, le but de la réunion était de mettre en avant les éléments du rapport sur lesquels des opinions divergentes subsistaient.

À l'issue des travaux du comité, Jeannot Krecké a ajouté qu'il s'agit de pouvoir dresser en fin de compte un portrait réaliste de la compétitivité au Luxembourg. Le comité de coordination tripartite a ainsi demandé au professeur Fontagné de rédiger un nouveau rapport qui tienne compte des opinions exprimées lors de cette réunion tripartite. Le ministre de l'Économie a souligné en même temps que les parties concernées étaient toutefois d'accord sur un grand nombre de points.

20 avril 2005

Dans le cadre de la relance de la stratégie de Lisbonne et en vue d'établir un plan d'action national, le comité de coordination tripartite s'est réuni en formation restreinte le 20 avril 2005, en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, du ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, et du ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden.

Le professeur Lionel Fontagné de l'université Paris 1, en charge du rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, était présent afin de répondre aux partenaires sociaux quant à leurs commentaires respectifs sur son rapport.

Le but de la réunion était la préparation d'un plan d'action national s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, qui sera déposé à la Commission européenne en automne 2005.

Lors d'une conférence de presse conjointe avec le professeur Fontagné, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et coordinateur des objectifs de Lisbonne au sein du gouvernement, a salué le fait que les partenaires sociaux ont pu se mettre d'accord sur les questions qui concernent les sciences, la formation et l'innovation. Il s'est engagé à soumettre aux partenaires sociaux des propositions écrites pour un accord définitif. Il y aurait également un rapprochement des vues en matière de

questions de cohésion sociale, a-t-il précisé.

«En effet, il y a consensus sur de nombreuses propositions du rapport», a constaté Jeannot Krecké, tout en relevant qu'il existe cependant encore une série de points aux vues divergentes, comme le financement des pensions, l'indexation automatique du salaire ou le salaire social minimum, qui seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière de la Tripartite.

Journée mondiale de la propriété intellectuelle

26 avril 2005

Le 26 avril 2005, à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a inauguré en présence de représentants de l'Administration des douanes et accises ainsi que du Bureau Benelux des marques, la vitrine portant sur la contrefaçon et l'importance de la protection de la marque dans le terminal A de l'aéroport de Luxembourg.

À l'instar des années précédentes, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) célèbre la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en conviant ses États membres à organiser, au niveau national, une manifestation visant à sensibiliser le public à l'importance de la propriété intellectuelle dans la vie quotidienne et à rendre ainsi hommage aux innovateurs et aux artistes pour leur contribution au développement des sociétés partout dans le monde.

Aussi, en 2005, le gouvernement luxembourgeois a voulu mettre l'accent sur la problématique de la contrefaçon et l'importance de la protection de la marque, cela suite à une initiative finalisée conjointement par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, l'Administration des douanes et accises et le Bureau Benelux des marques.

Lorsque les droits de propriété intellectuelle ne sont pas respectés, le dynamisme et la compétitivité s'essoufflent et c'est la raison pour laquelle, au niveau européen, la directive 2004/48 et le règlement 1383/2003/CE s'inscrivent dans l'optique d'une lutte efficace contre la contrefaçon.

Compte tenu de la valeur économique des marques et de l'importance du rôle que peut jouer une marque dans le succès d'un produit sur le marché, il est essentiel de s'assurer qu'elle est enregistrée sur les marchés voulus.

À ce titre, le Bureau Benelux des marques est la seule instance officielle chargée de l'enregistrement des marques pour le Benelux.

Jeannot Krecké au Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise (CNPEE)

8 juin 2005

Le 8 juin 2005, le Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise (CNPEE) a été présidé par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Lancé en 2004, le CNPEE regroupe les ministères concernés, les chambres et les fédérations professionnelles intéressées, la Mutualité d'aide aux artisans et la Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants, et finalement la Société nationale de crédit et d'investissement comme observatrice.

Le Comité a d'abord procédé à un examen des indicateurs de l'entrepreneuriat au Luxembourg et a passé en revue les résultats d'études récentes concernant l'esprit d'entreprise.

L'enquête «*Eurobarometer – Entrepreneurship*» souligne que la majorité des Luxembourgeois, tout comme la majorité des Européens, ont une préférence pour le statut de salarié. Au Luxembourg, une grande partie (42%) s'estime néanmoins capable de lancer sa propre entreprise. Dans ce domaine, le Grand-Duché se situe au 3e rang derrière le Danemark et la Suède.

Selon une étude sur la démographie des entreprises luxembourgeoises publiée récemment par le Statec, le taux de survie des entreprises luxembourgeoises, trois ans après leur création, est le plus élevé de l'Union européenne.

Les efforts mis en œuvre au Luxembourg ont pour objet de réduire l'excès de prudence et de libérer le potentiel des futurs entrepreneurs, en visant trois axes: stimuler le goût d'entreprendre et augmenter l'attractivité de l'entrepreneuriat, soutenir les créateurs d'entreprise dans la phase de lancement et encourager le développement continu des entreprises.

Le Comité a ensuite pris note de plusieurs nouvelles initiatives.

- La SNCI a récemment adapté la base des investissements éligibles au crédit d'équipement et propose aux entreprises en démarrage issues des centres de recherche publics une facilité financière particulièrement avantageuse.
- L'association Jonk Entrepreneuren, Luxembourg asbl, a été lancée officiellement lors du 4e Forum des mini-entreprises le 9 juin 2005. Cette association est appelée à jouer un rôle majeur pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans les écoles. Elle permettra également aux élèves luxembourgeois de participer aux concours internationaux pour mini-entreprises.
- L'initiative 1,2,3,Go a annoncé que la prochaine remise des prix du concours interrégional pour *business plans* aurait lieu en 2005 à Luxembourg. L'événement a réuni le 4 juillet 2005, dans les locaux de la Chambre de commerce, de nombreux porteurs de projets du Luxembourg, de la Wallonie, de la Lorraine, et des régions Sarre et Rhénanie-Palatinat.

Les efforts fournis par le CNPEE, ensemble avec tous les acteurs concernés, vont s'orienter vers les nouvelles lignes directrices arrêtées en début de semaine au niveau communautaire. Le plan national pour l'entrepreneuriat s'intégrera entièrement dans les efforts du gouvernement qui visent à augmenter la croissance et la création d'emplois.

Lancement de la Centrale des bilans luxembourgeoise: simplification administrative et transparence au programme

13 juin 2005

Lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée le 13 juin 2005 au Statec, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a annoncé le lancement de la Centrale des bilans luxembourgeoise (CBL).

La CBL est une banque de données dans laquelle seront collectées toutes les informations relatives aux comptes annuels des entreprises. Les administrations disposeront par la suite d'un accès aux données informatisées dont elles auront besoin, ce qui réduira sensiblement la charge administrative. L'accès simplifié à ces données comptables permettra par ailleurs aux entreprises de s'informer sur leur santé financière et sur celle de leurs partenaires.

D'après le ministre Krecké, la simplification administrative reste l'une des dernières niches de souveraineté et constitue un avantage compétitif important.

Jeannot Krecké à la conférence «La créativité au service de l'innovation»

30 juin 2005

Le 30 juin 2005, le ministre de l'Économie et du Commerce, Jeannot Krecké, a ouvert à la Chambre de commerce la conférence intitulée «La créativité au service de l'innovation». Cette conférence, organisée par Luxinnovation en collaboration avec le Mouvement luxembourgeois pour la qualité, s'inscrit dans le cadre des actions en faveur de l'innovation et de la recherche au Luxembourg.

Dans son introduction, Jeannot Krecké (voir page 380) a insisté sur le fait que l'innovation n'est pas réservée aux grandes entreprises, mais concerne tous les acteurs économiques, en particulier les PME.

Jeannot Krecké a donc encouragé les entreprises présentes à innover à un autre niveau. L'innovation «organisationnelle» consiste à utiliser davantage les méthodes modernes de *management*, y compris les techniques de créativité, afin de développer ses performances et sa compétitivité. Jeannot Krecké a conclu par un appel aux entreprises, mais aussi à chacun d'entre nous, à prendre des risques et à oser s'engager sur des voies innovantes.

Jeannot Krecké a fait le tour des dossiers en matière de politique de protection des consommateurs

21 juillet 2005

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 21 juillet 2005 au ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, le ministre Jeannot Krecké a fait le tour des dossiers en matière de politique de protection des consommateurs.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur s'est d'abord félicité de l'adoption en avril 2005

de la directive sur les pratiques commerciales déloyales. Ce texte permet une protection harmonisée des consommateurs dans l'Europe des 25. La directive renforce ainsi la confiance des consommateurs dans le marché intérieur et contribue à favoriser les achats transfrontaliers.

Quant au programme national du ministère, le ministre a souligné l'importance du nouveau Conseil de la consommation, organe consultatif en matière de politique de protection des consommateurs qui connaît désormais une composition tripartite pour mieux servir de forum d'échange et de concertation pour tous les acteurs impliqués dans ce domaine. Il permettra notamment d'évoquer le dossier de la sécurité générale des produits pour lequel une collaboration étroite des pouvoirs publics avec les professionnels et les consommateurs s'impose dans l'intérêt général.

La pièce de résistance pour l'année à venir est certes le Code du consommateur, travail législatif de longue haleine qui se veut bien plus qu'un simple travail de compilation, puisqu'il a l'ambition d'apporter davantage de cohérence dans des textes juridiques largement éparpillés aujourd'hui.

Par ailleurs, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur entend, en collaboration avec le ministère de la Justice, avancer dans les questions d'accès à la justice en général et de la médiation en particulier. De même, la coopération interministérielle avec les ministères de la Santé et de l'Agriculture ainsi qu'avec l'Union luxembourgeoise des consommateurs sera développée pour pouvoir consacrer davantage d'attention au dossier de la sécurité alimentaire.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, présente le rapport *Les activités d'innovation et de recherche au Grand-Duché de Luxembourg*

12 septembre 2005

Le 12 septembre 2005, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a présenté le rapport intitulé *Les activités d'innovation et de recherche au Grand-Duché de Luxembourg – État des lieux et pistes de réflexion*.

Le ministre a replacé ce rapport dans le contexte du processus de Lisbonne, rappelant que les États membres ont décidé de consacrer d'ici 2010 quelque 3% de leur PIB au financement des efforts publics et privés de R&D pour soutenir l'objectif ultime de faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Ce rapport peut également être vu comme un approfondissement de la partie consacrée à l'innovation et à la recherche du rapport du professeur Fontagné, «une paille dans l'acier», sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et il complète ainsi les travaux de l'Observatoire de la compétitivité.

Bien que le Luxembourg se situe encore juste en dessous de la moyenne de l'intensité de R&D (dépenses de R&D en pourcentage du PIB) des États membres (1,93% pour l'UE 25 en 2003), il affiche une progression de 1,71% en 2000 à 1,78% en 2003 – alors que depuis 2000, l'Europe dans son ensemble enregistre un taux de croissance qui régresse et qui est actuellement proche de zéro.

Grâce à une sélection d'indicateurs, le rapport de Luxinnovation dresse ainsi un tableau de bord détaillé de l'innovation et de la re-

Le ministre Jeannot Krecké s'exprime au sujet de la prise de mesures courageuses pour une plus grande compétitivité

cherche, complété d'une analyse des performances du pays dans la comparaison européenne. Le ministre a appelé tous les acteurs à multiplier et à développer les collaborations nationales et internationales.

Le rapport considère ensuite une douzaine de pistes de réflexion proposées par Luxinnovation en réponse aux défis les plus importants à relever par le Luxembourg en matière d'innovation, de recherche-développement et de création d'entreprises innovantes.

Jeannot Krecké a reconnu que des mesures courageuses devaient être prises, tant sur le plan de la gouvernance du processus de Lisbonne que sur celui de la recherche luxembourgeoise, privée et publique, et l'économie tout entière pour les rendre plus performantes, ou encore pour inciter les entreprises et les laboratoires de recherche à investir encore davantage dans l'innovation et la recherche, dans une démarche plus collaborative.

S.A.R. le Grand-Duc héritier, président d'honneur du BED, et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, au séminaire de formation qui a réuni les directeurs des divers bureaux du BED dans le monde

Le Grand-Duc héritier et le ministre Jeannot Krecké au séminaire du Comité de développement économique

27 septembre 2005

Les représentants à l'étranger du Comité de développement économique (BED) se sont réunis à Luxembourg du 26 au 30 septembre 2005 pour un séminaire de formation en présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier, président d'honneur du BED, et de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur.

Le séminaire a rassemblé les directeurs des bureaux du BED à New Delhi, à San Francisco, à New York, à Séoul et à Tokyo ainsi que l'équipe du secrétariat exécutif à Luxembourg.

Jeannot Krecké a souligné que le réseau du BED à l'étranger est primordial dans la promotion du Luxembourg comme terre d'investissement. Parallèlement, ce réseau doit contribuer à guider les démarches commerciales des entreprises exportatrices de produits et services sous le label «Made in Luxembourg».

Le séminaire a été l'occasion de présenter la nouvelle organisation du BED et de ses représentations à l'étranger. Le gouvernement a récemment décidé de renforcer le réseau du BED par l'ouverture de deux nouveaux bureaux: l'un à Dubaï pour le Moyen-Orient et la région du Golfe persique, l'autre à Shanghaï pour les provinces côtières de la Chine.

Un autre thème fort du séminaire a également été la présentation des priorités gouvernementales en matière de prospection économique et de promotion commerciale ainsi que des outils et instruments de cette politique. Des visites à la Chambre de commerce et de diverses entreprises exportatrices ont également eu lieu au cours de cette semaine.

Jeannot Krecké assiste à la signature de la convention-cadre avec le Centre de recherche public Henri Tudor

10 octobre 2005

Le Centre de recherche public Henri Tudor, représenté par son président Jean de la Hamette et son administrateur délégué

Claude Wehenkel, d'une part, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, d'autre part, ont signé une convention-cadre portant sur une série de projets de recherche axés autour du thème fédérateur: «Mesurer et comprendre l'économie de la connaissance».

La motivation du projet et sa configuration tripartenariale entre l'Observatoire de la compétitivité du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, le Statec et le Centre de recherche public Henri Tudor avaient déjà été annoncés par le ministère de l'Économie lors du colloque «En route vers Lisbonne» en octobre 2004:

«Nous avons tout intérêt à en savoir plus sur les liens complexes entre les TIC (technologies de l'information et de la communication) et la productivité au travail! Quel est l'effet d'Internet sur la performance des entreprises, quels sont les facteurs stimulants et quels sont les obstacles à l'utilisation des TIC? Ces questions me semblent être au cœur de la compétitivité. J'ai demandé au Statec d'analyser en profondeur les déterminants technologiques et organisationnels de la productivité, non seulement au niveau macroéconomique, mais également au niveau des branches et des entreprises individuelles. J'invite le CRP Henri Tudor à s'associer à un tel projet de recherche».

Le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur assure une partie du financement et la coordination générale via l'Observatoire de la compétitivité. Le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche apporte les fonds nécessaires pour compléter le financement des projets de recherche. Le Statec alimente le projet par ses activités régulières en matière de traitements statistiques nationaux et de coopération avec des organisations internationales (Eurostat, OCDE). En outre, il donne accès aux microdonnées conformément aux règles en matière de confidentialité des données et encadre les travaux de recherches quantitatifs.

Le CRP Henri Tudor réalise l'ensemble des délivrables en mobilisant une équipe de recherche multidisciplinaire détenant des compétences en économétrie, en gestion et en sociologie des organisations.

Les thèmes d'étude sont inspirés des desiderata exprimés par les partenaires sociaux lors des réunions tripartites ainsi que des recommandations du rapport Fontagné.

Les trois champs d'étude sont:

1. les TIC et la productivité totale des facteurs;
2. l'entrepreneuriat et la démographie des entreprises;
3. l'innovation sous toutes ses formes.

Les recherches se déroulent aussi bien au niveau micro- que macroéconomique et intègrent une dimension pluridisciplinaire. Outre les techniques statistiques et économétriques, le projet va recourir aux études de cas qualitatives.

Les résultats des recherches réalisées dans le présent accord-cadre permettront d'alimenter le tableau de bord de l'Observatoire de la compétitivité et en particulier le tableau de bord de Luxinnovation autour du thème de la recherche et de l'innovation.

Ces travaux permettront également la production de rapports et de recommandations aux décideurs économiques et publics pour l'orientation et la mise en œuvre de politiques d'innovation par les TIC.

L'accord-cadre devra prévoir la réalisation de plusieurs *workshops*, la publication de rapports, le lancement de thèses doctorales et leur encadrement ainsi que la 2e édition du grand colloque international «En route vers Lisbonne». Ce colloque a pour ambition de réunir tous les chercheurs qui se consacrent aux problématiques de l'économie de la connaissance. Enfin, les résultats des études pourront nourrir les actions de sensibilisation et de transfert vers les entreprises concernées.

Ouverture de la conférence Hack.lu par le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké

14 octobre 2005

Le 14 octobre 2005, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a ouvert la conférence Hack.lu, organisée les 14 et 15 octobre par le CSRRT-LU (Computer Security Research and Response Team) à la Chambre des métiers à Luxembourg.

Lors de cette conférence, les participants ont pu assister à des exposés et discussions sur la sécurité informatique et les conséquences de l'évolution technologique sur la vie privée et la so-

ciété. Différents groupes de travail ont été organisés sur les techniques de piratage informatique, les mesures de sécurité et les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité d'un ordinateur ou d'un réseau. Le 15 octobre, un concours a été organisé entre différents groupes qui ont tenté de se pirater mutuellement.

Pour les organisateurs et leurs partenaires, la conférence a permis d'établir des liens avec toute la communauté de hackers qui, selon Jeannot Krecké, doivent être considérés «non comme des ennemis, mais comme des experts». C'est ainsi que le ministre a demandé aux participants: «Si un jour vous arrivez à pirater le système de mon ministère et que vous en trouvez les failles, dites-le-moi, s'il-vous-plaît!»

Jeannot Krecké a mis en relation l'activité des hackers avec la stratégie de Lisbonne: «Qu'est-ce qu'une économie de la connaissance sinon l'excellence technologique, l'apprentissage tout au long de la vie et l'esprit d'innovation dont vous faites preuve?» Le ministre a également mis en avant les travaux du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur dans le domaine de la sécurité de l'information: la certification de sites Internet (le label *e-commerce certified*), la société LuxTrust mettant en place une signature électronique qui devrait être opérationnelle d'ici quelques semaines et le projet www.cases.lu qui a pour objectif d'inciter et d'aider toutes les parties concernées à mettre en place des politiques, des procédures et des outils de sécurité efficaces pour contrer les différentes menaces liées aux technologies de l'information.

Comité de coordination tripartite: la compétitivité de l'économie luxembourgeoise au centre des discussions

31 octobre 2005

Le comité de coordination tripartite s'est réuni le 31 octobre 2005 au ministère des Affaires étrangères. À l'ordre du jour figuraient la compétitivité de l'économie nationale et le Programme national de réforme du Luxembourg dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Le Premier ministre a souligné lors d'une conférence de presse à l'issue des travaux du Comité de coordination tripartite qu'il avait exposé aux partenaires sociaux les divers problèmes auxquels se trouve confronté le Luxembourg et qu'il faudrait résoudre dans les mois et les années à venir. Jean-Claude Juncker a inscrit ces discussions dans le contexte budgétaire, notamment le budget des recettes et des dépenses pour l'année 2006.

Les discussions au sein du comité se sont concentrées sur le programme national de réforme du Luxembourg dans le cadre de la stratégie de Lisbonne qui s'intitulera *Plan national pour l'innovation et le plein emploi*. Le Premier ministre a spécifié que ce plan, bien que discuté avec les partenaires sociaux, sera «un document sous la responsabilité du gouvernement», qu'il présentera comme tel à la Commission européenne à Bruxelles. «Il s'agit d'un programme à moyen et à long terme qui tient compte des développements économiques, sociaux et environnementaux», a spécifié le ministre de l'Économie Jeannot Krecké à ce sujet.

Jean-Claude Juncker a souligné que lors de la réunion de coordination tripartite, il y a eu «un large consensus» entre le gouvernement et les partenaires sociaux

Les membres du gouvernement chargés des dossiers respectifs lors de la réunion du Comité de coordination tripartite

en ce qui concerne les finances publiques et qu'il faudrait retrouver le plus rapidement possible l'équilibre budgétaire. Selon le Premier ministre, il y a également eu consensus sur le fait qu'il faudrait continuer à investir dans le domaine de la recherche et du développement.

Jean-Claude Juncker s'est montré très satisfait que tous les partenaires sociaux aient reconnu «le sérieux de la situation» et que, dans ce contexte, des réformes dans certains domaines, telles qu'annoncées lors de la déclaration de politique générale et lors des discussions budgétaires, étaient inévitables.

Jeannot Krecké à la remise du Prix luxembourgeois de la qualité

17 novembre 2005

Le 17 novembre 2005, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a remis les prix luxembourgeois de la qualité en présence de plus de 100 invités.

Dans son discours, M. Krecké a cité le Conseil européen de printemps qui a souligné que la compétitivité, l'innovation et la promotion d'une culture entrepreneuriale sont des conditions déterminantes de la croissance, essentielles pour l'économie dans son ensemble et particulièrement importantes pour les PME (petites et moyennes entreprises).

Il a souligné que la compétitivité et l'innovation doivent être associées à la qualité, afin de pouvoir atteindre les objectifs de Lisbonne.

Pour le ministre, il existe toujours une réelle compétition entre les États européens en matière économique. Il souligne l'importance des bonnes politiques nationales de compétitivité, qui portent sur les principes fondamentaux de la croissance, tels que l'éducation, l'innovation, l'investissement ou encore la qualité des institutions et de la gouvernance.

Les infrastructures publiques de qualité favorisent la croissance de la productivité des entreprises et soutiennent dès lors leur position compétitive.

Un des projets les plus ambitieux dans le domaine de l'amélioration des services du secteur public est sans doute la Centrale des bilans. Le coup d'envoi est prévu pour 2006 et son avantage direct est celui de permettre l'accès simplifié à l'information par sa diffusion via Internet, permettant aux entreprises de s'informer facilement sur leur santé financière et celle de leurs partenaires économiques.

M. Krecké a également cité deux autres projets qu'il a lancés, ensemble avec M. Claude Wiseler, dans le cadre de eGovernment, le «guichet unique» pour les entreprises et, plus particulièrement, le projet-pilote «Assistance électronique aux entreprises du secteur industriel».

Le ministre Krecké a annoncé le dépôt à la Chambre des députés d'un projet de loi relatif à la création d'un Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation et de la sécurité des produits et services, destiné à regrouper dans une structure unique plusieurs services étatiques, tels que le Service de l'énergie de l'État, l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance et le Service de métrologie de l'Administration des contributions directes.

Les lauréats du Prix luxembourgeois de la qualité 2005 sont:

- Catégorie «petit organisme d'utilité publique»: Sécher Doheem – Service téléalarme
- Catégorie «grand organisme d'utilité publique»: Unité de psychiatrie des adultes et des adolescents, Hôpital du Kirchberg
- Catégorie «grande entreprise»: Siemens S.A.

Le Prix de l'innovation organisationnelle 2005:

- Commissariat aux affaires maritimes.

Les Mentions *"Sur la voie de l'excellence"*:

- Catégorie "PME indépendante": Parc Belair Management S.A.
- Catégorie "grande entreprise": Trefilarbed Bettembourg S.A.

Les Mentions «Encouragement»:

- Catégorie «très petite entreprise»: Streff S.à rl.
- Catégorie «petit organisme d'utilité publique»: Unité d'oncologie et de soins palliatifs, Hôpital du Kirchberg.

Jeannot Krecké et Claude Wiseler assistent à la constitution de la société anonyme LuxTrust S.A.

18 novembre 2005

Le 18 novembre 2005, l'acte de constitution de la société anonyme LuxTrust a été signé par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké,

Jeannot Krecké et Claude Wiseler assistent à la constitution de la société anonyme LuxTrust S.A.

le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, ainsi que par les représentants des entreprises et organismes partenaires.

LuxTrust S.A. a pour objet de mettre en place une plateforme de certification électronique permettant d'assurer un haut niveau de sécurité et de confidentialité, notamment par la création d'une signature électronique, qui est considérée, sous certaines conditions, comme l'équivalent de la signature manuscrite depuis la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique.

En associant l'État et le secteur privé dès le départ de ce projet, le Luxembourg a fait un pas important par rapport à d'autres pays qui connaissent des infrastructures du même genre, mais qui sont majoritairement basées sur des initiatives du secteur privé et donc souvent incompatibles entre elles. L'approche commune multisectorielle de l'État luxembourgeois et du secteur privé permet ainsi d'obtenir un maximum de mutualisation et d'assurer sa rentabilité.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative se sont félicités qu'«avec la création de LuxTrust, nous nous dotons d'un instrument fort qui renforce la confiance dans les technologies de l'information et qui doit faciliter la vie de tous les jours des entreprises, des administrations et des citoyens». Le Luxembourg, voulant être plus présent dans ce domaine, doit pouvoir «montrer qu'il est au faîte du progrès, et ceci en est un bon exemple.»

ÉDUCATION NATIONALE

Présentation du lycée pilote et exposition dans le cadre de son instauration

25 janvier 2005

Le 25 janvier 2005, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a invité à la présentation du Neie Lycée.

Le nouveau lycée accueille tous les élèves admissibles à l'enseignement postprimaire et les accompagne tout au long du cycle d'orientation. «Les élèves peuvent ainsi suivre soit l'enseignement secondaire classique jusqu'à la fin de la quatrième, soit l'enseignement secondaire technique ou préparatoire jusqu'à la fin de la classe de neuvième», a déclaré Mady Delvaux-Stehres.

Le nouveau lycée sera axé sur la coopération. Les élèves auront l'occasion de travailler ensemble pendant les cours et en dehors des cours. Les enseignants travailleront en équipe pédagogique et se concerteront de façon régulière.

Le nouveau lycée situe la plus grande part des travaux à l'école et réduit les devoirs à domicile. «On entend responsabiliser les élèves en leur donnant très souvent la possibilité de faire des choix et de développer leurs intérêts et talents individuels.»

Pour la rentrée scolaire 2005, 160 élèves ont été accueillis dans huit classes de septième: trois classes de septième classique (25 élèves chacune), trois classes de septième technique (20 élèves chacune) et deux classes de septième préparatoire (15 élèves chacune). L'effectif définitif du lycée sera de 600 élèves.

Durant l'année scolaire 2005/2006, le nouveau lycée sera situé dans la rue des Maraîchers à Luxembourg-Kirchberg. À partir de l'année scolaire 2006/2007, il aura son propre bâtiment à Luxembourg-Ville.

Mady Delvaux-Stehres et Jeannot Medinger soulignent qu'il s'agit de responsabiliser les élèves à travers leurs intérêts et talents, mais aussi leurs choix

«Dans des projets à thèmes, les élèves auront l'occasion de chercher des réponses à des questions qu'ils se posent eux-mêmes sur des sujets précis.» Pour libérer ces recherches du carcan des disciplines, les branches à projets ne seront plus des branches «classiques», mais des branches interdisciplinaires: art et société, science et technique, sport et santé et, enfin, éducation aux valeurs.

Chaque projet aura une durée maximale de six semaines. «Le point de départ des projets sont les connaissances, les expériences et surtout les questions des élèves.» Les recherches menées à l'occasion de ces projets seront régulièrement appuyées par des interventions spécialisées de la part des enseignants ou d'intervenants externes.

Selon les responsables, la coopération et les projets forgeront ainsi l'école en tant que lieu de travail et lieu de vie. Les élèves auront la possibilité de travailler ensemble en dehors des cours, disposant à l'école de tous les moyens de documentation et de communication qui seront nécessaires. Les enseignants travailleront en équipes pédagogiques, chacune prenant en charge quatre classes de la même année d'études. Chaque équipe se composera de sept enseignants et de deux éducateurs.

Le nouveau lycée souhaite aller au-delà des pratiques de l'enseignement traditionnel en appliquant une méthodologie novatrice. «Nous entendons donner aux matières dites principales leur importance naturelle, en les mettant au service des recherches que mènent les élèves dans les projets.» Les projets seront d'ailleurs bilingues.

Pour favoriser, voire rendre possible ces procédures, le lycée adoptera un régime à plein temps. La présence des élèves sera obligatoire de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi. Une journée scolaire comprendra 3 unités de cours à 100 minutes entrecoupées par des phases d'étude et de relaxation. Des éducateurs seront responsables de ces phases et détermineront le contenu pédagogique de ces phases.

Une partie constante des cours (4 heures par semaine) sera réservée au «perfectionnement». Il s'agit de séances ouvertes qui permettront à l'élève d'approfondir individuellement son savoir ou de perfectionner ses savoir-faire dans des branches qui lui posent des problèmes ou bien encore d'aller plus loin dans des domaines qui l'intéressent plus particulièrement.

Un autre principe de base du nouveau lycée sera la séparation entre la formation et le jugement. Au nouveau lycée, l'évaluation se fera à travers l'appréciation des travaux des élèves par l'équipe pédagogique en charge. «Le premier but de cette évaluation est de donner à l'élève et à ses parents un *feedback* sur le processus d'apprentissage.» Cette évaluation ne décidera pas de la promotion de l'élève, mais recueillera les informations utiles pour le conseil de classe pour pouvoir offrir une proposition d'orientation à la fin de chaque année scolaire.

À la fin du cycle, un jury, composé de trois professeurs externes et d'un membre de la direction du nouveau lycée, prendra les décisions de promotion et d'orientation sur base d'un portfolio, dossier qui regroupe les principaux travaux de l'élève accompagnés de commentaires et d'appréciations des enseignants et de l'avis de l'équipe pédagogique, de l'élève lui-même ainsi que celui de ses parents.

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a assisté le 13 avril 2005 à la présentation de l'exposition «Le lycée en questions» et du cycle de conférences et de spectacles organisé dans le cadre du lancement du Neie Lycée.

Organisée du 13 avril au 3 juin 2005 au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, l'exposition avait pour objectif d'illustrer l'attente que le Neie Lycée place en ses élèves.

Un des principes fondamentaux du Neie Lycée sera en effet de laisser la place au questionnement des enfants et de leur permettre de trouver des réponses dans le cadre de projets interdisciplinaires, en faisant le tour d'un thème sous différentes perspectives: artistiques, historiques, littéraires, scientifiques, éthiques, etc.

L'exposition illustre les questions que se sont effectivement posés les élèves d'une vingtaine de classes de la 6e année d'études primaires avec lesquelles l'équipe du Neie Lycée a travaillé sur des sujets aussi variés que *«Muecht», «Katastrophen», «Faarwen», «Angscht», «Idoler», «Schéinheet», «Iessen», «Gefiller»*.

Mady Delvaux-Stehres et Andreas Schleicher, chef de la Division des indicateurs de l'éducation de l'OCDE et coordinateur de l'étude PISA

Analyse et interprétation des résultats luxembourgeois de PISA 2003

28 février 2005

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a invité le 28 février 2005 à une séance de questions-réponses sur «l'analyse et l'interprétation des résultats luxembourgeois de PISA 2003» avec Andreas Schleicher, chef de la Division des indicateurs de l'éducation de l'OCDE, concepteur et coordinateur de l'étude PISA.

L'expert international a félicité le Luxembourg d'avoir réagi «de façon intense et constructive» aux résultats de l'enquête PISA réalisée en 2000. Au niveau du système éducatif luxembourgeois, l'expert a relevé notamment la possibilité pour des élèves ressortissant de l'enseignement technique de poursuivre des études supérieures et universitaires.

L'analyse des résultats luxembourgeois de l'enquête PISA 2003 a montré que la réussite scolaire au Luxembourg dépendait souvent du milieu social des élèves. L'étude a par ailleurs discerné sur le plan luxembourgeois, plus que dans d'autres pays où l'enquête PISA a été menée, un certain manque de motivation des élèves et des difficultés à voir l'utilité de l'éducation.

L'analyse a également souligné les différences de qualité et la méconnaissance mutuelle qui caractérisent les différents établissements scolaires luxembourgeois. Les meilleurs résultats de l'enquête PISA ont été obtenus dans les pays où les établissements scolaires font tous preuve des mêmes standards de qualité élevés.

Présentation des nouvelles dispositions sur les devoirs à domicile

2 mai 2005

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les nouvelles dispositions sur les devoirs à domicile le 2 mai 2005 à l'occasion d'une conférence de presse.

Le but est que les enfants apprennent à travailler de manière autonome et à réaliser seuls les tâches scolaires qui leur sont demandées. Cet apprentissage du travail autonome, indispensable pour tout apprentissage ultérieur, doit se faire à l'école, sous la guidance et avec l'appui de l'enseignant.

Le succès scolaire d'un enfant ne doit en aucun cas être tributaire ni de la disponibilité des parents, ni de leur niveau d'instruction, ni de leurs moyens financiers. Une des missions essentielles de l'école est d'assurer que chaque enfant ait une chance de réussir.

Dès le début de l'année scolaire, l'enseignant informe les parents des dispositions relatives aux travaux à domicile. Il relève de la responsabilité des parents de s'intéresser au travail scolaire de leur enfant, de le soutenir, d'être attentifs à ses difficultés et à la façon dont il s'organise. Il est rappelé aux parents de chercher le dialogue avec l'enseignant dès que des difficultés surgissent, afin que celui-ci puisse y rémédier de manière adéquate. Afin de faciliter la communication entre les enseignants et les parents, un carnet de liaison sera élaboré dès la rentrée scolaire 2005.

Mady Delvaux-Stehres et Mars Di Bartolomeo présentent un DVD d'information sur les professions de santé: *La santé a de l'avenir*

13 mai 2005

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, ont présenté le 13 mai 2005 au Lycée technique pour professions de santé (LTPS) un DVD d'information sur les professions de santé *La santé a de l'avenir*.

Les ministres Delvaux-Stehres et Di Bartolomeo lors de la présentation du DVD d'information sur les professions de santé La santé a de l'avenir

S'adressant prioritairement aux jeunes des classes de 9e et de 11e de l'enseignement technique et des classes de 3e de l'enseignement secondaire, le DVD *La santé a de l'avenir* a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux attraits et perspectives des professions de santé dont la formation est offerte au Luxembourg.

Suite à la campagne de sensibilisation lancée en 2004, une augmentation de 30% des inscriptions d'élèves infirmiers et de 75% d'élèves aides-soignants a pu être constatée à la rentrée scolaire 2004/2005.

Avec le nouveau DVD, qui illustre mieux l'exercice des professions que de simples brochures ou affiches, les responsables du LTPS espèrent sensibiliser encore plus de jeunes de nos lycées et lycées techniques aux professions de santé, où la connaissance du luxembourgeois est un vrai atout et une plus-value pour les patients et personnes âgées de nos institutions de soins.

Présentation de la nouvelle grammaire de la langue luxembourgeoise

23 mai 2005

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a présenté le 23 mai 2005 la nouvelle grammaire de la langue luxembourgeoise.

Réalisée à l'initiative du Service de la formation des adultes, la

Grammaire de la langue luxembourgeoise nouvellement publiée vient combler une lacune sur le plan des outils d'enseignement et d'apprentissage du luxembourgeois.

En effet, la dernière grammaire didactique de la langue luxembourgeoise – le *Précis populaire de grammaire luxembourgeoise* de Robert Bruch – date de 1955. Or, entre-temps, la langue luxembourgeoise, de même que la composition linguistique du Grand-Duché, ont considérablement évolué.

Dès lors, il devenait impératif de rédiger un ouvrage tenant compte à la fois de l'évolution de la langue et des nouvelles données démographiques. Avec la publication de la nouvelle grammaire, réalisée en collaboration avec le projet *«Moien»* du ministère du Travail, c'est à présent chose faite. L'ouvrage a été rédigé par un groupe de travail composé d'experts de la langue luxembourgeoise, à savoir: Josy Braun, Marianne Johanns-Schlechter, Josée Kauffmann-Frantz, Henri Losch et Geneviève Magnette-Barthel.

Basée sur des explications grammaticales en langue française, la nouvelle *Grammaire de la langue luxembourgeoise* s'adresse prioritairement à un public adulte francophone qui souhaite acquérir, développer ou parfaire ses connaissances en luxembourgeois, de même qu'aux personnes qui enseignent cette langue.

Lors de la présentation de la publication, les responsables du projet ont en outre souligné que les demandes d'inscription dans des cours de luxembourgeois n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années. Ainsi, les inscriptions ont progressé de 1 761 en 2000/2001 à 3 296 en 2004/2005.

Josy Braun, Marianne Johanns-Schlechter, Josée Kauffmann-Frantz, Henri Losch et Geneviève Magnette-Barthel présentent la nouvelle Grammaire de la langue luxembourgeoise

Mady Delvaux-Stehres présente le projet «Prima!r»: renforcer les compétences sociales et émotionnelles des enfants

26 mai 2005

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté le 26 mai 2005 le projet «Prima!r», programme visant l'amélioration du climat social dans les classes de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Réalisé dans 17 classes sur le territoire de la Ville de Luxembourg (dans les quartiers Limpertsberg et Gare), le projet «Prima!r» vise à renforcer les compétences sociales et émotionnelles des enfants, afin de les outiller au mieux pour affronter les défis que pose la vie en groupe au quotidien, que ce soit à l'école ou ailleurs.

L'objectif est d'atteindre à la fois les enfants, leurs parents, les enseignants ainsi que le personnel éducatif travaillant dans les structures d'accueil et d'encadrement du quartier Limpertsberg (internat, Kannerland, foyers communaux).

Une grande importance est attribuée à l'encouragement positif des enfants: il s'agit non seulement d'éliminer les déficits, mais également de développer les compétences nécessaires pour élaborer une stratégie efficace en vue de surmonter les problèmes relationnels.

En vue de garantir les meilleures chances de réussite au projet, le groupe de travail Recherche en matière de prévention, sous

la direction du Prof. Dr. Franz Petermann de l'université de Brême, propose également des formations et un accompagnement au personnel éducatif grâce à différentes structures d'accueil et d'encadrement du quartier ainsi qu'aux parents des enfants concernés. Le projet demande donc l'engagement soutenu à la fois des enseignants et du personnel éducatif, des parents et des enfants concernés.

Lancé, coordonné et financé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (Script), en collaboration avec les autorités communales de la Ville de Luxembourg, le projet pédagogique «Prima!r» s'étend sur deux ans et demi (de janvier 2005 à juillet 2007) et est réalisé dans plusieurs écoles préscolaires et primaires de la Ville de Luxembourg.

Remise des prix aux lauréats du concours «Mon livre préféré»

16 juin 2005

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a remis le 16 juin 2005 les prix aux élèves lauréats du concours «Mon livre préféré».

Décrire les livres qu'ils ont particulièrement appréciés pour partager leurs grands moments de lecture – tel était le défi lancé à tous les élèves du cycle inférieur des lycées et lycées techniques dans le cadre du concours «Mon livre préféré».

Au total, plus de 180 élèves de 20 lycées différents ont suivi l'appel des collèges et ont mis à l'honneur leur lecture favorite. En raison du franc succès qu'a connu l'initiative «Mon livre préféré», les organisateurs ont tenu à honorer les travaux des jeunes lecteurs en les recueillant dans un fascicule du même nom, qui se veut un recueil de recommandations de lecture par les jeunes et pour les jeunes, fondé sur le plaisir de lire. Pour tous ceux qui sont à la recherche d'une bonne lecture, cet ouvrage particulièrement intéressant est disponible en librairie au prix de dix euros.

Mady Delvaux-Stehres au CVCE pour une réunion de travail

26 juillet 2005

Le 26 juillet 2005, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a assisté à une réunion de travail au Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE). Les discussions ont notamment porté sur l'éducation à la citoyenneté européenne et sur l'utilisation de la banque de connaissances ENA dans l'enseignement.

Les liens qui unissent le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) et le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe remontent à 2003. La coopération qui en découle a permis de concrétiser plusieurs projets et de contribuer activement à l'éducation à la citoyenneté européenne dans les lycées.

En effet, les documents de la banque de connaissances European NAvigator (ENA) constituent un complément intéressant aux manuels officiels des cours d'histoire, d'instruction civique et de connaissance du monde contemporain. Avec ENA, c'est l'histoire de l'Europe associée aux nouvelles technologies qui a fait son entrée en classe.

L'année 2004-2005 a été marquée par EuropaR@ce, un concours sur l'histoire et l'actualité européennes. L'objectif du concours,

Mady Delvaux-Stehres, Gaston Ternes et Jean-Pierre Juttel entourés d'élèves enthousiastes de lecture

La ministre Mady Delvaux-Stehres et la directrice du CVCE, Marianne Backes

qui a eu lieu dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, était de promouvoir l'éducation à la citoyenneté européenne, de sensibiliser les jeunes aux questions européennes et de les motiver à prendre part activement au grand projet de l'édification de l'Europe.

Mady Delvaux-Stehres présente le projet «*Sécherheet op der Strooss*» à l'intention des élèves et des enseignants de l'éducation préscolaire

8 septembre 2005

Le 8 septembre 2005, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et le président de la Sécurité routière asbl, Paul Hammelmann, ont présenté le projet «*Sécherheet op der Strooss*» à l'intention des élèves et des enseignants de l'éducation préscolaire.

La sécurité sur le chemin de l'école étant une préoccupation croissante chez tous les parents d'élèves, le nouveau projet vise à développer chez les enfants de l'éducation préscolaire des comportements réfléchis face aux dangers qu'ils peuvent encourir. Le projet vise également à éduquer les enfants à devenir des jeunes, responsables de leur comportement en milieu routier, que ce soit à pied, en bus ou en voiture.

Cette campagne s'inscrit dans la tradition des campagnes de sensibilisation à l'encontre des enfants, conjointement organisées par la Sécurité routière, la police grand-ducale et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Le nouveau matériel didactique «*Sécherheet op der Strooss – e Projet fir d'Spillschoul*» s'adresse aux enseignant(e)s des classes de l'éducation préscolaire, aux enfants et à leurs parents.

Rentrée 2005/2006: *Gerechtegkeet an Efficacitéit an eiser Schoul*

14 septembre 2005

Le 14 septembre 2005, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady

La ministre Mady Delvaux-Stehres annonce que les objectifs à atteindre dans le contexte de la rentrée 2005/2006 sont d'instruire, de socialiser et de qualifier

Delvaux-Stehres, a présenté les grandes orientations de la rentrée scolaire 2005/2006.

Gerechtegkeet an Efficacitéit an eiser Schoul – tel a été le leitmotiv choisi par la ministre pour l'année scolaire 2005/2006. Mady Delvaux-Stehres entend par égalité des chances le fait que l'enseignement propose à chaque élève les mêmes chances de réussite, ainsi que les mêmes études, indépendamment de son milieu social d'origine.

Selon Mady Delvaux-Stehres, la mission de l'enseignement national se résume en trois mots: instruire, socialiser, qualifier. En effet, l'enseignement a le devoir d'instruire les enfants, tout en leur donnant un bagage intellectuel suffisant pour être indépendant.

L'éducation nationale innove en matière de méthodes pédagogiques, d'évaluation et d'organisation de l'enseignement en cette rentrée 2005/2006.

Journée européenne des langues

26 septembre 2005

Le 26 septembre 2005 a été célébrée la Journée européenne des langues, date choisie par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne pour sensibiliser enfants, jeunes et adultes à cette formidable ressource que constitue la richesse linguistique de notre continent.

Promouvoir le plurilinguisme au Luxembourg, cette ambition est une évidence. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle se rallie entièrement aux objectifs de la Journée européenne des langues en insistant sur l'importance de l'apprentissage des langues étrangères en vue d'assurer une meilleure compréhension des cultures et de tirer pleinement profit de la citoyenneté européenne.

Comme les années passées, le ministère a célébré la Journée européenne par une action particulière: dans le but de valoriser la diversité linguistique dans notre pays et nos écoles, un disque en 6 langues racontant l'histoire *De Wëllefchen an de Fiisschen* du poète national Dicks (Edmond de la Fontaine, 1823-1891), a été distribué à toutes les classes de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

L'apprentissage de plusieurs langues reste le principal atout de l'école luxembourgeoise; en même temps, l'enseignement des langues doit répondre à des défis de plus en plus complexes. Afin d'associer toutes les forces vives concernées au débat, une table ronde avec les experts du Conseil de l'Europe a été organisée début décembre 2005. La présentation du profil de notre politique éducative linguistique est prévue pour printemps 2006.

La ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, présente les résultats d'une étude sur le redoublement au Luxembourg

28 septembre 2005

La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a présenté le 28 septembre 2005 les résultats d'une étude sur le redoublement scolaire dans l'enseignement primaire et postprimaire au Luxembourg.

Quel est le profil de l'élève redoublant? Le redoublement d'une classe débouche-t-il sur les pro-

La ministre Mady Delvaux-Stehres présente les résultats de l'étude

grès d'apprentissage escomptés? Que peut-on dire sur l'efficacité ou l'inefficacité de cette mesure pédagogique? Quelles solutions sont à envisager dans un contexte d'autonomie scolaire? Telles sont quelques-unes des questions soulevées dans le cadre de cette enquête réalisée par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (Script).

L'étude a ainsi visé à établir un état des lieux en matière de redoublement, à analyser la situation au Luxembourg et à mettre en relation les résultats avec les réformes poursuivies actuellement. La décision de soumettre le redoublement scolaire à une telle étude a d'ailleurs été inscrite au programme gouvernemental d'août 2004.

La démarche a compris une analyse de données empiriques nationales existantes, des interviews avec des experts nationaux et la prise en compte du contexte international et d'études étrangères semblables.

Les principaux résultats de l'étude présentée par la ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, sont les suivants:

- les statistiques, les avis des experts nationaux et les études internationales ne plaident pas en faveur des redoublements;
- le redoublement ne réduit pas l'échec scolaire;
- le redoublement demeure trop important dans les écoles et lycées au Luxembourg;
- le redoublement apporte très rarement des réponses satisfaisantes aux problèmes scolaires individuels.

Les verbes luxembourgeois – D'Lëtzebuerger Verben: la nouvelle référence en matière de conjugaison des verbes luxembourgeois

27 octobre 2005

Après la *Grammaire de la langue luxembourgeoise*, parue en mai 2005, le Service de la formation des adultes du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a publié un deuxième ouvrage consacré à la conjugaison des verbes en luxembourgeois. Il s'agit d'un manuel de type Bescherelle intitulé *Les verbes luxembourgeois – D'Lëtzebuerger Verben*, destiné à servir de référence en matière de conjugaison et d'orthographe des verbes luxembourgeois.

Cette publication de 235 pages est subdivisée en trois chapitres. Le premier est consacré au fonctionnement et à l'emploi des verbes en luxembourgeois. Le second présente les tableaux de conjugaison des verbes auxiliaires, autonomes et modaux irréguliers ou avec une forme particulière au prétérit. Enfin, le troisième chapitre propose une grille de quelque 9 000 verbes énoncés à l'infinitif, au participe ainsi qu'à certaines formes irrégulières. Il y est également spécifié s'il s'agit de verbes transitifs, intransitifs ou réfléchis.

En collaboration avec des représentants du projet «*Moien*», *Les verbes luxembourgeois – D'Lëtzebuerger Verben* a été réalisé par le même groupe d'experts à l'origine de la *Grammaire de la langue luxembourgeoise*, à savoir Josy Braun, Marianne Johanns-Schlechter, Josée Kauffmann-Frantz, Henri Losch et Geneviève Magnette-Bartel.

Garantir le succès scolaire des élèves portugais au Luxembourg, l'objectif commun de Mady Delvaux-Stehres et de Jorge Pedreira, secrétaire d'État adjoint à l'Éducation du Portugal

8 novembre 2005

Quel soutien apporter aux élèves portugais au Luxembourg pour assurer leur intégration et garantir leur réussite scolaire? C'était la question qui était au centre des entretiens entre Mady Delvaux-Stehres, ministre luxembourgeoise de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Jorge Pedreira, secrétaire d'État adjoint à l'Éducation du Portugal, en visite au Luxembourg du 7 au 8 novembre 2005.

Lors d'une conférence de presse conjointe, la ministre et le secrétaire d'État ont dégagé deux priorités pour leurs actions.

D'un côté, il importe ainsi de redéfinir le profil de recrutement des enseignants qui dispensent des «cours intégrés» en portugais. Les cours intégrés sont des cours que peuvent suivre les élèves portugais dans leur langue maternelle et qui font partie de l'horaire normal de l'école primaire, notamment des cours d'éveil aux sciences, des sciences naturelles, d'histoire ou de géographie.

En effet, Mady Delvaux-Stehres et Jorge Pedreira veulent favoriser davantage l'intégration de ces

Trouver des solutions aux problèmes scolaires des élèves lusophones est un objectif commun de la ministre Mady Delvaux-Stehres et du secrétaire d'État portugais

enseignants dans le corps enseignant au Luxembourg pour qu'ils puissent encore mieux veiller à l'intégration de leurs élèves. Cette intégration des enseignants passera notamment par le biais d'une meilleure connaissance des trois langues usuelles du Luxembourg.

De l'autre côté, la ministre et le secrétaire d'État ont convenu qu'il s'agit d'intégrer autant que possible les «cours parallèles» (les cours facultatifs de langue portugaise) dans le projet de l'école luxembourgeoise. Ces cours, qui doivent procurer aux enfants lusophones une connaissance approfondie de leur langue d'origine, sont actuellement organisés par l'ambassade portugaise. Le développement de l'horaire continu dans les écoles permettra aux élèves de suivre les cours de portugais au sein de l'école, «moins stigmatisant et garant d'une meilleure intégration», selon Mady Delvaux-Stehres.

Mady Delvaux-Stehres a déclaré en outre qu'elle souhaite «sensibiliser les non-lusophones à l'intérêt d'apprendre le portugais, si couramment parlé au Luxembourg». Elle a rappelé dans ce contexte que quatre lycées luxembourgeois, à côté du Centre de langues, offrent actuellement des cours de portugais destinés, entre autres, aux élèves luxembourgeois. Ces cours se situent dans le cadre européen de référence pour les langues, un instrument de référence qui permet de comparer les connaissances des langues entre les pays européens et dont l'objectif est d'encourager l'apprentissage des langues.

Jorge Pedreira a assuré que «le gouvernement portugais continuera ses efforts pour soutenir les élèves portugais au Luxembourg» et a noté avec satisfaction la richesse de la formation scolaire dont peuvent profiter les élèves lusophones au Luxembourg.

Lors de sa visite au Grand-Duché, Jorge Pedreira a pu s'entretenir avec des enseignants, des élèves portugais ainsi qu'avec leurs parents.

20% des élèves dans l'école primaire luxembourgeoise sont de nationalité portugaise.

À côté des cours intégrés et des cours parallèles, le gouvernement luxembourgeois propose aux élèves non-luxembourgeois une cellule d'accueil scolaire pour élèves qui viennent d'arriver, des médiateurs interculturels et des classes à régime linguistique spécifique.

Mady Delvaux-Stehres invite à la conférence de lancement pour le Luxembourg du programme européen de partenariat électronique des écoles *eTwinning*

17 novembre 2005

Le 17 novembre 2005, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a invité à la conférence de lancement pour le Luxembourg du programme européen de partenariat électronique des écoles *eTwinning*.

eTwinning est un projet de partenariat électronique entre écoles en Europe, qui aide les établissements scolaires à monter des projets sur le web avec des partenaires issus d'autres pays européens.

eTwinning requiert la participation d'au moins deux écoles partenaires dans deux pays européens différents. Les classes peuvent, par le biais d'Internet, avoir un échange d'e-mails, de chats, de données, de leur page d'accueil, etc. Cet échange virtuel permet aux élèves de partager leurs connaissances relatives à un sujet précis, d'approfondir leurs compétences linguistiques et d'avoir un dialogue interculturel tout en

perfectionnant leurs connaissances des nouveaux médias et d'Internet.
eTwinning s'inscrit dans le cadre du programme *eLearning* de l'Union européenne. Il encourage l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication) dans les écoles de toute l'Europe. Le projet est soutenu par la Commission européenne et, dans chaque pays, il existe une cellule de coordination qui assiste les projets nationaux.

La ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, à la Journée de réflexion Comenius

22 novembre 2005

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a assisté le 22 novembre 2005 à l'ouverture de la Journée de réflexion Comenius «Hier, aujourd'hui, demain», qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du 10e anniversaire de ce programme européen pour l'éducation.

Comenius est une des actions du programme européen pour l'éducation Socrates et vise l'enseignement de base, du préscolaire au secondaire. L'introduction de la dimension européenne à l'école, le rapprochement des systèmes éducatifs européens et la promotion de l'apprentissage des langues ne sont que quelques-uns des objectifs que ce programme se propose de réaliser.

Sa mise en œuvre s'effectue à travers les partenariats scolaires, la formation continue du personnel enseignant et les réseaux européens. Dans chacun de ces volets, la mobilité des enseignants, des directeurs d'école, des élèves et des futurs enseignants est fortement soutenue. La formation continue pour les enseignants et les formateurs, les stages d'assistants linguistiques pour les étudiants, les réunions de projets pour les écoles et les échanges linguistiques pour les élèves d'une classe illustrent la multiplicité d'activités qui peuvent être subventionnées par la Commission européenne à travers Comenius.

Depuis la naissance du programme Socrates – dont Comenius est une des actions – en 1995, les écoles luxembourgeoises de tous les ordres d'enseignement ont participé de manière active à des partenariats scolaires ou des réseaux européens.

La journée Comenius était l'occasion de faire le bilan des activités réalisées, de tirer des conclusions sur l'utilité des actions au sein d'un établissement scolaire pour les élèves et pour les enseignants et de s'imaginer un futur Comenius dans le cadre du nouveau programme européen d'action intégré «Éducation et formation tout au long de la vie» (2007-2013).

Le bilan dressé après 10 ans est impressionnant:

- 135 partenariats scolaires réalisés ou en cours;
- 65 écoles luxembourgeoises qui ont réalisé au moins un partenariat;
- 400 écoles partenaires originaires des 30 pays participant au programme (pays de l'Union européenne, pays EFTA, Roumanie, Bulgarie et Turquie);
- 40 assistants linguistiques accueillis dans nos écoles luxembourgeoises;
- plus de 200 enseignants et directeurs qui ont participé à des activités de formation continue en Europe subventionnées par Comenius.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Girls' Day 2005: l'égalité entre les femmes et les hommes au travail est un facteur de réussite de l'entreprise

28 avril 2005

À l'occasion du Girls' Day 2005, une journée d'information a été organisée le 28 avril 2005 par l'association Cid-Femmes, avec le soutien du ministère de l'Égalité des chances et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

La journée d'information avait pour objectif de mettre en rapport les jeunes filles et les entreprises afin d'augmenter le nombre de femmes présentes dans les professions techniques et le domaine des nouvelles technologies.

Des entreprises partenaires du Girls' Day 2005, comme PricewaterhouseCoopers, Luxplan, Husky, DuPont de Nemours, Group 4 Falck, CMD, Cargolux ou des banques comme la Landesbank Rheinland-Pfalz International, ont réalisé des projets en collaboration avec le ministère de l'Égalité des chances pour promouvoir le travail des femmes au sein de leur organisation.

Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf signent la circulaire pour propager la politique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes

5 juillet 2005

Le 5 juillet 2005, la ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, ainsi que le président du Syvicol (Syndicat des villes et communes luxembourgeoises), Jean-Pierre Klein, ont présenté une circulaire, adressée aux administrations communales, sur la mise en œuvre de la politique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes.

La ministre Marie-Josée Jacobs a proposé que les administrations communales créent des commissions consultatives d'égalité des chances au sein de leurs institutions pour veiller à l'égalité des hommes et des femmes. Le président du Syvicol, Jean-Pierre Klein, a ajouté qu'à l'heure actuelle, il existe 40 commissions d'égalité des chances et 70 délégués de l'égalité des chances dans les différentes communes. Les grandes administrations communales disposent même de services d'égalité des chances.

La présentation s'est clôturée par la signature de la circulaire par les ministres Jacobs et Halsdorf, ainsi que par le président du Syvicol, Jean-Pierre Klein.

Marie-Josée Jacobs, Jean-Marie Halsdorf et Jean-Pierre Klein lors de la présentation de la circulaire

Stratégie de Lisbonne: en route vers l'égalité entre femmes et hommes

26 juillet 2005

Le 26 juillet a eu lieu une entrevue entre Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, Maddy Mulheims, conseillère de gouvernement 1re classe du ministère de l'Égalité des chances, et une délégation composée de représentantes des syndicats OGB-L, LCGB, Fncttfel, des organisations de femmes LiDiA, Cid-femmes, Initiativ Rem Schaffen, Zarabina, Femmes en détresse et du Service à l'égalité des chances de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Les représentantes des organisations ont évoqué avec la ministre les conclusions du séminaire «Politique de l'emploi et égalité entre femmes et hommes» qui s'était déroulé en mars 2005 à Esch-sur-Alzette dans le cadre de la Journée internationale de la femme et à l'occasion de la révision de la stratégie de Lisbonne. Lors de cette discussion, la ministre Marie-Josée Jacobs a reçu un catalogue de revendications élaborées lors du séminaire.

Les revendications de la délégation ont notamment porté sur:

- le changement des rôles stéréotypés des femmes et des hommes par l'introduction de l'égalité des genres à tous les niveaux de l'école et dans le cadre de la formation professionnelle;
- la réduction générale du temps de travail en vue d'un meilleur partage du travail rémunéré et non rémunéré entre femmes et hommes;

- l'élimination des écarts de rémunération entre femmes et hommes, en introduisant la classification des fonctions et des professions et l'élaboration de plans d'actions positives ou de plans à l'égalité des chances dans les conventions collectives avec une obligation de résultat.

De plus, il faut tenir compte des différences qui existent au niveau des modes et conditions de vie et les possibilités d'action entre femmes et hommes. Il faut par ailleurs opter pour des politiques en faveur de nouveaux modèles de temps de travail, augmenter le nombre de structures d'accueil pour enfants et des structures d'encadrement pour personnes dépendantes, introduire l'individualisation des droits de pension et des droits fiscaux.

La réunion s'est terminée par un échange d'idées sur les lignes directrices intégrées pour l'accroissement de la compétitivité et de l'emploi des États membres de l'Union européenne, décidées par le Conseil de l'Union européenne en juillet 2005.

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, lors de la conférence de presse

Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, présente le rapport du gouvernement 2004 sur la violence domestique

20 septembre 2005

Le 20 septembre 2005, la ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, a présenté le rapport du gouvernement 2004 sur la violence domestique en présence du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence.

La ministre a souligné que la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique est importante pour protéger les femmes et les enfants contre la violence domestique. En cas d'infraction, la loi prévoit l'expulsion du domicile de l'auteur de la violence, afin de protéger les victimes qui y résident.

Le rapport, présenté lors de la conférence de presse montre que, dès son entrée en vigueur en date du 1er novembre 2003, la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique a connu une forte fréquence d'application. Ainsi, la police procède à environ 13 expulsions en moyenne par mois. La loi est applicable aux hommes et aux femmes.

Malgré la mise en application de la loi sur la violence domestique, 458 femmes et 500 enfants ont séjourné au cours de l'année 2004 dans les services d'hébergement pour filles, femmes et femmes avec enfants. Dans 281 des cas, la violence domestique était le motif pour la demande d'entrée au centre d'accueil.

Par rapport à 2003, le nombre de femmes accueillies dans les services d'hébergement pour femmes a augmenté de 8% et le nombre d'enfants a diminué de 3%.

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, à la conférence de lancement du *«Cross-Mentoring Project for Women in Leading Positions»*

17 octobre 2005

Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, a participé le 17 octobre 2005 à la conférence de lancement du *«Cross-Mentoring Project for Women in Leading Positions»,* organisée conjointement

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, lors de la conférence de lancement du «Cross-Mentoring Project for Women in Leading Positions»

par six organisations dans le cadre des actions positives subventionnées par le ministère de l'Égalité des chances.

Le *mentoring* consiste en un échange entre une personne, le/la *mentor* qui partage son expérience professionnelle avec une autre personne, le/la *mentee*, en vue de l'aider à développer ses compétences et son potentiel. Cet échange bilatéral n'est pas commercialisé, ce qui le distingue du *coaching*.

Le projet de *cross-mentoring*, subventionné par le ministère de l'Égalité des chances, est unique au Luxembourg, étant donné qu'il favorise l'échange entre personnes venant de secteurs d'entreprises très différents.

Les rôles des femmes et des hommes et stéréotypes dans le domaine de l'éducation et de la formation

21-22 octobre 2005

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ont assisté à une conférence internationale sur le thème de l'évolution des rôles des femmes et des hommes et de l'élimination des stéréotypes dans le domaine de l'éducation et de la formation. François Biltgen a assisté le 21 octobre 2005 à l'ouverture de la conférence. Madame Marie-Josée Jacobs et Madame Mady Delvaux-Stehres ont été présentes à cette conférence le 22 octobre 2005.

La manifestation a été organisée par le ministère de l'Égalité des chances et subventionnée par la Commission européenne dans le cadre du programme concernant la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005).

Les images stéréotypées des femmes et des hommes qui sont toujours véhiculées dans la société, l'enseignement, la vie professionnelle et les médias ne brossent pas un tableau exact ni réaliste des multiples rôles des femmes et des hommes et de leurs diverses contributions dans un monde en évolution.

Or, l'élimination des préjugés culturels et des stéréotypes sociétaux existants est essentielle pour réaliser l'égalité de genres.

Il s'en dégage la nécessité de modifier les comportements au moyen, par exemple, de l'éducation et de la formation, notamment par des initiatives dans le domaine des politiques nationales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le projet du ministère de l'Égalité des chances a ainsi pour objectif de:

- soutenir les initiatives prises par les différents acteurs et actrices de l'enseignement, de développer des instruments de formation et d'éducation ayant pour objectif d'éliminer les stéréotypes et d'inciter les enfants, les jeunes, les

Les ministres Mady Delvaux-Stehres et Marie-Josée Jacobs soutiennent les efforts entrepris en matière de lutte pour l'égalité des chances

femmes et les hommes à vivre des rôles nouveaux et différents;

- développer une prise de conscience auprès des formateurs, des enseignants et des élèves, de l'utilité et de l'effet bénéfique qu'une telle évolution peut représenter pour la société;
- rechercher, comparer et analyser les bonnes pratiques, les différentes méthodologies et stratégies appliquées en matière d'éducation, de formation en genre au niveau européen, grâce à une étude réalisée par l'Université du Luxembourg.

Marie-Josée Jacobs explique pourquoi l'égalité des chances accroît la performance des entreprises

10 novembre 2005

Profiter de la diversité des compétences au sein des entreprises, tel était le leitmotiv de la conférence-débat «Gender Diversity: vecteur de compétitivité» organisée le 10 novembre 2005 à la Chambre de commerce par l'Association des banques et banquiers (ABBL), le Personnel Officers Group (POG) et le ministère de l'Égalité des chances.

Lors de son allocution, la ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, a résolument plaidé en faveur de la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes au sein des entreprises.

En effet, «les entreprises les mieux cotées en bourse sont celles qui ont nommé plus de 30% de femmes aux postes de décision», a constaté Marie-Josée Jacobs. Aux yeux de la ministre, il existe plusieurs explications à ce phénomène.

D'abord, «un personnel mixte est plus à même de développer de nouveaux produits ou services».

De plus, «le *management* de la diversité attire un potentiel de nouveaux clients: ainsi, les femmes qui travaillent dans des entreprises de nouvelles technologies peuvent, de par leur apport, garantir une meilleure acceptation de ces produits par la clientèle féminine».

La population vieillissante et le recul du taux des naissances

Lors de son allocution, la ministre Marie-Josée Jacobs a souligné que la diversité des genres stimule la motivation du personnel et augmente ainsi la productivité

constitueraient d'autres éléments appelant à une amélioration des conditions de travail des femmes de façon à ce que le cycle de renouvellement de la population ne soit pas interrompu. Une politique active en faveur d'un *management* de la diversité devrait ainsi aider à établir les conditions qui permettent aux femmes de travailler et d'avoir des enfants.

Marie-Josée Jacobs a également confirmé que le ministère de l'Égalité des chances continuerait à subventionner des initiatives de la part des entreprises en matière d'égalité des chances.

Marie-Josée Jacobs a conclu sur la question de la responsabilité des hommes: «Les hommes ne sont-ils pas également père et parent? Qu'en est-il du partage égalitaire des tâches au sein du couple?», en mettant ainsi l'accent sur l'importance du développement d'une culture d'égalité dans la vie professionnelle comme dans la vie privée.

Cette conférence était la première à cibler plus spécifiquement le secteur financier qui a, pour la ministre, «une importance particulière pour notre pays et est donc un champ d'action des plus intéressants pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes».

ÉNERGIE

Présentation de l'étude *Ganzheitliche Betrachtung der energetischen Holznutzung in Luxemburg*

22 février 2005

L'étude *Ganzheitliche Betrachtung der energetischen Holznutzung in Luxemburg* a été présentée le 22 février 2005 en présence du ministre de l'Environnement, Lucien Lux, et de représentants de l'Administration des eaux et forêts.

L'étude a été réalisée par le Centre de ressources des technologies pour l'environnement (CRTE) et par l'Agence de l'énergie (AEL) pour le compte du ministère de l'Environnement, dans le but d'analyser à la fois les possibilités et les défis de la valorisation énergétique du bois au Luxembourg.

Cette étude a également visé le développement d'un plan d'action concret menant vers l'utilisation accrue de cette ressource sur le plan national.

Grâce à la disponibilité régionale du bois, la valorisation énergétique de cette ressource peut renforcer l'économie régionale et favoriser la création d'emplois.

En outre, en tant que source d'énergie indigène et renouvelable, le bois peut aider à réduire la grande dépendance du Luxembourg à l'égard des marchés internationaux d'énergies fossiles en faveur d'une ressource énergétique à prix stable.

La disponibilité décentralisée, la faible densité énergétique et la composition hétérogène du bois posent cependant une série de défis en matière d'organisation logistique de l'approvisionnement et de technologies de combustion.

Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, lors de la conférence de presse: «Tous les instruments possibles doivent être employés afin de satisfaire aux engagements de Kyoto jusqu'en 2012»

«Tous les instruments possibles doivent être employés afin de satisfaire aux engagements de Kyoto jusqu'en 2012», a souligné Lucien Lux lors de la présentation de cette étude.

Examen en profondeur de la politique énergétique du Luxembourg

23 février 2005

Dans le courant de l'année 2004, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a procédé à un nouvel examen en profondeur de la politique énergétique du Luxembourg. Le rapport établi par l'AIE, désormais disponible, a été officiellement présenté le 23 février 2005 lors d'une conférence de presse conjointe du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et du directeur exécutif de l'Agence, Claude Mandil.

«Il y a eu des développements notables des politiques énergétiques du Luxembourg depuis le dernier compte rendu approfondi. Plus de la moitié des marchés luxembourgeois de l'électricité et du gaz se sont ouverts à la concurrence. Le pays a réussi à diversifier ses besoins en carburant et à réduire sa consommation d'énergie grâce à une restructuration industrielle», a affirmé Claude Mandil lors du lancement des *Energy Policies of IEA Countries – Luxembourg 2004 Review*.

Le directeur de l'AIE a qualifié le Luxembourg de «bon élève», tout en soulignant quelques points faibles de la politique énergétique luxembourgeoise. Ainsi, la consommation d'énergie par personne au Luxembourg compte parmi les plus hautes des pays membres de l'AIE. Le rapport propose dès lors de nouvelles mesures de politique énergétique pour le Luxembourg afin d'économiser de l'énergie.

Le ministre Jeannot Krecké et Claude Mandil, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, répondent aux questions des journalistes lors de la conférence de presse

En matière de libéralisation des marchés, l'AEI a dressé un bilan positif pour le Luxembourg, qui a ouvert 57% du marché de l'électricité et 72% du marché du gaz à la concurrence.

En matière de stockage d'urgence de pétrole, le ministre Krecké a souligné: «Nous sommes en train de voir s'il est possible d'augmenter notre capacité de stockage grâce au port de Mertert et de puiser nos réserves directement par le biais d'un pipeline.» En effet, en tant que pays membre de l'AIE, le Luxembourg est obligé de maintenir ses stocks en quantité suffisante pour subvenir, en cas de crise, aux besoins en essence pour une durée de 90 jours. Actuellement, les réserves disponibles peuvent répondre aux besoins durant près de 80 jours.

Présentation de projets de règlements instituant un régime d'aides pour l'utilisation rationnelle de l'énergie

24 février 2005

Parallèlement à l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, qui impose au Luxembourg une réduction de 28% de ses émissions de CO_2 avant 2012 comprenant 5,7% d'énergies renouvelables dans le total de son énergie consommée, le gouvernement luxembourgeois s'engage à substituer progressivement les énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Dans cette optique, les ministres de l'Environnement, Lucien Lux, et de l'Économie, Jeannot

Lors de la conférence de presse, Jeannot Krecké et Lucien Lux mettent en avant le fait que le gouvernement luxembourgeois s'engage à substituer progressivement les énergies fossiles par des énergies renouvelables

Contribution luxembourgeoise à la protection climatique dans le cadre de l'alimentation durable en énergie

8 juin 2005

Le 8 juin 2005, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont tenu une conférence de presse au sujet de la future contribution luxembourgeoise au niveau de la réduction mondiale des émissions de CO_2.

Le Grand-Duché a déjà réalisé à moitié sa promesse faite dans le cadre du protocole de Kyoto: la réduction de 28% de ses émissions de CO_2 entre 2008 et 2010. Au sujet des réductions accomplies, Lucien Lux a montré, graphiques à l'appui, que si le potentiel de réduction de l'industrie luxembourgeoise est pratiquement épuisé, il reste encore des efforts à faire en matière de transport.

Néanmoins, la réduction des 28% d'émissions de CO_2 ne pourra être atteinte au seul niveau national. Voilà pourquoi le Luxembourg sonde les possibilités de projets bilatéraux avec la Russie et le Chili. La réalisation de telles coopérations sera également prise en compte dans le calcul des réductions réalisées par un pays dans le cadre du protocole de Kyoto.

Le ministre Jeannot Krecké, de son côté, s'est penché sur le problème de l'alimentation durable du pays en énergie. Son premier objectif sera de donner au département ministériel responsable les possibilités financières, législatives et les ressources humaines

Krecké, ont présenté une série de projets de règlements grand-ducaux instituant un régime d'aides financières pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables.

Les nouveaux règlements envisagent d'augmenter les primes d'encouragement pour les énergies produites à partir d'énergies renouvelables contribuant directement à réduire les émissions de CO_2. Les collecteurs solaires thermiques, les maisons passives et basses énergies, les assainissements énergétiques des bâtiments existants, la biomasse et les ventilations contrôlées devraient principalement bénéficier de ce nouveau système.

Lucien Lux a souligné la volonté des ministères de l'Environnement et de l'Économie de collaborer étroitement dans ce domaine, tout en maintenant une certaine division du travail. «Les dossiers des communes et des particuliers seront traités par le ministère de l'Environnement, alors que le ministère de l'Économie s'occupera des grandes installations, comme par exemple les installations photovoltaïques», a expliqué le ministre de l'Environnement.

Jeannot Krecké a affirmé que «la promotion des énergies alternatives devrait permettre au Luxembourg de respecter ses engagements internationaux tout en favorisant la création de nouveaux emplois». Le ministre de l'Économie a précisé que les primes d'encouragement seront attribuées pendant une période de 20 ans.

nécessaires à la réalisation d'une véritable stratégie énergétique.

La stratégie devra garantir une fourniture en énergie suffisante, une fixation des prix qui tient compte des besoins des consommateurs et des exigences environnementales, ainsi qu'une dépendance énergétique réduite du pays.

Le ministre a déjà annoncé la construction d'un réseau de chauffage à Esch-Belval, qui devrait permettre à lui seul la réduction de 13 millions de tonnes de CO_2 par an. Il a entre autres mis l'accent sur la nécessité de diversification dans le secteur de l'énergie au Luxembourg et d'investissements dans la recherche en matière d'éco-technologies.

Afin de pouvoir procéder rapidement à l'élaboration d'une stratégie énergétique globale pour le Luxembourg, la conférence de presse a donné le coup d'envoi à une analyse scientifique approfondie. Celle-ci sera effectuée par le Dr. Dieter Ewringmann de l'Institut de recherche financier-scientifique de l'université de Cologne (Allemagne). Ce travail devra mettre en avant le potentiel luxembourgeois en matière de réduction des émissions de CO_2 et d'efficacité énergétique dans le cadre d'une croissance économique continue.

L'étude prévue donnera lieu, en premier lieu, à l'organisation de manifestations diverses, destinées à lancer le débat en la matière, une discussion que Lucien Lux a dit vouloir être «sans tabous».

Jeannot Krecké à Bertrange: «Assurer l'avenir de dépôts pétroliers est un enjeu national»

3 octobre 2005

Suite à sa visite des dépôts pétroliers à Bertrange le 3 octobre 2005, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a tenu une conférence de presse au sujet de la sécurité du site de Bertrange et de l'avenir du stockage pétrolier au Luxembourg.

Le Luxembourg est censé, conformément à ses obligations internationales, avoir des réserves pétrolières stratégiques pour 90 jours. Or, parmi ses réserves, seul l'équivalent d'une vingtaine de jours se trouve sur le territoire national. Pour le ministre Jeannot Krecké, les dépôts de Bertrange sont de première importance: «Sans Bertrange, il ne nous reste plus que des réserves pour quelques jours sur notre territoire». Il n'est donc, dans un premier temps, pas question de fermer ces dépôts pétroliers.

Les dépôts pétroliers de Bertange, s'ils sont aux normes, risquent toutefois de poser un danger pour le voisinage en cas d'incendie. Le ministre a estimé que les communes devraient investir pour assurer la sécurité des riverains, notamment en développant le réseau d'approvisionnement en eau.

Jeannot Krecké a affirmé être à la recherche d'un nouveau site, proche des voies ferroviaires et d'une autoroute, mais assez loin des habitations. Par contre, le ministre a tempéré: «À l'heure actuelle, je n'ai aucune alternative». Il a conclu: «La recherche d'une solution au problème des dépôts de Bertrange à moyen terme doit commencer aujourd'hui!»

Jeannot Krecké et Lucien Lux au Parc de l'énergie à Remerschen: «Comment éviter de gaspiller de l'énergie?»

10 novembre 2005

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, ont visité le Parc de l'énergie à Remerschen le 10 novembre 2005, visite qui a été combinée à une réunion de travail avec les responsables de l'Agence de l'énergie, gérante du Parc.

Lors du point presse qui a suivi cette visite, le nouveau site Internet de l'Agence de l'énergie (www.ael.lu) a été présenté officiellement au public. Jeannot Krecké a souligné que ce site constitue «un instrument incontournable d'information des citoyens sur les manières de faire des économies d'énergie et d'augmenter l'efficacité énergétique.»

Ce site est par ailleurs un outil indispensable dans la campagne de sensibilisation en faveur des économies d'énergie que le gouvernement a décidé de lancer et qui devrait s'étendre sur les mois d'hiver 2005-2006. «Il est primordial, dans un contexte où l'énergie est de plus en plus chère, que tout un chacun se pose la question: comment puis-je éviter de gaspiller de l'énergie? Et ce sera [au gouvernement] d'aider les gens à

trouver des réponses», a rappelé le ministre Krecké.

Il a en outre informé le public que, ensemble avec Lucien Lux, une étude sur le potentiel des énergies renouvelables au Luxembourg avait été commandée. Cette étude visera à élaborer des stratégies afin d'utiliser davantage et plus efficacement ces énergies dans notre pays. Cette étude sera réalisée ensemble avec des organismes et instituts de renommée internationale jusqu'en septembre 2006.

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, présente l'étude sur l'interconnexion des réseaux électriques

19 décembre 2005

Le 19 décembre 2005, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté les résultats de l'étude *Technische und wirtschaftliche Auswirkungen einer Zusammenschaltung der Übertragungsnetze auf dem Gebiet des Grossherzogtums Luxemburg mit denen in Frankreich und Belgien*, réalisée par le bureau d'études Consentec.

Suite à une action de Greenpeace devant le ministère de l'Économie, le ministre a invité quelques-uns des activistes écologistes à assister à la conférence de presse afin de se rendre compte par eux-mêmes «qu'il s'agissait bien de la présentation d'une étude et non de la prise de position du ministère en faveur de l'énergie atomique».

Jeannot Krecké a ainsi souligné que son attitude personnelle, tout comme celle du gouvernement, restait critique par rapport à l'énergie atomique. L'étude réalisée par Consentec correspond au mandat qui lui avait été donné par le gouvernement pour examiner les solutions aux problèmes de sécurité d'approvisionnement qui s'étaient posés lors du black-out de septembre 2004.

Cette étude analyse les répercussions techniques et économiques d'une interconnexion éventuelle du réseau électrique luxembourgeois avec les réseaux de transport français et/ou belges. Ainsi, elle étudie le projet de construction d'une ligne de haute tension par SOTEL vers la France, mais aussi les alternatives comme la connexion des réseaux SOTEL et Cegedel ou la combinaison de la connexion des réseaux luxembourgeois et de la construction d'une ligne vers la France.

Le Luxembourg dispose actuellement de deux réseaux de transport de l'électricité distincts: celui de SOTEL interconnecté au réseau belge et celui de Cegedel interconnecté au réseau allemand. La construction d'une ligne de haute tension vers la France par la SOTEL augmenterait sensiblement la sécurité d'approvisionnement du réseau SOTEL mais n'augmenterait pas la sécurité d'approvisionnement nationale. La sécurité d'approvisionnement pourrait également être accrue pour SOTEL par la connexion de son réseau avec celui de Cegedel. Cependant, cette solution pourrait mener à des problèmes techniques au niveau de la qualité d'approvisionnement et ne renforcerait pas considérablement la sécurité d'approvisionnement nationale.

L'alternative combinant la construction d'une ligne de haute tension vers la France et la connexion des réseaux SOTEL et Cegedel semble offrir le plus d'avantages en augmentant de façon notable la sécurité d'approvisionnement nationale sans présenter de problèmes techniques. Cependant, cette dernière alternative nécessiterait de revoir l'organisation du marché de l'électricité luxembourgeois qui devrait notamment faire face au développement des flux transfrontaliers et des flux de transit.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Assises de l'Université du Luxembourg

5 mars 2005

L'Université du Luxembourg et le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont organisé le 5 mars 2005 les assises de l'Université du Luxembourg, qui ont eu lieu sur le campus de Walferdange, en présence du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, de la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, et de nombreux acteurs du monde académique ainsi que de représentants du monde économique et de la société civile.

Cette initiative a fait suite à une réflexion de l'université afin de déterminer son devenir stratégique. Dans un souci d'ouverture et de transparence, une large consultation sur le développement de l'université a été menée, notamment en matière de recherche.

Dans ce contexte, François Biltgen a jugé les échanges entre la société civile et l'université indispensables pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement. «Les assises sont importantes. L'Université doit formuler elle-même son propre projet. La société doit y participer aussi. Il s'agit d'un débat informel et pas officiel. Nous avons évité d'avoir uniquement un débat entre les différentes fédérations et institutions officielles. Les avis des hommes et des femmes de terrain étaient importants à nos yeux.»

Rolf Tarrach, recteur de l'université, a en outre mis en évidence le rôle important de la recherche pour assurer le lien entre le monde des entreprises et le monde académique.

Le ministre François Biltgen souhaite renforcer l'esprit de communauté estudiantine grâce à un campus réduit et convivial. «Il est important d'avoir moins de sites pour les étudiants et pour la vie estudiantine. La mentalité de campus est absente de notre université. Nous voulons limiter l'université à deux sites: Luxembourg et Esch-Belval.»

L'Université du Luxembourg devra se développer progressivement afin de se forger un nom sur le plan académique international. «En 2009, le programme doit être clair. [...] nous ne voulons pas être une université qui propose quelques notions dans beaucoup de domaines, mais beaucoup de notions dans quelques domaines», a conclu François Biltgen.

Le ministre François Biltgen au colloque *«Social Fairness in Student Exchange Programmes»* à Münsbach

4 avril 2005

Le 4 avril 2005, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a inauguré le colloque «Social Fairness in Student Exchange Programmes» organisé au château de Münsbach par l'initiative Campus Europæ, en coopération avec le European Council for Student Affairs et le département de l'Enseignement supérieur du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'objectif de l'initiative Campus Europæ est de faire en sorte que 100% des étudiants qui font partie de ses programmes soient mobiles. Les experts réunis au château de Münsbach se sont ainsi penchés sur la question et ont esquissé et développé des modèles innovants d'aides à la mobilité.

François Biltgen a en outre insisté sur le fait que ni les études supérieures ni la mobilité au cours de ces études ne devaient être entravées par des contingences financières. Le ministre s'est aussi fait fort de soutenir les projets et initiatives développés lors des discussions avec ses homologues

François Biltgen assiste au colloque organisé par l'initiative Campus Europæ, programme qui promeut à cent pour cent la mobilité, mais qui a aussi pour but d'amoindrir les contingences financières

Octavie Modert discute avec les membres de la European Science Foundation sur les perspectives de la recherche au Luxembourg et en Europe ainsi que sur la participation à divers programmes de recherche internationaux

dans le cadre du processus de Bologne.

Octavie Modert rencontre les membres de la ESF (European Science Foundation)

7 avril 2005

Le 7 avril 2005, la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, a rencontré les membres du Governing Council de la ESF (European Science Foundation).

Les membres de la ESF ont eu un échange de vues avec Octavie Modert sur les perspectives de la recherche au Luxembourg et en Europe et sur la participation à divers programmes de recherche internationaux.

Présentation des résultats et du rapport d'activité 2004 du Fonds national de la recherche

9 mai 2005

Le 9 mai 2005, le Fonds national de la recherche a présenté, en présence de François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de nombreux invités du monde politique, civil et académique, des résultats intermédiaires de projets de recherche en cours, financés dans le cadre de ses programmes pluriannuels.

À la même occasion, le Fonds a présenté son rapport d'activité 2004. L'exposition «*A Spotlight on Research in Luxembourg*», préparée dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, a également été présentée.

François Biltgen à la présentation du bilan du Fonds national de la recherche

François Biltgen et Claude Wiseler présentent le nouveau portail électronique de la Bibliothèque nationale

27 octobre 2005

Le 27 octobre 2005, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, le ministre de la Fonction publique, Claude Wiseler, et la directrice de la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BNL), Monique Kieffer, ont présenté le nouveau portail électronique de la BNL.

Les ministres François Biltgen et Claude Wiseler ont présenté le nouveau portail électronique de la BNL ensemble avec la directrice de la BNL, Monique Kieffer

Le portail est un environnement intégré de recherche donnant accès, via l'adresse www.bnl.lu, à tous les catalogues, bases de données et périodiques électroniques accessibles via la BNL. L'interface, trilingue, est personnalisable et peut, entre autres, mémoriser les bases de données préférées du lecteur. Le système d'alerte qui signale toute nouvelle publication d'un article d'un auteur prédéfini est une autre fonctionnalité utile.

Le portail s'adresse tant au grand public qu'aux chercheurs. Avant d'avoir accès à l'ensemble des fonctionnalités, l'internaute doit s'inscrire à la BNL. Une multitude d'articles peuvent alors être directement téléchargés dans leur entièreté, les autres articles ou livres peuvent être commandés en ligne et seront mis à disposition des lecteurs au guichet de la BNL dans les plus brefs délais.

Cet «exemple-type du programme eLuxembourg» représente, selon les mots de Claude Wiseler, une étape de plus dans le processus de numérisation des collections de la Bibliothèque nationale.

François Biltgen a confirmé que ce projet s'insère dans la cadre de la société de la connaissance parce qu'il facilite de façon considérable l'accès vers les ressources documentaires. «Plus que bibliothèque, la BNL se transforme ainsi en véritable *learning centre*», a conclu le ministre.

François Biltgen, Claude Wiseler et Octavie Modert à l'ouverture officielle de la Foire de l'étudiant

17-18 novembre 2005

Le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (Cedies) a organisé les 17 et 18 novembre 2005 la 19e édition de la Foire de l'étudiant dans les halls 8 et 9 de Luxexpo. L'ouverture de la Foire de l'étudiant a eu lieu le 17 novembre 2005 en présence de François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

La Foire de l'étudiant est le rendez-vous des lycéens du Luxembourg, de Belgique, de France et d'Allemagne pour obtenir des informations précieuses en vue de préparer au mieux leur projet de formation.

La présence d'universités, de grandes/hautes écoles, de ministères, d'associations professionnelles et d'entreprises privées permet aux visiteurs de s'informer sur les dernières évolutions de l'enseignement supérieur en Europe et dans le monde.

Des conférences étaient organisées au cours de ces deux journées, notamment sur les métiers de la santé.

Pour la quatrième année consécutive, le ministère de l'Égalité des chances participe à la Foire de l'étudiant. Le 17 novembre

Le ministre Claude Wiseler, la secrétaire d'État Octavie Modert et le ministre François Biltgen lors du Forum de l'étudiant

2005, la ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, a rendu une visite au stand de son ministère.

Dans une série d'interviews organisés pendant les deux jours de la manifestation, des femmes et des hommes ont été interviewés sur leur métier, leur choix et leur vision professionnels ainsi que sur leur environnement de travail.

Sur le stand, les élèves ont également eu la possibilité de faire réaliser leur propre bilan de compétence par ordinateur, qui fut commenté par une psychologue. Des dessins caricaturaux et un jeu-concours «Santé» ont complété le programme du ministère à la Foire de l'étudiant.

Les interviews de spécialistes et de la ministre ont aussi permis de valoriser les métiers de la santé dits atypiques

ENVIRONNEMENT

Les ministres Lux et Di Bartolomeo rencontrent les responsables de ProfilARBED et ARES pour discuter de divers aspects environnementaux

6 juin 2005

En date du 6 juin 2005, les ministres de l'Environnement et de la Santé, Lucien Lux et Mars Di Bartolomeo, ont rencontré les responsables de ProfilARBED et ARES (Groupe Arcelor) pour discuter des aspects environnementaux en relation avec les différentes usines sidérurgiques. Les problèmes de pollution constatés ces dernières années par l'Administration de l'environnement ont été abordés.

Les responsables de ProfilARBED et ARES ont présenté les mesures prises en matière de réduction des nuisances, ceci dans le cadre de la certification de leurs sites sidérurgiques selon la norme ISO 14001. Ils ont notamment souligné les efforts réalisés pour réduire les émissions atmosphériques par la mise en place de systèmes appropriés de traitement des fumées.

En vue de résoudre les problèmes de réduction des émissions de poussière, les travaux entamés relatifs à la caractérisation des émissions diffuses en provenance des usines de Schifflange, Belval et Differdange seront poursuivis, tant en ce qui concerne les aspects quantitatifs que qualitatifs.

L'Administration de l'environnement sera étroitement associée

au programme de réduction de sources diffuses qui sera prochainement établi. Par ailleurs, l'appel à un expert neutre pour évaluer la situation environnementale a été retenu par les deux parties.

Les ministres de l'Environnement et de la Santé ainsi que les responsables de ProfilARBED et ARES ont réitéré leur volonté d'assurer la plus grande transparence en la matière face à la population concernée.

Lucien Lux au *workshop* transfrontalier: «Vers la création d'un réseau de centres de protection de la nature» à Schengen

29-30 juin 2005

Le 29 juin 2005, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a assisté à Schengen, en présence du président du groupe de travail Environnement de la Commission régionale Saar-Lor-Lux, le Dr Karl-Heinz Rother, à la séance d'ouverture de l'atelier transfrontalier «Vers la création d'un réseau de centres de protection de la nature».

Ce *workshop* transfrontalier a réuni au château de Schengen, du 29 au 30 juin, des représentants des centres de protection de la nature luxembourgeois, français, belges et allemands.

Le thème central du *workshop* est la relation entre la croissance économique régionale et la protection de la nature.

Dans le cadre de cet atelier, le directeur administratif du parc naturel Bayerischer Wald, Karl Friedrich Sinner, a présenté ses expériences de longue date. De plus, les experts ont eu l'occasion de discuter de questions en rapport avec les centres d'accueil importants de la Grande Région, dont les modalités de la mise en réseau de ces centres.

Environnement naturel: concertation renforcée

11 juillet 2005

Sur invitation du ministre de l'Environnement, Lucien Lux, les acteurs publics et représentants de la société civile actifs dans le domaine de la protection de l'environnement naturel se sont retrouvés le 11 juillet 2005 à Bettembourg pour une table ronde sur divers chantiers majeurs en la matière.

L'objectif principal était de continuer le processus de dialogue entamé lors de la première table ronde en décembre 2004 pour aboutir à une dynamisation et à une harmonisation des actions en faveur de l'environnement naturel.

En effet, une approche concertée et renforcée s'avère indispensable pour permettre au gouvernement luxembourgeois d'atteindre sur son territoire national l'objectif européen qui est d'enrayer la perte de la diversité biologique jusqu'en 2010.

Dans ce contexte, trois thèmes ont été abordés:

- le contenu et la procédure d'élaboration du plan national concernant la protection de la nature;
- les modalités pratiques d'application de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles qui interdit la réduction, la destruction ou le changement de biotopes;
- la distribution des rôles entre les nombreux acteurs œuvrant dans l'intérêt de la protection de la nature, notamment les différents organes institutionnalisés, avec comme souci majeur d'harmoniser certaines pratiques déphasées et d'en dégager des synergies.

Ce processus participatif ainsi engagé se poursuit durant tout l'automne 2005 dans des groupes de travail à thème (agriculture, protection des habitats et des espèces, protection des paysages, sensibilisation et éducation à l'environnement) dont les conclusions majeures ont été présentées lors d'une troisième table ronde au courant du mois de février 2006.

Lucien Lux a présenté l'état des travaux préparatoires en vue de l'élaboration du plan d'action national de réduction des émissions de CO_2

15 novembre 2005

Lors d'une conférence de presse en présence du consultant Dr. Dieter Ewringmann, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a fait le 15 novembre le point sur l'état des travaux préparatoires en vue de l'élaboration du plan d'action national de réduction des émissions de CO_2 dans le cadre du protocole de Kyoto.

Lucien Lux a rappelé d'emblée que le protocole de Kyoto fixe les objectifs à atteindre en matière de réduction des émissions jusqu'en 2012. Dans ce cadre,

l'Union européenne veut réduire les émissions de CO_2 de 8%. Le Luxembourg, pour sa part, s'est engagé à réduire jusqu'en 2012 les émissions de CO_2 de 28% par rapport à l'année 1990.

Or, l'engagement luxembourgeois s'avère à l'heure actuelle difficile: «Nous devons prendre nos engagements internationaux au sérieux, sinon nous risquons de ne pas atteindre notre objectif», a rappelé le ministre de l'Environnement. Dans ce contexte, le ministre Lux a lancé un appel aux décideurs économiques en vue d'une collaboration étroite avec le gouvernement pour réaliser l'objectif que s'est fixé le Luxembourg.

En 1990, les émissions de CO_2 s'élevaient au Luxembourg à 12,6 millions de tonnes. Jusqu'en 1998, le Luxembourg était parvenu à réduire les émissions de CO_2 à un taux se situant en dessous de 9 millions de tonnes, et cela principalement en raison des reconversions sidérurgiques. Par la suite, vu l'évolution démographique et économique, mais aussi en raison de nouvelles sources d'émission, les émissions de CO_2 ont été ramenées au niveau de 1990. Avec une telle évolution, le Luxembourg risquerait donc de rater les engagements de 4 à 5 millions de tonnes.

Lucien Lux a averti dans ce contexte que «nous ne pouvons pas espérer acheter un certain nombre de droits d'émission sur le marché international. L'achat de ces droits nuirait à la réputation internationale du Luxembourg.» En outre, «manquer notre objectif de réduction» signifierait que le Luxembourg devrait probablement envisager des sanctions financières, a rappelé le ministre de l'Environnement. Il faudrait «faire ses devoirs à domicile» avant de faire appel à ces mécanismes d'échange avec des pays tiers.

Afin d'atteindre les objectifs de Kyoto, le gouvernement s'est engagé à renforcer les efforts dans le domaine des transports publics et l'assainissement des bâtiments anciens, a expliqué Lucien Lux. Dans ce contexte, le ministre de l'Environnement a aussi évoqué qu'il faudrait lancer une discussion sur le flux de véhicules venant au Luxembourg pour s'approvisionner en carburant ou encore aborder la question sur une taxe de véhicules relative aux émissions de CO_2.

Le ministre de l'Environnement a par ailleurs souligné qu'il faudrait considérer la protection de l'environnement comme une chance dans une perspective d'augmentation de l'emploi et de réduction des coûts dans le domaine de l'énergie.

Le protocole de Kyoto et la conférence de Montréal au centre d'une conférence de presse du ministre Lucien Lux

12 décembre 2005

Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, est revenu le 12 décembre 2005 sur les résultats de la conférence sur les changements climatiques de Montréal et a fait le point sur la situation du Luxembourg en matière de protocole de Kyoto.

À Montréal, le gouvernement luxembourgeois a été représenté par le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

Pour le ministre de l'Environnement, la lutte contre le changement climatique constitue plus que jamais un des grands défis du 21e siècle. «Kyoto n'est pas une charge, mais constitue au contraire une chance», a-t-il relevé. Lucien Lux a salué le fait que la communauté internationale a été du même avis à Montréal et que le gouvernement en Conseil s'était également prononcé dans ce sens lors de sa dernière réunion.

Aux dires du ministre Lux, Kyoto est un instrument qui permet d'éviter des conséquences irréversibles à notre planète. De plus, le protocole profite à celui qui investit dans les produits respectueux de la santé et de l'environnement, a-t-il ajouté. Ces investissements, cette recherche et cette innovation ne seraient pas sans conséquence par la suite sur la création d'emplois.

L'ancien antagonisme «économie – écologie» n'est plus valable, a affirmé le ministre. Au-delà de sa nécessité écologique, la protection climatique favorise la croissance économique durable, et soutient par là la position de l'économie luxembourgeoise ainsi que le maintien et la création d'emplois au Luxembourg, a expliqué Lucien Lux.

Faisant référence à une série de catastrophes naturelles – les ouragans Katrina, Wilma et Vince, les inondations en Bulgarie, les sécheresses et la canicule en Espagne et au Portugal, – le ministre de l'Environnement a souligné que les émissions de CO_2 accélèrent le changement climatique. Il a appelé à un comportement responsable et à ne pas fermer

Lors de la conférence de presse, le ministre Lucien Lux a souligné que le Luxembourg respecterait ses engagements dans le cadre de Kyoto et post-Kyoto

les yeux devant la disparition des glaciers, l'augmentation du CO_2 dans l'atmosphère et l'élévation de la température. Selon ses propos, le gouvernement luxembourgeois ne songe en tout cas pas à se distancer de la lutte contre le changement climatique. Le protocole de Kyoto de son côté reste le seul instrument dans le cadre de cette lutte, a souligné le ministre Lux.

Pour ce qui est de la conférence de Montréal, Lucien Lux s'est réjoui du fait que la pression internationale sur les États-Unis a porté ses premiers fruits: les grandes entreprises américaines ont été présentes à la conférence et le bourgmestre de Seattle a signé, au nom de 200 villes américaines, un engagement de réduction des émissions de CO_2. «Une réaction planétaire à une menace planétaire», a conclu le ministre à ce sujet.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, le Luxembourg s'est engagé à réduire jusqu'en 2012 ses émissions de CO_2 de 28% par rapport à l'année 1990. Selon le ministre de l'Environnement, des efforts considérables, également financiers, sont nécessaires pour réaliser cet objectif ambitieux. Toutefois, «Kyoto ne met en danger aucun emploi au Luxembourg et ne s'oppose pas non plus à la création d'emplois», a mis en avant Lucien Lux.

À la fin de la conférence de presse, le ministre de l'Environnement a appelé à l'action en matière de lutte contre le changement climatique et a souligné que le Luxembourg respecterait ses engagements. À son avis, Kyoto et post-Kyoto sont sortis renforcés de cette conférence sur les changements climatiques.

FAMILLE ET INTÉGRATION

La ministre Marie-Josée Jacobs présente le nouveau concept des maisons-relais pour enfants

21 juillet 2005

Le 21 juillet 2005, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a présenté le nouveau concept des maisons-relais pour enfants à Hobscheid.

Les maisons-relais regroupent les anciens services Foyers scolaires, Restaurants scolaires, Aide pour les devoirs à domicile, Activités de vacances, Accueil temporaire, etc.

En coopération étroite avec les administrations communales, le ministère de la Famille et de l'Intégration s'est proposé d'instituer un vaste réseau de structures d'accueil flexible à la disposition des enfants et de leurs familles. Assumant une fonction de «relais» entre le foyer parental, l'école et la communauté locale, la nouvelle institution a pour objectif principal d'aider les parents à mieux concilier engagements familiaux et obligations professionnelles.

La ministre Marie-Josée Jacobs et Monique Fey-Sunnen, présidente d'Initiativ Liewensufank asbl présentent la nouvelle brochure censée préparer les parents à l'arrivée de l'enfant

Nouvelle brochure d'Initiativ Liewensufank asbl: *Législation, allocations, services de consultations autour de la naissance*

27 juillet 2005

Le 27 juillet 2005, Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Monique Fey-Sunnen, présidente d'Initiativ Liewensufank asbl, ont présenté la nouvelle édition de la brochure *Législation, allocations, services de consultations autour de la naissance*.

Cette brochure, cofinancée par le ministère de la Famille et de l'Intégration, est une compilation d'informations légales autour de la naissance. Elle décrit les droits en matière d'allocations et présente les différents services de consultation, de soutien et d'information aux familles. Les parents et futurs parents peuvent y trouver en outre les informations propres à chaque stade de la période périnatale: grossesse, naissance et vie postnatale.

Ce guide sert donc à accompagner les parents tout au long des différentes étapes de l'arrivée de leur enfant.

Marie-Josée Jacobs visite des activités de vacances organisées par des services privés

1er-3 août 2005

Du 1er au 3 août 2005, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a rendu visite aux activités de vacances organisées par des services privés dont les prestations sont conventionnées par son ministère.

Marie-Josée Jacobs et la présidente du Foyer de la femme, Lily Gansen, avec les enfants et les animateurs à Lombarsidje

Ces activités de vacances poursuivent différents objectifs. Elles permettent aux parents d'avoir un temps de repos et de socialiser les enfants à travers des aventures physiques. Les activités de vacances cultivent une ambiance de créativité individuelle et de jeu collectif. Des activités manuelles, artisanales et artistiques mobilisent les ressources multiples des enfants et font appel à leur imagination. Les colonies de vacances font également découvrir les richesses de l'environnement tout comme les risques auxquels les enfants peuvent s'exposer.

Marie-Josée Jacobs a ainsi rendu visite aux activités organisées par le Foyer de la femme, la Croix-Rouge luxembourgeoise et par Caritas Jeunes et familles.

Marie-Josée Jacobs et des participants

Marie-Josée Jacobs a présenté une nouvelle mesure d'attestation de compétences dans le domaine de l'éducation non formelle

10 novembre 2005

Le 10 novembre 2005, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a présenté une nouvelle mesure d'attestation de compétences dont peuvent profiter des jeunes responsables à partir de 2006. L'attestation est le fruit d'une collaboration étroite entre le secteur public, le secteur associatif ainsi que le secteur des entreprises.

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, lors de la présentation de la nouvelle mesure d'attestation de compétences pour jeunes responsables

Il s'agit d'attester certaines des compétences dont les jeunes responsables font preuve dans le cadre de leur bénévolat auprès des organisations de jeunesse. L'idée de base du projet étant de considérer les compétences que les jeunes acquièrent, dans le cadre de leur engagement, comme des qualifications clés pour la vie professionnelle: capacité de travail en équipe, capacité de planification, esprit d'entreprise, gestion de projets, *leadership*, etc. On parle alors des compétences acquises dans le domaine de l'éducation non formelle.

Étant donné que ces compétences ne sont ni attestées au niveau du système scolaire, ni ailleurs, le nouvel outil permet de pallier une lacune.

Le projet est de délivrer une attestation officielle au jeune responsable, qui précise ses fonctions détenues, les tâches réalisées et les compétences requises. L'attestation elle-même a été signée par la ministre de la Famille et de l'Intégration et cosignée par le responsable de l'organisation de jeunesse.

Trois types d'attestation seront prévus:

1. Attestation pour les jeunes responsables de la formation, par exemple: coordination et encadrement d'une formation pour animateurs de jeunesse
2. Attestation pour les jeunes responsables de la gestion d'un projet, par exemple: planification et coordination d'un projet à long terme
3. Attestation pour les jeunes qui ont rempli une tâche de direction auprès de l'organisation, par exemple: planification et réalisation de camps/colonies, gérance de budget, etc.

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, lance la campagne de prévention contre le surendettement: «Consommer = Décider»

30 novembre 2005

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a tenu le 30 novembre 2005 une conférence de presse relative au lancement de la campagne de prévention contre le surendettement.

La nouvelle campagne, sous le slogan «Consommer = Décider», a été mise sur pied par le ministère de la Famille et de l'Intégration, en collaboration avec l'asbl Inter-Actions et la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'actions médico-sociales. Elle constitue une mise en œuvre concrète de la loi du 8 décembre 2000 concernant la prévention du suren-

dettement, qui prévoit justement le recours à la prévention comme moyen pour combattre le plus précocement possible les effets néfastes de ce fléau.

En présence des représentants d'Inter-Actions et de la Ligue, la ministre de la Famille et de l'Intégration a souligné que ces deux services d'information et de conseil en matière de surendettement accueillent environ 450 demandes d'aide par an. Plus de la moitié de ces demandes dépassent le simple conseil et donnent lieu à l'ouverture d'un dossier, a-t-elle ajouté.

Selon les dires de la ministre, 2/3 des demandeurs ont entre 25 et 45 ans. Plus de 30% sont ouvriers, 20% sont employés et 20% se trouvent au chômage ou bénéficient du revenu minimum garanti. 60% ont des enfants à charge et parmi les nationalités, on retrouve 50% de Luxembourgeois et 40% de ressortissants d'un État de l'Union européenne.

Dans une première phase, les initiateurs s'adressent au public via deux affiches. Marie-Josée Jacobs s'est dite épouvantée par la mentalité dominante en matière de consommation qui, selon elle, est «marquée par une brusque envie personnelle, la force de persuasion d'un vendeur ou l'attrait d'une publicité». Dans ce contexte, Marie-Josée Jacobs a expliqué que la première affiche, intitulée «Achats hors contrôle ? – Revenons à l'équilibre!», constitue un appel préventif.

La ministre de la Famille a ajouté que la consommation est souvent perçue par certaines catégories de personnes, notamment les jeunes, comme un moyen d'intégration sociale.

Deuxième affiche de la campagne de prévention contre le surendettement

La deuxième affiche, intitulée «Étranglé par la consommation? – Prenez un peu de souffle!», s'adresse tout particulièrement aux personnes en difficultés et les invite à entreprendre une démarche pour échapper à la spirale du surendettement.

Les deux affiches apparaissent sur tous les lieux publics, et notamment dans les hôpitaux, les bureaux de poste et les lycées. Leur publication dans les surfaces commerciales est également prévue, sous réserve des dispositions matérielles existantes en termes d'affichage publicitaire.

Dans une deuxième phase, la campagne de prévention thématisera plus en profondeur certains éléments spécifiques de la consommation, et ce par le biais d'articles dans la presse.

Lors de la troisième et dernière phase de la campagne, qui s'étend en tout sur 14 mois, les initiateurs envisagent d'approcher directement le public par l'organisation de diverses manifestations.

Marie-Josée Jacobs a assisté au Conseil supérieur de la jeunesse

1er décembre 2005

Le 1er décembre 2005 s'est tenue une réunion du Conseil supérieur de la jeunesse consacrée prioritairement aux politiques de jeunesse européennes et notamment au Plan national pour l'innovation et le plein emploi (PNR). En effet, dans le cadre des lignes directrices européennes de la stratégie

de Lisbonne, le Conseil européen avait retenu la recommandation particulière aux États membres de mettre en œuvre un pacte européen pour la jeunesse.

Avant la présentation des mesures particulières à l'attention des jeunes, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a souligné le rôle du ministère dans la mise en œuvre du pacte et a fait part de la volonté du gouvernement d'aborder les questions liées à l'échec et l'abandon scolaire ainsi qu'au chômage des jeunes au Luxembourg. Dans ce contexte, elle a attiré l'attention sur la «prise en compte accrue des jeunes», inscrite dans les lignes directrices intégrées du PNR luxembourgeois et visant à améliorer l'éducation, la formation et l'insertion à la vie professionnelle. Un autre point important relevé par la ministre constitue les mesures destinées à faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

À l'ordre du jour du Conseil supérieur de la jeunesse figuraient également la présentation et l'analyse des rapports nationaux portant sur la «participation» et l'«information» des jeunes dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode ouverture de coordination appliquée au domaine de la jeunesse. Les versions définitives et coordonnées des deux rapports ont été transmises à la Commission européenne fin décembre.

Finalement, le Conseil supérieur de la jeunesse a noté avec satisfaction que le Luxembourg fait désormais partie du réseau de l'étude internationale *Health Behaviour in School-Aged Children* (HBSC) et que, dans le cadre de l'OMS, une nouvelle étude sur le bien-être des jeunes sera réalisée en 2006.

Journée internationale des personnes handicapées

3 décembre 2005

Comme chaque année, la Journée internationale et européenne des personnes handicapées a été célébrée le 3 décembre 2005. Au Luxembourg, la Journée 2005 était placée sous l'enseigne de l'intégration professionnelle des personnes handicapées.

Dans un message adressé au public, Marie-Josée Jacobs a souligné que «la célébration des journées mondiales et européennes a pour but respectivement de rappeler à la conscience des citoyens un sujet déterminé et de les rendre attentifs à la situation d'un groupe de personnes identifié».

Dans le cadre de cette Journée, S.A.R. la Grande-Duchesse, le ministre des Sports, Jeannot Krecké, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, ont assisté à différentes activités programmées au Hall omnisport Prince Henri de Walferdange.

Au Grand-Duché de Luxembourg, deux fédérations affiliées au COSL permettent aux personnes handicapées de s'adonner à leur sport préféré: les sportifs mentalement handicapés sont regroupés dans l'Alpaps-Special Olympics Luxembourg, les athlètes présentant un handicap physique dans la Fédération sportive luxembourgeoise des handicapés.

L'Alpaps-Special Olympics compte 520 licenciés pratiquant l'athlétisme, la natation, le football, la gymnastique, le tennis de table, le tennis, le jeu de boccie, le ski alpin, le ski de fond ou participant à des activités motrices. Afin de favoriser l'intégration, une équipe unifiée de Special Olympics joue depuis quelques années dans le championnat cadet de la Fédération luxembourgeoise de basketball.

Cinq clubs sont affiliés à la Fédération sportive luxembourgeoise des handicapés avec environ 150

Les ministres Jeannot Krecké, Mars Di Bartolomeo et Claude Wiseler ont participé à un match de basketball

licenciés. Les Lux Rollers sont le club le plus actif, participant au championnat allemand de basket en chaise roulante.

Par ailleurs, les Lux Rollers ont disputé un match de basket avec une équipe comprenant entre autres les ministres Jeannot Krecké, Mars Di Bartolomeo et Claude Wiseler.

Le département ministériel des Sports continuera à renforcer son soutien au développement du sport pour les personnes handicapées et ses efforts pour l'intégration des sportifs handicapés dans le monde du sport grâce à l'inscription d'une enveloppe budgétaire particulière au budget 2006. L'État luxembourgeois participe ainsi aux frais de fonctionnement des fédérations qui peuvent également profiter de différents subsides. Le COSL s'inscrit lui aussi dans cette logique de soutien, notamment à travers sa commission spéciale pour le sport pour les personnes handicapées. Le département ministériel des Sports assure un examen médico-sportif adapté aux personnes présentant un handicap.

FINANCES, TRÉSOR ET BUDGET

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, présente les comptes de l'État pour l'exercice budgétaire 2004

10 mai 2005

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a présenté le 10 mai 2005 les comptes de l'État pour l'exercice budgétaire 2004.

Le ministre Luc Frieden présente les comptes de l'État pour l'exercice budgétaire 2004, «budget de la responsabilisation et de la stabilisation»

Lors de l'établissement du budget de l'État pour l'exercice 2004 en juillet 2003, «le gouvernement avait conscience que 2004 serait une année difficile», a rappelé Luc Frieden. Le budget 2004 fut dès lors un «budget de la responsabilisation et de la stabilisation».

Adopté en décembre 2004 par la Chambre des députés, le budget affichait un déficit de 88 millions d'euros, déficit financé par les réserves budgétaires. De plus, l'État avait décidé de procéder à un emprunt de 120 millions d'euros pour les comptes du Fonds des rails et du Fonds des routes.

Toutefois, le budget 2004 se basait sur une croissance économique de 2,5% pour 2004. Or il s'est avéré que la croissance a été bien plus élevée, avec un taux de 4,2%. Par ailleurs, l'inflation a aussi été plus importante que prévue (2,2%).

Concrètement, les comptes suivants ont connu, du côté des recettes de l'État, une évolution différente par rapport aux prévisions du budget voté:

- accises, essence, cigarettes: +87 millions d'euros;
- impôts sur le revenu: +85 millions d'euros;
- TVA: +51 millions d'euros;
- impôts sur les collectivités: -30 millions d'euros.

Évolution positive au niveau des recettes d'un côté et politique budgétaire très stricte au niveau des dépenses de l'autre côté font que les comptes de l'État pour 2004, tels que présentés par le ministre Frieden, enregistrent aujourd'hui un résultat positif: l'excédent est de 71,2 millions d'euros.

Premièrement, il a été décidé de renoncer à l'emprunt de 120 millions d'euros et d'enlever cette somme plutôt des réserves de l'État. Luc Frieden a justifié cette mesure par les importantes dépenses d'investissement attendues pour les prochaines années et par la volonté du gouvernement de pouvoir procéder à tout

moment à d'autres emprunts. Ensuite, le Fonds de la dette publique a été alimenté de 75 millions d'euros. Enfin, le Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture et le Fonds de la coopération au développement ont été augmentés de respectivement 20 et 10 millions d'euros. Suivant une analyse des comptes de l'État en fonction des critères de Maastricht, le déficit budgétaire s'élève à 0,7% par rapport au PIB (estimation mai 2005).

En ce qui concerne la dette de l'État, la situation est également bonne, a affirmé Luc Frieden. La dette laisse en effet une grande marge de manœuvre pour les années à venir, a-t-il indiqué. La dette publique, qui tient compte des dettes de l'administration centrale, des communes et de la Sécurité sociale, équivaut à 7,5% du PIB. Au sein de la zone euro, la moyenne est ici de 71%, a noté Luc Frieden. Les réserves de l'État restent à un niveau élevé, a souligné Luc Frieden, précisant que le niveau du Fonds et de la réserve budgétaire s'élevait à 2 milliards d'euros.

Jean-Claude Juncker et Didier Reynders procèdent à la frappe de la première pièce de monnaie belgo-luxembourgeoise de 2 euros

20 mai 2005

Le 20 mai 2005, à la Monnaie royale de Belgique, le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, et le Vice-Premier ministre et ministre des Finances belge, Didier Reynders, ont procédé à la frappe de la toute première pièce de monnaie commémorative belgo-luxembourgeoise de 2 euros aux effigies de S.M. le roi Albert II et de S.A.R. le Grand-Duc, émise à l'occasion du renouvellement de la convention de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL).

«Il a fallu attendre l'Union économique et monétaire européenne pour que la Belgique et le Luxembourg sortent une monnaie commune, en dépit du fait qu'ils ont connu une association monétaire depuis 1922», a déclaré le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de cette cérémonie. «C'est l'euro qui a rendu possible ce miracle», a-t-il ajouté.

La mise en circulation de cette pièce à six millions d'exemplaires a lieu simultanément en Belgique et au Luxembourg. La pièce a été créée par Luc Luycx, dessinateur de la Monnaie royale de Belgique.

Cette pièce commune témoigne de la volonté des deux gouvernements d'intensifier leur coopération et de fournir ainsi un exemple pour une coopération élargie au sein de l'Union européenne.

L'intention de lancer une pièce commune à l'effigie des deux chefs d'État avait été annoncée à l'occasion de la première réunion commune des gouvernements luxembourgeois et belge en avril 2004 à Gäichel, au Luxembourg.

Depuis 1922, date de la création de l'UEBL, le Luxembourg et la Belgique ont continuellement développé leurs relations dans les domaines économique, commercial et douanier. La nouvelle convention de l'UEBL, signée le 18 décembre 2002, a par la suite élargi l'éventail de la coopération bilatérale à d'autres domaines.

Le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, et le Vice-Premier ministre et ministre des Finances belge, Didier Reynders, présentent la nouvelle monnaie belgo-luxembourgeoise

La pièce de monnaie commémorative belgo-luxembourgeoise

Le 21 décembre 2004, les deux gouvernements avaient procédé à l'échange des instruments de ratification du nouveau traité de l'UEBL. À cette occasion, Jean-Claude Juncker et Guy Verhofstadt avaient présenté la maquette de la pièce de 2 euros.

Présentation du rapport annuel 2004 du Commissariat aux assurances

20 septembre 2005

Le 20 septembre 2005, le directeur du Commissariat aux assurances, Victor Rod, a présenté le rapport annuel 2004 des entreprises d'assurances et de réassurances établies au Luxembourg.

Après quelques années de ralentissement suite à la conjoncture internationale, le secteur de l'assurance directe enregistre une progression de primes de l'ordre de 22%. L'encaissement total enregistré à la fin de l'année 2004 passe à 8,94 milliards d'euros, contre 7,34 milliards d'euros fin 2003.

La somme des bilans de toutes les entreprises d'assurances directes soumises à la surveillance du Commissariat aux assurances a progressé de l'ordre de 18,10%, contre 15,57% en 2003.

La somme des bilans de l'ensemble des entreprises d'assurances et de réassurances tombant sous l'autorité du Commissariat aux assurances s'établit à 55,15 milliards d'euros, contre 48,22 milliards d'euros en 2003.

Dépôt du projet de budget 2006

19 octobre 2005

Le 19 octobre 2005, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a déposé le projet de loi N° 5500 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2006 à la Chambre des députés.

Dans le cadre de l'élaboration du présent projet de budget, le gouvernement a continué à accorder une attention de premier plan aux dépenses d'investissements de l'État. Le gouvernement estime indispensable de poursuivre les actions entreprises depuis plusieurs années dans l'intérêt de l'extension et de la modernisation des infrastructures du pays (bâtiments scolaires, équipements sanitaires, maisons de retraite, installations de télécommunications, réseaux ferroviaires et routiers, etc.).

Cette volonté se traduit par la poursuite de l'accroissement des dépenses d'investissements de l'État qui progressent de 27% entre 2005 et 2006.

Dans le cadre de ses travaux budgétaires, le gouvernement a pris l'option de s'engager davantage sur la voie du partenariat public-privé en vue du financement des grands projets d'investissements de l'État. Cette forme de coopération vise à assurer le financement, la construction, la rénovation, la gestion ou l'entretien d'une infrastructure ou d'un

Dépôt du projet de budget par le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, à la Chambre des députés

service public. Les partenariats public-privé ne visent pas seulement à mobiliser des ressources privées pour assurer le financement d'infrastructures publiques. Le partenariat public-privé vise également à favoriser le transfert du savoir-faire ainsi que la mise en place de nouvelles méthodes de gestion de certaines activités du secteur public.

Dans sa déclaration du 12 octobre 2005 sur les priorités du gouvernement, le Premier ministre avait proposé l'élaboration d'un pacte pour le logement par lequel l'État et les communes devraient assumer leurs responsabilités, notamment en élaborant des plans de développement pour la construction de logements.

Tout en maintenant les dispositifs d'aide à l'accession individuelle à la propriété, dont le coût augmenterait de près de 2 millions d'euros pour approcher les 70 millions d'euros, le gouvernement entend prioritairement accélérer la construction de logements, notamment de logements locatifs.

Au projet de budget pour 2006, les crédits couvrant l'allocation d'aides dans l'intérêt de la réalisation de logements locatifs par le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat, les communes, ainsi que par d'autres promoteurs, ont été pratiquement doublés, passant de 10 millions à près de 20 millions d'euros. Quelque 30% de cette hausse sont dus au relèvement des taux d'aide prévu par la loi du 8 novembre 2002 modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

Au total, le budget du département de la Famille et de l'Intégration s'élève à 1,23 milliards d'euros.

Les principales composantes de ce budget sont, au niveau des dépenses courantes, la participation de l'État aux allocations versées par la Caisse nationale des prestations familiales (743 millions), le financement du Fonds national de solidarité (200 millions), ainsi l'apport du secteur conventionné (141 millions) et au niveau des dépenses en capital, la dotation au profit du fonds des investissements socio-familiaux (60,5 millions).

Connaissent une évolution particulièrement importante les crédits destinés à financer le placement d'enfants jour et nuit, qui passent de 40,1 millions en 2005 à 43,7 millions en 2006 (+9,0%). Il en est de même des crédits en vue de l'accueil sans hébergement d'enfants (foyers de jours, garderies et maisons-relais) qui s'élèveront en 2006 à 58,8 millions d'euros, budget courant et en capital confondus.

La participation de l'État aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées atteindra, quant à elle, 28,3 millions d'euros, soit +6% par rapport à 2005.

Au total, le nombre de postes conventionnés dont l'État prend en charge le coût salarial, déduction faite le cas échéant des participations des usagers, s'élève pour 2006 à 2 180 unités.

Le budget du département de la Santé atteint en 2006 le montant de 114,1 millions d'euros, dépenses courantes et en capital.

Dans ce montant, relevons en particulier la dotation de 33 millions d'euros au profit du fonds des investissements hospitaliers, ceci notamment pour permettre le versement de la participation de l'État aux projets de nouvelles constructions d'hôpitaux récemment achevés ou en voie de réalisation (Hôpital Kirchberg, Clinique St. Louis à Ettelbrück, Clinique Dr Bohler).

La participation du ministère de la Santé aux frais de fonctionne-

ment du secteur conventionné, œuvrant principalement dans les domaines de la santé mentale extra-hospitalière ainsi que dans le domaine des maladies de la dépendance, représente, avec 21,8 millions d'euros, une catégorie de dépenses particulièrement importante. Les postes conventionnés dans ces domaines s'élèveront en 2006 à 237 unités à plein temps.

En outre, afin d'équilibrer le budget de l'assurance-maladie, l'assemblée générale de l'UCM a relevé le taux de cotisation pour les prestations en nature de 5,1% à 5,4% à partir du 1er janvier 2005, ce qui a engendré une majoration de la participation de l'État pour 2005 de quelque 26 millions d'euros.

Pour ce qui est de l'assurance-pension, il convient de signaler l'inscription d'un crédit de 5,3 millions d'euros dans l'intérêt de la prise en charge des majorations proportionnelles dues au titre du *baby year* (article 18.0.42.002), la réserve constituée auprès des caisses de pension par les cotisations versées par l'État jusqu'en 2001 au titre du *baby year,* réserve à l'aide de laquelle les majorations en cause ont été financées depuis 2002, étant épuisée à la fin de l'année 2005.

En second lieu, il convient de relever que la participation de l'État dans le financement de l'assurance-dépendance ainsi que des prestations de maternité accuse également une croissance très dynamique:

La participation de l'État au financement de l'assurance-dépendance a été refixée pour l'exercice 2005 au niveau antérieur à 2004: soit à 45% du total des dépenses.

Les prestations de maternité, qui sont intégralement financées par l'État, s'accroissent également sensiblement (+8,2%). Pour ce qui est des prestations en espèces, cette évolution résulte de la progression plus rapide des dépenses au cours de l'exercice 2004 ainsi que, plus particulièrement, de celle des congés au titre de la dispense pour femmes enceintes. Pour ce qui est des prestations en nature, il faut mentionner le relèvement des forfaits «salle d'accouchement» et «journée d'hospitalisation» ainsi que l'introduction d'un supplément

Les chiffres-clés du projet de budget 2006 sont les suivants:

	2005 Budget définitif	2006 Projet de budget	Variation en %
Budget courant			
Recettes courantes	6 828,7	7 223,7	5,8%
Dépenses courantes	6 303,1	6 852,2	8,7%
Excédents	525,6	371,5	...
Budget en capital			
Recettes en capital	73,8	104,3	41,3%
Dépenses en capital	706,1	777,1	10,1%
Excédents	-632,3	-672,8	...
Budget total			
Recettes totales	6 902,5	7 328,0	6,2%
Dépenses totales	7 009,2	7 629,3	8,8/%
Excédents	-106,7	-301,3	...

(en millions d'euros)

Besoin de financement du secteur public, selon le pacte de stabilité

	2005 Projections	2006 Estimations
En millions		
Administration générale	**-618,5**	**-537,1**
Administration centrale	-1 128,8	-1 204,9
Communes	3,3	87,4
Sécurité sociale	507,0	580,4
En % du PIB		
Administration générale	**-2,3%**	**-1,8%**
Administration centrale	-4,2%	-4,1%
Communes	0,0%	0,3%
Sécurité sociale	1,9%	2,0%

d'honoraires médicaux en cas d'accouchements et d'anesthésies péridurales effectués la nuit ainsi que les dimanches et jours fériés.

En considération tant de l'accroissement extrêmement sensible des contributions susmentionnées que de la situation d'équilibre des régimes afférents, le gouvernement a prévu de renoncer à sa participation aux frais d'administration des caisses de pension, de l'assurance accidents et du Centre commun de la sécurité sociale, ce à l'instar de ce qui a été décidé dans le cadre de la réforme de l'assurance-maladie en 1992. L'économie pour le budget de l'État de cette mesure peut être estimée à 17 millions par an.

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a présenté le 7 décembre à la Chambre des députés son exposé sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État 2006 que le gouvernement avait déposé à la Chambre des députés le 19 octobre 2005. Luc Frieden a déclaré d'emblée avoir retrouvé ses priorités et préoccupations dans le rapport de la commission parlementaire, présenté le 6 décembre par le rapporteur Roger Negri.

Luc Frieden a défendu le projet de budget, déposé en octobre rappelant que la situation financière au Luxembourg est toujours saine. Les perspectives de croissance se situent à 4,4%, alors que le projet de budget est parti d'une croissance de 3,8%.

Luc Frieden a toutefois mis en évidence que les dépenses augmentent plus vite que les recettes et que, pour cette raison, «le budget sera exécuté avec la plus grande rigueur». C'est un budget «responsable» qui trace les réformes nécessaires, a souligné Luc Frieden, tout en signalant qu'il n'y aura pas de modification fondamentale dans son exécution.

Or, l'État devra faire des économies, a souligné Luc Frieden, tout en rappelant que si certains projets d'investissements en infrastructures ont été suspendus, les priorités gouvernementales continuent à promouvoir un investissement salutaire pour l'économie luxembourgeoise. Le 3 novembre, le ministre des Travaux publics et le ministre des Transports avaient présenté dans ce contexte les priorités gouvernementales en matière de projets d'investissement dans le domaine des bâtiments de l'État, de la voirie de l'État et des infrastructures ferroviaires pour les années 2006 et 2007.

Le 14 décembre 2005, la Chambre des députés a procédé au vote sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2006 et a adopté le projet avec 38 voix pour et 22 voix contre.

Luc Frieden: «Nous voulons une place financière de qualité, internationale et diversifiée»

9 novembre 2005

Dans le cadre des efforts du gouvernement luxembourgeois de soutenir le développement de la place financière, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a participé le 9 novembre 2005 à une conférence sur la place financière luxembourgeoise dans la capitale française.

Dans son discours d'ouverture «Les atouts du Luxembourg européen», le ministre Luc Frieden a souligné, devant quelque 250 représentants du monde économique et financier, les spécificités de la législation financière luxembourgeoise, la diversité et les atouts de la place financière qui se veut résolument européenne et internationale.

Décrivant les évolutions futures de l'Europe, Luc Frieden s'est dit confiant que la politique active du gouvernement luxembourgeois en faveur de la place financière conduira à un marché financier européen moins segmenté, dans lequel le Luxembourg compte jouer un rôle de premier ordre.

L'intervention du ministre fut suivie par celles des représentants des principales organisations professionnelles du secteur financier du Luxembourg.

Dans le même contexte, le ministre du Trésor et du Budget a présenté la place de Luxembourg aux banquiers et entrepreneurs de Russie lors d'un séminaire organisé le 8 novembre à Moscou. Le ministre y a plaidé pour un partenariat renforcé entre l'Europe et la Russie dans le domaine de la justice et de la sécurité.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ouvert le Luxembourg Financial Forum

2 décembre 2005

Le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a

Jean-Claude Juncker en discussion avec le ministre des Finances de la Slovénie, Andrey Bajuk, lors d'une deuxième table ronde

prononcé le discours d'ouverture au Luxembourg Financial Forum, qui s'est déroulé le 2 décembre 2005 à l'Hémicycle à Luxembourg-Kirchberg.

Cette conférence internationale, qui a vu la participation de plusieurs membres de gouvernements européens, rassemble des représentants du secteur financier et d'organisations multinationales.

En présence de S.A.R. le Grand-Duc, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, à une table ronde consacrée au pacte de stabilité et de croissance. Monsieur Juncker a souligné l'importance de ce pacte pour les États membres en matière de discipline et de sagesse budgétaires. Il a rappelé que la révision du pacte sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne a évité de mettre en question les principes directeurs en donnant «une grille de lecture plus économique au pacte de stabilité et de croissance».

Au cours du débat, animé par Pierre-Marie Valenne, Jean-Claude Juncker et Jean-Claude Trichet, ont également été abordées des questions de réformes structurelles au niveau européen du financement des systèmes de pensions et de sécurité sociale pour stimuler la croissance économique de l'Union européenne.

Le Comité de coordination tripartite se penche sur la politique financière

13 décembre 2005

Le Comité de coordination tripartite, réunissant le gouvernement, les organisations patronales et les syndicats, s'est retrouvé le 13 décembre 2005 pour une troisième réunion, consacrée cette fois-ci aux finances publiques.

Une première réunion de la Tripartite a eu lieu le 31 octobre et a abordé de façon générale la compétitivité de l'économie nationale et le programme national de réforme du Luxembourg dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Le 18 novembre, les partenaires de la Tripartite se sont réunis une deuxième fois pour discuter plus particulièrement des mesures en faveur de l'emploi. En préparation de cette deuxième réunion, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, avait assisté à la réunion du Comité permanent de l'emploi le 8 novembre.

À l'issue de cette troisième réunion, le Premier ministre est revenu devant la presse sur les travaux de la Tripartite. Il a souligné d'abord qu'il s'agissait d'une réunion d'explication, qui s'est déroulée dans une bonne atmosphère et qui a essentiellement permis au gouvernement de présenter sa vision de la situation des finances publiques.

Jean-Claude Juncker a rappelé ensuite qu'entre 2002 et 2004, à une période de ralentissement économique, le gouvernement, le parlement et les partenaires sociaux avaient décidé ensemble de ne pas procéder à une révision drastique de la politique budgétaire et de ne pas diminuer le niveau des dépenses publiques et du budget d'investissement.

«Aujourd'hui», a continué le Premier ministre, «nous observons une relance de la croissance économique», évaluée pour 2006 à quelque 4%. Or, «malgré le fait

que notre économie tourne, nous nous rendons compte que le déficit public est considérable», a constaté le chef du gouvernement qui a précisé que le déficit public s'élèvera en 2006 à environ 600 millions d'euros.

Le calcul de ce déficit public prend en compte le budget des communes, qui est en équilibre, le budget de la Sécurité sociale, qui est largement excédentaire grâce aux dotations étatiques (+600 millions d'euros), et le budget de l'État central proprement dit qui, lui, est déficitaire (-1,2 milliard d'euros).

Le Premier ministre a expliqué qu'il venait de procéder, avec le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, à une nouvelle évaluation de la situation et conclut qu'il était nécessaire de réagir avec détermination et de réaliser des économies dans le budget de l'État. «Nous ne pouvons pas accepter un déficit de 1,2 milliard d'euros au niveau de l'État central et nous devons freiner l'accroissement d'un certain nombre de dépenses».

Jean-Claude Juncker a énuméré ensuite un certain nombre de domaines prioritaires où le gouvernement n'a pas l'intention de freiner le niveau des dépenses publiques: la recherche, les mesures visant à promouvoir la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle, les investissements ou encore l'éducation nationale.

À la fin, le Premier ministre a insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement de réaliser des économies pour équilibrer le budget. «L'objectif est plutôt de dégager la marge de manœuvre financière nécessaire pour mener une politique nouvelle, orientée vers l'avant, et à même de garantir et d'optimiser le niveau de vie au Luxembourg», a-t-il conclu.

En janvier 2006, le gouvernement approfondira ces éléments lors de rencontres bilatérales avec le patronat et les syndicats. Ces mêmes sujets ont été par la suite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Comité de coordination tripartite fixée au 20 février 2006.

Vote de la loi portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne

21 décembre 2005

La Chambre des députés a adopté le 21 décembre 2005 le projet de loi introduisant une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne et abrogeant l'impôt sur la fortune des personnes physiques. Le projet de loi avait été déposé le 19 octobre 2005 par le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden.

L'intention d'introduire une telle retenue sur les intérêts avait été annoncée par le Premier ministre Jean-Claude Juncker dans le discours sur l'état de la nation en mai 2003. Ce projet avait ensuite été repris dans l'accord de coalition 2004 et Jean-Claude Juncker y était revenu aussi lors de la déclaration gouvernementale en août 2004.

Conformément à l'article 1 de la loi, «il est introduit une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts effectués au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques, qui sont des résidents du Grand-Duché de Luxembourg, sans être des résidents fiscaux d'un autre État. La retenue s'applique aux intérêts courus depuis le 1er juillet 2005, mais payés après le 1er janvier 2006.»

La retenue à la source sera de 10%.

En revanche, l'impôt sur la fortune des personnes physiques sera aboli à partir de l'année d'imposition 2006 (art.11).

La loi concerne uniquement les épargnants résidant au Luxembourg, les non-résidents étant soumis aux dispositions de la loi du 21 juin 2005 transposant en droit luxembourgeois la directive européenne 2003/48/CE.

La loi ne s'applique qu'aux agents payeurs (banques) exerçant leurs activités au Luxembourg.

Ne sont pas soumis à la retenue à la source libératoire:

- les intérêts, primes, boni et autres avantages accordés sur les comptes courants et à vue, si la rémunération des comptes ne dépasse pas le taux de 0,75%;
- les revenus provenant de la vente de parts dans les SICAV obligataires capitalisantes;
- les revenus distribués par des SICAV obligataires;
- les dividendes;
- les produits d'assurance.

La retenue à la source ne s'applique pas non plus aux produits (bons d'épargne) de la SNCI.

FONCTION PUBLIQUE

Signature de l'accord salarial pour l'ensemble du personnel de la fonction publique

31 mai 2005

Le 31 mai 2005 a été signé l'accord salarial pour l'ensemble du personnel de la fonction publique entre le gouvernement d'une part, représenté par Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, et la Confédération générale de la fonction publique (CGFP) d'autre part, représentée par Émile Haag, président, et Romain Wolff, secrétaire général.

Les négociations entre les délégations du gouvernement et de la CGFP avaient commencé en novembre 2004 et s'étaient déroulées pendant plusieurs réunions dans un bon climat de travail caractérisé par la franchise et la compréhension réciproques. Elles ont abouti à un accord qui comprend des mesures à caractère salarial et autre, directement en faveur des 21 100 fonctionnaires, employés et ouvriers de l'État, ainsi que, indirectement, en faveur des nombreux agents des secteurs assimilés, compte tenu du mécanisme d'assimilation et des négociations sectorielles.

L'accord salarial du 31 mai 2005 porte sur deux années, à savoir 2005 et 2006, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2005.

Le ministre Claude Wiseler présente le plan d'action de la gouvernance électronique e-Lëtzebuerg

13 juin 2005

Le 13 juin 2005, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a présenté le plan d'action de la gouvernance électronique e-Lëtzebuerg et a fait le bilan des activités eLuxembourg des années 2000-2004.

«La gouvernance électronique est bien plus que la création de sites Internet ou *d'Internetstuffen*», a dit le ministre Claude Wiseler dans son introduction. Elle concerne de multiples facettes de l'informatique, non visibles de l'extérieur, car internes à l'administration de l'État, comme par exemple l'infrastructure mise en place auprès du Centre informatique de l'État (CIE), et elle a pour but de faire tourner l'informatique de l'État dans un cadre approprié. «Nous essayons d'encadrer les facettes de l'informatisation de l'État de manière cohérente», a continué le ministre au sujet des défis qui se posent en matière de gouvernance électronique.

Avant de présenter le nouveau plan d'action de la gouvernance électronique, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative a noté que 80 des 104 projets ayant reçu feu vert dans le cadre du programme e-Lëtzebuerg pour les années 2000 à 2004 ont été finalisés à ce jour.

«Le CIE et le service e-Lëtzebuerg sont au service des organes de l'État, mais le *lead* pour les projets doit bel et bien provenir des ministères et administrations», a-t-il signalé.

Lors de la mise en œuvre du plan d'action de la gouvernance électronique, Claude Wiseler veut procéder suivant la philosophie du *step-by-step*, entendant par là qu'il veut désormais présenter et mettre en ligne un projet même si celui-ci n'est pas encore complètement achevé.

Finalement, le ministre de la Fonction publique a mis en exergue que «le domaine e-Lëtzebuerg bouge sans cesse».

Claude Wiseler présente les projets réalisés dans le cadre de la modernisation et de l'informatisation en matière de gestion et de documentation cadastrale et cartographique du pays

17 juin 2005

Le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a présenté le 17 juin 2005 quatre projets réalisés par l'Administration du cadastre et de la topographie (ACT) dans le cadre de la modernisation et de l'informatisation en matière de gestion et de documentation cadastrale et cartographique du pays.

Dans son introduction, Claude Wiseler a noté que «la modernisation de la documentation cadastrale n'est pas un acte unique, mais un processus graduel». Selon le ministre, la mise à jour des informations cadastrales constitue un élément crucial dans les projets suivants:

- la création de la profession de géomètre officiel indépendant;
- la publicité foncière (PF);
- le plan cadastral numérisé;
- le projet eCadastre.

Ces projets visent à rendre les services de l'ACT plus accessibles au public. À l'heure actuelle, l'Administration du cadastre est saisie mensuellement par plus ou moins 210 demandes de mesurage. Avec les moyens actuels, l'ACT n'évacue que 75% de ces demandes, d'où la nécessité de créer des bureaux de géomètres officiels indépendants.

La mise en place d'un système de gestion intégré relatif à la publicité foncière, constitué de plusieurs applications informatiques spécifiques conçues par l'ACT en collaboration avec le Centre informatique de l'État, relie entre eux:

- l'Administration du cadastre et de la topographie;
- l'Administration de l'enregistrement et des domaines;
- le notariat.

Le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative a ajouté que, grâce à la nouvelle technologie, la mise à jour des informations serait facilitée et les délais de mutation entre nouveaux et anciens propriétaires seraient d'une plus courte durée.

Par la vocation d'afficher toujours l'actualité de l'état de la propriété, le plan cadastral est en outre un document dynamique du fait de ses mises à jour permanentes.

Les procédés de représentation et de mutation actuels ne satisfaisaient plus aux besoins croissants et nouveaux des utilisateurs. Dans cette perspective a été créé le projet de numérisation du plan cadastral, ceci afin de mieux répondre aux demandes actuelles.

Le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, présente entre autres le plan cadastral numérisé, document d'autant plus dynamique qu'il répond mieux aux besoins aussi bien croissants que nouveaux des utilisateurs

Dans le cadre de la politique européenne pour la promotion de l'informatisation de la société, le Grand-Duché de Luxembourg a adopté un programme e-Lëtzebuerg. Ce programme concerne notamment l'ouverture des administrations publiques sur Internet et le projet eCadastre en fait partie. Son but est de rendre disponibles via Internet les produits et services de l'ACT aux diverses catégories d'utilisateurs. L'ouverture du système au grand public est prévue pour le printemps 2006.

En guise de conclusion, Claude Wiseler a rappelé que la modernisation et l'informatisation de la gestion et de la documentation cadastrale et cartographique fait partie de la réforme administrative du gouvernement, réforme dont le but est de rendre plus accessible les services proposés aux citoyens.

À l'issue de la présentation des projets de l'ACT a eu lieu le 1er congrès du cadastre, en présence d'une centaine d'experts nationaux et étrangers.

Le ministre de la Fonction publique, Claude Wiseler, a présenté le modèle d'autoévaluation de la qualité dans l'administration publique

22 novembre 2005

Le 22 novembre 2005, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a dressé, lors d'une conférence de presse pour la fonction publique, le bilan de la Semaine de la qualité et a présenté le modèle d'autoévaluation de la qualité dans l'administration publique.

Le modèle CAF (*Common Assessment Framework*, cadre d'autoévaluation des fonctions publiques) est un outil permettant d'avancer dans la démarche qualité.

Il est le résultat de la coopération des ministres des pays membres de l'Union européenne responsables de l'administration publique *(European Public Administration Network).* C'est un instrument spécialement conçu pour favoriser l'introduction de l'autoévaluation et le management de la qualité globale dans le secteur public.

De par sa nature de modèle global fournissant un bon diagnostic sur le fonctionnement de l'organisation qui l'applique, il est appelé à soutenir également de façon utile l'autre chantier de la modernisation, à savoir celui de la gouvernance électronique.

Le ministre de la Fonction publique, Claude Wiseler, à la conférence «Networked Governance: explorer les différentes approches interdisciplinaires en matière de gouvernement électronique»

8 décembre 2005

Le 8 décembre 2005, le séminaire *«Networked Governance: Exploring the e-governement research agenda towards 2020»* a été organisé au Luxembourg par la Commission européenne en collaboration avec le Centre de recherche public Gabriel Lippmann et le Service e-Luxembourg.

Lors d'une conférence de presse à l'issue du séminaire, Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Paul Timmers de la Commission européenne ainsi que Fernand Feltz du centre Gabriel Lippmann sont revenus sur les travaux réalisés aux cours de ce séminaire.

L'objectif de cette journée a été d'explorer les différentes approches interdisciplinaires en matière de gouvernement électronique (e-gouvernement) en vue de la préparation du plan d'action européen e-government 2006-2010. L'accent a été mis sur les recherches à mener sur les nouvelles formes de travail, d'interaction et de participation en réseau au sein des administrations mais aussi avec les citoyens et le secteur privé.

En invitant des sociologues, des experts en communication ainsi que des juristes en provenance d'universités d'Europe et des États-Unis, la Commission a permis de donner une vue qui n'était pas uniquement focalisée sur des aspects technologiques. Ainsi, selon les intervenants, il n'est plus suffisant de se contenter des définitions habituellement admises de notions comme «innovation» ou «participation démocratique».

Comment alors définir des politiques permettant de motiver et d'amener le citoyen à une participation démocratique plus active? La mise au point d'un vocabulaire commun, le développement d'une cohérence accrue des lois européennes, le développement de l'interopérabilité des technologies, la favorisation d'une plus grande flexibilité des technologies et pratiques et, surtout, la mise au centre de l'utilisateur, sont quelques-unes des idées sur lesquelles les participants se sont mis d'accord.

Lors de la conférence de presse, le ministre Claude Wiseler est revenu sur la déclaration ministérielle de Manchester en montrant comment les initiatives en matière d'e-gouvernement, menées au Luxembourg s'insèrent dans cette stratégie européenne. Il a d'abord insisté sur le fait que les «*Internet-*

Le ministre de la Fonction publique, Claude Wiseler, Paul Timmers et Fernand Feltz lors de leur présentation des résultats du séminaire

stuffen», présentes dans 76 communes, ne mettent pas seulement à disposition du citoyen du matériel et un accès Internet mais lui offrent également de nombreuses possibilités de formation. Outre ces actions de proximité, la réorganisation administrative ainsi que la refonte des procédures administratives doivent être menées de front.

Finalement, la numérisation des procédures de marchés publics ainsi que la mise en place de LuxTrust constituent d'importants chantiers. Claude Wiseler et Paul Timmers sont revenus ensemble sur le communiqué du Statec concernant l'utilisation des nouvelles technologies par les Luxembourgeois: 77% des ménages luxembourgeois sont connectés à Internet; les Luxembourgeois ont le taux en équipement le plus élevé en Europe; 55% des usagers luxembourgeois se rendent régulièrement sur les sites publics pour la recherche d'informations; le Luxembourg se situe à la 3e place en ce qui concerne la demande et l'obtention de formulaires en ligne.

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, au sujet de la contamination bactériologique dans le bassin de distribution du SEBES

INTÉRIEUR

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, au sujet de la contamination bactériologique de l'eau

12 janvier 2005

Les analyses de routine de l'eau effectuées en date du 12 janvier 2005 montraient une contamination bactériologique dans le bassin de distribution du SEBES, qui a probablement eu comme origine un incident technique au niveau de l'installation de traitement de l'eau.

Lors d'une conférence de presse, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, accompagné par les responsables des ministères de l'Intérieur et de la Santé, de l'Administration des services de secours et du SEBES, a expliqué que par précaution, la population a été appelée provisoirement, mais au moins pendant trois jours, à n'utiliser l'eau du robinet pour boire, pour l'hygiène buccale et pour le lavage de denrées alimentaires qu'après l'avoir portée à ébullition pendant dix minutes.

Les premières mesures ont été prises de suite, dont notamment une augmentation de la chloration de l'eau potable concernée ainsi que la mise en opération par le SEBES de sa solution de rechange pour la production d'eau potable.

Suite au déclenchement du plan d'intervention d'urgence, une cellule de crise rassemblant les représentants du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Santé, de l'Administration des services de secours, du Laboratoire national de santé, de la Direction de la gestion de l'eau, du SEBES et, dans une phase ultérieure, du Service information et presse, s'est réunie au ministère de l'Intérieur.

Organisation de la Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2005

14 mars 2005

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a tenu le 14 mars 2005 une conférence de presse sur l'organisation en vue de la Journée mondiale de l'eau fixée au 22 mars 2005.

La Journée mondiale de l'eau était en même temps la journée d'ouverture du plan d'action

«L'eau, source de vie», qui s'échelonne sur la décennie 2005-2015. Cette initiative, décidée à la 58e Assemblée générale de l'ONU, a pour objectif général de fournir à l'ensemble de la population mondiale une offre permanente en eau potable de qualité. La démarche de l'ONU consistant à faire participer le plus grand nombre possible d'organisations non gouvernementales à la Journée mondiale de l'eau, le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire souhaite poursuivre cet effort.

Une campagne de sensibilisation à l'attention des consommateurs d'eau a été menée par le biais d'affiches dans des arrêts de bus pendant la période du 15 au 21 mars 2005 ainsi que d'articles publiés dans la presse le 22 mars 2005.

Jean-Marie Halsdorf a annoncé des mesures d'investissement au niveau des communes afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'eau potable d'ici 2015:

- remise à niveau des sources et canalisation;
- construction de stations d'épuration;
- renaturation des cours d'eau.

Le ministre a présenté un plan d'action en deux temps:

- sensibilisation et information;
- contrôles officiels de la qualité de l'eau et des infrastructures de distribution.

Conformément au règlement grand-ducal du 7 octobre 2002, les communes procèdent à des inspections de leurs infrastructures de distribution d'eau potable. Des labels spécifiques pour la qualité de l'eau potable seront introduits en 2006 et décernés aux communes méritantes.

Face à la menace croissante que représentent les inondations, les pouvoirs publics du Grand-Duché de Luxembourg et le Centre de recherche public Gabriel Lippmann ont progressivement mis en place un réseau d'observation hydroclimatologique à partir de 1995. Depuis le 21 mars, l'Observatoire est accessible au grand public sur le site Internet de l'Administration de la gestion de l'eau (www.waasser.lu).

Le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire a en outre publié une brochure intitulée *Hochwasserfibel – Vorsorge in hochwassergefährdeten Gebieten*, qui dresse les mesures à prendre par l'État, les communes et la population en cas de danger d'inondation.

Un ensemble d'environ 6 500 personnes, parmi lesquelles figurent les maires, les services techniques des communes, des responsables de cellules de crise ainsi que des médecins, des pharmaciens et des hôpitaux, ou encore les réseaux de distribution alimentaire et les restaurants, recevront à l'avenir une alerte automatique via courrier électronique en cas de menace de pollution de l'eau potable.

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, lors de la conférence de presse sur l'organisation de la Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2005

Jean-Marie Halsdorf dresse le bilan de l'année 2004 des activités de la protection civile et des services d'incendie

26 avril 2005

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a présenté lors d'une conférence de presse le 26 avril 2005 le bilan des activités de la protection civile et des services d'incendie pour l'année 2004.

Selon le ministre, 10 428 personnes se sont engagées en tant que bénévoles auprès de la protection civile et des services d'incendie pendant l'année 2004.

«On assiste actuellement à une régression des jeunes pompiers et des bénévoles», a constaté Jean-Marie Halsdorf, estimant

cette régression à 15% au cours des 2 dernières années.

Avec l'objectif d'augmenter le recrutement dans les services de secours, Jean-Marie Halsdorf prévoit une «campagne de sensibilisation qui s'adressera prioritairement aux jeunes». «Nous allons attirer l'attention des adolescents sur l'action honorable et gratifiante de s'engager en tant que bénévoles auprès des services de secours», a-t-il annoncé. Il a ajouté que «cette campagne visera aussi bien le public luxembourgeois que non-luxembourgeois».

«Les communes essaient de faire face à l'érosion constante du nombre des effectifs au sein des services de secours par une professionnalisation progressive des recrutés», a précisé Jean-Marie Halsdorf en donnant l'exemple de la ville d'Esch-sur-Alzette qui prévoit de professionnaliser son corps de sapeurs-pompiers.

Le ministre de l'Intérieur a cependant estimé que «la professionnalisation du service ambulancier coûterait entre 30 et 40 millions d'euros», et a souligné que «le bénévolat doit rester l'axe prépondérant de la société luxembourgeoise».

Le ministre Jean-Marie Halsdorf à la conférence «De nouveaux paysages, de nouveaux chemins», traitant du cadre général des villes européennes

Jean-Marie Halsdorf à la conférence «De nouveaux paysages, de nouveaux chemins»

21 juin 2005

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a assisté le 21 juin 2005 à la conférence «De nouveaux paysages, de nouveaux chemins», organisée par le ministère de l'Intérieur, Agora, le Fonds Belval et Pro-Sud, dans le cadre du projet européen Interreg-IIIB SAUL – Sustainable and accessible urban landscapes (www.saulproject.net).

Le but de cette conférence était de thématiser et d'analyser les «paysages nouveaux» qui apparaissent aujourd'hui dans la plupart des villes européennes qui, à cause du manque d'espace dans les centres, sont contraintes de s'étendre davantage jusqu'à la périphérie.

De nouvelles images de «paysages urbains » sont créées: des zones monofonctionelles telles que des «zones résidentielles», «zones d'activité», voire de grands espaces verts – tels que des forêts – formant ensemble avec les espaces multifonctionnels des centres urbains une nouvelle mosaïque spatiale complexe qui ne correspond plus à nos vues traditionnelles de la ville européenne.

Au Luxembourg, la région Sud présente toutes les caractéristiques de cette nouvelle typologie spatiale.

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire annonce l'entrée en vigueur du premier plan directeur sectoriel, le plan «Lycées»

26 juillet 2005

Le 26 juillet 2005, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a invité à une conférence de presse à l'occasion de l'entrée en vigueur du premier plan directeur sectoriel, le plan «Lycées» (PdsL). Il a également procédé à la présentation du bilan concernant la mise en œuvre de l'IVL *(Integratives Verkehrs- und Landesplanungskonzept)*.

Présenté le 2 avril 2003, le plan «Lycées» prévoit la construction

de trois nouveaux établissements d'enseignement secondaire ou secondaire technique (à Junglinster, Redange-sur-Attert et Belval-Ouest) et met l'accent sur la régionalisation de l'enseignement.

Le plan répartit le pays en 4 pôles d'enseignement: Nord, Sud, Est et Centre. Chaque pôle scolaire offrira la totalité des formations courantes.

Le but principal poursuivi par le plan se traduit par le concept de «lycée de proximité». Le mécanisme d'inscription prioritaire permet de faire en sorte que la grande majorité des élèves fréquente le lycée qui se trouve le plus proche de son domicile. Cette approche réduit considérablement les flux entre les pôles, tout en renforçant les lycées moins attractifs à l'heure actuelle, en décongestionnant ceux qui le sont trop, notamment les lycées de la ville de Luxembourg.

Jean-Marie Halsdorf a également souligné l'importance du *monitoring* ou du contrôle continu des plans directeurs sectoriels.

Le ministre a expliqué que les quatre plans sectoriels primaires (Transports, Logement, Zones d'activité économique et Grands ensembles paysagers) sont en cours de réalisation et feront l'objet de projets de loi dans les prochaines années. Le ministre a souligné que «la coopération entre les différents ministères est primordiale pour assurer le bon suivi de ces quatre plans».

Selon Jean-Marie Halsdorf, le projet de loi sur le plan sectoriel Transports sera présenté avant la fin de l'année 2006, alors les projets de loi Logement et Grands ensembles paysagers seront prêts pour 2007.

Signature de la convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad

26 septembre 2005

La convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad a été officiellement signée le 26 septembre 2005 par les collèges des bourgmestre et échevins des communes de Bettendorf, Diekirch, Erpeldange, Ettelbruck, Schieren et par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf.

En signant la convention, lesdites communes s'engagent à mener dorénavant le processus de planification de la Nordstad en étroite collaboration.

La Nordstad est le plus grand centre en milieu urbain dans le pays et forme le deuxième centre de développement et d'attraction d'ordre moyen (avec la ville d'Esch-sur-Alzette). Le programme directeur de l'aménagement du territoire définit la recherche d'une déconcentration concentrée comme un des grands principes en vue de la préparation d'une nouvelle organisation de l'espace.

L'instrument de coordination pour ces activités, nécessaires pour renforcer la déconcentration concentrée, est le système des centres de développement et d'attraction (CDA). La partie B, consacrée à la mise en œuvre du programme directeur, réserve une attention particulière au développement de la Nordstad. Un des objectifs politiques est de renforcer, selon les principes du développement durable, la structure économique des régions par la diversification et le développement du potentiel endogène local.

Le programme directeur prévoit en outre la promotion du polycentrisme et la déconcentration concentrée. Pour y arriver, il est pro-

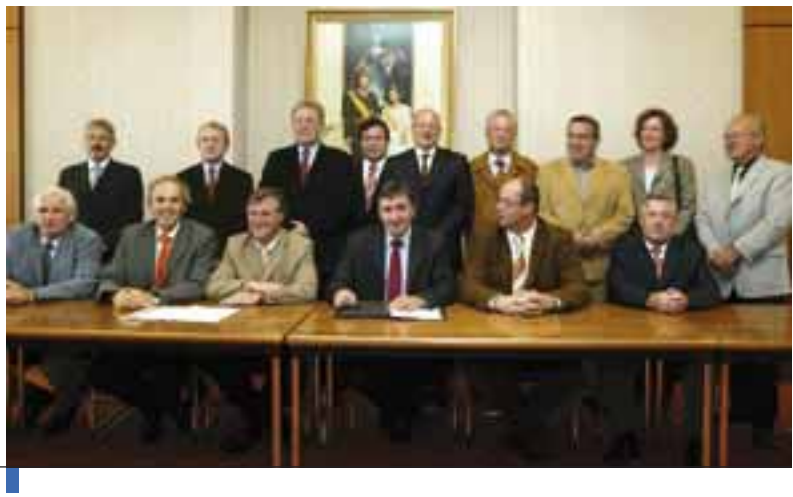

Les signataires de la convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad

posé que les CDA d'ordre moyen regroupent les infrastructures, activités et emplois qualifiés (secteur tertiaire).

Un autre objectif important est le développement d'un partenariat ville-campagne dans l'esprit du développement durable, tout en renforçant la coopération intercommunale aux niveaux local et régional.

Une des priorités de taille consiste en la création de structures urbaines qui permettent de limiter les déplacements et encourager l'utilisation des transports en commun (pression par l'ouverture de la Nordstrooss).

Selon les experts, la Nordstad devrait figurer comme centre pour le nord du Luxembourg et comme alternative urbaine à Luxembourg-Ville et de la région sud du pays. On estime qu'il est impératif de développer la Nordstad, non seulement du point de vue quantitatif et qualitatif, mais surtout du point de vue fonctionnel.

La participation des jeunes à la vie politique au niveau communal ainsi que l'intérêt au bénévolat sont les objectifs prônés par les ministres Halsdorf et Jacobs

Les ministres Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf ont présenté le Plan communal Jeunesse

24 octobre 2005

Le 24 octobre 2005, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf ont présenté la 2e édition du Plan communal Jeunesse (PCJ).

Le *Plan communal Jeunesse*, paru sous forme de brochure, est un outil de travail qui s'adresse aux communes pour aider ces dernières à planifier et coordonner la politique jeunesse au niveau communal et à augmenter la participation des jeunes.

Selon le ministre Halsdorf, le plan s'inscrit dans le cadre de la participation des citoyens à la vie politique. Le but de ce plan d'action est donc de «motiver les jeunes à s'engager dans la société et à s'intéresser à la vie politique». Marie-Josée Jacobs s'est jointe à l'avis de Jean-Marie Halsdorf, tout en indiquant «qu'il est aussi important de motiver les jeunes à s'engager dans le bénévolat».

Le PCJ est fondé sur deux idées centrales:

Tout d'abord, il s'agit d'un instrument politique qui implique activement les jeunes. Cet instrument doit permettre de planifier la politique locale en faveur des jeunes.

Le PCJ est ensuite un instrument politique pour les jeunes. Ces derniers doivent, en effet, être associés à l'élaboration du Plan communal Jeunesse, c'est-à-dire à l'élaboration de la politique jeunesse mise en œuvre dans leur commune ainsi qu'à la réalisation des projets décidés dans ce cadre.

Bon nombre de projets facilitant la collaboration entre l'État et la commune ont déjà été élaborés. Le ministère de la Famille et de l'Intégration soutient par exemple les communes dans l'organisation de forums de discussion pour les jeunes, avec une participation financière de 50% au projet. Le Service national de la jeunesse (SNJ) met des vidéos à disposition des communes et de toute organisation intéressée. Le SNJ organise aussi des activités de vacances pour les jeunes dans les différentes communes. Il propose entre autres une brochure de formation et d'information à l'intention des maisons de jeunes.

Pour tous les jeunes intéressés au volontariat, le programme volontariat du SNJ est consultable sur Internet.

JUSTICE

Le ministre de la Justice dresse le bilan de la sécurité au Luxembourg

23 mars 2005

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a assisté le 23 mars 2005 à la présentation par la police grand-ducale d'un état des lieux de la sécurité au Luxembourg sur base des statistiques policières de l'année 2004.

Afin d'assurer une coordination optimale entre tous les services, le gouvernement a regroupé en 2004 toutes les compétences en matière de sécurité sous les auspices d'un seul responsable politique.

Au total, près de 27 000 affaires ont été traitées en 2004 par la police, le taux d'élucidation étant de 38%. Globalement, le nombre d'infractions constatées en 2004 a légèrement augmenté (+2,84%) par rapport à 2003. Cette augmentation serait due à la multiplication des actions de la police, notamment dans le milieu des drogues, a souligné le ministre de la Justice. «L'on ne peut dès lors pas parler d'une augmentation de la criminalité. Cette augmentation du nombre des infractions est le résultat d'une politique plus active en matière de sécurité», a ajouté Luc Frieden.

Si le nombre des infractions contre les biens, qui représentent 71,8% des affaires constatées en 2004, n'a presque pas changé entre 2003 et 2004, le nombre des infractions contre les personnes a par contre augmenté de 16%.

- 35% des auteurs sont d'origine luxembourgeoise, contre 61% qui ne sont pas d'origine luxembourgeoise (pour 4% des auteurs, l'origine n'a pas pu être définie);
- 67% des auteurs résident au Grand-Duché.

Pour le ministre de la Justice, les problèmes en matière de sécurité se situent à trois niveaux:

I) les coups et blessures volontaires;

II) l'augmentation des infractions en matière de drogues;

III) les infractions commises par les non-résidents.

La politique active du gouvernement en matière de sécurité se distingue aussi au niveau des effectifs toujours croissants de la police et de la justice, a remarqué Luc Frieden. Ainsi, le nombre de magistrats a augmenté de 43% au cours des dix dernières années. Les effectifs de la police ont connu, de leur côté, une évolution semblable.

Luc Frieden et Pierre Reuland présentent les statistiques policières de l'année 2004

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a annoncé la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire

3 novembre 2005

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a annoncé le 3 novembre 2005 la construction d'un nouveau centre pénitentiaire au Luxembourg.

Luc Frieden entend ainsi faire face à l'augmentation considérable de la population à la prison de Schrassig au cours des cinq dernières années. En effet, le nombre de détenus y est passé de 350 en 2000 à plus de 600 en 2005.

Selon les indications du ministre de la Justice, le nouveau centre pénitentiaire sera destiné principalement aux détenus provisoires et permettra par là une meilleure

répartition entre les différentes catégories de détenus. Sa capacité sera fixée à 400 détenus. Luc Frieden espère que les travaux de construction pourront commencer dans deux, voire trois ans, période nécessaire pour la recherche d'un site approprié.

La construction de cette deuxième prison au Luxembourg fait partie d'un ensemble de mesures que le ministre Frieden avait proposées au Conseil de gouvernement en octobre 2005, et auxquelles le Conseil avait réservé une suite favorable.

Les autres mesures destinées à freiner la croissance de la population à Schrassig concernent la construction d'une structure fermée pour mineurs à Dreiborn ainsi que la mise en place d'un centre de rétention pour immigrés illégaux dans les environs de l'aéroport du Findel.

Le projet de loi relatif au contrôle judiciaire, déposé à la Chambre des députés en juin 2004, ainsi que les bracelets électroniques s'inscrivent dans le même ordre d'idées.

LOGEMENT

Fernand Boden présente la 8e Semaine nationale du logement

28 septembre 2005

Offrir une occasion unique pour s'informer sur tout ce qui a trait au logement, voilà l'objectif des semaines du logement, organisées à l'initiative du ministère du Logement.

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, présente la 8e Semaine nationale du logement qui a pour objectif d'informer le public sur tout ce qui concerne le logement

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a exposé le 28 septembre 2005 lors d'une conférence de presse les différentes facettes de la 8e Semaine nationale du logement et de son salon qui a commencé vendredi 30 septembre 2005.

Organisée chaque année, la Semaine nationale du logement est placée cette année-ci sous le thème «Se loger et habiter au Luxembourg». C'est pourquoi le ministre a également saisi l'occasion pour faire le point sur la situation actuelle du logement au Luxembourg.

Fernand Boden a ainsi expliqué que le salon du logement constitue un important rendez-vous qui donne au grand public la possibilité de se renseigner directement auprès des professionnels du secteur, dont des architectes, des ingénieurs, des administrations, des banques ou encore des notaires. Par ces rencontres, mais aussi à l'aide d'expositions et d'un cycle de conférences, le salon présente de façon exhaustive le marché du logement au Luxembourg, aussi bien en termes de produits qu'en termes de services.

L'organisation de la Semaine nationale du logement traduit la détermination du gouvernement de favoriser, pour les particuliers, l'acquisition et la construction de logements de qualité au Luxembourg. Afin de rendre les logements plus accessibles, le gouvernement a entrepris toute une série de mesures. «Ces mesures visent surtout l'augmentation de l'offre des logements, ce qui a un impact positif sur l'évolution des prix», a expliqué Fernand Boden.

Le ministre a ainsi évoqué les diverses mesures fiscales, les avantages du bail emphytéotique, les aides étatiques et les moyens mis

en œuvre par le gouvernement pour accélérer les procédures administratives. Cela devrait permettre, selon le ministre, «l'acquisition d'un logement ou la construction d'une maison, même pour les jeunes ménages».

Ces mesures se révèlent d'ores et déjà efficaces. En effet, comme l'a constaté Fernand Boden, «le nombre des autorisations de bâtir a augmenté de 31% l'année passée et lors du premier semestre 2005. Parallèlement, l'on peut noter une stabilisation des prix des appartements et des maisons unifamiliales».

La Semaine nationale du logement 2005 a duré cette année-ci jusqu'au 4 octobre. Elle s'est tenue au parc des expositions Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg. Le salon a intégré la traditionnelle Journée mondiale de l'habitat, qui a eu lieu le 3 octobre 2005.

POLITIQUE D'ASILE

Jean Asselborn et Nicolas Schmit s'expriment sur la politique d'asile du gouvernement

21 juillet 2005

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont présenté le 21 juillet 2005 les dernières statistiques relatives aux demandes d'asile au Luxembourg en 2004-2005 et se sont exprimés sur les priorités du gouvernement en la matière.

Le nombre total des demandeurs d'asile au Luxembourg se situe actuellement aux alentours de 3000 personnes. Ce chiffre comprend 1000 demandeurs d'asile déboutés et 2000 personnes dont les procédures administratives sont toujours en cours.

Au cours de l'année 2004, le Luxembourg a accueilli 1 577 demandeurs d'asile. La majorité de ces personnes venait d'Afrique (850) et des pays des Balkans (460). Pendant la même année, 381 demandeurs d'asile sont retournés dans leur pays d'origine (dont 325 de leur propre gré et 56 de manière involontaire) et 512 personnes ont été transférées vers d'autres pays membres de l'Union européenne suivant les dispositions de la convention de Dublin.

Au cours du premier semestre de l'année 2005, 446 demandeurs d'asile ont été enregistrés, dont 170 d'origine africaine, 151 provenant des Balkans et 125 issus d'autres régions du monde. Pendant la même période, 138 demandeurs d'asile sont retournés dans leur pays d'origine (dont 55 de leur propre gré et 83 de manière involontaire) et 140 personnes ont été transférées vers d'autres pays membres de l'UE.

«Les familles ou individus qui ne se sont pas vu octroyer le droit d'asile ont deux options: ou bien ils peuvent retourner dans leur pays d'origine de manière organisée et avec l'appui logistique et financier du gouvernement luxembourgeois, ou bien ils se verront rapatriés par la force», a expliqué Jean Asselborn. «Les demandeurs d'asile déboutés qui décident de retourner de leur propre gré dans leur pays d'origine peuvent bénéficier d'une aide financière de 1190 euros par adulte et 590 euros par enfant», a-t-il rappelé.

«Le retour forcé n'est pas une affaire facile, ni pour les personnes et familles concernées, ni pour les institutions de l'État, ni pour la police, ni pour les responsables politiques. Voilà pourquoi je souhaite lancer un appel public à toutes les personnes déboutées d'opter pour un départ volontaire et en toute dignité», a déclaré Jean Asselborn.

En même temps, le gouvernement continuera à régler les cas exceptionnels de familles arrivées au Luxembourg avant le 1er août 2001 et ayant au moins un enfant en voie d'accomplissement de sa formation postprimaire. C'est sur cette base que 47 familles (équivalant à 175 personnes) ont pu obtenir un permis de séjour pour le Grand-Duché depuis l'année passée.

Afin de mieux maîtriser les défis de la politique d'asile, le ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration a également développé un dialogue régulier avec le secteur non gouvernemental au Luxembourg, notamment l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) et la Caritas.

Le gouvernement, en consultation avec la Chambre des députés, a récemment élaboré un projet de loi visant à réformer la procédure d'asile. Selon le ministre Nicolas Schmit, le but de la nouvelle loi est «d'améliorer les procédures actuelles», jugées trop longues,

Le ministre Jean Asselborn et le ministre délégué Nicolas Schmit présentent la politique d'asile du gouvernement

et de faciliter le tri entre «vrais demandeurs d'asile et ceux qui abusent du système».

Le projet de loi prévoit une procédure accélérée pour le traitement de certains dossiers, par exemple si le demandeur d'asile fait preuve d'un manque de collaboration, s'il provient d'un pays sûr ou s'il ne présente pas de motifs d'asile pertinents.

Un centre de rétention devrait par ailleurs être construit en 2006 dans les alentours de l'aéroport de Luxembourg. Le complexe devrait héberger des demandeurs d'asile soumis à la procédure accélérée, et permettre un meilleur encadrement des personnes en voie de rapatriement.

Dans le cadre de la nouvelle loi, les demandeurs d'asile obtiendraient le droit d'accéder au marché de travail après neuf mois (actuellement douze mois) de séjour au Luxembourg, à condition que leur procédure d'asile soit toujours en cours. Le droit à une formation professionnelle serait également renforcé, notamment pour les jeunes entre 16 et 18 ans. Le projet de loi prévoit par ailleurs la transposition en droit national de deux directives européennes en matière d'asile.

Jean Asselborn fait le point sur l'évolution des demandes d'asile au Luxembourg

12 septembre 2005

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a présenté les dernières statistiques concernant les demandeurs d'asile au Luxembourg en date du 12 septembre 2005.

Depuis 1999, le Luxembourg a enregistré 8 975 demandeurs d'asile, dont 14,9% ont été transférés vers un autre pays de l'Union européenne suivant les dispositions de la convention de Dublin. Parmi les demandes traitées, 18% de requérants se sont vu octroyer un droit de séjour permanent (en obtenant le statut de réfugié) ou provisoire (pour des raisons humanitaires ou autres), 23,6% sont retournés dans leur pays d'origine, 20% sont en cours de procédure, 12% ont abandonné leur demande d'asile en cours de route et 11,5% ont été déboutés sans retourner dans leur pays d'origine.

Au cours des huit premiers mois de 2005, le Grand-Duché a accueilli 578 nouveaux demandeurs d'asile, dont la plupart sont originaires des pays de l'ex-Yougoslavie (187) et d'Afrique (181). En même temps, la diversité des pays d'origine des demandeurs d'asile s'accentue. En effet, un nombre croissant de demandeurs d'asile enregistrés en 2005 proviennent de Russie (40), d'Iran (33), d'Ukraine (15) et de Biélorussie (14).

Le chiffre total des demandeurs d'asile au Luxembourg se situe actuellement aux alentours de 3 000 personnes. Ce nombre comprend 1 000 demandeurs d'asile déboutés et 2 000 personnes dont les procédures administratives sont toujours en cours.

Dans un souci de transparence des procédures, le ministre Jean Asselborn a envoyé fin juillet 2005 des lettres personnelles à environ 750 demandeurs d'asile déboutés pour les encourager une dernière fois à opter pour un rapatriement organisé et avec l'appui logistique et financier du gouvernement luxembourgeois, faute de quoi il faudra procéder à un retour forcé.

En même temps, Jean Asselborn a assuré qu'aucun demandeur d'asile «ne sera contraint de rentrer dans son pays d'origine s'il s'avère qu'un tel retour mettait en danger sa vie, soit pour cause des circonstances politiques locales, soit pour cause d'une maladie grave qui ne pourrait être traitée sur place».

Nouvelle loi sur la procédure d'asile adoptée par la Chambre des députés

20 décembre 2005

Le 20 décembre 2005, la Chambre des députés a voté le projet de loi relatif au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection.

Sommairement, la nouvelle loi contient des dispositions en vue de l'introduction d'un statut de protection subsidiaire, la possibilité de travailler pendant la procédure et l'accélération de la procédure.

Le statut de protection subsidiaire garantit à la personne concernée le même traitement dont profite un ressortissant non communautaire séjournant de façon régulière sur le territoire du Luxembourg. Le statut de tolérance est accordé au demandeur débouté dans l'hypothèse où un retour au pays d'origine est matériellement impossible. Les personnes concernées par ce statut ont droit à une aide sociale et peuvent obtenir une autorisation d'occupation temporaire.

En principe, le demandeur d'emploi n'a pas accès au marché de l'emploi pendant une durée de neuf mois après le dépôt de leur demande de protection internationale. Cet accès devient possible lorsque la durée de l'instruction de la demande est excessivement longue. Les demandeurs d'asile n'obtiendront cependant pas un véritable permis de travail, mais une «autorisation d'occupation temporaire» pour une période de six mois renouvelable.

La loi vise également le placement dans un centre de rétention pour une durée maximale de trois mois dans certains cas très précis, si a) la demande de protection internationale a été déposée dans le but de prévenir un éloignement de la personne concernée alors que celle-ci se trouve en séjour irrégulier au Luxembourg, b) le demandeur refuse de coopérer avec les autorités dans l'établissement de son identité ou de son itinéraire de voyage, c) la demande de protection internationale est traitée dans le cadre d'une procédure accélérée, d) le placement s'avère nécessaire afin de ne pas compromettre le transfert du demandeur vers le pays qui, en vertu d'engagements internationaux auxquels le Luxembourg est partie, est considéré comme responsable de l'examen de la demande. Ce placement peut, à titre exceptionnel, être prolongé par le ministre chaque fois pour une durée maximale de trois mois. La durée maximale de rétention est de douze mois.

Toute une série de mécanismes permettant d'accélérer substantiellement la procédure est inscrite dans différents articles de la loi. Ces éléments d'accélération de la procédure sont: le retrait implicite de la demande (art.11), l'incompétence pour l'examen de la demande (art. 15), l'irrecevabilité de la demande (art. 16), les recours contre les décisions d'incompétence et d'irrecevabilité (art. 17), le recours contre une décision négative sur le bienfondé de la demande de protection internationale (art. 19), la procédure accélérée, la nouvelle demande (art. 23).

À côté de ces dispositions qui remplacent l'ancienne loi modifiée du 3 avril 1996, la nouvelle loi entend transposer en droit luxembourgeois trois directives européennes, notamment la directive 2001/55/CE relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées, la directive 2003/9/CE relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile, la directive 2004/83/CE concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié. Elle tend aussi à intégrer par anticipation les dispositions figurant dans la directive du Conseil relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les États membres.

Au-delà de l'avis du Conseil d'État, plusieurs autres avis ont été analysés, notamment celui du Lëtzebuerger Flüchtlingsrot, du Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand, de la Commission consultative des droits de l'Homme ainsi que du Conseil national pour étrangers et du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

RECHERCHE

Festival des sciences

22-30 octobre 2005

L'année 2005 aura été celle de la cinquième édition du Science Festival qui a eu lieu du 22 au 30 octobre.

Dans ce contexte, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ont officiellement inauguré le 28 octobre l'exposition «Autour de l'automobile» organisée par Luxinnovation – Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche –, l'ILEA – Industrie luxembourgeoise des équipementiers de l'automobile –, et les industriels luxembourgeois. Cette exposition a visé à présenter les technologies et les innovations les plus récentes développées par les entreprises luxembourgeoises et intégrées dans les véhicules des constructeurs automobiles européens et internationaux.

Dans le cadre du festival, la secrétaire d'État Modert a rencontré les jeunes chercheurs et a remis un prix pour les deux meilleures affiches présentées lors de la «Journée des boursier-è-s» au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster le 29 octobre.

Le 31 octobre, la secrétaire d'État Modert a eu un échange de vues avec le Dr. Chiaki Mukai, première astronaute japonaise ayant participé à deux missions spatiales à bord de la Station spatiale internationale.

François Biltgen, Octavie Modert et Jeannot Krecké à la cinquième édition du Festival des sciences

Octavie Modert assiste au lancement de la mission Venus express de l'Agence spatiale européenne

9 novembre 2005

La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, vient d'assister au lancement de la sonde Venus express, première mission européenne à destination de Venus, effectuée sous l'égide de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Lancée par une fusée Soyuz depuis le cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan) le 9 novembre, Venus express réalisera le premier examen complet de l'atmosphère de Venus, connue comme la planète la plus chaude de notre système solaire, avec plus de 450°C de température de surface et une pression atmosphérique quatre-vingt-dix fois celle de la Terre.

Ainsi la secrétaire a pu se rendre compte sur place du lancement couronné de succès de cette mission dont l'objectif est d'obtenir des données scientifiques sur l'évolution de cette planète-sœur de la Terre. Ces données permettront de tirer des conclusions sur la genèse de cette planète qui, tout en étant similaire à la Terre en termes de dimension, masse et composition, a pris un développement très différent au cours des derniers quatre milliards d'années. La sonde analysera justement les épais nuages chargés d'acide sulfurique de Venus et observera sa surface à la recherche de volcans en activité. Sur la base de ces données, la science es-

La secrétaire d'État Octavie Modert a assisté au lancement de la sonde Venus express au Kazakhstan

time notamment pouvoir donner de meilleures estimations sur les conséquences possibles d'un réchauffement climatique sur Terre.

Rappelant que le Luxembourg vient d'adhérer en tant que 17e membre à l'Agence spatiale européenne, plus de 5 ans après la conclusion d'un accord de coopération dans le domaine des télécommunications, Madame Modert s'est félicitée de la mise en œuvre de cette mission sur la base d'une importante coopération européenne au sein de l'ESA. Venus express constitue une mission comportant un haut intérêt scientifique et qui, pour la première fois, bénéficie d'éléments développés pour une mission précédente vers Mars, qui ont pu être utilisés lors de cette mission, ce qui en a considérablement réduit le coût.

Le ministre de la Recherche, François Biltgen, au sujet de la réunion de l'ESA

7 décembre 2005

François Biltgen, en sa qualité de ministre de la Recherche, a assisté les 5 et 6 décembre 2005 à Berlin à la réunion ministérielle de l'Agence spatiale européenne (ESA) lors de laquelle les objectifs et les priorités futurs de l'Europe spatiale ont été discutés. Les ministres en charge de l'Espace des 17 États membres de l'ESA et du Canada ont décidé, à l'issue d'une session de deux jours du Conseil de l'ESA, de doter l'Europe spatiale d'un plan cohérent axé sur les découvertes et la compétitivité.

Lors d'une conférence de presse organisée le 7 décembre, François Biltgen a présenté les conclusions de la réunion de Berlin et a expliqué le rôle du Luxembourg au sein de l'ESA. Le ministre a rappelé que le Grand-Duché a adhéré en 2004 à l'Agence et que le Conseil de gouvernement a fixé le 25 novembre 2005 la contribution luxembourgeoise au financement de l'ESA à 48 millions d'euros pour la période 2006-2013.

La définition d'une politique de l'espace est déjà prévue dans le projet de Constitution européenne, a dit le ministre Biltgen. «Il revient à l'Union européenne de définir les orientations politiques en matière d'espace et de fixer en particulier l'application et l'utilisation des technologies», a dit le ministre, «alors que l'ESA est chargée de la mise en œuvre technologique de cette politique». Les échanges entre les ministres compétents et l'ESA ont lieu au niveau du Conseil «Espace» qui, lui-même, s'inscrit dans le cadre du Conseil des ministres de la Recherche.

Selon le ministre François Biltgen, l'ESA dispose de contributions fixes de la part des États membres. Ainsi, la participation luxembourgeoise à l'Agence spatiale européenne s'élève à 0,21% du PIB. Par ailleurs, les États membres ont la possibilité, et non l'obligation, de participer à divers programmes de l'ESA.

À Berlin, les ministres ont approuvé la poursuite d'une série de programmes en cours et se sont mis d'accord pour lancer de nouvelles initiatives majeures afin que l'Europe dispose d'une stratégie claire et de moyens tangibles pour développer ses activités

d'exploration et d'exploitation de l'espace.

Les ministres ont souligné les efforts entrepris pour mieux sensibiliser les citoyens européens aux activités spatiales et à leurs retombées bénéfiques grâce, notamment, au succès des récentes missions scientifiques européennes comme Huygens et Mars express.

Les ministres ont réaffirmé l'importance stratégique pour l'Europe d'améliorer ses capacités scientifiques, technologiques et industrielles dans le domaine spatial afin de mieux répondre aux attentes de ses citoyens concernant l'environnement, la qualité de vie et la sécurité. Constatant que l'industrie européenne a connu, au cours des années précédentes, des difficultés découlant à la fois d'un fort ralentissement du marché commercial et de la concurrence exercée par des industries bénéficiant de coûts de production inférieurs, ils ont pris note des mesures engagées par l'industrie pour renforcer sa position au prix d'un douloureux processus de restructuration et de concentration, qui s'est traduit par une diminution et un regroupement de ses capacités.

Dans son intervention, le ministre Biltgen a souligné la nécessité pour l'Europe de conserver un secteur spatial compétitif lui permettant de jouer un rôle de premier plan dans les découvertes à venir, de garantir l'accès aux données stratégiques et à de nouveaux services et de consolider sa position sur le marché commercial mondial.

Une étape importante a été franchie avec l'approbation, dans le domaine des lanceurs, d'une politique européenne globale qui garantira la cohérence entre les activités liées aux lanceurs et aux satellites, ainsi que l'accès indépendant à l'Espace pour l'Europe.

Les ministres ont affirmé qu'il était essentiel de continuer à renforcer la coopération européenne dans le domaine spatial en poursuivant l'élaboration d'une politique spatiale européenne intégrant les programmes de l'ESA et de l'UE ainsi que les programmes nationaux et industriels, et en affectant les ressources et les moyens disponibles aux initiatives européennes communes, de manière à atteindre la masse critique nécessaire pour affronter la concurrence mondiale.

Suite à la décision du gouvernement y relative, le ministre a annoncé la poursuite de la participation luxembourgeoise au programme de télécommunications pour un montant de 27 millions d'euros dans les années à venir ainsi que l'adhésion du Luxembourg aux programmes d'observation de la Terre (5,5 millions d'euros) et de technologie (1 million d'euros).

Cette participation élargie aux activités de l'Agence spatiale européenne souligne la volonté du gouvernement de promouvoir le Grand-Duché comme lieu d'implantation de projets innovateurs de technologie avancée. Les opportunités de développement offertes par cette participation combinées au savoir-faire technologique des acteurs nationaux en la matière pourront jeter les bases du développement d'activités économiques nouvelles au Luxembourg. L'adhésion du Luxembourg aux programmes visés ouvre aux entreprises luxembourgeoises de nouvelles opportunités d'activités industrielles qui leur permettent d'assurer non seulement le retour de la contribution financière allouée, mais également de revaloriser les produits et services développés dans le cadre d'activités non spatiales.

Conférence sur les programmes de recherche européens

14 décembre 2005

Le 14 décembre 2005, Luxinnovation – l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche – a organisé une conférence d'envergure nationale sur les programmes de recherche européens. Cet événement, placé sous le patronage du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur de la Recherche, François Biltgen, et de la secrétaire d'État à la Culture, l'Enseignement supérieur et la Recherche, Octavie Modert, et du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a réuni plus de 200 représentants de l'industrie, de l'artisanat et du commerce, des institutions de la recherche publique ainsi que des autorités nationales.

La coopération en matière de R&D est devenue l'une des priorités majeures de la Commission européenne dans le cadre du réexamen à mi-parcours des objectifs de Lisbonne.

Les 6e (2002-2006) et futur 7e (2007-2013) programmes-cadres de recherche et développement

Octavie Modert lors de l'ouverture de la conférence sur les programmes de recherche européens

technologique, et l'initiative intergouvernementale Eureka encouragent les entreprises, grandes et petites, les universités et centres de recherche publics et privés, à entreprendre des projets de recherche au niveau international. Ces programmes concernent toutes les thématiques de R&D, comme les sciences de la vie, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les technologies industrielles, les matériaux, l'environnement, le spatial, etc.

La secrétaire d'État Octavie Modert a souligné l'importance croissante des programmes de recherche européens pour le Luxembourg dans une perspective d'accès aux réseaux internationaux d'excellence et aux financements communautaires. Afin de renforcer encore davantage la participation luxembourgeoise au futur 7e programme-cadre, elle a invité tous les acteurs publics et privés à renforcer leur collaboration et à profiter des services et conseils de l'agence Luxinnovation, point de contact national pour le Grand-Duché.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a clôturé la journée en relevant l'importance de la recherche dans le cadre du Plan national pour l'innovation et le plein emploi. Ce plan prévoit un certain nombre de nouvelles initiatives nationales visant notamment à inciter les entreprises et plus particulièrement les PME à s'engager davantage dans la collaboration internationale.

Jeannot Krecké signe une convention pour soutenir les efforts de recherche et développement de la société HITEC

22 décembre 2005

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a signé le 22 décembre 2005, avec les administrateurs délégués de la société HITEC Luxembourg S.A., Pierre Hirtt et Yves Elsen, une convention relative à la réalisation d'un projet de recherche et de développement d'un coût total estimé à environ un million d'euros.

Les efforts de R&D de la société HITEC, soutenus par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, concernent une nouvelle méthode de classification de la structure des bourrages – matériaux, tels que le noir de carbone ou la silice, qui servent à renforcer le caoutchouc – par la mesure du volume d'échantillons comprimés (CVST: *Compressed Volume Structure Test*).

Cette nouvelle méthode prendra en compte la modification réelle de la structure des agrégats en fonction des procédés industriels employés par les producteurs de gommes, et qui devrait donc permettre de nuancer plus finement l'emploi des différentes nuances de l'agrégat et d'obtenir des résultats plus concluants en termes d'optimisation des performances des produits finaux (le pneumatique en l'occurrence).

La société HITEC Luxembourg S.A réalise ce projet R&D en collaboration internationale avec la société Degussa A.G. de Cologne dans le cadre de l'initiative intergouvernementale Eureka.

«En signant cette convention, le gouvernement entend encourager ces travaux de recherche qui devront permettre à HITEC Luxembourg S.A. de maintenir son avance technologique en matière de production d'équipements de mesure hautement spécialisés pour l'industrie manufacturière et, notamment, les producteurs de

Jeannot Krecké et Pierre Hirtt dans le cadre de la signature d'une convention portant soutien à la société HITEC, PME fondée en 1986 à capital 100% luxembourgeois

matière première pour les caoutchoucs. Ce projet de collaboration avec Degussa A.G. Cologne témoigne de l'excellence technologique que nos entreprises réussissent à développer en s'associant à d'autres entreprises sur le plan international», a déclaré Jeannot Krecké.

SANTÉ

Visite du directeur exécutif de l'UNODC, Antonio Costa, à Luxembourg

25 janvier 2005

Lors de sa visite au Grand-Duché de Luxembourg le 25 janvier 2005, Antonio Maria Costa, directeur exécutif de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), a participé à une réunion de travail au ministère des Affaires étrangères présidée par le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, en présence du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de l'actuel président du groupe horizontal «drogues» du Conseil de l'UE, du président du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants, du coordinateur national «drogues» et de délégués des ministères impliqués dans la lutte antidrogues.

Suite à une présentation sommaire de la situation mondiale en matière de trafic et d'usage illicites de drogues, Antonio Maria Costa a exposé le mandat, les activités, le fonctionnement et les perspectives de l'UNODC, en insistant plus particulièrement sur les modalités de financement de l'Office et des contributions financières du Grand-Duché de Luxembourg par le biais du ministère des Affaires étrangères et du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants.

Une attention particulière a été accordée aux mesures dites de «réduction des dommages» et au projet de création d'une salle de consommation pour personnes toxicomanes au Grand-Duché de par la population. C'est une donnée particulièrement vraie pour les étrangers résidant au Grand-Duché.

Mars Di Bartolomeo accueille Antonio Maria Costa, le directeur exécutif de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime

Présentation des résultats d'une enquête intitulée «*Gesondheetsbewosstsinn bei de Lëtzebuerger*»

10 février 2005

Le 10 février 2005, Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, a présenté une enquête réalisée par l'ILReS sur le thème «*Gesondheetsbewosstsinn bei de Lëtzebuerger*».
Exécutée au mois de décembre de l'année dernière, l'enquête a surtout dévoilé deux points importants:

- De façon générale, la prise en charge de la santé des personnes au Luxembourg est jugée bonne, voire très bonne de santé».
- Quant au fait de payer plus en matière de dépenses de santé, nombreux sont ceux qui seraient disposés à payer davantage, surtout ceux qui en ont le plus besoin. Au niveau des mesures à prendre, le dossier unique (dossier médical informatisé) s'impose aux yeux de la population comme première mesure à mettre en place pour éviter des gaspillages et des pertes de temps.

Mars Di Bartolomeo a souligné que les résultats de l'enquête «ne veulent pas dire que les cotisations vont augmenter». La priorité absolue du gouvernement est de mieux dépenser et de faire des économies. Dans ce contexte, le sondage est à considérer comme une indication sur la volonté des gens de maintenir notre système Luxembourg et sa compatibilité avec différentes conventions des Nations unies, dont le Luxembourg est signataire.

Les résultats complets de l'enquête se trouvent sur le site de l'ILReS: www.ilres.lu.

La campagne «Prévention du cancer colorectal» veut convaincre de la nécessité de mesures de prévention

14 mars 2005

Le 14 mars 2005, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a tenu une conférence de presse au sujet de la prévention du cancer colorectal.

Le mois de mars est déclaré, au niveau mondial, mois de la prévention du cancer de l'intestin. À l'instar d'autres pays européens, comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne qui organisent aussi une campagne au mois de mars, le ministère de la Santé multiplie les initiatives de sensibilisation pour la promotion de la détection précoce du cancer colorectal.

«La prévention du cancer colorectal sauve des vies! Consultez votre médecin» est le message-clé de cette initiative. «Pensez-y! Parlez-en! Agissez!» en sont les devises.

En 2002, le cancer de l'intestin a touché 266 personnes au Luxembourg. Le cancer de l'intestin est ainsi le 2e cancer le plus fréquent chez l'homme et la femme.

Le groupe interdisciplinaire de travail «Prévention du cancer colorectal» du ministère de la Santé désire convaincre le public de l'importance des mesures de prévention de ce cancer.

La plupart des cancers de l'intestin se développent à partir de polypes, qui sont des excroissances bénignes de la muqueuse intestinale. Au fil des années, ils peuvent se transformer en tumeurs malignes. Les polypes ainsi que le cancer colorectal, à un stade débutant, ne provoquent pas de symptômes et sont indo-

Le cancer colorectal a touché 266 personnes au Luxembourg en 2002

lores. C'est ce développement silencieux qui rend ce cancer si dangereux.

«Optez pour des modes de vie sains: pratiquez suffisamment d'activités physiques, choisissez une alimentation équilibrée, riche en fibres, légumes et fruits, évitez le tabac, consommez de l'alcool avec modération»: telles sont les recommandations jouant un rôle important dans la prévention des maladies vasculaires, du diabète et de l'ostéoporose, et qui sont également bénéfiques dans la prévention de certains cancers.

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, lors de la présentation du cd-rom, outil qui s'inscrit dans une politique globale de promotion des modes de vie sains

Présentation du cd-rom *Les os sont vivants. Tout savoir sur l'ostéoporose*

25 avril 2005

À l'occasion d'une conférence de presse en date du 25 avril 2005, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté le cd-rom *Les os sont vivants. Tout savoir sur l'ostéoporose*. L'objectif principal est d'identifier et de comprendre le phénomène de l'ostéoporose.

Cet outil d'éducation à la santé est né d'une collaboration efficace entre la Division de la médecine préventive du ministère de la Santé, du Script du ministère de l'Éducation nationale, de l'Association Luxembourg ostéoporose, des médecins rhumatologues et des jeunes. C'est grâce à ce travail intersectoriel et multidisciplinaire que le cd-rom a pu voir le jour.

Le cd-rom répond à l'un des objectifs de la promotion de la santé: aider les jeunes à acquérir, développer et conserver un mode de vie sain tout au long des années. Il s'inscrit dans une politique globale de promotion des modes de vie sains qui promeut l'alimentation saine et la pratique d'activité physique.

Éduquer pour la santé, ce n'est pas une simple transmission de savoirs. C'est informer, accompagner et motiver les jeunes à développer des comportements individuels favorables à leur santé. Cet outil pédagogique tente non seulement de faire progresser les connaissances des jeunes, mais aussi et surtout de leur faire prendre conscience de certains risques pour leur santé et d'aiguiser leur sens critique, sans négliger leurs compétences.

À la fois outil d'apprentissage individuel et/ou en groupe, le cd-rom propose différents modules d'exploitation: vidéos, jeux, print, liens, etc.

L'ostéoporose touche une femme sur trois et un homme sur cinq. Toutes les 30 secondes, un citoyen de la Communauté européenne se fracture un os à cause de l'ostéoporose. Une des mesures efficaces pour éviter des fractures ultérieures dues à l'ostéoporose consiste à renforcer le plus possible ses os pendant l'enfance et l'adolescence. La masse osseuse atteint son apogée chez les adultes en bonne santé à l'âge de 20 ans. La sensibilisation doit donc être préalable; cet outil d'information et de sensibilisation s'adresse aux jeunes de 13 à 16 ans.

Présentation du *Guide pour une politique en matière de tabagisme dans l'entreprise* et de la Journée mondiale sans tabac

30 mai 2005

Lors d'une conférence de presse en date du 30 mai 2005, tenue conjointement par les ministres François Biltgen et Mars Di

Les ministres Mars Di Bartolomeo, François Biltgen et Claude Wiseler lors de la conférence de presse

Bartolomeo, en collaboration avec Claude Wiseler, le *Guide pour une politique en matière de tabagisme dans l'entreprise* ainsi que la «Journée mondiale sans tabac du 31 mai 2005: le rôle des professionnels de la santé dans la lutte antitabac» ont été présentés.

Dans le cadre de la promotion de la sécurité et de la santé au travail, le Guide pour une politique en matière de tabagisme dans l'entreprise vise à sensibiliser les employeurs et les salariés aux risques que comporte le tabagisme passif pour les non-fumeurs dans l'entreprise, et incite les employeurs à mettre en place une politique relative au tabac dans l'entreprise afin de mieux protéger la santé de tous les salariés de l'entreprise.

Le guide constitue un fil conducteur que l'entreprise peut suivre pour développer une telle politique. Il met en avant plus particulièrement les arguments juridiques, de santé, de sécurité, sociaux et économiques pour définir une politique relative au tabac dans l'entreprise et présente ensuite un plan par étapes pour la mise en place de la politique.

Tenant compte de cette nouvelle évolution, les sujets du tabagisme et plus spécifiquement du tabagisme passif ne sont plus traités exclusivement par les acteurs de la santé publique, mais s'installent inéluctablement dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

François Biltgen a rappelé que conformément aux recommandations du Bureau international du travail (BIT), le projet de loi modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 concernant la sécurité et la santé des travailleurs au travail stipule que «l'employeur doit prendre toutes les mesures pour assurer et améliorer la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, [...] en prenant les mesures nécessaires afin que les travailleurs soient protégés de manière efficace contre les émanations résultant de la consommation de tabac d'autrui».

Les professionnels de la santé peuvent contribuer à réduire la consommation de tabac et ses conséquences néfastes en acquérant des connaissances et des compétences au sujet du tabac et de la lutte antitabac. Toutefois, la consommation tabagique des professionnels de la santé dans les milieux hospitaliers et dans les lycées de professions de santé n'est pas négligeable et des réflexions sur des programmes de sevrage au niveau national sont à entamer.

Dans ce cadre, l'OMS a développé un code de bonnes pratiques des organisations de professionnels de santé en matière de lutte antitabac, qui identifie différents points d'action à mettre en œuvre au sein des structures de santé.

En avril 2005, un questionnaire a été envoyé par la Direction de la santé aux différents établissements de santé (hôpitaux, cliniques, maisons de soins, de convalescence, etc.), afin de dresser un état des lieux des politiques antitabac entamées dans ces secteurs.

Des premiers résultats, il ressort que 77% des établissements souhaitent la mise à disposition d'outils concernant l'aide au sevrage. Parmi ces outils, 71% des établissements désirent recevoir plus de matériel didactique et d'information concernant la lutte antitabac, 17% demandent une formation du personnel ainsi qu'un soutien au sevrage tabagique et 7,6% souhaitent un accès à des conseillers formés.

Journée européenne Euro Melanoma: campagne de sensibilisation sur la prévention du cancer de la peau

30 mai 2005

Le 30 mai 2005 a eu lieu la Journée Euro Melanoma de lutte contre le cancer de la peau ayant comme thème «Le soleil ne nuit pas qu'en été en vacances».

À cette occasion, le ministère de la Santé, la Ligue médico-sociale et la Société de dermato-vénérologie ont initié une campagne de sensibilisation qui se prolongera tout au long de l'année.

En 2002, selon le registre morphologique des tumeurs, 212 nouveaux cas de cancer de la peau ont été détectés, dont 60 cas de mélanome. Un comportement préventif à l'égard de l'exposition solaire durant toute la vie et la détection précoce restent les meilleurs moyens d'éviter ce cancer.

La campagne de lutte contre le mélanome «Faites le tour de vos grains de beauté» entend promouvoir le dépistage, afin d'identifier les grains de beauté suspects, car plus le mélanome est détecté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Présentation du rapport Rössler sur l'évaluation et la poursuite de la décentralisation de la psychiatrie au Luxembourg

27 juin 2005

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a assisté le 27 juin 2005 à la présentation du rapport Rössler sur l'évaluation et la poursuite de la décentralisation de la psychiatrie au Grand-Duché de Luxembourg.

En application de la déclaration gouvernementale qui prévoyait que la décentralisation de la psychiatrie, initiée sur base du rapport Haefner de 1993, soit poursuivie, et sur invitation du ministre Mars Di Bartolomeo, un des co-auteurs de ce rapport, le professeur Dr. Med. Dipl.-Psych. W. Rössler, directeur de la Clinique psychiatrique et universitaire de Zurich, a fait le point sur la situation actuelle en la matière.

Le professeur Rössler a présenté ainsi ses propositions pour poursuivre la réforme de la psychiatrie au Grand-Duché actuellement en cours.

Lors de la conférence de presse, le ministre de la Santé a souligné la nécessité de disposer au Luxembourg d'infrastructures mieux adaptées aux besoins et a rappelé que le budget y relatif a été doublé entre 1999 et 2005. À son avis, le rapport Rössler constitue une base solide pour entamer des réformes concrètes. Mars Di Bartolomeo a l'intention de présenter, avant la fin de l'année 2005, un plan d'action au Conseil de gouvernement.

Présentation de la stratégie et du plan d'action 2005-2009 en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies

29 juin 2005

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté le 29 juin 2005 la stratégie et le plan d'action 2005-2009 en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies. Ce plan définit 43 actions concrètes à réaliser avant 2009. À la même occasion, le ministre a annoncé l'ouverture d'une salle de consommation pour toxicomanes, fixée au 4 juillet 2005.

Selon le ministre, le plan d'action reste provisoire. Dans le domaine en question, l'on ne pourrait, en effet, pas prévoir de plan définitif, a-t-il dit dans son introduction.

Avant de présenter le plan d'action 2005-2009, Mars Di Bartolomeo a brièvement exposé le bilan du premier plan d'action qui couvrait la période 1999-2004. Les programmes d'action mis en œuvre dans le cadre du premier plan ont contribué entre autres à une stabilisation apparente du nombre de toxicomanes au Luxembourg, a affirmé le ministre, tout en relevant qu'il subsistait toujours une grande nécessité d'action pour le futur.

Le plan d'action 2005-2009, qui tient compte de plusieurs programmes européens (la stratégie antidrogues 2005-2012 et le plan d'action drogue 2005-2008), repose sur deux piliers principaux: la réduction de la demande (volet préventif) et la réduction de l'offre. Ce plan concerne quatre axes transversaux: la réduction des risques, dommages et nuisances, la recherche et l'information, les relations internationales et les mécanismes de coordination.

Dans ce contexte, Mars Di Bartolomeo a mis en avant la collaboration exemplaire entre, d'un côté, le ministère de la Santé, et, de l'autre, le ministère de la Justice, compétent au niveau de la

réduction de l'offre en matière de drogues.

Pour chaque pilier, le plan d'action énumère les actions concrètes à réaliser entre 2005 et 2009. Au total, 43 actions sont ainsi définies, qui concernent la prévention primaire (quatre actions), la prise en charge et traitement (six actions), la réintégration socioprofessionnelle (cinq actions), la réduction des risques et dommages (cinq actions), la recherche, l'évaluation et l'information (huit actions), la réduction de l'offre (sept actions), la coordination et les relations internationales (huit actions).

Dans le cadre du plan, une attention particulière a été réservée aux offres d'hébergement et de logement ainsi qu'aux mesures de réinsertion socioprofessionnelle, a signalé le ministre de la Santé.

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, en visite au Centre thérapeutique d'Useldange

10 août 2005

Le 10 août 2005, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a visité le Centre thérapeutique d'Useldange (CTU).

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, avec le personnel du CTU

Le CTU est une structure délocalisée du CHNP (Centre hospitalier neuropsychiatrique d'Ettelbruck) qui s'est spécialisée dans les traitements psychothérapeutiques et psychologiques de patients présentant:

- une consommation alcoolique et/ou médicamenteuse abusive,
- des troubles psychiques et relationnels liés à des dépendances pathologiques.

L'admission des patients au CTU est programmée après une désintoxication médicale faite dans d'autres structures ambulatoires ou hospitalières. La durée de leur séjour peut varier de quelques semaines à plusieurs mois.

Environ 140 hommes et 40 femmes sont pris en charge chaque année au CTU. Leur âge se situe entre 17 et 70 ans. Depuis 1978, 3 576 patients ont subi un traitement au CTU et depuis 1983, date de l'ouverture d'un service pour femmes, 737 patientes ont été suivies.

Dans le cadre de la réforme psychiatrique, le CHNP prévoit d'élargir son offre thérapeutique pour la filière alcoologie.

Lors d'une conférence de presse, le ministre a donné des explications et des précisions quant au rôle que le centre d'Useldange pourrait jouer à l'avenir suite à la restructuration de la psychiatrie au plan national. Il a de même invité les responsables du centre à lui soumettre dans leurs meilleurs délais le dossier relatif à la cons-

Mars Di Bartolomeo lors de la conférence de presse

truction d'une nouvelle unité de thérapie à Useldange.

En guise de conclusion, Mars Di Bartolomeo a ajouté que des efforts supplémentaires seraient mis en place pour assurer une meilleure information sur l'alcoolisme et sa prévention. Le ministre de la Santé a également déclaré que l'interdiction de la vente d'alcool aux moins de seize ans serait étendue aux supermarchés et stations d'essence.

Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, présente le réseau HealthNet

12 septembre 2005

Le 12 septembre 2005, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a présenté le réseau GIE HealthNet. Ce réseau Intranet, élaboré par le Centre de recherche Henri Tudor, permet aux professionnels de la santé d'échanger des données concernant les patients et de partager des applications et des infrastructures. Mars Di Bartolomeo a souligné que l'échange rapide de données médicales est essentiel pour dispenser des soins de qualité et éviter les doubles emplois. Ces informations ne sont échangées qu'avec le consentement du patient.

HealthNet est essentiellement destiné à des professionnels. Actuellement, 44 établissements, dont tous les hôpitaux et les quatre laboratoires privés, sont connectés à l'Intranet. Environ 250 utilisateurs individuels (cabinets médicaux et petites associations) profitent aussi de ce service.

Depuis janvier 2005, 40 000 résultats de laboratoires ont été transférés vers des médecins ou hôpitaux qui avaient sollicité des examens pour leurs patients.

Actuellement, ce réseau vient de se constituer en GIE (groupement d'intérêt économique), regroupant le ministère de la Santé, l'Union des caisses de maladie, l'Entente des hôpitaux et l'Association des médecins et médecins dentistes (AMMD). Le président de HealthNet, Jean-Paul Jochem, a souligné, pour sa part, que «le GIE comprend le volet administratif et vise à assurer entre autres la gestion de tous les utilisateurs».

Mars Di Bartolomeo lance une campagne d'information sur la vaccination contre la grippe

21 septembre 2005

Afin d'encourager le public ainsi que les professionnels de la santé à se faire vacciner contre la grippe, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a lancé, le 21 septembre 2005, une campagne de sensibilisation en faveur de cette vaccination.

Le ministre a ajouté que la vaccination est «le moyen préventif le plus efficace pour lutter contre la grippe saisonnière» qui s'étend dans nos régions entre novembre et avril. Mars Di Bartolomeo encourage les professionnels de la santé à se faire vacciner, pour éviter de transmettre le virus de l'influenza aux patients les plus vulnérables.

Mars Di Bartolomeo présente le bilan de la campagne de sensibilisation «Le bon usage des antibiotiques»

8 novembre 2005

Le 8 novembre 2005, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté le bilan de la campagne de sensibilisation à l'usage raisonné des antibiotiques, initiée en 2004.

De nombreux efforts ont été accomplis en matière de diminution de la consommation globale des antibiotiques au Luxembourg. Comparée à l'année 2003, la consommation d'antibiotiques à large spectre a chuté de plus de 10 %. Cette diminution a été constatée durant la période d'octobre à décembre, période durant laquelle s'est déroulée la campagne de sensibilisation 2004.

Lorsqu'en février 2004, l'activité grippale est apparue, la consommation d'antibiotiques a repris massivement. Ceci montre que les efforts de sensibilisation ont eu un effet notable, mais éphémère. De ce fait, le ministre de la Santé a décidé de «relancer la campagne de sensibilisation pour le bon usage des antibiotiques 2005, afin de continuer à diminuer l'usage d'antibiotiques».

L'usage accru des antibiotiques peut mener à un phénomène de résistance. Si ce phénomène persiste et s'amplifie, certaines maladies ne pourront plus être combattues.

Une politique antibiotique raisonnée, une prescription responsable sur des bases scientifiques ainsi qu'une utilisation correcte

des médicaments aide à conserver les antibiotiques comme une arme importante dans notre arsenal thérapeutique.

La consommation d'antibiotiques peut être réellement diminuée par une évolution progressive et continue des attitudes et des comportements, tant du côté des consommateurs que des prescripteurs, et ceci sans effets négatifs sur la santé.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, lors de l'ouverture de la première conférence nationale santé

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et Mars Di Bartolomeo ouvrent la conférence nationale santé «Vers un plan national de santé»

11 novembre 2005

Le 11 novembre 2005 a eu lieu à Mondorf la première «Conférence nationale Santé». La conférence nationale a été officiellement ouverte par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo.

À l'ordre du jour de la conférence ont figuré les priorités en matière de santé publique, notamment la prévention des maladies cardiovasculaires et cérébrovasculaires, ainsi que la lutte contre le cancer. L'objectif de cette conférence nationale a été d'élaborer un plan national de santé. Dans une première phase, les spécialistes du secteur de la santé se sont réunis pour un premier échange de vues.

Dans une seconde phase, des groupes de travail ont été créés, dans le but d'élaborer un plan d'action national de santé, afin d'assurer une meilleure collaboration entre les acteurs de la santé.

Lors de la conférence de presse du 9 novembre 2005, le ministre de la Santé avait expliqué les détails de cette conférence tout en soulignant que le Luxembourg disposait d'un bon système de santé mais qu'il pouvait être amélioré.

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, ont lancé une campagne de lutte contre le sida

1er décembre 2005

Dans le cadre de la journée mondiale du sida, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont présenté le 1er décembre 2005 la nouvelle campagne de lutte contre le sida placée sous le signe de la mobilisation. Le slogan choisi s'intitule: «World Aids day is every day».

En cette journée mondiale du sida, force était de constater que l'épidémie est en augmentation. En décembre 2005, 42 millions de personnes ont souffert de cette maladie. Le nombre de nouvelles infections s'est chiffré à 5 millions de personnes. Au Luxembourg, le nombre total de nouvelles infections était de 58 cas. Au total, le chiffre des personnes atteintes de sida au Luxembourg se situe entre 450 et 500.

Jean-Louis Schiltz a expliqué que, sur les 42 millions de personnes souffrant du sida, 39 millions vivent dans les pays en développement. D'ailleurs, le sida constitue l'un des facteurs principaux qui freinent le développement. Le ministre de la Coopération a déclaré que le «World Aids day is every day and World Aids day is everywhere». Lors de la conférence de presse, Jean-Louis Schiltz a abordé quelques projets en cours

contre le sida au Rwanda, notamment l'initiative Esther et le projet Three by Five.

Afin de sensibiliser le public à cette maladie, le Comité de surveillance du sida a préparé un plan quinquennal de lutte contre le sida, mettant l'accent sur la prévention, l'accès aux traitements et la prise en charge psychosociale, en particulier des groupes de population les plus vulnérables.

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a indiqué que la campagne avait une approche participative. Les jeunes ont été invités à participer à divers concours et actions ayant comme sujet la lutte contre le sida. Le ministre a tenu à remercier les jeunes pour leur engagement.

SÉCURITÉ SOCIALE

Le ministre de la Sécurité sociale aux réunions du comité quadripartite

2 février 2005

Lors d'une conférence de presse, le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a présenté le 2 février 2005 les mesures envisagées lors de la Quadripartite de 2004 pour endiguer le déficit budgétaire des caisses de maladie.

L'objectif de la Quadripartite était d'explorer toutes les pistes susceptibles d'assurer l'équilibre financier de l'assurance-maladie et de garantir le niveau du système social luxembourgeois, a expliqué le ministre.

Les concertations avec les différents partenaires concernés ont permis «un échange complet sur la situation», a noté Mars Di Bartolomeo, ajoutant que les travaux effectués au sein de la Quadripartite avaient permis d'aboutir à quelques conclusions, présentées par le ministre.

9 mars 2005

Dans le domaine de l'assurance-maladie, les partenaires sociaux se sont réunis une dernière fois en Quadripartite le 9 mars 2005 en présence du ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et ont analysé l'évolution des mesures décidées lors de la dernière Quadripartite en ce qui concerne la situation, notamment financière, du régime de l'assurance-maladie luxembourgeois.

Après une réunion «longue mais constructive», le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a résumé les travaux de la Quadripartite du 9 mars, principalement basés sur le bilan des mesures envisagées en octobre 2004.

Ainsi, les actions relatives au bon usage des médicaments ont entraîné une régression de 13% en matière de consommation d'antibiotiques entre 2003 et 2004. De plus, le budget pour 2005 serait en ligne avec les objectifs fixés l'année précédente, a affirmé le ministre.

Le secteur des hôpitaux a constitué le principal point à l'ordre du jour de la réunion, secteur qui intervient à hauteur de 70% des coûts de l'assurance-maladie. Les participants ont constaté la nécessité d'étudier l'évolution du secteur luxembourgeois des hôpitaux en rapport avec celui de nos voisins. «Il y a du potentiel pour travailler ensemble», a estimé Mars Di Bartolomeo.

De plus, la réunion du comité quadripartite a permis de dégager le besoin qui existe dans les hôpitaux pour établir une meilleure définition des services dans les cliniques. Ensuite, les partenaires sociaux ont donné mandat aux hôpitaux de mettre en place une centrale d'achat qui s'occupera des acquisitions majeures, a annoncé le ministre de la Sécurité sociale.

Lors de la Quadripartite en mars, le ministre Di Bartolomeo et les autres responsables ont pu constater une première série de résultats par rapport à un meilleur usage des médicaments

Finalement, la réunion a demandé aux hôpitaux de se donner les instruments nécessaires pour assurer un meilleur suivi des activités médicales dans les établissements.

Selon le ministre Di Bartolomeo, le but des mesures est de déterminer comment l'évolution des coûts dans les hôpitaux peut engendrer une meilleure qualité des services fournis et une optimisation de la gestion dans les cliniques.

Le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, présente la nouvelle édition du *Guide de sécurité* dans le domaine du travail

17 octobre 2005

Le 17 octobre 2005, le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a présenté la nouvelle édition du Guide de sécurité, les statistiques concernant les accidents de travail ainsi que les aides financières accordées aux entreprises qui désirent mettre en place un système de management de la sécurité.

Élaboré par le service de prévention des accidents du travail de l'Association d'assurance contre les accidents (AAA), le *Guide de sécurité* présente, sous une forme concise, les connaissances indispensables pour reconnaître les dangers et prévenir efficacement les accidents et les atteintes à la santé sur le lieu du travail.

Le *Guide de sécurité* est l'outil le plus récent en matière de prévention et s'intègre dans une politique de prévention des accidents du travail et de l'amélioration de la santé au travail dans laquelle le gouvernement, les administrations publiques et les partenaires sociaux se sont engagés depuis quelques années déjà.

Les efforts communs de prévention de tous les acteurs ont d'ailleurs déjà porté leurs fruits puisque le nombre relatif et absolu des accidents du travail en 2004 comparé à 2003 est en baisse.

Réunion du comité quadripartite: Mars Di Bartolomeo dresse le bilan des mesures prises dans le domaine du régime de l'assurance-maladie luxembourgeois

26 octobre 2005

Le 26 octobre 2005, le comité quadripartite, composé des représentants de l'État, notamment le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, du patronat, des syndicats et des prestataires dans le domaine de la santé, s'est réuni pour dresser le bilan des mesures prises dans le domaine du régime de l'assurance-maladie luxembourgeois lors des réunions du 13 octobre 2004 et en mars 2005.

Lors de la conférence de presse, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Mars Di Bartolomeo a annoncé que le déficit a pu être résorbé à 5,6 millions d'euros selon le budget prévisionnel de 2006, grâce au paquet des mesures prises ces derniers temps.

Mars Di Bartolomeo a cité dans ce contexte la campagne de prévention pour le «bon usage» des médicaments et la limitation de consommation d'antibiotiques, l'augmentation des cotisations et du forfait journalier d'hospitalisation. Le ministre a insisté sur la promotion des médicaments génériques pour réduire les coûts. «Actuellement, le Luxembourg est le plus fort consommateur de médicaments par habitant, mais les médicaments génériques sont encore trop peu en usage», a expliqué le ministre.

Mars Di Bartolomeo a par ailleurs encouragé le patronat à instaurer une culture de la santé dans les entreprises et les médecins à continuer à pratiquer la politique du bon usage des médicaments et des prescriptions.

Quant aux assurés, le ministre a fait savoir qu'«il n'y aura pas d'augmentation des cotisations».

SPORTS

Rencontre entre le ministre des Sports, Jeannot Krecké, et une délégation du COSL

7 janvier 2005

Une rencontre entre le ministre des Sports, Jeannot Krecké, et une délégation du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) sous la conduite de son président Marc Theisen, a eu lieu le 7 janvier 2005.

Le ministre a donné des précisions concernant le budget des sports 2005. Ensuite, plusieurs questions d'actualité – comme le projet-pilote *Ganzdagsschoul*

ou l'incidence de la directive Bolkestein sur les paris sportifs – ont été abordées.

Il a également été constaté que les démarches pour la mise à disposition d'une nouvelle Maison des sports sont bien engagées et il a été retenu qu'il était important de mettre en place une formation administrative accélérée pour les dirigeants sportifs.

Le ministre et le COSL se sont montrés inquiets au vu des résultats du sondage Eurobaromètre sur le sport et ont souligné la nécessité d'une coordination permanente entre le sport, l'éducation et la santé.

Jeannot Krecké signe l'acte constitutif de l'Association des organisateurs de l'étape du Tour de France à Esch-sur-Alzette

24 octobre 2005

Le 24 octobre 2005, le ministre des Sports, Jeannot Krecké, a signé à Esch-sur-Alzette l'acte constitutif de l'Association des organisateurs d'une arrivée et d'un départ d'une étape du Tour de France en 2006.

Le ministre des Sports s'est félicité qu'une étape de la Grande Boucle soit organisée à Esch-sur-Alzette «au moment où le cyclisme luxembourgeois peut compter sur un grand nombre de talents qui le portent à un niveau inégalé depuis longtemps».

Jeannot Krecké a encore souligné qu'en tant que ministre en charge de l'Économie, son intérêt était grand pour «un évènement sportif parmi les plus prestigieux, dont le passage au Luxembourg permet de promouvoir le nom du pays aux quatre coins du globe».

Pour conclure, le ministre a assuré que l'association pourrait compter sur son aide tant sur le plan financier que logistique.

Le monde sportif national et international rend hommage à Charly Gaul, décédé le 6 décembre 2005 à l'âge de 72 ans

7 décembre 2005

Charly Gaul, le grand champion cycliste luxembourgeois, est dé-

Le Luxembourgeois Charly Gaul lors du Tour de France

cédé le 6 décembre 2005 à l'âge de 72 ans. Surnommé «l'ange de la montagne», le grimpeur de légende a gagné deux Giro d'Italia (1956 et 1959) et le Tour de France en 1958.

«Cette nouvelle me rend triste», a déclaré le Premier ministre Jean-Claude Juncker, qui a qualifié Charly Gaul «d'un des plus efficaces ambassadeurs du Luxembourg». «Charly Gaul a été un des rares Luxembourgeois qui a permis aux Luxembourgeois d'être fiers d'eux-mêmes», a dit Jean-Claude Juncker.

«Ce n'était pas qu'une légende du vélo, c'est surtout un des plus grands champions luxembourgeois de tous les temps qui nous a quittés», a déclaré le ministre des Sports, Jeannot Krecké: «Je tiens à m'incliner devant un tout grand qui nous a quittés beaucoup trop tôt.»

La disparition de Charly Gaul a fait la une de la presse nationale et internationale.

La montgolfière LX-BTO

TOURISME

Présentation de la nouvelle montgolfière LX-BTO du Cercle luxembourgeois de l'aérostation

27 juillet 2005

Lors de la cérémonie d'ouverture du Mobilux Trophy 2005 qui a eu lieu le 27 juillet 2005, le Cercle luxembourgeois de l'aérostation a présenté sa nouvelle montgolfière LX-BTO.

Le baptême de la LX-BTO s'est déroulé en présence de la mar-

Fernand Boden, Jeannot Krecké et Octavie Modert lors du baptême sur la place du marché à Echternach

raine du ballon, la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, du ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ainsi que du parrain, le député Norbert Haupert, ancien président du Comité olympique sportif luxembourgeois.

Financée par le ministère du Tourisme, cette montgolfière offre de la place pour quatre voyageurs accompagnés par un pilote. Aux couleurs nationales – rouge, blanc et bleu – et d'un volume de 3 400 m^3, le ballon porte le logo du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que le nom du domaine du site Internet de l'Office national du tourisme, www.visit-luxembourg.lu.

La montgolfière sera mise à disposition du ministère du Tourisme et de ses partenaires dans le cadre de l'organisation de manifestations touristiques régionales et nationales.

Afin d'augmenter la notoriété du Grand-Duché comme destination touristique, la montgolfière sera également utilisée au-delà des frontières du pays dans le but de renforcer l'image de marque du tourisme luxembourgeois et de promouvoir les atouts touristiques du pays.

Fernand Boden participe au 4e Forum européen du tourisme à Malte

20-21 octobre 2005

Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, a participé les 20 et 21 octobre 2005 au 4e Forum européen du tourisme qui s'est tenu à Malte.

Le Forum, organisé conjointement par la Présidence britannique du Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et les autorités du tourisme maltais, rassemblait un large éventail de représentants du tourisme européen, tant du secteur public que privé.

Les principaux sujets abordés lors de la conférence concernaient la compétitivité du tourisme européen, une meilleure réglementation et le développement durable. Les débats ont débouché sur une résolution, adressée à la Commission et à tous les partenaires publics et privés, préconisant un certain nombre de mesures en faveur du tourisme communautaire dans les trois domaines mentionnés.

Dans le cadre de ce Forum, s'est tenue également une réunion informelle des ministres en charge du Tourisme de l'Union européenne. Au cours de cette réunion, Günter Verheugen, vice-président de la Commission européenne et commissaire en charge de l'Entreprise et de l'Industrie, a présenté les actions futures de la Commission européenne dans le domaine du tourisme, prévoyant notamment:

- une meilleure réglementation et une meilleure coordination des différentes politiques ayant trait au tourisme;
- une meilleure utilisation des instruments financiers européens disponibles en faveur du tourisme;
- des actions ciblées communes pour des objectifs définis d'un commun accord.

Fernand Boden, lors de son intervention, a salué cette nouvelle stratégie définie par la Commission, tout en se félicitant de l'accord intervenu sous Présidence luxembourgeoise entre les États membres concernant les conclusions sur la durabilité du tourisme européen, conclusions qui ont notamment pour objectif de mettre la Commission en mesure de soumettre au Conseil une proposition d'Agenda 21 pour le tourisme européen avant 2007.

Saison touristique 2005: la meilleure saison au Luxembourg depuis 1995

5 décembre 2005

Lors d'une conférence de presse le 5 décembre 2005, en présence du président de l'Office national du tourisme, Marco Schank, le ministre du Tourisme, Fernand Boden, s'est montré très satisfait du bilan de l'année touristique 2005.

«C'est la meilleure saison depuis 1995, quand Luxembourg-Ville était la capitale européenne de la culture», a précisé le ministre, se basant sur les chiffres suivants du Statec:

- Augmentation des nuitées dans les hôtels de la ville de Luxembourg (janvier-septembre 2005): +11,2%;
- Augmentation des nuitées dans les hôtels au centre du pays, dans le Sud et à la Moselle (janvier-septembre 2005): +5%;

Le ministre Fernand Boden a pu constater une grande volonté de la part des propriétaires d'hôtels et de campings d'étendre leur offre d'infrastructures et de services

- Stabilisation des nuitées dans les Ardennes et le Müllerthal;
- Augmentation du tourisme de congrès;
- Impact positif de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne (janvier-juillet 2005): +24 000 nuitées.

En ce qui concerne les caractéristiques du tourisme au Luxembourg, Fernand Boden a expliqué que ce sont surtout les citoyens belges et néerlandais et de plus en plus les touristes allemands qui visitent le Luxembourg.

Le ministre a en outre annoncé une plus grande professionnalisation des services touristiques. Dans le cadre de la Commission nationale du tourisme, créée en 2004, des Offices régionaux du tourisme (ORT) verront le jour sous peu.

Enfin, Fernand Boden a déclaré qu'il fallait surtout miser sur l'offre de vacances sportives et sur le tourisme culturel, deux secteurs en plein essor au Grand-Duché.

TRANSPORTS

Présentation des projets d'amélioration de l'infrastructure ferroviaire et des transports publics

2 mars 2005

Lucien Lux, ministre des Transports, a présenté le 2 mars 2005 les améliorations qu'il souhaite apporter dans le domaine des transports publics, notamment en ce qui concerne l'organisation et la planification. Un état des lieux des projets d'infrastructure ferroviaire a également été présenté lors de la conférence de presse.

La structure d'organisation projetée vise une répartition des missions entre l'État en tant qu'autorité organisatrice des transports publics, les opérateurs chargés de l'exploitation des transports publics et, enfin, la communauté des transports en tant qu'entité de concertation réunissant des représentants de l'État, des communes, des usagers et des opérateurs.

La communauté des transports sera chargée de la mise en place d'une centrale de mobilité pour faciliter l'accès aux transports en commun par la sensibilisation et l'information du public, en utilisant tous les moyens de communication moderne.

Il est prévu que la centrale de mobilité occupe des locaux à la gare centrale, qui seront intégrés dans le centre d'accueil et de vente de la gare de Luxembourg, et qu'elle dispose dans un deuxième temps d'une annexe au centre de la ville de Luxembourg afin d'assurer une présence bipolaire.

Parmi les nouveaux projets, il y a le raccordement ferroviaire de Kirchberg et de Findel par la création d'un train-tram entre Kirchberg/Foire et la ligne du nord ainsi que la construction d'une antenne ferroviaire à deux voies entre Belval usines et Belvaux mairie.

Le ministre des Transports prévoit également la mise à double voie de la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange ainsi que la création des nouvelles lignes Luxembourg-Bettembourg et Luxembourg-Esch/Alzette.

De plus, il est prévu de connecter par train-tram le quartier de Kirchberg avec l'ouest et le sud-ouest de la ville de Luxembourg.

Enfin, un réaménagement général de la gare centrale et des réaménagements de ses têtes nord, sud et ouest sont envisagés.

À côté des améliorations envisagées au niveau de l'organisation des transports publics, le ministre Lucien Lux a également présenté le programme directeur d'aménagement du territoire en vue d'une meilleure planification des transports publics qui se fonde sur le principe d'une «déconcentration concentrée».

Deux grands objectifs en matière de transport ont été fixés: le renforcement de la desserte des centres de développement et d'attraction par les transports en commun et l'extension et la réorganisation du réseau des chemins de fer.

Présentation du bilan des accidents routiers de l'année 2004

30 mars 2005

Lucien Lux, ministre des Transports, a présenté le bilan des accidents routiers de l'année 2004 lors d'une conférence de presse le 30 mars 2005.

La lutte contre les accidents de la circulation a été déclarée «priorité absolue» par l'accord de coalition annexé à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004. En vue d'améliorer la sécurité sur les routes, le gouvernement mettra l'accent tant sur la prévention que sur la répression.

En matière de prévention, l'accent sera mis sur les campagnes de sensibilisation et la réalisation d'un audit de sécurité des points faibles du réseau routier du Luxembourg ainsi que sur une révision de la formation des conducteurs, a annoncé le ministre des Transports.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de continuer à recourir à la répression pour combattre le fléau des accidents routiers, a souligné Lucien Lux.

Comme la vitesse vient toujours largement en tête des facteurs générateurs d'accidents, phénomène qui s'accentue encore s'il est associé à une consommation excessive d'alcool ou de drogues, la Commission de circulation de l'État a été chargée de l'élaboration du dispositif légal permettant un abaissement du taux légal d'alcoolémie de 0,8 à 0,5‰.

Le ministre des Transports, Lucien Lux, lors de la conférence de presse

Quant à l'installation de radars automatiques à des endroits réputés dangereux, une étude de faisabilité est en cours.

Il ressort du bilan des accidents au 31 décembre 2004 que parmi les responsables présumés d'accidents mortels, il y a:

- 34 conducteurs de voiture;
- 3 conducteurs de poids lourd;
- 8 motocyclistes;
- 1 cyclomotoriste;
- 1 piéton.

Les piétons, tout comme les motocyclistes, figurent de plus en plus parmi les victimes des accidents de la circulation, dont le taux a connu une augmentation, de 14,5% en 2000 à 23,9% en 2004 pour les personnes tuées, et de 8,5% en 2003 à 17,7% en 2004 pour les blessés (graves et légers).

Le ministre des Transports a annoncé que les campagnes de sensibilisation prévues en 2005 mettraient prioritairement l'accent sur les motocyclistes et les piétons.

Campagne de sensibilisation à l'adresse des motocyclistes et cyclomotoristes

25 avril 2005

Le 25 avril 2005, Lucien Lux, ministre des Transports, et Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, ont présenté la nouvelle campagne de sensibilisation en matière de lutte contre l'insécurité des motocyclistes et des cyclomotoristes.

Le premier volet de la nouvelle campagne de sensibilisation con-

siste en un spot télévisé qui sera également diffusé dans les salles de cinéma. Lucien Lux a précisé que cette campagne – véhiculant le slogan «Vitess um Moto. E Kick fir d'Liewen» – se veut choquante pour amener à la réflexion. Elle a été réalisée avec l'aide du Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation de Hamm et d'une victime de la route.

Le deuxième volet est représenté par l'affichage traditionnel le long des principaux axes routiers et des autoroutes. Cet affichage, réalisé par l'Administration des ponts et chaussées, a été mis en place aux extrémités de tronçons de route qui se sont avérés être particulièrement dangereux.

Pour le dernier volet de la campagne, les tronçons les plus dangereux et les lieux d'accidents fréquents ont été répertoriés sur une carte géographique du Luxembourg et reproduite dans le dépliant *Survival Map*.

Dans le cadre de cette campagne, de nombreux efforts supplémentaires seront réalisés. Ainsi, la police grand-ducale renforcera les contrôles à l'égard des conducteurs de deux-roues motorisés. Les autres partenaires, comme les associations de motocyclistes, veilleront à ce que la campagne et surtout le dépliant atteignent le plus de motocyclistes possibles, qu'ils soient du pays ou en visite (48% des personnes tuées entre 2000 et 2004 ne résidaient pas au Luxembourg).

Pour finir, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a mis en avant les efforts réalisés par le ministère des Travaux publics et l'Administration des ponts et chaussées pour améliorer la sécurité des usagers de la route et les mesures de protection particulières prises dans l'intérêt des conducteurs de deux-roues. Ainsi, pour ce qui est des glissières, celles-ci ont été rendues moins dangereuses pour les motocyclistes par diverses modifications afin de permettre, par exemple, une meilleure absorption de l'énergie d'impact.

Le ministre des Transports, Lucien Lux, inaugure la nouvelle ligne transfrontalière 197 à Rumelange

7 septembre 2005

Le 7 septembre 2005, le ministre des Transports, Lucien Lux, a inauguré la nouvelle ligne transfrontalière 197 à Rumelange.

Les voyageurs concernés des communes de Rumelange et de Kayl revendiquaient depuis un certain temps déjà une communication plus directe vers Luxembourg. Cette demande était justifiée par le fait que plus de 90% des voyageurs de cette ligne ont utilisé les correspondances en gare de Bettembourg pour se déplacer à Luxembourg.

Entre-temps, le terminus de la ligne à Rumelange, place de France, a dû être déplacé à cause d'importants travaux.

Dès lors, un prolongement de la ligne jusqu'à Ottange (France) a été provisoirement envisagé. Avec l'accord formel des autorités françaises, ce projet s'est concrétisé en date du 1er septembre 2005.

À la même date, le ministère des Transports a procédé à une réorganisation de la ligne RGTR 307 qui assurait depuis 1997 le transport des habitants de Rumelange, Tétange, Kayl, Noertzange, Huncherange et Fennange en direction de Bettembourg gare.

Ainsi, la nouvelle ligne dénommée 197 constitue la quatrième ligne transfrontalière RGTR entre la France et le Grand-Duché.

État des lieux par Lucien Lux en matière de sécurité dans l'aviation

21 septembre 2005

Après la série noire des accidents aériens de cet été, le ministre des Transports, Lucien Lux, a procédé à un état des lieux en matière de sécurité dans les aéroports et de sûreté dans l'aviation civile en date du 21 septembre 2005.

Lors de la conférence de presse, le ministre a souligné qu'«il est important de recréer une culture de sécurité. Au Luxembourg comme ailleurs, les mesures minimales de sécurité ne sont pas souvent respectées».

Afin d'assurer la sécurité et la sûreté dans l'aviation, un système de contrôles répressifs communautaire fixé par les pays membres doit être instauré. Ainsi, la publication d'une liste noire européenne avec un accès à une banque de données commune a été discutée lors du Conseil des ministres européens des Transports en avril 2005.

Le TGV en gare de Luxembourg: Lucien Lux salue le nouveau lien de communication entre Luxembourg et Paris

7 octobre 2005

Le 7 octobre 2005, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées du ministre des Transports, Lucien Lux, et des responsables de la Société nationale des CFL, ont visité une rame renouvelée du TGV Est-européen qui a fait halte en gare du Luxembourg.

Samedi, 8 octobre, et dimanche, 9 octobre, le grand public a également pu saisir l'occasion pour découvrir la rame du train à grande vitesse.

À partir du 26 juin 2006, le TGV Est-européen reliera Luxembourg à Paris au rythme de quatre allers-retours quotidiens. Les rames renouvelées du TGV remplaceront les trains express entre les deux capitales, mais continueront d'emprunter la ligne ferrée classique.

En juin 2007, les TGV pourront emprunter la nouvelle ligne à grande vitesse réalisée entre Vaires-sur-Marne (Île de France) et Baudrecourt (Lorraine), et le temps de parcours entre les capitales luxembourgeoise et française sera ramené à 2h15, équivalant à un gain de 75 minutes par rapport au trajet actuel. Le Luxembourg participe à hauteur de quelque 141 millions d'euros au financement de cette ligne à grande vitesse.

Le raccordement du Luxembourg au TGV Est-européen constitue un nouveau lien de communication intéressant entre la France et le Luxembourg, a noté le ministre des Transports, Lucien Lux, lors de la visite de la rame: «Plus qu'un lien entre les deux capitales, le TGV Est-européen, dirigé aussi vers l'Allemagne et la Suisse, est un maillon indispensable dans le réseau ferré européen».

Lucien Lux a aussi rappelé son entrevue avec le ministre des Transports belge, Renaat Landuyt, lors de laquelle les deux ministres ont confirmé leur volonté de réaliser le projet Eurocap-Rail (liaison ferroviaire des trois capitales européennes que sont Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg).

En marge de la présentation du TGV, les CFL ont dévoilé les projets de modernisation en gare de Luxembourg prévus pour 2006-2009.

Le TGV Est-européen en gare de Luxembourg

Le ministre des Transports, Lucien Lux, lance une campagne de sensibilisation en matière de lutte contre l'insécurité des piétons

12 octobre 2005

Le 12 octobre 2005, le ministre des Transports et de l'Environnement, Lucien Lux, a présenté la nouvelle campagne de sensibilisation en matière de lutte contre l'insécurité des piétons, qui s'intitule «Passt duebel op!!».

Depuis 1980, le nombre de piétons tués a diminué, mais à partir de 2002, il y a eu une augmentation progressive des personnes victimes d'un accident routier. Au cours de l'année 2004, onze personnes sont décédées suite à un accident de la circulation et 178 piétons ont été blessés. Le minis-

tre des Transports a souligné que cette campagne était née à partir de ce constat.

Selon les chiffres du Statec, un autre phénomène inquiétant ressort de l'analyse des accidents mortels. Trois quarts des victimes tuées sur les routes en 2004 étaient âgées de plus de 70 ans, la moyenne d'âge étant de 62,5 ans.

La police grand-ducale renforce, dans le cadre de cette campagne de sensibilisation, ses contrôles quant au respect de la réglementation à l'égard des piétons.

Tripartite ferroviaire

Octobre-décembre 2005

Le 24 octobre 2005, la Tripartite ferroviaire a réuni le gouvernement, les organisations syndicales ainsi que le patronat pour des discussions autour de l'avenir des Chemins de fer luxembourgeois (CFL).

À l'ordre du jour figuraient plus particulièrement la structure de la société, le statut des cheminots ainsi que l'avenir du transport du fret.

Cette Tripartite est appelée à proposer les orientations et les mesures qui permettent aux CFL de s'assurer la viabilité et la compétitivité nécessaires à long terme dans le contexte particulier des transports publics au Luxembourg et dans le contexte général de la libéralisation du secteur ferroviaire au niveau de l'Union européenne.

En effet, les chemins de fer luxembourgeois se situent à un moment-clé de leur histoire. Au niveau européen, le 2e paquet ferroviaire, adopté par le Parlement européen en 2004, règle l'ouverture à la concurrence du trafic fret. De plus, le contrat de service public des CFL vient à échéance en 2008 et la Commission européenne se propose d'ouvrir à la concurrence les transports internationaux de passagers au sein de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2010 (3e paquet ferroviaire).

À la conférence de presse que le ministre des Transports Lucien Lux a tenue conjointement avec le président du conseil d'administration des CFL, Jeannot Waringo, le président de la FCPT-Syprolux, Georges Bach, et le secrétaire général de la Fncttfel, Nico Wennmacher, Lucien Lux a dépeint le rôle qui incombe au gouvernement lors de la concertation. Fidèle au modèle luxembourgeois, «le gouvernement veut rapprocher les partenaires et être un médiateur proactif», a expliqué le ministre.

Lucien Lux a également affirmé que le gouvernement était prêt à réaliser des efforts politiques et financiers pour garantir la compétitivité des chemins de fer. Il a illustré la confiance que le gouvernement porte envers l'avenir des CFL en évoquant les investissements importants de l'État luxembourgeois dans la société.

Lucien Lux a souligné que le gouvernement s'était en outre engagé à préserver le statut et les rémunérations propres des agents actuels.

Le ministre a indiqué que la Tripartite ferroviaire ne devrait pas uniquement fournir des réponses aux défis de la libéralisation, mais prêterait également le cadre à une réflexion généralisée sur l'importance des transports en commun.

Il a déclaré dans ce contexte que «les CFL doivent rester l'épine dorsale du système d'organisation des transports publics au Luxembourg pour atteindre l'objectif d'un *modal split* entre trans-

Lucien Lux lors de la conférence de presse à l'issue de la première réunion de la Tripartite ferroviaire

port en commun et transport individuel de 25/75%».

L'importance que le gouvernement attache aux chemins de fer se reflète dans le programme gouvernemental 2004 qui définit le développement des transports en commun et la compétitivité des CFL en tant que priorité.

7 novembre 2005

Alors que la première séance de la Tripartite du 24 octobre 2005 était consacrée à un échange de vues général, les réflexions sur la structure de la future société ferroviaire et sur les fonctions essentielles au sein de la société figuraient à l'ordre du jour de la réunion du 7 novembre 2005.

Lucien Lux appelle à un engagement «avec motivation en faveur de l'avenir de la joint venture *et des CFL, qui restera ainsi une entreprise pour tous les cheminots»*

Dans une conférence de presse à l'issue de la rencontre, le ministre des Transports, Lucien Lux, a noté que deux structures pour la future société étaient envisageables: soit une holding avec plusieurs entités indépendantes, soit une *joint venture* avec Arcelor où les CFL détiendraient une majorité. Le gouvernement portait un préjugé favorable à la deuxième piste de réflexion.

Quant aux fonctions essentielles, les partenaires préféraient qu'elles incombent à l'actuelle société, la Régie générale des transports publics (RGTP) qui distribuerait les sillons et gèrerait leur tarification une fois que le secteur du fret ferroviaire sera libéralisé au Luxembourg.

14 novembre 2005

La troisième réunion, qui a eu lieu le 14 novembre 2005, était consacrée à l'avenir du fret ferroviaire.

Selon Lucien Lux, ministre des Transports, la restructuration de ce secteur est d'une importance fondamentale. Ce n'est pas uniquement la libéralisation du secteur qui rend nécessaire l'élaboration de nouveaux concepts dans le secteur ferroviaire au Luxembourg mais il s'agit également de renforcer le transport ferroviaire pour diminuer, dans un souci écologique, la part du transport routier, qui augmente de plus en plus.

En outre, les déficits structurels dans le domaine du fret ferroviaire luxembourgeois exigent des modifications et ceci d'autant plus que le ministre constate actuellement une importante concentration dans ce secteur au plan européen.

Lucien Lux a répété qu'«une *joint venture* des CFL avec Arcelor bénéficie d'un préjugé favorable du gouvernement. Ce préjugé favorable s'est vu renforcé au cours des échanges de vues d'aujourd'hui, car il y a désormais un consensus entre le gouvernement, les syndicats et la direction sur une collaboration avec Arcelor, qui est jugé comme partenaire approprié par tous».

Dans ce contexte, le ministre a une fois de plus souligné que les CFL détiendraient une part majoritaire dans une potentielle *joint venture*. En guise de conclusion, il s'est dit très déterminé à «lutter pour l'avenir du secteur du fret».

21 novembre 2005

Le 21 novembre 2005, les partenaires sociaux se sont réunis une quatrième fois pour une longue session de travail dans le cadre de la Tripartite ferroviaire. Selon Lucien Lux, ministre des Transports, les vues n'ont cessé de se rapprocher entre le gouvernement, la direction des CFL et les syndicats qui ont discuté en détail de la restructuration des Chemins de fer luxembourgeois.

Lors de la conférence de presse, Lucien Lux a confirmé la continuation d'une politique d'investis-

sement dans le réseau ferroviaire, même si une *joint venture* entre les CFL et Arcelor voyait le jour. Selon Lucien Lux, les projets prioritaires pour le gouvernement, également activement soutenus par les syndicats, étaient «les travaux sur la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange, la construction du nouveau centre de remisage et de maintenance et le raccordement ferroviaire au Kirchberg via l'aéroport Findel». Le ministre s'est en outre engagé à dégager, conjointement avec la Ville de Luxembourg, un accord sur le futur réseau du tram.

Toujours dans le cadre de la politique d'investissement de l'État, le ministre a mentionné le raccordement du réseau luxembourgeois au projet transfrontalier Modalohr, pour lequel le budget 2006 prévoit 6,9 millions d'euros, ainsi que la construction d'un nouvel hangar pour les autobus des CFL, pour lequel 6 millions d'euros sont prévus.

Selon Lucien Lux, le gouvernement est également prêt à accorder des subventions à la nouvelle société issue d'une *joint venture* pour qu'elle puisse servir tous les clients actuels des CFL, même les moins rentables.

«Le gouvernement entend maintenir ainsi le caractère de service public de la future société, qui serait garant d'une culture de sécurité et de standards sociaux élevés», a expliqué le ministre.

Dans ce contexte, le deuxième point à l'ordre du jour concernait le renouvellement du contrat de service public et du contrat de gestion de l'infrastructure, venant à échéance en 2008. Le ministre souhaite entamer la négociation sur leur prolongement dès 2006. «Sécurité, sûreté, efficacité, égalité» doivent être les mots-clés au cœur du nouveau contrat de service public.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre Lucien Lux lors de la réunion tripartite où les responsables ont scellé la joint venture *CFL-Arcelor*

Lucien Lux a également plaidé en faveur de l'avenir des ateliers de Pétange, qui pourraient être intégrés au sein d'une future *joint venture*.

28 novembre 2005

Après cinq heures de négociations menées au sein de la cinquième réunion de la Tripartite ferroviaire entre le gouvernement, la direction des CFL et les syndicats, le 28 novembre 2005, le ministre des Transports, Lucien Lux, a pu présenter dix sujets sur lesquels un accord a été trouvé.

- Les responsables sont déterminés à assurer le secteur du fret ferroviaire au Luxembourg.
- Une filiale pour le fret ferroviaire sera créée avec Arcelor.
- Le maintien des emplois, salaires et conditions de travail pour les cheminots actuellement employés auprès des CFL a été décidé.
- Le gouvernement poursuivra sa politique d'investissement. Le projet transfrontalier Modalohr, la construction d'un nouvel hangar pour les autobus des CFL ainsi que la rénovation de l'atelier de Pétange bénéficieront ainsi d'un soutien.
- Le gouvernement maintiendra la politique volontariste en faveur des chemins de fer pour limiter le transport routier.
- La *joint venture* respectera les principes de sécurité et de sûreté à tous les niveaux.
- La *joint venture* respectera les principes de la cogestion et de codécision à tous les niveaux.
- Les négociations au sujet du renouvellement du contrat de gestion de l'infrastructure et le contrat de service public démarreront en 2006.
- La formation des cheminots sera assurée par les CFL.

- Les fonctions essentielles seront prises en charge par la Régie générale des transports publics (RGTP).

20 décembre 2005

Après plusieurs entrevues préliminaires et cinq réunions dans le cadre de la Tripartite ferroviaire, le cycle de négociations entre le gouvernement, la direction des CFL et les syndicats ont abouti à un accord. C'est ce que le Premier ministre Jean-Claude Juncker a annoncé «avec satisfaction» lors d'une conférence de presse du 20 décembre 2005 à l'issue de la sixième et dernière réunion tripartite. «Nous avons réussi en cherchant une solution selon le modèle luxembourgeois», a-t-il estimé.

Ainsi, Lucien Lux a annoncé le nom de la future société: «CFL-Cargo». Cette désignation a été choisie parce qu'elle traduit le fait que les CFL détiendront la majorité des fonds propres de la nouvelle société.

Le ministre des Transports a qualifié la naissance de cette société comme un «mariage luxo-luxembourgeois intelligent», qui aurait tous les atouts pour s'imposer dans un marché concurrentiel de par la qualité de ses services, sa culture de sécurité très développée et son multilinguisme.

Lucien Lux s'est également félicité de la réforme ferroviaire, à savoir la garantie des acquis sociaux. Les conditions d'emploi, de travail, de rémunération et de mise à la retraite des employés et ouvriers actuellement occupés par les CFL seront ainsi maintenues. La rémunération des futurs agents de CFL-Cargo sera alignée sur celle du secteur sidérurgique.

Par ailleurs, le ministre a tenu à rappeler que la restructuration des CFL se fera sans licenciement.

De surcroît, l'accord reflète la détermination du gouvernement à soutenir le transport ferroviaire afin de réduire la part du transport routier. «C'est la preuve que l'économie et l'écologie ne s'excluent pas mutuellement, bien au contraire», s'est réjoui Lucien Lux. Et de rappeler les investissements du gouvernement en faveur des chemins de fer, qui concernent au niveau supranational le projet Modalohr, le projet Eurocap-Rail, le raccordement au TGV Est-européen, et au niveau national la réalisation du nouveau garage bus des CFL et la rénovation de l'atelier de Pétange.

Enfin, la conclusion de l'accord témoignerait d'un dialogue social efficace qui sera également repris à tous les niveaux de la CFL-Cargo par les principes de la co-gestion.

Les détails de l'accord sont à relire dans les conclusions officielles de la Tripartite.

TRAVAIL ET EMPLOI

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, à la conférence «Le partenariat dans la globalisation»

10-11 mars 2005

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a assisté les 10 et 11 mars 2005 à la conférence «Le partenariat dans la globalisation», qui traite des aspects relatifs à la «Diversité dans l'unité: vers un système intégré d'inspection du travail». Cette manifestation a été organisée à l'occasion de la Présidence luxembourgeoise par le ministère du Travail et de l'Emploi et l'Inspection du travail et des mines, en collaboration avec le Bureau international du travail (BIT).

La conférence s'est adressée à tous les acteurs actifs dans le domaine des conditions de travail, de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail.

La conférence avait pour objectif de développer des politiques efficaces, adaptées et éclairées pour promouvoir le plan d'action de mise en œuvre d'un système intégré d'inspection du travail. Durant les deux jours de la conférence, des exemples de bonnes pratiques en matière de développement d'un système intégré d'inspection sur le plan national et sur le plan de l'entreprise ont été présentés.

De plus, l'objectif était d'augmenter le niveau de conscience, en Europe et dans le monde, de l'importance de mettre la dimension sociale sur un même pied d'égalité que l'économie, la finance et la protection environnementale dans une approche holistique.

La globalisation de l'économie change la manière dont les individus travaillent et modifie les risques auxquels ils doivent faire face. Ces changements dans la vie au travail nécessitent une approche intégrée qui fusionne les domaines traditionnels techniques et médicaux avec les facteurs sociaux, psychologiques, économiques et légaux.

La globalisation augmente la nécessité d'une vision créative et holistique prenant en considération les mutations dans le monde du travail et les nouveaux risques. Les relations traditionnelles entre le gouvernement et les partenaires sociaux dans les entreprises doivent s'adapter à ce nouvel environnement.

De même, le rôle et les activités des inspections du travail doivent être redéfinis.

François Biltgen présente un questionnaire sur le maintien de l'emploi

15 avril 2005

Dans le cadre de l'exécution du programme gouvernemental, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a élaboré un questionnaire sur le maintien de l'emploi à l'attention des partenaires sociaux afin d'alimenter leurs discussions à ce sujet.

Le questionnaire, qui a été remis aux partenaires sociaux en date du 13 janvier 2005, propose une réflexion en particulier sur quatre mesures, à savoir:

1. l'audit social;
2. le prêt temporaire de main-d'œuvre;
3. l'*outplacement* offert par les entreprises aux salariés susceptibles de perdre leur emploi;
4. la réduction du temps de travail.

Monsieur Biltgen a précisé que le questionnaire a été soumis au Conseil de gouvernement en date du 15 mars 2005, qui a pris les décisions suivantes:

1. Le gouvernement n'interviendra que de manière «subsidiaire».
2. Le gouvernement n'entend pas créer de nouveaux instruments avant que les partenaires sociaux n'aient donné leurs avis.
3. Les instruments existant actuellement sont à utiliser et à évaluer avant de se lancer dans la création de nouvelles mesures.
4. La création d'un groupe de travail entre le ministère du Travail et le ministère de l'Économie a été retenue.

Dans le cadre de la globalisation, les entreprises sont confrontées à de nombreuses mutations se traduisant par des restructurations d'entreprises pouvant entraîner la perte d'emplois.

Le fait d'empêcher ou de retarder artificiellement les restructurations conduira toujours à un échec et à une solution reportée, généralement beaucoup plus intensive en coûts. La seule solution pour y remédier est l'anticipation.

Par contre, les restructurations peuvent s'avérer globalement positives si quelques conditions applicables à chaque restructuration sont remplies, en éliminant notamment la peur liée au phénomène des restructurations.

Dans la coopération bilatérale, entre employeurs, salariés et leurs organisations respectives, deux éléments sont essentiels:

- l'anticipation, afin d'appréhender le changement, comportant une information honnête, transparente et en temps utile;
- la nécessité de coordonner tous les acteurs impliqués, les directions des entreprises, les syndicats, les autorités locales, les services publics de l'emploi, les institutions de formation continue.

Ces éléments peuvent se décliner en un partenariat pour le changement et l'innovation.

L'élaboration d'une boîte à outils *(tool box)*, à disposition de tous les acteurs confrontés à des restructurations, devant permettre de faire face de manière efficace et équitable aux changements, semble une piste intéressante.

Le but principal de cette *tool box* sera de passer d'une politique purement passive à une politique active et, de préférence, à une politique proactive.

Il ne s'agit d'ailleurs pas de jeter tout par-dessus bord, mais de trouver le bon équilibre des choix opérés parmi les instruments à disposition dans les différentes boîtes à outils.

Le gouvernement luxembourgeois commémore la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail

28 avril 2005

À l'initiative des ministres François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, le gouvernement luxembourgeois commémore la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail en date du 28 avril.

François Biltgen et Mars Di Bartolomeo commémorent la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail

À l'occasion de cette commémoration, François Biltgen et Mars Di Bartolomeo ont organisé une conférence de presse.

Dans un souci de réduction du nombre de décès liés au travail recensés tous les ans, les ministres Biltgen et Di Bartolomeo ont invité les responsables de toutes les entreprises luxembourgeoises à soutenir et à adopter toutes mesures permettant d'éviter de mettre en péril la santé de leur personnel, et à sensibiliser ce dernier pour que cette journée se passe sans accident de travail ou de trajet.

François Biltgen présente le rapport d'activité 2004 de l'Administration de l'emploi

23 mai 2005

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a présenté lundi 23 mai 2005 le rapport d'activité 2004 de l'Administration de l'emploi (ADEM).

Pour le gouvernement luxembourgeois, «le maintien de l'emploi doit constituer la première priorité de l'action politique, ceci pour des raisons tant économiques et sociales qu'humanitaires». Dans cette logique, «seul un comportement responsable, cohérent et réfléchi de toutes les parties concernées permettra à notre pays de venir à bout des difficultés particulières liées à la récession».

Dans son rapport d'activité 2004, l'ADEM a fait preuve d'une moyenne par mois de 1 587 inscrits avec une offre mensuelle d'environ 1 170 emplois. 4 612 demandeurs d'emploi ont ainsi pu être placés en 2004, contre 4 033 l'année précédente.

«Un tiers des demandeurs d'emploi au Grand-Duché en 2004 étaient des Luxembourgeois», a constaté le ministre en remarquant que «de plus en plus de résidents portugais sont confrontés au chômage».

D'après les statistiques de l'ADEM, le chômage des jeunes est descendu de 21,2% à 19,1% entre fin 2002 et fin 2004, celui des plus de 40 ans est passé de 22,5% à 24,2% et celui des plus

François Biltgen et Mariette Scholtus, directrice de l'Administration de l'emploi, présentent le rapport d'activité 2004

de 50 ans est même passé de 11,8 à 15,7%. Pour ce qui est des qualifications des chômeurs, elles restent en majorité peu élevées. En 2004, l'ADEM a compté parmi ses inscrits 49% de personnes à avoir fait la scolarité minimale obligatoire, à côté d'uniquement 13,6% de détenteurs d'un diplôme de formation supérieure.

Les statistiques de l'ADEM ont par ailleurs montré que les chômeurs de sexe féminin font en général preuve d'un niveau de qualification plus élevé que leurs concurrents du sexe opposé.

Lors de la présentation du rapport d'activité 2004 de l'ADEM, François Biltgen a également constaté une augmentation du chômage durable. «Le chômage de plus de douze mois est passé de 20,8% en 2002 à 26,7% en 2004», a-t-il souligné.

Le ministre François Biltgen a souligné, en outre, qu'il faut «procurer le plus rapidement possible le plus de postes à durée indéterminée aux personnes en recherche d'un emploi»

La lutte contre le chômage au Luxembourg: l'analyse de François Biltgen à l'issue de la réunion du Comité permanent de l'emploi

9 novembre 2005

«Procurer le plus rapidement possible le plus de postes à durée indéterminée aux personnes en recherche d'un emploi»: c'est avec ces mots que François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a résumé lors d'un point de presse le 9 novembre 2005 l'objectif des discussions menées la veille au sein du Comité permanent de l'Emploi.

Même si l'économie luxembourgeoise continue à créer des emplois en bon nombre, la grande majorité de ces nouveaux emplois sont occupés par des travailleurs frontaliers, a constaté François Biltgen. Devant le risque d'une augmentation du taux de chômage parmi les résidents et le risque général d'un accroissement du taux de chômage à long terme, qui s'est situé au Luxembourg à 4,7% (septembre 2005), il conviendrait donc, selon le ministre, de soumettre à une analyse critique les instruments politiques de résorption du chômage, qui ont incontestablement fait leurs preuves dans le passé et qui doivent être adaptés au défi actuel.

François Biltgen a confirmé le maintien de la protection contre le licenciement abusif. Il s'est en outre dit opposé à une modification du montant de l'allocution de chômage de 80% du dernier revenu et à la durée de paiement de celle-ci, même si les conditions pour l'octroi de l'indemnité de chômage pourraient être revues. En effet, a argumenté le ministre, «les personnes qui perdent leur emploi se retrouvent soudainement dans une situation très pénible; le gouvernement doit donc tout faire pour qu'ils puissent continuer à vivre dignement».

Il a également annoncé la création d'un partenariat entre le gouvernement et les communes en ce qui concerne l'embauche de personnes avec un handicap. Une circulaire qui devrait inciter les communes à employer au moins 5% d'individus présentant une invalidité sera transmise aux communes sous peu. Ces mesures reflètent la volonté du ministre d'assurer que ces personnes «puissent obtenir un emploi digne».

À côté des pouvoirs publics, les entreprises doivent assumer leur responsabilité sociale, comme l'a souligné le ministre: «Le gouvernement souhaite que les entreprises étrangères s'installant au Grand-Duché signalent les postes

vacants à l'ADEM pour promouvoir ainsi l'emploi des résidents.» Dans ce contexte, le ministre a informé la presse de son intention de visiter plusieurs entreprises pour s'entretenir avec les chefs du personnel en vue de promouvoir la collaboration avec l'ADEM.

Une large part de responsabilité incomberait également à l'enseignement. L'école devrait conférer davantage de compétences aux élèves et mieux les orienter vers le marché du travail. Dans ce contexte, François Biltgen a annoncé une mise en commun des efforts du ministère du Travail et de l'Emploi et du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Enfin, le ministre n'a pas manqué d'accentuer la responsabilité des particuliers à la recherche d'un emploi qui, à ses yeux, doivent participer activement à la recherche d'un emploi et faire preuve de flexibilité.

Il s'agit donc maintenant de formuler un modèle global et équilibré qui tienne compte de tous ces éléments. Les échanges entre les partenaires sociaux ayant été «intéressants et constructifs», le ministre compte dégager un «consensus aussi large que possible», qui garantira le maintien de l'emploi en tant qu'élément primordial de la cohésion sociale.

Comité de conjoncture

Décembre 2004-décembre 2005

26 janvier 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 26 janvier 2005 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin décembre 2004 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Huit entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de février 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement sept demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 506 personnes, 231 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de décembre 2004, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté. Au 31 décembre 2004, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 9 426, alors qu'à la fin du mois de novembre 2004, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9 323. L'augmentation est de 103 unités, soit +1,1%. Le taux de chômage passe de 4,4% à 4,5%. La comparaison faite entre les mois de novembre et décembre 2003 avait donné une augmentation du chômage de 51 personnes (+0,6%).

Il faut relever qu'avec 9 426 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1 067 unités supérieur (soit 12,8%) à la population enregistrée au 31 décembre 2003 (8 359 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de décembre 2002 et 2003 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1 586 unités (+23,4%), en passant de 6 773 à 8 359 pour les mois respectifs.

23 février 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 février 2005 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin janvier 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Sept entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de mars 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé toutes les demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 344 personnes, 145 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de janvier 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a encore augmenté. Au 31 janvier 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour

l'emploi est de 9 886, alors qu'à la fin du mois de décembre 2004, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9 426. L'augmentation est de 460 unités, soit +4,9%. Le taux de chômage passe de 4,5% à 4,7%. La comparaison faite entre les mois de décembre 2003 et janvier 2004 avait donné une augmentation du chômage de 754 personnes (+9%).

Il faut relever qu'avec 9 886 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 773 unités supérieur (soit 8,5%) à la population enregistrée au 31 janvier 2004 (9 113 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de janvier 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1 576 unités (+20,9%), en passant de 7 537 à 9 113 pour les mois respectifs.

23 mars 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 mars 2005 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin février 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Quatre entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois d'avril 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé toutes les demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 355 personnes, 46 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de février 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté. Au 28 février 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 9 945, alors qu'à la fin du mois de janvier 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9 886. L'augmentation est de 59 unités, soit +0,6%. Le taux de chômage est de 4,7%. La comparaison faite entre les mois de janvier et février 2004 avait donné une diminution du chômage de 201 personnes (-2,2%).

Il faut relever qu'avec 9 945 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1 033 unités supérieur (soit 11,6%) à la population enregistrée au 28 février 2004 (8 912 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de février 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1 367 unités (+18,1%), en passant de 7 545 à 8 912 pour les mois respectifs.

27 avril 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 27 avril 2005 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin mars 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Cinq entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de mai 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé trois demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 197 personnes, 80 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de mars 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a diminué de façon considérable. Au 31 mars 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 9 525, alors qu'à la fin du mois de février 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9 945. La diminution est de 420 unités, soit -4,2%. Le taux de chômage passe de 4,7% à 4,6%. La comparaison faite entre les mois de février et mars 2004 avait donné une diminution du chômage de 163 personnes (-1,8%).

Il faut relever qu'avec 9 525 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 776 unités supérieur (soit 8,9%) à la population enregistrée au 31 mars 2004 (8 749 demandeurs d'emploi). L'année

précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de mars 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1 449 unités (+19,8%), en passant de 7 300 à 8 749 pour les mois respectifs.

25 mai 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 25 mai 2005 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin avril 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Huit entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de juin 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé cinq demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 212 personnes, 95 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois d'avril 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté. Au 30 avril 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 9 674, alors qu'à la fin du mois de mars 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9 525. L'augmentation est de 149 unités, soit +1,6%. Le taux de chômage est 4,6%. La comparaison faite entre les mois de mars et avril 2004 avait donné une diminution du chômage de 89 personnes (-1%).

Il faut relever qu'avec 9 674 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1014 unités supérieur (soit 11,7%) à la population enregistrée au 30 avril 2004 (8 660 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois d'avril 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1 452 unités (+20,1%), en passant de 7 208 à 8 660 pour les mois respectifs.

28 juin 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 28 juin 2005 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin mai 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Sept entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de juillet 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé six demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 378 personnes, 138 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de mai 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a diminué. Au 31 mai 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 9 441, alors qu'à la fin du mois d'avril 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9 674. La diminution est de 233 unités, soit -2,4%. Le taux de chômage passe de 4,6% à 4,5%. La comparaison faite entre les mois d'avril et mai 2004 avait donné une diminution du chômage de 581 personnes (-6,7%).

Il faut relever qu'avec 9 441 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1 362 unités supérieur (soit 16,9%) à la population enregistrée au 31 mai 2004 (8 079 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de mai 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 910 unités (+12,7%), en passant de 7 169 à 8 079 pour les mois respectifs.

27 juillet 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 27 juillet 2005 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin juin 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le

CEPS/Instead et le Statec. Six entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois d'août 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé cinq demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 500 personnes, 149 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de juin 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a diminué. Au 30 juin 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 9 227, alors qu'à la fin du mois de mai 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9 441. La diminution est de 214 unités, soit -2,3%. Le taux de chômage passe de 4,5% à 4,4%. La comparaison faite entre les mois de mai et juin 2004 avait donné une diminution du chômage de 53 personnes (-0,7%).

Il faut relever qu'avec 9 227 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1 201 unités supérieur (soit 16,9%) à la population enregistrée au 30 juin 2004 (8 026 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de juin 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 977 unités (+13,9%), en passant de 7 049 à 8 026 pour les mois respectifs.

24 août 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 24 août 2005 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin juillet 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Quatre entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de septembre 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé trois demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 597 personnes, 93 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de juillet 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté. Au 31 juillet 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 9 354, alors qu'à la fin du mois de juin 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9 227. L'augmentation est de 127 unités, soit +1,4%. Le taux de chômage est de 4,4%. La comparaison faite entre les mois de juin et juillet 2004 avait donné

une augmentation du chômage de 216 personnes (+2,7%).

Il faut relever qu'avec 9 354 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1 112 unités supérieur (soit 13,5%) à la population enregistrée au 31 juillet 2004 (8 242 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de juillet 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 960 unités (+13,2%), en passant de 7 282 à 8 242 pour les mois respectifs.

28 septembre 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 28 septembre 2005 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin août 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Six entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois d'octobre 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé les six demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 861 personnes, 250 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois d'août 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté. Au 31 août 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 9 532, alors qu'à la fin du mois de juillet 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9 354. L'augmentation est de 178 unités, soit +1,9%. Le taux de chômage passe de 4,4% à 4,5%. La comparaison faite entre les mois de juillet et août 2004 avait donné une augmentation du chômage de 50 personnes (+0,6%).

Il faut relever qu'avec 9 532 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1 240 unités supérieur (soit 15%) à la population enregistrée au 31 août 2004 (8 292 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois d'août 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1 044 unités (+14,4%), en passant de 7 248 à 8 292 pour les mois respectifs.

26 octobre 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 26 octobre 2005 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin septembre 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Quatre entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de novembre 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé les quatre demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 772 personnes, 175 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de septembre 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté. Au 30 septembre 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 10 104 alors qu'à la fin du mois d'août 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9 532. L'augmentation est de 572 unités, soit +6%. Le taux de chômage passe de 4,5% à 4,7% La comparaison faite entre les mois d'août et septembre 2004 avait donné une augmentation du chômage de 491 personnes (+5,9%).

Il faut relever qu'avec 10 104 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1 321 unités supérieur (soit 15%) à la population enregistrée au 30 septembre 2004 (8 783 demandeurs d'emploi). L'année dernière, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de septembre 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 949 unités (+12,1%) en

passant de 7 834 à 8 783 pour les mois respectifs.

23 novembre 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 novembre 2005 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin octobre 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Sept entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de décembre 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé quatre demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 285 personnes, 164 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois d'octobre 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté. Au 31 octobre 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 10 324 alors qu'à la fin du mois de septembre 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 10 104. L'augmentation est de 220 unités, soit +2,2%. Le taux de chômage passe de 4,7% à 4,8%. La comparaison faite entre les mois de septembre et octobre 2004 avait donné une augmentation du chômage de 208 personnes (+2,4%).

Il faut relever qu'avec 10 324 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1 333 unités supérieur (soit 14,8%) à la population enregistrée au 31 octobre 2004 (8 991 demandeurs d'emploi). L'année dernière, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois d'octobre 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 787 unités (+9,6%) en passant de 8 204 à 8 991 pour les mois respectifs.

21 décembre 2005

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 21 décembre 2005 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin novembre 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/Instead et le Statec. Deux entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de janvier 2006 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé les deux demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 41 personnes, 14 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de novembre 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté. Au 30 novembre 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 10 479 alors qu'à la fin du mois d'octobre 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 10 324. L'augmentation est de 155 unités, soit +1,5%. Le taux de chômage passe de 4,8% à 4,9% La comparaison faite entre les mois d'octobre et novembre 2004 avait donné une augmentation du chômage de 332 personnes (+3,7%).

Il faut relever qu'avec 10479 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1 156 unités supérieur (soit +12,4%) à la population enregistrée au 30 novembre 2004 (9 323 demandeurs d'emploi). L'année dernière, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de novembre 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1 015 unités (+12,2%) en passant de 8 308 à 9 323 pour les mois respectifs.

Décembre 2004	4,5%
Janvier 2005	4,7%
Février 2005	4,7%
Mars 2005	4,6%
Avril 2005	4,6%
Mai 2005	4,5%
Juin 2005	4,4%
Juillet 2005	4,4%
Août 2005	4,5%
Septembre 2005	4,7%
Octobre 2005	4,8%
Novembre 2005	4,9%

TRAVAUX PUBLICS

Le ministre des Travaux publics donne des précisions sur la situation du pont Adolphe

4 août 2005

Le 4 août 2005, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a invité à une conférence de presse au sujet de la situation du pont Adolphe («Nei Bréck»). Le ministre a ainsi répondu à diverses demandes des citoyens et de la presse.

Après une investigation approfondie du pont en 1990, l'Administration des ponts et chaussées a constaté quelques dégâts qui se présentent sous forme d'un décollement des rouleaux de la maçonnerie formant les arcs principaux, accompagné de fissures traversantes dans les deux sens. D'autres problèmes de délavement et de disloquement des pierres ont mis en évidence des défauts d'étanchéité du tablier.

Suite à ces constats, la division des ouvrages d'art des ponts et chaussées a réalisé une stabilisation provisoire des deux arcs principaux du pont Adolphe. Des barres d'ancrage ont été placées afin d'assurer la stabilité du pont. Le ministre Claude Wiseler a ajouté que des capteurs placés à différents endroits du pont contrôlent régulièrement sa stabilité.

En guise de conclusion, Claude Wiseler a indiqué que cette révision ne s'effectuerait pas avant 2008.

Les barres d'ancrage perpendiculaires et transversales

Claude Wiseler et une journaliste lors de l'inspection du pont Adolphe

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a assisté à la présentation du projet d'agrandissement du CIPA à Dudelange

11 août 2005

Le 11 août 2005, Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, a assisté à la présentation du projet d'agrandissement du Centre intégré pour personnes âgées (CIPA) à Dudelange.

Construit en 1951 et agrandi en 1977, le CIPA Servior à Dudelange ne correspond plus aux exigences infrastructurelles et aux demandes de confort de la clientèle d'aujourd'hui. De ce fait, une modernisation des locaux est devenue incontournable.

Claude Wiseler a noté lors de la visite au CIPA que la construction du nouveau centre offrira des conditions idéales pour les personnes âgées, vu que les cham-

bres seront modulables pour s'adapter aux différents besoins des occupants. Ces derniers n'auront donc plus besoin de changer leur environnement familier. Le CIPA comprendra 156 chambres. La construction de la nouvelle structure se fera en deux phases.

Le nouveau CIPA disposera d'un terrain de 4,4 hectares, aménagé en parc arboré avec un grand verger, des chemins et une aire de jeux. Le parc sera accessible à tout le monde et servira de lieu de rencontre pour les personnes et les visiteurs du Centre ainsi qu'aux habitants du quartier.

Claude Wiseler et Lucien Lux présentent les priorités gouvernementales en matière de projets d'investissement

3 novembre 2005

Le 3 novembre 2005, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, et le ministre des Transports, Lucien Lux, ont présenté les priorités gouvernementales en matière de projets d'investissement dans le domaine des bâtiments de l'État, de la voirie de l'État et des infrastructures ferroviaires pour les années 2006 et 2007.

Lucien Lux a exprimé que, par rapport à la déclaration de politique générale en octobre 2005, les priorités dans le transport ont été retenues. «Le financement pour les différents projets relevant du domaine de transport est sécurisé», a-t-il ajouté.

Un des projets prioritaires est la réalisation du raccordement ferroviaire Kirchberg-Findel. La construction de l'aérogare, dont la mise en service est prévue pour 2007, constitue une autre priorité.

Le réseau transeuropéen ferroviaire, notamment le raccordement au TGV Est-européen, et la construction d'une nouvelle gare ferroviaire à Belval usines, font partie des priorités gouvernementales.

Divers autres projets sont en préparation. Selon le ministère des Transports, les dépenses d'investissement pour 2006 s'élèveront à 171,1 millions d'euros.

Néanmoins, Lucien Lux a assuré que, dans les prochaines années, il y aura des améliorations dans le domaine de la mobilité, notamment le transport par bus et par train. Il s'agit donc d'adapter l'offre des transports ferroviaires aux besoins de la mobilité.

Le ministre des Travaux publics a poursuivi que, dans le domaine des bâtiments de l'État, la priorité est donnée au niveau des infrastructures scolaires, notamment celles visées par le plan sectoriel «Lycées», des infrastructures européennes, ainsi que des investissements sanitaire et social.

Les dépenses s'élèveront à 115 067 356 euros pour l'année 2006.

En ce qui concerne le domaine de la voirie de l'État, la liaison Micheville fait partie des priorités gouvernementales.

Considérée comme la route européenne E420 reliant Aix-la-Chapelle, Eupen et Luxembourg, les travaux de la route du Nord prendront fin en 2006 ou 2007.

Les dépenses prévues s'élèvent à 161 683 112 euros. Le ministre des Travaux publics a indiqué que les dépenses incluent notamment les coûts pour l'entretien des routes. Claude Wiseler a ajouté que les projets entamés sont en cohérence avec l'IVL.

En guise de conclusion, Lucien Lux et Claude Wiseler ont déclaré que les investissements restent à un niveau élevé. Ils tiennent à ajouter que les priorités initiales du gouvernement (formulées en 2004) sont néanmoins respectées.

Travaux

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: les compte-rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique «Salle de presse». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection, classée thématiquement, des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

7 janvier 2005

Éducation nationale

Suite aux discussions du Conseil le 18 novembre 2004 et de diverses consultations, les membres du gouvernement ont adopté le **projet de loi portant création d'un lycée-pilote**. Il s'agit en l'occurrence de la transposition d'un projet-phare du gouvernement, à savoir la création d'une école-pilote à journée continue (Ganztagsschule) au niveau de l'enseignement postprimaire. La nouvelle école bénéficiera d'une organisation scolaire intégrant l'enseignement, le suivi scolaire et la prise en charge éducative des élèves, et cela à plein temps.

Santé

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant **approbation du code de déontologie des professions de santé**. Le projet de règlement a pour objet d'approuver le code de déontologie des professions de santé, élaboré, en application d'une obligation découlant de la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, par le Conseil supérieur de certaines professions de santé. Le Code de déontologie énonce les règles de conduite que tout professionnel de santé doit respecter dans l'exercice de sa profession. Les infractions au Code relèvent de la compétence de la juridiction disciplinaire du Conseil de discipline pour les professions de santé.

14 janvier 2005

Justice

A été approuvé **le projet de loi concernant la contrefaçon des moyens de paiement autres que les espèces** et portant modification de certaines dispositions du code pénal et du code d'instruction criminelle. Le projet de loi vise à transposer en droit national des obligations découlant pour le Grand-Duché de la Décision-cadre du 28 mai 2001 concernant la lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de payement autres que les espèces. Le code pénal luxembourgeois ne contient à l'heure actuelle pas de dispositions spécifiques visant à protéger les moyens de payement électroniques, comme les cartes de crédit, contre la fraude et la contrefaçon. Ainsi, le projet de loi vise à instituer en infraction pénale notamment la contrefaçon ou la falsification d'un instrument de payement autre que les espèces en vue d'une d'utilisation frauduleuse, les agissements intentionnels de recevoir, obtenir, transporter, vendre ou céder à un tiers un tel instrument de payement volé, obtenu illégalement, contrefait ou falsifié.

Comité national de l'Infrastructure critique

A été adopté **le projet de règlement grand-ducal portant création d'un Comité national de l'Infrastructure critique**, ce dernier étant institué auprès du ministère d'État. L'infrastructure critique est définie comme l'ensemble des installations, réseaux et services dont la destruction ou l'endommagement menaceraient la sécurité nationale, l'économie nationale, la santé, la sûreté de la population ainsi que le bon fonctionnement des pouvoirs publics (p.ex. ravitaillement en eau, agriculture, ordre public, fonction gouvernementale, transports, services financiers, énergie). Les principales missions du comité consistent à 1) assurer l'élaboration et la coordination des plans d'ensemble et des mesures de protection de l'infrastructure critique, 2) répertorier par catégorie les infrastructures reconnues critiques et en fixer la priorité en matière de protection et 3) conseiller le Premier ministre en matière de protection de l'infrastructure critique pour les situations d'exception (calamité publique, conflit armé…).

21 janvier 2005

Congé parental

Le Conseil a adopté le **projet de modification de la 1) loi modifiée du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales; 2) loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales; 3) loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel; 4) loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail**. La version initiale du projet de loi a été précisée suite à l'avis du Conseil d'État.

La condition de continuité de l'occupation et de l'affiliation pendant les 12 mois précédant le début du congé parental sera atténuée. Désormais une ou plusieurs interruptions de courte durée ne font plus perdre le droit au congé parental.

Ensuite, il est précisé que le congé doit être entamé avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de cinq ans accomplis.

Une nouvelle disposition est ajoutée pour garantir l'employabilité des bénéficiaires salariés en leur accordant la possibilité de maintenir le lien avec l'entreprise. Il est dès lors proposé de mettre en place un système qui garantit au travailleur de garder le contact avec l'entreprise (formation continue, accès à des réunions de service ou d'information, etc.) sans que ces mesures aient pour effet de faire participer le travailleur au travail normal.

Finalement, il est proposé de modifier la loi du 24 mai 1989 concernant le contrat de travail afin de clarifier le régime du contrat de travail à durée déterminée à conclure par le remplaçant d'un salarié absent pour congé parental. Le remplacement ne doit pas nécessairement avoir lieu sur le poste libéré par le salarié en congé parental, mais peut avoir lieu en cascade si ledit poste s'est libéré suite à des réorganisations internes que l'employeur a effectuées pour compenser le départ en congé parental.

Protection des consommateurs

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 2000 concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard. Le projet transpose en droit national une directive européenne qui vise à assurer, dans le domaine des denrées alimentaires, une information appropriée des consommateurs en mentionnant tous les ingrédients sur l'étiquetage. Il s'agit plus particulièrement des additifs, auxiliaires technologiques et autres substances qui ont des effets allergènes.

Affaires étrangères

Le Conseil a décidé l'**ouverture d'une mission diplomatique au Laos**. Après l'ouverture d'une mission diplomatique au Vietnam, il est proposé de procéder de même à l'égard de l'autre pays cible de la coopération luxembourgeoise dans la région.

Santé

A été adopté le **projet de loi relatif aux tissus et cellules humains utilisés à des fins thérapeutiques et scientifiques**. Dans l'intérêt de la protection de la santé humaine, le texte, qui transpose une directive communautaire, établit pour les tissus et cellules humains utilisés dans des applications thérapeutiques et scientifiques des normes de qualité et de sécurité ayant trait notamment aux établissements qui travaillent sur ces substances, à leur personnel et aux systèmes de qualité à mettre en place et à observer, aux conditions et modalités du prélèvement, à l'étiquetage et à la traçabilité.

Égalité des chances

Le Conseil a discuté de la **mise en œuvre de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes**. Le gouvernement renforcera son engagement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes notamment par l'intégration de la dimension du genre dans toutes les actions politiques par le biais:

- de données statistiques ventilées par sexe;
- de la création d'une cellule de compétence en genre au sein de chaque ministère;
- de l'élaboration d'un plan national d'égalité;
- du renforcement des compétences du Comité

interministériel de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Afin de se conformer aux dispositions des directives 2000/43/CE (lutte contre les discriminations fondées sur la race et l'origine ethnique), 2002/73/CE et 2004/113/CE (égalité de traitement entre les femmes et les hommes), le Conseil a en outre décidé la création d'une structure indépendante chargée de lutter contre toutes formes de discrimination. A ce titre, la structure est appelée à élaborer des études, à publier des rapports et à apporter une assistance aux victimes d'une discrimination.

4 février 2005

Énergie

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal concernant la fourniture d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables**. Le projet de règlement propose des ajustements au niveau de la rémunération de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables, autres que les installations de cogénération. En ce qui concerne la rémunération de l'énergie produite à partir des installations photovoltaïques, il est envisagé de répercuter cette prime sur tous les clients finals d'électricité par le biais du Fonds de compensation.

Le Conseil a également adopté le **projet de règlement grand-ducal instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables** ainsi que le **projet de règlement grand-ducal instituant une prime d'encouragement écologique pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, de la biomasse et du biogaz**. Ce projet de règlement prévoit une aide à l'investissement en vue de la mise en place d'installations produisant de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Sont concernées par ce projet les installations photovoltaïques, les cogénérations et la technologie des collecteurs thermiques. Les efforts d'assainissement des bâtiments existants sont également subventionnés. Pour ce qui est des installations photovoltaïques, il est prévu de porter la durée d'amortissement à 14 ans en réduisant la prime d'investissement de 50% à 15%.

Agriculture

Projet de règlement grand-ducal fixant pour 2005 le salaire annuel de l'ouvrier ou de l'ouvrière agricole ou viticole logé et nourri. Le salaire annuel pour 2005 de l'ouvrier agricole ou viticole et nourri est fixé à 10.560,25 euros.

Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du Code des assurances sociales. Le projet vise à adapter les forfaits «salle d'accouchement» et «hospitalisation-soins normaux» pour l'année 2005.

18 février 2005

Aménagement du territoire

Le gouvernement a approuvé le **projet de loi portant modification de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain**. Le projet de loi a pour objectif principal de clarifier les difficultés d'application de la loi du 19 juillet 2004, et notamment des dispositions transitoires.

Le projet prévoit que, tant que les autorités communales n'auront pas procédé à la refonte totale de leur plan d'aménagement général suivant les termes de la loi de 2004, des dispositions spéciales et transitoires permettront d'exécuter en toute cohérence les plans d'aménagement général qui ont été approuvés sous l'égide de la loi de 1937. Il existe en effet des différences notables entre les contenus des plans d'aménagement général «ancien régime» et «nouveau régime», de sorte que leur exécution au niveau des plans d'aménagement particulier res-

pectivement des autorisations de construire diffère fondamentalement. Cette application très délicate des nouvelles mesures aux anciens plans constitue en fait le point le plus litigieux de la nouvelle loi.

Ainsi, le projet de loi prévoit de ne pas faire appliquer à l'exécution de ces plans «ancien régime» certaines dispositions de la loi de 2004. Ces dispositions ont notamment trait au principe même de l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier avec ses exceptions ou encore au règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites. Les nouvelles dispositions transitoires prévoient donc que l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier n'est obligatoire que dans les zones où cette obligation est spécialement prévue au niveau du plan d'aménagement général ou encore au cas où le promoteur public ou privé entend procéder au lotissement de terrains d'une certaine envergure.

De même, il est proposé de maintenir en vigueur l'ancien règlement sur les bâtisses d'une commune, jusqu'à la révision complète du plan d'aménagement général, alors que sous l'ancien régime le règlement sur les bâtisses et la partie écrite du plan d'aménagement général ne font souvent qu'un. La loi de 2004, par contre, change le contenu de ces deux instruments, de sorte que le maintien en vigueur de l'un devra automatiquement entraîner le maintien de l'autre.

Une deuxième modification majeure concerne l'abrogation de la liste spéciale des hommes de l'art autorisés à établir un plan d'aménagement particulier. Cette abrogation vaut même en-dehors de la période transitoire et modifie donc définitivement la loi de 2004 sur ce point.

Finalement, il y a lieu de rappeler que le projet de loi n'est destiné qu'à régler les mesures qui s'imposent de toute urgence. La mise en vigueur des nouvelles dispositions transitoires permettra à tous les acteurs impliqués de revoir en toute sérénité et en profondeur les dispositifs de la loi de 2004 en vue de procéder le cas échéant à une révision plus poussée de la loi.

Droits d'auteur

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal relatif au droit de suite**. Le projet de règlement grand-ducal vise à transposer la directive 2001/84/CE relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une oeuvre d'art originale en droit interne luxembourgeois. Le droit de suite est le droit de l'auteur d'une oeuvre d'art originale de percevoir un pourcentage sur le prix obtenu pour toute revente de cette oeuvre après la première cession opérée par l'auteur. Ce droit ne s'applique qu'aux actes de revente dans lesquels interviennent en tant que vendeurs, acheteurs ou intermédiaires des professionnels du marché de l'art.

Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 concernant la **nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie**. Dans le cadre des mesures destinées à l'assainissement financier de l'assurance maladie, le texte définit d'abord une nouvelle position dans la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance-maladie. Il s'agit du forfait semestriel pour la gestion du dossier médical par le médecin généraliste. À l'avenir, et en cas d'accord du patient, le médecin généraliste ouvrira un dossier au nom du patient, dossier dans lequel seront renseignés les traitements prescrits, les analyses de laboratoire etc. Ce document pourra ensuite être mis à la disposition par exemple du médecin spécialiste que le patient en question consultera et permettra en principe d'endiguer les frais résultant d'une duplication des actes dans le domaine de l'imagerie médicale et des analyses de laboratoire. Le médecin généraliste se verra rembourser de façon forfaitaire et semestriellement les frais en relation avec la gestion du dossier. Il est ensuite profité de l'occasion pour introduire de nouvelles positions relatives à la choriocenthèse et à la thermocoagulation.

25 février 2005

Classes moyennes

Le Conseil a adopté le **projet de règlement grand-ducal portant adaptation de la définition des**

micros, petites et moyennes entreprises. Le projet de règlement vise à transposer en droit luxembourgeois une recommandation de la Commission européenne qui apporte une nouvelle définition des micros, petites et moyennes entreprises. Il est proposé de reprendre cette nouvelle définition pour les besoins de l'application des régimes d'aides prévus par la législation nationale en faveur des PME. La catégorie des moyennes entreprises est constituée par des entreprises qui occupent moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros; la catégorie des petites entreprises est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros. Le projet de règlement introduit en outre un seuil d'emploi (<10) et un chiffre d'affaires maximum (2 millions) pour les micros entreprises. Les entreprises tombant sous ces seuils sont confirmées comme micro, petites et moyennes entreprises, si en plus elles sont autonomes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas détenues par une autre entreprise à raison de plus de 25% du capital ou des droits de vote et qu'elles n'exercent pas de contrôle en aval sur une autre entreprise (absence de relations de contrôle par une autre entreprise ou dans une autre entreprise).

Éducation nationale

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement du Lycée pilote**. Le nouveau lycée offre aux élèves la possibilité de suivre le cycle d'orientation c'est-à-dire les classes de 7e-4e de l'enseignement secondaire et les classes de 7e-9e de l'enseignement secondaire technique.

En ce qui concerne l'offre scolaire et le temps scolaire, le lycée est ouvert pendant dix heures par jour en période scolaire et pendant 20 demi-journées pendant les vacances d'été. L'enseignement est organisé pendant huit heures par jour (5 jours par semaine). Ces huit heures d'enseignement consistent à alterner des unités d'enseignement avec des séquences d'étude (organisées par des éducateurs et consacrées à la révision des cours, à la préparation et à la recherche ainsi qu'aux repas). Les repas sont obligatoirement pris à l'école.

Les enseignants et les éducateurs travaillent en équipes pédagogiques (7 enseignants et 2 éducateurs), chaque équipe prenant en charge 4 classes d'une même année d'études. L'équipe pédagogique est chargée de l'organisation de l'enseignement, des séquences d'étude et des activités complémentaires.

D'autres dispositions du projet de règlement grand-ducal concernent l'évaluation et la promotion des élèves, la promotion au cours du cycle d'orientation, la promotion à la fin du cycle d'orientation et l'association des parents à l'orientation des élèves.

En ce qui concerne l'évaluation et la promotion des élèves, le règlement précise que chaque élève détient un portfolio comprenant:

- un journal de bord dans lequel l'élève inscrit son parcours (autoévaluation);
- un dossier contenant les documents représentatifs des travaux de l'élève réalisés au cours du cycle d'orientation;
- les bulletins établis par l'équipe pédagogique sur les performances et les acquis de l'élève ainsi que les appréciations des professeurs.

À la fin de chaque année le conseil de classe propose de faire avancer l'élève, de l'orienter vers une classe d'un ordre d'enseignement mieux adapté ou de faire redoubler l'élève. Les parents ont le droit de refuser la proposition d'orientation du conseil de classe. Dans ce cas les parents et l'élève doivent s'engager à suivre les mesures de remédiation préconisées par l'équipe pédagogique.

À la fin du cycle d'orientation la promotion d'un élève est décidée par un jury externe sur base du portfolio de l'élève.

Communes

Le Conseil a adopté le **projet de loi portant fusion des communes de Kautenbach et de Wilwerwiltz**. À l'occasion d'un référendum organisé dans les deux communes en date du 13 juin 2004, la population se prononçait en faveur de la fusion des communes de Kautenbach et de Wilwerwiltz. Le présent projet de loi détermine les modalités de la fusion des deux communes précitées en une nouvelle commune de Kiischpelt. Le siège de la nouvelle commune est fixé

à Wilwerwiltz. La fusion deviendra effective le 1er janvier 2006. Le conseil communal à élire en date du 9 octobre 2005 se composera de 9 conseillers (au lieu de 7). La situation normale sera rétablie à la suite des élections communales ordinaires de 2017. Pendant la période transitoire, la commune de Kiischpelt sera composée de deux sections électorales, à savoir la section de Kautenbach, représentée par quatre conseillers, et la section de Wilwerwiltz, représentée par cinq conseillers. La subvention étatique s'élève à 2.500 euros par habitant de la nouvelle commune. Au 1er janvier 2006, le nombre d'habitants devrait se situer aux environs de 1.000 habitants. L'aide sera liquidée par tranches au cours d'une période de 10 ans. Elle est destinée prioritairement à contribuer au financement des projets suivants: construction d'un centre scolaire et sportif, redressement de la voirie vicinale à Alscheid et redressement de la voirie vicinale à Pintsch.

Sécurité sociale

Le Conseil a décidé une série d'**amendements gouvernementaux au projet de loi n°5146 modifiant différentes dispositions du Code des assurances sociales en matière d'assurance-dépendance**.

Les amendements apportent les modifications suivantes au projet de loi initial:

- inscription du principe selon lequel l'attribution des prestations de l'assurance dépendance doit se faire dans le respect du principe fondamental de l'utile et du nécessaire;
- introduction de la possibilité d'un contrôle portant sur les écarts entre les prestations fournies et les prestations facturées;
- suppression de la création envisagée d'une Commission de qualité des prestations de l'assurance-dépendance (idée à revoir dans le cadre général de la transposition de la décision du Comité quadripartie de mettre en place un Conseil scientifique ayant notamment pour mission d'élaborer des référentiels médicaux à diffuser comme recommandations auprès des médecins);
- blocage de l'indemnité des prestations en espèces, qui peuvent remplacer des prestations en nature pour assurer la prise en charge à domicile d'une personne dépendante, au montant de 25 euros par heure (actuellement 24,99 euros);
- clarification des dispositions concernant le cumul des prestations de l'assurance-dépendance avec les prestations habituellement délivrées dans le cadre de l'éducation différenciée pour les enfants handicapés séjournant dans un internat;

en ce qui concerne la durée des prestations en nature en cas de maintien à domicile, le projet initial a fixé la durée à 24,5 heures par semaine, tout en prévoyant la possibilité de la porter, à titre exceptionnel à 38,5 heures par semaine. L'amendement vise à ajouter un plafond intermédiaire entre 24,5 heures et 38,5 heures, à savoir 31,5 heures et ceci afin de tenir compte de la gravité différentielle des situations qui requièrent des soins élevés.

Dans le cadre de la promotion de la presse écrite, le gouvernement a fixé le montant annuel de référence. Le montant annuel de référence, qui permet de calculer le montant de l'aide allouée à chaque organe de presse bénéficiaire du régime de promotion de la presse écrite, correspond à la somme du coût annuel de 5 journalistes à plein temps et du coût de 120 tonnes de papier journal. Pour l'année 2005, il est proposé de fixer ce montant à 369.000 (361.500 en 2004), augmentation résultant d'une adaptation de 2,5% du traitement de référence suite à l'effet de l'échelle mobile des salaires, le prix de 500 euros par tonne de papier restant inchangé.

4 mars 2005

Aménagement urbain

Les membres du gouvernement ont **analysé le dossier de la reconversion du site des friches industrielles de Belval Ouest**. Ils ont confirmé le caractère prioritaire de ce projet et notamment l'effort d'investissement important dans les infrastructures publiques (Cité des sciences, lycée, Archives nationales, Rockhal). Le Conseil a décidé de procéder au plus vite à la réalisation des infrastructures routières garantissant l'accès au site. Dans ce contexte, le gouvernement poursuivra les travaux

relatifs à l'accès Nord en temps qu'infrastructure faisant partie de la voirie normale.

Le gouvernement a convenu de prévoir une réalisation par phases du projet d'ensemble de la liaison Micheville. Dans une première phase, la priorité sera accordée au boulevard urbain destiné à garantir la desserte du site. Cette phase comportera un tunnel de 735 mètres et fera l'objet d'un premier projet de loi de financement qui sera proposé prochainement au Conseil de gouvernement.

La conception du contournement de la cité Raemerich sera retravaillée en concertation étroite avec les communes concernées et fera ensuite l'objet d'un deuxième projet de loi.

18 mars 2005

Enseignement supérieur

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal pris en exécution de l'article 4 de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur**. Le projet de règlement a pour objet de permettre la reconnaissance d'équivalence de baccalauréats étrangers provenant de pays n'ayant pas signé les conventions internationales de Paris et de Lisbonne qui créent un système de reconnaissance mutuelle des diplômes donnant accès à l'enseignement supérieur et universitaire. Le système proposé consiste à faire la distinction entre deux cas de figure:

- 1er cas de figure: les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger qui ont eu accès aux études supérieures dans un État membre de l'Union européenne et qui ont suivi ces études avec succès (détenteur d'un diplôme sanctionnant un cycle d'études supérieures d'une durée d'au moins trois ans) Dans ce cas, l'équivalence est accordée directement au titulaire du diplôme.
- 2e cas de figure: les titulaires d'un baccalauréat étranger qui ont eu accès à l'enseignement supérieur dans un État membre de l'UE, mais qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme sanctionnant ces études. Ces personnes doivent introduire une demande d'équivalence auprès du ministère de l'Éducation nationale. La demande est analysée par une commission d'experts de trois membres qui analyse notamment le nombre des matières étudiées et la durée de la scolarité précédant son obtention.

Éducation nationale

Le Conseil a adopté le **projet de règlement grand-ducal déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire**. Le but du projet de règlement consiste à rendre plus transparente, plus uniforme et plus simple la réglementation des critères de promotion. Le projet introduit, entre autres, la possibilité pour un élève de compenser une véritable faiblesse. Jusqu'en 4e ou 9e, la compensation est possible avec une note insuffisante avec une moyenne de 36 ou deux notes insuffisantes avec une moyenne de 38. Il n'y a pas de seuil inférieur pour la note insuffisante à compenser.

À partir de 3e respectivement 10e les branches fondamentales ne peuvent plus être compensées.

Le projet introduit en outre la possibilité pour le conseil de classe de proposer des mesures de remédiation à l'égard d'un élève qui présente des faiblesses dans une matière. Ces mesures de remédiation qui doivent être acceptées par les parents peuvent prendre la forme de travaux adaptés de révision, de cours de révision ou d'inscription à des études surveillées.

Culture et traditions

Le Conseil a décidé de faire entamer la **procédure de signature et de ratification de la convention qui a pour objectif la sauvegarde des traditions et expressions orales**, des arts du spectacle, des pratiques sociales, des rituels et événements festifs, des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel ainsi que des connaissances concernant la nature et l'univers que les communautés, groupes et individus se transmettent de génération en génération et considèrent comme partie intégrante de leur patrimoine culturel

Le gouvernement a en outre décidé de proposer l'inscription de la «procession dansante d'Echternach» sur la future liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

25 mars 2005

Transports publics

A été adopté le **projet de loi modifiant a) la loi du 29 juin 2004 sur les transports publics, b) la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu**. L'avant-projet de loi vise essentiellement à restructurer l'organisation des transports publics telle qu'elle est prévue par la loi du 29 juin 2004 sur les transports publics. L'organisation des transports publics couvre des missions principales – planification de l'offre, détermination des prestations, politique tarifaire, négociation des contrats de service public, gestion financière et rémunération des opérateurs – et des missions secondaires – promotion des transports publics, développement de formes alternatives de mobilité, information de et communication avec l'usager, établissement de statistiques, enquêtes et comptages. La loi du 29 juin 2004 confie l'essentiel de ces missions à un établissement public dénommé «Régie générale des Transports publics». À l'avenir, les missions principales seront exécutées par le ministre des Transports, tandis que les missions secondaires seront assumées par un établissement public industriel et commercial nouvellement créé sous la dénomination de «Communauté des Transports» qui viendra remplacer la «Régie générale des Transports publics».

Ainsi, le ministre des Transports constituera l'autorité organisatrice qui:

- déterminera l'offre des services de transports publics en prenant en compte tant les objectifs de la politique économique et sociale que les orientations politiques en matière d'aménagement du territoire, d'habitat et d'environnement ainsi qu'en matière budgétaire et de finances publiques;
- procédera à l'établissement, aux modifications et à la suppression de services de transports publics;
- définira le niveau des prestations à fournir suivant des critères objectifs et non discriminatoires, appliqués de façon équilibrée à l'ensemble du territoire national;
- conclura avec les opérateurs qui sont susceptibles de fournir les prestations de transports publics, les contrats de service public requis;
- assurera la gestion administrative, technique, financière et comptable des services de transports publics.

La Communauté des Transports de son côté servira essentiellement d'enceinte de concertation, de coopération et de coordination en matière de transports publics et formulera des propositions à l'endroit du ministre des Transports en matière tarifaire, en relation avec la planification de l'offre, avec l'établissement, la modification ou la suppression de services de transports publics et avec le niveau des prestations à fournir. Par ailleurs elle gérera une Centrale de mobilité en vue de faciliter l'accès aux transports en commun. Concernant ce dernier point, il est prévu que la Centrale de mobilité occupera des locaux à la gare centrale qui seront intégrés dans le centre d'accueil et de vente de la gare de Luxembourg et qu'elle disposera dans un deuxième temps d'une annexe au centre de la ville de Luxembourg afin d'assurer une présence bipolaire.

Le nouveau texte se distingue encore de la loi actuellement en vigueur par le renforcement de la dimension locale et régionale de l'organisation des transports publics. Afin de satisfaire tant sur le plan local que sur le plan régional aux besoins en matière de mobilité, les communes et les syndicats de communes sont encouragés à élaborer, avec le concours du ministre des Transports, des plans de déplacement locaux et régionaux. En outre, des conférences régionales de transports sont instituées afin de coordonner les demandes émanant des communes d'une région déterminée. Ces structures devraient pouvoir servir de catalyseur afin de parvenir à une meilleure coopération entre les différentes communes et les autorités nationales dans le domaine de l'organisation des transports publics.

Politique d'immigration et d'asile

Le Conseil a analysé une note concernant l'aménagement d'un **centre de séjour provisoire pour étrangers en situation irrégulière**. Il a décidé la construction d'un centre de séjour provisoire pour étrangers en situation irrégulière d'une capacité de 150 places sur un terrain situé à proximité de l'aéroport de Luxembourg. L'ensemble serait constitué de chambres individuelles. Des familles avec enfants n'y résideraient qu'à titre exceptionnel et pour une

durée n'excédant pas 72 heures avant leur retour au pays.

Le centre devra accueillir les étrangers en situation irrégulière c'est-à-dire les personnes qui lors d'un contrôle de police se sont avérées être en situation irrégulière (défaut de pièces d'identité ou d'un titre de voyage valables) ainsi que les demandeurs d'asile ou familles de demandeurs d'asile déboutés de leur demande qui s'opposent au retour dans leur pays d'origine. La construction du centre revêt une urgence certaine vu la dégradation progressive de la situation au Centre pénitentiaire de Luxembourg due à l'augmentation rapide de la population carcérale, centre où les personnes en question sont pour le moment retenues.

8 avril 2005

Éducation nationale

Le Conseil a adopté des **amendements au projet de loi portant création d'un lycée-pilote et au projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement du lycée-pilote**. Il est ainsi proposé de supprimer la référence à un règlement grand-ducal pour fixer les lignes directrices du cours d'éducation aux valeurs, mais d'inscrire les grandes orientations de l'éducation aux valeurs explicitement dans la loi en ajoutant un article 3 alinéa 2 reprenant les termes afférents du programme gouvernemental, à savoir «L'éducation aux valeurs, prenant en compte aussi bien la diversité croissante des cultures et des convictions religieuses et philosophiques que la nécessité de veiller à l'intégration de ces diversités dans un climat de respect et de tolérance réciproques a pour mission de transmettre aux élèves une connaissance appropriée des grandes religions et familles de pensée au plan mondial. Elle tient spécialement compte des réalités de la société luxembourgeoise en réservant une place adéquate à la présentation authentique des divers courants de pensée religieuse et humaniste présente dans le pays».

Une innovation importante réside dans un amendement qui modifie la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement afin d'introduire l'apprentissage de l'anglais dès les classes de septième.

15 avril 2005

Culture

Le Conseil a fixé le montant de la **dotation budgétaire globale pour le projet Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007** qui s'élève à 50 millions d'euros sur la période de 2004 à 2008, financés par l'État, la Ville de Luxembourg, et d'autres communes ainsi que par le sponsoring et le recours aux recettes propres.

Patrimoine culturel

Le gouvernement en Conseil a adopté le **projet d'amendements gouvernementaux relatif au projet de loi N°4715 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux et le projet de règlement grand-ducal fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission des Sites et Monuments**.

Les amendements gouvernementaux ont tout d'abord trait à la procédure de classement d'immeubles et d'objets mobiliers et aux travaux effectués à leur endroit. Le droit de préemption dont l'État jouissait lors de la vente d'un immeuble classé est supprimé, alors que les obligations légales imposées au vendeur donnent de larges garanties pour préserver l'intérêt public. À l'instar de ce qui existe dans d'autres pays européens, il est également proposé de soumettre le transfert à l'étranger des biens culturels visés par la loi à l'établissement d'un certificat d'exportation par le ministre de la Culture. Le certificat ne peut être refusé qu'aux biens culturels classés ou considérés comme trésors nationaux. Les amendements mettent ensuite l'accent sur l'archéologie préventive, où le ministre dressera et tiendra à jour un inventaire des sites archéologiques qui sera intégré aux procédures de l'aménagement du territoire. Une dernière série d'amendements a trait à l'organisation et au fonctionnement de la commission qui a pour mission de conseiller le ministre dans l'application de la loi.

Transports publics

A été adopté **l'avant-projet de règlement grand-ducal pris en exécution de l'article 22 de la loi du**

29 juin 2004 sur les transports publics qui définit le cadre réglementaire indispensable à la gestion courante de l'offre de transports publics en confiant au ministre des Transports l'établissement des conditions indispensables au bon fonctionnement des transports publics. Il s'agit notamment des règles d'octroi et de retrait d'autorisations de transports, des conditions de tarifs et de rémunération des prestations, des mesures de contrôle et des conditions d'assurance.

Économie

Le gouvernement en Conseil a adopté le **Plan National pour la Promotion de la Qualité** qui constitue une démarche globale pour l'amélioration de la qualité, inévitable pour consolider la place économique et financière d'un pays. Le plan national consiste en un premier plan d'action qui prévoit la mise en place de certaines mesures servant à augmenter le niveau de qualité dans les différents domaines, notamment le secteur agricole, viticole, horticole et alimentaire, le secteur hospitalier, le secteur personnes âgées et accueil gérontologique, le secteur des entreprises, le secteur de l'éducation nationale, le secteur métrologie, le secteur transports et le secteur de l'administration publique. Ainsi sont prévus par exemple, dans le secteur de l'éducation nationale, la mise en oeuvre d'instruments d'évaluation de la qualité scolaire des lycées et d'un dispositif d'accompagnement et d'appui, dans le secteur hospitalier, la création d'une division de l'évaluation de la qualité et des technologies ou encore dans le secteur de l'administration publique, la promotion des méthodes de gestion de la qualité et des performances.

22 avril 2005

Santé

Le Conseil a adopté le **règlement du gouvernement en Conseil instituant un Conseil scientifique dans le domaine des soins de santé**. Ce règlement vise à mettre en oeuvre une décision du comité quadripartite qui avait proposé l'institution d'un conseil scientifique dans le domaine des soins de santé et de l'assurance-maladie afin de transposer le principe de «l'utile et du nécessaire». Sa mission consiste à compiler et à analyser des informations scientifiques au sujet des thèmes médicaux qu'il a sélectionnés et de les transmettre au corps médical. Le Conseil scientifique se compose de 8 membres dont deux représentants de la Direction de la Santé, deux représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et quatre médecins.

Le Conseil a analysé le **rapport d'activité 2004 du Comité de Surveillance du SIDA**. Le rapport du comité de surveillance du SIDA fait état d'une évolution inquiétante comme il ressort des statistiques: 60 nouvelles infections en 2004, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux années précédentes. Le rapport du comité de surveillance arrive à la conclusion que l'Europe et le Luxembourg connaissent actuellement une 2ème vague d'infections à HIV. La perception de la maladie a changé et il s'est établi dans le public la fausse impression que la guérison ou la quasi guérison est possible.

Le Conseil a pris connaissance des grandes lignes du **nouveau plan d'action en matière de lutte contre le SIDA**, plan qui sera finalisé dans les semaines à venir. Ce plan se fonde sur des messages de prévention. Cette prévention est appelée à s'adresser au grand public en spécifiant que le HIV/SIDA n'est pas terminé, n'est pas guérissable et que les mesures de protection individuelle connues restent d'actualité. En plus, des campagnes devront être adressées directement aux individus relevant des catégories à risque.

Santé au travail

Projet de règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques. Le projet de règlement grand-ducal a pour objet de transposer en droit national la directive 2003/10/CE qui prévoit des prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus au bruit.

Projet de règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de

santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations). Le projet vise à transposer en droit national la directive 2002/44/CE prescrivant des règles minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus à des vibrations.

29 avril 2005

Fonction publique

Le Conseil a pris note du **rapport du Comité de coordination pour la modernisation de l'État** et plus particulièrement du plan directeur de la gouvernance électronique. Le plan directeur énonce les objectifs stratégiques poursuivis, à savoir la transparence du fonctionnement de l'administration vis-à-vis du citoyen et des entreprises, l'inclusion et la participation de tous par le comblement du fossé numérique, l'efficience et l'efficacité de l'action de l'administration, la compétitivité économique, l'augmentation de la connaissance et du savoir et la conformité du dispositif mis en place avec le cadre défini au niveau des organisations internationales.

Le plan décline ensuite les principaux domaines d'action dans le domaine de la gouvernance électronique qui sont au nombre de six:

- organisation et gestion: réforme administrative et simplification administrative – identification et documentation des procédures existantes; réduction et simplification des procédures; formalisation des procédures; mise en ligne progressive des formulaires et des services y associés; passage de l'administration «papier» à l'administration électronique; mise en place d'outils de planification, de documentation et de suivi appropriés des projets;
- contenu et services: production de contenu, diffusion de contenu avec notamment une vision globale de la présence de l'État sur Internet; mise en place des portails sectoriels Santé, Culture et Sports;
- technologies et infrastructures: renforcement de l'interopérabilité qui vise à renforcer la capacité des systèmes mis en place de communiquer ou d'interagir sans problèmes entre eux, veille technologique et stratégique, infrastructures et équipements de l'État; définition de standards de présentation des services publics sur Internet, mise en place d'un cadre pour la gestion électronique de documents;
- éducation et formation: e-learning par le recours à des nouvelles formes d'apprentissage qui intègrent les technologies de l'information et de la communication, formation à ces technologies;
- sécurité et vie privée: sécurisation des infrastructures et du contenu;
- cadre législatif: ce cadre devra être adapté de façon continue en fonction des changements identifiés comme nécessaires ou souhaitables pour pouvoir traduire dans les faits le plan directeur.

Travaux publics

A été adopté le **projet de loi relatif à l'adaptation budgétaire du projet de construction d'une route reliant Luxembourg à Ettelbrück**. Il est proposé d'adapter l'enveloppe budgétaire pour la construction d'une route reliant Luxembourg à Ettelbruck de 229 millions d'euros. Le coût initialement prévu s'élevait à quelque 370 millions d'euros.

Les principaux facteurs qui expliquent ce dépassement sont les suivants:élargissement non prévu de la A1 entre l'échangeur de Kirchberg et celui du Senningerberg; adaptation de la jonction du Grünewald aux besoins du trafic; adaptation du tunnel Grouft aux exigences des directives européennes et réalisation d'une troisième voie dans le tube montant et d'une galerie d'accès de secours supplémentaire; adaptation du coût du tunnel Stafelter aux prix adjugés pour les autres tunnels; dépassement du génie civil du tunnel de Gosseldange en relation notamment avec les problèmes rencontrés au niveau de la construction de celui-ci.

A également été adopté le **projet de loi portant modification de la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au Plateau du St. Esprit** à Luxembourg. Le gouvernement a été autorisé par une loi du 6 avril 1999 à faire procéder à la construction d'une cité judiciaire sur le pla-

teau du Saint-Esprit à Luxembourg. Les dépenses occasionnées par cette loi avaient été plafonnées à 98.400.000 euros. Il est maintenant proposé d'augmenter ce plafond à 125.200.000 euros au même indice. Ce surcoût s'explique par les remaniements importants auxquels le projet a dû être soumis pour prendre en considération l'avis de l'Unesco. Rappelons en outre que les investigations archéologiques réalisées en 2001 par les services du Musée national d'Histoire et d'Art ont mis à jour les vestiges d'un ancien cloître datant du XIIIe siècle. Afin de tenir compte des recommandations faites par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, une partie du parking projeté a été enlevée afin d'y aménager une crypte archéologique permettant la sauvegarde et la mise en valeur des vestiges découverts sur le plateau du Saint-Esprit.

Toujours dans le même contexte, le Conseil a examiné une note visant à réaliser en vue d'une optimisation du suivi financier des grands projets d'infrastructure au niveau de la programmation, de la conception, de la réalisation et de la procédure législative. La **note comporte une série de lignes directrices en vue d'une meilleure évaluation des coûts liés aux grands projets d'infrastructure**. Il est proposé d'associer la Chambre des Députés dès le stade de l'étude préliminaire d'un projet d'infrastructure. En effet, elle est appelée à marquer son accord de principe préalablement à la réalisation d'études plus détaillées. Cette étape sera suivie de la définition d'un avant-projet détaillé qui tient compte des exigences et des résultats de toutes les études techniques de façon à constituer la solution optimale des problèmes posés permettant ultérieurement la confection des plans d'exécution sans devoir passer par des modifications importantes. À partir de ce point dans la procédure, et sauf cas de force majeure, aucune modification du programme ayant des incidences sur le coût et le calendrier ne sera acceptée. L'élaboration du projet de loi se fera ensuite sur base de l'avant-projet détaillé.

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal portant approbation des plans des parcelles sujettes à emprise et de la liste des propriétaires de ces parcelles en vue de la construction de la route de contournement de Junglinster**. Le projet de règlement grand-ducal couvre les emprises nécessaires pour la réalisation de la chaussée proprement dite, pour le rétablissement de la voirie et celles nécessitées pour les accès et les sorties, et pour les ouvrages connexes. Le texte précise que la prise de possession immédiate des parcelles en question est indispensable pour la réalisation de la route de contournement.

Environnement

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 24 février 2003 concernant la mise en décharge des déchets**. Le texte vise à adapter le règlement grand-ducal du 24 février 2003 concernant la mise en décharge des déchets notamment en exécutant la décision 2003/33/CE établissant des critères et des procédures d'admission des déchets dans les décharges et en introduisant des critères de distinction entre une décharge pour déchets inertes et un remblai constitué de déchets inertes.

6 mai 2005

Travail et emploi

Le Conseil a adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 12 mai 1972 déterminant **les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg**, tel qu'il a été modifié par la suite. Outre de dispenser les travailleurs auxquels le statut de réfugié au sens de la Convention de Genève a été octroyé de l'obligation du permis de travail, le projet sous analyse modifie la réglementation sur les points suivants:

- il est précisé que les travailleurs suisses ayant exercé leur droit à la libre circulation sont exemptés de l'obligation de la demande d'un permis de travail, conformément à l'Accord du 1er juin 2002 conclu entre la Communauté européenne et la Confédération suisse;
- le droit communautaire dérivé qui confère aux conjoints de toute nationalité de citoyens européens ayant exercé leur droit à la libre circulation des droits équivalents à ceux octroyés aux citoyens européens eux-mêmes est inscrit expressément dans la réglementation existante.

Ainsi, le conjoint d'un citoyen européen (ressortissants de l'UE, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse) qui exerce une activité salariée ou non salariée au Luxembourg est dispensé de l'obligation du permis de travail;

- ensuite, il est proposé de réserver une suite favorable à une recommandation du Médiateur: à l'heure actuelle, le conjoint étranger, quelque soit sa nationalité, d'un travailleur luxembourgeois ne dispose pas des mêmes droits, alors que son conjoint de nationalité luxembourgeoise occupant un emploi au Luxembourg n'a pas exercé son droit à la libre circulation et n'est donc pas couvert par le droit communautaire. Cela revient en fait à discriminer le conjoint étranger d'un travailleur luxembourgeois. Désormais le conjoint de travailleurs de nationalité luxembourgeoise qui réside de façon permanente au Luxembourg et y occupe un emploi salarié ou non salarié ne sera plus soumis à l'obligation d'un permis de travail.

Économie

A été adopté l'arrêté du gouvernement en Conseil ayant pour objet **les missions, l'organisation et la composition du Comité de Développement Economique du Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg Board of Economic Development (BED)**. Soucieux de tenir compte des modifications intervenues au niveau des compétences ministérielles suite aux élections législatives de juin 2004 et du rôle du ministère d'État dans la promotion des technologies de l'information et des communications, il est proposé d'adapter la composition du Luxembourg Board of Economic Development qui sera composé désormais des représentants des ministères et organisations suivants: ministère de l'Économie, ministère d'État, ministère des Finances, ministère des Affaires étrangères, ministère du Travail (ADEM) Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI), Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL), OGB-L et LCGB.

Assurances

A été adopté le projet de règlement grand-ducal déterminant **la procédure de déclaration des accidents et d'attribution des prestations de l'assurance-accident**. L'objet du projet de règlement grand-ducal consiste à adapter la réglementation existante aux modifications apportées à la législation en matière d'assurance accident par la loi du 21 décembre 2004, cette dernière visant notamment à harmoniser le régime de l'indemnité pécuniaire en matière d'assurance-accident avec celui de l'assurance-maladie. Une seconde modification concerne l'abandon du principe de l'octroi d'office des rentes accident, celle-ci étant accordées dorénavant sur demande. En ce qui concerne la procédure de déclaration des accidents, l'accidenté devra introduire sa demande moyennant un formulaire standardisé. L'introduction de tels formulaires facilitera la tâche des assurés qui n'auront plus besoin de rédiger une lettre. Les accidents pour lesquels l'employeur est tenu d'avertir immédiatement l'association d'assurance feront désormais l'objet d'une énumération. Il est en outre profité de l'occasion pour entériner la pratique administrative actuelle en matière de déclaration des accidents et plus particulièrement de ceux qui se produisent dans le cadre d'une activité scolaire ou périscolaire. La déclaration incombe au bourgmestre ou au directeur suivant qu'il s'agit d'une école primaire ou d'un autre établissement d'enseignement dans lequel est survenu l'accident.

Une innovation importante consiste à limiter dans le temps des prestations en nature du chef d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Cette limitation peut résulter d'une décision expresse et susceptible de recours s'appuyant sur un avis du contrôle médical. Elle peut également être tacite et s'appliquer d'office, soit après 3 mois aux accidents bénins (incapacité de travail ne dépassant pas trois jours consécutifs), soit après 9 mois aux autres accidents. En aucun cas la limitation ne saurait avoir un effet absolu. L'assuré peut présenter à tout moment une demande tendant à la réouverture de son dossier en utilisant un formulaire standardisé.

Santé

Le Conseil a approuvé le **projet de règlement grand-ducal relatif à l'application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain**. Le projet de règlement grand-ducal transpose en droit national la directive 2001/20/CE du Parlement européen

et du Conseil du 4 avril 2001 concernant le rapprochement des positions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain. La directive part du principe d'une protection à un niveau élevé des participants aux essais cliniques, sans pour autant perdre de vue l'intérêt de la recherche, qui se confond avec l'intérêt de tout le monde de disposer de médicaments de plus en plus performants. A noter que le projet de règlement grand-ducal se limite à transposer la directive. Un projet de loi tendant à encadrer d'une façon plus générale la recherche biomédicale au Luxembourg est en cours d'élaboration.

12 mai 2005

Logement

Les membres du gouvernement ont approuvé le **projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et modalités d'octroi et de calcul de la participation étatique aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement**. Le carnet permet d'établir une sorte de radiographie de la qualité des immeubles existants. Il vise la conservation et l'amélioration du patrimoine immobilier existant ainsi que la remise sur le marché d'anciens logements inoccupés et l'assainissement de maisons susceptibles de se délabrer. Le règlement grand-ducal comprend les dispositions suivantes:

- Tout architecte ou ingénieur-conseil peut établir le carnet;
- les données nécessaires à l'établissement d'un carnet sont enregistrées dans un programme informatique mis à disposition par le département du Logement. Les experts désireux d'utiliser ce programme devront suivre un cours de formation sur l'utilisation de ce logiciel. Les experts peuvent utiliser un autre logiciel sous condition de respecter les prescriptions techniques prévues par le règlement grand-ducal;
- l'élaboration du carnet de l'habitat n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une prime d'amélioration;
- les propriétaires ne sont pas obligés de préfinancer les dépenses réalisées en vue de l'établissement du carnet de l'habitat. La participation étatique est versée directement à l'expert dès lors que le propriétaire de l'immeuble apporte la preuve qu'il a payé 25% des factures.

Enseignement supérieur

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal relatif à l'obtention du grade de master de l'Université du Luxembourg**. Le projet de règlement grand-ducal détermine les conditions et les modalités d'obtention du grade de master délivré par l'Université du Luxembourg qui sanctionne la réussite au deuxième niveau d'études. Conformément à la loi portant création de l'Université, le projet de règlement précise les données suivantes:

- nombre de crédits d'enseignements pour chaque grade;
- conditions requises pour se présenter aux examens;
- notes minimales requises;
- durée maximale des études pour l'obtention d'un grade;
- nombre de fois qu'un candidat est autorisé à présenter un examen.

Le projet de règlement détermine en outre la composition et les modalités de travail des jurys d'examen ainsi que les conditions d'approbation des sujets de mémoire.

27 mai 2005

Travail et emploi

Le Conseil a adopté le **projet de loi modifiant 1) la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds pour l'emploi; 2) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet; 3) la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs; 4) la loi modifiée du 23 juillet 1993 portant diverses**

mesures en faveur de l'emploi; 5) la loi du 12 février 1999 portant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes. Le projet de loi a pour objet principal d'apporter des modifications au dispositif des mesures actives en faveur de l'emploi en vue de l'adapter aux évolutions constatées sur le marché du travail en harmonisant notamment certaines conditions d'attribution des aides et mesures en faveur de l'emploi. Le but visé est celui d'une activation aussi précoce que possible des chômeurs inscrits à l'Administration de l'emploi en vue d'éviter qu'ils ne deviennent des chômeurs de longue durée. Un accent particulier est mis dans ce contexte sur les jeunes chômeurs ainsi que sur les chômeurs âgés:

- Il s'agit tout d'abord de créer une base légale permettant le prêt temporaire de consultants issus d'entreprises privées ou d'organisations patronales représentatives et mis à la disposition de l'Administration de l'emploi en vue d'aider les placeurs de cette administration à prospecter et à mieux sélectionner les demandeurs d'emplois motivés pour travailler.

- Le projet de loi modifie encore la législation sur la bonification d'impôt. Les employeurs offrant à des personnes sans travail, inscrites depuis trois mois et assignées par l'Administration de l'emploi, une occupation salariée peuvent bénéficier d'une bonification d'impôt s'élevant à 10% de la rémunération mensuelle brute déductible comme dépense d'exploitation pendant une durée de 36 mois à compter du mois du recrutement.

- Le projet procède à une modification de la législation sur l'aide à l'embauche de chômeurs âgés et de longue durée à l'attention des employeurs avec comme double objectif d'en augmenter l'efficacité en refixant les conditions d'âge et d'inscription à l'Administration de l'emploi des chômeurs et d'en harmoniser les conditions et modalités d'attribution avec d'autres mesures actives en faveur de l'emploi.

Enfin la législation sur les mesures en faveur de l'emploi des jeunes est modifiée. La loi du 12 février 1999 prévoit actuellement trois mesures en faveur de l'emploi des jeunes âgés de moins de 30 ans: le contrat d'auxiliaire temporaire dans le secteur public, le contrat d'auxiliaire temporaire dans le secteur privé et le stage d'insertion dans le secteur privé. Le projet de loi réduit le nombre de mesures à deux – le contrat d'appui emploi pour le secteur public et le contrat d'initiation à l'emploi pour le secteur privé et associatif – et en modifie les modalités afin d'en augmenter l'efficacité en termes d'intégration respectivement de réintégration définitives des jeunes en question sur le marché du travail.

Le Conseil a approuvé le **projet de règlement grand-ducal portant 1) détermination des conditions et modalités d'attribution d'une aide à la formation professionnelle; 2) détermination des conditions et modalités d'attribution d'une aide unique à la recherche active d'un emploi; 3) modification du règlement grand-ducal modifié du 17 juin 1994 fixant les modalités et conditions d'attribution 1. des aides à la mobilité géographique; 2. d'une aide au réemploi; 3. d'une aide à la création d'entreprise; 4) d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique**. Le projet de règlement grand-ducal sous rubrique prévoit les mesures suivantes:

- Fixation des conditions et modalités pratiques de l'attribution d'une aide à la formation professionnelle. Cette mesure a pour objectif de permettre aux demandeurs d'emploi d'augmenter leur employabilité et leurs chances de réintégration sur le marché du travail par le biais d'une formation professionnelle.

- Modification de la réglementation relative à l'aide à la création d'entreprise. Le texte révise les modalités et conditions d'attribution de l'aide à la création d'entreprise, pouvant être accordée par le ministre ayant le travail et l'emploi dans ses attributions, en cas de création ou de reprise d'une entreprise légalement établie au Luxembourg et y exerçant ses activités par des demandeurs d'emploi indemnisés particulièrement difficiles à placer.

- Modification de la réglementation relative à certaines autres aides en faveur de l'emploi. Le texte propose d'harmoniser les conditions d'attribution de certaines aides et mesures en faveur de l'emploi notamment en ce qui concerne la durée de travail et les délais de forclusion de l'introduction des demandes en obtention des aides en question.

A été adopté le projet de loi portant modification de

- la loi modifiée du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales;
- la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales;
- la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel;
- loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

Il s'agit d'un amendement au projet de loi sous rubrique que le gouvernement entend introduire suite à l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés européennes en la matière. L'arrêt en question concernait la question du r**eport de la fraction de congé parental restant à courir en cas de grossesse ou d'accueil d'un enfant**.

Formation professionnelle

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage**. Le texte a pour objet de remplacer le règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage. La modification essentielle concerne la structure de l'examen de fin d'apprentissage et les critères de décision. Le projet maintient la scission de l'examen en deux parties distinctes – une partie pratique qui porte également sur la théorie professionnelle et une partie théorique – tout en subdivisant la partie pratique, pour des raisons de transparence, en deux volets distincts, c'est-à-dire le volet de la partie pratique professionnelle dispensée dans une entreprise et/ou dans un atelier scolaire et le volet de la théorie professionnelle dispensée dans un lycée technique ou dans un établissement scolaire agréé par le ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions. Les décisions à prendre à l'examen de fin d'apprentissage le seront désormais séparément pour les deux volets de la partie pratique et de la partie théorique. Il s'ensuit que le candidat qui échoue à l'un des volets de la partie pratique ou à la partie théorique ne doit répéter que le volet de la partie pratique ou la partie théorique où il a subi un échec.

10 juin 2005

Environnement

Le Conseil a approuvé le **projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel «décharge pour déchets inertes»**. Cette nouvelle version a été finalisée à la suite de la phase de consultation englobant les communes, le Conseil supérieur de l'aménagement du territoire et le Comité interministériel de l'aménagement du territoire. Le projet de règlement grand-ducal définit d'abord les régions selon lesquelles la mise en décharge des déchets inertes est à organiser. Il énumère à cette fin les décharges déjà existantes ou en voie de réalisation. Il précise ensuite la procédure de recherche de nouveaux sites, procédure qui prévoit notamment la consultation des autorités communales tant en amont qu'en aval de l'établissement de la liste des sites prioritaires pour une région donnée. Un des principes fondamentaux du plan sectoriel consiste ensuite à assurer l'élimination des déchets inertes le plus près possible de leur lieu de production. C'est pour cette raison que les bourgmestres sont tenus de mentionner dans les autorisations à bâtir la décharge la plus proche.

Budget et finances

Amendement au projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2003. Suite au dépôt du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2003 en juin 2004, le législateur a affecté à deux fonds spéciaux de l'État un montant de 79 millions d'euros provenant de l'excédent de recettes de l'exercice budgétaire 2003.

Le Conseil a en outre adopté le **projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2004**.

Toxicomanie

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2003 portant exécution de l'article 8 sous 1 d) de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie. Le projet a pour

objet de tenir compte du changement d'adresse du Comité National de Défense Sociale, service agréé pour remettre des seringues aux toxicomanes, qui ouvrira prochainement un local pour toxicomanes (Fixerstuff) à sa nouvelle adresse située au 8, rue de Thionville dans le quartier de la Gare.

Éducation nationale

Règlement du gouvernement en Conseil portant institution d'un groupe de travail chargé d'accompagner la mise en œuvre de l'éducation aux valeurs dans le cadre du lycée-pilote. Le règlement institue un groupe de travail chargé d'accompagner la mise en œuvre de l'éducation aux valeurs dans le cadre du lycée-pilote. Le groupe a pour mission d'émettre un avis sur les lignes directrices du programme de l'éducation aux valeurs; d'aviser et de conseiller la mise en œuvre du programme; de participer, après cinq années, à l'évaluation du programme. Les membres du groupe de travail sont: Romain Durlet, journaliste; Mario Hirsch, rédacteur en chef; Alain Meyer, professeur; Servet Ocaktan, économiste; Mathias Schiltz, vicaire général et Léon Zeches, rédacteur en chef.

24 juin 2005

Fonction publique

Le Conseil a adopté le **projet de loi transposant l'Accord salarial dans la Fonction publique**. Les principales dispositions de cet accord se résument comme suit:

Augmentation de l'indice de base des traitements des agents publics de 1% au 1er janvier 2005 et de 0,8% au 1er janvier 2006.

- Fixation de l'indemnité kilométrique pour voyages de service à 0,40 €.
- Augmentation du congé de circonstance en cas d'accouchement de deux jours ouvrables.
- Adaptation de l'indemnité d'habillement.
- Introduction d'un mécanisme devant permettre d'éviter les blocages au niveau des avancements en cas de pyramide d'âge asymétrique.
- Amélioration des possibilités de restauration offertes aux agents de l'État (transfert de l'actuelle cantine dans des locaux mieux adaptés ou réaménagement et modernisation des locaux en question).
- Adaptation des dispositions relatives aux conditions de changement de carrière de façon à mieux les harmoniser et à les lier plus étroitement à une formation continue individualisée.
- Réactivation de la commission prévue par l'accord salarial du 29 mai 2000 et ayant pour mission d'étudier et examiner la possibilité de créer un régime de pension complémentaire, sur base volontaire, en faveur des agents recrutés après le 31 décembre 1998.

Domaine social

A été adopté **le projet de loi portant réglementation de l'activité d'assistance parentale**. Le texte vise à fournir un cadre pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale. Le texte définit l'activité d'assistance parentale comme constituant un accueil éducatif d'un ou de plusieurs enfants, en principe de jour ou de nuit, assuré régulièrement et contre rémunération, sur demande d'un des parents, des tuteurs ou d'autres représentants légaux, d'un service de placement familial ou d'une maison relais pour enfants. Le texte précise ensuite le lieu où cette activité peut être exercée et les activités qu'elle peut couvrir: accueil des usagers, en principe en dehors des heures de classe, pour des plages horaires à définir par le gestionnaire; restauration des usagers; surveillance des usagers avec des prestations d'animation et des activités à caractère socio-éducatif; accompagnement des usagers pour la réalisation des devoirs à domicile; accueil et surveillance enfants malades; surveillance pendant le repos et le sommet. Le texte prévoit en outre que l'assistant parental peut obtenir un agrément écrit du ministre, qui est subordonné à une formation adéquate, à la nécessité de suivre à des intervalles réguliers une formation continue et à l'engagement de respecter un certain nombre de normes, et notamment les normes usuelles de salubrité et de sécurité.

Santé

Le Conseil a approuvé le **projet de loi modifiant a) la loi modifiée du 26 mai 1988 relative au placement des personnes atteintes de troubles mentaux dans des établissements ou services psychiatriques fermés; b) la loi modifiée du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police; c) la loi communale modifiée du 13 décembre 1988**. La réforme tend à apporter à la législation les modifications rendues nécessaires par la décentralisation de la psychiatrie dans le cadre de laquelle des services fermés sont créés dans les hôpitaux généraux du pays disposant d'un service de psychiatrie. Le Centre hospitalier neuropsychiatrique n'accueillera sous le régime du placement plus que les personnes nécessitant une hospitalisation plus longue. Un des objectifs de cette décentralisation tend à réserver le placement initial aux services de psychiatrie des hôpitaux généraux, l'établissement spécialisé ne prenant en charge que les patients nécessitant une hospitalisation plus prolongée.

Tabagisme

Le Conseil a marqué son accord de principe avec le **projet de loi modifiant la loi du 24 mars 1989 portant restriction de la publicité en faveur du tabac et de ses produits, interdiction de fumer dans certains lieux et interdiction de la mise sur le marché des tabacs à usage oral, et portant interdiction de la vente de boissons alcooliques à des mineurs de seize ans**.

Le projet sous rubrique prévoit tout d'abord l'introduction d'une interdiction de fumer dans les restaurants. Cette interdiction s'étendra aux cafés et brasseries, qualifiés de débits de boissons par le règlement grand-ducal du 5 avril 1989 déterminant le champ d'activité des exploitants d'établissements d'hébergement, de débits de boissons et de restaurants, pendant tout le temps où des plats y sont servis. Le nouveau texte ne prévoit qu'une seule dérogation à l'exception de fumer dans les restaurants, à savoir la disponibilité de pièces séparées de la salle principale.

Dans les établissements scolaires, l'interdiction de fumer s'étendra désormais à toute l'enceinte des établissements, y compris donc notamment les cours de récréation, avec toutefois la possibilité pour le directeur de désigner des endroits bien précis où il est permis de fumer.

Le nouveau texte interdit les messages publicitaires en faveur du tabac sur les autobus des services de transports réguliers de personnes et sur les trains. Même si les CFL s'abstiennent actuellement de toute publicité pour le tabac, il n'est en effet pas inutile d'y étendre l'interdiction, alors que dans le cadre de la libéralisation en cours il peut y avoir d'autres opérateurs dans ce secteur.

Le texte prévoit ensuite qu'il est désormais interdit de vendre du tabac et des produits de tabac à des mineurs de 16 ans. Le fait de contrevenir à cette interdiction constituera à l'avenir une infraction.

Il sera en outre procédé à la mise en place de points focaux ayant pour mission de sensibiliser le public aux risques pour la santé liés à la consommation de tabac et à l'exposition à la fumée du tabac.

Enfin, une dernière disposition étend l'interdiction de servir ou d'offrir des boissons alcooliques à des mineurs de 16 ans à la vente dans le commerce (épicerie, supermarchés, stations-service). L'interdiction couvre les boissons alcoolisées conditionnées pour être emportées. Il est précisé qu'elle s'étend aux produits, du type alcopops, obtenus en mélangeant des boissons alcooliques à d'autres boissons. L'interdiction ne vaut pas si le degré d'alcool de la boisson ou du mélange ne dépasse pas 1,2%. En dessous de cette limite les dispositions communautaires et nationales n'imposent pas la mention sur l'étiquetage du titre alcoométrique.

Le projet de loi sera maintenant engagé dans un vaste processus de consultation avec les milieux concernés.

1er juillet 2005

Travaux publics

En application de la nouvelle procédure sur l'optimisation du suivi financier des grands projets d'infrastructure, le Conseil a marqué son accord de principe pour la construction d'un nouvel **Hôtel de**

la Justice de Paix à Esch-sur-Alzette. En effet, le pesonnel étant réparti pour le moment sur deux sites différents qui ne permettent en outre pas de loger tous les services liés à la justice de paix, il est indispensable de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment.

Énergie

Le Conseil a approuvé des **amendements au projet de règlement grand-ducal instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables**. En date du 4 février 2005, le Conseil de gouvernement avait adopté une première version du projet de règlement grand-ducal visé sous rubrique. Les principales modifications sont les suivantes: la version initiale du projet limitait la subvention pour le raccordement à un réseau de chaleur aux réseaux alimentés exclusivement par une source d'énergie renouvelable. La version amendée prévoit qu'un tel raccordement est également subventionné en cas de recours à des sources fossiles.

Il en est de même des cogénérations qui peuvent également, d'après la nouvelle version, être alimentés par des combustibles fossiles.

Un nouveau type d'installation est rendu éligible. Il s'agit d'un système combiné, englobant à la fois une ventilation contrôlée et une pompe à chaleur.

L'aide en vue de l'installation d'un chauffage à condensation est réintégrée dans le texte.

Le coût maximal éligible d'une installation solaire servant à la production d'eau chaude sanitaire est augmenté de 4.000 euros à 5.000 euros. L'aide financière est fixée à 50% des coûts effectifs.

Au niveau des nouvelles constructions, le nombre global de bénéficiaires étant limité à 500 unités, il est inscrit un contingent par type d'immeuble (maisons individuelles ou groupées+appartements), ceci afin d'assurer que tous ces groupes d'immeubles profitent des aides.

Par rapport à la version initiale, la présente version subventionne en plus des chaudières à gazéification (Scheitholzanlage) et des chaudières à granulés de bois «pellets», la mise en place des chaudières à copeaux de bois (Hackschnitzelanlage.

Finalement, une nouvelle disposition est ajoutée afin d'accorder une aide étatique pour les chaudières à condensation qui ont été mises en exploitation en 2004 et où la demande a été introduite seulement après le 1er mars 2005, date limite fixée par l'ancien règlement grand-ducal pour introduire une demande en vue de bénéficier d'une aide étatique.

Des amendements ont également été approuvés pour le **projet de règlement grand-ducal instituant une prime d'encouragement écologique pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, de la biomasse et du biogaz**. Le projet de règlement fixe la prime écologique pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, de la biomasse et du biogaz. Sur proposition du Conseil d'État, il est précisé que la prime est accordée «dans la mesure des crédits budgétaires et sur une période allant jusqu'à 10 ans».

Le Conseil a adopté des amendements au **projet de règlement grand-ducal concernant la fourniture d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables**. Le Conseil de gouvernement a adopté le présent projet dans sa séance du 4 février 2005. Il fixe le montant des primes d'encouragement pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables qui seront répercutés sur tous les clients finals par le biais du fonds de compensation. Les principales modifications proposées sur base de l'avis du Conseil d'État sont les suivantes:

- désormais le gestionnaire de réseau est obligé de donner suite à une demande de raccordement qui lui provient de la part d'un exploitant d'une centrale électrique basée sur des sources d'énergie renouvelables;
- la rémunération pour l'électricité résultant d'une production basée sur la biomasse, le gaz de décharge, le gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz est relevée de 0,025 euros par kW/h;
- il est précisé que le montant de la prime s'entend hors taxe sur la valeur ajoutée et que les rémunérations sont applicables rétroactivement pour les installations mises en service après le 1er janvier 2005.

Éducation nationale

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal modifiant 1° le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires; 2° le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires**. En 2002, le législateur avait réformé la division supérieure de l'enseignement secondaire. Les classes de première «nouveau régime» seront organisées pour la première fois à partir de l'année scolaire 2005/2006. La loi prévoit la possibilité d'organiser, en cas de besoin, des classes de première et un examen de fin d'études secondaires «ancien régime» dans l'année scolaire 2005/2006 à l'intention des élèves soumis à l'ancien régime et n'ayant pas réussi à l'examen de fin d'études secondaires en 2005.

Les différences entre «ancien régime» et «nouveau régime» ne sont toutefois pas si notoires pour justifier l'organisation de classes ancien régime. L'introduction de l'informatique à partir de la classe de deuxième dans le nouveau régime exige toutefois la mise en place de mesures spécifiques d'appui pour les élèves ayant suivi l'ancien régime, tel est l'objet principal du présent projet de règlement.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 relatif à l'examen de fin d'études de l'enseignement secondaire en éducation des adultes. L'examen de fin d'études secondaires en éducation des adultes est réparti sur deux années scolaires. Le présent projet de règlement grand-ducal précise les conditions et modalités selon lesquelles se déroulent les épreuves à la fin de l'année scolaire 2005/2006.

22 juillet 2005

Éducation nationale

Le Conseil a approuvé le **projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel «lycées»**. Le projet initial a été remanié pour tenir compte des observations du Conseil d'État qui estime que, pour promouvoir la décentralisation scolaire envisagée, certains critères devraient peser davantage sur le choix définitif des sites. Il en est ainsi de l'accessibilité et de la desserte du site par les transports publics.

A également été adopté **le projet de règlement grand-ducal arrêtant la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe de travail chargé du suivi du plan directeur sectoriel «lycées»**. Le plan directeur sectoriel «lycées» prévoit la mise en place d'un groupe de travail chargé d'assurer le monitoring de la mise en pratique du plan directeur. Le présent projet de règlement grand-ducal en détermine la composition, l'organisation et le fonctionnement. Y sont représentés les départements ministériels suivants:

- ministère de l'Éducation nationale;
- ministère de l'Intérieur;
- ministère des Travaux publics;
- ministère des Transports;
- ministère de l'Économie;
- ministère des Finances.

Le groupe de travail assure le monitoring en fonction de trois buts:

i) assurer le suivi continu de la mise en œuvre du plan directeur sectoriel à moyen et long terme;
ii) informer régulièrement les décideurs politiques sur la mise en œuvre du plan directeur sectoriel;
iii) réajuster la mise en place de la nouvelle armature scolaire.

Transports

Les membres du gouvernement ont adopté le **règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol «Aéroport et environs»**. Depuis l'élaboration de l'actuel plan d'aménagement partiel «Aéroport et Environs» en 1986, le trafic aéroportuaire commercial – passager et fret – a considérablement évolué. L'exploitation de l'aéroport de même que les activités des différents acteurs privés liés directement ou indirectement à cette exploitation souffrent d'une pénurie chronique de surface.

Le Plan d'Occupation du Sol proposé poursuit un triple objectif, à savoir

a) réserver l'espace nécessaire au développement de l'aéroport et de son activité économique,

b) prévoir les surfaces nécessaires pour le développement des réseaux ferroviaires et routiers desservant le site,
c) gérer l'urbanisme autour de l'aéroport notamment eu égard aux valeurs limites d'exposition au bruit des avions.

Santé

En date du 6 mai 2005, le Conseil de gouvernement avait chargé le ministre de la Santé de vérifier si les émissions de métaux lourds et de dioxines provenant de l'industrie sidérurgique n'étaient pas de nature à entraver la mise en place d'une structure de médecine de l'environnement sur le site «Galgebierg» à Esch-sur-Alzette. Une étude du service de la **médecine de l'environnement** du département de la Santé, réalisée en coopération avec des laboratoires étrangers spécialisés, est venue à la conclusion qu'il n'y a pas de contamination susceptible de s'opposer à la réalisation du projet sur le site envisagé.

Finances et fiscalité

Ont été adoptés les points suivants:
Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 octobre 1977 fixant l'organisation de l'administration des contributions directes. Il est proposé d'ajouter, au sein de la direction de l'Administration des contributions directes, une division «retenue d'impôt sur les intérêts» et de créer un nouveau bureau d'imposition compétent en la matière suite à la transposition en droit interne de la directive 2003/48/CE su 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

29 juillet 2005

Économie

Afin d'élargir les structures de promotion commerciale et de prospection économique du Grand-Duché face à l'émergence de nouveaux acteurs industriels sur le plan mondial, le Conseil a décidé l'**ouverture d'un nouveau bureau du BED** (Board of Economic Development) à Dubaï. Ce bureau complète le réseau des 5 représentations existant déjà à l'heure actuelle à l'étranger (New York, San Francisco, Tokyo, New Delhi et Séoul). Dans l'optique de la diversification des marchés d'exportation, les bureaux ne se limitent plus à la seule recherche d'investisseurs étrangers, mais agissent aussi sur le plan de la promotion commerciale. Le Conseil a également envisagé l'ouverture d'un bureau du BED en Chine, notamment en raison du rôle important de la prospection industrielle dans la mesure que les entreprises chinoises font état d'une tendance vers l'investissement direct et l'implantation de capacités propres à l'étranger.

Éducation nationale

Le Conseil a approuvé le **projet de loi portant création d'une réserve d'assistants pédagogiques auprès des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique**. Le projet de loi crée une réserve de suppléants pour l'enseignement post-primaire par l'introduction de la carrière de l'assistant pédagogique à durée indéterminée et régularise ainsi la situation des chargés d'éducation de l'enseignement post-primaire engagés à durée déterminée. Pour accéder à la réserve, les chargés d'éducation devront faire valoir trois années d'engagement au minimum, être détenteurs d'un diplôme sanctionnant deux ou trois années de formation supérieure, être occupés au moins à mi-temps et suivre une formation continue. 180 personnes sont admises à la réserve pour la première année. Les enseignants diplômés conservent un rang de priorité par rapport aux assistants pédagogiques, ces derniers devant, le cas échéant, assurer des tâches de surveillance ou de remplacement.

Environnement

Le Conseil a approuvé le **projet de loi modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets**. La loi du 17 juin 1994 précise les principes directeurs et les modalités de gestion, d'élimination et de valorisation des déchets. Elle stipule que les entreprises nécessitent une autorisation du ministre de l'Environnement pour le ramassage et le transport des déchets

ou encore pour l'élimination ou la valorisation des déchets pour le compte de tiers. Suivant l'article 11 de cette loi, les entreprises peuvent bénéficier, à leur demande, d'une dispense d'une telle autorisation.

Le projet de loi innove dans le sens que la dispense est accordée d'office à certaines entreprises. Sont principalement visés les entreprises de construction et les entreprises artisanales qui collectent leurs déchets sur leurs chantiers pour les regrouper en vue d'une valorisation ou d'une élimination. Cette approche permet de réduire les travaux administratifs tant pour les entreprises que pour l'administration. De plus, le projet de loi introduit la possibilité pour le ministre de l'Environnement de prononcer à l'avenir des sanctions administratives à l'égard des établissements, producteurs, importateurs et distributeurs qui ne respectent pas les dispositions de la loi.

Sécurité sociale

Le Conseil a approuvé le **projet de règlement grand-ducal déterminant en exécution de l'article 361 du Code des assurances sociales les modalités d'un projet d'action expérimental relatif à la prise en charge en petite unité de vie de personnes souffrant d'une neuro-dépendance**. Le projet de règlement grand-ducal a pour objet d'autoriser la mise en place d'un projet expérimental dans le cadre de l'assurance-dépendance. Ce projet, d'une durée de deux ans, consiste à offrir à des malades neuro-dépendants des formes alternatives de prise en charge en dehors des maisons de soins classiques. Le malade est accueilli dans une petite unité de 7 personnes âgées de moins de 70 ans et souffrant d'une neuro-dépendance. L'objectif est de leur permettre de vivre une activité journalière dans une structure de vie familiale avec un encadrement garanti 24/24 heures.

Éducation nationale

Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique. Le projet de règlement regroupe toutes les grilles horaires en vigueur dans l'enseignement secondaire technique, le nombre de leçons et le coefficient pour chaque branche, la composition des branches et la signalisation des branches fondamentales. Pour la classe de 9e pratique, il est créé une branche combinée «Langues» qui regroupe l'allemand et le français, ce qui permet à un élève de compenser une éventuelle faiblesse dans l'une des deux langues par de bons résultats dans l'autre et de faciliter ainsi l'accès à une formation du régime professionnel.

6 septembre 2005

Promotion économique

Ayant donné, lors du dernier Conseil de gouvernement, son accord de principe à l'implantation d'un bureau du **Board of Economic Development en Chine**, le Conseil de gouvernement a décidé de l'ouverture d'un tel bureau à Shanghai tout en l'intégrant dans une structure à caractère diplomatique, afin de lui donner un statut officiel vis-à-vis des autorités chinoises. Aussi le futur bureau prendra-t-il le caractère d'un Consulat général du Luxembourg en Chine.

Allocations

Le gouvernement a décidé d'augmenter **l'allocation de chauffage** de 50% par rapport aux tarifs actuels. Tous les ménages ayant bénéficié d'une allocation de chauffage en 2005 recevront cette augmentation. Cette augmentation s'applique également pour l'allocation de chauffage 2006. Le gouvernement analysera par ailleurs la possibilité d'augmenter les seuils d'éligibilité pour l'allocation de chauffage 2006.

Fonction publique

Le Conseil de gouvernement a adopté l'**avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 janvier 2004 déterminant les conditions générales et les modalités de recrutement et de sélection applicables à tous**

les examens-concours d'admission au stage dans les administrations et services de l'État, l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 janvier 2004 portant organisation des examens-concours pour l'admission au stage des fonctions administratives et scientifiques de la carrière supérieure des administrations de l'État et des établissements publics ainsi que l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 janvier 2004 déterminant les cas d'exception ou de tempérament aux conditions de stage, de formation pendant le stage et d'examen de fin de stage pour certains candidats des administrations de l'État. Les nouvelles dispositions suppriment la détention du certificat en droit luxembourgeois comme condition de participation à l'examen-concours, tout en réintroduisant ce même principe au niveau de l'admission au stage. À l'avenir, tous les juristes seront dès lors admis à l'examen-concours, mais, au moment de leur admission au stage, ils devront être détenteurs du certificat en droit luxembourgeois, à moins de briguer un poste pour lequel le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative aura, sur base du profil du poste proposé par l'administration dont ce dernier relève, décidé qu'il ne nécessite pas de son titulaire des connaissances particulières en droit luxembourgeois. Est, par ailleurs, réintroduit l'ancien principe en vigueur avant 2004, selon lequel la liste de réserve qui est dressée à l'issue de chaque examen-concours reste en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à partir de l'établissement du relevé. À l'heure actuelle la validité de la liste de réserve expire avec l'organisation d'un nouveau concours.

Transport aérien

Dans le cadre de la **mise en œuvre du règlement CE 261/2004 du 11 février 2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol**, et qui prévoit notamment que chaque État membre doit désigner un organisme chargé de l'application du règlement en ce qui concerne les vols au départ des aéroports situés sur son territoire ainsi que les vols à destination de ces mêmes aéroports, le Conseil de gouvernement a désigné la **Direction de la Consommation du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur** comme organisme compétent.

16 septembre 2005

Droit communautaire

Le Conseil a de nouveau dû constater que le retard du Luxembourg en matière de transposition en droit national des directives communautaires va en s'agrandissant et que la queue du peloton des pays accusant les retards les plus considérables est désormais une perspective réelle. Devant ce fait, le Conseil a décidé de mettre sur pied en groupe de travail qui sera dirigé par le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration Nicolas Schmit. Ce groupe assurera un suivi méticuleux de législation européenne à transposer et fera rapport au Conseil de gouvernement toutes les trois semaines sur l'état de transposition des directives ou encore sur les difficultés de transposition de certaines directives.

Travail et emploi

Le Conseil a approuvé le **projet de règlement grand-ducal portant modification de l'article 3 du règlement grand-ducal du 12 juin 2004 fixant les conditions et modalités des aides et primes de promotion de l'apprentissage**. Le projet vise à optimiser le traitement administratif des demandes relatives aux aides respectivement primes d'apprentissage payées à l'employeur respectivement à l'apprenti. Afin de garantir une meilleure gestion et un paiement plus rapide des aides et primes de promotion de l'apprentissage, il est proposé d'introduire deux formulaires séparés, un pour l'employeur et un pour l'apprenti. Le paiement de la prime ne se fait dès lors plus sur base de la seule demande de l'employeur. Cette démarche s'intègre dans le processus de simplification administrative en dispensant l'employeur de fournir à l'Administration de l'emploi les informations concernant l'apprenti.

Droits de l'Homme

Le Conseil a adopté le **projet de loi portant approbation a) de la Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine: Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, ouverte à la signature, à Oviedo, le 4 avril 1997; b) du Protocole additionnel à la Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, portant interdiction du clonage d'êtres humains, ouvert à la signature, à Paris, le 12 janvier 1998; c) du Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif à la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 24 janvier 2002; d) du Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, relatif à la recherche biomédicale, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 25 janvier 2005; e) modifiant la loi du 25 novembre 1982 réglant le prélèvement de substances d'origine humaine**. Le projet de loi modifie la législation existante pour la rendre conforme aux dispositions de la convention et des protocoles additionnels, à l'exception du protocole additionnel relatif à la recherche biomédicale qui fera l'objet d'une loi à part. La Convention d'Oviedo est le premier texte juridique international contraignant destiné à protéger l'être humain contre d'éventuelles utilisations abusives des techniques biologiques et médicales. La majorité des principes énoncés dans la Convention figurent déjà dans notre législation, tel le consentement libre et éclairé préalable du malade à toute intervention, le droit du malade aux informations relatives à sa santé, le droit du patient d'avoir accès à son dossier médical ou encore l'accès équitable pour toutes les personnes aux soins de santé. D'autres principes de la Convention nécessitent une modification de notre législation:

- le projet de loi interdit toute recherche sur les embryons in vitro ainsi que toute constitution d'embryons humains aux fins de recherche. Toute intervention ayant pour but de créer un être humain génétiquement identique à un autre être humain est également interdite (clonage). L'interdiction ne vise pas le clonage des cellules et des tissus, clonage qui est considéré comme éthiquement acceptable.
- la Convention pose le principe que les souhaits précédemment exprimés par un patient au sujet d'une intervention médicale seront pris en compte par le médecin. La question des souhaits précédemment exprimés sera abordée dans le cadre de loi sur les soins palliatifs, loi qui fera pour le moment l'objet d'une concertation entre les deux partenaires de la coalition.
- en ce qui concerne les interventions sur le génome, le projet de loi interdit de modifier le génome de la descendance. Les tests génétiques prédictifs pour détecter par exemple une prédisposition pour une certaine maladie sont limités aux seules fins médicales et de recherche médicale (exclusion de ces tests dans le cadre de la conclusion d'un contrat d'assurance par exemple).

Ces interdictions et restrictions sont assorties de sanctions pénales.

Le Conseil a en outre décidé de s'accorder un temps de réflexion supplémentaire pour les questions relevant du domaine du don et de la transplantation d'organes.

Enseignement supérieur

Le Conseil a approuvé les **comptes annuels de l'Université du Luxembourg**, tels qu'ils ont été clôturés au 31 décembre 2004. Au cours de la période du 10 octobre 2003 au 31 décembre 2004, l'Université du Luxembourg a dégagé un excédent des produits sur les charges d'un montant de 1.177.367,48 euros, montant qui sera affecté aux résultats reportés. Au cours de cette période, l'Université a bénéficié de contributions financières de l'État d'un montant total de 24.884.463,56 euros. Les frais de recherche ont représenté, hors frais de personnel, un coût de 1.470.072,31 euros.

22 septembre 2005

Conventions internationales

Le Conseil a approuvé le **projet de loi portant approbation de la Convention sur le marquage des**

explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection, faite à Montréal, le 1er mars 1991. Suite à l'attentat de Lockerbie, commis sur un avion de ligne le 21 décembre 1988, les enquêtes ont révélé qu'il avait été perpétré au moyen d'une charge d'explosifs plastiques qui n'était pas détectable avec les dispositifs de contrôle de sécurité habituels. La convention qui fut conclue en 1991 en réaction à cet attentat vise à prévenir des attentats terroristes commis à l'aide d'explosifs, en obligeant toutes les parties à adjoindre aux explosifs plastiques qu'ils possèdent, produisent ou vivent à exporter, une substance de marquage qui facilite la détection de ces explosifs, et ce tout particulièrement dans les bagages de voyageurs. La décision du Luxembourg d'entamer le processus d'adhésion à cette convention, et de rejoindre ainsi la plupart des États membres de l'Union européenne, fait suite à l'engagement pris dans le cadre européen et aux Nations unies après les attentats du 11 septembre 2001 de devenir partie à l'ensemble des conventions anti-terroristes.

Justice

Le Conseil a entendu un rapport du ministre de la Justice Luc Frieden sur la **situation dans les établissements pénitentiaires luxembourgeois**. Le rapport part de deux phénomènes qui caractérisent la situation dans les établissements pénitentiaires luxembourgeois, à savoir l'inflation carcérale et le surpeuplement carcéral. Entre le 1er septembre 2000 et le 11 août 2005, la densité carcérale est passée de 384 à 613 détenus au Centre pénitentiaire de Luxembourg, ce qui correspond à une augmentation de quelque 60%.

Le Conseil a décidé de poursuivre ses réflexions et discussions en la matière, notamment en explorant les possibilités offertes par d'éventuels transferts de détenus (prévenus, mineurs, retenus administratifs) dans des infrastructures appropriées.

Égalité des chances

Le Conseil a arrêté dans ses grandes lignes le **projet de loi portant a) transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise ne œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique; b) transposition de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail; c) modification des articles 8 et 13 de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées; d) abrogation de l'article 6 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum**. Le projet de loi vise la transposition en droit luxembourgeois de:

la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique; cette directive traite de la discrimination raciale et ethnique en matière d'emploi et de formation, d'éducation, de protection sociale (y compris la sécurité sociale et les soins médicaux), d'avantages sociaux, de fourniture de biens et services et d'accès aux biens et services, y compris le logement;

la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail; cette directive interdit d'une façon générale toute discrimination fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge où l'orientation sexuelle en matière d'emploi et de travail.

La liste des motifs de discrimination ressort de la définition du «principe de l'égalité de traitement» aux termes duquel on entend par «principe de l'égalité de traitement» l'absence de toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la religion ou les convictions, l'handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une race ou ethnie.

Le champ d'application couvre l'accès à tous les types et à tous les niveaux d'orientation professionnelle, de formation professionnelle, de perfectionnement et de formation de reconversion, les conditions d'emploi et de travail, l'affiliation à une organisation de travailleurs ou d'employeurs avec tous les avantages qui y sont rattachés, la protection sociale, les avantages sociaux, l'éducation, l'accès aux biens et services et la fourniture de biens et services, y compris en matière de logement.

Finalement, le texte prévoit la création d'un centre pour l'égalité de traitement qui aura pour mission «le

promouvoir, d'analyser et de surveiller l'égalité de traitement entre toutes les personnes sans discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, l'handicap et l'âge». Le Centre émettra des avis et publiera des rapports et des recommandations. Il apportera une aide aux personnes qui s'estiment victimes d'une discrimination en mettant à leur disposition un service de conseil et d'orientation visant à les informer sur leurs droits.

30 septembre 2005

Accords internationaux

Le Conseil a adopté le **projet de loi portant approbation de l'Accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement du Royaume de Belgique relatif aux échanges d'informations en cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques**, fait à Eischen, le 28 avril 2004. Suite à l'accident nucléaire de Tchernobyl, l'Union européenne et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont élaboré un système de notifications rapides et d'échange d'informations entre les États. Ce système s'étant toutefois révélé trop lent pour l'échange d'informations urgentes en cas d'accident dans un centre nucléaire limitrophe, les gouvernements belge et luxembourgeois ont décidé de conclure un accord bilatéral relatif à la notification rapide d'informations en cas d'accident, accord qui présente surtout un intérêt pour le Grand-Duché étant donné que la centrale nucléaire de Tihange se trouve à 80 km à vol d'oiseau de la frontière luxembourgeoise. L'accord a pour objectif de compléter les dispositifs internationaux et européens en assurant une transmission plus directe et rapide entre les autorités des États en cas d'accident qui entraîne ou est susceptible d'entraîner un rejet de matières radioactives. L'autorité chargée de la mise en application du présent accord au niveau national est le Service national de la protection civile. En effet, le système s'appuie sur les centres d'alertes nationaux permettant de transmettre 24/24 les éventuelles informations. A noter que le Grand-Duché avait déjà conclu en 1986 un accord similaire avec la France.

Aménagement du territoire

A été adopté le **projet de loi portant approbation de la Convention européenne du paysage**, ouverte à la signature, à Florence, le 20 octobre 2000. L'objectif de la Convention consiste à enjoindre les pouvoirs publics à mettre en œuvre aux niveaux local, régional, national et international des politiques et des mesures destinées à protéger et à aménager les paysages, afin de conserver ou d'améliorer leur qualité et de veiller à assurer la participation des populations aux décisions politiques. Les États sont appelés à reconnaître le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie, à définir des politiques de protection et d'aménagement du paysage, à mettre en place des procédures de participation du public et à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire. Parmi les mesures à prendre, citons:

- la sensibilisation de la société civile;
- la formation de spécialistes de la connaissance du paysage;
- des enseignements scolaire et universitaire abordant les questions relatives à la protection du paysage.

Affaires européennes

Le Conseil a donné son feu vert au **projet de loi portant ratification du Traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne**. Le Traité, dont l'acte final a été signé à Luxembourg, le 25 avril 2005, prévoit l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne au 1er janvier 2007. Une clause de sauvegarde spécifique permet le report de la date d'adhésion jusqu'en janvier 2008 en cas de risque sérieux que l'un des candidats ne soit pas à même de satisfaire les conditions d'adhésion.

Transport

Le Conseil a adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 janvier 2001 fixant les **modalités de fonctionnement d'un système de contrôle technique des véhicules routiers**; le règlement grand-ducal modifié du 17 juin 2003 relatif à l'identification des véhicules routiers, à leurs plaques d'immatricula-

tion et aux modalités d'attribution de leurs numéros d'immatriculation. Le but du projet consiste à augmenter l'ensemble des tarifs du contrôle technique des véhicules routiers en moyenne de 8,24% à partir du 1er janvier 2006. Le taux d'augmentation est déterminé en fonction de l'évolution des recettes et des dépenses entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2004. Il vise à assurer l'autofinancement de l'entreprise. Depuis 2001 le coût du contrôle technique a évolué en raison de différents critères, dont notamment:

- l'incidence de l'évolution des prix à la consommation sur les charges pour traitements et salaires;
- le renforcement de l'effectif du personnel technique afin de garantir l'ouverture continue des stations de contrôle «Centre» et «Sud»;
- le renouvellement du système de chauffage à la station «Centre» et du système informatisé pour la gestion du fichier national des permis de conduire;
- l'extension de la station de contrôle «Centre».

Les clients devront désormais débourser 23 euros pour le contrôle des voitures et camionnettes, 32 euros pour les camions et autobus et 16,5 euros pour les motocycles.

Médias

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant fixation nouvelle du **montant annuel de référence prévu par l'article 3 de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite, pour l'année 2005**. Le projet de règlement grand-ducal propose de refixer pour l'année 2005 le montant de référence pour le calcul de l'aide allouée à chaque organe de presse à 376.500 euros, alors que le règlement grand-ducal du 29 mars 2005 fixait le montant à 369.000 euros. Le montant annuel de référence qui correspond à la somme du coût annuel de cinq journalistes à plein temps et du coût de 120 tonnes de papier journal permet de déterminer le montant de l'aide allouée à chaque organe de presse bénéficiaire du régime de promotion de la presse écrite. L'augmentation proposée résulte d'une part d'un relèvement du traitement de base du journaliste de 4,2%, dû à l'évolution de l'échelle mobile des salaires et de l'augmentation des traitements réels dans la fonction publique, qui servent traditionnellement de référence, et d'autre part de la fixation définitive du prix du papier à 520 euros/tonne, alors que le règlement de mars 2005 se basait provisoirement sur le prix de 2004 fixé à 500 euros/tonne. Les montants des subventions pour l'année 2005 seront recalculés sur base du nouveau montant de référence.

Justice

Rapport annuel sur les activités et la situation financière du fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants, comptes de l'exercice 2004 et rapport semestriel du Fonds au 30 juin 2005. Dans le cadre de sa mission – coordination et mise en oeuvre des moyens de lutte contre le trafic de stupéfiants et contre la toxicomanie – le Fonds a donné depuis sa création son accord pour des projets d'un montant total de € 21,4 millions. À la fin de l'exercice 2004, € 10,62 millions ont été effectivement déboursés. Au cours de l'exercice les comptes du Fonds ont été alimentés de € 1,45 million, recettes résultant de 61 affaires de drogues et de recettes en intérêts sur le capital.

À côté des projets avec le secteur public luxembourgeois, l'action du Fonds porte en majeure partie sur des projets à l'étranger, et notamment dans les pays cibles de la coopération au développement luxembourgeois et dans les pays dans lesquels l'Office contre les drogues et le crime des Nations unies est actif (Pérou, Tunisie, Liban, Cap-Vert, Laos, Chine, Vietnam, Bolivie et Mexique).

Les projets avec le secteur public luxembourgeois portent notamment sur la prise en charge des personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire (avec le ministère de la Justice). Le Fonds a en outre soutenu des projets du service anti-blanchiment du Parquet et de la Police grand-ducale (formation de maîtres chiens, acquisition de matériel de lutte contre les stupéfiants). Les projets du ministère de la Santé ont également bénéficié d'une aide (approbation d'un budget pour la création d'une maison de traitement avec logements d'urgence pour toxicomanes, aide au logement consistant à prêter aux toxicomanes temporairement de l'argent pour payer les premiers loyers, financement d'un projet de recherche sur la prévalence et la propagation des hépatites virales A, B et C).

14 octobre 2005

Justice

Le Conseil a adopté le **projet de loi portant 1. approbation du traité entre le royaume de Belgique, la république fédérale d'Allemagne, le royaume d'Espagne, la république française, le Grand-Duché de Luxembourg, le royaume des Pays-Bas et la république d'Autriche relatif à l'approfondissement de la coopération transfrontalière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et la migration illégale, signé à Prüm le 27 mai 2005, et 2. modification de la loi du 21 décembre 2004 portant approbation du traité entre le royaume de Belgique, le royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg en matière d'intervention policière transfrontalière, signé à Luxembourg, le 8 juin 2004**. Afin d'assurer une coopération transfrontalière efficace dans la lutte et la poursuite contre la criminalité grave, le traité de Prüm vise à faciliter et à accélérer l'échange d'informations entre les autorités de poursuite des États Parties au traité. À cette fin, le traité prévoit:

- la recherche et comparaison automatisées des profils d'ADN dans la base de données des autres parties contractantes;
- la consultation mutuelle automatisée des bases de données relatives aux registres d'immatriculation des véhicules des autres États;
- l'échange d'informations à caractère personnel et non personnel à des fins de prévention du terrorisme et du maintien de l'ordre et de la sécurité lors de manifestations internationales de grande envergure.

Au-delà de l'échange d'informations, le traité vise à approfondir la coopération opérationnelle entre les forces de police par les moyens suivants:

- coordination et soutien mutuel lors de l'usage d'accompagnateurs de sécurité aérienne sur les vols des aéronefs des États Parties;
- soutien mutuel dans la lutte contre la migration illégale, notamment par l'usage commun de conseillers faux documents et lors des rapatriements;
- renforcement de la coopération policière transfrontalière au niveau opérationnel, notamment par l'institution de patrouilles et de contrôles communs et des opérations de recherche transfrontalières sur demande et, en cas de danger imminent, sur initiative propre (il s'agit de l'hypothèse dans laquelle les agents de police d'un État constatent que, de l'autre côté de la frontière, une situation s'est produite où il y a lieu d'intervenir en urgence afin de préserver la vie ou l'intégrité physique des personnes).

L'intervention sur initiative propre reste soumise aux conditions suivantes:

- être en présence d'une situation d'urgence (un danger qui est en train de se réaliser);
- l'intervention n'est que provisoire et doit cesser dès que les policiers de l'État d'accueil peuvent prendre la relève;
- le franchissement de la frontière doit être communiqué sans délai aux autorités policières de l'État dans lequel l'intervention a lieu.

Travaux publics

Le Conseil a donné son feu vert à la convention concernant la participation financière de l'État au projet de **construction d'un centre d'accueil pour personnes en fin de vie**. Le projet de convention avec l'a.s.b.l. Omega 90 prévoit la construction d'un centre d'accueil pour personnes en fin de vie à Luxembourg-Hamm d'une capacité de 15 lits. Le coût total s'élève à 3 150 000 euros, à prendre en charge à raison de 100% par l'État. La convention remplace une première convention qui a été approuvée par le Conseil de gouvernement en janvier 2004 et qui prévoyait l'implantation de l'hospice dans l'immeuble de l'ancienne clinique St. François à Luxembourg-Ville. Le coût des travaux et le taux de participation de l'État restent identiques.

Recherche et santé

Ont été adoptés des amendements au **projet de loi relatif aux tissus et cellules humains utilisés à des fins thérapeutiques**. Rappelons que le projet de loi propose de transposer en droit national une directive communautaire qui établit, pour les tissus et cellules humains utilisés à des fins thérapeutiques et scientifiques, des normes de qualité et de

sécurité ayant trait notamment aux établissements qui travaillent sur ces substances, à leur personnel, aux conditions et modalités du prélèvement, à l'étiquetage et à la traçabilité.

Droits de l'Homme

A été adopté le **projet de loi portant approbation 1) de la Convention pour la protection des droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine: Convention sur les droits de l'Homme et la biomédecine, ouverte à la signature, à Oviedo, le 4 avril 1997; 2) du Protocole additionnel à la Convention pour la protection des droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, portant interdiction du clonage d'êtres humains, ouvert à la signature, à Paris, le 12 janvier 1998; 3) du Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'Homme et la biomédecine relatif à la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 24 janvier 2002; 4) du Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'Homme et la biomédecine, relatif à la recherche biomédicale, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 25 janvier 2005, et modifiant la loi du 25 novembre 1982 réglant le prélèvement de substances d'origine humaine**. Le projet de loi, qui transpose en droit national la Convention d'Oviedo sur les droits de l'Homme et la biomédecine, a été approuvé par le Conseil le 16 septembre 2005. Le Conseil avait toutefois demandé de réviser la disposition régissant le prélèvement d'organes sur une personne vivante à des fins thérapeutiques, cela afin de permettre le prélèvement et le don d'organes au-delà du cercle des seules personnes présentant entre elles un lien de parenté. En effet, le projet de loi initial imposait au receveur d'un don d'avoir la qualité de père ou de mère, de fils ou de fille, de frère ou de sœur du donneur. La version modifiée du projet de loi prévoit que le donneur doit avoir la qualité de conjoint, parent en ligne directe, frère ou sœur, oncle ou tante, cousin germain ou cousine germaine du receveur ou être lié avec lui par une déclaration de partenariat au sens de la loi sur les effets légaux de certains partenariats. La loi indique les conditions dans lesquelles un prélèvement d'organe peut être opéré sur une personne vivante:

- le don est dans l'intérêt direct d'un receveur nommément désigné;
- la greffe de l'organe sur le receveur est apte à préserver la vie de cette personne ou de guérir une maladie grave;
- le donneur est majeur et jouit de son intégrité morale;
- le donneur ne présente pas de contre-indication d'ordre médical ou psychologique et ne court pas de risque démesuré par rapport au bénéfice que le don procure au receveur;
- le donneur consent au préalable librement et par écrit au prélèvement, après avoir été informé, d'une façon appropriée, sur toutes les conséquences, notamment de nature médicale, sociale et psychologique.

Le prélèvement est soumis à l'approbation d'un comité de trois experts, dont au moins un médecin et une personne présentant une compétence dans le domaine juridique.

Ont aussi été adoptés les points suivants:

Transports

Projet de règlement grand-ducal portant désignation des agents habilités et fixant les conditions de reconnaissance des expéditeurs connus en matière de contrôles de sûreté aérienne. Le projet de règlement grand-ducal, qui met en œuvre une réglementation communautaire concernant la sûreté de l'aviation civile, vise à sécuriser le fret aérien.

Sécurité sociale

Projet de règlement grand-ducal modifiant a) le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie; b) le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du code des assurances sociales. Mettant en œuvre une décision du Conseil du 29 avril 2005, le projet de règlement grand-ducal procède à une

différenciation des forfaits d'accouchement suivant qu'il s'agit d'accouchements de jour ou d'accouchements de nuit, de dimanche et de jours fériés. La réglementation actuellement en vigueur ne prévoit pas de différenciation entre l'accouchement de jour et l'accouchement de nuit. Les coefficients respectifs de la nomenclature ont été augmentés de 75%.

21 octobre 2005

Coopération au développement

Le Conseil a entendu un rapport du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, sur l'**actualité européenne et internationale**, notamment sur son déplacement en Turquie en semaine. Le Conseil a décidé qu'en complément aux actions humanitaires d'urgence déjà retenues, le Luxembourg participera par une **contribution financière au pont aérien mis en place par l'OTAN** pour venir en aide aux populations victimes du tremblement de terre au Pakistan.

Droit communautaire

Le Conseil a adopté un amendement au **projet de loi N° 5415 relative aux abus de marché, portant transposition de a) la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché); b) la directive 2003/124/CE de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la définition et la publication des informations privilégiées et la définition des manipulations de marché; c) la directive 2003/125/CE de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la présentation équitable des recommandations d'investissement et la mention des conflits d'intérêts; d) la directive 2004/72/CE de la Commission du 29 avril 2004 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les pratiques de marché admises, la définition de l'information privilégiée pour les instruments dérivés sur produits de base, l'établissement de listes d'initiés, la déclaration des opérations effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et la notification des transactions suspectes.** Cet amendement est devenu nécessaire suite au développement des activités de la Bourse de Luxembourg après le dépôt, le 9 décembre 2004, du projet de loi N° 5415 relative aux abus de marché, par la création en juillet 2005 d'un nouveau marché appelé EuroMTF. Ce marché ne figure pas sur la liste des marchés réglementés publiés par la Commission européenne. Ses règles de fonctionnement sont déterminées presque exclusivement par le règlement d'ordre intérieur de la Bourse de Luxembourg. Les amendements au projet de loi N° 5415 ont pour objet d'englober dans le champ d'application du projet de loi en question les marchés alternatifs dits «MTF». Le marché EuroMTF tomberait dès lors sous le coup de la législation sur l'abus de marché, ce qui correspond aux souhaits tant des intervenants sur le marché, que de la Bourse de Luxembourg et de la Commission de surveillance du secteur financier qui estiment que l'application des sanctions, en cas d'abus de marché, doit être élargie aux marchés alternatifs tels que le marché EuroMTF pour en renforcer la crédibilité et la fiabilité.

Production audiovisuelle

Le Conseil a avalisé le **rapport annuel 2004 et les comptes du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle**. En 2004, le Fonds a accordé une aide financière sélective à 18 projets (contre 26 en 2003) pour un montant total de € 3,89 millions (contre 3,2 millions en 2003). Pour ce qui est des certificats d'investissement audiovisuel, 33 demandes ont été examinées par le Fonds et 19 œuvres ont bénéficié des avantages de la loi pour l'exercice 2004. 32,6 millions ont été investis dans la production audiovisuelle au Luxembourg en 2004. La contribution financière du gouvernement au secteur de la production audiovisuelle, par le biais du système des certificats d'investissement audiovisuel, s'élève pour 2004 à € 9,8 millions (soit 30% du total des dépenses investies au Grand-Duché de Luxembourg) contre 8,47 millions en 2003.

28 octobre 2005

Grippe aviaire

Le Conseil de gouvernement a fait le point sur l'évolution de la **grippe aviaire** et les mesures préventives adoptées dans ce cadre. Il est rappelé qu'un dossier régulièrement mis à jour sur le site internet du gouvernement www.gouvernement.lu (dossier «grippe aviaire: dernières informations») ainsi qu'un numéro de téléphone (478-5650) sont à la disposition des personnes qui veulent obtenir des informations sur la grippe aviaire.

En fonction de l'évolution de la grippe, le gouvernement a pris les dispositions nécessaires en vue de la mise en place d'une hotline.

11 novembre 2005

Justice

Le Conseil a eu un échange de vues sur divers reportages récents de RTL Télé et RTL Radio Luxembourg concernant **l'affaire «Bommeleeër»** (poseur de bombes) qui remonte au milieu des années 80. Concernant le témoignage d'une personne anonyme dans le cadre de ces reportages et affirmant avoir observé des agissements suspects d'une personne dans le cadre de cette affaire, le Premier ministre a lancé un appel pour que cette personne le contacte afin qu'il puisse transmettre ces informations aux autorités judiciaires.

Coopération au développement

En réponse aux tremblements de terre qui ont touché le **Pakistan** le 8 octobre 2005, le gouvernement a donné son feu vert pour la mise à disposition d'un hélicoptère et de cinq hommes d'équipage afin de participer à l'effort humanitaire international développé suite à cette catastrophe. L'opération, qui a démarré ce matin, est exécutée en coopération avec la Luxembourg Air Rescue. Cette mission est à placer dans le contexte de l'opération d'appui logistique mise en œuvre par l'OTAN. L'hélicoptère et l'équipage seront mis à disposition des agences humanitaires des Nations Unies et du Mouvement de la Croix Rouge. Rappelons à cet effet que le Luxembourg a d'ores et déjà alloué la somme de 2,5 millions d'euros à différents programmes humanitaires en faveur du Pakistan.

Finances

Le Conseil a adopté le **projet de loi relative à la surveillance des conglomérats financiers**. Le projet de loi a pour objet de transposer en droit luxembourgeois la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier pour lesquels les États membres sont obligés d'exercer une surveillance complémentaire. La directive 2002/87/CE a pour objet d'établir des règles communes pour la surveillance des conglomérats financiers en Europe. Elle introduit des normes supplémentaires pour assurer la surveillance prudentielle des établissements de crédits, des entreprises d'assurances et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier et dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne. La directive 2002/87/CE fixe les critères pour désigner l'autorité de contrôle qui sera responsable de la surveillance complémentaire au niveau du conglomérat financier et dote celle-ci de larges compétences. Elle prévoit une concertation et une collaboration étroites entre les autorités de contrôle nationales concernées. Au Luxembourg, les fonctions d'autorité de contrôle sont exercées par la Commission de surveillance du secteur financier et le Commissariat aux assurances.

Eaux

A été approuvé le projet de loi portant approbation de **l'Accord international sur la Meuse**. En application de la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, les États riverains d'un bassin hydrographique international sont obligés de coordonner les mesures pour assurer une gestion durable des eaux. En vue de la mise en œuvre de cette direc-

tive, les gouvernements allemand, français, belge, luxembourgeois et néerlandais ont signé, en date du 3 décembre 2002, l'accord international sur la Meuse qui prévoit la mise en place d'une commission internationale de la Meuse afin de coordonner les travaux en vue de l'élaboration d'un plan de gestion unique pour l'ensemble du district hydrographique de la Meuse. Le plan de gestion unique définit les mesures à mettre en œuvre afin de réaliser les exigences définies dans la directive «eau» et pour atteindre au plus tard en 2015 le bon état de toutes les masses d'eaux de surfaces et d'eaux souterraines. Au-delà des activités visées par la directive précitée, la commission portera une attention particulière aux domaines de la gestion des inondations, des sécheresses et des pollutions accidentelles.

Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques. Le projet de règlement grand-ducal se propose de transposer en droit national les directives 2005/9/CE et 2005/42/CE de la Commission européenne qui, toutes les deux, adaptent au progrès technique les annexes de la directive 76/768/CEE relative aux produits cosmétiques. Les adaptations visent à compléter la liste des produits toxiques à ne pas utiliser, respectivement à utiliser, dans des doses prescrites pour fabriquer des produits cosmétiques. Le projet interdit notamment l'utilisation de certains colorants dont il à été établi qu'ils peuvent présenter un risque pour la santé du consommateur en raison du fait qu'ils peuvent libérer des amines aromatiques cancérogènes.

Projet de règlement grand-ducal concernant les matériaux et objets en matière plastiques destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. Le projet de règlement grand-ducal, approuvé par la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, a pour objet de mettre en œuvre en droit national la directive 2002/72/CE de la Commission du 6 août 2002 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer, à l'état de produits finis (p.ex. emballage), en contact avec les denrées alimentaires ainsi que les modifications subséquentes, à savoir les directives 2004/1/CE et 2004/19/CE. Cette transposition permet de codifier en un seul texte l'ensemble de la réglementation applicable en la matière et s'inscrit dès lors dans le cadre d'une meilleure réglementation.

Communes

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux tel qu'il a été modifié par la suite et Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 10 juillet 2000 arrêtant les maxima des indemnités des bourgmestres et des échevins. La loi électorale du 18 février 2003 a supprimé les dérogations concernant la composition des conseils communaux et collèges échevinaux de quatre communes issues d'une fusion à la fin des années 70, à savoir:

- Junglinster (Junglinster + Rodenbourg);
- Rambrouch (Arsdorf, Bigonville, Folschette et Perlé);
- Lac de la Haute-Sûre (Harlange et Mecher);
- Wincrange (Asselborn, Boevange, Hachiville et Oberwampach).

Les projets de règlements visés sous rubrique ont pour objet de supprimer les dérogations actuelles concernant tant le congé politique que les indemnités des conseillers communaux des communes précitées, cela afin de tenir compte de l'évolution du nombre d'habitants de ces communes, puisque les deux éléments – congé politique et indemnités – étaient fixés par rapport à une composition bien déterminée des conseils communaux.

18 novembre 2005

Relations internationales

Les membres du gouvernement ont adopté le projet de **loi portant approbation de l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et**

leurs États membres, d'une part, et la République du Tadjikistan, d'autre part et de l'Acte final, signés à Luxembourg, le 11 octobre 2004.

Le présent accord vise à établir un partenariat entre la République du Tadjikistan et l'Union européenne. Il est destiné à régir les relations politiques, économiques et commerciales entre les parties et établit la base d'une coopération sociale, financière, scientifique, technologique et culturelle. En vue de réaliser les objectifs de l'accord, la République du Tadjikistan bénéficiera d'une assistance financière temporaire par le biais d'une assistance technique sous forme de dons. Cette aide est accordée dans le cadre du programme d'assistance technique en faveur des pays de l'ex-URSS, TACIS.

Protection des données

A été adopté le **projet de loi portant modification 1) de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et 2) des articles 5 paragraphe (1) lettre a) 9 paragraphe (1) lettre a) et 12 de la loi du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et 3) de l'article 23 paragraphe (2) points 1. et 2. de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias**. L'accord de coalition de 2004 annonce une révision rapide de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel «avec comme objectif primaire de clarifier et de simplifier les procédures de façon à éliminer certains obstacles purement administratifs sans plus-value pour la protection de la vie privée et des libertés individuelles». En avril 2005, la Chambre des députés a adopté une motion qui se situe dans la même perspective que le programme gouvernemental.

Le texte proposé simplifie de façon substantielle les formalités administratives obligatoires en cas de traitement de données à caractère personnel et clarifie ensuite certaines dispositions de la loi de 2002, le but recherché étant d'alléger la charge administrative qui pèse notamment sur les entreprises et de remédier à l'engorgement de la Commission nationale pour la protection des données afin de lui permettre de réorienter ses moyens d'action vers des activités jugées prioritaires: examen des projets «sensibles» (par exemple ceux relatifs aux données génétiques ou biométriques), instruction des plaintes et des réclamations, développement des contrôles sur place, etc.

Finances

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal concernant l'assistance administrative entre les États membres de la Communauté européenne en matière d'établissement des taxes sur les primes d'assurance**. Le projet de règlement grand-ducal définit le dispositif d'exécution de la loi du 25 avril 2005 concernant l'assistance administrative entre les États membres de la Communauté européenne en matière de taxe sur les primes d'assurance. Il tient compte des adaptations les plus récentes apportées par le Conseil à la directive 77/799/CEE concernant l'assistance mutuelle en matière d'impôts directs et de taxes sur les primes d'assurance. Il précise les modalités de l'échange d'informations entre les administrations des États membres nécessaires pour l'établissement correct des taxes sur les primes d'assurance (échange sur demande, échange automatique, échange spontané, délais de transmission). Le texte précise encore que l'autorité compétente luxembourgeoise – il s'agit en l'occurrence de l'Administration de l'enregistrement et des domaines – n'a pas l'obligation de procéder à des enquêtes ou de transmettre des informations dès lors que la réalisation de telles enquêtes ou la collecte des informations en question par l'autorité compétente luxembourgeoise est contraire à la législation ou aux pratiques administratives luxembourgeoises.

Énergie

Les membres du gouvernement ont approuvé le **projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 22 mai 2001 concernant l'introduction d'un fonds de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité**. Le texte vise à modifier le règlement grand-ducal du 22 mai 2001 qui a instauré, dans le cadre de la loi du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité, un fonds de compensation qui est destiné à répartir équitablement entre

tous les gestionnaires de réseaux les charges en relation avec l'exécution des obligations de service public prévues à l'article 3, paragraphe 2, point a) de la loi en question. En vertu de cette disposition, les prescriptions découlant de l'application du règlement grand-ducal du 30 mai 1994 concernant la production d'énergie électrique basée sur des énergies renouvelables ou sur la cogénération sont «déclarées d'obligations de service public». Le fonds en question répartit dès lors entre les gestionnaires de réseaux, qui les répercutent sur les consommateurs finals, les surcoûts engendrés par la production d'électricité basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération.

Tous les consommateurs finals assujettis au système versent pour le moment la même contribution, à savoir 0,82 cents par kWh.

Le nouveau texte prévoit désormais trois catégories de clients finals:

- Catégorie A: clients finals affichant une consommation inférieure ou égale à 25 MWh. Cette catégorie comporte principalement des clients résidentiels (particuliers) ainsi que des clients professionnels dont la consommation est assimilable à celle des clients résidentiels.
- Catégorie B: clients finals affichant une consommation supérieure à 25 MWh, à l'exception de ceux qui sont placés dans la catégorie C d'après des critères bien définis.
- Catégorie C: clients finals qui sont alimentés à un niveau de tension d'au moins 65 kV, qui affichent une consommation de plus de 20 GWh ou qui constituent une entreprise grande consommatrice d'électricité. Il s'agit dès lors essentiellement des clients qui sont à l'heure actuelle exonérés. Les entreprises voulant bénéficier du taux de contribution de la catégorie C, qui est un taux réduit, doivent s'engager à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par le biais d'un accord à conclure avec le gouvernement. L'accord à conclure sera doté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements.

Pour les consommateurs finals relevant de la catégorie C, la contribution au fonds de compensation est fixée directement dans le texte à 0,075 cents par kWh pour plafonner la charge des entreprises concernées en vue de sauvegarder leur compétitivité au niveau international. Les contributions pour les deux autres catégories sont calculées d'après des formules définies dans la réglementation. Sur base des données enregistrées en 2004, la contribution pour les consommateurs finals de la catégorie A, dont font partie les particuliers, passerait de 0,82 à 1,26 cents par kWh. Pour les consommateurs finals classés dans la catégorie B (consommateurs professionnels), la contribution diminuerait de 0,82 à 0,46 cents par kWh.

Santé

Le Conseil a pris note du **«Plan pandémie grippe»**, élaboré par le ministère de la Santé. Le plan est constitué par un ensemble de mesures et de procédures qui seront déclenchées au cas où une pandémie de grippe se déclarerait. Il est adapté de façon permanente pour tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques, de la situation épidémiologique et des moyens prophylactiques et thérapeutiques disponibles. Rappelons qu'une pandémie de grippe est une épidémie mondiale de grippe causée par un nouveau virus de grippe et qui provoque un taux de mortalité et de morbidité bien supérieur aux différentes épidémies. Plusieurs pandémies sont survenues au cours du XXe siècle. La plus meurtrière fut celle qui a sévi de 1918 à 1919, connue sous le nom de grippe espagnole, qui a causé la mort de 20-50 millions de personnes dans le monde. Pour les pandémies de 1957-1958 (grippe asiatique) et 1968-1969 (grippe de Hong Kong), les décès ont été estimés à 1 million.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Le texte proposé vise à transposer en droit luxembourgeois différentes directives européennes concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ainsi la liste des produits phytopharmaceutiques admis à la commercialisation sera complétée par l'inscription de plusieurs substances actives nouvelles en vue de leur utilisation comme fongicide ou herbicide.

Chasse

Projet de règlement grand-ducal concernant les conditions et modalités de l'examen d'aptitude pour la délivrance du premier permis de chasse. Le texte a pour objet d'apporter certaines modifications au déroulement et au calendrier ainsi qu'au contenu et à la forme de l'examen d'aptitude pour la délivrance du premier permis de chasse.

Défense

Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation du Luxembourg à la mission d'assistance frontalière de l'Union européenne à Rafah du 25 novembre 2005 au 25 novembre 2006. Le Luxembourg y participera avec un membre du cadre supérieur de la Police grand-ducale.

25 novembre 2005

Économie et finances

Les membres du gouvernement ont adopté la **7e révision du programme de stabilité et de croissance du Luxembourg**. Cette actualisation annuelle, qui fait partie du pacte de stabilité et de croissance, sera transmise à la Commission européenne et fera l'objet d'un débat au Conseil «Affaires économiques et financières» de l'Union européenne avant son éventuelle adoption par les partenaires européens.

Justice

A été adopté le **projet de loi portant réglementation de la visite de véhicules et modification du Code d'instruction criminelle**. Alors que le code d'instruction criminelle règle les conditions dans lesquelles la police est autorisée à entrer au domicile des particuliers, tel n'est pas le cas pour la visite des véhicules automobiles par les autorités policières. S'inspirant de la législation française, le projet de loi vise à définir un cadre juridique clair pour ce type de visites qui n'est, à l'heure actuelle, prévu par aucune disposition légale. Comme la visite d'un véhicule automobile porte atteinte au droit au respect de la vie privée, prévu par la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme, toute ingérence doit être prévue par la loi. Le projet de loi envisage trois cas de figure bien limités pour la fouille d'un véhicule:

- le premier est relatif à la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique lorsqu'il existe à l'égard du conducteur, du propriétaire ou du passager un ou plusieurs indices faisant présumer qu'il a commis un crime ou un délit.
- le second est relatif à la possibilité accordée au procureur d'État d'ordonner le contrôle de véhicules pendant une période de temps, ne pouvant, en principe, excéder vingt-quatre heures, et dans des lieux déterminés aux fins de recherche et de poursuite de certaines infractions graves (actes de terrorisme, association de malfaiteurs, organisation criminelle, prise d'otage, infractions à la législation sur les armes et munitions et infractions les plus graves en matière de stupéfiants).
- le troisième cas de figure est relatif à la possibilité accordée à la police de procéder avec l'accord du conducteur ou sur instruction du procureur d'État, à la visite des véhicules pour prévenir une atteinte grave à la sécurité des personnes et des biens.

Recherche

Le Conseil a pris une série de décisions concernant la **participation luxembourgeoise aux futures activités de l'Agence spatiale européenne (ESA)**. La décision du Grand-Duché d'adhérer à l'Agence spatiale européenne (ESA) étant devenue définitive avec le dépôt des instruments de ratification, le Luxembourg sera appelé à déterminer sa participation financière aux programmes de l'Agence spatiale européenne, qui met en œuvre un large éventail d'activités liées aux sciences spatiales. Les programmes de l'ESA se divisent en deux catégories, à savoir les programmes obligatoires (infrastructure administrative et technique de l'Agence, programmes scientifiques et programme de recherche technologique) et les programmes facultatifs (observation de la terre, télécommunications, navigation, vols spatiaux et développement des lanceurs). En ce qui concerne

les programmes obligatoires, la contribution financière y relative est proportionnelle au produit national brut. Pour le Luxembourg, le taux a été établi à 0,21%. La contribution obligatoire s'élève à 10,6 millions d'euros pour la période 2006-2013. En ce qui concerne les programmes facultatifs, il est proposé de fixer la contribution luxembourgeoise à 48 millions d'euros pour la période 2006-2013. Afin de choisir les programmes les plus prometteurs pour le pays, le gouvernement propose sur base:

- des conclusions d'une visite d'experts de l'ESA;
- des résultats d'une étude commandée par l'ESA;
- de suggestions émanant du Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace;
- de la consultation d'une vingtaine d'entreprises et d'organismes de recherche dans le secteur public et privé national;
- de participer à des programmes portant sur les télécommunications et la navigation, l'observation de la terre et les technologies spatiales.

Éducation nationale

Le Conseil a donné son accord de principe à la **création de classes préparant au baccalauréat international au Lycée technique du Centre**. Le baccalauréat international est une voie de formation où le français est la langue véhiculaire. Les langues française et anglaise sont enseignées au niveau langue seconde et l'allemand au niveau langue étrangère. L'introduction de cette formation permet:

- de donner une chance équitable aux jeunes étrangers et notamment aux élèves récemment arrivés au pays;
- de répondre aux besoins d'autres élèves qui sont à la recherche d'une alternative à l'enseignement traditionnel;
- d'étudier la faisabilité d'une formation secondaire plus généraliste.

Le baccalauréat international est géré par l'Organisation du Baccalauréat international située à Genève. Cette organisation est également chargée de l'évaluation de l'examen final. Le choix du Lycée technique du Centre est motivé par le fait que le lycée a acquis une grande expérience dans la scolarisation de jeunes étrangers. Le lycée accueille en outre la masse critique d'élèves pour débuter les premières classes. Il est envisagé de prévoir une période de formation générale de 4 années, suivies de trois années, préparant au baccalauréat international qui est équivalent au bac luxembourgeois.

Environnement

Le Conseil a adopté des amendements au **projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 octobre 1998 portant application de la directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages; modifiant le règlement grand-ducal du 18 janvier 2005 relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la limitation d'emploi de certains de leurs composants dangereux**. La réglementation initialement approuvée par le Conseil de gouvernement visait à interdire surtout la mise sur le marché, à partir du 1er janvier 2007, d'emballages en PVC destinés à renfermer des produits alimentaires pour la consommation humaine. Le règlement grand-ducal renforçait en outre les taux que les responsables d'emballages sont tenus d'atteindre en matière de valorisation et de recyclage des déchets d'emballages. Les amendements adoptés par le Conseil visent à:

- supprimer la disposition relative à l'interdiction des emballages en PVC à partir du 1er janvier 2007;
- adapter les objectifs minimaux de recyclage auxquels les responsables d'emballage sont tenus en reprenant fidèlement les taux prévus par la directive.

2 décembre 2005

Transports

Le Conseil a entendu un rapport du ministre des Transports Lucien Lux Tripartite sur les discussions menées actuellement dans le cadre de la **tripartite ferroviaire**. Un projet de conclusions sera soumis à

la tripartite ferroviaire qui aura lieu le 20 décembre 2005.

A été adopté le **projet de loi portant modification de l'arrêté grand-ducal modifié du 8 octobre 1945 portant réorganisation du statut de la Chambre des métiers**. Le projet de loi a pour objet de moderniser l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 portant réorganisation de la Chambre des artisans. Le texte précise tout d'abord la notion de ressortissant qui remonte à une époque où la forme juridique des sociétés commerciales n'était guère utilisée dans l'artisanat. Le projet de loi prévoit que désormais la notion de ressortissant couvre tant des personnes physiques que des personnes morales. Il s'agit en deuxième lieu de tenir compte de l'impact du marché intérieur sur l'artisanat. Le Luxembourg est en effet devenu un point d'attraction pour les entreprises étrangères, soit qu'elles s'installent sur notre territoire par la création d'une succursale, soit qu'elles effectuent des prestations de services à partir de leur pays d'origine. Le projet de loi introduit l'obligation d'inscription pour les succursales créées et établies au Grand-Duché comme artisan par une personne physique ou par une personne morale de droit étranger.

Télécommunications

Le Conseil a eu une nouvelle discussion concernant le **projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel «stations de base pour réseaux publics de communications mobiles»**. Un texte amendé a été arrêté par le Conseil au vu des observations formulées par le Conseil d'État.

9 décembre 2005

Fiscalité

Le Conseil a adopté le **projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 108, alinéa 3 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu**. Le règlement en question a pour objet de préciser pour certaines catégories de revenus de capitaux la date de mise à disposition des recettes et partant l'année d'imposition à laquelle celles-ci sont à attribuer.

Justice

A été adopté le **projet de loi ayant pour objet de réglementer la procédure de saisie immobilière conservatoire en matière pénale et de modifier certaines dispositions a) du Code d'instruction criminelle, b) de la loi modifiée du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers**. Même si les dispositions actuelles du Code d'instruction criminelle permettent d'ores et déjà d'ordonner une saisie immobilière pénale, le législateur n'a pas encore prévu de procédure spécifique pour cette forme de saisie. Ce vide législatif constitue une source d'insécurité juridique et il complique inutilement le travail des autorités concernées puisque l'effet de la saisie est d'éviter qu'un acte d'aliénation ou qu'une hypothèque soit opposable à l'autorité saisissante. Compte tenu des conséquences que des saisies immobilières pénales peuvent avoir sur le patrimoine des personnes concernées, il est proposé d'adapter le Code d'instruction criminelle afin d'y inscrire une procédure claire et précise pour la saisie immobilière conservatoire en matière pénale.

Éducation nationale

Le Conseil a adopté une série d'amendements au **projet de loi portant réorganisation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)**. Les amendements visent à 1) faire participer le CPOS plus activement à la procédure de recrutement des personnels des carrières psycho-socio-pédagogiques (psychologues, assistants sociaux et éducateurs gradués) des lycées et lycées techniques, 2) confier au CPOS le rôle de médiateur scolaire qui reçoit les réclamations des élèves et des parents d'élèves concernant le fonctionnement de l'enseignement dans les écoles primaires et les lycées. La saisine doit être précédée de démarches auprès de l'inspecteur de l'enseignement primaire, de la commission scolaire, du régent de classe et du directeur du lycée.

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal arrêtant la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe de travail chargé du suivi du plan directeur sectoriel «lycées»**. Le projet de règlement grand-ducal prévoit que le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Travaux publics ainsi que le ministère des Transports seront représentés chacun par deux délégués au sein du groupe de travail. Les principales tâches du groupe de travail sont d'assurer le suivi continu de la mise en œuvre du plan directeur sectoriel à moyen et long terme; d'informer régulièrement les décideurs politiques sur la mise en œuvre du plan directeur sectoriel et de réajuster la mise en place de la nouvelle armature scolaire.

Fiscalité

Le Conseil a adopté le **projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 9 septembre 2002 relatif au transport d'alcool ainsi qu'au commerce et à l'emmagasinage de produits soumis à accises**. L'obligation d'établir, au lieu du ticket de caisse, une facture en bonne et due forme indiquant le nom du vendeur, le nom et l'adresse de l'acheteur et la désignation exacte des produits s'applique, à l'heure actuelle, pour un achat de cigarettes dépassant 2 000 cigarettes. Il est proposé de fixer cette limite à 5 000 cigarettes.

Recherche

Le Conseil a donné son accord la **signature d'une convention avec le Fonds national de la Recherche en vue de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel**. La convention en question concerne la mise en œuvre, au cours des années 2006-2011, du programme «Promotion de la coopération internationale (INTER)».

Le programme vise à créer des synergies et des collaborations renforcées des centres de recherche nationaux avec des centres situés à l'étranger dans les domaines déclarés prioritaires au niveau national par le biais des programmes de recherche existants. Il donnera au Fonds national de la Recherche la flexibilité de développer des programmes bi- ou multilatéraux avec d'autres organismes financeurs de la recherche et d'augmenter la visibilité au-delà des frontières de la recherche effectuée au niveau national. Le but en est d'accroître la compétitivité du Luxembourg en matière de recherche au niveau international. En effet, l'établissement de liens scientifiques avec des institutions et des chercheurs étrangers sont d'une importance capitale pour le développement de la recherche au Luxembourg.

Environnement

Le gouvernement a entendu un rapport du ministre de l'Environnement Lucien Lux sur la **stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre**. En vue de la préparation du deuxième plan national d'allocation de quotas, à établir pour juillet 2006, le ministère de l'Environnement a organisé plusieurs ateliers de travail qui sont tous venus à la conclusion qu'il sera impossible d'atteindre l'objectif de réduction sans avoir recours aux mécanismes de flexibilité. Toujours est-il que les règles de l'Union européenne exigent de réduire les émissions de CO2 par des actions domestiques.

À l'heure actuelle les émissions de CO_2 sont au même niveau qu'en 1990 (12,5 millions de tonnes). Les efforts réalisés par l'industrie ont été anéantis par les émissions du secteur du transport qui représente 54% des émissions (6,76 millions de tonnes), dont 75% sont imputables à l'exportation de carburants. À évolution constante, nos émissions atteindront 14 millions de tonnes/an en 2010. Pour atteindre son objectif de réduction, le Luxembourg devra limiter ses émissions à 9 millions de tonnes par an. Sans efforts, le Luxembourg dépassera donc de plus de 5 millions de tonnes par an cette limite (au total 25 millions de tonnes de CO_2 pendant la période 2008-2012).

Des potentiels de réduction existent, entre autre, dans le secteur de l'industrie, des bâtiments et des véhicules (parc national). Le gouvernement entend ainsi poursuivre la promotion de l'assainissement énergétique et des maisons à basse consommation énergétique dans le secteur du bâtiment et lancera une discussion sur le potentiel de réduction stratégique que représentent l'exportation de carburants et l'attractivité des transports en commun. Ces po-

tentiels de réduction étant limités, le gouvernement entend recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par le protocole de Kyoto et permettant le financement de projets à l'étranger.

Formation professionnelle

Convention instituant au niveau interprofessionnel un régime d'accès individuel à la formation professionnelle continue conclue entre les syndicats OGB-L et LCGB, d'une part et l'Union des entreprises luxembourgeoises, d'autre part: La convention constitue l'aboutissement de négociations entre partenaires sociaux entamées en 2001 suite à un engagement y relatif pris dans le cadre du comité de coordination tripartite. L'accord définit différents moyens visant à faciliter l'accès individuel à la formation, dont:

- une recommandation aux partenaires sociaux impliqués dans la gestion des règlements d'horaire mobile d'instituer certains aménagements en faveur de personnes désireuses de suivre une formation professionnelle (p.ex. moduler les plages fixes dans lesquelles les travailleurs doivent obligatoirement être présents à leur poste de travail);
- l'introduction d'un congé sans solde, sous des conditions déterminées, au bénéfice des salariés inscrits à des formations offertes par des institutions qui bénéficient du statut d'école publique ou privée ainsi que des formations dispensées par les chambres professionnelles;
- l'introduction d'un congé individuel de formation calqué sur le régime légal existant pour le congé d'éducation.

23 décembre 2005

Coopération au développement

Le Conseil a adopté le **projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République du Cap-Vert dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, signés à Praïa, le 20 novembre 1998**. L'accord de coopération prévoit des échanges de matériel de documentation et d'information dans les domaines de la musique, du théâtre, de la littérature, des arts plastiques et du cinéma. Il couvre l'échange d'experts et d'étudiants dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et de la technologie ainsi que des échanges d'experts et de publications dans les domaines des archives et des bibliothèques, de la muséologie, de l'archéologie, de la protection et de la restauration d'œuvres d'art, de documents écrits et audiovisuels et de monuments. Par ailleurs, les deux pays s'engagent à coopérer pour une protection mutuelle des droits d'édition et d'autres droits conformément à leurs législations respectives. Ils s'engagent encore à favoriser les échanges dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Transports

A été adopté le **projet de loi portant approbation du Protocole, signé à Vilnius, le 3 juin 1999, portant modification de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF)**, du 9 mai 1980. Le protocole signé à Vilnius le 3 juin 1999 vise à modifier la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires pour l'adapter aux profonds changements qu'ont subis les conditions cadres politiques, économiques, juridiques et techniques régissant le trafic international ferroviaire depuis 1980.

Droit international

Le Conseil a approuvé le **projet de loi portant approbation des amendements au statut de la Conférence de La Haye de droit international privé, arrêtés par la vingtième session de la Conférence, le 30 juin 2005**. Depuis 1893, la Conférence de La Haye de droit international privé adopte et assure le suivi de conventions dans différents domaines du droit international privé. Ces domaines couvrent plus particulièrement la protection internationale des enfants, les relations internationales familiales (mariage, divorce, régimes matrimoniaux, etc.) et patrimoniales (testaments, successions); l'entraide judiciaire et administrative et le contentieux international; le droit commercial et bancaire international

(contrats, obligations délictuelles, titres, reconnaissance des sociétés, etc.). Les amendements au statut de la Conférence de La Haye ont pour but de rendre possible l'admission à la Conférence de La Haye, tant de la Communauté européenne que de toute autre organisation régionale d'intégration économique à laquelle ses États membres ont transféré compétence en matière de droit international privé.

Santé

Le Conseil a approuvé les grands principes du **projet de loi relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie** et modifiant 1) le Code des assurances sociales; 2) la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire; 3) la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État et 4) la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux. Le projet introduit un droit à des soins palliatifs prodigués en milieu hospitalier ou dans une autre institution ou encore à domicile, conformément aux bonnes pratiques en la matière pour toute personne en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause.

Lorsque, d'une façon générale, le malade n'est pas en situation d'exprimer sa volonté concernant les traitements qui lui sont prodigués, le médecin cherche à établir sa volonté présumée en recourant notamment aux membres de la famille du malade et à son entourage, au personnel soignant et à toute personne susceptible de connaître ou d'avoir connu la volonté du malade.

Le projet introduit ensuite la possibilité pour toute personne majeure, pour le cas où elle se trouverait en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, la possibilité d'exprimer, dans un document dit «directive anticipée», «ses souhaits relatifs aux conditions, à la limitation et à l'arrêt du traitement". La directive anticipée peut contenir la désignation d'une personne de confiance qui doit être entendue par le médecin si le patient n'est plus en mesure de manifester sa volonté. L'auteur de la directive peut la remettre à un dépositaire de son choix. Le médecin traitant doit prendre en compte la directive anticipée. Pour l'appréciation du contenu de ce document, le médecin traitant doit tenir compte de l'évolution des connaissances médicales depuis sa confection. Il doit également évaluer «si les prévisions de la directive correspondent à la situation envisagée par le patient».

En ce qui concerne un autre aspect du projet de loi, à savoir le congé spécial pour l'accompagnement d'une personne en fin de vie, le Conseil y reviendra dans l'une de ses prochaines réunions.

Transports

A été adopté le **projet de loi modifiant a) la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire; b) la loi du 28 mars 1997 1) approuvant le protocole additionnel du 28 janvier 1997 portant modification de la Convention belgo-franco-luxembourgeoise relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché, signée à Luxembourg, le 17 avril 1946; 2) approuvant les statuts modifiés de la Société nationale des Chemins de fer luxembourgeois (CFL); 3) concernant les interventions financières et la surveillance de l'État à l'égard des CFL et 4) portant modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire; c) la loi du 11 juin 1999 relative à l'accès à l'infrastructure ferroviaire et à son utilisation; d) la loi modifiée du 29 juin 2004 sur les transports publics**. Le projet de loi se situe dans le sillage des discussions qui viennent d'avoir lieu dans le cadre de la Tripartite ferroviaire et s'inscrit dans le cadre des mesures de transposition des trois directives composant le premier paquet ferroviaire, adoptées en date du 22 novembre 2000 par le Parlement européen et le Conseil.

Par-dessus quelques adaptations aux définitions communautaires utilisées par les directives, le projet de loi vise essentiellement à créer un cadre pour la répartition des sillons et la tarification de l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, et ce en vue de garantir aux entreprises ferroviaires un accès équitable et non discriminatoire au réseau ferré luxembourgeois et d'éviter tout abus de position dominante.

L'organisme qui couvrira ces fonctions devra être indépendant de l'entreprise ferroviaire sur le plan juridique, organisationnel et décisionnel. Étant donné

qu'au Luxembourg, c'est le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire – en l'occurrence les CFL – qui assure à l'heure actuelle les fonctions en question, celles-ci devront être transférées à une nouvelle entité qui sera indépendante des CFL. Il est prévu d'attribuer ces fonctions à un établissement public en voie de création, à savoir la Communauté des Transports, établissement public qui viendra prendre la relève de la Régie générale des Transports publics, instituée par la loi du 29 juin 2004 sur les transports publics. Plus précisément, il est prévu de créer au sein dudit établissement public une cellule «accès réseau» qui se verra attribuer les fonctions d'organisme de répartition des sillons et de tarification de l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire.

Sécurité sociale

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié 1) du 23 décembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du Code des assurances sociales; 2) du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie**. Le principal objet du texte est d'adapter les forfaits «salle d'accouchement» et «hospitalisation – soins normaux» pour l'année 2006. Le forfait «salle d'accouchement» passera de 993,23€ par unité en 2005 à 1086,92€ en 2006. Le forfait «hospitalisation – soins normaux» passera de 383,30€ en 2005 à 445,11€ en 2006.

Le Conseil a approuvé le **projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.**

Fiscalité

Le projet de règlement grand-ducal relatif aux boissons alcooliques confectionnées.

Le projet de règlement grand-ducal portant fixation du droit d'accise autonome et dispositions diverses sur les tabacs manufacturés.

Le projet de règlement grand-ducal relatif aux boissons alcooliques confectionnées est basé sur le texte de l'article 12 (10) de la loi budgétaire, article qui introduit à partir de 2006 une taxe additionnelle frappant les boissons alcooliques confectionnées dites «alcopops». Le règlement grand-ducal arrête les définitions des dites boissons et fixe certaines modalités de perception de la taxe. Le but de cette taxe additionnelle n'est pas d'engendrer des recettes supplémentaires, mais d'augmenter le prix des produits en question de façon à prévenir la consommation d'alcool par des mineurs et l'abus d'alcool en général. À noter plus particulièrement le texte de l'article 4 qui couvre la dernière nouveauté du marché des alcopops que sont les produits présentés sous forme de poudre à laquelle on doit ajouter un liquide (eau ou limonade) pour obtenir une boisson alcoolique d'un taux alcoométrique de +/-5% vol.

Le projet de règlement grand-ducal portant fixation du droit d'accise autonome et de dispositions diverses sur les tabacs manufacturés fixe les montants exacts des accises concernées et définit diverses mesures d'application, et cela en exécution de l'article 11 de la loi budgétaire pour 2006 qui ne fixe que les minima et les maxima des accises autonomes à percevoir sur les tabacs manufacturés. Les augmentations des prix de vente au détail en 2005 ont eu comme conséquence que le taux de l'accise minimale de 57% prescrit par la directive 92/79/CEE n'est plus atteint. Il y a donc lieu de relever l'accise autonome (+0,30%) afin de rendre les dispositions luxembourgeoises conformes au droit communautaire.

Le projet de règlement grand-ducal fixant les taux applicables en matière de droits d'accises autonomes sur les produits énergétiques. Le dernier texte soumis au Conseil de gouvernement a pour objet de fixer les **taux des droits d'accises autonomes et autonomes additionnels applicables** à partir du 1er janvier 2006 sur les produits énergétiques, la loi budgétaire ne fixant que les taux maxima. Les droits d'accises autonomes sur les carburants qui sont destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique ne subissent pas de modification. Le projet de règlement grand-ducal prévoit en outre un droit d'accise autonome réduit pour les produits énergétiques utilisés comme carburant s'ils sont additionnés de bio-

carburants. Finalement, le taux de la «contribution sociale» prélevée sur le gasoil routier sera porté à 31,20€ par 1 000 l contre 18,70€ pour le moment.

Santé

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal établissant des normes de qualité et de sécurité pour la collecte, le contrôle, la transformation, la conservation, la distribution et la transfusion du sang humain, et des composants sanguins**. Le texte vise à transposer en droit luxembourgeois la directive 2002/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 établissant des normes de qualité et de sécurité pour la collecte, le contrôle, la transformation, la conservation et la distribution du sang humain et des composants sanguins.

Transports

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de modifier le règlement grand-ducal du 24 mai 1998 fixant les conditions d'exploitation technique et opérationnelle de l'aéroport de Luxembourg**. Le texte vise à réduire les nuisances sonores dans les environs de l'aéroport. Le texte vise plus particulièrement l'aviation sportive en interdisant des mouvements particulièrement bruyants pendant certains créneaux horaires. Ainsi l'ouverture de l'aéroport pour les vols locaux en aéronef monomoteur et multimoteur est reportée de 6 h à 7 h du lundi au samedi et de 6 h à 8 h le dimanche et les jours fériés. De plus, les vols d'entraînement «touch and go» (posé-décollé) sont désormais prohibés entre 7 h et 8 h en semaine et entre 12 h et 14 h les dimanches et jours fériés.

Enseignement supérieur

Le Conseil a entendu un exposé du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche François Biltgen sur les **sites de l'Université du Luxembourg**. Le Conseil a décidé que le choix du site universitaire doit répondre à trois objectifs:

- favoriser la vie étudiante,
- favoriser l'enseignement,
- créer un environnement intégré de recherche.

Trois critères sont jugés particulièrement importants:

- Le facteur «temps»: le programme de construction doit être réalisé dans des délais rapprochés pour permettre à l'Université du Luxembourg de se développer, université qui, déjà à l'heure actuelle, souffre d'un manque d'espace.
- Le facteur «coût»: l'infrastructure doit être réalisée à coût modéré.
- Le facteur «IVL-aménagement du territoire»: le site universitaire doit être bien raccordé aux transports publics et contribuer au développement de la région.

Au vu de ces considérations, le gouvernement retient que le site de Belval-Ouest a la vocation d'héberger, en tant que site unique, l'Université du Luxembourg.

Le gouvernement en conseil décide sur cette base de l'implantation de la faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication ainsi que de la faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation et du Rectorat à Belval-Ouest.

La faculté de Droit, d'Économie et de Finances sera maintenue provisoirement à Luxembourg-Limpertsberg.

Pour les enseignements et la recherche concernés par les disciplines y relatives, la proximité avec les instituts bancaires et les institutions européennes est un atout.

Après avoir pesé l'ensemble de ces facteurs, les membres du gouvernement ont décidé en faveur d'une solution qui maintiendra une faculté, à savoir la faculté de Droit, d'Économie et des Finances sur le site de Luxembourg-Limpertsberg, les deux autres facultés étant regroupées sur les friches industrielles à Belval. Un état des lieux sera ensuite effectué en 2009 en vue d'un éventuel regroupement des trois facultés à Belval.

Formation professionnelle

Le projet de règlement grand-ducal portant organisation de la formation et de l'examen de fin d'apprentissage dans le métier d'instructeur de natation. À l'heure actuelle, la formation dans

le métier d'instructeur de natation s'étend sur trois ans, dont deux ans en cours du soir et une troisième année en filière concomitante (12e). À l'avenir, la formation se fera sur trois ans en filière concomitante dès la classe de 10e. La formation en cours du soir est dès lors supprimée. De plus, et afin d'offrir un métier intéressant à des jeunes ayant accompli avec succès le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, l'âge d'entrée en formation est refixé de 18 à 15 ans.

Transports

Le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 mars 2003 relatif aux véhicules hors d'usage. Le projet de règlement grand-ducal vise à transposer en droit luxembourgeois la décision de la Commission du 10 juin 2005 modifiant l'annexe II de la directive 2000/53/CE du Parlement européen du Conseil relative aux véhicules hors d'usage. La directive en question interdit en effet l'usage du plomb, du mercure, du cadmium et du chrome hexavalent dans les matériaux et les composants des véhicules mis sur le marché après le 1er juillet 2003. La réutilisation des produits, leur remise à neuf et l'allongement de leur durée de vie étant bénéfiques, il faut pouvoir disposer des pièces de rechange nécessaires pour l'entretien et la réparation de véhicules qui avaient déjà été mis sur le marché au 1er juillet 2003. La décision de la Commission a dès lors pour but de tolérer l'usage du plomb, du mercure, du cadmium ou du chrome hexavalent dans les pièces de rechange mises sur le marché après le 1er juillet 2003 et destinées à l'entretien et à la réparation de ces véhicules.

Les

DISCOURS ET DÉCLARATIONS

Seule la parole prononcée fait foi.

Déclaration du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion du décès de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

10 janvier 2005

Mir wossten, datt d'Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte krank wier an et hätt ee menge kënnen, mir hätte laang Zäit gehat, fir äis op hiert Ofliewen anzestellen. An dach, et geet äis mat hirem Doud esou wéi mam Doud an der eegener Famill: Wann e kënnt, wann en op eemol do ass, dann zéckt een zesummen, da gëtt ee roueg, da gëtt ee roueg an och traureg.

Den Doud vun der Grande-Duchesse ass ee grousse Verloscht fir eist Land a fir seng Leit. Mat hirem Mann, dem Grand-Duc Jean, huet se Lëtzebuerg laang Jorzéngten no bannen ze verstoe versicht an no bausse mat Noblesse a mat Dignitéit vertrueden. Si hat eng héich Opfaassung vun hirer Aufgab an huet wéinst dëser esou munneches als Verzicht mussen op sech huelen.

Si hat ee besonnescht A fir d'Konscht, fir d'Konscht heiheem, fir d'Konscht dobaussen. Si war eng héichgebilte Fra mat groussem Wëssen a ville Beräicher, an dofir och mat groussem Versteesdemech fir d'Problemer vun der Welt. Et war intressant mat hir ze diskutéieren a schéin, well dat konnt si och, mat hir ze laachen.

Ech soen dem Grand-Duc Jean, hirem Mann, dee ganz vill frou mat hir war, d'Matgefill vun der ganzer Natioun. Mir denken haut un heen a stinn zu him.

Ech soen dem Grand-Duc Henri eist Bäileed. Hee verléiert net wéi mir d'Grande-Duchesse, hee verléiert seng Mamm. Dat ass eng ganz aner Saach. Ech soen him, senge Bridder a Schwësteren, senger ganzer Famill, datt mir hiert Leed deelen. Der Grande-Duchesse selwer soen ech, si héiert et vläicht: Dir waart eng grouss Fra, eng Grande Dame, Dir waart dem Grand-Duc Jean eng Stäip an all Moment an Äre Kanner ee Beispill fir ëmmer, an Dir waart fir äis alleguer eng grouss, eng gutt Grande-Duchesse, op déi mir houfreg waren.

Au revoir Madame, awar Altesse royale.

Déclaration du gouvernement concernant le décès de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte de Luxembourg

10 janvier 2005

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte de Luxembourg s'est éteinte ce matin à 5 h 55 au château de Fischbach. Si son état de santé laissait présager l'issue tragique depuis un certain temps, la nouvelle de sa disparition provoque en nous une profonde tristesse et nous laisse désemparés.

Nous présentons à son époux, Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, et à son fils, Son Altesse Royale le Grand-Duc, notre souverain, ainsi qu'à toute la famille grand-ducale profondément marquée par cette épreuve, nos très sincères et respectueuses condoléances.

Présente dans le cœur de notre peuple à travers l'image qu'elle reflétait d'une famille unie et exemplaire, son histoire personnelle se confond avec un demi-siècle d'histoire de notre pays. Pendant cette période, elle assista son époux dans l'exercice de ses fonctions officielles et ses devoirs de chef d'État avec un dévouement qui n'allait jamais se démentir et avec la retenue naturelle qui la caractérisait.

Sa passion de l'art et son engagement au service des autres dessinent les contours d'une personnalité particulièrement riche et attachante. L'intérêt de Son Altesse Royale pour ceux qui sont parmi les plus fragiles dans notre société a constitué une constante de son action. Ainsi, tant au niveau de ses études que dans les fonctions qu'elle allait assumer plus tard comme présidente de la Croix-Rouge luxembourgeoise et comme chef guide du Mouvement guide du Grand-Duché, elle s'est consacrée aux problèmes de l'enfance, de la famille et de la santé.

Son souvenir restera gravé dans nos cœurs et dans notre mémoire.

Luxembourg, le 10 janvier 2005

Les membres du gouvernement,
Jean-Claude JUNCKER
Jean ASSELBORN
Fernand BODEN
Marie-Josée JACOBS
Mady DELVAUX-STEHRES
Luc FRIEDEN
François BILTGEN
Jeannot KRECKÉ
Mars DI BARTOLOMEO
Lucien LUX
Jean-Marie HALSDORF
Claude WISELER
Jean-Louis SCHILTZ
Nicolas SCHMIT
Octavie MODERT

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la séance solennelle de commémoration à la Chambre des députés

14 janvier 2005

Här President,
Här Hofmarschall,
Dir Dammen an dir Hären,

e puer Woche virun hirer gëllener Hochzäit – d'Virbereedunge ware praktesch ofgeschloss – si mer gewuer ginn, datt d'Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte krank, schwéier krank wier. Ëmmer erëm ass ee gefrot ginn – et war dat een éierlechen Intressi – „wéi geet et der Grande-Duchesse?"

Wéi et hir gaangen ass an deene leschten zwee Joer wou se krank war, dat si mer ni richteg gewuer ginn. Well si huet hir Krankheet ni thematiséiere wëllen. Ech weess awer, datt si ganz vill Courage hat – physesche Courage a moralesche Courage. Si huet den Doud ganz laang net u sech erugelooss, och dann net, wa si en z'erbléckse kritt huet. Si hat en diskreten Ëmgang mat hirer Krankheet a mat hirem Leiden. Et war hir Krankheet, et war hiert Leiden, et war hir Ausënanersetzung mam Doud, hir lescht Gedanken. Sou wollt si et an esou huet si et bis zum Enn gehalen.

Déi Diskretioun, déi si an der leschter Explicatioun gewisen huet, zitt sech wéi e Fuedem, bal wéi e Seel, duerch hiert ganzt Liewen. Déi Mëschung aus Diskretioun, Noblesse an Dignitéit huet aus där jonker Prinzessin eng grouss Dame, aus der belscher Kinneksduechter eng gutt Grande-Duchesse gemaach.

Hir Diskretioun huet heiansdo Ofstand geschaf, mä ni Distanz. Tëschent hir an de Lëtzebuerger louche keng laang Strecken, mä ëmmer nëmme kuerz Weeër.

Hir Noblesse war net geléint, net ugedoen, net iwwergesträift. Si war natierlech gewuess. Wann ee mat hir geschwat huet, dann huet ee gespuert – an och gesinn –, datt ee mat enger nobler Fra am Gespréich wier.

Hir Dignitéit war net unerzunn, si war unerlieft. D'Geschicht vun den Natiounen ass ëmmer tragesch. Mä d'Natioune kënnen dat Tragescht an hirer Geschicht kollektiv verschaffen. Wann awer d'Tragedie vun der Geschicht zur eegener Tragedie gëtt, wann ee grousst Stéck Geschicht zu engem décke Pak Geschicht am eegene Liewe gëtt an ëmmer erëm erlieft an duerchlieft muss ginn, dann ass ee mat där Tragedie eleng. Dat, wat déi jonk Prinzessin Joséphine-Charlotte an der Nokrichsgeschicht ronderëm d'belsch Kinneksfamill erlieft huet, dat huet och d'Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ni ganz verlooss. Munnech traurege Bléck erklärt sech esou.

Mä zu deem Bild, wat ech vun hir behale wëllt, gehéiert och hiert Laachen am méi klenge Kreess. Dat Laache war häerzlech a schéin, gedroe vun enger feiner Ironie, déi ni blesséiert huet, gestäipt op Feststellungen an Erkenntnisser, déi sech no an no zu engem Cortège vu Liewensweisheeten opgebaut hunn, déi et a sech haten.

Zu deem Bild, dat ee behält, gehéiert och hir spatz Intelligenz an hiert breed Wëssen a ville Beräicher, déi hir e grousst Verständnis fir d'Problemer vun der Welt opgemaach hunn. Si huet Statsmänner a Statsfrae vun no a wäit mat hirem komplizéierte Wëssen impressionnéiert.

D'Komplexitéit vum Liewen heiheem war hir net friem. Hir Aarbecht an hiert Engagement fir d'Rout Kräiz hunn hir Ableck an dat verschaaft, wat geet a wat net geet. Munneches wat kromm a schief war, ass no hirem Passage riicht ginn.

Hire Goût fir dat Harmonescht an hir Loscht fir dat Widderspréchlecht z'ergrënnen ass däitlech ginn an hirer Begeeschterung fir d'Konscht. D'Promenade duerch hir Konschtsammlung ass wéi e Spazéiergank duerch d'Liewen a seng Froen, Froen déi se gutt buchstawéiere konnt.

Elo ass si net méi do, vläicht enzwouesch anescht. Hiren Doud hu mer empfonnt wéi de Verloscht vun engem, dee mer dacks gesinn a gutt kannt hunn, wéi e Verloscht an der eegener Famill.

Eist Matgefill gëllt virun allem dem Grand-Duc Jean, deen d'Prinzessin vu sengem Liewen, de Kompliz vun all Dag an d'Stäip an deene méi schwéiere Stonne verluer huet. Hie war frou mat hir, hire Verloscht deet him wéi an äis och, méi wéi nëmmen e bësschen.

De Grand-Duc Henri verléiert net nëmme wéi mir d'Grande-Duchesse. Hie verléiert seng Mamm. Dat ass eppes ganz Aneschtes. Mir fille mat him – souwäit wéi mer dat kënnen. Dem Grand-Duc, deenen anere Kanner vun der Grande-Duchesse, déi all bei hir ware wéi se gestuerwen ass, der Grande-Duchesse an deenen anere Membere vun der groussherzoglecher Famill soe mer haut eis besonnesch Sympathie.

Der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte soe mir iwwer d'Graf eraus: Respekt, Madame. Respekt virun deem, wat Dir waart. Respekt virun deem, wéi Dir waart. Merci fir dat, wat Dir fir äis waart. Dat, wat Dir fir äis waart, dat bleift. Iech wäerte mer vermëssen.

La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche lors de l'inauguration du 39e salon Midem à Cannes

23 janvier 2005

Mesdames, Messieurs,

Merci d'avoir accepté notre invitation de participer à la conférence de presse que nous organisons ici à Cannes pour présenter la première participation officielle du Grand-Duché de Luxembourg organisée par le ministère de la Culture. Nous sommes heureux de saluer 37 participations de professionnels de la musique qui témoignent, chacun à sa façon, de la vitalité de la création musicale au Luxembourg, de la diversité des talents dans la production, l'interprétation et la diffusion musicales chez nous.

Permettez-moi de vous présenter d'abord les participants à cette conférence de presse qui interviendront tout à l'heure:

- M. Matthias Naske, directeur général de la future Philharmonie, la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, qui ouvrira ses portes en juin de cette année;
- M. Roger Hamen, directeur général de la Rockhal, le Centre de musique amplifiée, qui sera inaugurée en automne de cette année;
- M. Robert Garcia, coordinateur général de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture en 2007;
- trois grands noms du monde musical qui nous font l'amitié d'être avec nous aujourd'hui; ils vous diront les raisons de leur présence tout à l'heure: M. Krystof Penderecki, M. Cyprien Katsaris et M. Jack Martin Händler;
- et mes deux collaborateurs, M. Guy Dockendorf, directeur du ministère, et M. Marco Battistela, responsable du service musical chez nous.

Il y a plusieurs raisons qui nous ont motivées pour organiser cette année un stand à la foire professionnelle la plus prestigieuse du monde de la musique:

1. L'année 2005 coïncide avec l'année où le Luxembourg assume, pendant les six premiers mois de l'année, la Présidence du Conseil des ministres de l'Union européenne. En tant que présidence, nous essaierons de faire progresser, avec les 25 pays membres de l'Union, avec le Parlement européen et le Comité des régions, la discussion sur un certain nombre de projets et de programmes culturels. Un des grands dossiers sur la sellette est le futur programme culture 2007 qui prendra la relève de l'actuel programme culture 2000: là où les esprits se heurtent – et où notamment les porte-monnaies communautaires restent encore trop fermés –, c'est au sujet du montant des aides financières à obtenir.

La Présidence luxembourgeoise organisera un certain nombre de rencontres spécialisées, dont

notamment, les 20 et 21 avril prochains, un séminaire consacré aux industries culturelles, la musique et le monde de l'édition. Ce séminaire se fera en collaboration avec le European Music Office (EMO) et la Fédération des éditeurs européens (FEP). L'agenda de Lisbonne demande un effort de la part des industries culturelles, en particulier de la filière musicale et de l'édition de livres. Cet effort ne concerne pas seulement le développement de la compétitivité économique de ce secteur, mais vise également l'objectif initial du processus de Lisbonne, à savoir un concept sur la société de la connaissance. Les industries culturelles européennes sont un des principaux garants de la diversité culturelle en Europe et jouent à ce titre un rôle important dans une Europe en devenir.

2. Une deuxième raison de notre présence ici, c'est, bien entendu, parce que le Midem permet à la scène musicale du Luxembourg de se présenter et se mesurer à la concurrence internationale. Vous pourrez découvrir sur notre stand un éventail complet qui vous montrera que la création et la production musicales au Luxembourg sont extrêmement riches et diverses, que ce soit en musique classique, jazz, pop, rock, blues, musiques du monde, musique électro-acoustique. Nous accueillons sur notre stand l'asbl Backline qui fédère un très grand nombre de ces musiques et nous avons en particulier deux groupes ici, Torpid et Low Density.

Permettez-moi de vous dire quelques mots sur la musique classique:

- l'Orchestre philharmonique du Luxembourg: depuis sa fondation en 1933 en tant qu'orchestre de radio, l'Orchestre philharmonique du Luxembourg joue un rôle prépondérant dans la vie musicale du Grand-Duché. Par ses tournées, l'orchestre est le fleuron le plus représentatif de la vie musicale luxembourgeoise. Henri Pensis, Carl Melles, Louis de Froment, Leopold Hager et David Shallon, ses cinq directeurs musicaux sur près de 70 ans d'existence, ont donné à l'Orchestre philharmonique une flatteuse réputation internationale. Après le regretté David Shallon, le chef britannique Bramwell Tovey préside aux destinées de l'orchestre luxembourgeois depuis septembre 2002. Emmanuel Krivine en est le chef invité privilégié. Si c'est bien la première fois qu'il y a un stand officiel à Cannes, il est vrai que ce n'est pas la première fois qu'il y une présence luxembourgeoise au Midem, car déjà en 2002, l'enregistrement de *Cydalise et le chèvre-pied* de Gabriel Pierné a obtenu ici, entre autres, deux prix du Midem, dont le Prix du meilleur disque de l'année en janvier 2002. Après ses tournées en Asie en 2003 et aux États-Unis en 2004, l'OPL se produira cette année, entre autres, en Allemagne et en Autriche.
- les Solistes européens, Luxembourg: cet orchestre, fondé en 1931, est dirigé par Jack Martin Händler qui s'y donne corps et âme et se produit avec des solistes de renommée internationale au Luxembourg et à l'étranger. Vous aurez l'occasion de découvrir leur très riche discographie dont certains albums sont édités chez Sony Classical.
- l'Orchestre de chambre du Luxembourg: fondé il y a 30 ans par de jeunes étudiants du Conservatoire sous la houlette du professeur Jos Groben, il se compose aujourd'hui d'une trentaine de musiciens. L'orchestre se caractérise par une programmation musicale originale combinée à la recherche de sites historiques au Grand-Duché de Luxembourg et sa Grande Région frontalière (Allemagne, Belgique, France). Le chef français Nicolas Brochot a succédé récemment à Pierre Cao qui a dirigé l'orchestre pendant une quinzaine d'années.

3. La troisième raison de notre présence cette année est, et vous l'avez compris, l'ouverture en cours d'année de deux grandes infrastructures musicales:

- la nouvelle Philharmonie, la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte conçue par l'architecte Christian de Portzamparc; la Philharmonie se compose de trois salles, une de 1 500 places, une deuxième de 300 places pour de la musique de chambre et une troisième de 120 places pour la musique électro-acoustique dont nous parlera M. Matthias Naske;
- la nouvelle Rockhal, le Centre de musique amplifiée avec entre autres un centre de formation, ensemble dont nous parlera M. Roger Hamen.

4. Quatrième raison de notre présence ici: M. Robert Garcia, coordinateur général de 2007, vous présentera le nouveau concept de la capitale européenne de la culture que le Luxembourg a eu l'idée de favoriser et qu'il est en train de mettre sur pied. Ce concept de «laboratoire de l'Europe» nous tient particulièrement à cœur, car pour la première fois, un territoire représentant cinq pays, cinq régions et quatre langues fera figure de capitale européenne de la culture en 2007 (Luxembourg, France, Allemagne, Belgique, Roumanie).

Sans plus tarder, je voudrais passer la parole à M. Matthias Naske, directeur général de la nouvelle Philharmonie.

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, à l'occasion de la célébration du 125e anniversaire du cercle universitaire D'Lëtzebuerger zu Léiwen

18 février 2005

Altesses Royales,
Excellences,
Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Recteur,
Monsieur le Bourgmestre,
Chères étudiantes, chers étudiants,
Mesdames, Messieurs,

Nous fêtons aujourd'hui le 125e anniversaire du cercle universitaire D'Lëtzebuerger zu Léiwen: voilà un événement symbolique qui, au-delà du caractère festif, témoigne des relations d'amitié et de la fructueuse collaboration entre le Grand-Duché et l'université de Louvain.

Les liens historiques entre Louvain et Luxembourg sont d'autant plus symboliques que l'histoire de l'enseignement supérieur au Luxembourg est très intimement liée à l'université de Louvain.

Dans les documents parlementaires relatifs à la loi du 21 avril 1908 concernant la réforme de l'enseignement gymnasial au Grand-Duché de Luxembourg, loi qui prévoit aussi une réorganisation des cours supérieurs au Luxembourg, les références à l'université de Louvain sont omniprésentes. Son exposé des motifs nous rappelle notamment que «l'université de Louvain [était] investie du monopole de l'enseignement supérieur dans les provinces belges»; que l'organisation du cours de philosophie était conçue suivant le modèle du cours de philosophie de la Faculté des arts de Louvain; et qu'au temps de l'ancien collège des Jésuites, il y a trois siècles, les étudiants «qui avaient suivi le cours de philosophie attaché au Collège de Luxembourg, pouvaient se faire inscrire directement à la faculté de théologie, de droit et de médecine à l'université de Louvain».

Un lien étroit avec l'université de Louvain est donc tissé voici longtemps! Bien sûr, les étudiants luxembourgeois ont aussi fréquenté d'autres universités.

Ainsi donc, la mobilité des étudiants luxembourgeois est une caractéristique de nos milieux académiques. Et on pourrait même affirmer que depuis plus de 150 ans, elle revêt un rang constitutionnel! En effet, dès la Constitution de 1848, libérale et moderne à bien des égards, est conféré à chaque étudiant le droit de faire ses études au Grand-Duché ou à l'étranger et de fréquenter les universités de son choix. Cette disposition, toujours en vigueur, épouse parfaitement l'esprit d'ouverture transfrontalière et européen qui fut à la base de la création d'une université au Grand-Duché il y a deux années.

Altesses Royales,
Chères étudiantes, chers étudiants,
Mesdames, Messieurs,

L'université de Louvain a hébergé de prestigieux savants, parmi lesquels l'illustre Érasme, grand humaniste du XVIe siècle, qui prête aujourd'hui son nom à un programme européen favorisant les initiatives de rencontre et de projets communs à l'intention des étudiants de tous les pays de l'Europe.

Oui, l'enracinement de l'université de Louvain dans un esprit d'innovation permanente, issu des grands visionnaires de la Renaissance et des Lumières, en fait un lieu où l'Europe se souvient des hautes cultures, des philosophies et des rêves utopiques dont elle provient.

Cette année, quelque 200 étudiants originaires du Grand-Duché sont inscrits à l'Université catholique de Louvain. L'acquisition par le gouvernement

luxembourgeois d'une résidence destinée à héberger une trentaine de jeunes ressortissants démontre à quel point cette institution en terre voisine nous est chère et non seulement à cause de sa proximité géographique! L'acte d'achat de la «Grande-Ducale» – la maison a été affectueusement baptisée ainsi par les étudiants – a été signé en 1995 par le gouvernement luxembourgeois (au prix de 33 998 644 francs luxembourgeois, soit dit en passant) et aujourd'hui, ce numéro 20 du chemin de la Bardane nous est aussi familier que le nom de l'université!

Chers amis du cercle universitaire D'Lëtzebuerger zu Léiwen,

Votre «Grande-Ducale» a assurément constitué un enrichissement et une stimulation pour la scène estudiantine et pour les nombreuses activités de votre association. Et je souhaite vous exprimer mes félicitations pour toutes les initiatives que vous avez prises et que vous continuez de prendre pour améliorer, animer et documenter la vie universitaire qui est la vôtre. Je ne puis que me réjouir de l'extraordinaire mobilisation des étudiants luxembourgeois ici même à Louvain-la-Neuve, mais également dans d'autres villes universitaires. Les cercles et associations d'étudiants nous permettent, à nous, décideurs politiques, un contact direct et aisé avec la majorité des jeunes universitaires luxembourgeois à l'étranger, et le flux des informations en est largement facilité: que ce soit pour disposer rapidement des avis des étudiants sur des dossiers qui les concernent directement ou afin que toute information pertinente émanant de notre ministère parvienne directement à leurs destinataires.

Altesse Royale,

Lorsque, le 12 août 2003, vous avez promulgué la loi portant création de l'Université du Luxembourg, vous avez fait entrer l'enseignement supérieur luxembourgeois dans une nouvelle ère.

Aujourd'hui plus que jamais, le développement et la vie d'une nation dépendent de son niveau culturel et scientifique, qui lui-même est largement dépendant de la valeur de son enseignement supérieur. L'Europe tout entière est en marche vers la société de la connaissance. Une telle société se doit d'être innovatrice dans les domaines scientifique et technologique, créatrice dans le domaine culturel, fière de ses diversités et capable de les intégrer. Le Luxembourg ne pouvait être absent de ce mouvement et se devait donc de mettre en place un lieu privilégié de production du savoir: l'université. L'Université du Luxembourg a été créée, entre autres, pour tenir sa place dans l'espace européen de l'innovation tel qu'il est voulu par les gouvernements et défini dans le cadre du processus de Lisbonne, dont l'objectif est de doter l'Union européenne, d'ici 2010, de l'économie la plus compétitive du monde, car fondée sur la connaissance.

La création de l'Université du Luxembourg n'est pas contraire au principe et à la tradition de mobilité chère au Luxembourg et qui est un atout et une partie intégrante de notre système d'enseignement supérieur, nous l'avons vu. Mais l'Université du Luxembourg a fait un pas de plus en obligeant ses étudiants luxembourgeois à effectuer une partie de leur formation à l'étranger! Ainsi, nous voilà précurseurs, à nouveau, en institutionnalisant le principe de la mobilité à l'intérieur d'un établissement d'enseignement supérieur –, alors que le concept mobilité commence peu à peu seulement à se frayer son chemin au niveau européen.

Il y aura donc toujours des étudiants luxembourgeois à l'Université catholique de Louvain, et j'en suis heureuse. Accueillir en retour des étudiants de Louvain à l'Université du Luxembourg me comblerait!

Puissent les étudiants et puissions-nous tous contribuer à tisser des liens de coopération entre nos deux institutions!

Chers amis de Louvain-la-Neuve, chers amis du Grand-Duché,

Mes plus vifs remerciements vont aux étudiants de l'Amicale luxembourgeoise des anciens de Louvain et du cercle universitaire pour avoir su marquer avec autant de solennité que de convivialité ce 125e anniversaire, cette fête de 125 années de jeunesse!

Les étudiants de Louvain ont su préserver et transmettre une longue tradition qui, j'en suis persuadée, restera à jamais dans la mémoire des «anciens» et des «nouveaux» – bref, de la grande, très grande famille des «grand-ducaux» au sein de l'Université catholique de Louvain.

Bon et heureux anniversaire aux Lëtzebuerger zu Léiwen!

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la cérémonie commémorative à l'occasion du 60e anniversaire du retour d'exil de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte

13 avril 2005

Altesses Royales,
Dir Dammen an Dir Hären,
Léif alleguer,

d'Geschicht, déi fënnt all Dag statt, déi leeft ëmmer virun, esou wéi ee grousse Floss a si ass net opzehalen, mä heiansdo huet se selwer d'Gefill, si misst sech fir ee kuerze Moment opstaue loossen. Dat mécht se de Moment, well d'Geschicht, fir datt se sech selwer versteet, déi muss heiansdo fir e puer Minutte Paus maachen, fir datt ee ronderëm sech ka kucken, fir datt een no hanne ka blécken, fir datt ee méi eng richteg Vue op déi Zäit kritt, déi kënnt. Wann d'Waasser da méi roueg gëtt, well et gestaut gëtt, da gesäit ee besser, wou et hierkënnt an et kann ee sech och, well et roueg ass, iergendwéi virstellen, wou et hileeft. Haut ass esou een Dag, wou d'Waasser ee Moment stoe bleift, well mer un deen Dag denken, eigentlech ass et eréischt mar, wou d'Grande-Duchesse Charlotte aus dem Exil erëmkomm ass.

Ech weess net, wéi dat deemols war, de 14. Abrëll 1945, ech war nach wäit dovun ewech do ze sinn. Mä wann ee mat deene Leit schwätzt, déi dobäi waren, déi dat erlieft hunn, nodeems se dat duerchlieft haten, wat hiert Erliewe war vun deene 5 Joer virdrun, da versteet ee besser, wat deemols an de Käpp an och an den Häerzer vun de Lëtzebuerger virgaangen ass. D'Grande-Duchesse war den 10. Mee 1940 mat hirer Regierung fortgaangen. Well d'historesch Distanz een ëmmer zu gnädegem Uerteel aléit, maache mer haut esou, wéi wa jiddwereen dat deemols verstan hätt. Dat war awer net esou. Heiansdo ass dat esou, datt een eppes muss maachen, wat méi spéit eréischt richteg ka verstane ginn, well de Kontext, deen ee sech erduecht huet fir déi Zäit déi kënnt, dann op eemol d'Realitéit ginn ass.

Während där Occupatiounszäit war alles, wat Lëtzebuergesch war, verbueden. An eréischt wéi d'Grande-Duchesse erëm war, konnt alles dat, wat Lëtzebuergesch war, offiziell an och bei jiddwerengem selwer erëm esou richteg opliewen, sech erëm weisen, sech och héieren dinn, well 5 Joer laang hate mer kee *Wilhelmus* héieren, hate mer keng *Heemecht* héieren. Eréischt wéi d'Grande-Duchesse erëm do war, hu mer äis och an deem erëm kënne fräi erëmerkennen, wat äis alleguer zesummen esou dacks an der Geschicht schonn een Zesummenhalt ginn huet.

Ech froe mech als een, deen nun däitlech nom Zweete Weltkrich gebuer ginn ass, wat déi Faszinatioun vun där Fra eigentlech war, well schonn als klenge Bouf huet een eppes vun där Faszinatioun matkritt, mat der Mammemëllech bal matkritt, well dat huet zu Lëtzebuerg gehéiert wéi d'Landschaften a wéi d'Gebaier an der Stad an iwwer Land. Dat hat sécherlech mat hirer natierlecher Noblesse vill ze dinn, déi Noblesse, déi an hirem Gesiicht stoung, déi een an hirer Hand gesäit an déi, déi ass vun Ärer Famill, bis haut. Mä ech mengen, et hat virun allem mat hirer Stëmm ze dinn an all Dimensioun vum Wuert. Si hat eng aussergewéinlech schéi Stëmm, eng hell an eng kloer Stëmm, an d'Lëtzebuerger hu se gären um Radio gelauschtert, am Krich. Zwielef Mol war se vu London aus ze héieren an zwielef Mol war et verbueden, fir där Stëmm nozelauschteren. Mä et war eng Stëmm, net well se schéi war, mä well et hir war, déi net nëmmen hir Stëmm war, mä och eis Stëmm ginn ass am Krich, well op déi Stëmm ass gelauschtert ginn an Europa. An England fir d'Éischt, wou d'Grande-Duchesse den 29. August 1940 ukomm ass an direkt vum englesche Kinnik a vun der englescher Regierung empfaang ginn ass an no Explicatioun verstane ginn ass. Esou war et a Kanada, esou war et an Amerika. Si huet et fäerdeg bruecht, well si et war, fir dem deemolegen amerikanesche President Roosevelt gutt z'erklären, wat dat wier, déi lëtzebuergesch Saach, an deen huet och gesot, e géif alles maache fir s'erëm zréck op Lëtzebuerg ze bréngen. „Don't worry, my child; I'll bring you back to your country", huet hien hir gesot, déi éischte Kéier wéi se sech gesinn hunn. En ass iwwregens haut viru 60 Joer gestuerwen, de President Roosevelt, een Dag ier s'erëmkomm ass an d'Lëtzebuerger hu vill Ursaach, deem amerikanesche President, deem aus der Krichsszäit, an deem aus der Friddenszäit, well en dat verstanen hat wat mer wieren, dankbar ze sinn, fir déi Zäit déi war, a fir déi Zäit déi kënnt.

D'Grande-Duchesse huet et fäerdeg bruecht duerch hir Aart a Weis, och duerch déi extraordinaire Dignitéit déi se hat, eist Land an engem Moment, wou probéiert ginn ass et vun der Weltkaart erofzehuelen, definitiv an de Cortège vun den Natiounen anzereien, well si et verstanen huet mat de Cheffe vun de groussen Demokratien op der Héicht vun hiren Aen ze diskutéieren an ze werben, net Reklamm ze maachen, Verständnis ze werben, ze provozéieren, fir dat klengt Land, wat si am Exil vertrueden huet.

An dofir war et, Monseigneur, ee schéine Geste, datt Dir haut zu London waart, fir un déi Stad an un dat Land ze denken, wou de Kapp vun eisem Land war, während där Zäit, wéi eist Land heiheem gekäppt war. Dir waart do mat de Veteranen, déi ech extra wëll hei begréissen, déi mat waren. Mä Dir waart net do mat Ärem Papp, dee gären haut bestëmmt zu London gewiescht wier, well heen huet eppes mat där Geschicht vu senger Mamm a mat där Geschicht, déi op där Geschicht Fouss faasst, ze dinn, un déi mer haut denken a, Monseigneur, mir si frou, datt Dir hei sidd, ganz frou, datt Dir haut hei sëtzt.

60 Joer, dat ass ee laangen Dag a wann elo d'Schleisen erëm opginn an de Floss vun der Geschicht viruleeft, da kommen erëm eng Kéier 60 Joer an iergendwéi an op iergendeng Fassong wäerte mer och an deene 60 Joer déi kommen, probéieren dat ze bleiwen, wat mer sinn. Datt mer déi 60 lescht Joer konnte probéieren ze bleiwe wat mer sinn, dat hu mer an engem grousse Mooss der Grande-Duchesse Charlotte ze verdanken, an iwwregens dem Prënz Felix och, deen dobäi war an deen och op ville Plaze fir äis a fir eis Leit gestridden huet.

Nom Krich, wéi d'Grande-Duchesse bis erëm war a wéi d'Leit gesinn hunn, gespuert hunn, datt si erëm fräi wieren, datt alles erëm méiglech géif ginn, hu mer äis gutt druginn. Et leie 60 gutt Joer hannert äis. An deene 60 Joer si mer ëmmer äis selwer bliwwen, mä mir hunn eis wichteg Saachen zesumme mat anere probéiert ze maachen, well déi, déi am Krich waren, gutt verstanen haten, datt et zu deem, wat si erlieft haten, ni méi dierft kommen. Dofir si mer déi kleng lerwe vun där grousser Geschicht, déi vun anere geschriwwe ginn ass an et wier mäi Wonsch, datt d'Europäer an d'Lëtzebuerger dat net vergiessen, wa se opgefuerdert sinn, déi Geschicht virunzeschreiwen. Et ass eng schéi Geschicht, déi mer haten, an et ass eng gutt Geschicht, déi mer virun äis hunn, wa mer op äis oppassen a wa mer op déi wichteg Saachen, déi mer zesummen deelen, oppasse wëllen. Vive eis Dynastie, vive eist Land a vive dat neit Europa.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps

30 avril 2005

Altesses Royales,

D'Aktualitéit an deene leschte Méint huet äis all virun Aen gehalen, wéi villsäiteg Är Engagementer an déi vun Ärer Famill fir d'Lëtzebuerger Land waren an nach ëmmer sinn. Gläichzäiteg weist de Réckbléck op d'Statiounen vun Ärem Liewen fir Äre 50. Gebuertsdag, Monseigneur, an och déi nei Verantwortung, Madame, an Ärer Aufgab als Präsidentin vun der Croix-Rouge, wéi onermiddlech Ären Asaz ass.

Datt ganz besonnesch dat wirtschaftlecht Liewen vum Grand-Duché lech um Häerz läit, dat beweist Dir all Joer mat Ärer Präsenz bei der Ouverture vun der Foire. Ären Interêt fir d'Wirtschaft ass villsäiteg oder, wéi een an eisem Jargon esou gäre seet, diversifiéiert. Als President vum Board of Economic Development hutt Dir lech bei de groussen Acteuren vun der internationaler Ekonomie fir Lëtzebuerg agesat ouni dofir jee d'Haaptpilieren vun eiser Wirtschaft, nämlech déi Kleng- a Mëttelbetriber, ze vergiessen. An dës Haltung hutt Dir och haut nach.

Fir all dat, Altesses Royales, wëll ech lech hei e grousse Merci soen.

Wéi mer gehéiert hunn, wäerte mir duerno op eiser Visite eng aner, eng méi modern Fréijoersfoire erliewen. Ech begréissen all dës Efforte fir der Ausstellung en neit Gesiicht ze ginn an esou dem Konsument eng méi dynamesch Offer unzebidden. Den „itinéraire gastronomique", deen dëst Joer nei arrangéiert gouf, wäert och ganz sécher e grousse Succès bei eise Visiteure ginn.

Ech vergiessen dobäi net, datt d'Foire an d'Luxexpo an dëse Raimlechkeeten limitéiert sinn.

Ech bedaueren dat, och wann ech awer gläichzäiteg dobäi soe muss, datt déi Situation sech sécher esou séier net wäert änneren. Dat soll op där anerer Säit net heeschen, datt een net op d'allermannst iwwert Alternativen nodenke kann. Kloer muss just sinn, datt potenziell Siten déi Avantage musse kënnen offréieren, déi de Moment hei ze fanne sinn.

Altesses Royales,
Monsieur le Président,
Monsieur le Député-maire,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Avant de nous tourner vers les orientations futures de notre développement économique, un bref retour en arrière sur l'année 2004 s'impose.

Le Statec vient de publier pour la première fois des comptes nationaux trimestriels, un pas important en direction d'une meilleure appréciation de l'évolution de nos activités économiques. Bien que les comptables nationaux nous incitent à la prudence, la croissance économique a été très appréciable: 4,5% en 2004 avec une forte poussée au cours du 4e trimestre 2004. La croissance reste en dessous du potentiel de croissance et elle n'est pas assez forte pour endiguer la croissance du chômage au Luxembourg. De plus, les prévisions de croissance pour 2005 sont moins favorables pour notre pays: 3,9% envisagés par l'OCDE, 3,8% par la Commission européenne.

L'inflation, mesurée par l'indicateur national, est restée au-dessus de 2% au cours de l'année 2004. Il y a de nombreuses causes à la rigidité du taux d'inflation, le prix du baril de pétrole faisant certainement partie des facteurs déterminants. C'est pourquoi il est utile de regarder de plus près le taux d'inflation sous-jacent, purifié des prix volatiles de l'énergie. L'inflation sous-jacente était de 1,8% pendant l'année 2004. Au cours des trois derniers mois, le taux d'inflation est passé de 2,0% en janvier à 2,4% en mars et l'indice sous-jacent a connu une légère hausse de 1,6% à 1,7%. Ces valeurs sont trop élevées en comparaison avec nos partenaires principaux.

L'emploi intérieur a augmenté de 2,5% en moyenne en 2004. Selon les estimations du Statec, la croissance de l'emploi salarié intérieur note cependant une décélération en mars 2005. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières reste à 4,5%.

Heureusement, le secteur financier a renoué avec la croissance en 2004. Bien que l'activité bancaire ait marqué une pause et enregistré globalement une stagnation des résultats et de l'emploi sur l'ensemble de l'année, les autres métiers de la finance ont permis de maintenir une tendance positive pour l'ensemble du secteur.

Les très bonnes performances des OPC, avec une hausse de 18% du montant des actifs nets et les exportations de services financiers en hausse de 25% sur l'ensemble de l'année, sont notamment attribuables à la bonne tenue des marchés financiers internationaux en 2004.

Concernant l'emploi dans les banques, les données les plus récentes de la BCL font état d'une hausse des effectifs sur le 1er trimestre 2005 de +1,0% par rapport au 4e trimestre 2004 et de +1,7% sur un an, ce qui correspond à 388 emplois créés.

Au niveau de la construction, le secteur résidentiel a connu, avec +22%, la plus forte croissance des dix dernières années alors que le secteur non résidentiel, lui, recule de 11% avec un volume qui n'est cependant pas particulièrement faible au regard de la moyenne historique. Le début 2005 est toutefois porteur d'un certain pessimisme en raison des incertitudes de la loi concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

L'année 2005, du moins en ce qui concerne le premier semestre, sera surtout marquée par notre Présidence du Conseil de l'Union européenne.

La première phase de cette Présidence a été consacrée à la «gouvernance économique» au sein de l'Union. Nous avons mené de front la relance de la stratégie de Lisbonne et la réforme du pacte de stabilité et de croissance. Comme le disait Monsieur Prodi, la Présidence luxembourgeoise a réussi à rendre les règles du pacte plus «intelligentes».

En effet, les nouvelles règles permettent de privilégier la prévention plutôt que la sanction et de prendre davantage en compte la dette et la stabi-

lité à long terme au lieu du déficit conjoncturel. En prenant mieux en compte les cycles économiques, les circonstances exceptionnelles, le pacte sera moins mécanique et ne poussera plus les États à poursuivre des politiques budgétaires procycliques. Loin de relâcher la discipline budgétaire, le pacte rénové poursuit une stratégie ambidextre dans laquelle croissance et stabilité se voient accorder une importance équivalente.

La mise en phase du pacte avec la stratégie de Lisbonne est donc une étape importante servant à garantir un cadre macroéconomique plus favorable à la croissance au sein de l'UE. Comparée aux pays de l'OCDE, il faut reconnaître que la zone euro est plutôt vertueuse. Le déficit prévu des finances publiques, corrigé du cycle, est de 4,2% aux États-Unis, de 6% au Japon et de «seulement» 1,9% dans la zone euro.

Cinq années après le lancement de la stratégie de Lisbonne, il faut admettre que nous n'avons pas été à la hauteur des ambitions fixées à l'époque. Bien que des progrès aient été accomplis dans de nombreux domaines, ceux-ci n'ont été ni suffisamment rapides ni suffisamment focalisés et coordonnés pour produire les résultats espérés.

Pour remettre la stratégie de Lisbonne sur le droit chemin, le Conseil européen de printemps a procédé à un recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi, en misant principalement sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain. Cette relance de la croissance économique a obtenu l'appui des partenaires sociaux européens.

Soucieux de maintenir le pilier social, le Conseil «Compétitivité», sous Présidence luxembourgeoise, a décidé de remodeler la directive «services» de façon substantielle pour empêcher le dumping social qui nuirait durablement à notre modèle social européen. Les domaines sensibles devraient être écartés de cette directive pour être incorporés dans une directive-cadre relative aux services d'intérêt général.

Les États membres sont à leur tour responsabilisés et sont invités à définir un plan d'action pluriannuel de réformes pour améliorer la capacité de croissance et d'emploi de leur pays et d'en faire rapport tous les trois ans dans les enceintes compétentes de l'UE.

Au niveau national, le gouvernement issu des élections de juin 2004 m'a confié la coordination de la mise en œuvre du processus de Lisbonne au Luxembourg. À ce titre, une Tripartite restreinte s'est attelée à analyser, sur base du rapport du professeur Fontagné, le niveau de compétitivité de notre économie. Ce rapport, par moments fort contesté, a du moins le mérite de proposer un diagnostic sans complaisance de la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise, tout en s'inscrivant dans la philosophie du modèle social luxembourgeois. Selon le rapport Fontagné, «le modèle économique luxembourgeois s'essouffle». Cette réalité a été masquée par la bonne santé de l'économie des années 1990 qui a donné lieu à un sentiment d'isolement vis-à-vis des contraintes économiques extérieures dans un contexte socioéconomique peu propice aux réformes.

Le rapport connaît un deuxième mérite: celui d'avoir lancé un véritable débat national, impliquant les citoyens et les partenaires sociaux. Au cours de ce débat, j'ai invité les partenaires sociaux à conclure avec le gouvernement un pacte pour l'innovation et le plein emploi. Je sais gré aux partenaires sociaux d'avoir mené les discussions dans un climat serein et constructif et que la philosophie du modèle social luxembourgeois n'est pas remis en cause par les partenaires sociaux.

La phase du diagnostic commun a été achevée il y a deux semaines. Au cours de la dernière Tripartite restreinte «Compétitivité», sur base des propositions issues du rapport Fontagné et des contributions des partenaires sociaux, nous avons trouvé un terrain d'entente dans les domaines-clés suivants:

- le développement de la société de la connaissance, notamment en ce qui concerne l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur;
- le soutien accru à l'éducation et la formation initiale et continue;
- les mesures pour améliorer l'environnement général en vue de la création d'entreprises;
- le développement des TIC;
- l'encouragement aux technologies éco-innovantes;
- l'amélioration des infrastructures de transport, d'énergie et de communication;

- les actions en vue d'une meilleure cohésion sociale;
- la qualité et la sécurité de l'emploi.

Afin de faire avancer les travaux, le gouvernement doit désormais développer des actions concrètes dans les domaines où il existe dès à présent un certain consensus.

Je ne vous cache pas que des divergences persistent entre les partenaires sociaux sur certains sujets épineux sur lesquels nous devrons continuer à travailler, mais j'ai bon espoir que nous trouverons, dans les prochains mois, une solution globale viable pour tous.

Afin de permettre une meilleure appréciation des efforts engagés et des résultats obtenus, nous devons nous doter d'un tableau de bord avec des indicateurs précis. À cette fin, j'ai demandé à l'Observatoire de la compétitivité et au Statec de produire un tel tableau de bord, sur base de la proposition du professeur Fontagné et en étroite collaboration avec les partenaires sociaux. J'insiste sur le fait que les indicateurs doivent donner une image représentative des trois dimensions du développement durable: les dimensions économique, environnementale et sociale. Nous avons également convenu que ces indicateurs n'entraîneraient pas d'automatisme au niveau des actions politiques, mais qu'ils serviraient à déclencher un mécanisme de concertation et de discussion quant aux réformes à envisager.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

En vue de mettre au point ce plan d'action national, il faudra garder à l'esprit que notre ambition de croissance découle des accords pluripartites du «*Rentendësch*». Ces accords tablent implicitement sur une croissance économique à long terme de 4% par an. De même, l'IVL se base sur un scénario d'évolution de l'emploi découlant de ce taux de croissance économique pour déterminer les orientations en matière d'aménagement du territoire et d'infrastructures de transports.

Notre croissance économique est la résultante de la hausse de la productivité et de l'augmentation de l'emploi et des capacités de production physiques. Nous devons donc nous donner les moyens de nos ambitions. Je pense en particulier aux surfaces nécessaires pour accueillir les nouveaux emplois. Ensemble avec le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, je suis en train de préparer un plan sectoriel pour les zones d'activité économique. J'y reviendrai.

Pour le Luxembourg, qui dit croissance dit exportation. Comme la demande intérieure a tendance à être moins dynamique sur le long terme, les exportations de biens et de services doivent donc augmenter à un rythme plus élevé encore que la production.

Innovation, investissements, exportations: telles sont les variables-clés auxquelles doivent s'adresser les instruments de la politique de compétitivité pour concrétiser l'agenda de Lisbonne dans notre pays et pour traduire dans la réalité notre ambition de croissance et d'emploi.

La fiscalité, le coût des facteurs – du travail, du capital et de l'énergie –, la productivité, les infrastructures, l'environnement légal et réglementaire, la facilité d'adaptation à de nouvelles donnes du marché sont autant de facteurs qui déterminent la disposition à investir et à s'investir dans des projets d'avenir.

Cela vaut tant pour le tout jeune créateur d'entreprise qui en est à ses premiers pas de prise de risque entrepreneurial que pour la PME qui doit décider d'un investissement de croissance ou de modernisation. Cela vaut également pour l'entreprise d'envergure engagée dans la mondialisation des échanges et décidant de son implantation stratégique.

Il s'agira donc de continuer à améliorer la compétitivité par:

- la poursuite des actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprise et du développement d'une culture du risque entrepreneurial;
- l'engagement d'actions concrètes en matière de simplification administrative et du «mieux légiférer»;
- l'adaptation de la fiscalité de l'entreprise par des ajustements ponctuels au niveau de l'IRC et d'autres dispositions affectant la propension à investir.

Mais aussi et surtout faudra-t-il veiller à une évolution des coûts de production en rapport avec la

productivité, étant entendu que même la hausse de l'énergie et des matières premières, qu'elle provienne d'effets de pénurie ou de la fiscalité, ne peut pas toujours, dans un marché concurrentiel, se répercuter entièrement sur les prix de vente.

L'innovation, la recherche-développement, bref la création et la valorisation de connaissances scientifiques et techniques pour satisfaire des besoins nouveaux constituent le fer de lance de la politique européenne de compétitivité.

Je partage entièrement cette ambition qui pourtant n'est réalisable qu'à moyen et long terme, au prix d'un effort financier très conséquent. Dès à présent, les crédits budgétaires affectés à la recherche et à l'innovation sont en augmentation substantielle, à la fois au profit des entreprises qu'au profit des centres de recherche publics.

Plusieurs mesures concrètes ont en outre été introduites récemment, telles la mise en place d'une facilité CRP par la SNCI, destinée à financer des projets d'entreprise sur la base de résultats de projets de recherche initiés et développés dans les CRP, ou encore la signature d'une convention entre la SNCI et le Fonds européen d'investissement visant la coopération dans le domaine du capital-risque, venant utilement compléter les instruments existants dans les domaines de la fiscalité et du financement de projets novateurs par la CD-PME.

En outre, au regard du succès rencontré par le concept du Centre d'entreprise et d'innovation, Ecostart, dont l'ensemble des surfaces de 4 000 m^2 est désormais affecté à cinq entreprises, j'entends proposer prochainement au Conseil de gouvernement l'extension des bâtiments du site de Foetz par une nouvelle unité de 4 000 m^2, cela en attendant la réalisation de l'incubateur Ecostart dans la Cité des sciences sur les friches de Belval-Ouest à l'horizon 2007.

Dans ce renforcement de la politique d'innovation, l'Agence nationale de promotion de l'innovation et de la recherche – Luxinnovation – est également appelée à jouer un rôle prépondérant, notamment à l'égard de l'information, de la sensibilisation et de l'animation des petites et moyennes entreprises.

Ces initiatives seront approfondies et élargies, en y ajoutant une dimension transfrontalière, comme le pôle de compétitivité du gouvernement français.

Toutes ces initiatives et instruments coûteront chers et exigent donc une mise en place de façon ordonnée, dans un souci d'efficacité optimale. Pour dégager une valeur économique, la recherche-développement et l'innovation doivent se traduire globalement en investissements, emplois, productivité et production, celle-ci étant principalement à écouler sur les marchés d'exportation.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

La nécessité de promouvoir les investissements n'est plus à établir; encore faut-il que le climat économique général soit propice à la prise de risques auxquels des engagements financiers, souvent substantiels, sont liés. Les investissements étrangers, de l'Amérique du Nord et de l'Asie, n'ont pas été favorables ces dernières années.

La plupart des projets d'implantation nouvelle relèvent de l'industrie des technologies de l'information, des communications et du commerce électronique, voire de l'établissement de quartiers généraux, généralement peu intensifs en capital.

Les différentes missions de prospection économique et de promotion commerciale que j'ai pu mener depuis le mois de septembre dernier m'ont néanmoins convaincu du potentiel de synergies entre ces deux activités et du potentiel d'ouverture de nouveaux marchés pour nos entreprises. Le regroupement au sein d'un seul ministère des compétences de la promotion du commerce extérieur et de la prospection économique facilite en tout cas largement ces synergies.

J'ai donc décidé de procéder à la réorganisation des structures de promotion commerciale et de prospection économique dans l'optique d'une meilleure utilisation des moyens et d'étendre notre réseau de représentations à l'étranger.

Ainsi, en accord avec le ministre du Trésor et du Budget et la Chambre de commerce, le Comité consultatif du commerce extérieur sera maintenu en place avec quelques adaptations de ses missions, de sa composition et de ses outils de travail. Parallèlement, le Comité de développement économique, dont la présidence d'honneur continuera à être assurée par S.A.R. le Grand-Duc héritier, sera renouvelé et ses missions précisées.

Les missions des bureaux de prospection du BED à l'étranger – notamment aux États-Unis, au Japon et en Corée – seront élargies à la promotion du commerce extérieur. Le bureau de promotion commerciale à l'ambassade du Luxembourg en Inde sera intégré dans ce réseau de représentations et coordonné par mes services.

Par ailleurs, deux nouveaux bureaux seront ouverts dans les mois qui viennent, dont l'un dans le Golfe persique à Dubaï, l'autre en Chine. Nos entreprises sont appelées à faire largement appel à ces infrastructures pour les guider dans leurs démarches commerciales dans ces pays.

Outre la promotion générale du Grand-Duché de Luxembourg comme terre d'investissement, nous programmons des missions de prospection plus ciblées à l'instar de celle que j'ai effectuée en janvier dernier avec le ministre délégué aux Communications aux États-Unis, axée sur les industries de l'information, des communications et du commerce électronique. Une mission sectorielle visant l'industrie automobile nous mènera en automne avec une délégation d'entreprises de ce secteur à Detroit aux États-Unis.

Conformément au programme gouvernemental, j'ai chargé le CRP-Santé d'une étude destinée à examiner les forces et faiblesses de notre pays dans le domaine du développement de la biotechnologie. Une mission me conduira le mois prochain en Israël, qui dispose dans ce domaine d'un grand potentiel.

Enfin, j'attends dans les prochaines semaines la finalisation d'une étude sur les potentialités du Luxembourg dans le domaine des services logistiques basés sur le fret aérien, l'objectif étant de mieux valoriser les courants de trafic aérien de biens transitant par l'aéroport de Luxembourg.

Dans un contexte analogue, je salue également le projet de coopération renforcée CFL/Arcelor visant une activité de fret ferroviaire régional compétitive aux opportunités multiples:

- protéger l'environnement en privilégiant le rail par rapport à la route;
- créer des conditions favorisant la compétitivité logistique de l'industrie manufacturière luxembourgeoise qui a besoin d'une alternative au camion;
- consolider l'activité fret des CFL au niveau de la Grande Région dans un contexte de marché ouvert.

Pour le compte du gouvernement, le ministre des Transports entend, dans le respect des traditions de dialogue propres au Luxembourg, accompagner et encadrer cette démarche engagée par les CFL et Arcelor.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

La croissance de l'économie luxembourgeoise doit continuer à être tirée par les grands secteurs exportateurs que sont l'industrie manufacturière, les transports et les communications ainsi que l'industrie financière.

Cela ne diminue en rien le rôle des PME et des services aux entreprises, bien au contraire! Le commerce et l'artisanat, largement présents à cette foire, par leur flexibilité, leur capacité d'adaptation et d'innovation constituent la chair et le sang d'une économie dynamique. Ce sont eux qui alimentent la capacité exportatrice des grands secteurs par leurs produits et services performants et compétitifs.

Les PME participent à part entière à la compétitivité et à la capacité de croissance de notre économie. Il s'agit donc d'être attentif à leurs besoins et au maintien d'un tissu d'entreprises performantes, dynamiques et innovantes.

Sans vouloir être exhaustif, je noterai quatre types de besoins de ces entreprises: des infrastructures en quantité et qualité suffisantes, un soutien pour l'utilisation rationnelle des TIC, des procédures administratives simplifiées et l'accès au financement.

Quant à ce dernier volet, la réforme de la loi-cadre des classes moyennes, la réforme des dispositions régissant l'octroi des crédits d'équipement de la SNCI, prévoyant notamment l'extension des investissements financés aux actifs incorporels et aux terrains, enfin, le prêt de démarrage et de reprise d'entreprises introduit par la SNCI sont autant de mesures récentes devant faciliter l'accès au financement des entreprises.

Pour des projets innovateurs, les instruments de capital-risque de la CD-PME ou de la SNCI ou

encore les dispositions fiscales afférentes restent d'application. Je nourris aussi l'espoir que les nouvelles dispositions régissant les sociétés d'investissement en capital-risque viendront améliorer le climat d'investissement dans les activités innovantes.

Les instruments ne manquent donc pas. En revanche, je souhaiterais davantage de projets porteurs venant faire appel à ces instruments.

Dans le domaine des infrastructures d'accueil – zones industrielles ou d'activité économique, maisons relais, pépinières d'entreprises –, il importe de disposer d'un tissu dense et ordonné de pareilles infrastructures.

Au niveau des infrastructures nationales, une réserve foncière suffisante, équipée en accès routiers, énergétiques et de communication suffisants pour faire face aux souhaits multiples et variés des investisseurs potentiels, doit être disponible pour répondre à une demande spontanée. C'est la raison pour laquelle je souhaite étendre ces infrastructures lourdes.

En outre, je souhaite encourager le développement – à l'initiative des syndicats de communes – de zones existantes et nouvelles à caractère régional, réservées à des activités artisanales ou de prestations de services d'intérêt régional.

Enfin, j'estime que les communes doivent continuer à assumer leur responsabilité dans l'approvisionnement de leur population dans le domaine du commerce et des services aux particuliers.

Voilà les idées maîtresses d'un plan sectoriel «zones d'activité économique» que le gouvernement a décidé de mettre en chantier dans le cadre du plan directeur de l'aménagement du territoire et de l'IVL.

Il est entendu que ce plan sectoriel ne remet pas en question les projets de création ou d'extension en cours.

De même, l'élaboration d'un plan sectoriel ne doit pas constituer un prétexte pour justifier un quelconque moratoire des initiatives communales ou privées visant à aménager des espaces économiques nouveaux. La croissance économique et la création d'emplois ne peuvent souffrir de pause! Elles ne sont donc possibles qu'au prix d'espaces supplémentaires réservés aux activités économiques.

C'est également au niveau des PME que le commerce électronique et Internet, de façon générale, peuvent jouer un rôle prépondérant pour leur développement. La rapide transposition des directives relatives au commerce électronique et à la signature électronique a permis au Luxembourg de prendre un avantage concurrentiel passager. Dans un secteur en mutation permanente, il importe d'ajuster périodiquement le cadre législatif afin de conserver une indispensable attractivité dans ce domaine, tant pour les entreprises nationales que pour les grandes multinationales qui désirent venir s'implanter à Luxembourg. Pour essentiel qu'il soit, un cadre juridique adapté n'est pas suffisant pour promouvoir le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC).

Aussi, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a-t-il réalisé d'importants projets dans ce domaine, visant à rassurer les entreprises luxembourgeoises et les citoyens également au niveau de la fiabilité et de la sécurité du «monde Internet».

Pour cette raison, mon ministère a établi un plan national directeur pour la sécurité des systèmes et réseaux d'information. Ce plan vise à renforcer, d'un côté, la confiance des fournisseurs de services en ligne et, de l'autre, la confiance des consommateurs.

Le projet CASES lancé par mon département organise des formations pour citoyens et PME, publie des articles en presse dans la Grande Région et collabore avec des structures similaires en Europe, tels que des spécialistes nationaux pour la protection des infrastructures critiques en Suisse. C'est un site qui regroupe des informations facilement compréhensibles dont chacun, entreprise comme citoyen, a besoin pour se protéger de façon efficace sur Internet.

La signature électronique est un élément-clé dans le développement de l'*e-government*, du commerce électronique ainsi que de la sécurisation de tout transfert de données sur Internet.

Le projet LuxTrust vise à mettre en place une infrastructure à clé publique, indispensable à la signature électronique et à l'identification électronique

univoque des parties à un contrat ou à une communication. Ainsi, une société anonyme LuxTrust sera constituée sous peu, cofinancée par l'État et les grandes banques de la place financière luxembourgeoise et en coopération avec les chambres professionnelles et les communes.

Concernant l'utilisation d'Internet, le Luxembourg est en forte progression avec 59% des ménages connectés à Internet, la moyenne européenne étant de 39%. En ce qui concerne le commerce électronique, 32% des personnes au Luxembourg utilisent Internet pour acheter ou commander des biens ou services, la moyenne européenne étant de 17%. Pour les actions et services financiers, ce pourcentage augmente même à 35%! Ces chiffres démontrent clairement que le Luxembourg a largement rattrapé son retard et est dorénavant positionné de manière très compétitive par rapport aux autres États membres de l'Union européenne.

Finalement, les travaux au niveau du Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises ont bien démarré par une analyse des entraves administratives existantes et devraient aboutir à un plan d'action tendant à valoriser des approches administratives intégrées, efficaces et nécessaires. En créant l'Institut luxembourgeois de normalisation, d'accréditation et de surveillance, je réaliserai sous peu un projet de réforme administrative ambitieux qui regroupera dans une seule entité des activités actuellement éparpillées dans dix ministères et administrations différentes.

Dans le cadre de mes compétences, je m'emploie également à faciliter le flux d'information entre les instances étatiques et les entreprises. À partir du constat que différentes administrations demandent des informations récurrentes aux entreprises, nous poursuivons l'idée d'instaurer sur le portail «Entreprises» du ministère de l'Économie un système centralisé retraçant pour les entreprises le cheminement des procédures administratives dans lesquelles elles s'engagent.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Une croissance économique de 4%, que les partenaires sociaux et les partis politiques appellent de leurs vœux, ne sera pas possible sans croissance de l'emploi de l'ordre de 2 à 2,5% par an. Par ailleurs, dans la mesure où cette croissance doit être intensive en innovation et en connaissance, le niveau d'éducation et de formation des salariés doit aller en croissant.

Il n'y a aucun doute que notre démographie propre ne saura satisfaire à ces besoins, même avec un taux d'emploi croissant de la population résidente et même en supposant la résorption du chômage. Pour être à la hauteur de ses ambitions, notre économie devra donc continuer à faire appel aux frontaliers et à l'immigration.

Dans ce contexte, je plaide pour une ouverture progressive et contrôlée de l'immigration de ressortissants non communautaires disposant d'une qualification élevée et dont notre pays a besoin. Je pense notamment au transfert de collaborateurs à l'intérieur d'un groupe d'entreprises et à l'appel aux qualifications dans les sciences, les métiers de l'ingénierie ou encore la finance. Le Grand-Duché a besoin de ces compétences pour sa croissance économique à long terme, dont la finalité n'est autre que l'amélioration du niveau de vie de sa population.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Le protocole de Kyoto aura dans les années à venir une influence importante sur l'économie nationale et internationale.

Avec mon collègue ministre de l'Environnement, j'ai commandé une étude relative à un concept général visant à limiter au maximum les effets négatifs pour les entreprises luxembourgeoises découlant des engagements à prendre en vue de parvenir aux buts fixés par le protocole de Kyoto. Les conclusions de cette étude devront permettre de définir de façon cohérente et à long terme la politique énergétique du Grand-Duché de Luxembourg.

Déjà actuellement, mes services sont en train de préparer plusieurs actions permettant d'atteindre des améliorations considérables en matière d'efficacité énergétique. Il s'agira de matérialiser une réduction conséquente des consommations d'énergie à tous les niveaux, et ceci en tenant compte de l'économicité des principales mesures.

Une nouvelle législation visant une meilleure performance énergétique des bâtiments est en élabora-

tion. Dans un même ordre d'idées, le gouvernement vient de donner son feu vert au projet Sudcal ayant pour objet la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain alimentant le nouveau quartier de Belval-Ouest à partir de la centrale TGV d'Esch-sur-Alzette. Ce projet évitera l'émission d'environ 13 000 tonnes de CO_2 par an.

D'autre part, j'ai l'intention de lancer une étude de potentiel permettant de définir les priorités pour un nouveau cadre de soutien aux énergies renouvelables. En effet, s'il faut se féliciter des mesures en faveur des énergies renouvelables et de la cogénération, l'évolution des trois dernières années a placé le Fonds de compensation dans une situation intenable qui risque d'empirer à partir du 1er janvier 2006 avec les nouvelles conditions imposées par les directives européennes. Il est donc clair qu'une réforme de la législation actuellement en élaboration est nécessaire et urgente.

Dans un même souci de protection de l'environnement, mes services sont en train de préparer la transposition de la directive européenne sur les biocarburants et je saisirai sous peu le Conseil de gouvernement d'un projet de règlement visant à soutenir l'acquisition de véhicules à faible consommation d'énergie et équipés de filtres à particules.

Altesses Royales,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech sinn a mengen Ausféierungen dëst Joer méi wäit gaangen ewéi soss, well d'Ëmfeld an deem eis Economie evoluéiert ëmmer méi komplex a villsäiteg gëtt. Nodeems mir während engem Joerzingt Wuesstemssteigerunge vu 6, 7, 8 a méi Prozent gewinnt waren, hu mir déi lescht Joren, wéi een esou schéi seet, méi kleng Bréidercher misse baken. Och wann 2004 mat 4,5% Wuesstem erëm en zimlech gutt Joer war, esou leien d'Prognosen fir 2005 schon erëm e Krack drënner.

Ech wëll domatt zum Ausdrock bréngen, datt mir insgesamt, Dir als Entrepreneuren a mir als Regierung, an Zukunft vill méi waakreg an aktiv musse sin wéi dat nach an den 90er Joren de Fall war. Mir mussen ewell fir all Betrib, fir all Aarbechtsplaz an net zulescht fir all Steiercent kämpfen an äis all Dag nei a Fro stellen. Dir als Betriber a mir als Regierung.

Mir mussen äis och bewosst ginn, datt mir an Zukunft iwwert eis kleng Grenzen eraus an enger Welt, déi méi grouss ginn ass, eis Chancë mussen notzen. Am Zäitalter vun der Globaliséierung an den neien Technologien sinn och Länner wéi China, Japan, Indien an anerer direkt virun eiser Hausdier. Waren et nach virun zéng Joer haaptsächlech d'Geschäftsleit an d'Handwierker vun Tréier, Arel oder Metz, déi eiser klenger Economie Kappzerbrieches gemaach hunn, esou sti mer haut mat jiddwerengem direkt online, an iwwerall op der Welt, a Konkurrenz.

Och wa mir de Moment deen een oder anere battere Réckschlag erleiden: mir brauche keng Angscht ze hunn virun där gewalteger Erweiderung vun eisem wirtschaftlechen Horizont, a meng Ausféierunge vu virdrun missten dat beleeën. Mir sinn gutt preparéiert. Wat mer allerdéngs musse maachen, ass äis eisen Pionnéiergeescht aus de Grënnungsjoren vun der Stolindustrie, der Bankeplaz oder der Medienindustrie erëm an Erënnerung ruffen.

Am allgemenge Wuelstand vun de leschte 15 Joer si mer alleguerten, kommt mir ginn et zou, e bëssche bequem, fir net ze soen behäbeg ginn.

Als Wirtschaftsminister hunn ech mech virdrun laang a breed dozou ausgedréckt, wéi een eise Standuert fit maache kann an eis künfteg Chancen nëtze soll. A menger Funktioun als Sportsminister géing ech soen: d'Äerm erop, d'Lafschlappen un a lass.

Zënter dass et eis kleng Economie gëtt, si mir oft an Turbulenzen an a schwiereg Zäiten geroden. Eenzelnes ass och emol drënner an driwwer gaang, mä eppes ass äis ëmmer gelongen: eis Chancen z'erkennen a se zum Wuel vun äis all an de kommende Generatiounen och ze notzen… dat wäert och an Zukunft hoffentlech net anescht sinn.

Ech soen lech Merci!

Proclamation du gouvernement en vue du 8 mai

8 mai 2005

Muer, den 8. Mee 2005, sinn et 60 Joer hier, datt den Zweete Weltkrich hei bei äis an Europa op en Enn goung. Dëst Joer wëlle mer e besonnesche Merci

all deene soen, déi Europa seng Fräiheet ëremginn hunn. Mir denken dobäi virun allem un déi vill alliéiert Zaldoten, un éischter Plaz un d'Amerikaner, un d'Englänner an d'Russen, déi d'Haaptlaascht vum Krich gedroen hunn. Mä mir wëllen awer och all déi aner net vergiessen, d'Fransousen, d'Kanadier, d'Australier, d'Hollänner, d'Belsch, d'Dänen, d'Norweger, d'Polen, d'Tschechen, d'Griichen, fir nëmmen déi Wichtegst ze nennen. Mir denken un eis Prënze Félix a Jean, déi aktiv an de briteschen Truppe präsent waren. Mir éieren haut eis Lëtzebuerger Fräiwëlleg an den alliéierten Arméien an am Maquis, déi hiert Liewen op d'Spill gesat hunn, fir géint Hitler-Däitschland mat der Waff an der Hand hire Mann ze stellen. Net vergiess sinn eis Resistenzler, déi dem Okkupant d'Stier gebueden hunn. Mir wëllen awer och un déi Jongen a Meedercher denken, déi an der verhaasstener Uniform hu misse kämpfen, oder déi am Reichsarbeitsdienst waren an doduerch vill gelidden hunn.

Zwar war den 8. Mee nach net d'Enn vun all Leed an Zerstéierung, nach gouf a ville Familljen op e Papp, e Jong, eng Fra, e Meedche gewaart, déi nach net aus dem KZ, der Ëmsiidlung oder der Krichsgefaangeschaft erëm waren, mä dach war de Fridden elo do. Eng nei Zäit huet ugefaang. Déi vill, bal iwwergrouss Problemer, wéi Rapatriement a Reconstructioun, goufe mat neiem Mutt ugepak. Lëtzebuerg huet e neien Depart geholl.

Zanter 60 Joer liewe mer elo a Fridden an eisem Land a mat eise Noperen. D'Iddi fir Europa z'eenegen an doduerch neie Krich onméiglech ze maachen, huet sech verbreet an haut si mer zu 25 a geschwënn zu 27 an der Europäescher Unioun. Europa wiisst ëmmer méi zesummen. Dat ass d'Garantie, datt mer weiderhinn a Fridden a Fräiheet liewe kënnen.

Loosse mer äis muer un den Dag vu viru 60 Joer erënneren an äis virun deene vernäipen, déi äis d'Fräiheet an d'Onofhängegkeet erëmbruecht hunn.

D'Membere vun der Regierung

Jean-Claude JUNCKER, Jean ASSELBORN, Fernand BODEN, Marie-Josée JACOBS, Mady DELVAUX-STEHRES, Luc FRIEDEN, François BILTGEN, Jeannot KRECKÉ, Mars DI BARTOLOMEO, Lucien LUX, Jean-Marie HALSDORF, Claude WISELER, Jean-Louis SCHILTZ, Nicolas SCHMIT, Octavie MODERT

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, lors de l'atelier consacré à REACH

11 mai 2005

Madame, Messieurs les Député(e)s,
Mesdames, Messieurs,

Vous êtes sur le point de clôturer vos travaux au sein de notre *workshop* sur REACH qui a rassemblé hier, aujourd'hui et demain, les principaux acteurs du débat autour de la réforme de la législation européenne sur les substances chimiques (REACH).

Il va sans dire que REACH compte parmi les priorités de la Présidence luxembourgeoise, et c'est parce que REACH est un exemple important de ce que pourra être le nouveau type de politique européenne dans le cadre du processus de Lisbonne – fondé sur une approche intégrée et équilibrée entre les trois dimensions du développement durable –, protection de l'environnement, cohésion sociale et compétitivité.

Ensemble avec mon collègue Lucien Lux, ministre de l'Environnement, je m'efforce d'arriver avec REACH à un projet équilibré, flexible et praticable à tous les niveaux, sans bureaucratie excessive aussi bien au niveau des entreprises qu'au niveau des administrations publiques nationales et européennes.

Je suis persuadé que vos discussions sur les études d'impact vont contribuer à trouver une compréhension commune quant aux effets probables de la proposition REACH. Le recours à ce type d'analyse a été présenté par la Commission comme l'instrument de choix dans les efforts d'assurer «une mise en œuvre plus cohérente de la stratégie européenne de développement durable». Développée dans le cadre du programme «Mieux légiférer», ces analyses fourniront une aide indispensable à la prise de décision politique concernant REACH. REACH a d'ailleurs été une des premières propositions de la Commission à être accompagnée par une étude d'impact. Les études complémentaires analysées lors de notre atelier de travail sont des études de cas ayant suivi une méthodologie commune et elles se sont concentrées sur la vulnérabilité de certaines chaînes d'approvisionnement. REACH a aussi inauguré une nouvelle façon de coopération entre les

trois instances décisionnelles que sont la Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'UE, ainsi que les *stakeholders* tels que définis par le *Memorandum of Understanding*. Dans ce sens, je me réjouis que des représentants de tous ces acteurs soient présents ici.

On peut d'ores et déjà rappeler les conclusions de la Commission, qui sont les suivantes:

- les substances produites à des volumes inférieurs à 100 tonnes par an sont plus vulnérables que les substances à haut volume dont la vulnérabilité est peu probable;
- la probabilité que les utilisateurs en aval soient confrontés à ce que des substances techniquement importantes soient retirées du marché est réduite;
- les coûts d'enregistrement uniques peuvent être substantiels et de ce fait, mener à une rationnalisation des portefeuilles au sein des producteurs;
- les coûts de reformulation et de réingénierie sont substantiels pour les cas où une substance est retirée du marché;
- il est plus difficile pour les PME de reporter les coûts d'enregistrement aux utilisateurs en aval;
- les utilisateurs de matières premières dans le secteur inorganique ont besoin d'une clarification et de précisions en ce qui concerne le domaine d'application de REACH;
- l'impact de REACH sur l'innovation est incertain;
- il existe des soucis concernant la praticabilité spécifique et les aspects de confidentialité;
- les entreprises ont identifié certains bénéfices commerciaux de REACH;
- les PME peuvent être touchées plus particulièrement par REACH.

Ces conclusions, même si elles sont rassurantes, doivent néanmoins nous préoccuper afin d'orienter tous nos efforts vers l'élaboration de propositions d'amélioration visant à augmenter la praticabilité de REACH. Il est évident que la plupart de ces aspects touchent le domaine de l'enregistrement des substances. Il en est de même pour les propositions alternatives qui ont fait l'objet de discussions ce matin même. Le choix des propositions analysées plus en détail s'alignait bel et bien avec les conclusions des études d'impact. Je suis persuadé qu'il faudra tenir compte de toutes ces initiatives lors de l'élaboration du texte final. Il s'agit d'en faire un paquet cohérent, intégré et praticable et qui doit être ficelé de façon à réduire au maximum les coûts, sans entraîner une diminution de la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Cette version finale de REACH comportera sans aucun doute des éléments de propositions qui ont été discutées hier et aujourd'hui, tout en tenant compte bien évidemment d'autres aspects qui ont déjà fait ou qui feront l'objet de débats politiques lors des Conseils «Compétitivité» et «Environnement», avant d'arriver à un accord politique au sein du Conseil tel qu'envisagé par ceux qui vont nous succéder.

Ainsi, les discussions sur OSOR (One Substance, One Registration), suite à la proposition hongro-britannique, ont tourné autour des aspects pratiques du préenregistrement, les modalités concernant les régimes obligatoires ou volontaires de partager les données ainsi qu'un partage des coûts. Les discussions sur les aspects techniques d'amélioration de l'article 6 relatif aux substances dans les produits ont surtout porté sur des aspects de contrôle et de limitation du régime tels qu'envisagés pour les substances préoccupantes et l'introduction de seuils. Néanmoins, la mise en œuvre pratique de l'article 6 reste toujours complexe. La plupart des participants ont trouvé des mérites à l'approche alternative malto-slovène concernant l'enregistrement et l'évaluation des substances à bas volume (en dessous de 10 tonnes par an). Il s'agit de trouver un régime plus praticable pour ces quelque 20 000 substances qui sont particulièrement vulnérables, car leur production ne serait plus garantie si REACH est adopté inchangé. La proposition mérite d'être développée plus en détail et je suis persuadé, qu'ensemble avec des éléments d'OSOR, elle fera partie d'un texte final. Le fait que cette proposition est issue d'un consortium de deux petits pays mérite une considération particulière et croyez-moi, je sais de quoi je parle! Le travail futur du Groupe ad hoc devra également se vouer aux interfaces de ces différentes initiatives en vue d'aboutir à un ensemble cohérent remplissant tous les critères d'un texte

législatif inscrit sous le concept du *better regulation*.

Enfin, permettez-moi également de rappeler aux représentants des États membres un devoir particulier qui nous incombe en tant que colégislateur: il s'agira de faire en sorte que les entreprises qui font partie de notre patrimoine industriel soient bien préparées et encadrées afin d'être en mesure de répondre aux obligations de REACH. Ainsi, je vous invite tous à étudier la possibilité de mettre en place des *helpdesks* dans vos pays. Proche des entreprises, parlant leur langue, adoptant leurs us et coutumes, ces *helpdesks* REACH nationaux, inscrits dans un réseau animé par l'Agence, contribueront à rendre REACH praticable sur le terrain, j'en suis persuadé.

Finalement, vous vous êtes certainement déjà posés la question concernant la suite que nous allons donner aux travaux de ce *workshop*. Suivant le modèle de nos prédécesseurs néerlandais, la Présidence va informer les Conseils «Compétitivité» et «Environnement» des conclusions et recommandations qui, pour ainsi dire, trouveront donc leur retombées au niveau des ministres. Ainsi, l'atelier de travail aura un impact sur les travaux futurs du Conseil en matière de REACH.

Je vous remercie pour votre participation active à notre atelier de travail et vous remercie de vous être associés à notre initiative de laboratoire d'idées visant à améliorer REACH. Je vous souhaite une bonne rentrée et reste persuadé que vous allez garder l'élan de ces deux jours en vue d'arriver à un REACH praticable, gardant l'équilibre entre la réduction des coûts et la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Je vous remercie de votre attention.

Contribution écrite du ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz: «La fin de la pauvreté?»

23 mai 2005

La question mérite d'être posée quelque cent jours avant le sommet des Nations unies appelé à évaluer, au mois de septembre, les progrès accomplis en matière de développement depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement en l'année 2000.

Pour l'heure, nous sommes loin d'atteindre les objectifs fixés il y a 5 ans. Ceci est particulièrement vrai pour l'Afrique. En effet, le premier des huit objectifs du Millénaire pour le développement consiste à réduire de moitié, d'ici 2015, l'extrême pauvreté et la faim. Or, en Afrique subsaharienne, 46% de la population survivent toujours avec moins d'un dollar par jour, la mortalité infantile et maternelle reste très élevée, et le HIV/sida tue plusieurs milliers de personnes par jour.

Les autres chiffres sur l'éducation, l'égalité des genres ou le développement durable ne sont guère plus encourageants et on pourrait multiplier les exemples. De plus, l'éradication de la pauvreté est aussi un gage nécessaire de sécurité internationale pour les années à venir.

Mais lorsque nous parlons chiffres, n'oublions-nous pas parfois que derrière chaque chiffre il y a une personne, que derrière chaque personne il y a un destin et que c'est de ce destin qu'il s'agit lorsque nous mettons en avant l'objectif de l'éradication de la pauvreté?

Aujourd'hui, nous ne saurions nous contenter de faire des constats. Il faut de l'action, maintenant. Néanmoins, face à ces constats, d'aucuns pourraient soutenir – à juste titre, d'ailleurs – qu'il ne s'agit plus d'une action, mais plutôt d'une réaction.

Comment articuler cette réaction ou cette réponse? Voilà la véritable question à laquelle l'Union européenne et la communauté internationale devront apporter une réponse très rapidement.

Pour éradiquer la pauvreté, il faut, certes, améliorer l'efficacité de l'aide, et je me félicite dans ce contexte des résultats du Forum de Paris en matière d'harmonisation de l'aide.

Pour éradiquer la pauvreté, il faut, certes, améliorer la gouvernance et combattre la corruption chez tous les acteurs.

Pour éradiquer la pauvreté, il faut, certes, que le Doha Round sur le commerce devienne un véritable *round* de développement et que la réunion ministérielle de décembre à Hong Kong soit menée à bonne fin.

Mais pour éradiquer la pauvreté, il faut surtout augmenter, voire doubler le volume de l'aide au développement. Je m'inscris en faux contre l'argumentation de ceux qui affirment que l'amélioration de la bonne gouvernance pour tous et de la qualité de l'aide nous dispenseraient d'en augmenter le volume. Je m'inscris de même en faux contre l'argumentation de ceux qui maintiennent qu'il suffit de réformer ou de libéraliser le commerce mondial pour atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté que nous nous sommes fixés.

«Efficacité ou volume de l'aide?»: telle n'est pas la question. «Efficacité et volume de l'aide!»: telle est la réponse.

Trade or aid?: telle n'est pas la question. *Trade and aid:* telle est la réponse.

À défaut de doubler rapidement le volume de l'aide, nous allons rater les objectifs du Millénaire ou, dans le meilleur des cas, les atteindre en 2049 ou 2064. Ces dates, situées dans le contexte des besoins en développement, constituent en elles-mêmes un véritable scandale.

Le Conseil européen du 16 décembre dernier a confirmé le plein appui de l'Union européenne aux objectifs du Millénaire pour le développement et la nécessité de faire des progrès vers leur réalisation, en particulier en Afrique subsaharienne.

L'Union européenne assure déjà, à elle seule, 55% de toute l'aide publique au développement (APD) mondiale. Quatre de ses États membres ont d'ores et déjà atteint une APD de 0,7% de leur revenu national brut (RNB). Six autres de ses États sont en bonne voie pour y arriver avant 2015.

En 2002, à la conférence de Monterrey sur le financement du développement, l'Union et ses États membres se sont engagés à atteindre en 2006 une APD moyenne de 0,39% de leur RNB. Nous sommes en train de respecter cet engagement. Fin mai, le Conseil des ministres de l'UE se prononcera sur les récentes propositions de la Commission européenne visant à passer à un nouveau seuil moyen d'APD de 0,56% en 2010 avant d'atteindre celui de 0,7% en 2015. Des seuils spécifiques sont proposés pour les dix nouveaux États membres. Ainsi, à moyen terme, l'Union européenne et ses États membres seront en mesure d'augmenter chaque année le montant de leur aide au développement de quelque 20 milliards d'euros.

M. Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, s'est déclaré particulièrement encouragé par les efforts en cours au sein de l'Union européenne en vue d'établir des objectifs ambitieux en matière d'aide publique au développement.

Le décor est planté. Les acteurs du développement sont attendus au tournant. Les populations les plus pauvres ne se contentent plus de promesses vagues voire vaines. Elles veulent des engagements menant à des actions concrètes. Serons-nous à la hauteur? Nous le saurons le 24 mai, lorsque les ministres du Développement de l'Union européenne seront amenés à se prononcer sur les critères minima de l'aide publique au développement à l'horizon 2010.

Il s'agit tout simplement d'une question de solidarité internationale.

Si cette expression de solidarité internationale doit encore avoir un sens, c'est maintenant, pas demain que l'Union européenne doit agir et assumer sa part de responsabilité dans le combat contre la pauvreté pour les prochaines années.

Voilà les enjeux, voilà les défis auxquels nous sommes confrontés. La fin de la pauvreté est au prix de notre réussite.

Ce n'est qu'ensemble que nous serons à même de relever ces défis. Alors, ensemble, faisons-le. Entrons sans tarder dans l'ère qui sonnera le glas de la pauvreté.

Pour que la fin de la pauvreté devienne réalité!

Luc Frieden, ministre de la Justice, lors du 20e anniversaire de la signature des accords de Schengen

2 juin 2005

Altesses Royales,
Monsieur le Président
du Parlement luxembourgeois,
Monsieur le Bourgmestre,
Chers collègues et amis ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En cette soirée, je voudrais d'abord remercier Leurs Altesses Royales, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse du Luxembourg, de nous faire l'honneur

de nous rejoindre en cette cérémonie un peu particulière, puisque nous célébrons trois anniversaires en même temps.

Vingt ans d'accords de Schengen, dix ans d'application pratique de ces accords et de ces différents volets, quinze ans de convention d'application des accords de Schengen. Mais je crois que Schengen figure parmi ces villes ou villages européens qui sont sans nul doute les mieux connus en Europe, sans que les gens en Europe sachent très bien où cela se trouve. Et c'est la raison pour laquelle nous avons pensé qu'il serait bien de vous inviter ce soir ici à Schengen, pour vous montrer que Schengen est un village sympathique au Grand-Duché de Luxembourg, et nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Bourgmestre, de nous recevoir dans votre belle commune ce soir.

Schengen n'a pas été choisi en juin 1985, quand ces accords ont été signés de façon abstraite. Parce que Schengen, au début, c'étaient cinq pays, les pays du Benelux, la France et l'Allemagne. Et c'est ici, à Schengen, que le Benelux, qui a négocié ensemble avec la France et avec l'Allemagne, a une frontière commune. Et donc, c'est véritablement une place européenne qui a été choisie pour construire cet espace de Schengen, auquel nous nous sommes tant habitués par la suite.

Mais il y a, au-delà de cette proximité géographique, une symbolique qui va au-delà de la géographie, le Luxembourg est quelque peu coincé entre deux puissants voisins, l'Allemagne et la France. Et en choisissant comme lieu de signature, pour un traité qui abolit les frontières et qui introduit la coopération policière, un endroit où des nations qui jadis se combattaient, qui représentent des cultures différentes, se rejoignent, je crois que c'est bien aussi de voir en Schengen un instrument de paix et de dialogue entre les peuples qui ont rejoint l'Europe à travers Schengen, et par la suite.

J'observe d'ailleurs que Schengen a souvent impressionné de hauts représentants de ces deux cultures allemande et française qui ont traversé cette ville. Il y a de cela déjà un certain temps. En effet, Victor Hugo, quand il était en exil, est passé par Schengen. Il a, alors qu'il est un auteur, il a dessiné ici à Schengen le château qui se trouve à côté de nous, et d'ailleurs, sur la compilation des textes sur l'acquis de Schengen que le secrétariat général du Conseil de l'Union européenne vient d'éditer, je crois que nos fonctionnaires ici présents connaissent bien cet ouvrage, on voit d'ailleurs ce dessin de Victor Hugo.

Un Allemand, quelques années plus tôt, en 1792, Johann Wolfgang von Goethe, en revenant de la bataille de Walny, est aussi passé par Schengen. Il a, lui aussi, dessiné ici à Schengen, il a dessiné l'arbre de la liberté, qui nous vient de la Révolution française, et sur le verso de son dessin, on voit le village de Schengen. Donc, c'est quand même un endroit où des cultures différentes se sont rencontrées.

Et je crois que c'est bien un signe, parce que si nous célébrons cet anniversaire ce soir, alors qu'il y avait certaines raisons pour ne pas le célébrer en ce jour, parce que l'Europe a été remise en question par certains, message auquel il faut évidemment réfléchir, je crois qu'il faut aussi réfléchir à ce que Schengen représente. Et Schengen représente pour nous la liberté, Schengen représente pour nous la sécurité et Schengen représente pour nous la réussite européenne. La liberté, puisque l'objectif principal était d'abolir les frontières. Mais en même temps, nous avons réalisé que si on abolit les frontières et si on veut assurer la sécurité, il faut des mesures compensatoires. Et c'est pour cela que Schengen prévoit aussi, surtout la convention d'application, des éléments très clairs pour renforcer la coopération policière et l'entraide judiciaire pénale pour introduire un régime commun en matière de visa, d'asile pour aboutir à un meilleur contrôle des frontières extérieures. Et ce sont donc cette liberté et cette sécurité que nous souhaitons mettre ensemble.

And in fact what we have done in the past remains an important objective today. Schengen represents freedom, security and justice. And it is very clear to me, as President of the Council of the European Union and as a long-time member of this Council, as the longest serving member of the Justice and Home Affairs Council, that freedom, security and justice must evolve in parallel, that we cannot make progress on one aspect without making progress on the other aspects.

And we are confronted today to so many problems in our countries, to which we must find a European answer. Those who believe that problems of trans-

border organised crime, of trafficking drugs, of illegal immigration can be solved by national states, I think they are wrong.

We have seen over the past years that only if we cooperate, if we improve our exchange of information between police and judicial authorities, we can make progress and we can build what the European area of freedom, justice and security is all about. And this is an area where Europe can bring a real added value to our citizens. I know that people think that we make too fast a progress in the European Union. And that they see some of the negative side effects of a larger Union.

But let us think for one moment, we would not have the Agreements of Schengen, if we would be stopped at each and every border if we went on holidays, and we would lose hours for controls that would not always be that efficient in the fight against organised crime. Then I think, we would very quickly, if we had a referendum on Schengen, have people asking us to say: please do Schengen, we say yes to Schengen. On the free movement of citizens and on the police co-operation, I stress the importance of the two aspects that Schengen is all about. Schengen was a first stage and we have to continue to build on that. I do think that the European area of justice, freedom and security remains one of the most important objectives and ambitions of the European Union in the ten years to come.

We have to listen to the message that was sent to us by the citizens of France and of the Netherlands. We have to try to understand what they told us. But I don't think that they rejected Europe, they rejected maybe the speed with which we have built Europe. I would like us to have an intense dialogue with the citizens of our countries about the pros and cons of the European construction. And if we put everything on balance, I think that what we have achieved with Schengen since 1985 and until today in the area of justice and police cooperation, I think certainly that there would be a massive 'yes' to the political project on which we have embarked and which we would like to continue with the support of our populations. We cannot build Europe without the support of the people in Europe. There can be no difference between what political leaders do and what the citizens of our countries want us to do. We have democracies, and fortunately we live in democracies, so we should intensify the debate with our citizens.

Mesdames et Messieurs, je crois que cet endroit de Schengen, ce soir, ne doit pas nous faire oublier ce qui s'est passé en début de semaine. Mais ce qui s'est passé en début de semaine ne doit pas nous faire oublier tout ce que nous avons construit au niveau européen au cours des cinquante dernières années. L'Europe est un instrument et reste un instrument de paix, de stabilité sur notre continent, y compris l'Europe élargie, et surtout peut-être l'Europe élargie après la guerre froide. Et je crois que nous devons continuer à renforcer notre coopération pour plus de sécurité et donc de liberté. Il ne peut y avoir des libertés sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans justice.

Ici, nous sommes près d'une rivière qui symbolise une frontière et qui est une frontière. Et vous savez qu'il y a déjà un certain nombre d'années, plusieurs décennies même, deux hommes politiques de deux pays différents faisaient campagne ensemble. C'étaient des Européens convaincus, Robert Schuman, né à Luxembourg, ministre des Affaires étrangères de France par la suite, et le Luxembourgeois Joseph Besch, ancien Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Et ils allèrent dîner dans un restaurant, où dans l'arrière-cour du restaurant, il y avait une rivière qui était la frontière, et qui est la frontière entre la France et le Luxembourg. Ils faisaient campagne électorale ensemble, parce que leurs circonscriptions étaient l'une à côté de l'autre, la Lorraine et le Luxembourg. Et à ce moment-là, l'un dit à l'autre, en fait, ce que nous devons faire, en montrant du doigt la rivière, nous devons rendre ces frontières invisibles.

Je crois que c'est ce que l'Union européenne a fait, c'est ce que Schengen a réussi à faire. Notre qualité de vie est devenue meilleure et les criminels n'ont pas pu abuser de cette liberté, parce que nous avons mis en place des mécanismes de coopération policière. Et c'est la raison pour laquelle ce soir, je suis heureux de pouvoir célébrer avec vous sur une rivière, qui en plus, et je le dis à l'attention de nos collègues, le ministre de l'Intérieur de la République fédérale d'Allemagne, cette frontière, cette rivière, la Moselle, qui nous mène vers la France, qui constitue donc la frontière entre le Benelux, la France et l'Allemagne, en plus,

c'est un condominium, donc, c'est un territoire commun, sur lequel ce soir, je vous invite au nom du gouvernement luxembourgeois, au nom de la Présidence du Conseil, à fêter avec nous ce que nous avons achevé au cours des vingt dernières années. Bonne fête aux accords de Schengen, et continuons à construire une Europe libre et sûre.

Merci.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion du 50e anniversaire du cimetière militaire allemand à Sandweiler

4 juin 2005

Sehr verehrter Herr Botschafter,
Exzellenzen,
Meine sehr verehrten Damen und Herren,
Liebe Freunde,

es gibt auch 60 Jahre später Erinnerungsfeiern, Gedenken zu diesen Erinnerungsfeiern, die nicht so selbstverständlich sind, wie sie aussehen. Und die einen eigentlich auch mitfühlen lassen, obschon man zu einer Generation gehört, die mit dem, an das erinnert wird, direkt und aus eigener Erfahrung nichts zu tun haben.

Auf diesem Friedhof liegen viele junge Soldaten, deutsche Soldaten, und es kann keine Erinnerungsfeier hier stattfinden, wie sie auch sonst nirgendwo stattfinden kann, ohne dass die Erinnerung weiterlebt, intensiver und alle einschließt, die Opfer waren. Die vielen Luxemburger, die ihr Leben verloren haben, die an Körper und Seele geschunden nach Luxemburg zurückgekommen sind oder Schlimmes in Luxemburg erlebt haben. Die vielen amerikanischen Soldaten, die unweit von hier beerdigt sind und die unser Land befreit haben, gemeinsam mit anderen.

Die vielen Opfer hier und in Europa, die in jungen Jahren ihren Lebenstraum hier und auf anderen Friedhöfen mit sich selbst beerdigen mussten. Hier liegen viele Soldaten. Einige davon haben wahrscheinlich an das geglaubt, wofür sie unterwegs waren, auch die Nicht-Deutschen, die hier begraben sind. Der Raum ihrer Erinnerung ist groß, der Raum, in denen ihnen einfach so verziehen würde, ist sehr klein. Aber die vielen, die hier liegen, die überaus große Zahl, fast alle waren Opfer.

Wenn ich mir die Grabsteine ansehe, auf die ich einen direkten Blick hatte, sehe ich, dass die, die hier begraben sind, kaum 20-jährig waren, als sie ihr Leben verloren. Ich weigere mich, in ihnen Täter zu sehen, sie sind Opfer. Nicht Opfer wie wir, aber Opfer. Und es gibt zwischen dem Leben, das Opfer verlieren, nur sehr geringfügige Unterschiede, es gibt eigentlich keine. Und deshalb gilt mein Gruß vor allem den Angehörigen der hier Begrabenen. Für die macht es nun wirklich keinen Unterschied, in welcher Uniform man umkommt und welcher Fahne man gedient hat.

Ich möchte den deutschen Gästen sagen, dass das, was im deutschen Namen hier in Luxemburg geschah, schrecklich war. Ich möchte ihnen aber auch sagen, dass die Geschichte, die wir mit Deutschland und mit den Deutschen nach dem Zweiten Weltkrieg erlebt haben, zu dem Besten gehört, was Europa je hervor gebracht hat. Dies gilt für die Menschen direkt an der Grenze, ich begrüße mit Freuden den Oberbürgermeister von Trier und Abgeordnete des Deutschen Bundestages aus dem Grenzraum.

Wir sind ja alle Menschen, und es gibt keinen Unterschied zwischen uns, auch wenn es manchmal so aussah, weil wir von Idioten regiert wurden und weil alle irgendwo Opfer der Unvernunft der damals Regierenden wurden und viele auch sich der Unvernunft zu eilfertig, weil unbedacht, angeschlossen haben. Die Deutschen waren uns noch nie in der Geschichte unserer langen Nachbarschaft so gute Nachbarn wie sie es heute sind. Das Trennende gibt es nicht mehr, und das Gemeinsame ist seit 1945 auf dem Vormarsch.

Wer zweifelt, wer auch an Europa verzweifelt – wer täte das nicht in diesen Tagen? –, der sollte Soldatenfriedhöfe besuchen. Dort kann man sehen, wozu das Nicht-Europa, das Gegeneinander der Völker, das nicht miteinander wollen, das nicht miteinander können, führen muss. Und deshalb sind Soldatenfriedhöfe, der Soldatenfriedhof hier in Sandweiler, Soldatenfriedhöfe überall in Europa, permanente Zeugnisse dafür, dass es eine heilige Pflicht bleibt,

die europäische Freundschaft nicht enden zu lassen, sondern sie trotz aller Irrungen und Wirrungen, trotz aller Zwänge, trotz aller Probleme, trotz aller Schwächemomente und trotz aller Zweifel und manchmal Verzweiflung unbeirrt weiterzuführen. Wer hier steht, begreift Europa besser.

Ich wünschte mir, dass meine Nachfolger, in 20, 30 Jahren, nie mehr auf Friedhöfen sprechen müssten, die neu angelegt werden müssten, weil wir aus der Geschichte, den schlimmen, tragischen Ereignissen des 20. Jahrhunderts nichts gelernt hätten. Ich wünsche mir eine Freundschaft zwischen den Deutschen und den Luxemburgern, die keine Soldatenfriedhöfe mehr braucht. Ich wünsche mir, dass es nie mehr Soldatenfriedhöfe gibt, weil ich mir wünsche, dass es keinen Krieg zwischen unseren Völkern gibt.

Vielen Dank.

Message du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2005

22 juin 2005

Dir Dammen an Dir Hären,

D'Jore lafe séier, een Evenement jot dat anert. D'Zäite si voll Gedrécks, et gëtt vill Duercherneen an Europa an an der Welt. Dofir ass et gutt, datt et een Dag am Ufank vum Summer gëtt, deen äis e bëssche Rou bréngt. Op eisem Nationalfeierdag, dee mir mar feieren, kënne mer d'Hektik vum Alldag ofbauen an äis e puer Momenter vu Nodenke gënnen.

Dëse Nationalfeierdag ass anescht wéi déi, déi mer déi lescht Jorzéngten haten. Dëst Joer as déi Fra, déi eis Grande-Duchesse war, net méi bei äis. D'Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ass an deenen éischten Deeg vum Joer gestuerwen, no enger schwéierer Krankheet, déi si mat Courage erdroen a géint déi si laang gekämpft huet. Hire Glanz wäert eisem Nationalfeierdag feelen. De Grand-Duc Jean a mir alleguer vermësse si, mir vermësse si, mä mir kënne si net vergiessen. Hiren Doud huet äis op eng androcksvoll Aart a Weis erëm méi opmierksam gemaach op dat, wat äis bei alle Meenungsverschiddenheeten – an där hu mer de Moment zevill – zesummenhält, an dat wat äis zesummenhält, ass dat wat typesch fir äis ass, dat wat soss keen huet, dat wat ebe lëtzebuergesch ass.

Dee wichtegsten Deel vun deem wat lëtzebuergesch ass, dat ass de Grand-Duc. Hie steet un der Spëtzt vun eisem Land, vertrëtt et no bausse mat Elan a mat Dignitéit, versicht et vu bannen eraus ze verstoen; e ka gutt nolauschteren an dat muss hien och kënnen, fir sech e komplett Bild vum Land ze maachen a fir dat Bild no bausse kënnen ze weisen.

Fir dat Bild, wat mir ginn, hu mir äis nach ni brauchen ze schummen.

Zu deem Bild gehéiert, datt mer an deenen zentrale Momenter vun eiser Geschicht ëmmer dat Richtegt gemaach hunn, heiansdo instinktiv, heiansdo no gudder Iwwerleeung, ni an der Roserei iwwer dësen oder iwwer dat. Ëmmer wann et drëms gaangen ass, méi wäit ze gesinn, wéi dat wat een haut mengt ze gesinn, ëmmer wa mer äis lassgeléist hu vu kuerzfristege Stëmmungen fir wäit an d'Zukunft ze kucken, ëmmer dann hu mer gutt geleeën. Mir louche richteg wéi mer Nee gesot hu virun iwwer 60 Joer zum däitschen Occupant an zum Krich, dësem Doudfeind vun deene klenge Länner an deene klenge Leit.

Mir louche richteg wéi mir – ech géif gäre soen – vun der éischter Sekund u Jo gesot hunn zur europäescher Integratioun. Si huet dem Kontinent 60 Joer Fridde bruecht an dem Land 60 Joer Wuelstand a Fortschrëtt op ville Pläng.

Mir louchen ëmmer da richteg, wa mer äis net blende gelooss hu vun deenen, déi äis op deen einfache Wee lackele wollten. Wéi den Agrarstat u säin Enn gestouss ass, hu mer och aus Lëtzebuerg en Industriestat gemaach. Wéi d'Schwéierindustrie krank ginn ass, hu mir äis duerch nei Iddien, nei Projeten, nei Aktivitéite bei Gesondheet gehal.

Wann et äis gutt gaangen ass, hu mir d'Suen net zur Fënster erausgeworf – deen einfache Wee – mä mir hu se gespuert, fir datt et äis spéider net géing schlecht goen. Mir hunn ni nëmmen op haut gekuckt, mir sti besser do wéi déi aner, well mir gëschter op mar gekuckt hun, dat heescht, op haut.

Dofir si mir virukomm, dofir si mir méi wäit komm wéi vill anerer. Loosse mir äis dofir och fir déi nächst Jorzéngte richteg leeën a richteg entscheeden.

Den Nationalfeierdag ass eisen Dag. Jiddweree mëcht mat em wat e wëllt. Loosse mer äis den 23. Juni – ouni Abildung an ouni Arroganz – driwwer freeën, datt mer eppes zesumme fäerdeg bruecht hunn, an Europa an heiheem, vun deem anerer nëmmen dreeme kënnen. Loosse mer dat, wat gelongen ass, fest unhalen, an dat, wat nach net gelongen ass, besser maachen.

À tous ceux qui vivent chez nous sans être Luxembourgeois, je voudrais dire que notre fête nationale est aussi la leur. À ceux qui me regardent au-delà des frontières, je réitère l'engagement qui fut toujours le nôtre: nous voulons être des voisins solidaires et ouverts sur les autres.

Iech alleguer wënschen ech e schéinen a rouege Nationalfeierdag.

Vive de Grand-Duc!
Vive d'Grande-Duchesse!
Vive eis groussherzoglech Famill!
Vive eist Land!

Le ministre de la Culture, François Biltgen, à l'occasion de l'inauguration de la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

26 juin 2005

Altesses Royales,
Majestéit,
Herr Bundespräsident,
Senhor Presidente,
Monsieur le Président de la Chambre des députés,
Chers collègues au Conseil des ministres
de la Culture de l'Union européenne,
Chers collègues au gouvernement,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Léif Frënn, léif Éiregäscht,

Antoine de Saint-Exupéry écrit, en 1943, dans une lettre devenue célèbre: «[…] il n'y a qu'un problème, un seul, de par le monde. Rendre aux hommes une signification spirituelle. Des inquiétudes spirituelles. Faire pleuvoir sur eux quelque chose qui ressemble à un chant grégorien. […] On ne peut plus vivre de frigidaires, de politique, de belote et de mots croisés, voyez-vous! On ne peut plus. On ne peut plus vivre sans poésie, couleur ni amour.»

Ces phrases sonnent encore aujourd'hui extrêmement justes: elles correspondent exactement à ce que doit être une politique culturelle qui prend en compte l'intérêt profond des hommes et des femmes de ce monde. En tant que ministre de la Culture, j'éprouve ce soir un énorme plaisir de pouvoir vous accueillir au nom du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, et aussi plus particulièrement au nom du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, de la secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert, dans cette nouvelle structure architecturale pleine de poésie qui sera toute harmonie dans quelques minutes. La Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte sera, j'en suis convaincu, le joyau central de cette boîte à bijoux que deviendra la place de l'Europe.

À deux pas d'ici, et vous l'avez aperçu en vous promenant dans le hall de la Philharmonie ce soir, s'élève le futur Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, conçu par l'architecte I.M. Pei, musée qui ouvrira ses portes en automne 2006 et qui portera le nom de S.A.R. le Grand-Duc Jean.

Monseigneur,

Vous nous faites l'insigne honneur d'être présent avec nous ce soir pour inaugurer la Philharmonie qui porte le nom de votre chère épouse, la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Je sais que votre épouse, grande amoureuse de l'art sous toutes ses formes, grande collectionneuse d'art contemporain, appelait de tous ses vœux et la construction du Musée d'art moderne, et celle de la Philharmonie. Nous sommes heureux que S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ait accepté de donner son nom à cette belle salle de concerts.

Altesses Royales,

Vous qui avez pris la relève, nous sommes heureux et fiers de votre présence parmi nous ce soir: votre intérêt et votre passion pour tout ce qui touche le

monde culturel est pour nous un grand réconfort. C'est la preuve que nos souverains, qui s'engagent dans tous les domaines de la vie sociale et qui portent un intérêt à tout ce qui touche le cœur de nos concitoyens luxembourgeois et de nos concitoyens non-luxembourgeois, apprécient à leur juste valeur la cause culturelle. Monseigneur, Madame, nous vous en remercions.

Dës zwee nei Lëtzebuerger Kulturgebaier gehéieren zu deene schéinsten Haiser, déi et op der Welt gëtt: mir sinn houfreg, datt se den Numm droe vun eisem fréiere Grand-Duc Jean an vun eiser fréierer Groussherzogin Joséphine-Charlotte: ech mengen, Messeigneurs, Madame, doranner en Ausdrock ze gesinn vun deem déiwe Respekt a vun der ni gebrachener Léift vun de Lëtzebuerger fir hir Dynastie.

Altesses Royales,
Majestéit,
Herr Bundespräsident,
Senhor Presidente,
Mesdames, Messieurs,
Léif Frënn, léif Éiregäscht,

L'idée de faire construire une grande salle de concerts, souvent évoquée dans le passé, n'a vraiment pris forme qu'en 1995, lorsque Luxembourg fut pour la première fois capitale européenne de la culture: alors que l'année culturelle battait son plein et que son succès dépassait toutes les attentes, les Luxembourgeois – parfois frileux et ignorant leurs propres capacités – se sont rendus compte qu'ils devaient se donner les moyens leur permettant de répondre à leurs ambitions. La collectivité nationale a consenti des efforts considérables pour doter notre pays d'infrastructures culturelles performantes et adaptées aux besoins du monde moderne. Donner un souffle nouveau à des bâtiments historiques, tout en ayant en même temps le courage de se lancer dans des défis architecturaux nouveaux était la devise des gouvernements successifs. Investir dans les infrastructures culturelles ne fait pas seulement partie de ce que l'on appelle, en termes économiques, *Standortpolitik*. C'est un choix de société!

Si ces infrastructures culturelles changent en mieux l'aspect extérieur d'une ville ou l'image de marque internationale d'un pays, elles sont encore créatrices d'emplois, d'emplois directs et indirects. Mais il y a plus: elles transforment aussi, en profondeur, la vie quotidienne, le tissu social d'un pays et l'aident ainsi à garder courage et confiance en l'avenir.

La Salle de concerts Joséphine-Charlotte est une de ces réalisations. Je pourrais encore citer le Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster où nous réunirons, demain, les ministres de la Culture de l'Union européenne, et qui sont nos hôtes d'honneur ce soir. Et encore le Musée de la forteresse, centre d'interprétation de notre ou de nos identités nationales, le Centre national de littérature, le Casino – Forum d'art contemporain, le Centre de musique amplifiée (Rockhal), le Centre national de l'audiovisuel, les nouvelles Archives nationales, la future Bibliothèque nationale et universitaire... et bien d'autres.

Dans la construction de la nouvelle Philharmonie, nous nous sommes laissés guider par trois principes:

- premièrement, rattraper un certain retard pénalisant pour le développement et la professionnalisation des activités culturelles sur le plan musical. La Philharmonie deviendra ainsi le siège de l'Orchestre philharmonique du Luxembourg qui, sous la direction du regretté David Shallon et de son chef actuel Bramwell Tovey, est devenu un orchestre de renommée mondiale, véritable ambassadeur culturel du Luxembourg;
- deuxièmement, contribuer à créer un patrimoine architectural contemporain digne d'un pays qui veut tenir son rang et remplir son rôle au cœur de la Grande Région et de l'Europe. Je rends hommage à l'esprit visionnaire de Christian de Portzamparc qui a, selon ses propres dires, voulu créer un repère urbain important. La Philharmonie, dit-il, «devra avoir sa lumière propre. De nuit, la lumière va irradier vers l'extérieur. Elle va inverser le jeu de la lumière de jour qui vient "frapper" la falaise par l'extérieur et qui la "caresse" par le haut. La séquence architecturale du foyer aura ainsi une vie marquée par le jour et la nuit. Dans l'obscurité, la Philharmonie devrait être comme une grande lampe publique».
- troisièmement, mettre à disposition des créateurs et des acteurs culturels, mais aussi du public, de tous les publics, les instruments d'une politique culturelle ambitieuse, pilier de notre cohésion sociale. La Philharmonie sera une salle

offrant une qualité excellente à la musique, et mes remerciements vont à l'acousticien Albert Xu pour sa *shoe box*. Ce sera la salle de tous les Luxembourgeois, la salle de tous ceux qui habitent et travaillent au Luxembourg, de tous ceux qui viennent au Luxembourg et y découvriront que le Luxembourg n'a pas seulement une histoire, qu'il a un avenir. Mes hommages vont à Damien Wigny et son conseil d'administration et surtout au directeur Matthias Naske avec son équipe, pour nous proposer d'ores et déjà un programme d'ouverture complet, englobant toutes les musiques et faisant participer toutes catégories d'acteurs musicaux.

Car la musique fait partie de l'identité luxembourgeoise. Je le dis ici quelques jours après notre fête nationale, la célébration publique de l'anniversaire de notre Souverain. Au XIXe siècle, alors que l'existence de notre pays était sans cesse menacée au gré des ambitions des puissances, les Luxembourgeois, qui hésitaient sur leur identité, l'ont forgée eux-mêmes. Et ils l'ont notamment composée par la musique. Suite à un concours musical proclamé par le gouvernement en 1852, les fanfares, harmonies et chœurs ont éclos, ont formé les Luxembourgeois à la musique et ont tissé des liens sociaux entre eux. Aujourd'hui, ce monde est plus foisonnant encore, des habitants de notre pays s'exercent dans tous les domaines musicaux et la nouvelle Philharmonie leur offrira une scène, scène qui permettra également à tous les publics de découvrir des musiciens et des musiques du monde entier.

Quel sacré pari, cette Philharmonie! Réaliser cette salle en a demandé du courage, du courage politique avant tout! J'aimerais rendre hommage ici, en tout premier lieu, à une grande dame de la culture, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre responsable pour la Culture et pour les Travaux publics jusqu'en 2004, présente parmi nous ce soir et qui, notamment pour la salle que nous inaugurons ce soir, a été une visionnaire dotée de beaucoup de pragmatisme! Mes remerciements vont aussi à M. Robert Goebbels, ministre des Travaux publics, à tous les collaborateurs et responsables du ministère des Travaux publics et du ministère de la Culture, aux femmes et aux hommes de l'art dans tous les domaines de la construction et de la finition, qui ont su braver vents et marées pour terminer cet édifice en temps utile. Mes remerciements vont enfin à la Chambre des députés pour avoir su mettre à la disposition de l'État les fonds requis.

Altesses Royales,
Majestéit,
Herr Bundespräsident,
Senhor Presidente,
Mesdames, Messieurs,
Léif Frënn, léif Éiregäscht,

Notre pays, comme beaucoup d'autres, a connu depuis la Libération, il y a 60 ans, paix et prospérité grâce à la construction européenne.

À côté de la paix et de la prospérité, l'Europe a besoin d'un troisième pilier, la culture. Elle permet d'aider à trouver un sens à la vie, elle peut proposer des réponses au besoin de patrie spirituelle et de quête d'identité. La pratique de la culture est porteuse de sens, de significations multiples et garante de tolérance dans un monde menacé par toutes sortes de fanatismes. Elle est aussi, de plus en plus, facteur de cohésion sociale dans une Europe qui, toujours et encore, construit une identité non encore acquise.

En 2007, Luxembourg, la ville et le pays auront pour la deuxième fois l'honneur d'être capitale européenne de la culture. Dans un esprit européen, notre Premier ministre Jean-Claude Juncker a proposé d'élargir ce projet à la Grande Région, aux communautés francophone et germanophone de Belgique, à la Sarre, à la Rhénanie-Palatinat en Allemagne, à la Lorraine en France. Nous avons des passés communs, parfois divergents, mais nous avons une destinée commune! La culture nous a unis, elle peut à nouveau nous guider.

Répondant par avance à une décision prise sous Présidence luxembourgeoise par l'Europe, nous avons décidé, dès 2003, d'associer la ville de Sibiu en Roumanie, anciennement Hermannstadt, à cette grande aventure de capitale européenne de la culture: cette ville en Transylvanie accueillit, au XIIIe siècle, des immigrés venant de notre Grande Région parce qu'ils y trouvaient ce qui était chose rare chez nous à cette époque: du travail et des droits civils! Certains de ces descendants parlent encore aujourd'hui une langue qui ressemble largement à la nôtre, le *lëtzebuergesch*, sorti du francique, la

langue de Charlemagne. *Wa mer roueg riädden, da verstoe mer iis!*

Si la ministre de la Culture de l'époque, Mme Erna Hennicot-Schoepges, avait demandé au Polonais Krzysztof Penderecki de créer une œuvre pour l'ouverture de cette salle, c'est parce que la vie et l'œuvre de ce grand compositeur, qui nous fait l'honneur d'être avec nous ce soir, sont le meilleur témoin de ce passé européen marqué par la guerre et l'oppression, mais aussi par cette foi inébranlable dans la vie.

Christian de Portzamparc et Krzysztof Penderecki – au-delà de deux prénoms qui se ressemblent, qui s'appellent – réalisent, l'un et l'autre à sa façon, le rêve d'une forêt qui brave le temps: les 823 colonnes de la Philharmonie de Christian de Portzamparc rappellent les 1 000 arbres qu'a planté de sa main Krzysztof Penderecki.

Quels beaux exemples de l'existence de racines communes dans notre Europe élargie! Ne coupons pas ces racines! Mais permettons à l'arbre culturel de continuer à pousser, à multiplier ses branches, de refléter ainsi la devise européenne de la diversité dans l'unité. Demain, chers collègues du Conseil des ministres de la Culture de l'Union européenne, nous nous réunirons. Donnons à nos concitoyens la preuve que la culture est un projet d'avenir de l'Europe, pour l'Europe!

La Présidence luxembourgeoise touche à sa fin. Elle a connu moultes réussites, elle a connu quelques échecs. Savourons les réussites! Surmontons les échecs! L'Europe est en crise, dit-on. L'Europe a toujours été en crise. L'Europe a toujours su surmonter ses crises. L'Europe a besoin d'une identité qui peut fédérer nos concitoyens. L'Europe doit être plus qu'une zone de libre-échange. Le président Delors disait qu'on ne tombait pas amoureux d'un marché unique. Et c'est vrai. Pour nous enthousiasmer pour l'Europe, nous avons besoin d'autres projets, de projets d'une Europe politique œuvrant d'une même voix pour la paix dans le monde, d'une Europe fondée sur la croissance et la création d'emplois au service de la cohésion sociale et de tous, d'une Europe dotée d'une identité culturelle riche et diversifiée. Le 10 juillet, les Luxembourgeois seront appelés par voie référendaire à se prononcer sur notre projet européen. Nous pouvons donner espoir à l'Europe.

Un des leitmotivs du programme culture de la Présidence était «apprendre plus de langues pour parler un langage commun». Oui, l'Europe a besoin de ce langage commun. Mais elle a d'ores et déjà une langue commune que peuvent parler tous nos citoyens et que tous nous citoyens comprennent dès le plus jeune âge: la musique.

Dans un texte devenu célèbre après la Première Guerre mondiale, Paul Valéry écrivit «Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles.» Face à ce constat, Krzysztof Pendereki dit: «Ich habe beschlossen mit der Natur ein Bündnis der Glücklichkeit zu schließen, zum Trotz der sterbenden Wälder, zum Trotz der menschlichen Kondition, zum Trotz der Einsamkeit und der Vergänglichkeit.»

La musique, langue universelle, se marie ce soir au verbe: la parole est à la 8e Symphonie de Krzysztof Penderecki!

Je vous remercie de votre attention.

Jeannot Krecké lors de la conférence «La créativité au service de l'innovation»

30 juin 2005

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de pouvoir vous adresser ces quelques mots introductifs à l'occasion de la conférence intitulée «La créativité au service de l'innovation». Ces deux sujets, créativité et innovation, me tiennent, en effet, particulièrement à cœur.

L'innovation est, tout le monde en convient, une nécessité absolue dans une économie développée, telle que celle du Luxembourg. Par les temps actuels de concurrence accrue des pays à faible coût de main-d'œuvre, l'innovation est devenue un atout majeur de nos entreprises pour conserver (et développer) une longueur d'avance.

Quand on parle d'innovation, on pense souvent à l'innovation purement technologique, c'est-à-dire à des produits services ou procédés «révolutionnaires». Cette innovation-là, qui est habituellement le fruit d'efforts de recherche-développement, est

bien entendu le but ultime à poursuivre au sein des entreprises, surtout celles affichant une certaine taille.

Le message que je voudrais cependant vous délivrer aujourd'hui, c'est que l'innovation n'est pas seulement cela. L'innovation, en effet, nous concerne tous, et en particulier nos PME, qui sont également sources d'emplois et de richesse futures. Pour une PME, l'innovation n'est pas forcément «révolutionnaire» et n'aboutit pas toujours directement à un nouveau produit pour un nouveau marché. Pour une PME, l'innovation est bien plus un état d'esprit qui se manifeste de manière continue.

Laissez-moi vous donner quelques exemples:

- clients et réagir rapidement par de petites améliorations sur les produits est une innovation qui permettra à l'entreprise de se démarquer de la concurrence et de gagner des parts de marché;
- suivre de façon structurée, en exploitant les outils modernes d'information et de communication, les activités de ses concurrents permet d'éviter de se faire distancer;
- réfléchir, seul ou avec l'aide d'un consultant expérimenté, à de nouvelles façons d'organiser le travail au sein de l'entreprise peut également être une source importante d'innovations et de gains de productivité;
- encourager son personnel à proposer des pistes d'améliorations, enfin, va également dans le même sens.

Mesdames, Messieurs,

Il existe donc de nombreuses façons pour une entreprise d'être innovante. Au-delà de l'innovation technologique, l'innovation dite «organisationnelle», dont je viens de donner quelques exemples concrets, est un vaste sujet souvent encore trop peu exploré et exploité. L'importance de ces pratiques innovantes vient d'ailleurs d'être réaffirmée avec force par la Commission européenne dans son livre vert.

À niveau technologique égal, c'est l'innovation organisationnelle qui permet à une entreprise de se démarquer par rapport à une autre. Pour une PME dite «traditionnelle», l'innovation organisationnelle est en outre un premier pas vers une innovation technologique ultérieure.

Je voudrais donc féliciter Luxinnovation d'avoir pris l'initiative d'organiser la manifestation d'aujourd'hui et, au-delà, d'avoir réfléchi à un programme plus vaste de sensibilisation dans le domaine des méthodes innovantes d'organisation des entreprises.

Mesdames, Messieurs,

Dire que l'innovation organisationnelle est importante et que les entreprises devraient s'intéresser à ce sujet conduit nécessairement à la question suivante: comment, de quelle façon une entreprise, surtout une PME, peut-elle se lancer dans l'innovation organisationnelle?

La réponse à cette question se trouve dans les techniques de gestion de l'innovation (TGI), en anglais *Innovation Management Techniques* (IMT). Sous cette terminologie, dont il existe probablement autant de définitions que d'auteurs ayant écrit à ce sujet, on regroupe communément un certain nombre de méthodes et de techniques de gestion permettant à une entreprise d'organiser sa démarche d'innovation de manière à la rendre plus performante économiquement parlant.

Les techniques promouvant la qualité, sujet qui, comme vous le savez, me tient à cœur, font par exemple partie de cette approche. Dans ce cadre, je voudrais d'ailleurs exprimer ma satisfaction de voir le Mouvement luxembourgeois pour la qualité (MLQ) – dont Luxinnovation est un des membres fondateurs – associé à cette conférence.

Les techniques de créativité font également partie des techniques de gestion de l'innovation, ce qui nous mène à notre deuxième sujet d'aujourd'hui: la créativité.

Mesdames, Messieurs,

Luxinnovation a intitulé sa conférence «La créativité au service de l'innovation». Le lien entre les deux concepts me semble en effet incontestable. Si on définit l'innovation comme le fait d'amener un nouveau produit ou service sur le marché ou d'améliorer sensiblement son processus productif, il ne peut y avoir d'innovation sans qu'il n'y ait à la base de nouvelles idées. Et il ne peut y avoir de nouvelles idées sans créativité. Or il faut en générer beaucoup de nouvelles idées pour arriver à une seule innovation couronnée de succès!

La créativité, ou le pouvoir de création, est une qualité innée chez l'Homme. Définissons-la comme la capacité ou l'aptitude à proposer des solutions inédites à un problème identifié. Si on observe un enfant ou un groupe d'enfants, on est à chaque fois frappé de voir à quel point ils sont créatifs, capables de laisser libre cours à leurs pensées et débordent d'idées qui ne nous viendraient peut-être jamais à l'esprit, nous adultes! Il y a bien sûr des exceptions: il y a des personnes adultes très créatives, que ce soit dans le domaine artistique, scientifique ou économique.

Ces exceptions cachent cependant mal la «règle générale» qui veut qu'au fur et à mesure que nous devenons adultes et que nous entrons dans la vie active et responsable, notre créativité s'amenuise. Pourquoi? Une des raisons est sans doute très simple: la créativité n'est pas le talent que nous stimulons le plus dans nos écoles et dans nos entreprises. Ce qui compte le plus souvent, c'est d'aller à l'essentiel, au plus urgent, et de ne pas «divaguer» inutilement. Or c'est bien cette qualité-là, cette capacité à relier des choses qui n'ont a priori rien ou peu à voir ensemble, qui est source d'idées nouvelles et inédites.

C'est bien le fait de réfléchir, comme le disent les Anglo-Saxons, *outside of the box*, qui a permis nombre d'innovations couronnées de considérables succès économiques et financiers. Je suis sûr que Monsieur Simon Jones du Media Lab du MIT nous fournira, dans son intervention, quelques exemples de ce que j'avance.

Mesdames, Messieurs,

Il faut donc bannir la critique et la censure des idées et cultiver autant que faire se peut cette faculté créative par tous les moyens et dans tous les environnements: à l'école, dans l'entreprise, dans la vie quotidienne et sociale, etc.

Prenons l'exemple de l'école: le fait de stimuler (ou plutôt dans ce cas, d'entretenir) la créativité innée des enfants nous permettra d'avoir dans quelques années des adultes plus «ouverts», plus aptes aussi à être source de nouvelles idées, à adopter une démarche proactive, à prendre des risques et finalement à oser s'engager dans de nouvelles voies.

Vous connaissez mon attachement à la culture entrepreneuriale: ici, le lien semble évident. Quand des adultes se lancent un jour dans la création de leur propre entreprise (et par là contribuent à la création d'emplois et de richesses dans notre pays) en disant *Ech traue mech* (j'ose), c'est notamment parce que l'école et leur environnement social leur auront permis de s'exprimer sans retenue ou autocensure, de développer leur esprit critique et créatif et de ne pas devoir se fier forcément toujours à la pensée unique, parce qu'ils leur auront laissé découvrir qu'il y a toujours plusieurs manières de penser et de faire sa vie.

Prenons un autre exemple plus proche de nos préoccupations immédiates: l'entreprise. Combien de chefs d'entreprise, débordés par toutes sortes de problèmes quotidiens, prennent le temps de réfléchir calmement et de prendre du recul par rapport à la situation, ou alors de s'inscrire à des cours de formation continue, ou encore de participer, ne serait-ce qu'une fois par mois, à une manifestation ou une conférence? Peu, me direz-vous, bien que la salle bien remplie d'aujourd'hui tendrait à prouver le contraire, ce dont je ne puis que me féliciter vivement! C'est peut-être le signe d'une prise de conscience de l'importance des thématiques dont il est aujourd'hui question.

On pourrait multiplier ainsi les exemples. Je pense que ce qui est important, c'est que vous, responsables d'entreprise, chefs de projet, preniez en compte l'importance de la créativité, que vous cultiviez également cet état d'esprit au sein de vos équipes, à travers des activités relativement bien connues comme le *brainstorming* par exemple, mais également grâce à de nombreuses autres techniques plus élaborées qui vont être évoquées aujourd'hui. Je pense tout simplement que cette créativité est réellement au service de l'innovation et que l'innovation est indispensable pour votre entreprise. Les deux témoignages (IEE et Fours Hein) qui sont prévus aujourd'hui vous donneront sans doute des pistes concrètes à suivre.

Mesdames, Messieurs,

Avant de conclure et de laisser la place aux experts de la créativité, je voudrais vous rappeler que le gouvernement est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'innovation. Des aides financières existent dans ce domaine comme dans d'autres, que ce soit au sein de mon

ministère que de celui des Classes moyennes, ou encore au niveau de la SNCI. Au-delà de ces aides financières, d'autres soutiens (de conseil et de recherche notamment) sont offerts. Parmi ceux-ci, Luxinnovation joue un rôle essentiel. Le slogan de l'Agence de l'innovation est «Passez de l'idée à l'action», ce qui est tout-à-fait parlant. N'hésitez donc pas à contacter les conseillers de Luxinnovation: ils vous écouteront en tentant de cerner au mieux vos besoins et d'apporter un maximum de réponses.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration du Premier ministre suite aux attentats de Londres

7 juillet 2005

Ech hunn no deenen Attentater, déi haut de Mueren zu London stattfonnt hunn, den Ausseminister an de Justizminister, d'Cheffe vum Geheimdéngscht, der Protection nationale an vun der Police zu enger Drénglechkeetssëtzung an de Statsministère gebieden, wéi mer dat üblecherweis maachen, wann Evenementer vun där Zort stattfonnt hunn.

Haut de Mueren tëscht 8.41 Auer an 9.43 Auer hu véier Explosiounen zu London stattfonnt. Dat, wat mer vun der englescher Police a vun den englesche Geheimdéngschter bis elo matgedeelt kritt hunn, ass déi traureg Sécherheet, dass et 33 Doudeger an 300 Verletzter gëtt. Dee Bilan ass séier provisoresch an all Spekulatiounen, nodeem feststeet, dass et sech hei em terroristesch Attentater handelt, iwwert d'Origine an d'Urheberschaft vun deeneselweschten, verbidde sech fir de Moment, well doriwwer keng geséchert Erkenntnisser virleien.

Ech hunn am Numm vun der Lëtzebuerger Regierung dem englesche Premier Tony Blair matgedeelt, wéi verdrëssslech, wéi traureg, wéi schockéiert datt mer iwwert déi Attentater, déi, wéi sou dacks a wéi ëmmer, eigentlech Leit treffen, déi mat deem Geschehen, wat sech vläicht hannert deem Attentat verstoppt, guer näischt ze dinn hunn.

Fir den Terrorismus gëtt et keng Justificatioun, a wéi ëmmer wann dat geschitt, sinn et déi kleng Leit, déi de Präis bezuelen, hiert Liewen verléieren an dofir si mer haut trotz Meenungsverschiddenheeten an anere Felder mam Häerz an och mam Verstand [...] bei dem englesche Vollek, wat matsen an Europa op eng schwéier Prouf gestallt gëtt. Terroristesch Attentater, vun deene mer wëssen, well mer äis lafend doriwwer an d'Bild setzen an setzen loossen, déi iwwerall an Europa kënne geschéien.

Mir hunn zu Lëtzebuerg, wéi der wësst, e Plan d'alerte fir esou Fäll: dee Plan d'alerte hu mer direkt actionnéiert, sou datt all déi sensibel Punkten, déi ech am Detail net hei wëll beschreiwen, vun elo un ënnert enger stäerkerer Bewaachung stinn.

Mir hunn eng Hotline am Ausseministère installéiert, wou d'Lëtzebuerger kënnen uruffen, déi Leit, déi zu Lëtzebuerg wunnen, a wou aner Lëtzebuerger de Moment zu London sinn, sech kënne mellen. Dat ass d'Nummer: 49 77 12. Dat ass eng Hotline vum Ausseministère, déi vu 5 Auer un fonctionnéiert.

Mir hunn eis Servicer vun der Ambassade zu London direkt verstäerkt duerch Lëtzebuerger Diplomaten, déi mer haut de Moien, nodeems dat geschitt ass, direkt a Bewegung gesat hunn. D'Ambassade zu London ass z'erreechen iwwert d'Nummer 0044 20 7235 6961. [...]

Mir hunn mat den englesche Servicer, souwuel Polizei wéi Europol wéi och d'Geheimdéngschter, lafende Kontakt. Bis elo ass net bekannt, datt ee Lëtzebuerger an deenen Attentater ëmkomm wier oder dat ee Lëtzebuerger an deenen Attentater verletzt gi wier. Mir suivéieren dat awer Minutt fir Minutt fir gewuer ze ginn, op ee vun eise Landsleit dovu betraff ass. An der Folleg vun deenen Attentater hu mer fir muer de Moien déi sougenannte Krisenzell zesummegeruff. Dat huet keng operativ Bedeitung. Mä mir hunn de Beschloss gefaasst virun enger Rei vu Méint, dass ëmmer wann eng Situation vun deem Typ sech präsentéiert, mer alleguerten déi Servicer, déi zu Lëtzebuerg zoustänneg si fir de Fall, wou esou eppes géif geschéien, wéi mir dann reagéiere géifen, wann esou eppes zu Lëtzebuerg geschitt wier.

Mir ware gutt op esou eng Situatioun virbereed, well mer während der Présidence a besonnech während dem Ufank vun der Présidence mat ähnlechen Uschléi zu Lëtzebuerg gerechent haten. Mir maache muer de Mueren eng Aart *Debriefing* fir erauszefannen, wéi hätte mir reagéiert an deene verschid-

denen Déngschtstellen, déi dofir zoustänneg sinn, wann esou een Evenement sech zu Lëtzebuerg ofgespillt hätt. [...] Mir hunn de nächste Sonndeg e Referendum, wat mat sech bréngt, dat mer nach eng Rei vun explicative Reuniounen zu Lëtzebuerg hunn. Ech hunn der besonnesch vill, déi ginn elo op ee Minimum beschränkt. Ech hat dat de Mëtteg zu Esch an der Schoul an ech hunn dat duerno am Lycée technique des arts et métiers an den Owend bei de Gewerkschaften, dat gëtt Veranstaltungen, déi mer méi kuerz mussen halen, wéi dat geplangt war.

Mä ech fannen, et wier net gutt wa mer an engem Moment vun demokratescher Debatt zu Lëtzebuerg, déiselwecht géifen ënnerbriechen. Et ass jo evident, datt stëmmungsméisseg, dat wat elo zu London geschitt, dat iwwerlagert dat, wat mer zu Lëtzebuerg ze soen hunn. Dat, wat mer ze soen hunn, dat soe mer deementspriechend roueg. [...]

Ech hu mech intensiv briefe gelooss vun de Mueren 12 Auer un, déi ganzen Zäit bis elo vun de Sécherheetsdéngschter zu Lëtzebuerg, Police, Geheimdéngscht, Protection nationale. [...] Mir suivéieren déi Elementer zu Lëtzebuerg, vun deene mer wëssen, dass se terroristesche Milieuë nostinn respektiv zu deene gehéieren, ganz intensiv. D'Sécherheetssituatioun zu Lëtzebuerg ass ënner Kontroll. Mir gesinn am Moment keen Uklamme vun terroristescher Gefor. [...]

Jean-Louis Schiltz prononce le discours d'ouverture à la réunion de l'ICANN

11 juillet 2005

Ladies and Gentlemen,
Members of the ICANN board,
Distinguished guests,
First of all welcome to Luxembourg.

We are very proud to be the 4th European city to host an ICANN meeting, after Berlin, Stockholm and Rome.

Now, I suspect that some of you first had to locate Luxembourg on the Internet before coming here. And Google, or some other search engine, will have told you that Luxembourg does indeed exist, that it is, supposedly, the world's one and only Grand Duchy and that it is nestled somewhere between Germany, France and Belgium.

However, there are some other facts which, I am sure, only few of you are aware of.

Such as for example that RTL Group, Europe's largest TV and radio broadcaster, is located in Luxembourg.

Such as for example that the world's largest satellite operator, SES Global, is a Luxembourg-based company.

Such for example that Skype is a Luxembourg-based company?

Although these are private companies, the Luxembourg government has for sure contributed to these success stories. By anticipating future developments and by choosing to go off the beaten path, the government has – over the years – been able to pave the way for Luxembourg to become a major media and telecommunications hub in Europe.

Beyond media and satellite, the government has recently added information and communication technologies (ICT) to its business development targets.

After we had set up a favourable financial and regulatory framework, we were able to see the results very quickly.

During the last months, AOL and Amazon have set up their European headquarters here in Luxembourg. Others are about to follow, building on Luxembourg as a media centre with huge distribution capabilities, but also on Luxembourg as a financial and economic center.

Luxembourg is clearly on the way to establish itself firmly on the map as a hub for ICT-based businesses.

Luxembourg does have an excellent connectivity – and this helps –, a favorable regulatory environment – and this helps – and a strong government commitment in supporting companies to set up their services here – and this also helps.

It is in this context and against that background that I am pleased and honored that ICANN has chosen Luxembourg for its summer meeting in 2005.

We have a lot to offer for people and companies acting in the ITC sector. ICANN also has a lot to offer for people and companies acting in the ITC sector. This is why Luxembourg and ICANN have come together and this is why I am looking forward to this week's meeting.

Ladies and Gentlemen,

Challenging times lie ahead of us.

You all know that the Final Report of the Working Group on Internet Governance will be presented next week in Geneva.

Luxembourg, having chaired the European Union in the first half of this year, has had the opportunity to be closely involved in the works of the WGIG over the last months.

How the findings of the WGIG will influence – or not influence – the future of ICANN is certainly too early to say.

Let me just say that I believe that governments also have a special responsibility vis-à-vis their citizens when it comes to guaranteeing a stable and secure Internet and governments must have the means to live up to this responsibility.

This is all that we, governments, ask for in this discussion.

This is not an issue of ITU versus ICANN.

This is not about stiff bureaucrats trying to "take over the Internet", and the EU has repeatedly stated that any new arrangement should build on existing structures, with a special emphasis on complementarity between all stakeholders involved.

This is about working together: not about working against each other. It is about working together in the best interest of our citizens and the Internet community.

What is at stake here is how governments can best assume their public policy responsibilities in Internet Governance, without putting into question the open and decentralized nature of the Internet.

In this respect, I was pleased to learn that Dr. Twomey said at the open consultations in Geneva on June 14 that ICANN recognises the public policy role of governments in the context of Internet governance and that the roles of all governments, including that of the US government, are important in sharing the same interest, that is a stable and secure Internet for all.

I am confident that the conclusions of the Final Report will set out a solution which is in the interest of all those concerned and involved.

A solution that helps us, all of us, to promote an open but stable Internet during the next decade or at least during the next couple of years.

Thank you.

Fernand Boden devant la commission de l'Agriculture et du Développement rural (AGRI) du Parlement européen à Bruxelles

12 juillet 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député(e)s,

Mon ambition principale, telle qu'annoncée au début de la Présidence luxembourgeoise, était d'arriver pendant le premier semestre de 2005 à un accord sur la proposition de règlement concernant le soutien au développement rural pour la période 2007-2013. En effet, il était essentiel que le nouveau cadre législatif soit défini le plus tôt possible, parce qu'il constitue la base pour la préparation des autres éléments à mettre en place avant le début 2007, à savoir les orientations stratégiques de la Communauté, les plans stratégiques nationaux et les programmes de développement rural des États membres.

Six mois plus tard, je suis content de pouvoir vous dire que le Conseil a pu parvenir, lors de sa session des 20 et 21 juin derniers à Luxembourg, à un accord politique unanime sur la base de la proposition de la Commission et du compromis avancé par la Présidence en accord avec la Commission.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député(e)s,

Cet accord politique a aussi pu être réalisé grâce à la très bonne collaboration entre notre Présidence

et le Parlement européen, et notamment votre commission [de l'Agriculture et du Développement rural].

L'excellent travail que vous avez réalisé, notamment les auditions publiques sur le développement rural, l'énorme effort réalisé par Madame la rapportrice Agnès Schierhuber, dont le rapport final a été approuvé à la quasi-unanimité aussi bien dans votre commission que par le Parlement européen en session plénière – et cela dans les meilleurs délais – ont grandement facilité mon travail de président; soyez-en vivement remerciés.

Le Conseil a d'ailleurs repris en grande partie vos suggestions en ce qui concerne la proposition en question, mais aussi d'autres questions que j'aborderai un peu plus tard. La seule incertitude qui existe encore est la dotation budgétaire communautaire disponible pour le développement rural pour la période 2007-2013, qui n'a pu être fixée définitivement en l'absence d'un accord sur le budget pluriannuel par les chefs d'État et de gouvernement. En attendant, nous avons inscrit provisoirement comme dotation celle initialement proposée par la Commission européenne, à savoir 88,75 milliards d'euros pour les sept ans, montant auquel s'ajouteront les fonds transférés au deuxième pilier par le biais de la modulation. Même si ce montant est retenu sans préjudice des décisions futures sur les perspectives financières 2007-2013, je le considère cependant comme un signal fort du Conseil «Agriculture et pêche» pour ceux qui devront en décider.

Pour ce qui est du texte du règlement même, le compromis final approuvé le mois dernier à Luxembourg a apporté un certain nombre de modifications qui concernent notamment:

- de légères diminutions des taux minima des financements du Feader pour les différents axes, afin de donner plus de flexibilité aux États membres en ce qui concerne l'adaptation de leur politique de développement rural à leurs priorités natio-nales, comme vous l'avez d'ailleurs souhaité;
- la suppression de la réserve Leader de 3%, comme vous l'avez également suggéré;
- le relèvement de 40 000 à 55 000 euros de la prime de première installation et le maintien pour les jeunes agriculteurs d'un délai de grâce de trois ans à compter de la date de leur installation pour se mettre en conformité avec les normes communautaires;
- le maintien du régime actuel de soutien aux zones défavorisées, qui restera d'application jusqu'en 2010; d'ici à 2008, la Commission réalisera une étude approfondie prenant en compte tous les éléments afférents à une définition objective des zones défavorisées, notamment intermédiaires, ce qui lui permettra de présenter un rapport assorti d'une proposition de règlement du Conseil en vue d'une nouvelle délimitation des zones défavorisées; donc, en ce qui concerne cette question très importante, le Conseil est également allé dans le sens souhaité par le Parlement européen;
- la prolongation jusqu'en 2013 des mesures transitoires en faveur de l'agriculture de semi-subsistance et à la mise en place de groupements de producteurs dans les nouveaux États membres;
- une légère augmentation de l'intensité de l'aide au boisement;
- l'inclusion, au taux d'aide maximal, des entreprises de taille moyenne en ce qui concerne l'éligibilité pour des mesures ayant une valeur ajoutée pour les produits agricoles; de plus, même les entreprises ne répondant pas aux critères des PME, mais qui ont soit moins de 750 employés, soit un chiffre d'affaires inférieur à 200 millions d'euros, seront éligibles aux aides, mais avec un taux maximal d'aide réduit de moitié;
- l'éligibilité de la TVA au cofinancement communautaire lorsqu'elle n'est pas récupérable par le bénéficiaire final.

Ainsi, après presque une année entière de discussions techniques et politiques intensives et une longue session finale du Conseil en juin dernier, le règlement concernant le soutien au développement rural par le Feader sera prêt pour adoption définitive lors du Conseil «Agriculture et pêche» du 18 juillet prochain.

La Commission a transmis, en mars 2005, un document exposant les grandes lignes et la toile de fond des futures orientations stratégiques de l'UE pour le développement rural au cours de la période 2007-2013.

Lors de sa session du 14 mars, le Conseil «Agriculture et pêche» a eu un débat fructueux sur ce document, ce qui a permis à la Commission d'entendre les souhaits et suggestions des États membres. Ceux-ci ont en particulier mis l'accent sur la nécessité de respecter le principe de subsidiarité et de définir un cadre communautaire offrant la souplesse et la flexibilité nécessaires.

Les délégations se sont d'ailleurs majoritairement prononcées en faveur d'un texte court et fort, une sorte de charte qui permette de communiquer en peu de mots au citoyen européen le pourquoi et le comment de notre politique de développement rural.

L'importance de faire le lien entre la politique rurale et les conclusions de Lisbonne et de Göteborg a été soulignée et le Conseil a demandé à mentionner, à côté des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, également la consolidation du modèle européen d'agriculture comme un des éléments de base intrinsèques de toute politique de développement rural. Je rappelle que le modèle européen d'agriculture, tel qu'il a été défini en 1997 sous la Présidence luxembourgeoise précédente, vise une agriculture compétitive, durable, multifonctionnelle et répartie sur tout le territoire de l'Union européenne, y compris les régions défavorisées.

La proposition de décision du Conseil relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural a d'ailleurs été adoptée par la Commission il y a une semaine et elle sera présentée au Conseil le 18 juillet 2005.

La Présidence s'était aussi assignée comme objectif prioritaire, en matière agricole, l'adoption du règlement relatif au financement de la PAC. Grâce à votre avis rendu en temps utile, j'ai eu le grand plaisir de voir cet objectif atteint également lors de la session du Conseil des 30 et 31 mai. Dans ce contexte, je tiens à relever le fait que le Conseil a respecté ici également, dans une large mesure, l'avis de votre institution émis en date du 26 mai 2005, en prenant en compte notamment les amendements 2, 3, 4, 5 et 7.

Permettez-moi de souligner au passage le souci de simplification souligné à maintes occasions par les instances administratives nationales ainsi que par les agriculteurs: eh bien, je suis persuadé que le règlement que nous avons adopté et qui vise à mettre en place un cadre légal unique pour le financement de la PAC donne entière satisfaction à cette demande.

Pour clore le chapitre des aspects structurels de l'agriculture européenne, je voudrais rappeler que, lors de la session du Conseil «Agriculture et pêche» de mars 2005, la commissaire Mme Fischer-Boel a présenté la communication relative à la gestion des risques et des crises dans le secteur agricole.

Le Conseil s'est penché sur ce sujet lors de sa session de mai 2005. Sur la base des échanges de vues entre les ministres, la Présidence a tiré des conclusions orales et a fait les constatations suivantes:

- La majorité des délégations soutient la Commission dans le refus d'introduire de façon générale le principe d'un filet de sécurité dans les OCM, mais un examen au cas par cas de la nécessité d'un tel filet de sécurité, notamment en ce qui concerne les OCM vin, respectivement fruits et légumes, a été retenu.
- Les États membres ont des positions divergentes sur les nouvelles options présentées par la Commission, mais un consensus a été trouvé concernant les conditions que devraient remplir de nouveaux outils, notamment ne pas rendre plus difficile le fonctionnement des outils nationaux déjà existants, respecter les critères de la «boîte verte» telle que définie par l'OMC, et finalement prévoir une coresponsabilité des producteurs agricoles.

Permettez-moi maintenant d'aborder un tout autre thème: celui des perspectives des jeunes agriculteurs. Ceci a été en effet le sujet de discussion de l'habituelle rencontre dans un cadre informel de dialogue entre les ministres de l'Agriculture de l'UE et la Commission. À cette réunion, tenue en mai à Luxembourg, ont participé activement – et cela constituait une première – les représentants du Conseil européen des Jeunes agriculteurs venant des différents États membres et des pays candidats.

Dans quatre groupes de travail, ministres et jeunes agriculteurs ont discuté de l'accès à l'activité agricole, de l'image de l'agriculture, de la formation et des échanges ainsi que de la relation entre les instruments de la PAC et les jeunes agriculteurs.

Les jeunes agriculteurs nous ont lancé des messages importants, soulignant leurs espérances, leur

besoin de soutien et leur volonté de s'impliquer dans le dialogue avec la société civile sur le rôle économique et social de l'agriculture.

En ce qui concerne le dossier des forêts, je mentionnerai en premier lieu la cinquième session du FNUF (Forum des Nations unies sur les forêts) qui a eu lieu du 16 au 27 mai au siège des Nations unies à New York, avec un segment ministériel auquel ont participé plusieurs ministres des États membres.

Le Conseil avait élaboré les bases d'une action prometteuse au sein du FNUF-5, en adoptant préalablement des conclusions définissant la position commune de l'Union européenne pour exiger un changement significatif de l'AIF (Arrangement international sur les forêts). Il a mis l'accent sur la nécessité de fixer des objectifs clairs et ambitieux concernant la conservation et la gestion durable des forêts au niveau mondial et sur l'importance d'un instrument juridiquement contraignant dans la poursuite de ces objectifs. Toutefois, au bout de deux semaines de négociations intensives, les membres du FNUF ne sont pas parvenus à un accord, bien que le texte de négociation établi à la fin des travaux soit le point de départ de la prochaine session du FNUF, qui se tiendra en février 2006 de nouveau à New York.

Quant à la contribution de l'Union européenne au FNUF-5, je pense pouvoir dire – malgré l'échec des négociations à New York – qu'elle a été à la fois significative et constructive.

Les idées-clés de l'Union, notamment en ce qui concerne l'établissement d'objectifs quantitatifs dans le cadre de l'AIF et la nécessité d'élaborer un instrument international pour protéger les forêts du monde, ont été reprises dans la dernière version du texte de négociation. J'espère vivement que le FNUF-6 pourra arriver en février 2006 à un accord sur ce texte et que la tendance à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le monde pourra enfin être inversée.

Quant au dossier FLEGT, le Conseil avait été saisi en 2004 d'une proposition de règlement concernant la mise en place d'un régime d'autorisation volontaire relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne ainsi que d'une recommandation visant à autoriser la Commission à entamer des négociations portant sur des accords de partenariat en vue de la mise en œuvre du plan d'action FLEGT.

Sur ce dernier volet, les travaux au sein des instances préparatoires du Conseil ont bien avancé pendant notre Présidence, mais il reste quelques questions à résoudre, notamment le contournement en relation avec la notion d'origine du produit, la liste des produits et son champ d'application et la licence opérateur.

La Présidence britannique peut donc continuer sur base du travail réalisé et elle a indiqué qu'elle espère adopter le mandat ainsi que le règlement pendant sa Présidence.

Toujours dans le domaine forestier, je rappelle que la Commission a transmis au Conseil et au Parlement européen le 11 mars 2005 la communication et le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie forestière de l'Union européenne.

Nos collaborateurs du CSA ont mis au point des conclusions du Conseil à ce sujet. Ces conclusions adoptées le 30 mai 2005 par le Conseil invitent notamment la Commission, en étroite coopération avec les États membres et en consultation avec les parties concernées, à élaborer une proposition de plan d'action qui devrait offrir un cadre cohérent pour la mise en œuvre des actions relatives aux forêts au niveau de la Communauté et des États membres et servir d'instrument de coordination entre les différentes actions communautaires ainsi qu'entre les actions communautaires et les politiques forestières des États membres. La Commission est invitée à présenter au Parlement européen et au Conseil un plan d'action d'ici la mi-2006.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Député(e)s,

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur le domaine des marchés. Devant vous, le 19 janvier de cette année, j'avais évoqué en premier lieu le secteur du sucre.

Sur le plan réglementaire, la Présidence luxembourgeoise n'a pu activer les instances du Conseil, les propositions législatives n'ayant pu être adoptées par la Commission seulement il y a 20 jours.

Ceci naturellement répondait à la nécessité d'attendre le verdict final de l'OMC mettant en cause le régime communautaire du sucre. Il revient à la présidence suivante de mener à bien ce dos-

sier particulièrement sensible, avec la collaboration étroite de votre Parlement.

Par contre, conformément à l'engagement pris sous Présidence néerlandaise d'associer les pays ACP et PMA producteurs de sucre aux réflexions menées sur la réforme de l'OCM sucre, nous avons organisé une rencontre informelle avec les ministres de ces pays parallèlement au Conseil du 24 janvier 2005.

Les commissaires Mme Fischer-Boel, M. Michel et M. Mandelson ont participé activement à cette rencontre, en présentant notamment la proposition d'un plan d'action en faveur des pays ACP afin d'atténuer, par des mesures d'accompagnement, le choc de cette réforme. La Présidence a pour sa part souligné l'engagement de la Communauté pour l'avancement des peuples de ces pays et le développement durable de ces derniers, tel qu'en témoigne l'ensemble de nos accords passés avec eux.

À l'issue de la réunion, la Présidence a en outre souligné que les points de vue exprimés par les pays ACP et PMA producteurs de sucre devraient être versés au dossier de la réforme lors de la présentation par la Commission de sa proposition législative.

Toujours dans le secteur du sucre, et pour passer au terrain des réalisations, je citerai le règlement que le Conseil a adopté le 28 février 2005 en vue de passer d'une importation illimitée en franchise de droits pour le sucre importé de plusieurs pays des Balkans à une admission sous forme de contingents tarifaires à droits nuls. Ce règlement, qui est entré en vigueur le 1er juillet, constitue une mesure commerciale importante, fortement réclamée et nécessaire pour la sauvegarde d'un flux correct d'échanges dans le secteur.

Des négociations avec la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine en vue d'introduire des contingents tarifaires pour le sucre dans les accords bilatéraux avec ces deux pays, ont également été lancées.

Sur le plan international, je désire citer également les accords réalisés dans le secteur du riz au titre de l'article XXVIII du GATT.

Après les accords menés à bon terme en juillet 2004, respectivement avec l'Inde et le Pakistan, le Conseil a adopté le 21 juin 2005 une décision concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la CE et les États-Unis qui prévoit pour le riz décortiqué un droit de douane variable en fonction des volumes d'importation. Cette décision est valable jusqu'au 30 juin 2006, en attendant une réforme de l'OCM riz.

Les accords avec l'Inde et le Pakistan seront également d'application jusqu'au 30 juin 2006.

Il reste maintenant à poursuivre les négociations avec la Thaïlande. Après la conclusion de ce dernier accord, la Commission proposera l'adaptation attendue de l'OCM riz, de manière à tenir compte de l'ensemble du nouveau scénario en matière de droits consolidés applicables à l'importation de ce produit.

Dans le secteur du vin, la Présidence luxembourgeoise s'attendait en début du semestre à des avancées importantes dans les négociations avec l'Australie et les États-Unis en vue de la conclusion d'accords sur le commerce du vin. En effet, le Conseil a suivi avec grande attention le déroulement des travaux et je me réjouis de constater que dans le cas de l'Australie, les négociations sont sur le point d'être finalisées. Le nouvel accord remplacerait celui existant depuis 1994.

Concernant les États-Unis, l'objectif est de conclure un accord dit de première phase avant la fin de l'année, étant donné que le 31 décembre expirent l'autorisation d'importer dans la Communauté des vins américains ayant fait l'objet de certaines pratiques œnologiques non prévues par les dispositions communautaires et les dérogations relatives à la certification et à l'étiquetage des vins en provenance des USA.

Et enfin, *last but not least*, je rappellerai que notre Conseil a suivi avec grande attention les négociations agricoles en cours dans le cadre de l'OMC. Les ministres ont eu à plusieurs reprises l'occasion d'entendre les analyses de la situation de la part de la Commission et de formuler des remarques concernant le déroulement de ce dossier essentiel pour l'avenir de l'agriculture européenne et mondiale.

Sur le plan interne, je citerai dans le domaine des marchés deux réalisations effectuées avec la collaboration de votre Parlement: le dossier de la fécule

de pomme de terre – reconduction pour deux campagnes des contingents existants, y compris pour les six nouveaux États membres producteurs –, et le dossier des œufs – autorisation aux États membres qui le souhaitent d'exempter, sous certaines conditions, les petits producteurs de l'obligation de marquage des œufs.

Nous avons également progressé sur un autre dossier technique, celui du tabac brut, à savoir une mise à jour de l'OCM sur certains points spécifiques suite à la réforme de 2004. Ce dossier ne pose pas de problème particulier. Le Conseil procèdera donc ultérieurement à l'adoption du règlement à la lumière de l'avis qu'émettra votre Parlement, je crois savoir au mois de septembre.

Monsieur le Président,
Honorables parlementaires,

D'autres grands sujets ont été abordés sous Présidence luxembourgeoise: la sécurité alimentaire, la santé publique, la santé animale, le bien-être des animaux, la protection des végétaux.

Quant à la sécurité alimentaire, permettez-moi tout d'abord de souligner qu'elle ne peut être abordée qu'au niveau de la chaîne agroalimentaire considérée dans son ensemble. L'agriculture n'étant qu'un maillon de cette chaîne, il faut que l'ensemble des partenaires de la chaîne agroalimentaire et les pouvoirs publics fassent les efforts nécessaires pour assurer un niveau de sécurité alimentaire élevé et pour communiquer efficacement avec les consommateurs sur ce terrain.

Dans cette optique, j'aborderai maintenant le domaine controversé de la commercialisation des aliments génétiquement modifiés.

Durant la Présidence luxembourgeoise, le Conseil a dû se prononcer sur huit propositions visant à obtenir la levée de mesures d'interdiction prises par cinq États membres à l'encontre de plusieurs variétés de maïs et de colza transgéniques.

La Commission considérait ces interdictions comme non justifiées, mais n'avait pu obtenir le soutien du comité réglementaire compétent instauré auprès d'elle pour les abroger. Il revenait dès lors au Conseil de statuer sur cette affaire conformément à la procédure dite de «comitologie».

Le Conseil, dans sa formation «Environnement», s'est opposé à l'adoption des huit propositions, estimant qu'il subsiste une certaine incertitude quant aux risques pour l'environnement et la santé publique qui justifient le maintien des mesures nationales incriminées.

Par ailleurs, le Conseil a porté toute son attention sur un cas de dissémination accidentelle d'une variété de maïs transgénique non autorisée, le BT 10.

À cette occasion, il a souligné avec fermeté que l'Union devait se doter de tous les moyens nécessaires pour qu'à l'avenir, de tels cas ne surviennent plus. A notamment été mise en exergue la mise en place d'une banque de données contenant toutes les informations séquentielles disponibles et les matériaux de référence relatifs à tous les OGM qui sont créés.

Dans le domaine de la santé publique, le Conseil a été saisi, en codécision avec le Parlement européen, d'une proposition de règlement visant à modifier le règlement n° 999/2001 sur la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles.

Suite aux contacts pris dès le début de la Présidence luxembourgeoise avec les représentants du Parlement européen, il est clairement apparu qu'un accord en première lecture sur l'ensemble de la proposition avant le 1er juillet, date d'expiration des mesures transitoires en vigueur, était impossible pour des raisons tant politiques que matérielles.

Dans le cadre d'un compromis global agréé par les représentants des trois institutions, il a dès lors été convenu de scinder la proposition de la Commission en deux et de prolonger jusqu'au 1er juillet 2007 les mesures transitoires. Le reste de la proposition ainsi que la politique générale communautaire en matière d'ESB feront encore l'objet de travaux approfondis sous les prochaines présidences.

En matière de santé animale, je me dois de citer le dossier des mesures communautaires de lutte contre l'influenza aviaire.

Suite aux travaux préparatoires en mai et juin 2005, le Conseil des 20 et 21 juin a pu prendre acte des progrès techniques réalisés sous Présidence

luxembourgeoise sur le texte de la proposition présentée par la Commission le 29 avril 2005.

À cette occasion, la Présidence a noté que l'ensemble des délégations avait exprimé une approche positive à l'égard de la proposition de la Commission qui vise à actualiser les dispositions communautaires de lutte contre le virus de l'influenza aviaire «hautement pathogène» mais aussi contre le virus «faiblement pathogène». Les travaux sur cette proposition se poursuivront sous la Présidence du Royaume-Uni après l'avis du Parlement européen.

Monsieur le Président,
Honorables parlementaires,

Pour conclure cet exposé sur le semestre luxembourgeois, je désire maintenant aborder certains aspects internationaux du domaine vétérinaire et phytosanitaire.

En premier lieu, je voudrais citer les résultats de la Session générale de l'OIE, l'Organisation mondiale de la santé animale, tenue à Paris du 23 au 27 mai 2005 et qui a abouti à des avancées substantielles, grâce notamment au rôle actif de la Communauté et à l'effort préalablement déployé à Bruxelles et sur place par nos États membres en vue d'aboutir à une position commune.

En particulier, en matière de normes du code sanitaire pour les animaux terrestres, la catégorisation des pays au regard du risque ESB a été simplifiée. Cette catégorisation sera désormais fondée sur une évaluation du risque et un programme de surveillance active et non plus seulement sur le nombre de cas répertoriés (incidence) et cette catégorisation pourra servir de base pour les futurs travaux communautaires.

Dans le domaine du bien-être animal, l'OIE a adopté les premières lignes directrices internationales relatives à plusieurs aspects de la protection des animaux (abattage, méthode de mise à mort, transports terrestres, transports par mer).

J'en viens enfin aux négociations avec la Fédération de Russie.

Dans le domaine de la protection des végétaux, un mémorandum a été conclu au mois de mars avec les autorités russes fixant les principes généraux ainsi que les règles de base à appliquer pour la certification phytosanitaire des plantes et produits végétaux exportés vers la Russie.

Depuis le 1er juillet 2005, les États membres utilisent, conformément à ce mémorandum, un certificat phytosanitaire harmonisé pour leurs exportations vers la Fédération de Russie.

Le mémorandum a permis d'éviter que ce pays mette à exécution sa menace de fermer, à partir du 1er avril 2005, ses frontières aux plantes et produits végétaux provenant de la Communauté.

Dans le domaine vétérinaire, je me limiterai à rappeler qu'après l'introduction de nouveaux certificats vétérinaires communs pour nos exportations d'animaux et de produits d'origine animale vers la Russie, les travaux en vue de la conclusion d'un accord vétérinaire global entre la Communauté et la Fédération de Russie se poursuivent activement.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député(e)s,

Permettez-moi de signaler que suite à la signature, le 25 avril à Luxembourg, des traités d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, la Présidence a eu un échange de vues avec les délégations bulgares et roumaines, et que le 26 avril, les ministres de l'Agriculture bulgare et roumain ont pour la première fois participé à une session du Conseil (en tant qu'observateurs jusqu'au jour d'adhésion effective).

Je termine mon exposé sur le semestre luxembourgeois en vous remerciant de l'excellente collaboration que nos deux institutions ont eue tout au long de cette période. Je crois que notre Présidence n'a pas ménagé ses efforts pour parvenir à des résultats satisfaisants pour l'agriculture européenne.

Avec une pointe d'orgueil, pour laquelle je réclame votre indulgence, je dirais que tous ensemble, nous avons réalisé cet objectif, en particulier dans le domaine du développement rural. Je suis fier que dans une situation politique difficile, suite à l'échec du Conseil européen et à un moment où d'aucuns ont fortement mis en cause la politique agricole commune, le Conseil «Agriculture et pêche» a réagi promptement par un accord politique unanime sur le règlement concernant le soutien au développement rural et démontré ainsi que l'Europe était encore capable de faire preuve de solidarité et de

compréhension mutuelles et de prendre des décisions importantes dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et du monde rural.

Je vous remercie de votre attention.

Laudatio tenue par Jean-Claude Juncker en l'honneur d'Helmut Kohl, désigné comme citoyen d'honneur de la Ville de Ludwigshafen

2 septembre 2005

Sehr verehrter Herr Bundeskanzler, lieber Helmut,
Sehr verehrte Frau Richter,
Sehr verehrte Frau Oberbürgermeisterin,
Liebe Eva,
Meine sehr verehrten Damen und Herren,
Liebe Freunde,

von Zeit zu Zeit, immer wieder, aber nie oft genug, werde ich gebeten Helmut Kohl zu würdigen. Ich tue das mit unterschiedlicher Begeisterung. Die Art und Weise wie sich eine Würdigung aufbaut, hängt sehr von seiner Tageslaune ab, und die ist nicht gleichmäßig gut. Es hängt sehr davon ab, wo man das tut und mit wem zusammen man dies tun darf.

Und doch hat es mich diesmal in besonderem Maße gewundert, dass diese Bitte an mich herangetragen wurde, weil ich eigentlich davon ausgehen musste, Helmut Kohl wäre längst schon Ehrenbürger dieser Stadt. Es wurde einfach Zeit, dass er es wurde.

Nun weiß ich nicht, welche Privilegien mit der Ehrenbürgerschaft dieser Stadt verbunden sind. Ich selbst bin der einzige Ausländer, übrigens, der Ehrenbürger der Stadt Trier ist. Und sehr zu meinem Entsetzen hat der Oberbürgermeister der Stadt Trier mir mitgeteilt, in seiner Würdigung – auch ich werde manchmal, wenn auch nicht oft genug, gewürdigt –, dass nur ein Privileg mit der Ehrenbürgerschaft der Stadt Trier verbunden sei, nämlich das, kostenlos in Trier beerdigt zu werden. Wenn dies auch in Ludwigshafen so wäre, würde das Helmut Kohl vermutlich nicht sehr beeindrucken, weil wahrscheinlich kein Sohn dieser Stadt zu Lebzeiten so oft beerdigt wurde wie er.

Ich bin aber nicht der bestmögliche Laudator für Helmut Kohl, weil man von einem Laudator auch annehmen müsste, er würde sich höchstobjektiv an den zu Würdigenden herantasten. Das kann ich einfach nicht, weil ich ihn dazu viel zu sehr mag um ihn jetzt in Teile zu zerlegen, um ihn nachher wieder, damit er wieder als großes Ganzes erscheint, zusammenzusetzen, obwohl er aus sehr vielen kleinen und großen Teilen besteht.

Seine Altersgenossen aus Ludwigshafen wissen sich mit Sicherheit daran zu erinnern, dass er als sehr rauflustig galt, als er hier in Ludwigshafen zur Schule ging, Grundschule und auch Gymnasium. Davon ist ihm ja zeitlebens auch einiges geblieben, weil an richtigen Raufereien hat er immer wieder seine Freude gehabt. Er wurde hier in Ludwigshafen Schülersprecher, dann Schulsprecher, auch Fraktionsvorsitzender im Stadtrat. Er hat also früh gelernt, Mehrheiten zu organisieren und sie auch zu behalten. Mehrheiten zu kriegen ist nicht immer so schwer, sie über längere Zeit zu behalten, das ist schon etwas schwieriger. Das muss man lernen. Es ist – das geben die Bischöfe ohne jeden Zweifel zu – noch kein Meister vom Himmel gefallen. Wenn man Politik – ein Handwerk, das man auch lernen muss – richtig beherrschen möchte, muss man früh damit anfangen oder wenn man später anfängt, schnell lernen, sonst ist es schon wieder vorbei.

Er war der jüngste Ministerpräsident dieses Landes, mit 40 ist er Ministerpräsident geworden. Das mag ich besonders, weil ich auch mit 40 Premierminister geworden bin. Dann ist man voll im Saft und kann noch vieles tun, auch einiges, was einem so nicht unbedingt zugetraut wird. Er war ein – das wurde ihm zwar zugetraut – moderner Ministerpräsident, aber die Jüngeren unter uns können sich wahrscheinlich nicht vorstellen, welcher Kraftanstrengung es gebraucht hat und bedurft hat, um die Konfessionsschulen in Rheinland-Pfalz zu Gemeinschaftsschulen heranwachsen zu lassen.

Anlässlich einer früheren Würdigung habe ich meine Büchsenspanner in meinem Staatsministerium beauftragt, mir einmal aufzuschreiben, was man früher so alles über Helmut Kohl gesagt, verbreitet und damit auch gedacht hat, bewiesen zu haben. Das liest sich sehr erstaunlich, passt eigentlich auch nicht in meine Würdigung, ist das Gegenteil einer Würdigung. *Die Zeit* schrieb, er mache sich einen Redekurs der totalen Irratio zu eigen. *Der Spiegel* schrieb, nachdem er darauf hingewiesen hatte,

Helmut Kohl verkörpere, und sonst nichts als das, die Südwestliga in Deutschland, er wäre ein „sprachloser Schwätzer". Ich habe mich manchmal gefragt, wieso Helmut Kohl – das ist so einer seiner kleinen Teile, die andere überhaupt nicht so nachempfinden können – eigentlich immer großen Wert darauf gelegt hat jedem zu erklären, vor allem seinen ausländischen Freunden, dass er den *Spiegel* nie lesen würde. Man versteht es wenn man ihn liest, dass er ihn nicht lesen wollte. Im Übrigen hat der nicht-*Spiegel*-Lesende Kohl unter der Tatsache, dass er nicht *Spiegel* gelesen hat, viel weniger gelitten als der nicht von Kohl gelesene *Spiegel*. Der hat sich öfters damit beschäftigt als der Nichtlesende selbst.

Man hat ihm, vor allem in den überregionalen deutschen Medien – das hat Ausländer immer sehr gewundert – eine abgrundtiefe Provinzialität bescheinigt, so als ob man Ferien in der Toskana machen müsse, um Zugang zur Weltpolitik zu kriegen. Das kann man auch von hier aus. Das was man Provinzialität nennt, lässt im Übrigen ein totales Verkennen dessen, was eigentlich Deutsch ist, vermuten. Deutschland besteht nicht aus Einfalt, ansonsten es einfältig wäre. Deutschland besteht aus Vielfalt, das ist die deutsche Stärke. Deshalb ist das, was man andernorts als Provinzialität beschreibt eigentlich sonst nichts, als dass man die Menschen mag mit denen man groß wurde, als dass man die Landschaften gerne hat, die man von Kindesbeinen aus gesehen hat, dass man diesen Fluss mag und die Dome an diesem Fluss mag, dass man Nähe mag. Und Nähe braucht man, wenn man erfolgreich Politik und staatliches Geschehen gestalten möchte. Er hätte dies nicht geschafft, wenn er nicht in sich selbst ruhen würde. Das, was dann abschätzig wie provinzieller Stummsinn, fast wie Behäbigkeit, in Deutschland beschrieben wurde, ist das, was Helmut Kohl prinzipiell Ruhe gegeben hat und ihn sich mit sich selbst in Harmonie bewegen ließ.

Auf dieser Grundlage, aus diesem Mixtum-Kompositum aus Menschen, aus Geographie, aus Landschaft, aus Fluss, aus Dom, aus Weinbergen, aus Feldern, aus Industrie auch, ist dann dieses Selbstbewusstsein erwachsen, ein Selbstbewusstsein, das fernab von jeder Arroganz sich in seiner Person so verstetigte, dass es andere immer wieder zum Wahnsinn trieb. Nicht nur, dass er an sich selbst glaubte – wer könnte von sich behaupten, er täte dies nicht, wenn er öffentlich wirksam ist oder sein möchte, sogar die Männer der Kirche sind von großem Selbstbewusstsein ja getragen. Es hat ihm die Kraft gegeben sich aus dieser Ruhe heraus, die er in sich spürte, gestaltliche Aufgaben in großer Zahl, sowohl in der Stadt als im Land als auch in der Republik und dann in Europa und weltweit zu tun.

Ich weigere mich eigentlich immer sein Leben so zu beschreiben, als ob dies ein abgeschlossener Prozess wäre. Da bin ich sehr allergisch gegen. Ich weigere mich auch immer seine *Summa vitæ* vorzutragen, weil perspektivisch ist ja noch vieles von Helmut Kohl zu erwarten. Trotzdem muss man aus der Fülle dieses Lebens einige Dinge hervorheben.

Ich weiß nicht, ob es noch Mode ist in Deutschland über die Deutsche Einheit zu reden. Manchmal bei öffentlichen Veranstaltungen denke ich mir, ich bin der einzig deutschsprachige Mensch, der sich noch an der Deutschen Einheit freuen kann. Man geht ja zu nichts lieber auf Distanz als zu der eigenen Geschichte, wenn sie einem folgt, insofern ist dies ein nachvollziehbarer Prozess.

Ich kann bezeugen, weil ich Helmut Kohl länger kenne als Andere denken, sie würden ihn kennen, dass er auch – als die Deutsche Einheit von vielen als ein sich noch um Jahrhunderte verzögernder Prozess beschrieben wurde – er immer an diese Deutsche Einheit glaubte. Ich habe es selbst erlebt. Ich müsste lügen, wenn ich nicht sagen würde, dass er sehr oft, auch in europäischen Studienzirkeln und festlichen oder weniger festlichen Sitzungen immer wieder ein massives Bekenntnis zur Deutschen Einheit abgelegt hat, zu Zeiten wo andere dies als die Nachkriegslüge der Republik verunglimpften und uns alle wissen ließen, dass man besser daran täte diese Perspektive überhaupt nicht mehr öffentlich zu erörtern, um nicht endgültig als Herausforderer zu gelten. Er hat daran geglaubt.

Ich war dabei als er auch mit anderen gestritten hat, als es um die Deutsche Einheit ging. Es löste sich wie alle schwierigen Prozesse in Wohlgefallen auf und nachher, wenn die Dinge im Lot sind, dann erscheint dies alles ja sehr einfach. Ich war dabei als er – die christliche Nächstenliebe bringt mich dazu, die Namen derer, die damals angesprochen werden

mussten, nicht zu erwähnen – Anderen in Europa, nicht Premierminister von anderen Kontinenten, sondern Premierminister mitten aus Europa, da waren auch viele Kontinentaleuropäer dabei, überzeugen musste, dass der deutsche Weg zur Deutschen Einheit eine logische Weiterentwicklung wäre der europäischen Einigung, dass diese beiden Wege parallel verliefen, nach dem alten Spruch des nicht minder alten Adenauer, dass Deutsche Einheit und europäische Einheit zwei Seiten einer Medaille sind, dass er es verstanden hat, auch mit viel Glück und mit Gottes Hilfe, diesen Moment der deutschen Chance zu nutzen, um etwas für die Menschen Wertvolles zu gestalten, um versöhnend zu wirken über Jahrhunderte hinweg und dies auch im Einvernehmen mit den europäischen Nachbarn zu tun. Dies war eine außergewöhnliche Lebensleistung, von denen alle in Europa wussten, dass sie eine große war und von der ich manchmal denke, die Deutschen wüssten es am allerwenigsten, wie groß sie eigentlich war.

Die Vorstellung, 50 Jahre nach Kriegsende hätte man überall schon gemerkt gehabt, dass die Deutschen zu guten Nachbarn geworden sind, ist eine Vorstellung der ich nicht anhaften kann, weil ich einfach weiß, dass es immer noch, auch 1989, 1990, unwahrscheinliche Ressentiments gegen Deutschland gab. Die hat man nicht ausformuliert wenn Deutsche dabei waren, aber weil ja nicht immer Deutsche dabei waren wenn wir zusammensaßen, wusste man ja, dass es diese Ressentiments gab. Viele auch aus nachvollziehbaren Gründen.

Zu den glücklichen Momenten meines Lebens gehört eigentlich trotzdem immer wieder die Freude, die ich empfinde, wenn ich überhaupt mit Deutschen, als luxemburgischer Premierminister, einfach so von der Lunge auf die Zunge reden kann. Wo stand denn geschrieben, dass dies so selbstverständlich wäre nach all dem, was passiert war, und was in deutschem Namen an Unglück über Europa kam? Dass wir dies heute so tun können, ist der Verdienst selbstverständlich des deutschen Volkes, der Deutschen, die nach Kriegsende sich in Gebet und in Schwur das Wort gaben, dass so etwas nie mehr von deutschem Boden ausgehen würde. Aber es ist auch die Leistung deutscher Staatsmänner und besonders auch des deutschen Bundeskanzlers Helmut Kohl, der in einem Moment, wo diese Ressentiments plötzlich wieder aufflammten, ohne dass das in Deutschland überhaupt zur Kenntnis genommen wurde, es verstand, europäischen Freunden und Partnern den Weg zur Deutschen Einheit und die Deutsche Einheit selbst zu vermitteln. Deshalb ist dies für mich eine sehr beeindruckende Lebensleistung.

Und das was er in Deutschland gemacht hat, hat er auch auf der europäischen Ebene zu tun verstanden. Er hat, das habe ich bei ihm gelernt, auch wenn es im luxemburgischen Fall ein bisschen weniger schwierig ist als im deutschen, der europäischen Karte immer wieder die Vorfahrt gegeben. Bis hin zur Selbstverleumdung, das habe ich selbst erlebt. Was die Deutschen nie wussten, er hat das in Deutschland auch nie erzählt, ist, dass er für deutsche Interessen knallhart eintrat, beinhart eintreten konnte, fast beleidigend werden konnte. Weil auch viele dachten, da Helmut Kohl ja, erwiesenermaßen, ein großer Europäer war, sie müssten auf das was er in deutschem Namen vorzubringen hatte nicht so sonderlich viel Rücksicht nehmen. Er hat trotzdem deutsche Interessen nicht nur vertreten, nicht nur plädiert, sondern im Übrigen auch durchgesetzt. Man wünschte sich, dass dies auf Dauer eine deutsche Tradition und eine europäische Tradition würde, weil viele von uns lieber zu Hause damit glänzen, was sie alles in Brüssel verhindert haben, als dass sie damit zu glänzen verstünden, was sie alles in Brüssel für Europa und für ihr eigenes Heimatland durchgesetzt haben. Er hat dies getan ohne sonderlich viel Rücksicht auf eine immerhin schnell feststellbare Einteilung der Mitgliedstaaten in groß und klein vorzunehmen. Ich bin da immer besonders hellhörig, weil ich mich von der Kategorie der Kleinen immer sofort angesprochen fühle. Er hat einmal in Warschau gesagt, auf die Frage hin, was denn europäisch an ihm wäre, er würde sich immer, bevor er zur Abstimmung schreiten würde in Europa, auch dafür interessieren, wie denn der luxemburgische Standpunkt wäre. Das hat er auch echt gemacht, das war nicht immer für mich angenehm, weil er hat auch manchmal kommentiert, was ich so vorzubringen hatte.

Aber dass er aus dieser Rede von Churchill, der Zürcher Rede von 1946, der auch davon gesprochen hatte, dass man keinen Unterschied machen dürfte zwischen Groß und Klein, den Stoff gemacht hat,

aus dem er Politik für Deutschland und für Europa erfolgreich gestaltet hat, zeigt auch wie sehr er sich in der Geschichte auskennt und nicht davon ausgeht, dass die Geschichte erst mit einem selbst anfängt, sondern dass sie Ursprüngliches an sich hat, mit dem man selbst nichts zu tun hat. Er hat sich eigentlich diese Lebenserkenntnis sehr zu eigen gemacht, dass Klein und Groß miteinander können, wie das auch im Tierreich ja immer wieder festzustellen ist. Sie wissen, dass ein Floh einen Löwen zum Wahnsinn treiben kann. Und sie wissen auch, dass es einem Löwen nie gelingen wird, einen Floh zum Wahnsinn zu treiben. Insofern ist es immer angebracht, besonders behutsam mit kleinen Tieren in Europa umzugehen.

Ich habe erlebt, als wir Ende der Achtziger, Anfang der Neunziger Jahre – ich war damals Finanzminister – die ersten Schritte in Richtung europäische Wirtschafts- und Währungsunion unternahmen, wie sehr isoliert er auch in der deutschen Politik, auch in der eigenen Partei war, wenn es um den Euro ging. Heute sind ja alle immer schon für die europäische Wirtschafts- und Währungsunion gewesen. Auf allen Plätzen der Republik ist zurzeit zu hören, dass man immer schon für den Euro war. Ich war am letzten Samstag in Bayern, ich habe es auch dort gehört. Herr Kardinal, wenn die katholische Kirche so viele Spätberufene hätte wie der Euro, sie müssten Seminare bauen.

Ich weiß aber noch, dass es ein kleiner Kreis nur war von europäischen Verantwortlichen, die wirklich daran geglaubt haben. Er hat daran geglaubt. Diese etwas vereinfachende Darstellung, als ob Helmut Kohl mit der Einführung des Euros nur einverstanden gewesen wäre um die Zustimmung der Andern zur Deutschen Einheit zu erzielen, dieser Darstellung möchte ich eigentlich einmal entgegentreten. Wer die jüngere Geschichte der Europäischen Union kennt, weiß, dass er wohl immer für die Deutsche Einheit sich einsetzte, aber auch immer für die europäische Wirtschafts- und Währungsunion. Der Startschuss zur Währungsunion war in den Gremien der Europäischen Union zu vernehmen, bevor man von der deutschen Wiedervereinigung realistischerweise überhaupt reden konnte. Insofern möchte ich darauf hinweisen, dass diese etwas vereinfachende Darstellung, dies wäre eigentlich der Preis gewesen, den Helmut Kohl angeboten hätte, um die Deutsche Einheit zu erzielen, dieser Darstellung möchte ich entgegentreten.

Nun wird er Ehrenbürger dieser Stadt – erstaunlicher Vorgang, weil er ja schon 1998 Ehrenbürger Europas wurde. Jean Monnet und er. Wäre Monnet Ludwigshafener gewesen, wer weiß ob er Ehrenbürger geworden wäre. Aber Helmut Kohl wird das jetzt, Gott sei Dank. Seinen Freunden tut das gut. Er hat ja im Leben nicht nur schöne Momente gehabt, wurde auch geprüft, jung schon, und später dann immer wieder. Dass er dies alles ertragen hat, hat wesentlich mit denen zu tun, die er im Leben geliebt hat und die ihn im Leben liebten und lieben, so dass wenn man eine Auszeichnung erhält, man selbst besser weiß als die Würdigenden, wem man das alles noch zu verdanken hat. Deshalb würde ich gerne, obwohl mich das überhaupt nichts angeht, indem ich ihn würdige, auch die würdigen, die mit ihm ein Leben lang unterwegs waren. Er hat diese Ehrenbürgerschaft verdient und die, die ihn begleitet haben, auch.

Herzlichen Glückwunsch, Helmut.

Jeannot Krecké à Bratislava lors du séminaire économique intitulé *«Luxembourg meets Slovakia»*

8 septembre 2005

Your Excellency President Gašparovic,
Your Royal Highnesses,
Mr State Secretary,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,
Distinguished guests,
Thank you for joining us this morning.

Before getting down to business, please let me briefly don my other hat: that of Minister of Sports and former professional football player. I would like to extend my heartfelt congratulations to all of Slovakia after your historic 2:0 victory over the German national team. It was a good game and proof that, in sports as well as in real life, small countries should not be underestimated. The Luxembourg national team is still quite some distance away of scoring similar successes but your example is most encouraging.

Today, we are gathered in order to foster closer links between the business communities of Luxembourg and Slovakia. At present, trade between our countries has somewhat improved since Slovak independence but it is certainly not up to its potential. Last year, goods for a total value of 22.6 million euros were exchanged, which is equivalent to an increase of 215% since 1995. This figure looks encouraging, but in reality it is below the average trade increase trend that Luxembourg observed with the new EU Member States. Why is this so? I am convinced that the reason is not a lack of opportunity. Maybe we do not know each other well enough, despite the common history just mentioned by His Royal Highness the Grand Duke.

Today's event is an opportunity to start changing this situation. "Luxembourg meets Slovakia": indeed, today, business communities meet – communities that are the lifeblood of their nations that represent the most dynamic elements of society. Risking committing a diplomatic gaffe, I daresay that today's event is the most important of this visit. State visits are by their very nature formalistic and centred on official protocol – this being the reason why I cannot devote as much time to the Luxembourg business delegation as I would want to – but this business forum serves as an opportunity to create a lasting impact on the relations between our two countries. In this context, I would like to thank His Excellency President Gašparovic and His Royal Highness the Grand Duke for recognising the importance of this business seminar through their presence. I would also like to thank His Royal Highness Crown Prince Guillaume for following in his father's footsteps by taking an active and present interest in the promotion of Luxembourg as a partner for trade and investment.

My own role in these State visits can only be limited. As government ministers, we meet every other week in Brussels. Consequently, chances for dramatically new policy initiatives spawning from our meetings today are limited. But you, the business community, are able to benefit from this visit by creating new partnerships, exploring new opportunities for your company and thus strengthening the bonds of friendship that link our nations.

Having arrived in your beautiful city yesterday, I see many similarities to my own country. His Royal Highness the Grand Duke did already point out traits of your national character that seem oddly familiar to the Luxembourgers. Even if history has led us down different paths during the 40 years following the Second World War, our economic history shows similarities. The modern Luxembourg was built on a legacy of steel: what Košice is to the Slovak Republic, Esch/Alzette and the surrounding region are to Luxembourg. Today, you face the difficult task of restructuring your economy. Luxembourg has already completed this process and does understand that this is not easy and demands sacrifices. When ARBED, the precursor of what is today Arcelor, was in tremendous difficulties after the steel crisis of the late 1970s, the government and the population as a whole worked very hard in order to save what could be saved. Of the 30,000 people that once worked in the Luxembourg steel industry, only some 6,000 are left. Nevertheless, not a single worker was forced into unemployment. National solidarity, a tradition that is close to the Luxembourgers' hearts, was the key to a painful and costly but, in the end, successful restructuring process.

Sectoral restructuring while avoiding social tragedies demands an active diversification effort. Of course, Luxembourg was lucky that the steel crisis coincided with a rapid development of the financial centre, giving the government fiscal revenue to pay for the early retirement schemes in the steel sector. Active investment promotion brought companies from Japan, the United States and other countries to Luxembourg. Multilingualism, skilled labour, central location and a competitive regulatory environment have been, and still are today, the key to our success.

Similarly, the Slovak Republic has over the past ten years been leading a vigorous campaign to attract foreign investors. I am satisfied to note that the tools of this campaign are evolving: Slovakia has in the recent past put more and more emphasis on its true attractions, namely an expertly trained workforce, competitive labour cost, excellent facilities for exporting into the European Single Market and business-friendly policy environment. The days of lavish tax gifts to foreign investors seem to be over. I welcome this policy change since the mutual outbidding with incentive packages that was known to take place is not only counterproductive within the

European Union, but it is a future burden for the populations concerned: ultimately it is them that will have to pay the price for lost fiscal revenue. State subsidies can be necessary in extraordinary situations, but in the end we all know that the money does not simply materialise in the State's budget but has to be earned upfront by the business community through the labour of ordinary people.

Our economies are complementary in a host of ways. Slovakia has seen the establishment of numerous automobile manufacturers, setting the country on the way of becoming in the near future the world's top per capita car producer. Luxembourg has a very active automobile components industry. From windshields and backlights to sensors and plastic components, most cars produced in the Slovak Republic will have parts stating "Made in Luxembourg" inside them. Mr Pierre Gramegna, the Director General of the Luxembourg Chamber of Commerce, will soon present our industrial landscape more in detail.

Slovak bonds are regularly quoted on the Luxembourg Stock Exchange and receive, I was told, excellent ratings. The Luxembourg fund industry invests hundreds of millions of euros in your country. Closer cooperation in this field presents an array of opportunities, as Mr Michel Maquil, the President of the Federation of Financial Sector Professionals, and Mr Robert Hoffmann, the Director General of the Luxembourg Investment Funds' Association will explain.

Your Excellency Mr President,
Your Royal Highnesses,
Mr State Secretary,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,
Distinguished guests,

Luxembourg meets Slovakia in the beautiful city of Bratislava. I sincerely wish that this meeting results in commercial links that foster permanent contacts between our people for the benefit of both of our countries. But apart from business, let me also invite you to meet again in Luxembourg. I would like to invite a Slovak business delegation to our country, in order to follow up on today's discussions but also to discover our hospitality. I trust that our Chambers of Commerce will be more than willing to organise a trade mission of Slovak business people to what we call "the green heart of Europe".

Thank you.

Jean Asselborn à l'occasion du Sommet du millénaire à New York

15 septembre 2005

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Voici 60 ans, le 26 juin 1945, était signée à San Francisco cette Charte des Nations unies qui créait l'organisation des Nations unies et dont l'esprit humaniste et généreux continue à inspirer notre action jusqu'à nos jours. Leçon tirée par la communauté internationale de l'échec de la Société des Nations et des affres de guerre, cet acte fondamental et novateur suscite encore aujourd'hui notre admiration. Et mon pays, le Luxembourg, tire une grande fierté du fait d'avoir figuré parmi les membres fondateurs qui ont porté les Nations unies sur les fonts baptismaux.

Aujourd'hui, 60 ans après, nous sommes réunis sur les bords de l'East River, dans cette salle ô combien imprégnée d'histoire et de charge symbolique, pour faire preuve du même courage, de la même vision au service de notre œuvre commune: les Nations unies. Il nous revient de nous montrer dignes de l'héritage recueilli et de reprendre dans des mains fermes et confiantes le flambeau transmis par nos prédécesseurs.

Comme l'a si bien exprimé notre secrétaire général, Kofi Annan, dont nous saluons l'action à la tête de notre organisation, les Nations unies sont bien «à la croisée des chemins». Nous devons adopter les orientations et prendre les décisions qui engagent un véritable renouveau du multilatéralisme, avec les Nations unies en son cœur.

Tel est le défi qui se pose à nous, tel est l'enjeu essentiel de ce Sommet!

Dans cette tâche significative, nous avons été guidés tout d'abord par les travaux étayés du panel

de haut niveau et du projet Objectifs du Millénaire, puis, en mars de cette année, par le rapport du secrétaire général *Dans une liberté plus grande*, qui a lancé nombre de propositions innovatrices importantes.

Sur cette base solide, un large débat s'est engagé dès le mois de janvier sous la conduite avisée du président de l'Assemblée générale, S.E.M. Jean Ping et je tiens ici à rendre publiquement hommage à ses qualités multiples de président.

Pendant une grande partie de cette période, mon pays a eu l'honneur d'exercer la présidence de l'Union européenne et a pu ainsi non seulement conduire les travaux internes en vue de l'élaboration des positions de l'UE sur les divers thèmes en discussion, mais aussi présenter et défendre les points de vue européens au cours des débats conduits sous l'égide du président de l'Assemblée générale.

Parallèlement, un large processus de consultations a été engagé par l'Union européenne à New York, dans les capitales et à l'occasion de nombreuses rencontres ministérielles avec des groupes de pays tiers ou des pays individuels pour lancer la dynamique politique qui doit former le fondement-même de la réforme des Nations unies.

Tout au long de ces travaux, poursuivis avec énergie sous Présidence britannique, l'Union européenne s'est montrée un partenaire déterminé et engagé, animé d'une volonté forte d'aboutir à des «résultats ambitieux et équilibrés», selon l'objectif fixé par les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de mars 2005.

Cette ambition continue à nous animer, ainsi que le président en exercice du Conseil européen, le Premier ministre Tony Blair, l'a rappelé hier à cette tribune. La recherche de solutions novatrices est inéluctable devant le constat d'une interdépendance croissante des défis et des menaces. De plus en plus, la paix et la sécurité, le développement, les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit se trouvent liés par des interactions étroites.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Face à cette situation, la réponse est claire: il nous faut un multilatéralisme efficace et rénové, adapté aux circonstances particulières de ce début du XXIe siècle et doté des instruments et moyens suffisants pour remplir pleinement sa mission!

Le développement est et doit rester au premier plan de l'attention internationale, alors que nombre d'études, dont en dernier lieu le *Rapport mondial sur le développement humain* publié récemment, montrent, preuves à l'appui, que le progrès vers les objectifs de développement du Millénaire reste fort inégal et que des retards, voire des reculs, sont à déplorer dans un certain nombre de régions, notamment en Afrique.

Face au fléau du sous-développement, nous devons agir. En mai de cette année, sous Présidence luxembourgeoise, l'Union européenne a pris la décision majeure de mobiliser d'importants volumes additionnels d'aide publique au développement et d'atteindre l'objectif des 0,7% du revenu national brut d'ici 2015. Mon pays est honoré de faire partie du groupe aux membres encore trop peu nombreux du G-0.7 et compte atteindre l'objectif de 1% du RNB dans les années à venir. Parallèlement, des efforts importants doivent être accomplis par les pays donateurs et les pays récipiendaires en matière de qualité de l'aide, de bonnes pratiques, de gouvernance et de lutte contre la corruption. À l'approche de la conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, les questions commerciales doivent figurer tout en haut de l'agenda mondial.

Les catastrophes humanitaires du tsunami, les récentes famines en Afrique et l'ouragan Katrina nous ont rappelé, si besoin il y avait, que nous devons pouvoir disposer d'instruments dotés de moyens financiers suffisants et qui puissent être mobilisés de manière plus rapide et plus prévisible. Dans cette perspective, mon pays appuie fortement une révision du CERF (Central Emergency Revolving Fund) et a annoncé d'ores et déjà sa volonté de contribuer de manière substantielle à un CERF renforcé.

La recherche de la continuité et de la cohérence qui doit marquer l'action de la communauté internationale dans les situations de post-conflit est au centre de la nouvelle Commission de consolidation de la paix dont nous avons décidé si opportunément la création et que nous devons mettre en place rapidement. Elle permettra d'intégrer davantage, dans une même perspective, la gestion de la sortie de crise,

les actions humanitaires et la relance des processus de développement. L'action internationale doit se fonder sur cet axiome fondamental: il n'y a pas de paix sans développement, il n'y a pas de développement sans paix!

Au printemps de cette année, nous avons commémoré dans cette même salle, lors d'une cérémonie digne et émouvante, le 60e anniversaire de la libération des camps nazis. Que cette évocation des horreurs de l'holocauste soit pour nous un rappel constant que la communauté internationale ne peut plus assister impuissante et passive à des faits de génocide, de purification ethnique, de crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité. Voilà pourquoi ce que nous nommons la responsabilité de protéger doit devenir une réalité effective lorsque la situation l'exige.

Dans le même ordre d'idées, nous devons renforcer nos mécanismes de protection des droits de l'Homme, alors que les droits de l'Homme constituent le troisième pilier de l'action des Nations unies, avec le développement et la sécurité avec lesquels une interaction constante existe. La mise en place rapide du Conseil des droits de l'homme que nous nous apprêtons à créer doit renforcer l'action des Nations unies dans ce domaine et permettre un suivi plus permanent et plus performant de la situation des droits de l'Homme partout dans le monde.

Ces quelques thèmes – auxquels il convient d'ajouter des sujets aussi importants que la lutte contre le terrorisme, l'environnement et le développement durable ou encore les questions de désarmement et de non-prolifération – doivent être débattus et décidés dans un cadre multilatéral, au sein d'institutions légitimes et efficaces, appuyés par des services dont la qualité, l'objectivité et la probité doivent être au-dessus de tout soupçon. Les réformes déjà engagées ou envisagées contribueront, je n'en doute pas, à atteindre pleinement ces objectifs partagés par tous.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

À l'aune de ces quelques ambitions que je viens d'esquisser, avons-nous réussi à faire avancer les choses, nous sommes-nous montrés dignes de l'héritage laissé par les pères fondateurs des Nations unies?

Certes, j'aurais préféré que nous fussions capables de pousser plus loin l'accord, de prendre des décisions plus hardies, plus immédiatement opérationnelles. Constatons néanmoins ensemble que le présent Sommet a pris un certain nombre d'orientations ou de décisions de principe qui posent les bases de progrès ultérieurs. Sur certaines questions, des mandats précis et des calendriers détaillés tracent les contours de la marche à suivre et il importera d'exécuter ces orientations avec célérité et détermination. Les fondements ont été jetés, il convient désormais de construire. La maison ne saurait rester sans toit. Prenons tous l'engagement politique ferme et irrévocable, animés d'un véritable sentiment d'urgence, de mener à bonne fin, dès la présente Assemblée générale cette œuvre importante.

Un intellectuel américain a récemment écrit, et je cite: «Like fairies and paper money, the UN ceases to exist if people stop believing in it.» Sachons exprimer par notre action déterminée que, 60 ans après sa création, nous continuons à croire avec conviction à cette organisation des Nations unies que nous avons en partage!

Lucien Lux à l'occasion de l'ouverture de l'Oekofoire

16 septembre 2005

Hinter mir liegt das bisher wohl spannendste politische Jahr, das ich erleben durfte.

Ich hoffe und in aller Subjektivität glaube ich auch ein wenig, dass es uns in der Sache weitergebracht hat.

Aber ich sage auch: die entscheidenden Schritte liegen noch vor uns, wir müssen zulegen, aus dem Sattel gehen.

Die Schritte, die zu gehen sind, haben wir in den letzten Monaten gezeichnet, oft zusammen, oft kritisch begleitet – für beides bin ich dankbar –, aber der Weg, dem Begriff der Nachhaltigkeit konkrete Inhalte zu geben, den müssen wir jetzt gehen.

Auseinandersetzungen, ja, Widerstände werden nicht ausbleiben, allemal Diskussionen und Überzeugungskraft sind notwendig, aber der Weg –

ökonomische Durchschlagkraft mit sozialer Solidarität und ökologischer Verantwortung zu paaren – lohnt sich.

Das letzte Jahr hat mich in den Grundüberzeugungen und in meiner Entschlossenheit gestärkt.

Wir haben bei allen Gefahren und trotz allen Zweifeln, Grund optimistisch zu sein:

1. Die Bürgerinnen und Bürger lehnen einseitige Politiken ab. Sie wollen keine Wirtschaftspolitik zu Lasten der Umwelt. Sie sind wie ich überzeugt, dass Umweltschutz in einer modernen Ökonomie ein Standortplus ist und nicht umgekehrt.

Ich habe in der letzten Woche die drei großen Patronatsverbände – FEDIL, Handwerkerföderation und CLC – empfangen.

Auch bei der einen oder anderen Meinungsverschiedenheit gab es in den Gesprächen viele gemeinsame Ansätze, z.B. Priorität auf Energiesparen und Energieeffizienz, Nutzung von erneuerbaren Energien oder auch Müllvermeidung und Recycling, genau wie beim gemeinsamen Ansatz unnötige Bürokratie abzubauen und zu verhindern.

Und ich sage ganz klar: Mitte der 70er Jahre hat unser Land durch das sogenannte „Modell Luxemburg“, bauend auf Dialog und Kohäsion, die soziale Krise gemeistert.

Jetzt ist die Zeit gekommen, die ökologischen Herausforderungen – Klimawandel, Rückgang der Biodiversität, Energievergeudung, unkohärente Zersiedlung, Luftverschmutzung durch Feinstaub und Stickoxide – durch einen neuen Pakt der Verantwortung konkret anzugehen.

Das was uns in den 70er und 80er Jahren gelungen ist, wird und muss uns jetzt verstärkt gelingen.

Und – in diesem Punkt bin ich grundsätzlich auf der Seite des MECO – die Mobilisierung aller Kompetenzen und Energien muss z.B. bei der Beratung und Umsetzung der Lissabon-Strategie neben der Tripartite viele andere gesellschaftliche Kräfte mit einbeziehen.

Ich bin optimistisch, weil wir

2. in Europa während unserer Präsidentschaft gut gearbeitet haben, Positionen gefestigt und bei aller Mühe viel Kraft getankt haben.

Dazu gehört, dass es uns während der Präsidentschaft gelungen ist, im Umweltrat als auch im Europäischen Rat eine Perspektive durchzusetzen, dass wir uns im Post-Kyoto-Prozess gemeinsam bis 2020 um eine Senkung der CO_2-Emissionen von 15 bis 30% gegenüber 1990 bemühen werden. Es soll also EU-weit um deutlich mehr als die bisher vereinbarten 8% reduziert werden.

Wir sind für unsere hartnäckige Attitüde ausdrücklich vom BEE gelobt worden.

Diese Ziele im Klimaschutz, gegen viel Widerstand im März durchgesetzt, helfen uns jetzt, wo die Anti-Kyoto-Front bis vor die Türen des Weißen Hauses bröckelt.

Fest steht, dass die weltweiten Folgen des Klimawandels auch bei uns immer näher rücken.

So wurde allen am letzten Wochenende bei einem gemeinsamen Treffen der EU-Umwelt- und Landwirtschaftministern in London klar:

- dass die Dürreperioden drastisch zunehmen und dass die Landwirtschaft in Zukunft immer schwerer darunter zu leiden haben wird,
- dass uns die immer häufiger werdenden Tage über 30°C Hitze auf allen Ebenen, wie der Gesundheit, der Wasserversorgung oder dem Energieverbrauch, zu schaffen machen,
- dass das Abschmelzen der Gletscher den Meeresspiegel mittelfristig um 6 Meter steigen lassen wird, mit katastrophalen Folgen, wenn man weiß, dass 80% der Stadtbewohner an Küsten wohnen.

Hier darf nicht gezögert werden, wir haben es noch in der Hand, einen Anstieg der globalen Durchschnittstemperatur von 5 bis 6°C bis 2100 zu verhindern, vor allem zum Wohl unserer Kinder und den zukünftigen Generationen.

- Wir haben bei der Freigabe von OGMs gegen die Brüsseler Kommission im Junirat eine wichtige, aber – ausgerechnet die im August getroffenen Entscheidungen der Kommission zeigen es – keine definitive Schlacht gewonnen.
- Wir werden weiter für mehr Demokratie und Transparenz in den Entscheidungsprozessen werben. Wir glauben, dass hier mit dem Präventionsprinzip zu lasch umgegangen wird.

- Und als letztes Beispiel haben wir bei der Chemikalienrichtlinie REACH gegen viele Lobbyisten, die nur Wettbewerb kennen und denen Gesundheitsschutz lästig ist, dagegen gehalten und die Chance erhalten, ein modernes, praktikables und gesundheitsschützendes Regelwerk zu bekommen.

Ich kann nur hoffen, dass die Position des Europaparlaments, die zurzeit debattiert wird, diesen Vorarbeiten gerecht wird.

Diese positive EU-Bilanz kann aber nicht *l'art pour l'art* gewesen sein – *greening Lisbon* darf nicht nur eine europäische Veranstaltung gewesen sein, sondern muss jetzt konkret auch in innere nationale Strategien einfließen.

Wir sollten uns vor den zukünftigen Aufgaben nicht fürchten: viele Menschen draußen haben, besonders durch leider oft dramatische Ereignisse verstanden, dass wir, ohne dafür zurück auf die Bäume zu müssen, öfters, sowohl sprichwörtlich als auch in unserem Lebensstil, vom Gas runtermüssen.

Lieber also früher vom Gas als in die Mauer!

Den Pakt für eine ökologische Verantwortung – für eine kollektive und eine individuelle – müssen wir jetzt schnüren.

Ich hoffe dabei auf viele engagierte, streitbare aber immer zielsichere und ergebnisorientierte Partner.

Ich sehe, dass diese Linie in der Regierung, allen voran vom Staatsminister (besonders während der Präsidentschaft), aber auch vom Wirtschafts- und vom Landesplanungsminister getragen wird.

Vor Jahresfrist habe ich bei dieser Gelegenheit fünf Baustellen genannt. Trotz Präsidentschaft wurde schon vieles in Bewegung gesetzt, wofür ich allen herzlich danke.

Baustelle: Naturschutz

Obwohl vieles in diesem Bereich unternommen wird, müssen wir heute feststellen, dass trotz unvollständigen wissenschaftlichen Belegen, 8% der einheimischen Flora ausgestorben ist und dass bis zu 55% der Säugetiere, 47% der Vögel und 63% der Fische Luxemburgs bedroht sind.

Ein weiteres Beispiel, in welchem Maße wir unsere natürliche Umwelt, jene Landschaften die unsere kollektive Identität zutiefst geprägt haben, aufs Spiel setzen, ist die Ausdehnung von Siedlungsgebieten und Industriezonen. Machen wir so weiter wie in den letzten zehn Jahren, besteht das Risiko im Jahre 2050 bis zu 80% des Landes verbaut zu haben.

Wollen wir das?

Wir müssen uns absetzen von einer vulgären Ideologie, die für sich in Anspruch nimmt, durch das Plattmachen von Wald, Hecken und Landschaftsstrukturen würde der Arbeit Vorfahrt verschafft werden.

Im Klartext: es droht uns eine kaum wieder rückgängig zu machende Verarmung und Banalisierung unserer Umwelt.

Es heißt also diesen Trends energisch entgegenzuwirken.

In diesem Sinn haben wir in zwei Diskussionsrunden mit allen Akteuren die Basis für den nationalen Naturschutzplan gesetzt. Der nationale Plan soll klare Prioritäten und konkrete Maßnahmen in Sachen umweltfreundliche Landwirtschaft, das Erhalten von Tier- und Pflanzenarten, Landschaftsschutz und Sensibilisierung der Öffentlichkeit vorlegen.

Die dort beschlossenen Arbeitsgruppen werden ab dem 24. Oktober ihre Arbeit beginnen. Vor Sommer 2006 liegt der Plan der Regierung vor.

Das Partnerschaftsgesetz wurde am 9. Juni im Parlament gestimmt, das Observatorium tritt im November zu einer ersten Sitzung zusammen.

Die Diskussionen zu Artikel 17 des Naturschutzgesetzes werden nach einigen Hindernissen zu einer positiven Beschreibung der Partnerschaft mit der Landwirtschaft. Dafür werde ich mich stark machen.

Das FSC-Label hat endlich den Kopf gezeigt, eine nationale Koordinierung und die nötige Mittel bekommen.

So weit, so gut. Aber Pläne, Räte, Indikatoren, Studien, Diskussionsrunden sind, so wichtig sie auch sind, das eine, nur kommt es genauso auf die praktischen, konkreten Schritte an. Wir entscheiden in Erwartung dieser Instrumente, jetzt schon im Einklang mit klaren Prinzipien: z.B. werden drei geplante Aktivitätszonen meine Zustimmung nicht bekommen; in Meysemburg gab es eine klare Entscheidung, näm-

lich Landschaftsplanung nicht allein Promotoren zu überlassen; und Baulandumlegungen werden millimetergenau auf den Prüfstand genommen.

Baustelle: nachhaltige Entwicklung

Wir haben sowohl im Rat der Umweltminister als auch im Rat der Staats- und Regierungschefs die Lissabon-Strategie ausbalanciert und die soziale und ökologische Dimension gestärkt, übrigens gegen viele Widerstände in der Kommission und bei einzelnen Mitgliedsländern, aber bei Standfertigkeit auch und besonders unseres Premiers.

Wir haben unseren nationalen Beitrag zur sogenannten Leitlinie 11 ausgearbeitet und werden ihn dem Wirtschaftsminister unterbreiten. Die Leitlinie 11 hat zum Ziel eine nachhaltige Ressourcennutzung fördern und die Synergien zwischen Umweltschutz und Wachstum stärken.

Dies muss durch eine Reihe Maßnahmen und politische Instrumente erfolgen, wie:

- Internalisierung externer Umweltkosten,
- Steigerung der Energieeffizienz,
- Entwicklung und Nutzung umweltfreundlicher Technologien,
- Förderung der Umwelttechnologien,
- Ökologisierung des öffentlichen Beschaffungswesens und die Beseitigung umweltschädlich wirkender Beihilfen,
- Schutz der Biodiversität,
- Umsetzung des Kyoto-Protokolls.

Der Conseil supérieur, durch das Reglement vom 14. Juli geschaffen, wird bis Ende des Jahres seine Arbeiten aufnehmen und, wie hier vor einem Jahr versprochen, ein Forum von unabhängigen Köpfen werden. Parallel muss der neue nationale Plan fertig gestellt werden. Die Indikatoren werden Anfang 2006 aktualisiert.

Aber Nachhaltigkeit ist alles andere als eine akademische Veranstaltung. Wir müssen den Prinzipien auch konkrete Beine geben:

Immer häufiger wird Atomenergie als Lösung der Klima-Problematik vorgeschlagen.

Dies wird nicht funktionieren: Um nur 10% der problematischen Energieträger Kohle, Gas und Öl weltweit zu ersetzen, müssten 1 000 neue Atomkraftwerke zusätzlich zu den zirka 450 weltweit vorhandenen gebaut werden. Die Standortsuche, Genehmigungsverfahren und Errichtung würden mindestens 20 Jahre dauern, diese Zeit steht der Menschheit nicht mehr zur Verfügung.

Die Nuklearenergie ist und bleibt keine Alternative: welch abstruse Logik, den Klimawandel mit Atomenergie zu lösen. Feuer kann man bekanntlich nicht mit Öl löschen.

Nachhaltigkeit bei der Bekämpfung der Luftverschmutzung: Wir arbeiten z.B. an Reduktionsplänen gegen Feinstaub oder Stickoxide.

Die Regierung hat eine Arbeitsgruppe eingesetzt, welche eine ökologisch ausgerichtete Taxierung der Autos ausarbeiten soll. Wer mehr Schadstoffe produziert, muss mehr zahlen.

Baustelle: Klimaschutz

Heute erscheint es mir wichtig, mich auf die gewaltigen Herausforderungen zu konzentrieren, die wir im Bereich des Klimaschutzes und der Energiepolitik unmittelbar vor uns haben, und die uns noch länger beschäftigen werden. Dazu hat der Mouvement écologique in dieser Woche Stellung genommen und Energie- sowie Klimaschutzpolitik in engen Zusammenhang zum Lissabon-Prozess gestellt.

Wir stimmen überein,

- dass es einer Effizienzoffensive und der zusätzlichen Unterstützung von Energiesparmaßnahmen bedarf,
- dass wir erneuerbare Energien weiter ausbauen müssen und die Förderprogramme im Sinne einer nachhaltigen und effizienten Gesamtstrategie umgestalten müssen.

Ich habe Arbeiten in Gang gesetzt, die die Grundlage für eine vernünftige Langfristplanung in diesem Sinne schaffen und die Möglichkeiten für Maßnahmen aufzeigen sollen, um unsere nationalen Potenziale auszuschöpfen. Darüber werden wir öffentlich diskutieren.

Solche längerfristig wirksamen Weichenstellungen brauchen wir dringend.

Ein Problem stellt die Entwicklungsdynamik der letzten Jahre dar. Wir haben schon im Jahr 2004 die Ausgangsgröße des Jahres 1990 wieder über-

schritten und werden in diesem Jahr wahrscheinlich die Grenze von 13 Millionen Tonnen erreichen. Wir liegen also schon jetzt rund 4 Millionen Tonnen über dem Kyoto-Ziel von 9 Millionen Tonnen pro Jahr.

Wenn wir die Kyoto-Ziele durch Minderungen im eigenen Land erreichen wollen, dann müssen wir praktisch schon bis 2008 unser Emissionsbudget von 9 Millionen Tonnen pro Jahr einhalten. Das heißt: Wir haben nur noch drei Jahre Zeit, um 4 Millionen Tonnen CO_2 absolut zu mindern. Für alles, was wir nicht mindern können, müssen wir Rechte zukaufen!

Auch wenn die Ergebnisse der Potenzialstudie noch nicht vorliegen, muss ich schon heute deutlich sagen: Es ist völlig unrealistisch, dass wir in den kommenden drei Jahren das Niveau von 9 Millionen Tonnen erreichen können.

Die typischen Einsparpotenziale, über die andere Länder verfügen, sind bei uns kaum vorhanden: Die Reserven, die durch Abriss alter Kraftwerke und Errichtung effizienter Neuanlagen bestehen, gibt es bei uns nicht.

In der Stromproduktion gibt es kurzfristig kaum Einsparreserven.

Kurzfristig würde uns – so hart muss man das formulieren – im Stromsektor nur eines helfen: Wir müssten gerade geförderte moderne KWK-Anlagen (cogénération) und/oder das GuD-Werk (Gasdampfturbine) der TWINerg stilllegen und dann die Stromnachfrage aus dem Ausland decken.

- Es wird sicherlich mittelfristig Möglichkeiten geben, die Emissionen in der Industrie noch weiter zu mindern; aber die gesamte Industrie ist bei uns ja nur mit 20% an den CO_2-Emissionen beteiligt.
- Sicherlich gibt es im Bereich des älteren Wohnungsbestandes und des Gebäudebestandes generell Minderungspotenziale, die im internationalen Durchschnitt so auf bis zu 30% eingeschätzt werden. Um das annähernd zu schaffen, braucht man aber rund 20 Jahre.
- Es bleibt also vor allem der Verkehrsbereich. Nach den bisherigen Abgrenzungen entfallen nur knapp 1,6 Millionen Tonnen der Emissionen auf den Binnenverkehr in Luxemburg, der Rest von über 5 Millionen Tonnen geht in den sogenannten Treibstoffexport. Da ist natürlich die Forderung schnell ausgesprochen: „Weg mit dem Tanktourismus“. Die Zusammenhänge sind aber weitaus komplizierter als man glaubt. Man will ja nicht den gesamten Transitverkehr aus Luxemburg verbannen. Man will auch nicht die normalen Touristen abschrecken und schon gar nicht die Berufspendler, auch wenn der *Modal Split* in diesem Bereich erschreckend schlecht ist.
- Eine kleine Entlastung bietet der Einsatz von Biokraftstoffen im Verschnitt mit den konventionellen Treibstoffen.

Natürlich müssen wir vorrangig unsere Kyoto-Bilanz im Auge behalten.

- durch Senkung des Energieverbrauchs (Altbausanierung),
- durch einen intelligenten Mix bei den erneuerbaren Energien von Sonne, Wind, Biomasse, Biogas und Wasser,
- Priorität für den öffentlichen Transport,
- durch eine strenge aber realistische Analyse des „Tanktourismus“ und, damit verbunden, mittel- und langfristige Strategien.

Es zeigt sich, die Situation ist so komplex und kompliziert, dass wir in einen offenen Dialog eintreten müssen, um unsere Chancen bestmöglich zu nutzen.

Ich habe dazu eine ganze Reihe von Veranstaltungen eingeplant beziehungsweise eingerichtet. Die erste Veranstaltung wird am 12. Oktober um 9 Uhr stattfinden. Da werden erste Ergebnisse aus der neuen Energiebilanz präsentiert und Perspektiven für unsere Energie- und Klimaschutzpolitik diskutiert. Ich werde dabei sein und hoffe dort auf viele Anregungen – auch vom Mouvement écologique.

Erneuerbare Energien

Unser Blick – genau wie der unserer Partner, Handwerkerföderation, OAI – ist mit dem neuen Förderregime resolut nach vorne gerichtet. Formationszyklen im Oktober und November werden den Sektor intensiv vorbereiten, unsere Informationskampagne zeigt reges Interesse.

Das neue verbesserte Förderregime wird neue Impulse geben:

- das Interesse an Niedrigenergie- und Passivhäuser oder Sanierungen an bestehenden Häusern ist jetzt schon unerwartet groß,
- die Nutzung thermischer Solaranlagen wird zunehmen und unserer Kyoto-Bilanz nutzen,
- die Fotovoltaik ist nicht tot. 15% Subvention für die Anlage, 56 Cents pro kWh Einspeisetarif sind immer noch weitaus mehr als das europaweit gelobte deutsche Förderregime.

Wir haben überhaupt für die budgetäre Absicherung der Subventionen des alten Regimes gesorgt und die Bearbeitung der Dossiers weitergetrieben: 2 884 wurden im 1. Semester 2004, 5 338 im 1. Semester 2005 abgearbeitet.

Ich sage aber auch: egal wen wo welche Schuld trifft; eine Situation wie nach dem 31.12.2004 darf und wird uns nicht mehr passieren. Sie hat für unnötige Unsicherheit gesorgt, jetzt aber nachzutreten, hilft nur den Skeptikern und schadet der Sache – wer hat daran ein Interesse?

Es bleibt dabei: Wir brauchen ein Mix in der Energieversorgung, mit dem Ziel die Nutzung fossiler Energieträger zurückzudrängen.

Fünfte und letzte Baustelle:
der öffentliche Transport

Ich halte es für wesentlich, dass die Tramdiskussion, die jahrelang polemisch und oft populistisch, also destruktiv geführt wurde, jetzt trotz Wahlkampf ruhig und sachlich geführt wird.

Die Beratungen zwischen Staat und Stadt Luxemburg müssen vor Sommer 2006 abgeschlossen sein und zu konkreten Beschlüssen führen, denn die Zeit drängt.

Wichtig sind mir dabei:

- die schienengebundene Anbindung des Kirchbergs und des Findels
- die Anbindung des Bahnhofs Luxemburg mit den Schul- bzw. Aktivitätszentren, z.B. Geesseknäppchen, Limpertsberg, Uewerstad, Cloche d'or, Howald.

All dies in einem modernen, machbaren und effektiven Mix von klassischem Zug, Tram oder Zug-Tram und Bus. Wobei, dort wo die Frage sich stellt, der öffentliche Transport an die Oberfläche, der Individualverkehr in den Boden gehört.

Im Süden haben wir mit dem TICE eine wesentliche Verbesserung des Angebots in die Wege geleitet. Auf dem industriellen Brachland Belval ist die Eisenbahn, übrigens als erste, seit Wochen einsatzbereit.

In der Nordstad werde ich ab Januar die Diskussionen über ein neues Konzept mit den neu gewählten Schöffenräten beginnen.

Schlussendlich ist der „Verkéiersverbond" – der Gesetzesvorschlag ist auf dem Instanzenweg – seit Wochen dabei konkrete und gute Arbeit zu leisten.

Schon morgen können wir die Vorbereitungen zur Mobilitätszentrale begutachten.

Ich habe allen Grund über das in zwölf Monaten Geleistete nicht unzufrieden zu sein, aber das heißt nicht zurücklehnen, im Gegenteil, sondern die Anstrengungen verstärken.

Viele der aufgezeichneten Probleme könnten resignierende Wirkungen provozieren, ich denke und spüre bei vielen Mitmenschen das Gegenteil.

Sie haben auch eine Chance: umzudenken, zu hinterfragen, zu agieren – den Pakt der Verantwortung zu schnüren.

Dazu lade ich Sie alle ein!

Danke an das MECO und Oekofonds und viel Erfolg für alle Aussteller.

Intervention de Jean Asselborn à l'Assemblée générale de l'ONU

19 septembre 2005

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Voici quelques jours à peine s'est tenu, dans cette même salle, le Sommet de suivi du Millénaire qui a réuni un nombre jamais atteint de hauts responsables politiques provenant de toutes les régions du monde.

À cette occasion – et au terme d'un processus de discussion et de négociation long et approfondi –,

nous avons adopté ce qui doit constituer notre «feuille de route» pour la période qui s'ouvre devant nous: le document final doit non seulement inspirer mais orienter de manière concrète l'action de la communauté internationale au sein des Nations unies.

Si toutes nos attentes, toutes nos ambitions ne se sont pas réalisées dans ce document, si d'importantes lacunes doivent impérativement être remplies – je pense notamment au domaine crucial du désarmement et de la non-prolifération –, il convient cependant de se féliciter du fait qu'autour des piliers centraux des Nations unies que sont le développement, la paix et les droits de l'Homme, un large accord s'est cristallisé et un nouvel agenda international a émergé.

Monsieur le Président,

Il est particulièrement opportun et propice que les travaux de la présente session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvrent dans la suite immédiate de cet important sommet. En effet, si nous pouvons estimer que les fondements ont été jetés lors de cet événement, il convient désormais de parachever l'œuvre entreprise, de consolider les pans de murs déjà érigés, de construire concrètement les parties esquissées – et je citerais à cet égard en particulier le Conseil des droits de l'homme – et doter notre projet d'un toit solide. Le renouveau du multilatéralisme dans le contexte des conditions spécifiques de ce début de siècle, la réforme des Nations unies est un processus qu'il nous revient de mener avec détermination, mus par un réel sens de l'urgence au regard de l'importance de la tâche qui nous attend et des enjeux existentiels que celle-ci comporte pour des milliards d'hommes et de femmes.

Monsieur le Président,

Connaissant votre engagement personnel, votre dynamisme et vos multiples qualités, je suis convaincu que vous dirigerez les travaux de cette 60e session ordinaire de l'Assemblée générale de manière à ce que, tous ensemble, nous puissions exécuter le mandat impératif qui nous a été confié par le Sommet, mais, plus encore, par nos peuples qui se tournent avec espoir vers un système des Nations unies rénové et renforcé. Dans cet esprit, mon pays est prêt à souscrire avec conviction au Accountability Pact proposé par notre secrétaire général, dont nous tenons une nouvelle fois à saluer l'action à la tête de notre organisation.

Je relève avec satisfaction votre intention, Monsieur le Président, de présenter rapidement un plan de travail détaillé et opérationnel en vue d'organiser de la manière la plus efficace nos travaux afin de mener à bien les tâches qui nous attendent dans les délais qui nous sont fixés. Il nous faut apporter la preuve concrète que notre Assemblée ne retournera pas au *business as usual* une fois que les feux des projecteurs se seront éteints. Pour tous ceux – et j'en suis – qui sont convaincus que notre Assemblée, véritable Parlement des nations du monde, a un rôle primordial à jouer dans l'émergence d'un consensus politique fort à l'échelle mondiale, l'adoption de décisions concrètes et opérationnelles rapides doit apporter un démenti cinglant à toutes les Cassandre, à tous les cyniques, à tous les tenants d'un statu quo garant d'immobilisme.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Dans son discours lors de l'ouverture de la 60e session ordinaire de l'Assemblée générale, notre secrétaire général a défini avec clarté la mission qui nous attend dans les mois à venir. Parmi les sujets qui devront retenir notre attention, je voudrais insister en particulier sur les suivants:

- les droits de l'Homme, en vue de renforcer l'impact de cette dimension essentielle dans toutes les activités de l'ONU, notamment à travers la mise en place urgente du Conseil des droits de l'Homme, en nous basant sur les acquis positifs des travaux préparatoires au Sommet;
- la mise en place de cet organe innovateur qu'est la Commission de consolidation de la paix;
- la réforme des organes principaux de notre organisation, dont notamment l'élargissement urgent du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres en vue de le rendre plus représentatif des réalités de ce début du XXIe siècle, plus transparent et plus efficace;
- la concrétisation de la notion de «responsabilité de protéger», dont la confirmation dans le document final constitue, à mon sens, l'une des principales avancées du récent Sommet; et enfin,

- la réforme de la gestion administrative et financière des Nations unies, afin que l'efficacité et l'intégrité de notre organisation se trouvent consolidées.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de consacrer quelques instants à la question du développement. Le développement est et reste la principale question politique et morale de notre temps. Nous devons constater que les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement restent inégaux et quelques reculs doivent être signalés, notamment en Afrique subsaharienne. Le *Rapport mondial sur le développement humain* publié récemment constate, et je cite, «qu'au milieu d'une économie mondiale de plus en plus prospère, 10,7 millions d'enfants naissent chaque année sans la perspective de fêter leur cinquième anniversaire, et plus d'un milliard de personnes survivent dans la pauvreté absolue avec moins d'un dollar par jour. L'épidémie du VIH/sida a causé la plus grande récession du développement humain. En 2003, la maladie a tué trois millions d'individus et en a infecté cinq millions d'autres».

Devant ces constats alarmants, la mise en place d'un véritable partenariat pour le développement fondé sur les acquis de la conférence de Monterrey et reposant sur des responsabilités partagées à charge aussi bien des pays donateurs que des pays récipiendaires reste une tâche prioritaire. Les pays du Sud doivent prendre en main leur propre développement en définissant des stratégies nationales détaillées et opérationnelles et en agissant sur le plan de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Les pays du Nord doivent remplir leurs engagements, en matière commerciale, de réduction de la dette et d'amélioration de la qualité de l'aide et des bonnes pratiques. Un accent particulier doit être mis sur l'augmentation des flux financiers pour le développement: à cet égard, alors que le Luxembourg exerçait la présidence de l'Union européenne lors du premier semestre de cette année, les États membres de l'Union européenne ont pris la décision historique de s'engager, avec des calendriers précis, à une augmentation très importante de l'aide publique au développement, en vue d'atteindre l'objectif des 0,7% du revenu national brut au plus tard en 2015.

Quatre des cinq États – dont mon pays – qui ont atteint ou dépassé cet objectif de 0,7%, confirmé une nouvelle fois par le Sommet, sont des États membres de l'Union européenne, et le gouvernement luxembourgeois a confirmé son intention d'atteindre 1% du RNB dans les prochaines années.

Malheureusement, trop souvent, les fruits du développement sont anéantis par des catastrophes naturelles ou provoquées par l'Homme. Au Soudan, dans la région des Grands Lacs, dans d'autres régions encore, cette vérité d'évidence se démontre jour après jour: il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement! Voilà pourquoi je me félicite tout particulièrement de l'accord intervenu lors du Sommet sur la mise en place de la Commission de la consolidation de la paix qui devra nous permettre d'envisager les problèmes de transition immenses qui confrontent les pays sortants d'un conflit d'un point de vue d'ensemble, en liant les dimensions de gestion de crise, d'aide humanitaire, de reconstruction des structures étatiques, judiciaires et locales et de fourniture des biens et services publics essentiels avec la relance du processus de développement économique et social.

La nécessité pour les Nations unies de pouvoir disposer d'un instrument d'aide humanitaire susceptible d'intervenir plus rapidement et de manière plus prévisible, tout en disposant de moyens financiers suffisants, n'a été que trop tragiquement soulignée ces dernières semaines et mois. Dans cette perspective, sur base du mandat donné par le Sommet, le Luxembourg soutient activement la réforme du Central Emergency Revolving Fund (CERF) qui doit se concrétiser dans les mois à venir, afin que ce fonds rénové soit pleinement opérationnel dès le début de 2006. Mon pays a d'ores et déjà annoncé, voici quelques jours ici à New York, une contribution de quatre millions de dollars au capital de ce nouveau fonds et d'autres États ont confirmé des apports importants.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Si le développement est, selon la formule bien connue, le nouveau nom de la paix, force est cependant de constater que de multiples conflits internationaux et intra-étatiques et foyers de tension continuent à marquer la face du monde.

La paix et la stabilité au Moyen-Orient demeurent ainsi au premier plan de nos préoccupations.

Le président en exercice du Conseil de l'Union européenne, Jack Straw, a rappelé, voilà deux jours, à cette tribune, l'esprit dans lequel les négociations sur le dossier nucléaire ont été menées ces derniers mois avec l'Iran: la coopération et le respect des normes et traités internationaux, et non pas la discrimination ou la volonté de créer des dépendances, nous a animés dans ce dossier.

L'Iran a souscrit dans l'accord de Paris à une suspension totale de toutes les activités liées à l'enrichissement et de toutes les activités de retraitement. C'est cet engagement qui a permis un développement de la coopération politique et économique avec l'Union européenne. C'est cet engagement – qui, ai-je besoin de le rappeler, a été entériné par l'AIEA – que j'appelle aujourd'hui l'Iran à respecter.

Dans ce contexte, je souhaite saluer ici l'accord intervenu aujourd'hui avec la République démocratique de Corée quant à l'abandon de tous ses programmes nucléaires et à la réintégration du traité de non-prolifération nucléaire.

Le 22 juin 2005, plus de 80 pays et organisations réunis à Bruxelles à la Conférence internationale sur l'Irak, coparrainée par l'Union européenne et les États-Unis, et en présence de notre secrétaire général, ont exprimé leur soutien au gouvernement intérimaire irakien et à ses priorités politiques, économiques et de sécurité. Cette importante conférence a permis en particulier aux États membres de l'UE de réaffirmer leur soutien unanime et solidaire à l'objectif d'un Irak sûr, stable, unifié, prospère, démocratique et respectueux des droits de l'Homme, qui bénéficiera du plein exercice de sa souveraineté et qui coopèrera d'une manière constructive avec ses voisins et la communauté internationale et la fin de la violence dans ce pays. Et c'est notre organisation qui, plus que jamais, a un rôle moteur à jouer dans ce contexte.

Monsieur le Président,

Le Proche-Orient n'a été que trop rarement le théâtre d'évolutions positives. C'est pourquoi je tiens à saluer le courage politique des dirigeants des deux côtés en ce qui concerne le retrait réussi de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie. Il convient désormais de profiter de cette dynamique positive pour lancer une véritable perspective de paix, fondée sur la «feuille de route» qui reste le cadre de référence incontournable en la matière. Les conditions pour favoriser l'émergence d'un climat de paix ont été rappelées par le Conseil européen des 16 et 17 juin 2005. En particulier, la prise de contrôle de Gaza par l'Autorité palestinienne offre désormais à celle-ci l'occasion de démontrer sa maturité institutionnelle et administrative, notamment en matière de maintien de l'ordre et de lutte contre le terrorisme. La cessation de tout acte de violence par les parties reste également une exigence incontournable.

S'agissant de la question cruciale des activités de colonisation israélienne dans les Territoires occupés, le Conseil européen a encore constaté, et je cite, que «la politique de colonisation constitue un obstacle à la paix et menace de rendre matériellement impossible toute solution fondée sur la coexistence de deux États».

Dans le même contexte, le Conseil européen a exprimé sa préoccupation quant à la poursuite de la construction de la barrière de séparation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et dans ses alentours, et ce en contradiction avec les dispositions pertinentes du droit international, tout en reconnaissant le droit d'Israël de protéger ses citoyens contre des attentats.

Gageons que la prochaine réunion du Quartet demain ici à New York saura trouver les formules politiques qui permettront de prolonger la dynamique positive du désengagement de Gaza, en dégageant les voies d'une paix juste et durable dans cette région déchirée du globe.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Comme si souvent, zones d'ombre et lueurs d'espoir se mêlent lorsque nous analysons la situation internationale. Mais une constante demeure: le rôle central des Nations unies dans la recherche de la paix et de sécurité internationales.

Soixante années après la signature de la charte de San Francisco, nous sommes tous réunis ici pour confirmer notre contrat de confiance avec cette Organisation des Nations unies qui est notre pa-

trimoine commun, des Nations unies rénovées et réformées, mises en phase avec les défis et les menaces de notre temps et qui sachent répondre aux attentes des peuples du monde. Signataire de la charte en 1945, le Luxembourg, pour ce qui le concerne, est prêt à renouveler ce contrat de confiance avec enthousiasme, confiance et détermination!

Je vous remercie de votre attention.

Discours du Premier ministre à l'occasion de l'ouverture du 7e congrès annuel des conseils de presse d'Europe, à Luxembourg

29 septembre 2005

Ladies and Gentlemen,

In my job, I meet a lot of journalists. I'm not always sure whether I should consider it a privilege or a burden. With most journalists, I get along well. With some, I can claim to have a good relationship. With some others, I may even have too good a relationship. But this is the setting I have to admit to prefer when dealing with the press: I am talking and you are listening!

Journalists, I've come to notice, are a rather individualistic species. They cultivate among themselves and among their publications a sometimes quite fierce competition.

Your presence today in Luxembourg offers therefore a welcome but unusual view of the media. You have indeed come to Luxembourg to debate issues of concern to the whole of the profession.

The founder of both *Time Magazine* and *Life* once said: "Publishing is a business, but journalism never was and is not essentially a business. Nor is it a profession." If it is difficult to describe the essence of journalism, it is even more complicated to define so-called "good journalism".

As Benjamin Franklin remarked as early as 1731: "If all printers were determined not to print anything till they were sure it would offend nobody, there would be very little printed."

The Luxembourg Parliament took its time before addressing the question. Until a year ago, the press was regulated by a law dating back to 1869. But I hope that is only one of the reasons why the new law on the freedom of expression in the media has been acclaimed as a modern framework, for both the press and for those the press covers.

Laws can prevent or at least correct excesses of the media as well as those of government. As Milan Kundera put it: "The power of a journalist does not come from the right to ask a question, but from the right to demand an answer."

But laws are unable to produce good journalism. Sometimes, they are not even able to guarantee decent journalism. Beyond the law, there is therefore a need for rules that do not ask what is legal or illegal, but what, quite basically, is right or wrong.

In Luxembourg, the legislator has entrusted these questions to self-regulation by our Press Council. I take advantage of this meeting to remind the members of the Luxembourg Press Council that the new law did not only invite them to come up with a code of deontology, but did actually put an obligation on them to do so.

If already a country like Luxembourg, with a long democratic tradition, considers it a challenge to define a rulebook for its journalists, how much of a challenge must it be for those countries where the press has only recently become free?

The main temptation is to adopt one of two extremes.

The first is absolute freedom: allowed is what sells. The usual argument is that nothing can be wrong if the public is prepared to buy or watch the information. As the novelist Graham Greene once remarked: "A petty reason why novelists more and more try to keep a distance from journalists is that novelists are trying to write the truth and journalists are trying to write fiction."

It is however unacceptable for the freedom of the press to be an excuse to infringe on the right to privacy of all citizens. The law can obviously impose sanctions. But only self-regulation allows for the damage not being done in the first place. Because in the end, no material compensation in a libel case can make up for the loss of the basic decency to which every human being is entitled.

The press, and the media in general, is of course a business enterprise. But if it were only that, we would have no specific rule on it. Its work would not be guaranteed in a Bill of Rights or a Constitution.

There is of course another extreme. Self-regulation cannot be the equivalent of self-censorship. Not everything we disagree with is necessarily bad journalism.

One American TV anchorman once said: "Objective journalism and an opinion column are about as similar as the Bible and *Playboy* magazine." But as we all have to admit, both have a rather impressive readership and my guess is they do even share some of their readers.

It is therefore important to keep in mind the conclusion reached by the European Court of Human Rights on the importance of the freedom of the press: "it is applicable not only to 'information' or 'ideas' that are favourably received or regarded as inoffensive or as a matter of indifference, but also to those that offend, shock or disturb. Such are the demands of pluralism, tolerance and broadmindedness, without which there is no 'democratic society'."

In between these two extremes, there is a common ground. When one reads and watches the media from several countries, one understands that traditions differ and that not all news that make it to the front page in the UK would even make it into a French paper. And yet, there are common standards to which we can and should hold the media.

The freedom of expression is an essential and necessary element of a democratic society. But it comes, for those who exercise it, with a responsibility towards its audience and the public as a whole.

The readers of newspapers are more than only customers. They are first and foremost citizens. They need the keys to understand what is happening around them, of what is happening to them.

So good journalism needs to take into account more than what readers, listeners and spectators want to know. Journalism is more than just another job, because of the responsibility to complement the news that people want to know, with news that they ought to know, that they need to know as citizens. And if it is presented in an intelligent and entertaining way, we're getting pretty close to so-called "good" journalism.

And still, it is at times difficult not to have the feeling that paparazzi have replaced the investigative journalist, that feelings dominate facts, that corporate agendas have replaced public interest and opinion polls have taken the place of in-depth political analysis. Sometimes, there is very little information left in the so-called information age.

One point in case is the news coverage as far as the European Union is concerned. Even though there is these days an impressive press corps in Brussels, they'd better have some personal conflicts or a financial scandal to offer if they want some space in their news media. Topics that fill the papers when debated at the national level are not even mentioned when real decisions are taken in the EU. And maybe most annoying is the fact that the press tends to defend the particular national viewpoint, without looking for the broader picture of the European interest.

I do of course know that before I blame the media, I should bring the topic up with my colleagues in the European institutions. We are hardly setting a good example for our national journalists. I would still appreciate if the resources given to EU-related news would come closer to the real impact of decisions taken in Brussels, Strasbourg or here in Luxembourg.

I will admit that it is no easy job. In Luxembourg, the European Union gets quite a lot of publicity in the news – this is true for the newspapers, this is true for the audiovisual media. And I have to compliment the Luxembourg press for dedicating such a huge coverage to European affairs. But, still, it was disappointing to discover during the referendum campaign on the European Constitution how little knowledge there is about the workings of the EU, despite the efforts of our national media.

And yet, even for the media, major decisions are taken at the European level. It is true for the European Council and it is true for the Court of Human Rights in Strasbourg as well as for the European Union. After all, all three major topics of this meeting – the Television without Borders Directive, but also the question of ethics of financial journalists and the delicate balance between the freedom of the press and individual freedoms – are impacted by the European institutions and by European regulations.

I would therefore call on you to learn from each other in order to preserve the right balance between the private business and the public service that the press is or should be. Because, as the French weekly *Le Canard enchaîné* puts it: “The freedom of the press only deteriorates when it is not used.”

Thank you.

Allocution de Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l’Immigration, à la 33e session de la conférence générale de l’Unesco à Paris

4 octobre 2005

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi à mon tour, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre brillante élection à la tête de la 33e session de la Conférence générale de l’Unesco. Je suis convaincu que vous saurez diriger les travaux de cette conférence avec le bon dosage d’autorité, de diplomatie et de sagesse.

Monsieur le Président,

C’est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd’hui au nom du gouvernement luxembourgeois dans ce contexte très particulier du 60e anniversaire de notre organisation.

L’Unesco réunit les nations de cette planète. Elle promeut l’entente entre les peuples, le partage et la diffusion du savoir et de la culture dans la perspective d’une globalisation maîtrisée au service d’un ordre mondial plus juste et plus stable. Elle est reconnue dans le monde entier et elle entend défendre les idéaux de paix, de liberté, de tolérance, de respect des droits de l’Homme, et de dialogue des cultures.

Je viens de participer au Sommet de suivi du Millénaire duquel a émergé un nouvel agenda international. Parmi les piliers centraux des Nations unies figurent le développement, la paix et les droits de l’homme, trois piliers vitaux pour l’humanité pour lesquels l’Unesco a une compétence toute particulière à faire jouer. Cette organisation entendra, j’en suis certain, faire sa part de l’important travail qui nous attend. Je tiens à saluer dans ce contexte tout particulièrement l’émergence de la notion de «responsabilité de protéger», dont la reconnaissance dans le document final constitue, à mon sens, l’une des principales avancées du sommet.

Promouvoir l’éducation, la culture et les sciences sert le développement, et passe à travers le développement. L’un des rôles majeurs de notre organisation est de veiller à lutter contre la pauvreté, et donc de répondre activement au défi de l’éducation dans le monde. En effet, l’année 2005 sera cruciale pour le programme «éducation pour tous» et pour l’action internationale en la matière. Le programme de Dakar nous indique la voie et il s’agit de la suivre avec ardeur. En tant que chef de file, l’Unesco dispose d’un mandat précis pour rendre l’enseignement primaire universel d’ici à 2005, tel que le Sommet de suivi du Millénaire l’a clairement stipulé dans son document final. Elle ne doit pas échouer.

Il sera indispensable de souligner avec constance l’importance de la promotion de l’éducation de qualité, avec l’alphabétisation d’une part et l’éducation au développement durable d’autre part. Dans ce contexte, l’Unesco doit se servir de tous les leviers à sa disposition, et ils sont légion.

Je citerai notamment le renforcement du réseau des écoles associées de l’Unesco (réSEAU). Dans cette perspective, je tiens à souligner qu’en mai dernier, la Commission nationale luxembourgeoise a organisé à Luxembourg, en collaboration avec le secrétariat de l’Unesco, une réunion régionale de l’Europe et de l’Amérique du Nord des coordinateurs nationaux du réseau des écoles associées de l’Unesco, sur le thème général «Éducation à la paix et au développement durable». Les délégués d’une cinquantaine de pays ont fait un ensemble de propositions concrètes pour l’avenir du réseau. Ils ont également élaboré un projet de résolution visant à renforcer l’unité internationale de coordination au siège de l’Unesco, notamment par une augmentation de ses ressources humaines et financières.

Je me rallie à la recommandation du rapport final de la conférence de Luxembourg de développer une collaboration plus étroite entre les commissions nationales, les ministères de l'Éducation et les écoles associées de l'Unesco afin d'élaborer des plans d'action nationaux et régionaux. À cet effet, il conviendrait d'inclure également les activités du réSEAU dans les stratégies de l'Éducation pour tous (EPT) et dans les plans d'action nationaux, régionaux et internationaux de la Décennie de l'ONU de l'éducation en vue du développement durable.

L'éducation des femmes et des filles mérite absolument toute notre attention. Leur capacité de contribuer plus efficacement au développement de leurs pays, peuples et communautés est largement inexploitée. Leur apport sera décisif et leur droit à l'éducation doit être pleinement respecté.

Le suivi de l'état des ressources en eau au niveau mondial constitue un autre domaine prioritaire.

La mise en place d'un véritable partenariat pour le développement doit cependant pouvoir reposer sur le partage des responsabilités entre les pays contributeurs et les pays en développement. N'appartiendra-t-il pas aussi à l'Unesco de dégager la vision à faire partager au sein de la communauté internationale, vision basée sur l'étroite interaction entre acteurs en vue de permettre la durabilité de l'impact? Le Luxembourg veille à demeurer au premier plan de cette coopération: il contribue aujourd'hui plus de 0,83% de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Il vise 1% dans les toutes prochaines années.

Monsieur le Président,

Le dialogue des cultures, fondé sur l'égale dignité et le respect de la diversité, ainsi que sur la conscience de la fragilité de tant de situations, obtiendra un nouvel ancrage dans les relations internationales par l'adoption, ces jours-ci, d'un nouvel instrument normatif en la matière, je veux parler de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Je me dois de féliciter tous les acteurs qui ont travaillé avec persévérance dans la pleine conscience de l'importance vitale et urgente de la tâche depuis la dernière Conférence générale pour permettre à cette organisation et à la communauté internationale de disposer d'un texte comportant des engagements en bonne et due forme. La Convention marquera une réelle volonté de mieux saisir les enjeux, d'accroître le respect mutuel et l'échange, de creuser le dialogue entre toutes les cultures et d'assurer leur développement et, enfin, de partager des convictions profondes ancrées dans des valeurs communes. Le Luxembourg espère que le texte mis sur pied par les experts en juin dernier sera adopté par consensus au cours de cette session de la Conférence générale et qu'il sera rapidement ratifié par ses signataires en vue de permettre sa mise en vigueur dans un délai rapproché.

Deux autres instruments normatifs importants figurent au bilan récent de l'Unesco et je m'en félicite. Je veux parler d'une part du projet de déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique et d'autre part du projet de convention internationale contre le dopage dans le sport, deux documents qui exerceront une influence considérable et qui donneront un nouvel élan car ils touchent à la vie quotidienne de nous tous et en particulier des générations les plus jeunes. Je relève aussi que le Luxembourg est sur le point de ratifier la convention sur le patrimoine immatériel.

Nous notons avec intérêt la création d'un instrument en vue de la promotion du patrimoine culturel en Afrique.

Les défis qu'affronte l'Unesco à l'aube du nouveau millénaire sont considérables et les moyens dont nous disposons pour y faire face sont limités. Le programme de réformes entrepris par notre directeur général depuis six ans doit être maintenu au cours de son nouveau mandat. Le Luxembourg compte lui apporter son plein appui en vue de la modernisation et de la rationalisation de notre organisation. Son bilan et son engagement sont les gages d'un emploi efficace et efficient des moyens disponibles, et la condition-même de la crédibilité et du rayonnement de notre organisation à laquelle nous sommes tant attachés.

La tragédie survenue en début d'année en Asie, terrassée par un terrible tsunami, a démontré l'efficacité avec laquelle l'Unesco peut fonctionner et réagir rapidement aux phénomènes les plus terribles de notre planète. Que cela nous donne l'espoir de voir notre Organisation prendre les devants dans les

matières qui lui sont confiées par la communauté internationale.

Je n'oublie pas dans ce contexte le rôle prépondérant joué par les commissions nationales dans les pays membres respectifs et je ne peux que me réjouir de voir notre organisation tendre à renforcer ses relations avec ses instituts, ses centres d'excellence et ses nombreux partenaires de la société civile.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg cherche à rejoindre très prochainement le Conseil exécutif, pour la première fois de son histoire. En ligne avec son engagement pour le multilatéralisme, mon pays aspire à contribuer activement au développement de l'action de notre organisation.

Les enjeux contemporains exigent une impulsion forte.

Le Luxembourg compte y œuvrer avec toutes les délégations, de manière constructive autant qu'engagée.

Je vous remercie de votre attention.

François Biltgen à l'occasion de la rentrée académique 2005

12 octobre 2005

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Chères étudiantes et étudiants,
Mesdames et Messieurs,

L'Université du Luxembourg s'apprête à célébrer sa première vraie rentrée académique; en effet, les premières formations *bachelor* et *master* vont démarrer maintenant et c'est ainsi que l'Université, non seulement répond aux obligations de la loi constitutive du 12 août 2003, mais qu'elle se place résolument dans le Processus de Bologne. Mes encouragements vont donc aux nouveaux étudiants; que ceux qui sont en deuxième année puissent continuer leurs études avec succès. À vous, Mesdames et Messieurs les Professeurs, un grand merci pour le travail investi dans les changements et dans les mises au point des programmes.

Sur le plan européen, l'importance accordée aux questions universitaires n'a jamais été aussi grande. Il y a la conscience partagée que le rôle que les universités ont à jouer dans l'avènement de la société de la connaissance est primordial.

La stratégie de Lisbonne fait des institutions universitaires un acteur essentiel pour atteindre les objectifs de croissance durable et d'innovation. En effet, de par leur mission d'enseignement, les universités forment les professionnels dont les connaissances, les savoir-faire et les compétences sont à la base de cette économie de la connaissance. Dans ce domaine, l'Europe est en retard. Aux États-Unis, quelque 16 millions d'étudiants sont inscrits dans des institutions d'enseignement supérieur. Dans l'Union européenne des 25, le chiffre varie autour de 11 millions. Les chiffres montrent que l'Europe risque ne pas qualifier un nombre suffisant de jeunes gens pour répondre aux défis du monde du 21e siècle. Le retard que nous accumulons est surtout marqué dans les sciences naturelles et les formations à l'ingénieur.

Par ailleurs, il convient de relever que le niveau de formation des populations est un facteur essentiel de compétitivité et de cohésion sociale. La société de la connaissance demande que le nombre de jeunes gens hautement qualifiés progresse, et ce aussi pour éviter que des parties importantes de la population ne soient en déphasage avec le développement de la société. L'accès aux études supérieures est à la fois un facteur d'équité sociale et de compétitivité économique.

Le Luxembourg ne peut être absent de ce débat. Nous avons actuellement un taux d'accès qui se situe autour de 24%, alors que certains de nos concurrents directs avoisinent les 50%. Je pense notamment à l'Irlande et au Royaume-Uni qui sont nos concurrents directs dans l'économie bancaire et qui considèrent l'enseignement universitaire comme un élément essentiel du développement de ce secteur. Cela vaut d'ailleurs aussi pour les domaines des biotechnologies et des technologies de l'information et de la communication. Ces secteurs ne peuvent avoir leur essor que si la main-d'œuvre est hautement qualifiée et disponible. Il nous reste un effort considérable à faire pour réussir l'adéquation entre le marché de l'emploi et les qualifications des jeunes. Cela est vrai, et pour le nombre de jeunes

gens qu'il s'agit de qualifier, et pour la nature des voies de qualification.

La nécessité de qualifier beaucoup de jeunes à un niveau très élevé ne peut se réaliser aux dépens des exigences de qualité. Très souvent, massification de l'enseignement supérieur et excellence sont des concepts qui sont présentés et ressentis comme des antonymes.

Mesdames, Messieurs,

Le Luxembourg n'échappe pas non plus à cette problématique. La réponse donnée se situe à deux niveaux. Nous encourageons l'accès aux études supérieures. Le système d'aide financière et de primes d'encouragement a pour but d'inciter les jeunes à poursuivre leurs études au-delà de l'enseignement secondaire, et ce indépendamment du niveau de vie de leurs parents. Ils continueront également à l'avenir à faire des études à l'étranger et nous les y encourageons. L'université ne sera pas réservée aux seuls Luxembourgeois, mais sera internationale. Et les Luxembourgeois ne sont pas concentrés sur l'université du Luxembourg, mais continueront à être mobiles.

En même temps, l'université du Luxembourg a été conçue comme une université se spécialisant dans un certain nombre de domaines et cherchant d'atteindre l'excellence dans ces domaines. La recherche de l'excellence va de pair avec la concentration sur un nombre limité d'objectifs. Investir de façon concentrée au lieu d'éparpiller les moyens doit constituer notre devise. L'exemple néerlandais peut constituer une référence. Après tout, quatre de ces institutions se retrouvent régulièrement dans les *ranking*. Une politique volontariste peut être porteuse de succès, même dans un petit pays.

Mesdames, Messieurs,

Je viens de répéter des principes essentiels de notre projet universitaire. J'entends encore et toujours des personnes annonçant la mort de l'université ou doutant de ses objectifs. D'aucuns, sans le dire ouvertement, veulent revenir en arrière et recommencer le débat à zéro. Or, la loi de 2003 a tranché et le gouvernement actuel a confirmé l'objectif de cette loi. Notre université sera avant tout une université concentrée sur la recherche d'excellence dans quelques domaines choisis ayant un intérêt pour l'économie, mais aussi pour la société.

J'ai été heureux d'entendre ce matin le Premier ministre confirmer cette vue dans sa déclaration sur les priorités politiques du gouvernement.

«D'Recherche bleift eng Regierungsprioritéit: si huet sech an de leschte fënnef Joer versechsfacht, déi ëffentlech Recherche wäert am Budget 2006 0,3 Prozent vum PIB ausmaachen. D'Zil bleift et si op 1 Prozent unzehiewen an d'Gesamtrecherche – privat an ëffentlecher – op 3 Prozent vun eisem PIB erunzeféieren. D'Recherche zu Lëtzebuerg organiséiert sech ronderëm d'Uni Letzebuerg. Si wäert hiren Haaptakzent éischter op Doktorater a spezialiséiert Master-Diplome leeën. D'Uni gëtt och eng Kompetitivitéitsfabrik. Si wëllt net a ville Beraïcher wéineges ubidden mä a wéinegen Domainer villes. Akademesch Fokusséierung, net universitär Megalomanie wäert se auszeechnen. 2006 wäert eis Uni 3 400 Studenten hunn – 200 méi wéi elo – , am Joer 2010 studéieren op hir maximal 4 800 Studenten an am 2015 sollen et der méi wéi 6 000 sinn.»

Les références aux universités étrangères font apparaître un autre constat. Celles qui réussissent le mieux sont celles que l'on pourrait qualifier d'université entrepreneuriale, *entrepreneurial university*. Ce sont celles qui établissent des liens avec les milieux économiques et qui s'engagent résolument dans une recherche qui mise sur la coopération entre l'industrie et le monde académique. Très souvent, une telle approche s'inscrit également dans un objectif de développement régional. Par ailleurs, elle est une source supplémentaire de financement. Ainsi, toutes ces universités ont leur pépinière d'entreprise et disposent en outre d'un dispositif juridique leur permettant de régler les questions relatives à la propriété intellectuelle et à l'accès au savoir.

Le projet de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation sur la friche de Belval-Ouest poursuit précisément ces mêmes objectifs. Le fait de réunir dans les meilleurs délais sur un même site la faculté des sciences, les centres de recherche publique avec le Technoport, permet d'établir la chaîne de l'innovation qui va de la recherche en amont à l'application et au transfert technologique tout en favorisant la création d'entreprise. En effet, même s'il n'a pas de modèle unique, toutes les expériences couronnées de succès se basent sur celui de la proximité des différentes institutions et sur celui de la focalisation des activités sur de grands domaines

tels l'informatique ou encore la biotechnologie. Le cadre juridique de l'établissement public garantit la flexibilité d'action des différentes institutions.

L'Université et la Chambre de commerce sont en train de mettre sur pied un dispositif visant la mise en place d'une chaire professorale en entrepreneuriat. La création d'une fondation Luxembourg School of Finance est l'outil pour structurer les relations entre le monde des finances et l'université. Les deux projets s'inscrivent dans cette volonté, de part et d'autre, de faire de l'Université un acteur économique important. Le fait que la *business community* s'engage financièrement, montre que la responsabilité pour le développement de l'université n'est pas uniquement une responsabilité de l'État. En outre, cette façon d'agir accroît le degré d'autonomie de l'université qui ne dépend plus d'un seul bailleur de fonds.

Mesdames, Messieurs,

À mon entrée en fonction, je disais que, contrairement à ce que d'aucuns voulaient faire croire, l'Université n'était pas un navire en train de couler, mais un navire naviguant en des eaux troubles suite à la mort du recteur Tavenas.

Vous avez désormais, avec le recteur Tarrach, une main sûre au gouvernail et une vue droite sur un horizon clair. Le capitanat, à savoir le Conseil de gouvernance, et les équipages, rectorat, facultés, administration, commencent à être bien rodés.

Le rôle du gouvernement sera celui de faire souffler le vent dans la bonne direction. Ce vent sera constitué, d'une part, par les dotations budgétaires et, d'autre part, par la réalisation des infrastructures nécessaires pour offrir aux chercheurs, aux enseignants et aux étudiants des conditions de travail attractives.

Mercredi prochain, le ministre du Budget présentera le projet de budget pour 2006. Vous verrez que, malgré la rigueur budgétaire de mise, la dotation étatique augmentera plus que considérablement. Car le gouvernement maintient sa priorité d'investir dans les cerveaux. L'augmentation prévue permettra notamment de relever le budget recherche de l'université au-delà des 40%.

La Cité des sciences sera réalisée dès 2006. La décision politique sur les autres sites est imminente. De nouveaux logements pour étudiants seront construits en nombre suffisant.

Car permettez-moi de vous dire que je vois encore deux champs d'action à creuser considérablement

- l'implication des étudiants,
- le contrôle de qualité.

Mais je sais qu'à chaque jour suffit sa peine.

Voilà pourquoi il me semble que l'Université est désormais bien lancée pour atteindre dans les années à venir le rythme de croisière lui permettant d'atteindre la qualité nécessaire au développement du pays.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration de politique générale 2005

12 octobre 2005

Introduction

Här President,

Dir Dammen an dir Hären,

D'Lag vun der Natioun hätt eng intensiv Ried verdéngt, mä dës Ried béckt sech net iwwert d'Gesamtsituatioun vum Land. Si beschränkt sech drop, d'politesch Prioritéite vun der Regierung fir déi nächst Méint ze beschreiwen. Sou huet d'Chamber et gewollt an esou wëll ech et och halen.

De politesche Kalenner ass esou, datt een et och net vill anescht hätt kënnen halen.

- Haut aacht Deeg gëtt de Budgetsentworf fir d'Joer 2006 an der Chamber abruecht an dee Budget wäert mat Sécherheet méi grëndlech a méi kontrovers diskutéiert gi wéi seng Virgänger. Mir kréie Budgetsdebatten an deene muss Faarw bekannt ginn.
- Vum 24. Oktober u lafen déi sektoriell Eisebunns-Tripartite an déi grouss Kompetitivitéits-Tripartite. Si wäerte bis an déi éischt Méint vum nächste Joer lafen. Et gëtt villes do ze besprie-chen a munneches hei ëmzesetzen.
- Am November diskutéiert d'Chamber d'Lëtzebuerger Editioun vun der Lissabonner Reformagenda. Eréischt no där Diskussioun schéckt d'Regierung hiren nationale Reformprogramm

op Bréissel, deen en nationale Plang fir Innovatioun a Vollbeschäftegung soll ginn.

- Fir den 1. Dezember vun dësem Joer musse mer d'Aktualiséierung vun eisem Stabilitéitsprogramm virleeën, deen dann am Januar-Februar 2006 vun der EU-Kommissioun an den EU-Finanzministere beuerteelt wäert ginn. D'Beuerteelung wäert frëndlech bleiwen, mä manner frëndlech wéi soss. D'Recommandatiounen an d'Kritike wäerte stramm ginn, méi stramm wéi bis elo.

Dës Terminer a Rendez-vousen hunn et a sech. D'Regierung wäert se offensiv a volontaristesch ugoen.

Eisen Usproch, eis Ambitioun fir déi nächst Zäit an déi Zäit duerno ass kloer. Mir brauche Modernisatioun do, wou mer net virukommen, mir brauche Remoderniséierung do, wou mer zréckfalen. Innovatioun, Transformatioun, Integratioun: ronderëm dës Begréffer organiséiere sech d'Modernisatioun an d'Remodernisatioun. An d'Ëmsetzungsmethod vermësche sech Convictioun a Moderatioun.

Mir spieren a mir wëssen – och wa mer et heiansdo net wësse wëllen –, datt mer och hei am Land un Änneruungen a Verännerungen net laanscht kommen. Mä mir wëllen dës Changementer net mat brachialer Rambo-Logik duerchsetzen, mä si argumentativ plädéieren. Mä Moderatioun brauch Zäit a gesäit no Sichen an no Zécken aus. Dee Risiko huele mer a Kaf, soulaang wéi mer äis iwwert d'Zil vun eise Beméiungen eens bleiwen: d'Objektiv ass et, déi kuerz- a mëttelfristeg Kompetitivitéit vun eiser Wirtschaft méi zolidd ze maachen an hir Stäerkten ze notzen, fir d'sozial Solidaritéit an de sozialen Zesummenhalt iwwert d'Jorzéngten, dat heescht och a grad fir déi nei Generatioun, méi nohalteg staark ze maachen.

Moderatioun geet net ouni Nolauschteren.

Débat européen

Mir hu während der EU-Referendumskampagne wuel vill geschwat, mä och gutt nogelauschtert. Net alles wat mer héieren hunn, hat mam Thema ze dinn. Et sief dann. Mä villes wat gesot ginn ass, hat mam Thema ze dinn. A mir wëllen dëst Thema, nämlech d'Aart a Weis, wéi d'Europäesch Unioun sech entwéckelt a wéi mir Lëtzebuerger dës Entwécklung gesinn, konsequent weider behandelen. D'Europadiskussioun ass den 10. Juli net op en Enn komm; dat, wat an der Debatt gesot ginn ass, gëtt net einfach op d'Säit geluecht. D'Europadiskussioun fänkt elo eréischt richteg un, mir mussen um europäesche Ball bleiwe fir e richteg spillen ze kënnen. D'Sozialpartner, d'Zivilgesellschaft, d'Parlament, d'Parteien, déi net duerchorganiséiert Deeler vun der Gesellschaft, d'Kënschtler, d'Schréftsteller, d'Denker vum Méiglechen an Onméiglechen, d'Leit alleguer mussen op den Terrain a matspillen. Mä si mussen och matspille wëllen. Wa mer eng Informatiounsversammlung iwwert d'Bolkestein-Direktiv ofhalen – en einfache Rappel: mir lehnen all Form vu sozialem *Dumping* of –, da musse se kommen a sech zu Wuert mellen. Wa mer ëffentlech driwwer berotschloen, wéi mer déi sozial Dimensioun vun Europa festege kënnen, da brauche mir Gespréichspartner, déi hir Bibelen a Fibelen – dat sinn einfach Lektüren – an de Bibliothéike loossen a sech mat den europäesche Gesetzestexter auserneesetzen –, dat ass e komplizéierte Liesstoff. Wa mer an der Chamber an an hire Kommissiounen déi europäesch Rendez-vouse virbereeden – an dat wëlle mer systematesch maachen –, da brauche mer kloer Indikatiounen, keng Schlagwierder. An alle Fäll brauche mer kloer Wierder, och wa genéiert Genoschels méi einfach schéngt. Sou ass et fir d'Regierung kloer, a mir soen dat ouni Gêne, datt mer all Form vu Friemefeindlechkeet a vu Friemenhaass – an däers konnt ee während der Referendumskampagne jo besichtegen – oflehnen a bekämpfen. Si passen net zur moralescher Geschäftsgrondlag vun eisem Land. Passt op op déi onerwaart grouss Effete vun de vermeintlech klengen Ausrutscher am Denken an am Schwätzen!

Déi noutwenneg, all Dag dagesaktuell Europadebatt musse mer an engem regelrechten nationalen Europaforum zesummelafe loossen. Dëse wäert vum Minister Nicolas Schmit animéiert ginn, deen och heizou konkret Handlungsvirschléi wäert ënnerbreeden. Da wäerte mer mierken: Europa gesäit no Glamour aus, ass awer haart Knachenaarbecht, déi vill Zäit an Energie kascht.

Intégration des étrangers dans la société luxembourgeoise

An déi Debatt an an hir Verlängerung mussen eis Iwwerleeungen iwwert eist Matenee mat deenen, déi net Lëtzebuerger sinn, afléissen.

Déi, déi soen, d'Integratioun vun den Auslänner hei am Land wier reusséiert, soen eppes wat mer alleguer zesumme gäre gleewen. D'Wierklechkeet ass awer heiansdo ganz anescht: et bilde sech heiheem, wéi am Rescht vun Europa, regelrecht Parallelgesellschaften. Mir brauchen en neit Immigratiounsgesetz, dat dat vun 1972 ersetzt an e revidéiert, méi voluntaristescht Integratiounskonzept viraussetzt. D'Diskussioun heiriwwer, och d'Diskussioun iwwert eis Sprooch an eise Sproochesystem fänken an dësem Wanter un a sollen am nächste Wanter ofgeschloss ginn. De Justizminister wäert am spéide Fréijor vum nächste Joer e Gesetzprojet iwwert d'duebel Nationalitéit virleeën, d'Educatiounsministesch wäert d'Debatt iwwert eis Sprooch op der Regierungssäit begleeden.

Accompagnement de fin de vie

Eng Fro, déi Lëtzebuerger an Net-Lëtzebuerger am selwechte Mooss betrëfft an am selwechte Mooss betraff mécht, ass déi vum Liewen a vum Stierwen. Mir schreiwen net vir, wéi zu Lëtzebuerg gestuerwe gëtt. De Stat deet gutt drun, sech do Grenzen opz'erleeën, wou den eenzelne Mënsch mat sech selwer eleng ass. Mä e muss sech mat der Fro beschäftegen, wéi den eenzelne Mënsch stierwe wëllt. Dofir leet de Gesondheetsminister am November e Gesetzprojet iwwert d'Stierfbegleedung vir, e Gesetzprojet, deen dee vun der fréierer Regierung ersetzt.

Éducation

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Och d'Schoul, d'Bildung an d'Ausbildung gi Lëtzebuerger an Net-Lëtzebuerger eppes un. An zwar méi wéi eppes. Dat, wat an der Schoul a während der Schoulzäit schiif geet, dat kritt een am Liewen dacks net méi zurechtgebéit.

Mir wëllen déi grouss Atoute vun eisem Schoulsystem erhalen. Dofir wëlle mer d'Schoul zesumme mat de Schüler, den Elteren a besonnesch den Enseignanten weider entwéckelen. Am Gespréich mat Enseignante fällt op, datt der vill vun hinnen d'Gefill hunn, hir Aarbecht, hiren Engagement an hiren Devouement géifen op wéineg Resonanz an der Gesellschaft stoussen. Si maachen eng nobel Aarbecht, si hunn e grousst Stéck Lëtzebuerger Zukunft an der Hand. 't ass falsch, si fir all Fehlentwécklung an der Schoul haftbar ze maachen. 't ass richteg, mat hinnen zesummen ze probéieren, all Kand eng Chance op Erfolleg ze ginn.

't hunn awer net all Kanner Erfolleg. Esou hunn tëschent November 2003 an November 2004 1 200 Schüler hire Schoulparcours ofgebrach. Ee Véierel vun hinnen huet sech an enger auslännescher Schoul ageschriwwen, ee Véierel huet eng Aarbecht fonnt, ee Véierel ass a Formatiounsmoossnahmen. Een anere Véierel awer ass weder am Ausland nach um Aarbechtsmaart nach a Formatioun. Dee Véierel mécht ganz einfach näischt, ass doheem oder soss éierens. Dat ass hiren Echec, dat ass och eisen. Deen Echec wiisst all Joer 300 Mol.

Eis Gesellschaft, och eis jonk Gesellschaft, ass extrem heterogen. D'Schoul muss dës Heterogenitéit geréieren. Mir mussen äis fräi maache vun der Iddi, all Schüler kënnt deeselwechte Programm am selwechte Rhythmus absolvéieren. Dofir muss d'ëffentlech Schoul d'Schouloffer méi breet maachen. Déi lescht Regierung huet domat ugefaang, dës Regierung mécht domat weider. Den Neie Lycée ass eng wichteg Etapp op deem Wee. D'Festleeë vun engem Kompetenzsockel fir all Stuf vun der Schoulausbildung, vum Préscolaire bis un d'Enn vun der Scolaritéit, ass eng aner. D'Educatiounsministesch wäert, zesumme mat alle Schoulacteuren, Kompetenzsockele festleeën, besonnesch wat dat verlaangtent Sproochwëssen ubelaangt.

D'Schoulgesetz vun 1912 gëtt reforméiert. En neien Avant-projet de loi geet an deenen nächsten Deeg a Consultatioun a soll virum Summer d'nächst Joer deposéiert ginn.

D'Reform vun der Beruffsausbildung kënnt geschwënn. Dat neit Beruffsausbildungsgesetz schreift sech an d'Logik vun der liewenslänglecher Weiderbildung an, definéiert d'Profiler vun all Handwierk nei an organiséiert déi modulär Ausbildung.

D'Schoul fënnt net niewent dem Liewe statt. Dofir muss se d'Liewensgewunnechten an d'Liewensëmstänn vun den Elteren a vun de Kanner maximal berücksichtegen. Mir brauchen eng fakultativ Ganzdagsoffer och an der Gemeng, mir musse virufueren, Opfang- a Begleedungsstrukture fir déi Kleng, virun an no der Schoul, a méi grousser Zuel

unzebidden. Famill a Beruff kënnen net getrennt, si mussen zesumme gesi ginn.

D'Schoul hält net mat der Schoul op. D'Léieren an d'Bäiléiere si liewenslänglech ginn. Iwwert 53 000 Leit hu sech d'lescht Joer weiderausbilde gelooss. Deen Effort gëtt konsequent weidergefouert. Eng kompetitiv Wirtschaft brauch d'Qualifikatioun vun deenen, déi an hir schaffen.

Compétitivité

Här President,

Zum Stëchwuert „Kompetitivitéit" wier villes ze soen. An der Regierungserklärung vum 4. August 2004 hunn ech zu deem Stëchwuert – dat eigentlech en Aarbechtswuert ass – alles dat gesot, wat fir d'ganz Legislaturperiod gëllt.

D'Kompetitivitéit ass ee breede Begrëff. Hien enthält villes.

Indexation des salaires

- 't gëtt Kreesser hei am Land, fir déi reduzéiert d'Kompetitivitéitsfro sech op d'Fro vum Index. Dës Fro stellt sech, mä se stellt sech ëmmer och am Zesummenhank vun der Erhalung vum soziale Fridden: och de soziale Fridden ass ee Standuertargument. Den Index erlaabt e Minimum vun organiséierter nationaler Lounpolitik – jiddwerengem seng Pai gëtt der Inflatioun ugepasst. D'Indexéierung schaaft esou de Fräiraum, deen dezentraliséiert betribsbezunne Tarifpolitik méiglech mécht. Wann een den Index ofschaaft, da gëtt d'ganz Tarifpolitik national an domat manner betribsbezunn. Economie – a besonnesch d'Patronat – hunn dobäi nëmmen ze verléieren.

D'Regierung hält un der Indexéierung vun de Léin a Gehälter fest. Mä mir verspären äis net enger Diskussioun iwwert eng limitéiert Indexneiregelung, déi de Prinzip vun der Indexéierung respektéiert, well d'Indexéierung bréngt d'Kompetitivitéit net prinzipiell a Gefor. Mä mir si bereet mat de Sozialpartner iwwert d'Zesummesetzung vum Indexwuerekuerf ze diskutéieren: Alkohol an Tubak mussen net am Wuerekuerf stoen, d'Petrolsprodukter mussen drastoe bleiwen, well hir Erhéijung verdeiert d'Liewe vum Duerchschnëttsbierger an engem gehéierege Mooss. Mir sinn och bereet, iwwert d'Aféierung vun enger maximaler Indextranche ze diskutéieren, wa se héich genuch op der Gehälterskala usetzt. Déi, déi héich Léin hunn, brauchen net noutwennegerweis d'voll Indexéierung vun hirer Pai. Déi, déi net esou vill verdéngen, brauche se. Si brauche s'ëmsou méi wéi mer an der Regierung der Opfaassung sinn, datt eist Land eng moderat Lounpolitik muss bäibehalen, déi sech strikt un der Produktivitéitserhéijung ausriichte soll.

Iwwert déi Froe wëlle mer mat de Sozialpartner zilorientéiert an der Tripartite verhandelen.

- Wa mer wëlle komplett kompetitiv bleiwen, da musse mer eis Wirtschaftsinfrastruktur kontinuéierlech kompletéieren. Dat huet all Regierung bis haut versicht. Dat mécht och déi heiten. Si mécht dat net iergendwéi. Si mécht dat op der Grondlag vun deene Prinzipien, déi an der Regierungserklärung opgefouert goufen.

Diversification économique

Am Laf vun deenen nächste Méint konzentréiere mer d'wirtschaftlech Diversificatioun op e puer Achsen.

- D'Promotioun vum Wirtschaftsstanduert a vun der Finanzplaz geet beschleunegt virun. Den Tresor- an de Wirtschaftsminister reesen nach am November mam Grand-Duc an den arabesche Raum, fir dës bis elo vun äis negligéiert Regioun méi staark u Lëtzebuerg z'intresséieren. Den Tresorminister ass am Oktober an den USA fir eis Finanzplaz, déi amgaang ass sech neess ze fänken, ze werben.

- Mir wëlle Lëtzebuerg zu enger Haaptadress vun der E-Technologie an der Welt an an Europa maachen. Grouss Nimm wéi AOL an Amazon sinn haut schonn d'Flagschëffer vun där Politik, déi vum Finanzminister a vun anere konzentréiert gesteiert gëtt. De Siège vu Skype, dem gréissten internationalen Internet-Telefonie-Provider, dee viru kuerzem vun eBay opkaaft ginn ass, huet a behält säi Siège heiheem. Mat anere groussen internationale Playere lafe villverspriechend Kontakter. Dës zukunftsträchteg Aktivitéit fënnt – wann och bei wäitem net nëmmen – an engem gënschtege steierlechen Ëmfeld statt, dat mir hei zu Lëtzebuerg geschafen hunn. Dat Ëmfeld wëlle mer erhalen an dofir si mer och géint déi proposéiert EU-Direktiv, déi, déi indirekt steier-

lech Regelen am E-Beräich wëllt änneren. Mä domat geet et net duer: mir vereinfachen an deenen nächste Méint eis Dateschutzgesetzgebung, mir behiewen d'Konnektivitéitsdefiziter, déi mer hunn, mir bekëmmeren äis ëm d'Verbesserung vun der Präisstruktur. Mir wëllen äis intensiv an offensiv als Exzellenzzentrum fir Informatiouns- a Kommunikatiounstechnologië weltwäit profiléieren.

Fir d'Entwécklung vun den Tele-Servicer, besonnesch vun der digitaler Televisioun, ze pushen, setze mer vum 1. Januar 2006 un den TVA-Saz fir déi digital Servicer op 3% erof.

Mat der CLT fänke mer un, iwwert d'Erneierung vum Konzessiounsvertrag ze verhandelen, obschonn dësen eréischt am Joer 2010 ofleeft. Mir wëlle Planungssécherheet fir de Mediestanduert Lëtzebuerg.

- D'Lëtzebuerger Wirtschaft behält all hir Chancen. Mir maachen aus der SNCI e regelrecht Gestaltungsinstrument vun eiser wirtschaftlecher Entwécklung, andeem mer si zu enger kompletter Förderbank an de Beräicher Diversificatioun a Consolidatioun maachen. Domat setze mer hir Efforte vun de rezente Méint fort, an deene si sech duerch de Kooperatiounsvertrag mam europäeschen Investitiounsfong an duerch d'Moderniséierung vun hire Kreditinstrumenter nei Muskele ginn huet.

Recherche et université

- D'SNCI huet och hir Interventiounsméiglechkeeten am Beräich vun der Recherche duerch d'Opleeë vun enger Fuerschungsfacilitéit verbreed. D'Recherche bleift eng Regierungsprioritéit: si huet sech an de leschte fënnef Joer versechsfacht, déi ëffentlech Recherche wäert am Budget 2006 0,3% vum PIB ausmaachen; d'Zil bleift et, si op 1% unzehiewen an d'Gesamtrecherche – privat an ëffentlech – op 3% vun eisem PIB erunzeféieren. D'Recherche zu Lëtzebuerg organiséiert sech ronderëm d'Uni Lëtzebuerg. Si wäert hiren Haaptakzent éischter op Doktorater a spezialiséiert Master-Diplome leeën. D'Uni gëtt och eng Kompetitivitéitsfabrik. Si wëllt net a ville Beräicher wéineges ubidden, mä a wéinegen Domainer villes. Akademesch Fokuséierung, net universitär Megalomanie wäert si auszeechnen. 2006 wäert eis Uni 3 400 Studenten hunn – 200 méi wéi elo –, am Joer 2010 studéieren op hir maximal 4 800 Studenten an am Joer 2015 sollen et der net méi wéi 6 000 sinn.

Aéroport et chemins de fer

- Och de Flughafe wëlle mer a sengem gesamte Potenzial dynamiséieren. Net méi Flich, mä méi Aktivitéiten, virun allem logistesch Aktivitéiten: dat wëlle mer um Findel, dat wëlle mer och op der Bunn, wou mer ab der Eisebunns-Tripartite vum 24. Oktober d'Frachtzukunft an iwwerhaapt d'Struktur vun der Eisebunn thematiséiere wäerten. Mir befannen äis an Europa an enger Atmosphär vu Liberaliséierung, mä mir sichen typesch Lëtzebuerger Léisungen. Mir si keng fanatesch Liberaliséierer, mir wëllen net d'Demolitioun vun den CFL, mä hir sozialverträglech an equilibréiert Adaptatioun un d'Zukunft.

Fiscalité des entreprises

- D'Kompetitivitéit vun eiser Economie an d'Erhale vun eise Standuertvirdeeler hu wiesentlech mat der Betribsbesteierung ze dinn. Mir hunn eis Betribsbesteierung an deene leschte 50 Joer fundamental verbessert. Do wou et sech als noutwenneg wäert erausstellen, ajustéiere mir se weider. Mä ech kënnege fir d'nächst Joer keng massiv Ofsenkung vun de Betribssteieren un. Op der internationaler Besteierungsskala leie mer zwar net honnertprozenteg optimal, mä mir leien awer gutt. All weider steierlech Ofsenkung am Interêt vun de Betriber muss genauestens, an zwar am gesamteuropäesche Kontext studéiert ginn. Déi Iwwerleeung féiere mir. Si wäert fir d'Joer 2006 keng Verännerung vun der Betribsbesteierung zur Folleg hunn.

Investissements publics

- Zur Effizienz vun enger Economie gehéieren efficace Infrastrukturen. Trotz enker Finanzlag wäerten d'Investissementskrediter sech am Joer 2006 op héijem Niveau bewegen. Dat gëllt fir all Infrastrukturberäicher. Mä mir musse wëssen: iwwert den normale Statsbudget kënne mer déi geplangten an noutwenneg Investissementsausgaben net méi integral finanzéieren. Vum iwwernächste Statsbudget un, also vun deene vun 2007 un, musse mer äis ëffentlech Investissementer deelweis anescht finanzéieren. Wat de Budget net eleng packt, dat muss an ëffentlech-

privater Kooperatioun finanzéiert ginn. De Stat muss net alles selwer bauen a selwer finanzéieren. E kann och baue loossen. Dat wäerte mer maachen, well dat musse mer maachen. Mir diskutéiere mat der Chamber iwwert dee beschte Wee an iwwert déi adäquat Instrumenter fir dat kënnen ze maachen.

Politique de l'énergie

- Mir diskutéieren zu Lëtzebuerg net genuch iwwert d'Energiepolitik. Dat ass ëmsou méi erstaunlech wéi d'Energiefacture vum Land déck ass a wéi d'Energiekäschten, déi op de d'Betriber leien, grouss sinn. Mir sinn zu 99% vun den Energieimporter aus eisen dräi Nopeschlänner ofhängeg. Et läit op der Hand: mir mussen iwwert d'Ofsécherung vun eisem Energieapprovisionnement an deenen nächste Méint diskutéieren an decidéieren. Déi Diskussioun muss sech ronderëm d'Diversificatioun vun eisen Approvisionnementsweeër dréinen, muss sech mat der Entwécklung vun eiser Produktiounsinfrastruktur beschäftegen a muss sech un der Entwécklung vun eiser Distributiounsinfrastruktur intresséieren. Kyoto an de gesonde Mënscheverstand verlaangen, datt mer zu enger méi duerchorganiséierter Energieefficacitéit hei am Land kommen. D'Förderung vun alternativen Energiequellen an alle Beräicher, och an deem vun der Landwirtschaft, däerf net weiderhi lächerlech gemaach ginn; si muss konsequent entwéckelt ginn. Selbstverständlech ass dobäi d'Relatioun tëschent ëffentlech ze bestreidendem Käschtepunkt a Maximéierung vun der Energieeffizienz ze bedenken. 't ass evident, datt mer Energie musse spueren. Grad a besonnesch am Beräich vum Wunnengsbau. À terme musse mer Niddregenergiestandarde respektéieren, déi iwwert eng nei Wärmeschutzveruerdnung agefouert ginn. Mir wäerten an den nächste Méint Propositiounen iwwert eng méi staark Besteierung vun den Autoë mat héijem CO_2-Ausstouss virleeën.

Transports publics

- Den ëffentlechen Transport gëtt weider ausgebaut: d'Kreditmassen, déi him zougefouert ginn, klammen och am Budget fir d'Joer 2006. Mir mengen, duerch d'Stad misst en Tram fueren. Mir zweifele kee Moment drun, datt den neie Schäfferot vun der Stad Lëtzebuerg dat och esou gesäit.

Eng gesond Ëmwelt, en nohaltegt Wuessen, e responsablen Ëmgang mat Energie, e konsequenten Investissement a méi Mobilitéit: dat sinn och Standuertvirdeeler. Wien dat anescht gesäit, muss et soen. An e muss et virun allem beweisen.

Aménagement du territoire

Et gëtt keng modern Economie, wann dat Land, an deem se sech ofspillt, sech net selwer resolut an d'Zuchloft vum 21. Joerhonnert stellt. D'Ëmsetze vum Integréierte Verkéiers- a Landesplanungskonzept, kuerz IVL, soll eisem Land dee Moderniséierungsschub vereinfachen. Mir mengen, datt all Joer am Hierscht d'Chamber am Kader vun enger Orientéierungsdebatt iwwert d'Ëmsetzung vun den IVL-Pläng debattéiere soll. D'Schwéierpunkter vun deenen Debatte gesäit een elo schonn: Belval – ee Projet, deen absolut Prioritéit an den Ae vun der Regierung genéisst –, d'Nordstad, sektoriell Pläng an deene verschiddenste Beräicher. D'Opstelle vun deene sektorielle Pläng brauch Zäit. Während där Zäit, wou s'opgestallt ginn, däerf ee keen Entwécklungsstëllstand an deene Beräicher, déi vun hinne betraff sinn, dekretéieren. Déi wirtschaftlech Entwécklung geet virun, si waard net op déi lescht Raffinementer vun eisen Entwécklungspläng. Mä si muss déi grouss Linne vun hinne respektéieren. Déi politesch an administrativ Reorganisatioun vun eisem Land musse mer an d'Hand huelen. De Regierungschef selwer wäert sech un deenen Iwwerleeungen intensiv bedeelegen. Eppes ass kloer: Zwangsfusioune vu Gemenge wäert et keng ginn. Eppes ass awer grad esou kloer: jiddwereen hei am Land, egal wou ee wunnt, huet d'Recht op d'Satisfactioun vun deeneselwechte Grondbesoinen.

Emploi

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

D'Moderniséiere vum Land, d'Verbesserung vun eiser Kompetitivitéit, d'Optiméierung vun eisem fiskalen Ëmfeld: dëst sinn alles nëmmen eidel Wierder, wann déi politesch Ustrengungen, déi ronderëm dës Begrëffer gravitéieren, hiert Objektiv net erreechen. An dat Objektiv ass Vollbeschäftegung. Ech gehéieren zu deenen almoudesche Politiker, déi

mengen, Vollbeschäftegung wier méiglech, Vollbeschäftegung wier néideg a Vollbeschäftegung misst sinn. Vollbeschäftegung heescht net, datt jiddwereen ëmmer eng Aarbecht huet, dat weess ech och. Mä Vollbeschäftegung heescht, datt jiddwereen, dee schaffe wëllt an dee schaffe kann, och eng Aarbecht muss kënne fannen. Ech soen net, datt nëmmen deen eppes wäert wier, dee schafft. Mä ech mengen, datt deen dee schafft, besser weess wat e wäert ass. An dofir däerfe mir äis an Europa net mat Massenaarbechtslosegkeet offannen. An dofir däerfe mer äis och net mat dem permanenten Uklamme vun der Aarbechtslosegkeet zu Lëtzebuerg offannen. D'Aarbechtslosegkeet ass keng Fatalitéit, déi äis aschléiferen däerf. Hir Bekämpfung ass eng Noutwennegkeet, déi äis muss permanent wakreg halen.

D'Aarbechtslosegkeet klëmmt och heiheem. Sécher: si ass net esou héich wéi an de Länner ronderëm äis. Mä si ass ze héich. Si muss méi niddreg ginn. Dat geet net vum selwen an net vun haut op mar. Mä mir mussen eis Kräfte bündelen, déi vum Stat, déi vun de Betriber, déi vun de Gewerkschaften, déi vun de Leit, déi schaffen, an déi vun deenen, déi keng Schaff hunn, fir hir op de Laif ze réckelen.

Ech hu gesot, d'Aarbechtslosegkeet wier keng Fatalitéit. Si däerf och net esou behandelt gi wéi wa s'eng wier. Wann d'Betriber restrukturéiert ginn, wa Personalofbau aus wirtschaftleche Grënn an d'Haus steet, wann Effektiver aus economeschen Ursaache mussen ofgesenkt ginn, da gëtt et zwee Weeër: Entloossungen ouni Nuance oder intelligent Restrukturéieren. Den Aarbechtsminister huet d'Sozialpartner viru méi wéi zwee Joer mat Iwwerleeungen zur Festegung vun der Beschäftegung am Restrukturéierungsfall befaasst. Hien huet e Gesetz – wéi dat esou schéin op lëtzebuergesch heescht – iwwert de Maintien de l'emploi ugereegt. Mir sinn an der Regierung der Opfaassung, datt d'Sozialpartner net séier genuch an net adäquat op déi ministeriell Initiativ geäntwert hunn. Mir wëllen dës Iwwerleeungen an e Gesetzprojet kleeden, dee séier hei am Parlament soll abruecht ginn. D'Opstelle vun engem Sozial-Audit, d'Encouragéiere vun temporärer Arbeitnehmerüberlassung, *Outplacement*, temporär Aarbechtszäitreduktioun an aner Forme vun intelligentem Restrukturéiere wäerten d'Kärelementer vun deem Gesetzprojet ginn.

Wann d'Aarbechtslosegkeet klëmmt, wann d'Beschäftegungsverhältnisser zur Precaritéit tendéieren, wann Angscht ëm d'Aarbechtsplaz ëmgeet, dann hunn déi einfach Rezepter Héichkonjonktur. Deenen, déi der Zersteckelung an dem Zerschloe vun eiser aarbechtsrechtlecher Uerdnung d'Wuert rieden, wëlle mer soen: mir maachen dës Moud, déi an eenzelnen Nopeschlänner virexerzéiert gëtt, net mat. Deenen, déi mengen, d'Léisung vun den Aarbechtsmaartproblemer géif an allgemengen Aarbechtszäitreduktioune leien, soe mer: si hunn néierens durabel Resultater bruecht, mir brauche s'also guer net ze probéieren. Deenen, déi der Opfaassung sinn, et géif duergoen, d'Aarbechtslosenentschiedegung erofzesetzen, fir datt déi, déi keng Aarbecht hunn, sech mobiliséieren, soe mir: mir huele keng radikal Kierzung vun der Aarbechtslosenentschiedegung vir, well déi meeschte Leit, déi keng Aarbecht hunn, sichen eng Aarbecht a sinn éierlech beméit eng Aarbecht ze fannen. De Stat muss déi hinnen operluechte Period vun Inaktivitéit finanziell begleeden, fir datt se net ënnert d'Aarmutsgrenz rëtschen.

Mä mir si selbstverständlech bereet, am Kader vun der Tripartite a vum stännege Beschäftegungskomitee déi bestehend Aarbechtsplazbeschaffungsinstrumenter kritesch ze préiwen. Mir stellen, net ouni Verdrëssleckeet, ëmmer neess fest, datt déi sougenannten aktiv Aarbechtsplazbeschafungsmethoden, besonnesch wa se sech am Rayon vum Stat oder um Niveau vun de Gemengen ofspillen, net zu enger gesteigerter Beschäftegungsfähegkeet féieren, mä ganz dacks zu gréisster Passivitéit bei der Sich no enger neier Aarbecht. Dofir musse mer äis mat der Fro beschäftegen, ob déi relativ héich Indemniséierung vun deenen temporäre Beschäftegungsverhältnisser net no ënne muss revidéiert ginn. Vill Leit, besonnesch vill jonk Leit, déi an esou temporäre Beschäftegungsverhältnisser beim Stat a bei de Gemengen ënnerwee sinn, maachen alles fir definitiv op deene Plazen, déi se besetze kënnen, ze bleiwen. Si halen op, sech eng aner Aarbecht ze sichen. Or, déi Beschäftegungsverhältnisser, déi temporärer Natur sinn, däerfen net zu enger aarbechtsmaartpolitischer Parkplaz ginn, déi een net wëll verloossen, wann ee bis op hir eng Plaz fonnt huet. Doriwwer schwätze mer mat de Sozialpartner.

Ech si keen Unhänger dervun, d'Zoumuttbarkeetsregele fir d'Unhuele vun enger Aarbechtsplaz onzou-

muttbar ze maachen. Mä och d'Leit hei am Land musse wëssen: an eisen Zäite kritt net méi jiddwereen déi Aarbechtsplaz gebak, op déi e mengt en individuellen Usproch ze hunn. Och Lëtzebuerger mussen op Schichte schaffen. Och Lëtzebuerger musse bereet sinn, e bëssche méi wäit op d'Aarbecht ze fueren, wann et muss sinn. D'Zumuttbarkeetsregele ginn net radikal verschäerft, mä si ginn nuancéiert iwwerpréift.

Et ass een ëmmer erëm iwwerrascht, wann ee gesäit, mat wat fir enger Begeeschterung d'Betriber probéieren hir Leit an d'Préretraite, an d'Prépensioun z'entloossen. Et ass een ëmsou méi iwwerrascht doriwwer, wou aflossräich Kreesser vum Patronat net midd ginn, eng Diskussioun iwwert d'Verlängerung vun der Liewensaarbechtszäit unzemahnen. Ech sinn net dergéint, datt mer eng roueg Diskussioun iwwert d'Liewensaarbechtszäit féieren. Déi zukünfteg finanziell Sécherung vun eisen Alterssécherungssystemer verlaangt dat wahrscheinlech. Mir mussen ënnerteneen, dat heescht Regierung, Parlament, Patronen a Gewerkschaften, driwwer diskutéieren, ob et net Grënn gëtt fir vun engem festzeleeënde Joer no 2012 u Joer fir Joer een oder zwee Méint méi ze schaffen. Mä ech wëll déi Diskussioun eréischt op een Enn gefouert gesinn, wa virdrun näischt onversicht gelooss ginn ass fir déi Männer a Fraen, déi am aarbechtsfähegen Alter sinn, an der Beschäftegung ze halen. D'Zuel vun deene Leit iwwert 50 Joer, déi nach kënnte schaffen, mä awer net méi däerfe schaffen, oder net méi solle schaffen, oder net méi solle schaffe gelooss ginn, oder aus dem Aarbechtsprozess erausgedréckt ginn, ass zu Lëtzebuerg enorm héich. Wien iwwert eng Augmentatioun vun der Liewensaarbechtszäit wëllt diskutéieren, muss fir d'Éischt beweisen, datt e gewëllt ass, déi Leit iwwert 50 Joer, déi nach wëlle schaffen, déi eng Aarbecht sichen a keng fannen, déi eng Aarbecht sichen a gäre géife schaffen, an der Beschäftegung ze halen. D'Préretraitemechanisme selwer mussen aus aarbechtsmaartpoliteschen an aus finanzpolitesche Grënn iwwerpréift ginn. Eppes gëtt net iwwerpréift: dat ass d'Préretraite fir d'Schicht- an d'Nuetsaarbechten. Mä deen einfache Wee, dee vill Betriber gi wa Restrukturéierungen ustinn, gëtt méi schwéier gemaach. Dat ass de Wee iwwert d'Préretraite-Ajustement. D'Regierung wäert mat de Sozialpartner iwwert d'Erhéijung vun de betribleche Partizipatiounen um Käschtepunkt vun der Préretraite, dee vun der Allgemengheet muss bestridde ginn, diskutéieren.

Mir brauchen e Gespréich mat de Sozialpartner driwwer, wéi een Interimsaarbechten, dat heescht zäitweileg Beschäftegung, kann notzen, fir aarbechtslose Mënschen eng Beschäftegung ze ginn. Et ass besser, wann een am Chômage ass, et huet een zäitweilig eng Beschäftegung, déi engem nei Chancen um Aarbechtsmaart gëtt, wéi während engem Joer oder anerhalleft Joer beschäftegungslos ze bleiwen. D'Interimsplaze ginn zu Lëtzebuerg vu Frontaliere besat. Mir hätte gären, datt och déi Leit, déi hei am Land keng Aarbecht hunn, méi regelméisseg op Interimsplazen zréckgräifen, fir sech beschäftegungsfäheg ze halen. Och doriwwer muss geschwat ginn.

D'Ofschafe vum Mindestloun ass een anere Schlager, deen ee regelméisseg héiert. D'Regierung schaaft d'Gesetzgebung iwwert de Mindestloun net of. An anere Länner gëtt iwwert d'Aféierung vum Mindestloun diskutéiert, zu Lëtzebuerg gëtt net iwwert seng Ofschafung diskutéiert. Mä mir mussen äis zesummen d'Fro stellen, ob et net heiansdo besser wier, jonke Leit, déi keng Ausbildung hunn, mä awer eng Beschäftegung kënne fannen, déi mat Ausbildungselementer versinn ass, een Astellungsmindestloun z'offréieren, dee mer Qualifizéierungs- a Formatiounsmindestloun géife nennen, dee se während hirer Noschoulausbildung am Betrib kréien. Dat geet nëmme wann um Enn vun hirer betribsinterner Formatioun d'Aussiicht op eng definitiv Beschäftegung besteet. Doriwwer gëtt an deenen nächste Méint debattéiert.

Och iwwert den Zougank vun EU-Bierger zu Deeler vun der Fonction publique muss frësch diskutéiert ginn. Et kann net sinn, datt d'Lëtzebuerger alles maachen, fir eng Aarbechtsplaz beim Stat oder bei de Gemengen ze fannen, mä d'Aarbechtsplazen an der Privatindustrie awer haaptsächlech den Net-Lëtzebuerger wëlle reservéieren. Dat ergëtt eng Schiiflag, déi enges Dags d'Ongléck vum Land wäert ausmaachen. Mir wëllen doriwwer diskutéieren a verhandelen.

Et gëtt vill Betriber, déi mam Arbeitsamt gutt zesumme schaffen. Mä 't gëtt der net genuch. Selbstverständlech kann den Aarbechtsmaart sech net der Aarbechtsmaartverwaltung upassen. Selbstverständlech ass et esou, datt d'Aarbechtsmaart-

verwaltung sech dem Aarbechtsmaart muss upassen. Mä ouni intensiv Zesummenaarbecht tëschent Betriber an Aarbechtsmaartverwaltung leeft net genuch um Aarbechtsmaart. Dofir féiere mer ee Präis an, deen all Joer dee Betrib soll auszeechnen, dee besonnesch gutt mam Arbeitsamt zesummegeschafft huet.

Déi sougenannte Beschäftegungsinitiativë stinn dacks an der Kritik. Munneches wat hir Funktiounsweis ubetrëfft, muss iwwerduecht ginn. Mä d'Beschäftegungsinitiativë musse viru bestoen. Si beschäftegen an der Regel Leit, déi um normale regulären Aarbechtsmaart strikt keng Chance hunn oder nach keng Chance hunn. Wien d'Beschäftegungsinitiativen ofschafe wëllt, dee produzéiert Aarbechtsloser ouni Aussiicht op Placement. Dee produzéiert och vill Misär an de Famillje vun deene jonke Leit, déi an deene Beschäftegungsinitiativë sinn.

Iwwert all dës Froen an iwwert anerer, déi ech aus Zäitgrënn hei net kann opféieren, muss diskutéiert ginn. Mir däerfen äis mat der Aarbechtslosegkeet net offannen. Aarbechtslosegkeet ass keng Fatalitéit. Mä si ass d'Schicksal vu ville Leit, déi gär géife schaffen oder déi besser hätten ze schaffen.

Logement

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Ech hunn lech iwwert d'Kompetitivitéit vun eiser Economie ënnerhalen, iwwert Moderniséierungsimpulser, déi mer brauchen, iwwert d'Aart a Weis, wéi een d'Aarbecht zu Lëtzebuerg soll a ka gesinn. Et feelt ee Wuert iwwert d'Wunnen zu Lëtzebuerg. Well Wunnen ass wichteg.

Ech muss éierlech zouginn, datt ech mat enger gewëssener Gêne iwwert de Logement schwätzen. Zanter 1991 hunn ech als Stats- a Finanzminister alles gemaach, fir d'Wunnen zu Lëtzebuerg fir jiddwereen hei am Land erschwénglech ze maachen. Ech si bei deem Versuch gescheitert. Wann ech – obschonn d'Zäit dofir nach laang net komm ass – haut Bilan ze zéien hätt iwwert mäi politescht Wierken, da fällt mer – dat wäert lech net wonneren – villes an, wat ech gutt gemaach hunn. Mä ech fannen, an ech consideréieren dat als e grousse perséinlechen Echec, datt ech an der Wunnengsfro versot hunn.

Wunnen a Baue si schrecklech deier zu Lëtzebuerg ginn. Um Wunnengsmaart kucken déi kleng Leit dacks no, wat déi aner maachen. Mä si gesinn net wéi se kënne matmaachen.

Ech fanne mech net mat där Fehlentwécklung um Lëtzebuerger Wunnengsmaart of. Dofir hätt ech gären, datt mer alleguer zesummen äis der Wunnengsproblematik zu Lëtzebuerg objektivorientéiert unhuelen.

A Saache Wunnengsbau leeft näischt, wann et tëschent dem Stat an der Gemeng net optimal leeft. Munnech Iddi ass hei an der Vergaangenheet ugestouss ginn, wéineg Iddië sinn ëmgesat ginn. Ech hätt gär, datt Stat a Gemeng hirer Responsabilitéit fir d'Leit neess gerecht ginn. Si ginn et de Moment net. Ech soen dat mat Insistenz fir d'Regierung an ech soen dat ouni Indulgenz fir d'Gemengen.

Ech schloen nach eng Kéier e regelrechte Wunnengsbaupakt tëschent dem Stat an de Gemenge vir. Ech hätt gär, datt Stat a Gemengen zesummen, do wou et geet, do wou et noutwenneg ass, an et ass bal iwwerall noutwenneg, Wunnengsbauentwécklungspläng ausschaffen. Wunnengsbauentwécklungspläng, an deenen de Stat seet a wat fir engem Mooss an zu wat fir Critèren en déi Gemengen ënnerstëtzt, déi enger Vergréisserung vun hirem Wunnengsugebuet op dem Territoire vun hirer Gemeng zoustëmmen. D'Gemenge packen d'Folgekäschte vun der demographescher Explosioun a vun der Wunnengsexpansioun net eleng. De Stat muss hei hëllefen. Mir mussen zesumme Baulandreserven uleeën.

Mir mussen d'Offer um Wunnengsmaart stäerken, net d'Demande weider ënnerstëtzen. D'Demande gëtt zolidd genuch ënnerstëtzt. D'Offer muss vergréissert ginn. Ech plädéieren, grad wéi de Wunnengsbauminister, fir eng massiv Verbreederung vun dem *Bail emphythéotique* – et gëtt leider kee lëtzebuergescht Wuert fir dat Instrument. Ech plädéiere fir d'Virkafsrecht vun de Gemengen. Ech plädéieren duerfir, datt mer d'Gesetzgebung iwwert déi kommunal Grondsteier esou wäit flexibiliséieren, datt d'Gemenge méi héich Steieren op deene Baulandterraine kënnen imposéieren, déi net zu Bauzwecker genotzt ginn. Et ass net eis Absicht, Bauterrainen, déi Eltere fir hir Kanner halen, ze besteieren. Mä et ass eis fest Absicht, d'Viraussetzung ze schafen, fir

datt d'Gemengen der Baulandspekulatioun energesch kënnen entgéinttrieden, de Gemengen et z'erlaben, der Baulandverdeierung definitiv e Riedel virzeschieben.

Déi steierlech Moossnahmen, déi duerch d'Gesetz vum 20. Juli 2004 zur Ënnerstëtzung vum Wunnengsbau agefouert ginn, gi bis zum Joer 2007 verlängert. Mir fuere virun, eisen Effort am Beräich vun de Mietwunnengen auszedehnen. Ech soen et nach eng Kéier: de Stat wäert déi sech zum Bauen eegnend Terrainen, déi en huet, zu verbëllegte Präisser op de Baumaart bréngen. Mir brauchen an deenen nächste Joren ee Plus vu 15 000 Wunneenheeten. Mir maachen alles, fir datt mer dat fäerdeg bréngen.

Ech wier frou, wann d'Chamber d'Regierung regelméisseg a stramm géif interpelléieren iwwert d'Fortschrëtter, déi mer bei eise Beméiungen erreechen. Ech si bereet, mech deenen Debatten, zesumme mam Wunnengsbauminister, ze stellen.

Finances publiques

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Alles dat, wat ech lech gesot hunn – an nach vill aner Saache méi –, lafen am Statsbudget an, doriwwer eraus, an de Statsfinanzen zesummen. D'Statsfinanze renseignéieren äis driwwer, wou mir stinn, wouhi mir ginn, wat mir kënnen, wat mir net méi kënnen a wat mir esou bal nach net wäerte fäerdeg bréngen.

Fir eng laang Ried kuerz ze maachen: mir hunn d'lescht Joer Defizit gemaach, mir maachen es méi dëst Joer, mir maachen es nach méi d'nächst Joer.

Fir eng laang Descriptioun kuerz ze maachen: ech hat dat, iwwregens am Numm vun der Virgängerregierung, am September 2003 bei der Presentatioun vum Budget fir d'Joer 2004, heibannen ugekënnegt, andeem ech lech gesot hat: d'Budgete fir 2004, 2005 an 2006 ginn déi schwéierst, déi mer zanter der Mëtt vun den 80er Jore wäerte gehat hunn. Mir haten am November 2003 en Defizit vun 1,8% fir d'Joer 2004 ugekënnegt. Dat war virun de Budgetsdebatten, dat war och laang virun de leschte Wahlen. Alleguer déi, déi soen, mir hätten d'Zuele virun de Wahle verstoppt, hunn eng gewëssen Distanz zur Wourecht. Mir hunn am Joer 2004 en Defizit vun 0,6% kritt, also dräimol manner wéi virausgesot. Am November 2003, virun de Budgetsdebatten a virun de Wahlen, hu mer e previsiblen Defizit vun 2,3% fir d'Joer 2005 op Bréissel gemellt. Dee wäerte mer och grosso modo kréien.

Den Defizit fir d'Joer 2005 an den Defizit, dee mer am Joer 2006 kréien, heeschen net, datt mer géint d'Stabilitéitscritère vun der Währungsunioun verstoussen. D'Feinanalyse, déi d'Kommissioun wäert maachen, wäert weisen, datt eisen héije Reservëniveau am Gesamtstat an eis niddreg Statsverschëldung äis nach ëmmer kuckenswäert erschénge loossen.

Mä ech wëll lech net verstoppen, datt d'Kommissioun äis e Méindeg an der Eurogroupe den Ufank vun engem béise Fanger gemaach huet, wuelwëssend datt am Joer 2004 – eisen Defizit war do 0,6% – d'Moyenne vum Euro-Defizit 2,7% war an d'Statsschold an der Euro-Moyenne zéngmol méi héich war wéi bei äis. Si huet virun allem op 2005 ofgestallt, wou mer op een Defizit vu méiglecherweis 2,3% zousteieren, während eis Partner an der Moyenne 2,8% Defizit wäerten hunn. A si huet virun allem 2006 an déi Joren duerno am Viséier, wou mer net gutt, wann och besser wéi déi aner, ausgesinn.

Fir eng laang Explicatioun kuerz ze maachen:

D'Ursaach vun eisem Budgetsproblem läit net prioritär zu Lëtzebuerg, e läit an Europa, dat et net fäerdeg bréngt, un dat robust Weltwirtschaftswuesstem unzeknäppen. De Problem läit awer och heiheem. E läit net prioritär op der Recettësäit, obschonn eenzel Recettë wéi d'TVA onerwaart an onverständlech falen – den Impakt vun individuellen a spezifesche Remboursementer erkläert dëse Phänomen net wierklech. E läit éischter op der Säit vun den Ausgaben – an de Phänomen vun den automateschen Ausgabespréng erklärt dee Problem bal ganz.

Mat Ausnahm vun der TVA a vun den UEBL-Recetten evoluéieren d'Recettë plus ou moins normal, d'Lounsteier entwéckelt sech trotz Steierreform esouguer iwwert d'Erwaarde gutt.

Mä op der Ausgabesäit quietscht et partiell zolidd.

Wann ech de sougenannten Zentralstat kucken, dat heescht, dee Budget iwwert deen dir heibannen ofstëmmt, dann hunn d'Ausgaben e Plus vun 10,8% am Joer 2004 verzeechent, d'Einnahmen awer nëm-

men ee vun 8%. Ersetzt dës Zuelen duerch déi previsibel Zuele vun 2005 – Ausgabe vun 10,6%, Einnahme plus 5,3% –, da gesidd dir wat lass ass.

Elo stellt Iech d'Joer 2006 vir.

D'wirtschaftlecht Ëmfeld ass net gutt. D'europäesch Wirtschaft wiisst ëm nëmmen 1,2%. Och wann eis bis zu 4% ka wuessen, sou leide mer dach awer ënnert de schwaachen Ofsazmäert an Däitschland, Belgien a Frankräich. D'Uelechpräisser sinn enorm ugeklommen a si wäerten 2006 iwwert 60 Dollar pro Barril bleiwen. Dat dréckt op d'Revenue vu Leit a Betriber, d'Steiere kommen un d'Stocken, déi automatesch Depensë lafe virun.

De Budgetsminister huet de Budget 2004 strikt exekutéiert. Dofir hu mer 2004 dräimol manner Defizit gemaach wéi mer op Bréissel gemellt haten.

De Budgetsminister exekutéiert de lafende Budget mat strenger Hand, soss géife mer méi Defizit maachen, wéi deen, dee mer op Bréissel gemellt an heiheem ugekënnegt hunn.

De Budgetsminister stellt de Budget 2006 mat penetranter Rigueur op, soss géif den Defizit lëtzebuergesch Defizitexperienzen total sprengen.

Nach ass et awer esou, datt mer 2006 e breeden Defizit kréie wäerten, deen äis interpelléiere muss, well e méi héich wäert leie wéi dee vun 2005.

Am Liicht vun där Entwécklung hu mer zwou Méiglechkeeten.

Mir kënnen ofwaarden, Téi drénken an drop laueren, datt d'Taass sech neess vum selwe fëllt. Mir kënnen awer och handelen a selwer duerfir suergen, datt mer net esou séier esou vill a kuerzer Zäit aus där klenger Taass, déi mer hunn, drénken. Vläicht hu mer guer net esou vill Duuscht beieneen, wéi mer heiansdo mengen.

D'Regierung mengt, et wier eng Politik nieft dem Dill wa mer elo d'Steiere géifen an d'Lut setzen. Dat wier einfach, de Finanzminister gëtt vernannt, am Ufank spruddelen d'Quellen, mä no e puer Joer geet eis Wirtschaft schlamm an d'Leit fänken un ze hippen. Mir héijen d'Steieren net, mä mir kënnen awer och de Steiertarif net un d'Inflatioun upassen. Deen Effort musse mer dem Steierzueler zoumudden. Hien huet dat net gär. Ech och net. Mä dat ass awer esou.

Mir kënnen och net egal wéi egal wou spueren. D'Investitioune mussen héich bleiwen. Mir hunn déi héichsten Investitiounsquote an Europa a mir wëlle se behalen. Mä ech hunn Iech gesot, datt mer se an engem gestrecktenen Aspuerungsprozess mussen anescht – méi modern eigentlech – an engem ëffentlech-private *Partnership* finanzéieren.

Mä mir kënnen an deenen nächste Joren – sou wéi Eenzelner vun äis dat iwwregens virun de Wahlen iwwerdäitlech gesot haten – déi iwwert de Statsbudget finanzéiert Sozialleeschtungen net unhiewen. Sou kann et an den nächste Joren zum Beispill keng Erhéijung vum Kannergeld ginn.

Mä 't gëtt awer Plazen a Plagen, wou mer zesummen iwwert Aspuerunge mussen nodenken, besser: iwwert d'Bremse vum automateschen Uwuesse vun eise Statsdépense mussen nodenken.

D'Regierung hätt dat kënnen ex cathedra decidéieren, vun engem Budget zum aneren, quasi vun haut op mar. Dat géif awer zu Onrou an zu Ausernanersetzunge féieren. Mir wëllen dat net, well d'Provokatioun féiert zu Antagonismen, déi äis ausernee géifen dreiwen. Dofir setze mer – erënnert Iech un eis Methodebeschreiwung vum August 2004 an der Regierungserklärung – op den Dialog, Verhandlung a Moderatioun.

Mir wëllen iwwert Aspuerunge verhandelen. Heibanne fir d'Éischt, selbstverständlech. An der Majoritéit. Mat der Oppositioun. Dobausse fir d'Zweet, mat de Sozialpartner an der Tripartite an och bilateral.

Mir mussen iwwert d'Finanzéierung vun eiser sozialer Sécherheet verhandelen. 2,4 Milliarden Euro d'Joer lafen iwwert de Statsbudget an d'Sécurité sociale, bal 900 Milliounen eleng an d'Rentekeesen. D'Sécurité sociale, a besonnesch d'Rentekeesen, hu Reserven an Iwwerschëss, déi zu engem groussen Deel aus dem Statsbudget kommen. Ouni Stat géif et keng Iwwerschëss a keng Reservë ginn. Iwwert dee Finanzflux musse mer schwätzen: d'statlech Kontributiounen un d'Rentekeesen, d'statlech Finanzéierung vun de Pensiounen, d'statlech Partizipatioun un de Krankekeesen an der Fleegeversécherung mussen, grad wéi d'Finanzéierung vun der Mammerent a vun de Baby-Joren, a rouege Gespréicher diskutéiert ginn. Ouni virgefaasste Meenung op eiser Säit. Ouni exzessiv Tabuzonë bei deenen aneren.

Mir wëllen driwwer schwätzen, ob all déi iwwert de Budget direkt oder indirekt finanzéiert Sozialleeschtunge lafend voll un den Index mussen adaptéiert ginn oder ob hei Zwëscheléisungen envisageabel sinn.

Mir musse mat de Sozialpartner d'Aspuerungspotenzial am Beschäftegungsfong sichen.

Mir mussen d'Finanzéierungsrelatioune Stat-Gemengen, besonnesch beim Bezuele vum Schoulpersonal, a Gespréicher mam Syvicol iwwerpréiwen.

Mir musse Verständnis duerfir kréien, datt Leit, déi vu statleche Leeschtunge profitéieren, a sech e Bäitrag dozou kënnte leeschten, un der Finanzéierung vun dëse Leeschtungen, eemol méi eemol manner, käschtendeckend partizipéieren. Dat zielt fir d'Kanerversuergung, dat zielt och fir Gestehungskäschte vun der Waasserversuergung.

Mir mussen iwwert d'Reorganisatioun, am Sënn vun der budgetärer Aspuerung a vun der adäquater Personalbedienung, vun der Tâche vun den Enseignante mat deenen hire Gewerkschafte schwätzen.

Mir brauchen e Gespréich mat der Statsbeamtegewerkschaft iwwert d'Bremsë vun deem lounsteigernden Impakt vun den automateschen Avancementer a mir brauchen elo schonn e Gespréich iwwert d'zukünfteg Ausriichtung vun der Lounpolitik beim Stat, déi an de Joren 2007, 2008 an 2009 méi moderat muss ginn.

Voilà, Här President, dat ass wat ech lech soe wollt a wat ech lech ze soen hat. Dee leschten Deel war net esou schéin. E war awer néideg.

Mir stiechen net bis iwwert zwee Oueren an der Kris, wéi Eenzelner äis dat wëlle gleewen dinn.

Mä mir gesinn awer, datt et net einfach esou ka virugoen. Et gehéiert zu de Gebuertsfehler vun der Demokratie, datt déi, déi warnen, datt déi, déi haut lues maache wëllen, fir datt mir mar nach Vitesse genuch hunn, net zu deen extrem beléifteste Politiker gehéieren. À voir!

Mir wëllen äis fir d'Zukunft nei opstellen. Dofir setze mer äis an, doriwwer verhandele mer. Mir wëllen, datt déi, déi no äis kommen, och nach vun eisem Sozialmodell profitéiere kënnen. Mir wëllen, datt d'Solidaritéit lieweg bleift, mir wëllen net, datt se stierft, well mer se haut zevill strapazéieren.

Mir Lëtzebuerger packen dat. Wa mer alleguer upaken, fir äis a fir déi, déi no äis kommen. Mir Lëtzebuerger hunn et nach ëmmer gepackt – wa mer fréi genuch ugepaakt hunn.

Jeannot Krecké lors de l'ouverture de la Foire d'automne 2005

15 octobre 2005

Altesse Royale,

A 24 Stonnen wäert Dir un der Spëtzt vun enger Delegatioun vum Board of Economic Development stoen, an där ech mat lech zesummen an Amerika ginn. Do wäerte mir da Firme besichen, vun deenen déi eng Zulieferer vun der Automobilindustrie sinn, déi aner aus dem Beräich vun der Pharma- a Plastikindustrie hierkommen. Am Häerz vun der amerikanescher Automobilindustrie, zu Detroit am Michigan, wäerte mir e Seminaire ofhalen, fir d'Virdeeler vum Automobilsecteur zu Lëtzebuerg ze presentéieren. Lëtzebuerger Betriber, déi mat äis reesen, wäerten d'Geleeënheet kréien, hir Produkter an hir Aktivitéite virzestellen a Kontakter ze kréie mat méigleche Partner aus Amerika.

Et wäerten nei Betriber sinn, bei déi mir wäerte goen, awer och där, déi mir schonns kennen, well se schonns eng Zeit hei zu Lëtzebuerg installéiert sinn.

Dir wäert och während der nächster Woch erëm d'Geleeënheet kréien, fir – wéi soe se do iwwer? – Äre *Commitment* fir de wirtschaftlechen Standuert Lëtzebuerg ze weisen. Zesumme wëlle mer da probéieren, souwuel Betriber hei op Lëtzebuerg ze kréien, déi vun hei aus hir Aktivitéiten an Europa kënnen developpéieren, wéi awer och ze kucken, awéifern mir eis Exportindustrie kënne fuerderen.

An haut, Altesse Royale, hutt Dir wéi ëmmer drop gehalen, fir bei der Ouverture vun der Hierschtfoire derbäi ze sinn. Dës Foire ass besonnesch fir Klenga Mëttelbetriber, a wann een dat op d'Secteuren emleed, dann denken ech speziell un d'Handwierk an un den Handel, ee ganz wichtegt Element, fir hir Produkter an hir Servicer, hire Savoir-faire dem Grand Public, awer och den intresséierte Beruffskreesser ze weisen.

Dir ënnerstëtzt duerch Är Präsenz eis Kleng- a Mëttelbetriber, déi och d'Réckgrat vun eiser Economie duerstellen. Si offréieren nämlech enger grousser Zuel vu Menschen eng Aarbechtsplaz a leeschten och gläichzeiteg eng wichteg Contributioun fir eis Sécurité sociale. Net vergiesse wëll ech dobäi hir Ënnerstëtzung fir d'Liewen an eise Regiounen, dat se mat hirer lokaler Implantatioun queesch duerch d'Land erhalen.

Am Numm vun der Regierung soen ech Iech duerfir villmols Merci.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

On attend généralement du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur qu'il brosse un tableau complet de la situation de l'économie luxembourgeoise.

Or je vais résister à la tentation de vous abreuver d'une kyrielle de chiffres. Souffrez cependant que j'en donne quatre seulement, quatre indicateurs qui me paraissent essentiels et éclairants.

Premier chiffre: 8 731. C'est le nombre d'emplois créés sur une base annuelle en comparant le premier semestre 2005 par rapport à la même période de l'année précédente. Ce chiffre, tout de même impressionnant, souligne que les entreprises continuent à juger que le Luxembourg est un site de production attrayant.

Deuxième chiffre: 2,5%. Si le baril finit l'année à 60 dollars en moyenne et qu'il reste à ce niveau l'année prochaine, nous aurons une inflation autour de 2,5%. Dans la comparaison européenne, ce chiffre est très médiocre. Je me suis souvent exprimé sur le lien dangereux entre la progression des prix à la consommation et les prix à l'exportation en raison de coûts de production mal maîtrisés. La compétitivité, du moins à court terme, est aussi une question de maîtrise des coûts et des prix.

J'ai demandé à l'Inspection de la concurrence qui a succédé à feu l'Office des prix de fourbir les armes et d'engager la lutte contre les ententes, les abus de positions dominantes et contre les barrières à l'accès d'une série de secteurs, comme les services par exemple. Au demeurant, l'achèvement du marché intérieur devrait éroder les positions dominantes qui alimentent les hausses de prix excessives.

Troisième chiffre: 4,8%. C'est le taux de demandeurs d'emploi au mois d'août. Corrigée des variations saisonnières, la courbe du chômage s'entête à monter. C'est notre défi principal, car nous savons que l'emploi est le meilleur antidote contre la précarité. Pire, le Luxembourg se fait dépasser par d'autres pays européens qui font mieux que nous dans la lutte contre le chômage.

Quatrième et dernier chiffre: 2,3%. C'est le déficit des finances publiques, communes et Sécurité sociale comprises, que nous aurons probablement cette année.

Je vous concède que le Luxembourg respecte le pacte de stabilité et de croissance et j'insiste sur le fait qu'un déficit public, même important, permet de soutenir la conjoncture, en faisant jouer les fameux «stabilisateurs automatiques». Cependant, cette situation ne saurait perdurer trop longtemps, il faudra bien maîtriser les dépenses publiques tout en privilégiant les investissements dans les infrastructures et le capital immatériel de manière à favoriser la compétitivité. On n'échappera pas à une refonte de la politique budgétaire et à une réforme de l'État.

Quatre chiffres qui donnent lieu à réflexion, réflexion qui doit redémarrer sur des bases nouvelles après les déclarations du Premier ministre et les pistes de réformes esquissées par le gouvernement.

D'autres indications sur le budget de l'État vous seront fournies dès mardi par Monsieur Frieden, ministre du Trésor et du Budget, et enrichiront nos débats.

Lors d'une récente conférence sur le défi des délocalisations, un conférencier a bien précisé de ne pas se tromper de combat. Plutôt que de s'affoler devant l'inexorable mondialisation, nous devons nous préparer, anticiper les défis, investir dans notre capacité de recherche et d'innovation, soigner la qualité de nos produits et de nos services. Nous sommes parfaitement capables de relever les défis de cette globalisation.

La solution à nos problèmes est souvent localisée dans notre pays, dans nos institutions, dans nos administrations. Indépendamment des bouleversements du monde extérieur, beaucoup dépend de

la manière dont notre pays se sert de ses propres moyens d'action, de ses atouts qui restent nombreux et efficaces.

La stratégie de Lisbonne, que j'ai l'honneur et le devoir de coordonner au Luxembourg, nous donne l'occasion de forger un véritable Pacte national pour l'innovation et le plein emploi.

Profitons de l'occasion pour donner un coup de fouet à nos ambitions et à notre capacité de modernisation. Injectons une bonne dose de dynamisme dans les instruments qui déterminent la compétitivité de notre pays.

Dans les jours à venir, une fois que le gouvernement aura retenu une liste de priorités pour ce programme, nous entamerons les discussions avec les parlementaires et avec les partenaires sociaux, et, pourquoi pas, avec la société civile.

Ce n'est qu'après, aux alentours de la mi-novembre, que nous allons envoyer notre programme national de réformes pour «l'innovation et le plein emploi» à Bruxelles.

En attendant, j'aimerais bien vous rappeler que de nombreuses propositions que j'ai faites à cette tribune il y a cinq mois ont été suivies d'effets, malgré le fait que nous ayons été fortement engagés dans les travaux de la Présidence de l'Union européenne. J'ai la ferme détermination de poursuivre sur cette voie et d'abattre nos cartes et nos atouts.

Pour illustrer mes propos, j'aimerais vous détailler plus particulièrement cinq domaines d'action:

- la politique de développement et de diversification économiques;
- l'innovation et la recherche;
- la simplification administrative;
- l'énergie;
- la sécurité informatique.

Pour commencer, je tiens à réitérer ici mon engagement et mon dévouement pour la préservation et le développement du tissu industriel de notre pays. Et pour ce faire, permettez-moi de vous dire un mot sur la politique de développement et de diversification économiques et plus particulièrement sur la définition de nos secteurs cibles. La branche des équipements et systèmes automobiles, les technologies de l'information et des communications, le commerce électronique et les médias, les écotechnologies, la plasturgie, les nouveaux matériaux et enfin la logistique sont les secteurs d'activité auxquels nous pouvons et auxquels nous devons apporter une attention particulière, sans que pour autant des opportunités d'investissement dans d'autres branches ne soient exclues.

J'ai commandé au début de cette année une étude des forces et faiblesses, des opportunités et menaces dans le domaine des biotechnologies dites «rouges» au Centre de recherche public Santé. Une première prise de contact avec les acteurs de ce secteur a eu lieu il y a deux semaines. Les résultats de l'étude sont attendus pour début 2006.

Avec deux douzaines d'acteurs présents sur notre territoire, nous pouvons construire sur une véritable «culture entrepreneuriale» dans le secteur des équipements automobiles. Les récentes implantations et le développement de PME technologiques au cours des dernières années le démontrent.

Demain, nous irons aux États-Unis pour une mission de prospection et de promotion. La forte présence d'entreprises américaines et luxembourgeoises dans la région visitée et leur aimable disponibilité à nous soutenir est d'ailleurs un grand atout que je souhaite continuer à privilégier.

Les technologies de l'information et des communications, de même que le commerce électronique et les médias ont également fait l'objet d'une visite d'information et de promotion aux États-Unis avec mon collègue Jean-Louis Schiltz et les responsables du ministère des Finances. Des contacts utiles et prometteurs ont pu être noués et continuent d'être entretenus.

La récente acquisition par la société eBay de l'opérateur de Voice over Internet, Skype, dont le siège est au Luxembourg, a encore renforcé la visibilité et la notoriété du Luxembourg dans le domaine du commerce électronique.

La décision du groupe bancaire Dexia d'implanter au Luxembourg le centre informatique du groupe nous encourage à miser encore davantage sur les TIC et à créer les infrastructures nécessaires à leur développement.

L'Entreprise des P&T suit ce mouvement en étendant, à travers sa filiale eBRC, ses capacités de

back-up et de recouvrement par l'implantation d'un deuxième centre à Windhof. J'encourage l'Entreprise des P&T à investir davantage dans la connectivité avec les grands nœuds de communication européens. Les contacts et les projets actuellement étudiés par des groupes étrangers, grands et petits, me réconfortent dans ma conviction que, tôt ou tard, à force de persévérance et de patience, les TIC et le commerce électronique se développeront en une véritable grappe sectorielle dynamique.

Je terminerai cette excursion dans les secteurs prometteurs avec la logistique. Nous venons de recevoir les conclusions de l'étude PWC sur la situation et le potentiel de développement de la logistique basée sur le fret aérien au Luxembourg. Rappelons que cette étude a été motivée par l'intérêt de créer davantage de valeur ajoutée sur la base du fret aérien existant. Ces conclusions peuvent se résumer en trois points:

- La logistique est une activité en croissance rapide, de quelque 10% par an sur le plan mondial, tirée par la globalisation et la spécialisation; elle prend une part croissante du prix de revenu des biens.
- Le Grand-Duché dispose d'une bonne base de développement de la logistique: plus de 100 entreprises spécialisées et plus de 20 entreprises employant plus de 100 salariés, une infrastructure aéroportuaire performante, traitant plus de 750 000 tonnes de fret par an, dont une part importante de produits de haute technologie.
- Le Luxembourg peut développer cette activité en corrigeant son cadre réglementaire et administratif, en proposant des surfaces foncières supplémentaires, en recherchant, le cas échéant, des synergies avec les régions voisines. Le potentiel de création d'emplois est important, tant à des niveaux de qualification très élevés qu'à des niveaux de qualification moyens, voire même bas.

Cette étude qui confirme notre vision sera suivie d'un plan d'action et de promotion de notre pays comme site logistique en Europe.

Il nous faut à l'avenir valoriser davantage nos propres forces, car nous ne pouvons plus compter de la même manière que par le passé sur les incitants financiers traditionnels.

Au demeurant, la Commission européenne a annoncé son intention de revoir sa politique de contrôle de nos aides d'État.

Avec un niveau de vie élevé et un taux de chômage parmi les moins élevés, le Luxembourg ne sera plus traité avec autant de générosité en termes de territoires éligibles et d'aides autorisées. Seules subsisteront quelques régions limitées, celles qui ont un réel besoin de développement économique et de création d'emplois. Avant l'expiration du régime actuel fin 2006, je soumettrai un projet de loi visant l'adaptation de cet instrument de développement et de diversification économiques.

J'ai présenté à la presse, il y a un mois, le rapport de Luxinnovation sur l'état des lieux en matière d'activités de recherche et d'innovation. Ce rapport très intéressant contribuera à définir les orientations de notre Pacte national pour l'innovation et le plein emploi.

Le tableau n'est pas si sombre que certains voudraient bien le voir.

Certes, si l'on ne regarde que les chiffres nus, nous sommes loin des objectifs de Lisbonne.

2003 table sur un niveau de dépenses en R&D de 1,93% du PIB pour l'Union des 25. Les États-Unis ont entre-temps dépassé le cap des 3%.

En Chine, le taux de dépense en R&D par rapport au PIB a augmenté de 10%. Si cette tendance se confirme, ce pays dépensera en 2010 la même part du PIB pour la recherche que l'Union européenne.

En ce qui nous concerne, notre dépense interne en R&D se situait encore en 2002 en dessous de la moyenne communautaire. Cependant, sur le plan de la croissance et de l'emploi, donc des *outputs*, le Luxembourg s'est situé parmi les pays les plus performants et les plus compétitifs. 89% de cet effort de 2003 ont été réalisés par les entreprises, et les dépenses de l'État en recherche publique et en soutien de la recherche privée ont progressé de près de 73% entre 2000 et 2003. Cet effort de rattrapage à contre-courant de la tendance communautaire s'est également maintenu dans les années plus récentes.

Je constate donc que le Luxembourg – à force de persévérer dans l'effort actuel – est sur la bonne voie pour rattraper son retard et honorer à terme ses engagements communautaires, et que nos investis-

sements dans la société du savoir contribueront à la compétitivité future de notre pays.

Que contiendra le Pacte national pour l'innovation et la recherche que je suis en train de mettre au point?

En premier lieu, il m'importe encore et toujours d'inciter de plus en plus d'entreprises à innover. La majeure partie des dépenses R&D de l'économie luxembourgeoise est encore répartie sur un nombre trop restreint d'acteurs, et ces acteurs dépendent largement de l'allocation de ressources de grands groupes d'envergure et d'intérêts qui se négocient au niveau mondial.

J'ai la volonté de promouvoir, au titre de projets individuels comme d'initiatives communes, des partenariats publics-privés auxquels les entreprises comme nos Centres de recherche et l'Université du Luxembourg seront appelés à s'associer.

Je suis convaincu que nous sommes capables d'inciter de nouvelles initiatives de ce type par une combinaison rationnelle des instruments existants de la loi du 27 juillet 1993, du Fonds national de la recherche et des moyens budgétaires du département de la recherche publique. Il demeure que, dans ce domaine, des ressources budgétaires supplémentaires sont incontournables.

Je souhaite impliquer concrètement nos CRP et l'Université à notre initiative des grappes technologiques dans les secteurs cibles de notre politique de diversification.

Je plaide également pour que les ressources de Luxinnovation soient renforcées afin d'accompagner les entreprises dans leurs propres réflexions sur leur potentiel d'innovation.

Afin de suppléer aux carences des aides d'État dont j'ai parlé précédemment, j'envisage de charger l'Agence nationale de l'innovation de développer et de gérer un label de qualité pour les services spécialisés de conseil technologique. Je suis en effet convaincu de l'importance croissante d'expertise externe, qu'elle soit d'origine nationale ou étrangère, pour nos grappes technologiques.

Toute démarche en faveur de l'innovation et de la recherche doit être obligatoirement accompagnée par une politique cohérente au niveau de la propriété intellectuelle. Voilà pourquoi j'ai confié à mes services le soin:

- de sensibiliser les PME et le grand public à l'importance de la propriété intellectuelle;
- de créer des formations spécialisées dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité par la simplification des procédures d'enregistrement;
- de renforcer la lutte contre la contrefaçon;
- d'entreprendre un projet de numérisation de l'ensemble des brevets nationaux.

Tous ces efforts devront contribuer à réaliser nos ambitions et à faire passer le nombre de chercheurs de six personnes en 2000 à plus de dix par 1 000 emplois en 2010.

Pour épauler notre action, je compte beaucoup sur les instruments de la SNCI qui ont été renforcés par:

- la mise en place d'une facilité CRP;
- l'extension des investissements financés aux actifs incorporels et aux terrains;
- le prêt de démarrage et de reprise d'entreprises.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale exige également une politique volontariste du ministre de l'Économie dans le secteur énergétique.

Même avec des corrections ciblées, notre dépendance énergétique envers nos pays voisins restera entière, peu importe la source d'énergie. À partir de ce constat, il faudra tout mettre en œuvre pour atténuer les effets et les risques éventuels résultant de cette situation. Nous devons nous fixer quatre priorités:

- réduire la consommation énergétique nationale;
- diversifier l'approvisionnement énergétique;
- développer les infrastructures de production;
- développer les infrastructures de distribution.

Au courant de l'année 2006, nous espérons pouvoir vous annoncer les conclusions d'une étude conceptuelle lancée par les ministères de l'Économie et de l'Environnement sur la politique énergétique

et de protection du climat. Ces conclusions permettront de définir de façon cohérente et à long terme la politique énergétique et de protection du climat du Grand-Duché de Luxembourg.

Ensemble avec mon collègue Lucien Lux, nous étudierons le potentiel des énergies renouvelables au Luxembourg. Les conclusions de cette étude serviront à identifier les priorités pour un nouveau cadre de soutien aux énergies renouvelables.

Sur la réduction de la consommation et pour le renforcement de l'efficacité énergétique, plusieurs actions se préparent:

- La réforme de la législation en matière d'isolation thermique des immeubles. Le nouveau cadre doit augmenter de façon significative la performance énergétique des bâtiments et créera, en passant, des emplois nouveaux.
- Je viens de déposer un projet de loi portant création de la société Sudcal. Cette entreprise réalisera et exploitera un réseau de chaleur urbain à partir de la centrale TGV d'Esch-sur-Alzette et alimentera le nouveau quartier de Belval-Ouest. Le rendement global de la centrale TGV sera amélioré, les émissions nationales de CO_2 réduites et le bilan luxembourgeois résultant des engagements du protocole de Kyoto amélioré.

Nous devons cependant nous soucier du financement de cette politique à double pilier, économique et environnemental.

J'ai entamé les actions nécessaires pour réorganiser le Fonds de compensation dans le but de réduire et d'organiser de façon plus équitable les contributions au Fonds. Parallèlement, la législation sur la promotion de la cogénération, qui grève considérablement les frais du Fonds, sera réformée. Cette réforme tiendra compte de l'importance de la cogénération non seulement pour la réalisation de l'efficacité énergétique, mais aussi pour la création d'emplois durables générés par les activités d'exploitation à long terme.

L'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz pose aussi la question sensible de la sécurité d'approvisionnement et, par ricochet, de l'opportunité éventuelle d'une interconnexion supplémentaire au réseau d'électricité national. À cet effet, j'ai ordonné une étude qui analysera l'impact d'une quelconque interconnexion sur la sécurité et la qualité d'approvisionnement du Grand-Duché. Toutes les parties concernées seront invitées à participer à ce débat.

Le Luxembourg est tenu, comme tous les autres membres de l'Agence internationale de l'énergie, de garder des stocks stratégiques de 90 jours des livraisons journalières moyennes faites à la consommation intérieure pendant l'année civile précédente. Actuellement, quelque 20% sont détenus sur le territoire national, tandis que le gros est stocké à l'étranger. Au cours des dernières années, le Luxembourg avait des problèmes pour honorer les 90 jours exigés; cette situation s'est cependant améliorée de façon considérable suite à ma récente intervention.

Afin de pouvoir gérer d'une meilleure façon les stocks stratégiques des produits pétroliers et pour pouvoir mieux réagir par rapport aux engagements pris par le Luxembourg en la matière, j'ai chargé mes services de développer un concept pour la création d'une Agence nationale de stockage de produits pétroliers. Celle-ci s'occuperait ainsi en lieu et place des sociétés pétrolières de la gestion des stocks luxembourgeois.

Ce n'est pas une rengaine, mais j'insiste sur le fait que les Luxembourgeois ont les moyens de bien s'en sortir pour peu qu'on leur fait confiance ou qu'on leur rend la confiance là où elle risque d'être ébranlée. La confiance repose notamment sur une législation et une réglementation efficaces, cohérentes, intelligentes et intelligibles pour les entreprises et les citoyens. Elle repose également sur des procédures administratives simples et transparentes, débarrassées de ses anachronismes et de ses lourdeurs.

La simplification traverse comme un fil rouge le programme gouvernemental du 4 août 2004. Elle s'inscrit aussi dans un contexte européen, celui de la stratégie de Lisbonne. Dans les conclusions du Conseil européen, la Présidence luxembourgeoise avait tenu à relancer la stratégie de Lisbonne en mettant l'accent sur l'importance de la simplification administrative favorable à la croissance et à l'emploi.

Dans la mesure où le cadre légal national est largement – et de plus en plus – inspiré des règles communautaires, le programme de «meilleure ré-

glementation» doit être attaqué en amont, au niveau communautaire. Je salue en passant le très grand engagement des milieux professionnels, dont la consultation a permis de dénicher dans la jungle des textes communautaires des marges et des potentialités pour la réduction des charges administratives pesant sur les entreprises.

Quant aux actions à mener chez nous, le Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises, présidé par Fernand Boden et moi-même, doit amener les idées nécessaires pour détecter les lourdeurs intolérables et proposer les solutions appropriées. Vous aurez noté au passage que le gouvernement a décidé de remplacer le système de l'autorisation préalable des heures supplémentaires par une simple notification qui doit comporter l'avis de la délégation syndicale.

Parallèlement, d'autres actions concrètes voient le jour sous l'impulsion du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et du service eLuxembourg de mon collègue Claude Wiseler, notamment les projets e-government, tels que le «guichet unique» pour les entreprises et, plus particulièrement, le projet pilote «Assistance électronique aux entreprises du secteur industriel».

Ce projet pilote fait suite à mes déclarations à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps de 2005, où je me suis engagé à mettre sur pied un coordinateur électronique des démarches administratives, tout en supprimant la récurrence des obligations d'information incombant aux entreprises. L'utilisation ciblée des données déjà à disposition de l'administration permettrait un allègement considérable des charges administratives. À un degré de maturité plus avancé, le projet pilote, conçu de manière modulable, devra être étendu à d'autres ministères ou administrations, voire même, à long terme, s'intégrer dans une structure beaucoup plus large de guichet unique.

Au fil du temps, l'adoption de textes législatifs a donné lieu à une complexité excessive et des incohérences, sources d'insécurité juridique pour les citoyens et les entreprises. Il est envisagé de procéder à la codification plus systématique des textes législatifs en vue d'une meilleure lisibilité de ceux-ci et de la suppression des incohérences. De tels efforts, déjà en cours dans les domaines du droit du travail et du droit des consommateurs, seront étendus à d'autres domaines législatifs.

Il ne s'agit pas de donner un coup de pied dans une fourmilière ou de détricoter le dispositif légal et réglementaire. L'exercice de simplification vise à mieux légiférer. Il vise à réduire le volume et non pas la substance de la réglementation.

Un des projets ambitieux qui est prêt à faire ses preuves est sans doute le lancement de la Centrale des bilans. Le coup d'envoi est prévu pour 2006 et son avantage direct est celui de permettre l'accès simplifié à l'information par sa diffusion via Internet, permettant aux entreprises de s'informer facilement sur leur santé financière et celle de leurs partenaires économiques.

La réforme et la modernisation de l'administration me tiennent particulièrement à cœur, raison pour laquelle je déposerai dans la quinzaine le projet ILNAS destiné à regrouper au sein d'une structure unique plusieurs services étatiques, tels que le Service de l'énergie de l'État, l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance et le Service de métrologie de l'Administration des contributions directes. S'y ajouteront certaines compétences, telles que la coordination du contrôle des bonnes pratiques de laboratoire, la coordination de la surveillance du marché ou encore la notification conformément aux directives sur la libre circulation des produits. Toutes ces mesures doivent améliorer ou rétablir la confiance du public dans ses rapports avec l'administration.

D'autres mesures se préparent pour affermir la confiance des entreprises et des citoyens dans les nouvelles technologies d'information et des communications, les fameux TIC que l'État doit s'approprier pour rendre le contact avec ses clients plus aisé et plus convivial.

Dans ce contexte, et tel que je vous l'avais annoncé en mai dernier, nous sommes sur le point de créer la société LuxTrust S.A., en partenariat avec plusieurs grandes banques de notre place financière et avec plusieurs chambres professionnelles. Si tout va bien, et je n'ai aucune raison d'en douter, d'ici un mois, la société LuxTrust S.A. verra le jour et pourra commencer ses travaux.

LuxTrust va donner aux entreprises et aux citoyens, à travers la mise en place d'une infrastructure à clé

publique, un «outil d'identification» et un «outil de signature électronique». C'est un élément-clé pour le développement de la gouvernance électronique et du commerce électronique, élément-clé aussi pour la sécurisation de tout transfert de données sur Internet.

Un autre projet phare du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur dans le domaine de la sécurisation des TIC est l'instrument CASES, structure qui vise à sensibiliser le public aux risques liés aux systèmes et réseaux de l'information. Ce projet continue à organiser des formations pour citoyens et PME, en vue d'une protection informatique optimale.

La sensibilisation des PME a fait apparaître sur le marché de nouveaux services informatiques. On peut observer que certaines sociétés de consultance en sécurité informatique offrent désormais des solutions spécifiques pour PME qui n'existaient pas encore en 2004. Mon ministère soutient ainsi un projet de recherche dans le domaine des *managed security services* pour PME, un service qui n'était jusqu'à présent réservé qu'aux très grandes entreprises.

Altesse Royale,
Dir Dammen an dir Hären,

Wéi ech de leschten 30. Abrëll hei op dëser Plaz gesot hunn, mir missten vun eiser duerch jorelaange Wuelstand provozéierter Bequemlechkeet erwächen an d'Äerm eropstrëppen, fir eise Standuert erëm fit ze maachen, gouf ech vu ville Säiten kritiséiert.

Ech krut virgeworf, alles schwaarz ze gesinn a kee Bezuch zur Realitéit ze hunn.

Elo, sechs Méint méi spéit, si meng Aussoen vun deemols salonfäheg ginn. Jiddwereen schéngt op eemol anzegesinn, datt deemnächst eppes muss geschéien wa Lëtzebuerg sech och an Zukunft wëll op engem héije wirtschaftlechen a sozialen Niveau behaapten.

Dat soll keng Kritik sinn, et ass just eng Feststellung. Allerdéngs bedaueren ech, datt an der Tëschenzäit wäertvoll Zäit verluer ginn ass.

Et geet net drëms, de Leit Angscht virun der Zukunft ze maachen. Et mussen de Leit Weeër opgewise ginn, wéi mir an Zukunft erëm un eis grouss Succèse vum vergaangene Joerzéngt kënnen uknäppen.

An ech soen et och hei an haut, grad ewéi viru sechs Méint, ganz däitlech: Lëtzebuerg huet enorm Chancen a Potenzialer fir d'Zukunft. D'Weeër an dës Zukunft sinn och duerchaus bekannt, allerdéngs musse mer bereet sinn, déi eng oder aner Gewunnechten a Fro ze stelle fir dohinner ze kommen, an zwar ouni Angscht a virgefaasste Meenungen. An ech ginn net midd fir et ze widderhuelen: mir brauchen erëm eng Grënnermentalitéit, en neie Esprit d'entreprise zu Lëtzebuerg. Mir brauchen e Geescht vu neiem Ufank, esou wéi eis Elteren en haten, wéi se dëst Land nom Krich erem hu missen opbauen.

Wéi gesäit dee Wee an eng positiv Zukunft aus?

Ouni elo alles ze widderhuelen, wat ech schonn an dëser ewéi och a virechte Rieden gesot hunn, wëll ech eis Strategie folgendermoossen schematesch duerstellen:

Mir brauche sécher keng weider Analysen, Etuden a Rapporten, weder interner nach externer. D'Fakten si hilänglech bekannt. D'Eckwäerter vum 2006er Budget schwätzen eng kloer Sprooch, wat d'Dringlechkeet vun deem néidege Reformprozess ugeet.

An den nächste Wochen a Méint musse mer äis duerfir mat alle betraffenen Akteuren zesummesetzen, fir Léisungen op eng ganz Rei Problemer ze fannen, déi ënnert anerem vum Premier a sénger politescher Deklaratioun opgeworf goufen.

Mir mussen a mir wäerten Méiglechkeete fannen, fir esou u verschiddene Stellschrauwen vun eisem economesche Modell ze dréien, dass eis Economie erëm den néidegen Driff kritt, ouni dass eise Sozialstat op der Streck bleift.

Parallel dozou musse mer alles drusetzen, fir eise wirtschaftleche Standuert ze consolidéieren an iwwert de Wee vun enger aktiver Prospektioun auszebauen.

Wat d'Consolidéierung ugeet, hu mer déi glécklech Situatioun, datt mir trotz Globaliséierung eng Rei Vecteuren hunn, déi mir nach selwer kënne beaflossen. Ech beschränke mech hei op déi véier wichtegst:

1. Och wa mir d'Petrols- a Gaspräisser um Weltmaart mussen huele wéi se sinn, esou hu mer dach d'Méiglechkeet, eis Energiepräisser an d'Versuergungssécherheet fir de Verbraucher esou z'ajustéieren, datt mer e Konkurrenzvirdeel kënnen draus

schloen. Mir mussen déi oft onnéideg administrativ Barrièren iwwert de Wee vun enger seriös gemengtener Réforme administrative reduzéieren. D'Zäite vun de Sonndesrieden zu dësem Sujet mussen definitiv eriwwer sinn.

Mir mussen eis Infrastrukturen am wäiteste Sënn vum Wuert optimal ausriichten an ergänzen. Trotz knappe finanzielle Mëttele well dës Regierung och dowéinst hiren Investitiounsbudget op ganz héijem Niveau halen.

Dës Weideren musse mer onbedéngt eis Inflatioun an de Grëff kréien. Dës Regierung bekennt sech eendeiteg an eestëmmeg zum Index, allerdéngs musse mer eis Präisdeierecht maitriséieren an an de Grëff kréien. De Premier huet virun dräi Deeg dorop higewisen.

D'Prospectioun kritt ëmmer méi Importenz an eisem Bestriewen, de Site Lëtzebuerg ofzesécheren an auszebauen. Ech mengen, datt mir e wichtege Choix mussen treffen, wat d'Ausriichtung vun eiser Economie ugeet. Nieft deene klasseschen industriellen a kommerziellen Aktivitéite musse mir op Innovatioun, déi nei Technologien an op d'Wëssensgesellschaft setzen, wa mir als Héichlounland wëllen eng Zukunft hunn. Mir mussen den Ausbau vun deem Secteur weiderhin energesch an offensiv ugoen, an ech hu virdrun op eis Aktivitéiten an deem Beräich higewisen.

Kommt mir halen op vun enger ofgesécherter oder besserer Zukunft ze dreemen, Perspektiven, déi vum selwe kommen, ouni Ustrengung, ouni nei Iddien, ouni wëlle Saachen a Fro ze stellen.

Ech hunn a leschter Zäit eng ganz Rei Froen opgeworf, Léisungsvirschléi ugedeit an Dialogbereetschaft signaliséiert. Eent schéngt mer elo schonns kloer ze sinn: de Status quo ass keng Alternativ méi!

Mir mussen a mir wäerten duerfir moderniséieren, innovéieren an net zulescht dynamiséieren!

A fir dat ze erreechen, sinn ech op Är aktiv Mathëllef ugewisen. Ech bieden duerfier jidder Eenzelnen, heibannen an dobaussen, eng Hand mat unzepaken, fir datt d'Lëtzebuerger Economie erëm dohikënnt, wou se higehéiert: nämlech un d'Spëtzt.

Erlaabt mer an deem Sënn mam John F. Kennedy ze schléissen, deen emol sot: fro net wat däi Land fir Dech maache kann, mä fro wat's Du fir däi Land kanns maachen.

Ech soen Iech Merci.

Octavie Modert à l'occasion de l'inauguration du Science Festival 2005

22 octobre 2005

Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Le progrès scientifique est indissociable de l'histoire des civilisations humaines: de l'invention de la boussole au microprocesseur, les sciences et techniques n'ont cessé d'occuper une place de plus en plus importante dans notre vie quotidienne.

Au début de ce XXIe siècle, qui promet de très grands progrès scientifiques et techniques, l'humanité s'intéresse de près aux évolutions scientifiques et technologiques, leur impact économique et leurs enjeux pour la société.

Les résultats d'une récente enquête Eurobaromètre portant sur les sciences et technologies sont très parlants à cet égard:

- les Européens estiment à une très large majorité que le progrès scientifique et technologique a permis une amélioration des conditions de vie;
- 76% des sondés soutiennent le financement public de la recherche, même s'ils n'en retirent pas des bénéfices immédiats;
- 50% des sondés estiment que la recherche fondamentale est essentielle en vue du développement de nouvelles technologies;
- les citoyens européens ne jugent pas la recherche scientifique sur la base de ses résultats immédiats, mais sur les traductions concrètes de ceux-ci (les applications innovantes);
- mais également: une majorité d'Européens pensent que les avancées technologiques suppriment plus d'emplois qu'elles n'en créent.

Une majorité de personnes interrogées expriment par ailleurs un intérêt «latent» pour la science et la technologie ainsi que le souhait de disposer davantage d'information sur ces questions. Si les scienti-

fiques voient leur rôle largement reconnu et apprécié, de nombreux sondés jugent insatisfaisante la façon dont ceux-ci informent le public de leurs derniers travaux et découvertes. Souvent, on peut constater qu'il s'agit là d'une communication qui n'est pas aisée, et qui s'adresse, en plus, à un public initié plutôt qu'au simple amateur.

À cet égard, le Science Festival est justement une formidable occasion de dialogue et d'échange entre la science et la société. Mieux: cette fête est un moment fort de la vie de la science. Elle nous convie tous, petits et grands, à comprendre faits et expériences scientifiques. Elle nous permet de découvrir les métiers de la recherche, les savoirs et les savoir-faire ainsi que les retombées sociales et économiques que la science nous apporte.

Il est clair que la science doit aller à la rencontre du citoyen et contribuer à lui permettre de mieux connaître et reconnaître l'utilité et l'impact de la science sur sa vie quotidienne.

Je voudrais souligner la contribution fournie à cet égard par la presse luxembourgeoise. J'ai noté avec grande satisfaction, au cours des dernières années, la présence croissante de sujets relevant de la science en général, respectivement des activités de recherche et de développement technologique au Luxembourg en particulier. À cette occasion, je tiens à la remercier de ces efforts. Car son rôle pour la vulgarisation de thèmes parfois moins abordables et difficiles à communiquer ne peut être méconnu.

J'ose espérer que cette présence plus soutenue de la science dans les médias contribuera à résoudre à terme un problème qui nous préoccupe particulièrement, à savoir le manque de ressources humaines scientifiques. Notre Université et nos centres de recherche publics sont amenés à recruter depuis des années déjà au-delà de nos frontières afin de trouver les profils de compétence scientifique requis pour leurs activités. À en croire les statistiques, cette situation ira encore en s'aggravant au cours des années à venir: en effet, de moins en moins d'étudiants poursuivent des études scientifiques et technologiques; ce constat vaut en particulier pour l'Europe, mais également pour d'autres pays hors de l'Europe.

Afin d'éviter que, d'ici quelques années, la relève scientifique nous manque carrément, il faudra tâcher d'inverser cette tendance maintenant: intensifier l'enseignement des matières technologiques et scientifiques et, en même temps, le rendre plus attrayant. Ces efforts visant à rendre ces matières plus palpables et plus vivantes doivent s'appliquer dès le plus jeune âge.

Bien entendu, nous ne pouvons pas réduire nos efforts d'éducation scientifique au contexte scolaire uniquement. Il faut offrir d'autres possibilités pour encadrer et animer les jeunes filles et garçons qui s'intéressent aux sciences. Un certain nombre de ces activités se font déjà au Luxembourg et je m'en félicite vivement. Je voudrais souligner à cet égard l'excellent travail fourni par le Panda et Science Club du Musée national d'histoire naturelle ainsi que l'association Jeunes scientifiques. Mes remerciements vont également au Fonds national de la recherche qui soutient ces activités.

Mesdames, Messieurs,

La science, de par sa vocation, ne s'arrête pas aux frontières nationales, mais est internationale. C'est pourquoi je me plais de souligner la contribution des organisations et établissements étrangers à l'édition 2005 du Science Festival.

Hence I would like to welcome to this ceremony H.E. the Ambassador Mitsuaki Kojima of Japan. In the context of the initiative aiming at promoting scientific collaboration between Japan and Luxembourg, the Japan Science & Technology Agency as well as the Japan Society for Promotion of Science have organised a number of highly interesting public scientific conferences. We will also see Asimo, the world's most advanced humanoid robot at work. We highly appreciate the contribution from Japan to our Science Festival. Please convey our warmest thanks to all those contributing to this interesting endeavour.

De tous les temps, l'Espace a été pour l'Homme source de rêve. Plus tard, avec le progrès scientifique et technologique, il est devenu également terrain d'exploration. Dans le contexte de l'adhésion récente du Luxembourg à l'ESA, nous accueillons avec grande fierté l'Agence spatiale européenne au Science Festival 2005, qui nous présente ses activités en matière d'exploration spatiale, d'observation de la Terre et de télécommunications. J'ose espérer que cette présence saura animer des jeunes à en-

visager une formation en sciences et technologies spatiales, et ce sera, peut-être, le déclic pour le futur premier astronaute luxembourgeois! Un grand merci à l'Agence spatiale européenne pour cette formidable présence à notre Science Festival. Et la présence en cours de semaine de l'astronaute japonaise, Mme le Dr Mukai, qui nous fait l'honneur de tenir une conférence lors du Science Festival, complète si bien le spectre de la participation de l'ESA et de l'association du Japon à l'édition 2005 du Science Festival.

Je salue également avec grand plaisir la présence du Centre commun de recherche de l'Union européenne qui nous interroge pour savoir si notre mode de vie est encore respectueux de l'environnement, en nous montrant dans quelle mesure nos activités journalières ont un effet sur le changement climatique. Un grand merci au Centre commun de recherche pour cette interpellation fort utile.

Malgré les efforts d'information entrepris, les activités de recherche au Luxembourg sont encore mal connues, voire méconnues par la population. Il nous appartient de changer cette situation.

Je sais que le Science Festival 2005 y contribuera. Les éditions précédentes ont connu un formidable succès. Au vu du programme de cette année, je suis confiante que l'édition 2005 saura encore les dépasser.

Pour conclure, je voudrais signaler les spécificités de ce cru 2005:

J'ai déjà pu signaler la présence de l'astronaute Dr Mukai. N'est-ce pas excitant de pouvoir rencontrer un(e) spécialiste de l'Espace?

Mais au-delà de sa présence, je me félicite du rôle des femmes scientifiques qui n'est plus à démontrer.

Et voilà qui crée le lien avec l'organisation, pour la première fois, dans le cadre du Science Festival, de la manifestation «Forsche forschende Frauen»: elle est destinée à attirer l'attention des jeunes filles sur les potentialités des métiers de l'industrie et à les inciter à s'engager dans des carrières scientifiques; car il n'y a aucune raison pour que les filles et les femmes soient sous-représentées dans ce secteur.

Mais le Science Festival a comme objectif, avec l'initiative «Firwat nët Fuerscher?», de sensibiliser les jeunes en général sur les études des sciences et les opportunités d'une carrière dans la recherche et de leur montrer les nombreuses voies qui s'ouvriront à elles par après, les nombreuses applications qui, peut-être, sont parfois méconnues. Voilà pourquoi le Science Festival prêtera, cette année-ci, le cadre à un Salon de l'automobile de tout premier ordre, à savoir l'exposition «Autour de l'automobile», qui regroupe les différentes activités et productions au Luxembourg ayant trait à l'automobile.

Je souhaite donc que vous soyez très nombreux à profiter de ces journées pour vous instruire et vous émerveiller, mais également pour poser vos questions sur les grandes énigmes scientifiques contemporaines.

Savourez ce moment privilégié d'écoute et d'échange, mettez votre curiosité à l'épreuve et, surtout, amusez-vous pour que vive la fête. Bref: venez partager avec nous le grand plaisir de la découverte!

Je ne voudrais pas terminer sans avoir remercié le Musée national d'histoire naturelle et le Fonds national de la recherche d'avoir relevé une fois de plus le défi d'organiser cette «fête de la science». Je m'en voudrais de ne pas étendre mes remerciements les plus chaleureux à toutes celles et à tous ceux qui, souvent de manière bénévole, ont contribué à la réalisation et au succès, que je souhaite immense – «aux astres» –, de l'édition 2005 du Science Festival.

Un grand merci à tous.

Jean-Claude Juncker à l'occasion du Walter-Hallstein-Preis

4 novembre 2005

Sehr verehrter Herr Dr. Walter,
Herr Prof. Steinberg,
Frau Oberbürgermeisterin,
Lieber Jacques Santer,
Herr Staatssekretär,
Meine sehr verehrten Damen und Herren
und liebe Freunde,

Es fiele mir schwer, müsste ich denen, die Belobigendes über mich zusammengetragen haben, ener-

gisch widersprechen weil, neben dem persönlichen was geschildert wurde und was ich in der Rede von Jacques Santer sehr gemocht habe, war dies doch ein Spaziergang durch jüngste europäische Erfahrungen, mit denen ich zu tun hatte. Manchmal indem ich Dinge geholfen habe in die richtige Richtung zu bewegen, manchmal indem ich in ökumenischer Trausamkeit mit anderen gepennt habe und Chancen verpasst habe, die man hätte nutzen müssen um die Dinge etwas schneller in Bewegung zu bringen. Sie können Ihrem Terminplan der Ihnen vorliegt entnehmen, dass wir schon massiv über die Zeit hinaus geschossen sind, die uns eigentlich zur Verfügung stand um […] den Preisträger zu ehren. Ich wusste ja überhaupt nicht, dass man soviel Gutes über mich erzählen kann, dass dies so lange dauert. Aber das führt dazu, dass ich mich etwas kürzer fassen muss und auch möchte.

Ich würde mich ganz gerne bei meinem Vorgänger bedanken, über die netten, nicht immer objektiven Worte die er zu meiner Person hier formuliert hat. Wissen Sie, es ist in der Politik äußerst selten, dass Vorgänger nett über ihre Nachfolger reden. Äußerst selten. Das ist sehr selten, vor allem wenn sie dies in deutscher Sprache tun müssen. In Deutschland ist es sogar so, das nennt man bundesrepublikanische demokratische Normalität, dass auch Nachfolger über ihre Vorgänger und Vorgänger über ihre Nachfolger nie ein nettes Wort finden. Ich nenne das demokratische Abnormalität, dass man über die Parteigrenzen hinweg nicht das eigentlich Verbindende zwischen Menschen, politischen Projekten, Ideen und zielführenden Unterfangen sieht. Aber dass mein Vorgänger so nett über mich gesprochen hat, das hat mich sehr gefreut. Er hat dann auch im Übrigen mit dem was mich an Wissenswertem und an Erfühlenswertem begleitet hat, auch auf europäischen Wegen, Wesentliches zu tun.

Ich hätte jetzt Lust eine richtig große und großartige europapolitische Rede zu halten. Aber das geht ja jetzt nicht mehr, weil die anderen schon so lange geredet haben. Ich würde nur ganz gerne einige Sätze sagen. Der Erste, dass ich finde, ich sage dies in die neudeutsche Tugend der Larmoyanz hinein, dass es überhaupt keinen Grund gibt an Europa zu verzweifeln. Wer bedenkt, und sich das vor Augen führt, was wir in Europa alles geschafft haben, der muss stolz auf Europa sein. Und wer sich Europa anschaut, die Art und Weise wie Menschen sich Europa gegenüber verhalten, wie auch führende europäische Politiker über Europa reden, der stellt fest, die Europäer sind trotzdem irgendwo komische Käuze, weil es gibt kein großartigeres Projekt weltweit zu besichtigen und es gibt niemanden der über Europa so schlecht redet als die Europäer und ihre Politiker. Das ist bekannt. Je weiter man sich von Europa entfernt, je tiefer man in andere Kontinente eindringt, umso stolzer ist man darauf Europäer zu sein. Nicht nur weil es uns unendlich besser geht als fünf Sechstel der Menschheit, auch den Deutschen geht es besser als fünf Sechstel der Menschheit. Das sollte man sich manchmal in Erinnerung rufen, sondern auch, weil die Augen der Welt und die Hoffnungen der Menschen weltweit auf Europa gerichtet sind, weil wir etwas geschafft haben, in den Irrungen und Wirrungen dieser dramatisch komplizierten europäischen Geschichte, wovon andere nur träumen können, nämlich dass wir nach dem 2. Weltkrieg, nach diesen dramatischen Zerrüttungen die Europa durchquert hat im 19. Jahrhundert, aus dem ewigen Nachkriegssatz, „nie wieder Krieg“, ein politisches Programm, eine Hoffnung für Millionen und ein Gebet für Viele gemacht haben. Das hat bis jetzt noch niemand uns nachgemacht und keiner hat es uns vorgemacht. Und wir sind nicht mal stolz darauf. Wir sind ungenügend stolz darauf.

Und ich sage den Jüngeren unter uns, […] uns Jüngeren möchte ich sagen, wir sollten uns auf die großen europäischen Leistungen der letzten Jahrzehnte, wir, unsere Generation, nicht allzu viel einbilden. Das waren nicht wir. Das waren die, die aus den Konzentrationslagern nach Hause in ihre zerstörten Städte und Dörfer gekommen sind. Das sind die, die von den Frontabschnitten sich nach Hause schleppten, in allen Ländern Europas und die gesagt haben, das machen wir nie wieder. Wir sind nur winzig kleine Erben. Die, die Soldaten im Krieg waren, wie mein Vater – Jacques Santer hat daran erinnert – viele Deutsche auch, mein Gott, was hatten die mit dem ganzen Blödsinn zu tun? Franzosen, Italiener, viele, die hätten ja jeden Grund gehabt nach Ende des 2. Weltkrieges die Hände in den Schoß zu legen und Gottes Wasser über Gottes Land laufen zu lassen, nach dem Motto zu leben, wir haben gegeben was wir zu geben hatten und wir haben nichts mehr. Nein, die haben die Ärmel hochgekrempelt und ha-

ben Europa gemacht. Das war nicht Adenauer, das war nicht Bech, das war nicht De Gaulle – die waren es auch, aber die hätten es nie machen können, wenn es nicht dem tiefempfundenen Wunsch der europäischen Völker entsprochen hätte genau dies zu tun.

Und wenn ich mir manchmal ansehe, auch anhöre, diese irrsinnige Wehklage, die durch unsere Landstriche zieht, so als ob die die jetzt leben die schlimmste Last aller Zeiten zu tragen hätten, mein Gott, wenn ich das vergleiche mit der Lebensgeschichte meines Vaters und seiner Brüder, mit der Lebensgeschichte meiner Mutter, meiner Großeltern die fünf Söhne in den Krieg schicken mussten und die alle nach dem Krieg in die Hände gespuckt haben und angepackt haben, und ich schaue mir dieses armselige Schauspiel an, was wir oft bieten, weil wir es so schwer haben, muss man sich schämen für diese Zeit und stolz sein auf die Zeit die mal war.

Wären wir in Berlin – weil man verwechselt ja die Städte manchmal wenn man hier steht, das kommt aber davon weil die Dresdner Bank der grösste Einzelspender für den Wiederaufbau der Dresdner Frauenkirche war, habe ich mir berichten lassen. Das ist sehr gut, weil dies ist auch ein Zeichen europäischen Wiederzusammenlebens, diese herrliche Frauenkirche in Dresden, die letzte Woche wieder geweiht wurde. Wären wir in Berlin, könnte ich sagen, wenn die Berliner Trümmerfrauen mit der Mentalität der heutigen, also meiner Generation, an ihre Arbeit herangegangen wären, Berlin würde immer noch in Trümmern liegen.

Das Zweite ist, wir sind nicht mal stolz auf das was war und wir sind auch nicht stolz auf das, was wir zur Zeit eigentlich hinkriegen. Man nennt mich, was ich etwas anmaßend finde wenn ich mich selbst so darstellen würde, was ich nicht tue, einen der Architekten der Wirtschafts- und Währungsunion. Das ist eine maßlose Übertreibung. Der Euro hat so viele Väter, dass es einem wirklich Leid tun muss um die Mutter. Es ist schlimm wenn man so viele Väter gehabt hat. Als wir dies 1991 in dem Maastrichter Vertrag einschrieben, der am 7. Februar 1992 unterschrieben wurde – Jürgen Stark war auch dabei, er hat mich auf all meinen Stabilitätspfaden immer wieder, wohlwollend, wenn auch manchmal bissig schreibend, begleitet.

Wenn man an die Zeit zurückdenkt, da waren wir wenige die daran geglaubt haben. Man unterschreibt einen Vertrag schnell, aber daran zu glauben, das ist immer das Privileg nur einiger. Ich hätte nie geglaubt, auch ich nicht, dass wir inzwischen 12 Mitgliedsstaaten in der Eurozone haben könnten. Wir haben damals gedacht, es werden 5 oder 6, und die müssten dann zeigen was in ihnen steckt. Nie hätte ich gedacht, dass es 12 wären. Und diejenigen die wirklich daran geglaubt haben, die lassen sich nun wirklich auf einer Hand aufzählen. Abzählen fast. Helmut Kohl hat das immer geglaubt, Theo Waigel auch, ich auch. Und andere halt später. Ich sage manchmal wenn ich guter Laune bin, wenn die katholische Kirche so viele Spätberufene hätte wie der Euro, es müssten Seminare und Kirchen gebaut werden. Aber das ist halt ein spätes Entdecken einer auch früher schon richtigen Idee zu deren Entdeckung man die zu spät Gekommenen eigentlich nur beglückwünschen kann.

Aber nicht nur die Europäer haben uns nicht geglaubt, dass wir das hinkriegen. Auch unsere Partner in der Welt haben es nie geglaubt. Die Amerikaner als allererste nicht. Ich weiss mich noch sehr gut zu erinnern, ich komme ja jetzt in ein Alter wo man anfängt Anekdoten zu erzählen und deshalb bitte ich um Nachsicht, dass ich jetzt hinabgleite in Jugenderinnerungen. Ich war im August 1995 bei Bill Clinton im Oval Office. Dann sagte er, dann erzählen Sie mir mal was in Europa läuft und ich habe dann sofort mit meiner Eurooper angefangen, dass wir das tun. Und so nach drei, vier Minuten stoppt er mich relativ brutal, das können die Amerikaner ja wenn es sein muss, und sagt, das wird ja eh nichts, wie ist es mit der Türkei und mit dem EU-Beitritt der Türkei? Das war damals schon eine aktuelle Frage. Und dann habe ich dann halt die Platte aufgelegt. Und dann bin ich zum amerikanischen Finanzminister, Rubin hieß der Mann, ein sehr tüchtiger Finanzminister im übrigen und der sagt, kaum dass ich mich dahingesetzt hatte, dann erzählen Sie mir mal ein bisschen was Sie in Europa so machen. Und ich habe dann gedacht, jetzt bin ich in der Treasury, da wo ich richtig zur Sache gehen kann und dann singe ich dann die verschiedenen Eurostrophen die ich dann parat hatte. Das hat ihn sehr gelangweilt und er hat sich auch sofort nach dem Zustand der türkischen Volkswirtschaft erkundigt.

Ein Jahr später, 1996, war ich wieder anlässlich der IMF Sitzung in Washington und dann krieg ich Samstag abends einen Anruf in meinem Hotel vom amerikanischen Finanzminister. Und er sagt, wir hatten doch letztes Jahr ein interessantes Gespräch über die europäische Wirtschafts- und Währungsunion und ich würde dieses Gespräch gerne heute Abend fortsetzen. Eingedenk der plötzlichen historischen Dimension, die mich da übermannte, hab ich gesagt, ich hab jetzt leider keine Zeit um dieses Gespräch zu führen. Dann haben wir das Sonntag morgens beim Frühstück geführt. Ich habe mir gedacht, wenn der amerikanische Finanzminister den luxemburgischen Finanzminister Sonntag morgens zum Frühstück empfängt um über den Euro zu reden, dann haben die in Europa unrecht die nicht glauben, dass wir das schaffen.

Und wir haben das geschafft. Und wir sind erstaunlicherweise nicht stolz auf das Geschaffte, genauso wenig wie wir stolz darauf sind, dass wir es nach diesen schrecklichen europäischen Tragödien des 20. Jahrhunderts geschafft haben, europäische Geschichte und europäische Geographie wieder zusammenzuführen. Ich bin ja der einzige der sich bei öffentlichen Reden, der der deutschen Sprache mächtig ist, der sich dauerhaft über die Deutsche Einheit freuen kann.

Wissen Sie, in deutschen Sälen erreiche ich die größten Überraschungserfolge wenn ich darüber rede, dass ich froh bin, dass die Deutschen wieder in einer Nation zusammengeführt wurden. Es ist ja eine Schande eigentlich, dass viele deutsche Politiker sich nicht mehr über das was 1989/1990 in diesem Lande passiert ist noch öffentlich freuen dürfen. Und das hat mit Europa so viel zu tun, weil ich halte viel von dem, auch von Kohl immer wieder in Erinnerung gerufenen doppelten Adenauer Satz, dass deutsche Einigung und europäische Einigung zwei Seiten einer Medaille sind. Und wir können uns über diese Dinge eigentlich nicht mehr recht freuen.

Es war so einfach in den 1980er Jahren, in den 1970er Jahren, auch nach Budapest, nach Prag, Sonntagsreden zu schmettern, wo wir den Menschen in Ost- und Mitteleuropa zugerufen haben, verjagt die Kommunisten und ihr seid in Europa willkommen. Und jetzt haben sie an die Tür geklopft und es gibt viele die schleppenden Fußes sich zur Tür bewegen und eigentlich durch die Tür flüstern, so wäre das alles nicht gemeint gewesen. Es ist doch eine außergewöhnliche historische Leistung der Europäer im Westen und vor allem der Europäer im mittleren Teil des Kontinentes und in Osteuropa, dass sie selbst wieder Geschichte geschrieben haben, anstatt dass Geschichte gegen die Menschen, wie dies so oft geschah in Europa, geschrieben wurde. Mir ist es lieber, auf uns sind die Erwartungen der Menschen aus Prag und Budapest und Warschau gerichtet, als dass immer noch Raketen auf uns gerichtet wären. Früher waren Raketen auf uns gerichtet. Heute sind die Erwartungen auf uns gerichtet. Nicht diejenigen sind kleinmütig, die diesen Erwartungshorizont der Menschen negativ beschreiben. Diejenigen sind kleinmütig die die außergewöhnliche kontinentale Chance der europäischen Wiedervereinigung nicht spüren, erblicken und in praktische Politik umsetzen.

So hat es das gegeben in einer Welt, deren Teile dauernd auseinander getrieben werden. Dies kann man weltweit besichtigen, dass es einen Kontinent gegeben hat, der sich in Freiheit und durch den freien Willen der Menschen wieder in seinem Schoße hat zusammenschließen können. Darauf sollten wir eigentlich stolz sein, als uns über die Mühsal der Zeit zu beklagen. Mir ist es lieber die Welt in Europa ist so wie sie im Jahre 2005 ist, als die Welt wie sie im Jahre 1985, 1955, 1965 oder 1975 war. Alles ist eigentlich besser geworden. Darüber sollten wir uns freuen.

Mich freut auch dieser Preis, weil er den Namen von Walter Hallstein trägt. Es gab, als ich so 5, 6, 7 war, 3 Politikernamen, die ich als kleiner Bub gekannt habe: Kennedy, De Gaulle und Hallstein. Wie viele noch wissen wer De Gaulle und Kennedy waren, wage ich nicht zu hinterfragen. Dass es nicht sehr viele gibt, die noch wissen wer Walter Hallstein war, das wage ich zu behaupten. Dies ist ein schlimmes Zeichen für die oberflächliche Geschichtsbetrachtung unserer Zeit, weil Walter Hallstein hat sowohl als deutscher Staatssekretär im Auswärtigen Amt als auch als späterer Kommissionspräsident unendlich viel, sowohl für sein Vaterland als auch für die europäische Gesamtentwicklung, geleistet. Er war derjenige der mit dabei war, als im Jahre 1952 die europäische Gemeinschaft für Stahl und Kohle aus der Taufe gehoben wurde. Diese bombastische historische Erkenntnis, dass man die Kriegsinstrumen-

te der Vergangenheit aus den nationalen Fängen befreien müsste, Kohle und Stahl, und in supranationalen europäischen gestaltenden Fingern zusammenführen müsste.

Nicht Hallstein und nicht Monnet und nicht Schuman waren die ersten die dies erdacht hatten. Schon Coudenhove-Kalergi in den 1920er Jahren, hatte genau diesen Plan geschmiedet, mit vielen andern. Wir denken ja immer die Geschichte hat mit uns angefangen, so war es Gott sei Dank nicht. Diejenigen, die vor dem Krieg schon europäische Gedanken zielorientiert zu spinnen wussten, sind die eigentlichen Väter der europäischen Idee. Léon Blum, der erste sozialistische Ministerpräsident Frankreichs hat auf dem Weg in den Zug ins KZ gesagt, wenn wir es nicht schaffen aus diesem europäischen Krieg den letzen Krieg gemacht zu haben, dann wird Europa dauerhaft zerstört werden. Spinelli, der aus seinem italienischen Inselexil, von den Faschisten in Fesseln gelegt, über europäische Dinge sinnierte, hat gesagt, der Nationalstaat ist an seinem Ende angekommen. Immer wieder Ideen wie man europäische Dinge zusammenführen könnte.

Niemand weiß, oder fast niemand weiß, dass die ersten Pläne zur Europäischen Union von der polnischen Exilregierung in London entworfen wurden. Die polnische Exilregierung die mit der tschechischen Exilregierung zusammen einen Plan über eine politische Union Westeuropas vorlegte, und diesen herrlichen Satz als Abschlusssatz schrieb: „Wir müssen die Westeuropäer überzeugen mitzumachen“. Wir, die wir dauernd erklären den Polen, den Balten, allen andern wie die Dinge zu handhaben sind in Europa, sollten daran erinnert werden, dass die eigentlichen Aufbruchideen des Europas nach dem 2. Weltkrieg, im 2. Weltkrieg von den ost- und mitteleuropäischen Exilregierungen in London formuliert wurden. Das macht eigentlich bescheiden im Umgang mit denen, von denen wir immer sagen sie wären die neuen Mitgliedstaaten. Die sind so Alteuropäer wie wir auch. Es ist nicht ihre Schuld, und es ist nicht unser Verdienst, dass wir in der Sonne und sie im Schatten der europäischen Nachkriegsentwicklung aufgewachsen sind.

Hallstein hatte dies erkannt, so wie vor ihm auch schon Churchill. Ich bin von der Lebensleistung Churchills nicht sonderlich beeindruckt, obwohl dies anmaßend klingt, wenn man dies so sagt, weil man muss das ganze Churchillleben sehen um ihn vollumfänglich werten zu können. Wir sehen immer nur den zweiten nobleren Teil dieser Vita. Aber immerhin hat er 1947, als die paneuropäische Bewegung zum ersten Mal in Den Haag tagte, auf dem Höhepunkt seiner moralischen Autorität angekommen – Mitterand war im Saal, Adenauer war im Saal, viele Philosophen, andere – gesagt, wir fangen heute im Westen an was wir eines Tages im Osten zu Ende führen werden. Man muss die prophetische Kraft, die perspektivische Stärke der Männer der Zeit eigentlich vor Augen haben, um heute nicht zu kapitulieren vor den Irrungen und Wirrungen des Tagesgeschehens.

Wissen Sie, die Geschichte wird von vielem was wir so machen überhaupt nichts zurückbehalten. Nicht alles was morgen in der Zeitung steht wird dauerhaft zur Geschichte werden. Dass wir uns jetzt über finanzielle Vorausschauungen nicht einigen werden, das wird die Welt nicht dauerhaft in Erinnerung haben. Auch die spannenden Debatten, die wir mit der europäischen Zentralbank über Stabilitätskriterien, ihre Einhaltung und ihren nicht dauerhaft permanente und tugendhafte Beobachtung haben, das wird nicht das sein was eines Tages in den Geschichtsbüchern steht.

Was eines Tages in den Geschichtsbüchern steht, sind die Leistungen derer die vor uns da waren. Wir sollten höllisch darauf aufpassen, dass wir, meine Generation nicht als die Generation in die europäische Geschichte eingeht, die es verpasst hat, die Dinge zu richten so lange es noch Zeit war die Dinge endgültig zu richten. Meine große Sorge ist, wenn wir jetzt alle europäischen Prozesse nicht irreversibel machen, wenn wir jetzt das europäische Wasser nicht in die Kanäle leiten, die nicht mehr von der Wasserflut überschritten werden kann, dass die, die nach uns kommen dies nicht mehr tun werden. Wissen Sie, der Unterschied zwischen meiner Generation und denen die nachkommen, ist ein ganz einfacher. Wir sind nicht Kriegsgeneration. Wir sind nicht mal Wiederaufbaugeneration. Wir sind eine Generation die eigentlich dankbar sein müsste für das, was sie mitgekriegt hat, aber wir wissen noch von unseren Vätern und von unsern Müttern und von unseren Großeltern, wie das war. Die die im Jahre 2030, 2040 die europäischen Länder regieren und die europäischen Gesellschaften animieren

werden, die werden nichts mehr davon wissen. Die können in ihrer eigenen Lebensrichtung oder in der Biografie der Eltern keine Elemente, nicht mal Spurenelemente wieder entdecken, die sie dazu brächten, diesen europäischen Aufbruch ein zweites Mal in Angriff zu nehmen.

Wir sind die Letzten die diese Dinge endgültig regeln können. Im Jahre 2040 wird die Erinnerung an Hitler und an Stalin, diese Schreckensfiguren des 20. Jahrhunderts so verblasst sein wie unsere Erinnerung an Wilhelm II. und an Clemenceau. Man wird nichts mehr wissen. Deshalb müssen die wichtigen Dinge jetzt gemacht werden.

Wir haben überhaupt keine Zeit zu verlieren. Ich bin überhaupt nicht der Meinung, dass wir jetzt alles überstürzen sollten aber, letztendlich, vor der Verantwortung der Geschichte, ist dies die letzte Generation die diese Dinge endgültig richten kann.

Ich verstehe diesen Preis als einen Auftrag in diese Richtung.

Vielen Dank.

Transcription du discours du ministre de la Défense, Luc Frieden, au sujet de la réforme de l'armée luxembourgeoise lors de la cérémonie de la fête de la Saint-Martin au Herrenberg à Diekirch

10 novembre 2005

Léif Éieregäscht,
Här Chef d'État-major,
Offizéier, Ënneroffizéier, Kapereel, Zaldoten
an Zivilpersonal vun der Lëtzebuerger Arméi,

D'Sécherheet als Grondlag vu Fridden a Gerechtegkeet ass eng vun de Grondaufgabe vum Stat, an dofir och eng vun de Grondaufgaben déi sech d'Regierung zum Zil an dëser Legislaturperiod gesat huet. Mä déi Sécherheet, déi ass haut anescht wéi fréier. Eis Sécherheet heiheem hänkt ëmmer méi vun der Sécherheet dobaussen of. Dofir hu mer Europa geschafen an dofir musse mer Europa weider ausbauen. Europa, wat eis Fridden duerch eng institutionell Integratioun am Zesummeleeën, am *Pooling* vun de Souverainitéiten, dee Fridden an déi Stabilitéit schaaft, déi mir brauche fir an enger fräier a friddlecher Gesellschaft kënnen ze liewen.

D'NATO, dat eenzegt strukturéiert Partenariat wat Europa mat Nordamerika huet a Sécherheetsfroen, grad esou wéi d'Europäesch Unioun hunn äis an deene leschte Joren déi Sécherheet an déi Stabilitéit bruecht. Mä si hunn et net fäerdeg bruecht, definitiv, trotz allen Änneruungen, déi an der Welt geschitt sinn, d'Onstabilitéit ewechzekréien. D'Joren 1990 bis 2000 waren an Europa gekennzeechent duerch déi successiv Kricher um Balkan. An d'Joren 2000 bis haut si sécherlech am Beräich vun der Sécherheet, oder muss ee soe vun der Onsécherheet, gekennzeechent duerch terroristesch Attentater, déi an eisem Kontinent an op anere Kontinenter stattfonnt hunn.

Déi Onstabilitéit ass eng aner wéi déi, déi mir fréier haten. Et ass eng Onstabilitéit an eng Onsécherheet, déi net gekennzeechent sinn duerch kloer Fronte mat Arméien, mä oft si mir konfrontéiert mat onstrukturéierte Gruppéierungen, déi selbstverständlech duerch déi Méiglechkeete vun der moderner Kommunikatioun matenee verbonne ginn, an domadder zu engem wann och onstrukturéierten, trotzdem globalen Netzwerk kënne ginn. D'international Gemeinschaft, an doran och Lëtzebuerg, muss selbstverständlech eng aktiv Äntwert op déi do Erausfuerderungen vun der Onsécherheet ginn, an dofir huet Europa, méi wéi aner Kontinenter vläicht, eng enorm Panoplie vu Mëttelen zur Verfügung gestallt: déi traditionell wéi d'Diplomatie, d'Entwécklungshëllef, den Opbau vum Rechtsstat, eng méi enk Polizei- a Justizkooperatioun an Europa, mä och d'Arméien, a grad d'Arméien hunn an esou enger Welt eng ëmmer méi wichteg Roll ze spillen. Eng aner Roll wéi déi vum kale Krich, eng aner Roll wéi déi an deenen zwee Weltkricher, déi leider dat lescht Jorhonnert charakteriséiert hunn.

Haut geet et drëm déi Krisen, déi mir gesi kommen, déi mir besser gesi vläicht kommen, well mir besser informéiert sinn, ze vermeiden, ze geréiere wa se trotzdem stattfonnt hunn, ze stoppen, an duerno de Fridden z'erhalen. Dës Krise verlaange schnell a flexibel Asätz vun den Arméien, och vun der Lëtzebuerger Arméi. Mir kënnen a mir dierfen net nokucken wann déi Krisen an der Welt entstinn; mir dierfen dat net wéinst deene Leit, déi direkt am Krisegebitt

wunnen. Mir dierfen dat och net wéint eise Leit, fir déi mir Verantwortung hunn, well Sécherheet do a Sécherheet hei ass méi wéi jee enk matenee verbonnen. An dofir brauche mir eng europäesch Verdeedegungspolitik, dofir brauche mir eng Reform vun den Arméien an der NATO, an an der Europäescher Unioun.

Mä Lëtzebuerg ka mam aktuelle Fonctionnement am Statut vu senger Arméi net deenen internationale Verflichtunge vu muer nokommen. Lëtzebuerg muss aus eegenem Interêt seng Verantwortung an de Krisegebidder an der Welt iwwerhuelen. Eis Nopere verlaangen dat zu Recht vun äis. Mir huelen u ville Sëtzungen deel, wou mir kritiséiert ginn, datt mer net eis Responsabilitéit iwwerhuelen. Mä mir sollen et net nëmme maachen, well déi aner dat vun äis verlaangen, mir maachen et och well mer aus engem Gefill vu Solidaritéit an aus engem eegenen Interêt fir eis Sécherheet an eise Fridden heiheem z'assuréieren, déi Roll wëllen iwwerhuelen. Dofir wëlle mer an deenen nächste Méint eis Arméi esou reforméieren, datt se bei internationalen Asätz vun der Europäescher Unioun a vun der NATO eng nëtzlech Roll ka spillen.

Déi Reform huet vill Aspekter. Ech géing der haut, um Patronatsfest vun der Arméi, nëmmen e puer, e puer Eckwäerter vun där Reform mentionnéieren. Als Éischt gëllt et, datt mer d'Aufgabe vun der Arméi an deem neien Ëmfeld nei definéieren, an och déi Spezialisatioun eraussichen, déi op d'Lëtzebuerger Arméi, op d'Lëtzebuerger Land passen. Dozou gehéiert, datt mer déi Aufgaben, déi mer bis elo besonnesch am Beräich vun der Reconnaissance gemaach hunn, weider féieren. Mä doniewent wäerte mir ënner anerem a Beräicher wéi dem Déminage, der Waasseropbereedung a Krichsituatiounen, a Krisesituatiounen, oder awer och d'Kommunikatiounstechnologien als ee vun de Beräicher wou Lëtzebuerg e Bäitrag, deen iwwregens och nach kann am Interêt vun der Lëtzebuerger Economie sinn, ausbauen. Mir wëllen eng nëtzlech Roll spillen, eng nëtzlech Roll, wou mir anere kënnen duerch eise Bäitrag um mënschlechen an um technesche Plang hëllefen.

Zweetens musse mir déi Roll gesinn an deem Kontext vun deene vill méi ënnerschiddleche Missiounen, déi d'Europäesch Unioun an d'NATO an deenen nächste Jore wäerte maachen. Déi Missioune gi méi wäit wéi déi reng friddenserhalend Missiounen déi an der Vergaangenheet gemaach gi sinn, déi no engem Konflikt geschitt sinn. D'Aufgab vun Europa muss et sinn, an alle Missiounen, éier eng Kris geschitt, während enger Kris an no enger Kris, z'intervenéieren, an déi verschidden Aktivitéiten, déi haut oft ënner dem Terme „Krisegestioun" gebraucht ginn, muss och Lëtzebuerg mat kënnen erfëllen.

Als drëtte Punkt gehéiert dozou, datt mir déi Aktivitéite wëllen an enker Koordinatioun mat eisen dräi Noperen, Belsch, Frankräich an Däitschland, je no Missioun, wëllen zesummemaachen. Ech hunn doriwwer Gespréicher mat den Verdeedegungsministere vun deenen dräi Länner geféiert. Déi Gespréicher ware positiv, si wäerte weidergoen am Liicht vun deene Reformen, an deenen Aufgaben, déi mir der Lëtzebuerger Arméi wäerten an där Reform ginn.

Selbstverständlech gehéiert dozou, an dat ass e véierte Punkt, datt mir déi Arméi mussen esou equipéieren, datt se och kënnen déi Aufgaben iwwert d'Bühn goe loossen op eng Fassong, déi déi Leit, déi schwiereg Aufgabe musse maachen, och optimal protegéiert. Dofir wäerte mer déi Equipementer kafen, déi fir déi Missiounen noutwenneg sinn an déi och déi Sécherheet assuréieren. Ech denken do ënnert anerem un d'Acquisitioun vun zousätzleche blindéierte Gefierer.

Mä all déi Aufgaben do ginn net mat där aktueller Zuel vun Zaldoten iwwert d'Bühn. Dofir musse mir, fënneftens, en Ausbau maache vun der Zuel vun den Zaldoten an der Lëtzebuerger Arméi, fir je no Missioun kënnen, wann d'Europäesch Unioun an d'NATO dat esou mat der Lëtzebuerger Stëmm decidéieren, och kënnen eise Bäitrag leeschten.

Deen aktuelle Statut vun den Zaldote muss iwwerduecht ginn, an dofir wäerte mir, sechstens, der Chamber proposéieren, datt zukünfteg Lëtzebuerger Zaldoten, déi fräiwëlleg an d'Lëtzebuerger Arméi antrieden, mussen, wann d'Regierung no Konsultatioun vun der Chamber dat esou decidéiert, un internationalen Missiounen deelhuelen. Mir sinn dat eenzegt Land an der Europäescher Unioun, wou fräiwëlleg Zaldote selwer decidéieren, ob se un internationale Missiounen deelhuelen oder net. Dat huet zur Konsequenz, datt an der Zukunft, an deenen neie Missiounen, déi d'Europaësch Unioun an d'NATO mécht, d'Lëtzebuerger Regierung keng

Engagementer kann huelen, well se jo net weess, ob duerno an deene Missiounen och Lëtzebuerg kann deelhuelen. Dofir wäerte mer dat zweet Volontariat, also do, wou ee selwer decidéiert, ob een an eng Missioun geet, fir déi zukënfteg Zaldote vun der Lëtzebuerger Arméi ofschafen.

Siwentens, musse mer eisen internationale Verflichtungen an deem ganze Programm, dee mer beschriwwen hunn, natierlech och an eise budgetären Iwwerleeunge Rechnung droen. Lëtzebuerg gëtt zousehends kritiséiert, well mer eisen internationale Verflichtungen an der NATO an an der Europäescher Unioun am Beräich vun der Sécherheet net nokommen. Den Duerchschnëtt vun den Ausgabe par rapport zum Bruttoinlandprodukt fir d'Verdeedegung an der Europäescher Unioun läit bei 1,7% vum PIB. Lëtzebuerg gëtt d'nächst Joer am Budget 2006 0,5% par rapport zum PIB aus, fir Verdeedegungsausgaben. Eist Zil ass et net, e Budget ze kréien, deen all aner Prioritéiten am Land wéint der Verdeedegungspolitik géing op d'Säit drécken, mä et ass d'Zil vun der Regierung, esou wéi et an der Regierungserklärung vum leschte Joer steet, iwwer déi nächst Joren eise Bäitrag méi no bei d'Moyenne vun der Europäescher Unioun erunzebréngen, an dat wäert parallel geschéie mat deene Reformen déi mir maachen, mat deenen Equipementer déi mir brauchen, fir déi villsäiteg Missiounen, déi mir der Lëtzebuerger Arméi an engem europäesche Kontext wëllen a musse ginn, an deenen nächste Joren ze maachen.

Mir brauchen déi Reform net, well mir gären eng grouss Roll op der Welt spillen. Mir brauchen déi Reform well d'Solidaritéit an d'gemeinsam Aufgab fir Sécherheet eng ass, aus där mir äis net kënnen aus der Verantwortung erausschläichen. Mir kënnen net deenen anere soen, dir kënnt déi Aufgab do fir äis matmaachen, well déi aner soen äis, dir musst se mat äis maachen. An dofir d'Gespréicher mat eisen Nopeschlänner, an dofir eisen Appel, datt och déi Reformen hei verstane ginn als e Bäitrag zur Stabilitéit an Europa, als e Bäitrag zur Liewensqualitéit an eisem Land.

Ech hunn an deene leschte Méint bei der Lëtzebuerger Arméi eng exzellent Equipe virfonnt, déi sech bewosst ass vun deene groussen Ännerungen déi an der Welt geschéien, an déi Erausfuerderung, déi dat fir d'Lëtzebuerger Arméi stellt. Mir sinn, an ech mengen, ech kann am Numm vu ville Lëtzebuerger schwätzen, houfreg op dat, wat Lëtzebuerger Zaldoten am Afghanistan an um Balkan als Bäitrag zum Fridden a Stabilitéit haut leeschten. Ech wäert zesumme mat der Arméi déi Reformen do am Detail an deenen nächste Wochen diskutéieren, a mir wäerten dann der Chamber do, wou dat noutwenneg ass, déi legislativ Propositioune maachen.

Mir liewen an enger Zäit vun enorme Méiglechkeeten, grousse Fräiheeten, mä och Risiken, déi mir beschriwwen hunn, an déi äis bewosst sinn. Et gëllt déi Fräiheeten ze schützen géintiwwer deenen neie Risiken an do muss Lëtzebuerg seng Verantwortung iwwerhuelen. Lëtzebuerg kann dat maachen, Lëtzebuerg huet an der Vergaangenheet vun der Solidaritéit vun anere profitéiert, mir wäerten och an Zukunft d'Ënnerstëtzung vun deenen anere brauchen, mä mir mussen och eise Bäitrag leeschten. Mir kënne stolz sinn op dat, wat mer an deene leschte Jore mat der Lëtzebuerger Arméi gemaach hunn, mir wäerten och an Zukunft kënne stolz sinn op dat, wat d'Lëtzebuerger Arméi an engem veränderten Ëmfeld wäert als Bäitrag zu Fridden a Stabilitéit leeschten. Vive d'Arméi.

Jean-Claude Juncker à l'occasion de la commémoration du calvaire de la jeunesse sacrifiée luxembourgeoise

12 novembre 2005

Altesse Royale,
Här Chamberpresident,
Dir Dammen an Dir Hären,
Léif Frënn,

Dat hei ass een Dag vun där eegenaarteger Zort, well an dësem Dag, dee schéin ass an, hoffen ech, schéi bleift, do leeft villes zesummen an do kënnt villes beieneen. Et ass een Dag vun Erënnerung, een Dag, wou dee Wéi, vun deem Dir gemengt hat, Dir hätt en op d'Säit kënne leeën, erëm do ass, een Dag vun Zréckdenken, een Dag och vun No-vir-kucken, een Dag vun Nodenke virun allem, vu konzentréierter Meditatioun vun deenen, déi erlieft hu wat se erlieft hunn. Nodenken awer och vun deenen, déi et net erlieft hunn, déi net dobäi waren an déi mengen, si hätten et esou schwéier an déi eigentlech näischt

erlieft hunn, well se nieft klengen individuelle Prüfungen ni kollektiv gepréift gi sinn. Dir sidd dat ginn.

Den André Heiderscheid, vun deem mer jo lo éinescht héieren hunn, datt e wortgewalteg bliwwen ass, huet haut ee laangen Artikel am Lëtzebuerger Wort geschriwwen, deen, wann een e vu bausse kuckt, engem selbstverständlech ze laang virkënnt an deen, wann een e liest, een ass, an deem kee Wuert zevill war an an deem der nach vill feelen. Well et kann een net an eng Ried, an eng Priedegt, an een Artikel, an eng Zeremonie alles dat apaken, wat eigentlech misst ënnerdaach bruecht ginn. Well nieft deem, wat ee kann allgemeng soen, bleift jo, datt villes misst individuell gesot ginn. Et sinn der jo, vun deenen déi verschleeft gi sinn an déi an eng friem Uniform gezwong gi sinn, ganz vill net erëmkomm. Esouvill Biographien, déi zerrappt gi sinn, esouvill Dreem, déi net konnte virugedreemt ginn, déi ni konnte realiséiert ginn. Dem Land ass esouvill Talent ewechgeholl ginn, esouvill Energie gestuel ginn, esouvill Been ewechgeschnidde ginn an esouvill Hänn, déi hätte kënne mat upaken. Dir sidd déi, déi haut hei sinn an déi stellvertriedend sti fir déi, déi net erëmkomm sinn a fir déi, déi haut net hei sinn, aus ville Grënn, stellvertriedend fir eng Generatioun, déi méi wéi iergendeng lëtzebuergesch Generatioun virdru gepréift ginn ass. Déi, déi Ären Alter haten an déi agezu gi sinn, déi, déi net Ären Alter haten an an d'KZer verschleeft gi sinn, an de Prisonge souzen, och stellvertriedend fir déi vill gutt Lëtzebuerger leschten Enns, déi d'Réfractairë verstoppt hunn an op där hir Roll, wéi ech fannen, esou dacks net higewise gëtt, mä déi awer villes méiglech gemaach hunn an déi vill Courage hu musse weisen, och séier perséinleche Courage hu musse weisen.

Nun ass haut dëst an dat gesot ginn, mä et huet nach keen eppes kënne soen, deen däitlech nom Krich gebuer ginn ass, mä deem säi Papp awer agezu war, mat dräi vu senge Bridder. Ech denken u meng Grousselteren och an un d'Eltere vun all deenen, déi agezu gi sinn an déi ni erëmkomm sinn, a vun deenen och ni geschwat gëtt, déi, déi heiheem gelidden hunn, well anerer fort waren. Dir sidd erëmkomm mat engem aussergewéinleche Pak vun Erfahrungen, net Erfahrungen am gängege Sënn vum Wuert. Dat ware jo keng pubertär Spillereien, déi Iech zougemutt gi sinn an Dir hätt awer gär nach e bëssche mam Liewe gespillt, fir et ze testen, fir et ze schmaachen, fir lues a lues dem richtege Liewe méi nozekommen. Dat war Iech net vergonnt, well dat schlëmmste Verbriechen, wat d'Preise gemaach hunn, war eigentlech nieft deem Iech eegenen, datt se enger ganzer Generatioun vu Lëtzebuerger d'Jugend geklaut hunn an déi kritt een ni erëm. A wann een dann op eemol méi séier méi al gëtt, wéi een normalerweis géif al ginn an deem Alter, da bréngt ee wahrscheinlech déi Kraaft op, déi Dir hat, wou Dir erëmkomm sidd.

Mech huet ëmmer beandrockt, villes bei Iech, mä zwou Saachen am meeschten: dat wat Iech u Leed zougefügt ginn ass a wat Dir erdroen hutt, mat där Roserei, Dir wësst jo, wou déi stëcht. An da virun allem, datt déi, déi aus dem Krich zréckkomm sinn an déi all Ursaach gehat hätten elo ze soen, elo hu mer eist gemaach, datt déi nach eng Kéier ugepaakt hunn an an där Zäit, déi mer d'd'Rekonstruktioun nennen, mä och an deene Jorzéngten duerno, hiert Bescht nach eng Kéier ginn hunn, well si haten nach vill Guddes, nieft deem Gudden, wat schonn eng Kéier getest gi war, a Länner wäit ewech vun hei, a fir eng Generatioun déi jo nach net wéi meng gereest ass. Et war fir vill déi éischt Rees, déi se gemaach hunn. Mäi Papp, dee war vun Dohl, e war ni méi wäit gewiescht wéi zu Wolz an dunn huet e sech a Russland erëmfonnt an esou ass et senge Bridder gaang, an esou ass et ville vun Iech gaang. Datt een dann, no esouvill Leed an no esouvill Angscht an no esouvill Doud een d'Kraaft opbréngt, bal esou ze maache wéi wann een dat vergiess hätt an erëm d'Hänn aus der Täsch ze zéien an unzepaken an eist Land méi schéin opzebaue wéi et jee virdru war, dat bleift eng aussergewéinlech Liewensleeschtung vun Ärer Generatioun a besonnesch vun deenen, déi an enger verhaasster Uniform als, an allen Dimensioune vum Wuert, geaffert Generatioun dat ronn kritt hunn, wat mer haut ganz oft net méi ze schätze wëssen: Fräiheet, ee Stéck Gléck, Zefriddenheet, och mat einfache Saachen, déi engem esou laang gestuel gi waren an et dann och fäerdeg bruecht hunn, mat esou villen aneren aus anere Länner, aus deem éiwegen Nokrichssaz „ni méi Krich" net nëmmen ee Gebiet vum Moment ze maachen, mä esou ee Programm fir d'ganzt Liewen.

Et si jo net d'Statsmänner, déi nom Zweete Weltkrich Europa opgebaut hunn, déi hätten dat jo net kënne maachen, wann dat net den déiwe Wëlle vun

deene gewiescht wier, fir déi se stellvertriedened regéiert hunn, an dofir ass dëst fir lech selwer een Dag vun Zréckdenken a fir äis een Dag vun der Unerkennung, a mir soen dat wahrscheinlech net oft genuch. Mir sinn esou flénk ginn an esou iwwerflächlech ginn a lafen esou séier a kucken ni méi wou mer hierkommen. Haut sinn déi, déi hei sinn, an ech hoffen och, déi, déi net hei sinn, regelrecht obligéiert, mä et ass keng Obligatioun, déi schwéierfällt, gi fir zréckzekucken. Mir hate vill Lëtzebuerger duerch d'Geschicht goe gesinn, ëmmer erëm, där déi Besonnesches geleescht hunn, mä op keng sinn déi, déi méi jonk si wéi Dir, esou houfreg wéi op lech. Merci.

Déclaration du ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, au sujet du plan directeur sectoriel «Décharges pour déchets inertes»

16 novembre 2005

Firwat e Plan directeur sectoriel iwwert d'Bauschuttdeponien?

- De Problem vun der Entsuergung vum Bauschutt hei zu Lëtzebuerg ass op d'mannst schonn 20 Joer al. Fréier gouf de Bauschutt op de kommunalen Dreckstippen ofgelagert. Dës Praxis gouf duerch d'Offallgesetz vun 1994 verbueden, an deem Sënn, datt dat Gesetz d'Zoumaache vun dësen Tippe gefuerdert huet. D'Aart a Weis ewéi dës Tipp geréiert goufen, huet net méi dem Stand vun der Technik entsprach.
- Datselwecht Offallgesetz huet d'Gestioun vum Bauschutt iwwert d'regional Deponië gefuerdert. Wichteg Punkte waren op där enger Säit d'Schafe vu Siten, déi eng economesch Gréisst duergestallt hunn, fir esou eng Décharge no alle Regele vun dem aktuellen technesche Stand ze bedreiwen, op där aner Säit sollten awer d'Distanzen esou kuerz ewéi méiglech gehale gi fir de Bauschutt vun hirer Entstehungsplaz bis zur Décharge ze féieren.
- An der Vergaangenheet war et esou, datt d'Regionaliséierung vun de Bauschuttdeponien sech an der Praxis net konsequent duerchsetze konnt. Dat heescht, datt net zu all Moment e flächendeckend Netz vun Déchargen operationell war.
- D'Konsequenz dovu war, datt et ëmmer erëm eng Konzentratioun vun der Bauschuttentsuergung op e puer wéineg Plazen am Land gouf. Vun der Belaaschtungssäit war dëst problematesch, well de ganze Camionsverkéier sech op zwou, dräi Plazen am Land konzentréiert huet. Aus dem Bléckpunkt vun den Entsuergungskapazitéiten wor et schwiereg, well déi wéineg Kapazitéiten déi do waren, ëmmer méi séier erschöpft waren ewéi dat ursprünglech geplangt war. Ekonomesch gesinn waren déi laang Waardezäiten, fir iwwerhaapt duerfen ze tippen, e Problem. Fir d'Entrepreneure war et bal onméiglech en Devis ze maachen, well d'Käschte vun der Entsuergung net méi am Viraus ze berechne waren.
- Eng weider Konsequenz war, datt vill Entrepreneure sech illegal Weeër gesicht hunn, fir hirem Bauschutt lasszeginn, wat heescht, datt si haaptsächlech mat hirem Buedem illegal an d'Ausland gefuer sinn oder a sougenannte Remblaisen dem Material lass gi sinn. Besonnesch déi lescht Method huet un der Ëmwelt e ganz grousse Schued ugeriicht, well entweder Landschaften nohalteg verännert goufen, Biotope futti gemaach goufen oder wäertvoll Buedemstrukturen zerstéiert goufen.

Fir de Bausektor huet dës Situatioun dozou gefouert, datt nach just deen eng kompetitiv Offer konnt ofginn, deen eng bëlleg, wann och illegal Entsuergungsméiglechkeet fir säi Bauschutt hat. Méi wéi eng Kéier huet et wéinst dëser Situatioun am Bausektor gebrodelt. Firwat koum et zu esou enger Situatioun?

Tatsaach ass, datt et bis elo keng richteg Struktur (Methodik) gouf, no där Bauschuttdeponie gesicht an definéiert goufen. Zwar huet d'Ëmweltverwaltung dofir gesuergt, datt de regionale Réseau esou gutt ewéi méiglech konnt opgebaut ginn, mä den néidege legalen a reglementäre Background huet gefeelt. Och d'Eraussiche vun de Siten konnt net ëmmer mat der néideger Systematik gemaach ginn. Schlussendlech hu gewëss Nimby-Effekter et regelméisseg verhënnert, datt verschidde Projete konnte realiséiert ginn.

- Wann ee vu Bauschutt schwätzt, ass et vläicht wichteg, nach eng Kéier z'erënneren, ëm wat et sech hei handelt:

De Begrëff Bauschutt gëtt am Offallgesetz mat „déchets inertes“ iwwersat. Hei handelt et sech ëm mineralesch Offäll, déi aus deene verschiddene Bauaktivitéiten ufalen. An der Praxis ass dat Buedem a Steng aus Excavatiounen, Zillen a Beton aus Ofbrochaarbechten a mineralescht Material aus Stroossenaarbechten.

Verschidde Schätzungen, déi gemaach goufen, hunn erginn, datt all Joer méi ewéi 9 Milliounen Tonne Bauschutt hei zu Lëtzebuerg ufalen. Dat sinn all Joer ronn 5 Millioune Meter Kipp!

De gréissten Deel dovun, ronn 75%, ass natierleche Buedem, dee vun den Excavatiounsaarbechte kënnt.

Iwwer 40% vun dësem Bauschutt gëtt recycléiert. E Grond, firwat dës Recyclingquote net méi héich ass, läit doranner, datt déi meescht Bauaktivitéiten an deene Regioune sinn, wou Lehm ass, dee ganz schwéier bis guer net sënnvoll ze recycléieren ass.

- Mir mussen äis also bewosst sinn, datt et sech hei ëm en Offall handelt, deen duerch seng Natur absolut kee Problem duerstellt – et handelt sech jo zum allergréissten Deel ëm en natierlecht Material –, et sinn awer déi enorm Quantitéiten, déi dat Ganzt zu engem Problem gi loossen.
- Fir definitiv dësem Problem Här a Meeschter ze ginn, huet d’Regierung decidéiert gehat, e Plan directeur sectoriel iwwert Bauschuttdeponien ze maachen. Dëst gouf vum Premier am Kader vu senger Ried zur Lag vun der Natioun, de 7. Mee 2002 hei op dëser Tribün, esou ewéi d’Gesetz et virgesäit, ugekënnegt.
- Firwat ass grad d’Instrument vun engem Plan directeur sectoriel op Basis vum Gesetz iwwert den Aménagement du territoire gewielt ginn?

Heizou muss Folgendes gesot ginn:

De Projet vum Règlement grand-ducal, esou wéi en ausgeschafft ginn ass a wéi en duerch déi verschidde Konsultatioune gaangen ass, huet eng duebel Base légale.

Déi éischt ass d’Gesetz vum 21. Mee 1999 iwwert den Aménagement du territoire. D’Begrënnung läit doran, datt et sech hei tatsächlech ëm e Problem vun der Opdeelung vun eisem Territoire handelt. Aus den Ziler, déi dëst Gesetz virschreift, geet eraus, datt d’Landesplanung och dozou bäizedroen huet datt de Buedem an de Raum rationell genotzt ginn an d’Landschafte geschützt ginn. Doniewent huet d’Landesplanung och d’Aufgab, zu enger responsabler Gestioun vun der Ëmwelt an den natierleche Ressourcë bäizedroen. De Plan directeur sectoriel, deen duerch dëst Gesetz agefouert gouf, stellt en Instrument duer, dat et erméiglecht, grad an engem Beräich, dee verantwortlech ass fir e grousse Landschaftsverbrauch, déi néideg Orientatiounen ze ginn an déi entspriechend Decisiounen ze huelen, fir den Objektiver vun dësem Gesetz gerecht ze ginn. Doniewent erméiglecht de Plan directeur sectoriel eng obligatoresch Prozedur festzeleeën, wéi an Zukunft nei Siten ze siche sinn an esou op där enger Säit de ganzen Debat z’objektivéieren, op där aner Säit déi betraffe Gemenge méi an den Decisiounsprozess mat anzebannen.

Déi zweet Base légale ass d’Offallgesetz, wat virschreift, datt en nationalen Offallplang ausgeschafft muss ginn, deen duerch sektoriell Pläng preciséiert ka ginn. Esou en nationale Plang gëtt et zanter 2000. Hie beinhalt e Kapitel iwwert de Bauschutt an iwwert d’Regionaliséierung vun den Deponien. En Nodeel allerdéngs vun deem Plang ass, datt en net obligatoresch erkläert gouf, an esou och net an der Praxis bindend ëmgesat ka ginn. Well et sech hei och ëm offallwirtschaftlech Moossnahmen handelt, ass et natierlech wichteg, datt de Bezuch zum Offallgesetz vun 1994 och besteet.

Mat dem groussherzogleche Reglement, dat de Plan directeur sectoriel obligatoresch erkläert, gëtt also och de Beräich iwwert d’Entsuergung vum Bauschutt op Basis vum Offallgesetz obligatoresch erkläert.

Wéi ass de Plan directeur sectoriel iwwert d’Bauschuttdeponien opgestallt ginn a wat steet dran?

- Nodeems datt de Premier seng Annonce an der Chamber gemaach hat, gouf iwwert d’RGD en Aarbechtsgrupp opgestallt, an deem den Inneministère, de Wirtschaftsministère, de Bauteministère, d’Forstverwaltung an d’Ëmweltverwaltung vertruede waren. Doniewent war och e Vertrieder vun dem Bausektor genannt ginn, fir zu spezifesche Punkte gehéiert ze ginn.
- Dës Aarbechtsgrupp huet fir d’Éischt eng Analys vun der Situatioun am Beräich Bauschutt ge-

maach, si huet gekuckt, wat fir Objektiver z'erreeche sinn a wou wat fir en Handlungsbedarf besteet. Doniewent gouf e Listing gemaach vun all deenen Déchargen, déi zu deem Moment an der Exploitatioun waren, grad esou wéi och vun deene Projeten, déi dee Moment an der Maach waren.

- Eng weider Etapp war d'Definitioun vun de Regiounen, no deene sech de Reseau vun de Bauschuttdeponien sollt orientéieren. Zwee Aspekter sinn hei prioritär betruecht ginn: d'Quantitéite vu Bauschutt déi ufalen, an d'Weeër, datt heescht, de bestehende Stroosseréseau fir den Trafic esou kuerz ewéi méiglech ze halen. Heiraus hu sech néng Regiounen erginn, woubäi d'Gemeng Lëtzebuerg op dräi Regiounen opgedeelt gouf.
- Et sief op dëser Plaaz direkt gesot, datt am Kader vun der Consultatioun bei de Gemengen, deene verschiddene Gremien, déi mat dem Aménagement du territoire befaasst sinn, an awer och de Statsrot esou wéi d'Chambres professionnelles, en etlechmol d'Remarque gemaach gouf, datt dës Opdeelung net konform ass zur regionaler Opdeelung vum PDTA.

Dat stëmmt a mir sinn äis och däers bewosst. Et muss een allerdéngs bedenken, datt am Dokument iwwert de PDTA, esou wéi en de 27. März 2003 vun der Regierung ugeholl ginn ass, scho kloer gesot ginn ass, datt ee vun den Ziler vum Plan directeur sectoriel iwwert d'Bauschuttdeponien dat soll sinn, fir d'Nuisancen, déi duerch de Camionsverkéier entstinn, esou kleng ewéi méiglech ze halen. Datselwecht Dokument seet, datt doweinst eng kohärent Verdeelung vun de Siten iwwert de ganzen nationalen Territoire gemaach soll ginn an datt de Maillage vum Réseau esou soll gewielt ginn, datt e Fonctioun ass vun de kierzte Weeër tëschent de Chantieren an den Deponien.

Et geet also drëm, d'Regiounen als Instrument vun der prospektiver Planung an der beschtméiglecher raimlecher Ofdeckung, wat d'Bauschuttdeponiekapazitéiten ugeet, ze verstoen, dat gläichzäiteg den onnéidege Bauschutttransport op ee Minimum reduzéiere soll, och wann dat lokal kann heeschen, datt wéinst dem iwwergeuerdnete Proximitéitsprinzip et wënschenswäert ass, an déi méi no Deponië vun der Nopeschregioun ze fueren.

Dëst ganz spezifescht a komplext Zil konnt net mat deene Regiounen erreecht ginn, déi de PDTA festleet. Dës Regioune sinn no aneren, ënnert anerem, no urbanisteschen Iwwerleeungen definéiert ginn a betruechten net de Stroosseréseau esou wéi e fir den Zweck vun engem nationale Réseau vu Bauschuttdeponië berücksichtegt muss ginn. Et ass kloer, datt mir hei eng gewëss Diskrepanz hunn, déi mir allerdéngs proposéieren, an dësem konkrete Fall esou am Raum stoen ze loossen. Et ass wichteg, datt mir hei e Plan directeur sectoriel kréien, deen esou séier ewéi méiglech wesentlech dozou bäidréit, de Problem vum Bauschutt ze léisen an d'Nuisancen, déi de Moment fir d'Ëmwelt a fir d'Leit entstinn, souwäit ewéi méiglech ze reduzéieren. Et ass ze préiwen, inwéiwäit déi regional Opdeelung, esou wéi se an dësem ganz spezifesche Fall virgesinn ass, och tatsächlech e Problem bei der Ëmsetzung vum PDTA ass. Sollt dat de Fall sinn, dann ass et kloer, datt de Plan directeur sectoriel iwwert d'Bauschuttdeponien op deem konkrete Punkt muss iwwerschafft ginn, genau esou wei een och net an Zukunft kann ausschléissen, eng Kéier d'Planungsregiounen z'änneren, fir all wichteg fonctionnel Andeelunge vum Land méi ze harmonisiéieren. Iwwregens wëll ech hei och op de Projet Star hiweisen, wou jo proposéiert gëtt, ënnert anerem Bauschuttdeponië laanscht verschiddenen Autobunns- a Schinnesegmenter z'amenagéieren, wat jo dann och e neit Gesamtbild mat sech bréngt. Wéini ass iwwerhaapt den heitege Reseau vun den Deponien entstanen?

- Hei gouf festgehalen, datt selbstverständlech déi regional Déchargen, déi schonns an der Exploitatioun sinn, och integrale Bestanddeel vum Plang sinn. Datselwecht ass de Fall fir déi Projeten, déi amgaang si geplangt ze ginn oder fir déi schonns eng konkret Planung virläit. Zu deem Zweck gouf dann och gepréift, ob dës Projeten akzeptabel si par rapport zu den Evaluatiounskriterien, esou wéi se vun dem Aarbechtsgrupp festgehale si ginn an an dem Règlement grandducal iwwerholl goufen.
- Hei ass et aneschters wéi bei Schoulen, ech bezéien mech hei op de Plan sectoriel „Lycées", wou Schüler, déi hiren Ofschloss hunn, fortginn, an deenen neien, déi ufänken, Plaz maachen.
- Eng Décharge, wa se bis voll ass, bleift se och voll. Hei muss séchergestallt ginn, datt zum rich-

tege Moment och an der Regioun, wou et néideg ass, eng nei Décharge nees opgoe kann.

Fir nei Siten erauszesichen ass eng speziell Commissioun verantwortlech, déi iwwert de Plan directeur sectoriel geschafe gëtt. D'Methodologie, wéi dës Siten erausgesicht ginn, ass detailléiert beschriwwen a baséiert sech op objektiv Kriterien. Doniewent ginn déi betraffe Gemenge an den Dezisiounsprozess mat agebonnen, esou datt niewent der Objektivitéit och d'Transparenz garantéiert gëtt.

- All dës Punkte goufen an engem Dokument technique beschriwwen. Dëst Dokument war och d'Basis vum Avant-projet vum groussherzogleche Reglement fir de Plan directeur sectoriel obligatoresch z'erklären.

Wéi ass d'Consultatioun iwwert de Plan directeur sectoriel verlaf?

- Entspriechend de Virgabë vum Gesetz iwwert den Aménagement du territoire ass de Projet am Februar 2004 un d'Gemenge fir Avis geschéckt ginn. Vun den deemools nach 118 Gemengen hunn der 104 en Avis ofginn. Dobäi waren der néng, déi en negativen Avis ofginn hunn.

All déi aner ware mat dem Plang averstanen, selbstverständlech goufe vum Gros vun deene Gemengen Remarquen a Commentairë gemaach. Dei meescht Remarquen hunn d'Vertriedung vun de Gemengen an der Commission de suivi betraff. Hei gouf kritiséiert, datt an der Commissioun nëmmen déi Gemenge sollte vertruede sinn, op deenen hirem Terrain e potenzielle Site fir eng Bauschuttdeponie läit.

Et ass sécher net méiglech, all Gemeng un den allgemengen Aarbechte vun der Kommissioun deelhuelen ze loossen. Well d'Bedenke vun de Gemengen awer berechtegt waren, ass elo virgesinn, datt an der Commissioun och e Vertrieder vum Syvicol ass.

Wat d'Prozedur ugeet, no där nei Sitë solle gesicht ginn, muss festgestallt ginn, datt se allgemeng gutt akzeptéiert ginn ass. Kritik gouf et haaptsächlech un der Tatsaach, datt d'Gemengen hei och nëmme konsultativ vertruede sinn. Doniewent gëtt vun Eenzelne bemängelt, datt de Gemengen nëmmen dräi Méint fir en Avis zur Verfügung stoe sollen. Den definitive Projet gesäit d'Vertrieder vun de Gemengen als gläichberechtegt Partner eréi all déi aner Membere vun der Kommissioun un. Et ass allerdéngs bäibehale ginn, datt den Avis vun der Gemeng innerhalb vun dräi Méint muss virleien. Dräi Méint sinn eng verstänneg Zäit! Eng Verlängerung vun deem Delai géif déi ganz Prozedur onnéideg an d'Längt zéien.

E weidere Kritikpunkt, dee vu ville Gemengen opgeworf ginn ass, ass d'Tatsaach, datt op deene verschiddenen Dechargë verschidde Präisser gefrot ginn. Och gouf bemängelt, datt d'Gemenge selwer verschidden Taxen ophiewen.

Et duerf een net vergiessen, datt sämtlech Bauschuttdeponië privat bedriwwe ginn, an datt doréinst déi verschidden Exploitanten och verschidde Präisser froen. Déi Präisser si jo och ofhängeg vun der jeweileger Spezifizitéit vun deenen eenzelne Siten.

D'Gemengetaxen falen ënnert dem Beräich vun der Gemengenautonomie. All Gemeng ass fräi dat vun Taxen ze froen, wat si fir néideg oder fir richteg hält, och wann doduerch de Präis vun der Entsuergung vum Bauschutt an d'Luucht gedriwwe gëtt an d'Bauen automatesch méi deier an déi ëffentlech Finanze méi staark belaascht ginn.

Dës Problemer si reell. Si kënnen awer net am Kader vun engem Plan directeur sectoriel geléist ginn, deen dofir net dat richtegt Instrument ass.

Schlussendlech ass ganz staark kritiséiert ginn, datt de Plang näischt iwwert d'Vermeidung an d'Verwäertung ausseet. Dat ass richteg! Allerdéngs duerf een net vergiessen, datt dëse Plan sech mat den Deponië befaasst. Eng vu senge legale Basen ass d'Gesetz iwwert den Aménagement du territoire. Vermeidung a Verwäertung vum Bauschutt hunn allerdéngs näischt direkt mat dem Aménagement du territoire ze dinn, esou datt dës Aspekter do behandelt solle ginn, wou eis Gesetzgebung dat och virgesäit, an zwar an engem spezifesche Plan sectoriel, dee sech op d'Offallgesetz baséiert.

- Wat d'Gemengen ugeet, déi sech géint de Plang ausgeschwat hunn, ass festzestellen, datt et sech hei ausschliisslech ëm däer handelt, déi direkt oder indirekt mat engem Projet vun enger Décharge befaasst sinn a wou d'Argumentatioun sech och haaptsächlech op dëse Projet bezitt.
- Niewent de Gemenge sinn och, esou wéi d'Gesetz dat virgesäit, den CSAT an de CIAT fir Avis

gefrot ginn. Si hunn hir Stellungnahmen den 29. November 2004, respektiv den 29. Abrëll 2005 ofginn. An dësen Avise goufe vill Remarquen, déi vun de Gemenge scho gemaach goufen, nach eng Kéier opgegraff an ënnerstrach.

- Ech wëll op dëser Plaz nach eng Kéier op dat Thema vun der regionaler Opdeelung agoen. Den CSAT huet a senger Stellungnahm kritiséiert, datt de Plan directeur sectoriel vun de Bauschuttdeponien eng aner territorial Opdeelung virgesäit ewéi de Programme directeur. De CIAT allerdéngs akzeptéiert a sengem Avis dës Ënnerschiddlechkeet. Senger Meenung no läit et an der Spezifizitéit vun dësem Plang an an der inhärenter Dynamik vun den Déchargen, datt nei Siten net no urbanen Unzéiungspunkten erausgesicht kënne ginn, mä méi mat de Critërë vun dem Ëmweltzschutz, dem Schutz vun de Populatiounen an domat verbonnen, der Berücksichtegung vun dem Stroosseréseau, gesicht musse ginn. De CIAT ass also der Meenung, datt duerch e strikte Respekt vun der regionaler Opdeelung aus dem Programme directeur déi duerch dëse Plan directeur sectoriel erwënschten Ziler net erreecht kënne ginn. Hie proposéiert, datt dës Problematik och dem Conseil de coordination vum IVL ënnerbreet soll ginn.

Aus all dësen Iwwerleeungen ass den Text nach eng Kéier iwwerschaft ginn. Déi wesentlech Änderunge sinn déi hei:

- de Plang kritt déi duebel legal Basis, an zwar d'Gesetz iwwert den Aménagement du territoire an d'Offallgesetz;
- an der Commission de suivi sinn d'Gemengen duerch de Syvicol vertrueden;
- bei den Aarbechten iwwert e bestëmmtene Site ass déi betraffe Gemeng un dësen Aarbechten als gläichberechtegte Partner bedeelegt, an net méi nëmme mat enger Voix consultative;
- de Bauschutt soll net méi obligatoresch op d'Décharge goe vun där Regioun, an där och de Chantier läit, mä an déi Decharge, déi am nootste vum Chantier ass; esou kann assuréiert ginn, datt den Transportwee ëmmer de kierzten ass, ganz no dem iwwergeuerdnete Proximitéitsprinzip, sou wéi ech dat jo virdrun erkläert hunn;
- d'Buergermeeschteren nennen an hire Baugenehmegungen déi Décharge, déi am nootsten ass;
- Dëse modifizéierten Text gouf nach eng Kéier am Juni 2005 vun der Regierung approuvéiert an dem Statsrot esou wéi de Chambres professionnelles fir Avis virgeluecht. Aus de Remarquen, déi do gemaach goufen, sinn nach verschidden redaktionell Adaptatioune gemaach ginn, fir deen Text ze kréien, deen Iech haut virläit.

De Plan directeur sectoriel iwwert d'Bauschuttdeponien ass en Instrument, dat et äis erméiglecht:

1. e bessere Suivi ze kréien, wéi d'Situatioun am Bauschutt ass, fir da mat deene richtegen Instrumenter zur richteger Zäit reagéieren ze kënnen;
2. eng kohärent Verdeelung vun de Bauschuttdeponien an engem Netz iwwert d'ganz Land sécherzestellen, fir esou och onnéideg laang Transportweeër ze vermeiden;
3. eng objektiv an transparent Prozedur ëmzesetzen fir nei Déchargen ze fannen.

Mat dësem Plang misst et och méiglech sinn, fir definitiv de Problem vun de mangelnden Deponiekapazitéiten fir Bauschutt ze léisen.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'université Humboldt de Berlin: *«Die Denkpause nutzen: Strategien zur Verfassung für Europa»*

21 novembre 2005

(Transkribierte Fassung der frei gehaltenen Rede)

Sehr verehrter Herr Bundesfinanzminister,
Lieber Hans,
Herr Staatssekretär,
Meine Herren Botschafter,
Meine Herren Professoren,
Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Ich soll über Europa reden. Über seine Irrungen, seine Wirrungen, sein Wachsen und Werden, und das gegen Ende eines Jahres, das für die Europäische

Union kein gutes gewesen sein wird. Spätestens seit Mitte Juni steckt Europa in einer Krise, in einer tiefen Krise. Glauben Sie denen nicht, die denken, dies wäre nur eine der üblichen europäischen Krisen. Diese Krise sitzt wesentlich tiefer. Dementsprechend länger werden wir auch brauchen, um aus dieser Krise herauszufinden.

In diese tiefe europäische Krise sind wir trotz einiger nicht unwesentlicher und richtiger Grundsatzentscheidungen geraten, die wir in der ersten Jahreshälfte zu treffen wussten. So haben wir beispielsweise im März den europäischen Stabilitäts- und Wachstumspakt reformiert. Dies hat in Deutschland nicht immer Stürme der Begeisterung ausgelöst. Die, die am wenigsten begeistert waren, werden demnächst mit größter Begeisterung feststellen, dass dieser Pakt seine Zähne nicht verloren hat und dass er spätestens Ende 2007 kräftig zubeißen wird, wenn bis dahin nicht einige Dinge in Ordnung gebracht worden sind. Wir haben diesem Stabilitätspakt eine ökonomische Ratio gegeben, die ihm in seiner ersten Ausführung ganz einfach fehlte.

Wir haben auch im März die so genannte Lissabonner Reformagenda zwischenbilanziert, weil wir festgestellt hatten, dass von dem Aufbruch des Jahres 2000, in dem wir uns den Vorsatz genommen hatten aus der Europäischen Union bis zum Jahre 2010 den wettbewerbfähigsten Teil der Weltwirtschaft zu machen, wenig übrig geblieben war. Ergo haben wir, unter luxemburgischem Vorsitz, diese Lissabonreformagenda dahingehend umorientiert. Wir haben die Verantwortungsbereiche klarer festgelegt, indem wir – was es eigentlich nicht bedurft hätte, aber trotzdem bedurfte – klar gestellt haben, dass die eigentliche Hauptaufgabe, die Reformprozesse in der europäischen Volkswirtschaft betreffend, bei den nationalen Regierungen liegen und nicht so sehr auf der europäischen Ebene angesiedelt sind. Was zur Folge hat, dass demnächst sämtliche 25 europäische Regierungen nationale Reformprogramme in Europa einbringen müssen, die sie auch vor ihren nationalen Parlamenten und mit ihren nationalen Sozialpartner verantworten müssen.

In der ersten Jahreshälfte haben wir dafür gesorgt, dass wir in Sachen Klimaschutz bei eindeutigen Vereinbarungen bleiben und Wege und Mittel festgelegt, nach denen im Jahre 2012 zu handeln ist.

Wir haben in Sachen europäische Entwicklungspolitik deutliche Fortschritte erzielt, dadurch, dass wir imstande waren, uns darüber zu verständigen und uns demgemäß auch in die Pflicht genommen haben, die europäische Entwicklungshilfe auf 0,56% des europäischen Bruttosozialproduktes bis zum Jahre 2010 und auf 0,7% bis zum Jahre 2015 anzuheben. Das bedeutet immerhin jedes Jahr 20 Milliarden Euro mehr, die zum Kampf gegen die Armut in der Welt bereitstehen. Ich halte dies für ein wichtiges europäisches Unterfangen. Nachdem es uns im 19. Jahrhundert geglückt und gelungen ist, die Sklaverei zu beenden, muss es uns in der ersten Hälfte des 21. Jahrhunderts, vor allem durch die europäischen Anstrengungen, gelingen, die Armut weltweit radikal auszumerzen. Die Europäer befinden sich auf gutem Wege, ihren Beitrag in vollem Umfang dazu leisten zu können.

Das Ziel 0,7% hatten wir uns zwar schon in den 1970er Jahren auf UNO-Ebene vorgenommen. Nur wenige haben dieses Ziel erreichen können. Es gibt nur fünf Länder, die eigentlich mehr als 0,7% ihres nationalen Reichtums aufbringen, zu entwicklungspolitischen Zwecken bereitstellen. Das sind samt und sonder kleine Länder. Das sind die Niederlande, das sind Schweden, Dänemark, Norwegen und Luxemburg. Wir gehören zwar nicht zum G7, aber ich bilde mir einiges darauf ein, dass Luxemburg zum G-0,7 gehört und bedauere sehr, dass keiner der G7 auch nur zu den G-0,5 Ländern gehört. Insofern müssen nicht nur Kleine sich anstrengen um weiterzukommen, auch Große müssen etwas größere Sprünge in der Beziehung machen.

Diese Beschlussfassungen können nichts an dem Befund ändern, dass sich Europa in einer Krise befindet. Auch die Tatsache nicht, dass wir in der ersten Jahreshälfte, anlässlich von zwei Gipfeltreffen mit Präsident Bush, die Irritationen im europäisch-amerikanischen Verhältnis zum großen Teil eliminieren konnten. Außerdem konnten wir in vielen Gesprächen mit dem russischen Präsidenten Putin die Nervositäten, die sich in das russisch-europäische Verhältnis eingeschlichen hatten, einigermaßen aus dem Wege räumen.

Diese eigentlich positive Bilanz des europäischen Tuns wurde jäh unterbrochen durch die Tatsache, dass die französischen Wahlbürger am 29. Mai der

europäischen Verfassung, die zum Votum anstand, den Rücken kehrten und dadurch, dass am 1. Juni unsere niederländischen Freunde dem europäischem Vertragswerk die kalte Schulter zeigten. Hinzu kam, dass wir anlässlich des Junigipfels 2005 trotz größter Bemühungen, auch trotz meiner größten Anstrengung, nicht imstande waren, uns auf eine finanzielle Vorrauschau für den Zeitrahmen 2007-2013 zu verständigen. Auch wenn es uns gelungen wäre das Finanzvolumen für diese Periode 2007-2013 abzustecken und selbst wenn es uns gelungen wäre, die Referenden in den Niederlanden und in Frankreich positiv über die Runden zu bringen, so steht für mich außer Frage, dass die Europäische Union trotzdem in eine tiefere Krise geraten wäre. Vielleicht hätte es nur länger gedauert, bevor wir es gemerkt hätten. Wenn wir beispielsweise in Sachen finanzielle Vorrausschau zu Potte gekommen wären, dann hätten wir dem niederländischen und dem französischen Nein zum Verfassungswerk den desaströsen Schwung nehmen können. Trotzdem wäre es uns nicht gelungen auf Dauer die europäischen Krisenerscheinungen in den Griff zu bekommen.

Wieso ist es eigentlich zu diesem betrüblichen Zustand europäischer Dinge ab Juni 2005 gekommen? Nicht wegen der Referenden und nicht nur allein wegen der Referenden, nicht nur wegen des Scheiterns der Finanzverhandlungen. Wir bilden uns immer ein, und das mag Vielen als Trost erscheinen, dass Krisen, auch politische Krisen, quasi vom Himmel fallen. Sie fallen aber nicht vom Himmel. Krisen sind keine gängigen Naturkatastrophen, denen man hilflos gegenübersteht. Krisen bauen sich langsam auf, blasen sich Stück für Stück auf, bevor sie sich dann massiv, gewitterartig, irgendwann entladen. Krisen, würde man genau hinschauen, könnte man in ihrem Entstehen daran erkennen, dass sich dunkle Wolken über europäische Wege zusammengezogen hätten. Aber es war der Unterlassungsfehler der europäischen Staats- und Regierungschefs, dass wir nie versucht haben, diese Wolkentürme, die wir sich haben aufbauen sehen, auch nur einigermaßen deuten zu wollen. Wir haben Fehler gemacht. Wenn man versucht Wege aus der Krise zu finden, wenn man versucht der europäischen Verfassung wieder ein Stück näher zu kommen, um dann dieses Ziel endgültig zum Positiven und Rechten der Europäischen Union umzugestalten, dann muss man sich zuerst, wie ich finde, mit den Fehlern beschäftigen, die man selbst und die man gemeinsam mit anderen begangen hat, bevor man Wege ausloten kann, die in bessere Gefilde führen.

Der erste Fehler, den wir über Jahre, wenn nicht Jahrzehnte hinweg gemacht haben, ist wohl der, dass wir alle dauernd schlecht über Europa reden. Ich kenne keinen anderen Verein, der so schlecht über seinen Verein redet wie wir Europäer dies machen. Als ob wir nur dann zu den höchsten wolllüstigen Gefühlen kämen, wenn wir uns möglichst schlecht präsentieren. Staatspräsidenten, Premierminister, Finanzminister reden immer wieder und immer öfter schlecht über Europa. Wenn die Europäische Union etwas Richtiges tut, etwas, das auch von den öffentlichen Meinungen als richtig empfunden wird, dann ist dies im Regelfall – so klingen wir, wenn wir nach Hause fahren – einzig und allein dem außergewöhnlichen Verhandlungsgeschick der nationalen Regierung zu verdanken. Tut Europa etwas Falsches, etwas, was die Menschen auch als nicht richtig empfinden, so buchen wir das auf das Konto der Unvernunft der Mitregierenden. Diejenigen, die als handelnde Personen nach Brüssel fahren und als behandelte Personen aus Brüssel zurückkommen, sind entweder nur positiv an europäischen Dingen beteiligt oder erleiden negativ die Auswüchse der Unvernunft der in Europa Mitregierenden. So ist auf Dauer ein schiefes Europabild entstanden. Dieses schiefe Europabild hängt in Millionen europäischer Wohnungen. Europa ist gut wenn wir uns durchsetzen, Europa ist schlecht wenn wir uns nicht durchsetzen können.

Dieses schiefe Bild hat im Übrigen zu einem kollektiven Eindruck geführt, als sei Europa nicht ein gemeinsames Regieren um zu gemeinsamen Zielen, um zu gemeinsamen Verabredungen zu kommen, sondern als sei die europäische Entscheidungsfindung ein aus tiefen Gegensätzen, nach einem kräftigen Schaukampf geborenes, nur halbwegs zufriedenstellendes Kompromisswerk. Wir geben den Eindruck als sei die Entscheidungsfindung in Europa ein Konfrontationsmechanismus, anstatt den richtigeren Eindruck zu vermitteln, dass wir nach langem Streit, der ja in der Demokratie sein muss und sein darf, und den es nicht nur im Nationalstaat geben kann, sondern auch in Europa geben muss, zu den

konsensbildenden Maßnahmen kommen, die Europa weiterbringen.

Dieses Europa-Miesmachen, diese quasi regierungsamtliche Miesmacherei führt sehr wohl dazu, dass beispielsweise bei Volksbefragungen und Referenden die Bürger plötzlich darüber staunen, dass ihre Regierungen Zustimmung zu diesem Projekt fragen, das sie eigentlich nur in negativen Bildern übers Jahr geschildert bekommen. Und das tun die Menschen nicht, weil sie glauben den Regierungen besonders dann, wenn sie nicht positiv über einen Gesamtzusammenhang reden. Das ist der erste Fehler. Ich sehe kaum Besserung, was das fehlerhafte an diesem Benehmen anbelangt.

Dann sind wir, das steht in direktem Zusammenhang mir dem eben Gesagten, nicht im Geringsten stolz auf Europa. Das ist etwas, das mich immer wieder wundert, dass wir es als Europäer nicht schaffen, weder in unseren Nationalstaaten noch als Europäische Union insgesamt, so etwas wie Stolz für das gemeinsam Geschaffene selbst zu empfinden und dann anderen Menschen zu vermitteln. Das ist doch was, diese Europäische Union, die wir zustande gekriegt haben.

Es ärgert mich sehr, wie leichfertig wir heute über europäische Dinge reden. Wie selbstverständlich uns das Friedliche an unserem Kontinent vorkommt, wie unbedacht wir eigentlich mit diesem höchsten Gut des Friedens umgehen. Wie groß unsere Angst eigentlich ist, uns nicht lächerlich zu machen, wenn wir öffentliche Vorträge über Europa halten, dass wir wieder und wieder auf diese ewige dramatische europäische Frage hinweisen, die darin besteht, ob wir unsere Konflikte mit friedlichen Mitteln lösen oder ob wir unsere Konflikte mit militärischen Mitteln lösen, so wie wir das immer gemacht haben. Dass wir eigentlich kaum noch ein Augenmerk darauf werfen, dass diese Männer und Frauen, die von den Frontabschnitten zurückgekehrt sind, die aus den Konzentrationslagern zurückgekehrt sind in ihre zerbombten Städte und Dörfer, dass die, anstatt sich hinzusetzen und nichts zu tun, über ihr Schicksal zu weinen – und sie hätten jeden Grund dazu gehabt – die Ärmel hochgekrempelt haben und angepackt haben. Sie haben sich gemeinsam geschworen, dass es so etwas nie mehr in Europa geben darf. Wieso ist ein Kontinent, auf dem es soviel Blut, soviel Zerstörung, soviel Tod, so viele zerstörte Biographien, soviel ungeträumte Träume, so viele Projekte, die Menschen nie realisieren konnten – wieso ist so ein zerklüfteter Kontinent nicht stolz darauf, dass er es geschafft hat, diesem Elend endlich ein Ende zu setzen?

Und deshalb muss man sich mit dieser Kriegs- und Friedensfrage immer wieder neu beschäftigen. Die, die denken, die Oberflächlichen, die Eilfertigen, die nicht genau Hinblickenden, dass die alten Dämonen, die in unseren Bergen und Tälern sitzen, endgültig weg wären, irren sich fundamental. Heute vor zehn Jahren wurde noch in Sarajewo geschossen, mit scharfer Munition wurden Menschen umgebracht. Heute vor 15 Jahren wurden im Balkan die ersten kriegerischen Auseinandersetzungen geführt. Heute vor sechs Jahren wurden in Kosovo Frauen vergewaltigt, Kinder verprügelt, weil sie der falschen ländlichen Gruppierung zugehörten. Und wir denken, das Thema wäre gegessen, das Thema wäre endgültig erledigt? Dieses Thema ist nie endgültig erledigt. Und deshalb brauchen wir Europa. Wir sollten stolz darauf sein, dass wir es so weit in Europa gebracht haben.

Der Euro ist ein weiteres Beispiel, das uns stolz machen könnte. Wer hätte denn gedacht, als wir den Maastrichter Vertrag aushandelten und unterschrieben, dass wir das schaffen? Wir haben immer gedacht, 1992-1993, es werden vier oder fünf Staaten sein, die 1999 die Reise in die Währungsunion antreten. Dann sind es zwölf geworden. Und nicht nur haben die Nicht-Europäer es uns nicht zugetraut, auch wir selbst haben es uns nicht zugetraut, dass wir dies schaffen können.

Und wir haben es geschafft.

Und heute sind die, die eigentlich später zu Euro-Erkenntnissen vorgestoßen sind, die eifrigsten Verfechter des Euros und der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion. Wir sollten darauf stolz sein, dass wir dies geschafft haben, bei allen Versäumnissen, bei allen Fehlern, bei allen Defiziten, die es gibt. Stolz sollte man darauf sein, dass zwölf Staaten das wichtigste Attribut nationaler Souveränität abgegeben haben, und in einer Art und Weise zentral zusammengeführt haben, das Europa wesentlich stärker gemacht hat.

Der britische Premierminister hat uns vor zwei, drei Wochen nach Hampton Court eingeladen, um über

die Folgen der Globalisierung für die europäischen Wirtschafts- und Sozialräume nachzudenken und Antworten darauf zu formulieren. Die einzige flüssige, konsequente, kongruente, kohärente Antwort auf die Globalisierung ist die Schaffung des Euros. Das wäre doch eine richtige britische Antwort auf die Globalisierung, wenn man den Euroraum einfach durch Beitritt in denselben verstärken würde. Aber ich weiß auch, dass dies so einfach nicht ist.

Dann machen wir nicht nur den Fehler, dass wir schlecht über Europa reden, wir machen nicht nur den Fehler, dass wir nicht stolz auf Europa sind, wir machen auch noch den Fehler, dass wir das Richtige manchmal falsch machen. Ich rede von der Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa. Als die Mauer fiel, war die Zustimmung zur Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa prozentual im hoch angesiedelten Bereich zu orten. Es ist ja auch in Deutschland so, dass man sich nicht mehr so richtig freuen kann über die deutsche Wiedervereinigung. Manchmal komme ich mir so vor, einer der wenigen der deutschen Sprache mächtigen Politiker in Europa zu sein, der sich dauerhaft an der deutschen Wiedervereinigung freut. Ich bin ein freier Bürger in einer freien Stadt. Und ich staune darüber, dass sich in Deutschland kaum noch Menschen darüber freuen, dass dieses historische Wunder überhaupt möglich war.

Und so wie das mit der deutschen Wiedervereinigung vonstatten ging, so ist es auch mit der europäischen Wiedervereinigung vonstatten gegangen. Am Anfang war die Zustimmung groß. Und wir haben den Fehler gemacht, dass wir dachten, diese Anfangsbegeisterung, die setzt sich jetzt über die Jahre fort, ohne dass man die Menschen mit dem Rhythmus der Geschichte, den die Geschichte plötzlich eingenommen hatte, dauerhaft und immer wieder neu bekannt machen muss. Wir haben gedacht, die Begeisterung war groß, also ist die Begeisterung groß, also wird sie groß bleiben. Das war aber nicht so, weil wir den Menschen Essenzielles nicht erklärt haben. Ich bin überhaupt nicht der Meinung, dass jeder politische Misserfolg auf mangelnde Erklärung zurückzuführen ist, aber manchmal schon. Wir haben den Menschen nicht vermittelt, dass – um in Abwandlung der Brandt-Formel dies auszudrücken – hier in Europa zusammenwachsen musste, was ohnehin zusammengehörte.

Es sind in Europa, und das wurde nie thematisiert, nach dem Mauerfall in und um Europa, an der direkten europäischen Peripherie, 22 Staaten neu entstanden, die es 1988-1989 noch überhaupt nicht gab. Von den acht mitteleuropäischen Staaten, die der Europäischen Union am 1. Mai 2004 beigetreten sind, hat es sechs überhaupt noch nicht gegeben als die Mauer fiel. Um die Europäische Union herum findet man acht in hohem Maße nicht stabile Staaten, die es 1989-1990 noch überhaupt nicht gab. Diese 22 Staaten frei treiben zu lassen, ihnen nicht den Zugang zur europäischen Solidaritäts- und Stabilitätswerft zu eröffnen war eine historische Verantwortung, die man nicht übernehmen konnte. Wir mussten diese Staaten, Länder, diese Menschen, die sich ja selbst vom Kommunismus befreit hatten – es waren ja nicht unsere Sonntagsreden, die sie auf diese Idee brachten –, den Weg in diese Europäische Union hinein ebnen, ansonsten die Verhältnisse in Europa wesentlich unstabiler wären, als sie es zur Zeit sind. Diese unzähligen Grenzkonflikte zwischen diesen neuen Staaten, die ethnischen Spannungen, die es quer durch diese neuen Demokratien gibt, die ungelösten Minderheitsfragen, die es in fast jedem dieser neuen Mitgliedstaaten gibt, all dies hätte sich zu einer Problemdichte weiter entwickelt, die, wenn sie sich entladen hätte, die Verhältnisse in Europa wesentlich destabilisiert hätten. Die Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa kann man eigentlich nur im Lichte der Vorstellung einer europäischen Nicht-Wiedervereinigung verstehen.

Statt den Menschen dies zu vermitteln, statt den Menschen zu vermitteln, dass wir durch das solide Werden der Europäischen Union ein Stabilitätsanker auf unserem Kontinent geworden sind, der nie einen so reich gezierten Stabilitätspol hatte, haben wir es zugelassen, dass die Erweiterung langsam aber sicher als eine gewaltige Bedrohungswalze beschrieben wurde, die sich, so als ob die Wilden nach Westeuropa kommen würden, über unseren Wohlstand und über unsere Art und Weise des Zusammenlebens hermachen würden und diese regelrecht laminieren würden. Und deshalb haben wir, wenn wir mit den Menschen diskutiert haben, eigentlich langsam das Thema Erweiterung negativ thematisiert, anstatt die stabilisierende Wirkung der europäischen Wiedervereinigung in den Mittelpunkt unserer Erklärungen und Gedanken zu stellen.

Und dann reden wir nicht nur schlecht über Europa, und wir tun das Richtige nicht nur falsch – siehe das Kommunikationsdesaster in Sachen Erweiterung – wir reden auch noch manchmal über das Falsche. Wir reden viel zu viel über Geld. Wir haben den Menschen daran gewöhnt, dass es in dieser Europäischen Union eine Reihe Länder gibt, die viel zu viel, wie dies salopp formuliert heißt, in die europäischen Kassen einbezahlen, und andere, die viel zu viel aus diesen europäischen Kassen abziehen. Dadurch entsteht das Gefühl, nicht dass wir solidarisch ein gemeinsames Werk finanzieren, sondern dass die einen überbevorteilt sind und die anderen überfordert sind.

Nun gehöre ich überhaupt nicht zu denen, die hier Streit darüber anfangen würden, ob Deutschland zu viel oder zu wenig in die europäischen Kassen einbezahlt. Ich bin der Meinung, dass der deutsche Beitrag exakt dem entspricht, was man von Deutschland wird verlangen können. Und ich bin sehr mit ihr einverstanden, mit der alten und der neuen Bundesregierung, dass man den deutschen Steuerzahler nicht überfordern kann. Man kann nicht einerseits Haushaltskonsolidierungen einklagen und gleichzeitig auf europäischer Ebene zusätzliche Zahlungsforderungen an die Bundeskasse verschicken. Dieses, zusammengenommen, geht nicht: der reformierte Stabilitätspakt trägt diesem Teilaspekt im Übrigen sehr deutlich Rechnung.

Aber dadurch, dass wir das Gefühl geben, als ob Europa zu viel Geld koste, tragen wir zu einer Sicht der Dinge bei den Menschen bei, die nicht der richtigen Ansicht entspricht, die man haben muss, wenn man europäische Geschichte und europäisches Wachsen und Werden im Detail und auch in groben Zügen nur kennt. Europa ist mehr als nur der europäische Haushalt. Er muss korrekt finanziert werden und kein Mitgliedsland darf mehr als adäquat belastet werden. Aber eine Stunde Krieg in Europa ist teurer als zehn Jahre europäischer Haushalt und europäische Transferleistungen. Dies muss man einfach sehen, ohne daraus den Trugschluss zu ziehen, als ob man der Heimajustierung der nationalen Transferleistungen nach Brüssel nicht die gebotene Aufmerksamkeit schenken sollte.

Wir reden nicht nur zu viel über Geld, wir reden auch noch falsch über Geld. Wir lassen es zu, weil niemand genau zuhört, dass Behauptungen in die Welt gesetzt werden, die ganz einfach nicht stimmen. Es wird die Behauptung aufgestellt, Europa gibt mehr Geld für Agrarpolitik aus als für Forschung. Die Behauptung ist falsch. In dem Lösungsvorschlag, dem Kompromissvorschlag, den die luxemburgische Präsidentschaft der britischen zur Begutachtung überlassen hat, der datiert von Juni 2005, werden für Agrarpolitik 298 Milliarden Euro über sieben Jahre aufgebracht. Aber Landwirtschaftspolitik finanziert sich exklusiv über die Kanäle des europäischen Haushaltes. Forschungspolitik aber hat EU-Komponente und nationale Komponente. Nimmt man alle zusammen, stellt man fest, dass von 2007-2013 755 Milliarden für Forschung und Entwicklung ausgegeben werden und etwas weniger als 300 Milliarden für europäische und nationale Landwirtschaftspolitik. Europa gibt immer mehr Geld aus für Agrarpolitik, wird gesagt. Die Vorschläge, die auf dem Tisch liegen, senken den Agraranteil am EU-Haushalt von 36,7% auf 31,2%. 17% Einsparungen in sieben Jahren für die EU-15 und 5% Einsparungen für die EU-27.

Was soll das eigentlich, falsche Dinge über Europa in Umlauf zu bringen und sich dann zu wundern, dass viele Menschen denken, wir würden die Dinge in Europa nicht richtig machen? Wir machen nicht nur Fehler dadurch, dass wir schlecht über Europa reden, wir machen nicht nur den Fehler, dass wir das Richtige falsch machen oder dass wir zu viel oder falsch über Geld reden. Wir machen auch den Fehler, und der ist noch schlimmer, dass wir uns in unserer Begriffskategorisierung manchmal vergreifen.

Wir haben den europäischen Völkern, denen jedenfalls, die gefragt wurden, oder den nationalen Parlamenten in den verschiedensten EU-Staaten, eine europäische Verfassung vorgelegt. Als wir uns auf den Weg machten zu diesem neuen europäischen Grundlagenvertrag, hat mit Ausnahme einiger weiter Entwickelter niemand von europäischer Verfassung geredet. Plötzlich hieß das europäische Verfassung. Ich halte dies im Nachhinein für einen Fehler, bei dessen Zustandekommen man energisch hätte widersprechen müssen. Bei dem Verfassungsbegriff assoziieren die Menschen exklusiv nationale Bezugsgrößen. Ein Staat hat eine Verfassung, im föderalen Staatengebilde auch noch Länder, aber die Vorstellung, dass die Europäische

Union sich jetzt eine Verfassung gäbe, legt den Gedankenkurzschluss nah, damit befände sich Europa auf dem Weg zur Staatlichkeit. Und das wollen die Menschen nicht.

Als ich noch jünger war, habe ich auch von den Vereinigten Staaten von Europa geredet. Ich tue das nicht mehr, weil die Menschen das ganz einfach brauchen, das, was Konservative Heimat oder Vaterland nennen, und ich die sofortige Proximität nennen würde. Die Menschen möchten nicht aufhören oder auch nicht das Gefühl kriegen, nicht mehr Deutsche sein zu dürfen, nicht mehr Bayern sein zu dürfen, nicht mehr Niedersachsen oder Hessen sein zu dürfen. Nein. Die Menschen haben überhaupt nicht das Gefühl, als ob Nationen provisorische Erfindungen der Geschichte seien. Die Menschen wollen, dass diese Nationen auf Dauer eingerichtet sind.

Deshalb sollten wir nicht durch falsche Begriffswahl den Eindruck vermitteln, wir hätten so eine Art kontinentalen Hintergedanken, der darin bestünde, langsam aber sicher die Staatlichkeit der Nationen langsam verschwinden zu lassen und die früheren europäischen Staaten und Nationen in ein europäisches Staatengebilde überzuführen, das sie ersetzen könnte. Deshalb muss man, wenn man politischen Diskurs pflegt, sehr genau darauf achten, wie man bestimmte Instrumente, die man aus gutem Glauben und aus guten Gründen in Vorschlag gebracht hat, wie man diese benennt.

Jetzt, während der luxemburgischen Präsidentschaft haben wir im Juni 2005 eine Reflexionspause, eine Denkpause dekretiert. Ich weiß inzwischen sehr genau was eine Pause ist. Ich dachte auch immer zu wissen, was Reflexion eigentlich meint. Ich kann zurzeit noch nicht genau ergründen, was eine Reflexionspause ist, weil ich mehr Pause als Reflexion zur Zeit sehe. Dabei wird es höchste Zeit, dass wir uns ans Nachdenken machen, weil die Welt, die wartet nicht auf uns.

Wenn man sich Wege aus der Krise überlegt oder vorzustellen versucht, dann muss man sich mit all den Fehlern, die ich hier habe aufblitzen lassen, mit der Hauptkritik, dem Hauptvorwurf an die Europäische Union und an das europäische Vertragswerk beschäftigen. Die Hauptkritik ist, dass die Europäische Union sich viel zu weit vom europäischen Bürger entfernt hat. Diesen Graben, den viele ausmachen zwischen europäischer Politik und den Befindlichkeiten der Menschen in Europa, den Sorgen, die sie umtreiben, ist riesengroß. Den gibt es zwar auch im Nationalstaat. Aber dort haben die Menschen das Gefühl, wenn der Graben zu breit wird, dann werden die, die ihn verbreitet haben, abgewählt. In Europa gibt es diese demokratische Sanktionswaffe, Wahlen genannt, in der Form nicht, weil es keine europäische Regierung und im Europäischen Parlament weder Mehrheit noch Minderheit gibt. Das heißt, der demokratische Urreflex, dass man das Grabenschürfende dadurch bestrafen kann, dass man jemandem die Schaufel aus der Hand nimmt, das gibt es in der Form in Europa nicht. Wenn die Kritik aber stimmt – und sie stimmt, dass sich Europa immer weiter von den Menschen und ihren Sorgen entfernt –, dann muss man sich mit diesem zentralen Thema beschäftigen. Und über der Beschäftigung mit diesem zentralen Thema, langsam aber sicher, die Europäer und selbst die Menschen wieder in Richtung Verfassung mit auf den Weg nehmen. Dann stellt sich die Frage, ob es nicht in dieser Verfassung, in diesem Verfassungsvertrag einige Denkansätze gibt, einige Mechanismen gibt, die man auch in Kraft setzen könnte, obwohl wir die Verfassung nicht haben, aber die wir im Sinne der Verfassung in Kraft setzen könnten.

Wo poolt sich das Bürgerinteresse wenn es um europäische Anliegen geht? Es poolt sich, es gruppiert sich, es organisiert sich im nationalen Parlament. Der Verfassungsvertrag hat vorgesehen, dass jede Initiative der Kommission, jeder Richtlinienentwurf der Kommission den nationalen Parlamenten zur Begutachtung vorgelegt werden muss. Und wenn ein Drittel der nationalen Parlamente Einwände erhebt, muss die Kommission ihren Vorschlag überarbeiten. Niemand sollte uns daran hindern können, dass die 25 nationalen Parlamente, die 25 nationalen Regierungen und das Europäische Parlament sich darauf verständigen, als gemeinsamen Beschluss, als Handlungsanleitung für die nächsten Jahre bis hin zur endgültigen Verfassungsgebung genau diese Einlassung dieses Europäischen Verfassungsvertrages antizipatorisch in Kraft zu setzen. Wer hindert uns eigentlich daran?

Wenn alle 25 Parlamente, wenn das Europaparlament, wenn die Kommission und wenn die Europäischen Regierungen der Meinung sind, dass

ein Drittel der Parlamente reicht, um eine Initiative abzublocken oder sie zur Revision und zur Novellierung zurückzusenden, dass wir dies jetzt schon tun und über diesem Tun die europäischen Dinge neu lernen, diesen dritten Teil der Verfassung der auf größte Ablehnung gestoßen ist, obwohl dieser dritte Teil nur die bisherigen Politiken zusammenfasst, dadurch besser verständlich zu machen, dass wir, via nationale Parlamentsdebatte zeigen, wie Europa funktioniert, was Europa leisten kann, was Europa bewirten kann. Und dass wir uns dabei ausrichten an einer anderen Bestimmung des Vertrages, die doch in Deutschland jahrelang, weil es sie nicht gab, für größte Furore gesorgt hat. Der neue Vertrag regelt endgültig und erstmalig in juristisch mehr oder weniger einwandfreier Form die Kompetenz zu ordnen in der Europäischen Union. Wir wissen, nachdem wir uns zu 25 auf diesen Vertrag geeinigt hatten, wofür die Europäische Union zuständig und wofür die Nationalstaaten zuständig sind. Es müsste möglich sein, diese Parlamentsklausel, die der Vertrag enthält, sofort in Kraft zu setzen und bei der Ausübung dieser neuen parlamentarischen Befugnisse uns aufs Programmprofil eigentlich die relevanten Vertragsstellen über die Kompetenzzuordnung zu Grunde zu legen, dass wir also diesen Subsidiaritätstest, der durch nationale Parlamente zu bewerkstelligen ist, entlang den Linien der im Vertrag festgelegten Kompetenzzuordnung organisieren würden. Dies würde erhebliche Bewegung in die europäischen Dinge bringen, würde zu einem besseren Verständnis europäischer Abläufe und Entscheidungsfindungen beitragen. Wir könnten so, langsam aber sicher, aber auf gefestigtem Grund uns der endgültigen Verfassungsgebung nach 2007 zubewegen.

Wozu dann auch gehört, dass wir das Begonnene richtiger machen als bisher. Ich bleibe bei meiner Eurogruppe, die ich im Vorsitz gestalte. Wenn wir es schaffen würden – und wir können es schaffen, weil wir haben erhebliche Fortschritte in den letzten Jahren eingefahren – in Sachen Koordinierung der Wirtschaftspolitik ernsthafter zu Potte zu gehen, wenn wir es schaffen würden, aus dem Euro auch einen täglich fühlbaren Erfolg für die Menschen zu machen, weil sie merken, dass auch nationale Wirtschaftspolitik ihr Ende erreicht hat, wenn wir uns darauf verständigen könnten, dass nationale Haushaltspolitiken und nationale Wirtschaftspolitiken grenzübergreifend besser aufeinander abgestimmt würden, um europäischen Wachstumszielen und europäischen Beschäftigungszielen besser dienen zu können, dann würden wir es schaffen, über dem Tun, durch den Beweis des Faktischen und durch den Beweis der Tat, den Menschen zu vermitteln, dass diese Europäische Union funktioniert und dass sie besser funktioniert als vorher und dass sie noch besser funktionieren würde, wenn wir all dies, was wir jetzt prophylaktisch im durch Vorziehen einzelner Vertragsbestimmungen in Bewegung setzen, wenn wir dies nach Verfassungsgebung vollumfänglicher tun könnten.

Das Gleiche trifft auf die gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik zu, von der es vor Jahren noch nicht mal Spurenelemente gab, aber von denen es heute sehr einschlägige Tüchtigkeitsbeweise der Europäer gibt. Ich weiß nicht, ob viele Europäer überhaupt wissen, dass wir mit einer europäischen Polizeimission zur Befriedigung von Bosnien-Herzegowina beitragen. Ich stelle mir die Frage, ob die Europäer überhaupt wissen, dass durch europäische Polizeipräsenz in Mazedonien dort das Wiederaufflammen eines interethnischen Bürgerkrieges verhindert wurde. Ich weiß überhaupt nicht, ob die meisten Europäer wissen, dass europäische Zivil- und militärische Polizeikräfte im Kongo stationiert sind. Ich weiß überhaupt nicht, ob die Europäer überhaupt wissen, dass wir demnächst im Sudan vor Ort sein werden, dass wir in Moldawien, Ukraine vor Ort sein werden. Ich weiß überhaupt nicht, ob die Europäer wissen, dass wir ab 2007 uns verpflichtet haben im Rahmen der UNO und auf deren Anforderung hin 20.000 Mann Truppenstärke bereitzustellen, die innerhalb weniger Tage zum Einsatz bereit ist. Also das, was wir als gemeinsame Außensicherheitspolitik beschreiben und mit deren Maturitätszustand ich nicht im Entferntesten zufrieden bin, ist trotzdem im Werden begriffen. Und wenn wir auf diesem Weg weitermachen und unsere internationale Verantwortung dort übernehmen, wo sie gefragt ist und wo sie zwingend notwendig ist, dann können wir den Menschen dadurch, dass wir beweisen, dass wir etwas schaffen, die Liebe zu Europa wieder neu beibringen.

Das Gleiche trifft zu auf den Bereich Innenpolitik und Justiz. Ich habe in den Niederlanden und in Frankreich niemanden gehört, der gesagt hätte, Europa

tut zuviel gegen das internationale Verbrechen, tut zuviel gegen den internationalen Terrorismus. Die Menschen haben dort das Gefühl, dass die Einzigen, die die Binnenmarktlogik total verinnerlicht haben, die Gangster und Banditen sind die sich über Grenzen hinwegsetzen, als ob es keine mehr gäbe, weil es gibt nämlich keine mehr. Nur die Polizeikräfte, die nationalen Staatsanwaltschaften stoßen sich immer noch an der Rigidität zwischenstaatlicher Grenzen trotz erfolgreicher Fortschritte auch hier – die Gründung von Europol, Eurojust, Eurolex usw. sind kleine europäische Erfolgsgeschichten. Aber wir könnten mehr tun, grenzüberschreitend und grenzübergreifend, im Kampf gegen das internationale Banditentum, gegen das internationale Verbrechen, gegen den Menschenhandel in Europa. Das ist nämlich ein europäisches Thema, der Menschenhandel in Europa, gegen die Drogenkriminalität. Dort wird es nie Europa genug geben, dort brauchen wir jeden Tag mehr Europa, um die Menschen eigentlich davon zu überzeugen, wozu Europa auch in diesen Bereichen, die die Lebensbedingungen, die Sicherheit der Menschen wesentlich tangieren, fähig ist.

Wenn wir dies täten, einiges aus dieser Verfassung vorziehen und es im Lichte der Verfassung entscheidungsfähig machen. Wenn wir in den Bereichen, wo wir schon mal stark waren und noch stärker werden können, durch den dauerhaften und je permanent wiederholten Beweis der Tat die Menschen von der Richtigkeit gemeinsamen europäischen Tuns zu überzeugen, dann würden wir, wie ich denke, auch ein kontinentales Klima schaffen, wo die Menschen dann bereit wären, ihre Zustimmung zu diesem europäischen Verfassungsvertrag zu geben, den man dann hätte am Werke sehen können – anstatt dass er jetzt wie eine theoretische Größe mit 450 Artikeln den Menschen auf den Kopf gehauen wird und regelrecht vorgesetzt wird.

Es wird nicht möglich sein, vor dem Jahre 2007 diesen europäischen Verfassungsvertrag endgültig in allen Mitgliedstaaten der Europäischen Union im Endratifizierungszustand zu sehen. Es muss wohl so sein, dass einige noch ratifizieren müssen, das werden die auch zu tun versuchen. Und dann müssen sich Franzosen und Niederländer die Frage noch einmal stellen. Wenn wir diesen europäischen Verfassungsvertrag wollen, den wir durchaus umbenennen können, da bleibe ich bei meinem Hauptpetitum und wenn wir den Franzosen und den Niederländern nicht das Gefühl geben möchten, sie jetzt zu überfahren, sondern diese Zwischenzeit, diese Denkpause nutzen, um – wie ich schon sagte – die Anwendung vom Vertrag zukünftiger Vertragsbestimmungen vorzuziehen, und in den Zuständigkeitsbereichen der Europäischen Union Nägel mit Köpfen zu machen, dann können wir wahrscheinlich auch Niederländer und Franzosen von der Richtigkeit des gemeinsamen Tuns überzeugen. Umso mehr wir bis dahin, wie ich mir wünsche, einige Defizite in der Europäischen Union ausgemerzt haben, vor allem was die unterentwickelte soziale Dimension der Europäischen Union anbelangt. Diese Vorstellung, die den Menschen vermittelt wird, Europa wäre nur Stabilitätspakt, falsch verstandene Lissabon-Strategie, ein Entwurf für Banker und Unternehmer und hätten mit dem einfachen, arbeitenden Menschen nichts zu tun, diese Vorstellung muss endgültig bekämpft werden, damit die Menschen es wieder lernen diese Europäische Union zu mögen.

Über diese Europäische Union werden wir immer wieder streiten, uns immer wieder in die Haare kriegen, werden wir immer wieder schlimmste Auseinandersetzungen erleben. Ich bin überzeugt, dass der Zug der Geschichte trotzdem in diese Richtung tendiert, dass es zu dieser Europäischen Union keine glaubhafte, sich dauernd bewährende politische Alternative gibt. Es besteht die Gefahr, dass wenn wir die europäischen Dinge nicht in die Hand nehmen, dass sich die Europäische Union, langsam aber sicher, am Anfang unbemerkt und nachher unverrückbar, in eine gehobene Freihandelszone zurückentwickelt. Diese Zurückentwicklung in eine gehobene europäische Freihandelszone wäre ein Desaster für diesen Kontinent. Das Konzept der Freihandelszone ist ein zu simples Konzept für einen eminent komplizierten, weil dramatisch evaluierenden Kontinent. Dies dürfen wir nicht zulassen, weil wir das Recht nicht haben, dass diese Generation und die nächsten Generationen das stückchenweise wieder abbauen, was die Vorgängergeneration in einem großen Kraftakt aufgebaut hat.

Vieles ist gut in Europa, wenn mich auch manches stört. Aber etwas ist gut, nämlich dass das Lebenswerk unserer Vorgänger uns in eine Welt hineingesetzt hat, die eigentlich wesentlich besser ist als alles das, was es an Welt vorher in Europa gab.

Winston Churchill, auf dem Höhepunkt seiner moralischen Autorität angekommen, sagte 1948 beim Haager Pan-Europakongress, vor der Weigerung der Sowjets die ost- und mitteleuropäischen Staaten an den Mitteln des Marshall-Plans teilnehmen zu können und der Weigerung dieser Staaten, durch Moskau diktiert, nicht am europäischen Einigungsprozess teilzunehmen: wir fangen heute im Westen an, was wir eines Tages im Osten beenden werden. Da sind wir angekommen und das sollten wir nicht aufs Spiel setzen.

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, lors de la 33e session de la conférence de la FAO à Rome

21 novembre 2005

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter très sincèrement notre directeur général pour sa réélection à la tête de notre organisation. Nous avons bien coopéré avec la FAO et son directeur général par le passé, notamment par la réalisation de projets concrets et nous vous assurons que nous comptons continuer cette coopération à l'avenir.

Monsieur le Président,

En 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation ici à Rome, la communauté internationale s'est fixé l'objectif de réduire de moitié, jusqu'en 2015, le nombre d'enfants, de femmes et d'hommes souffrant de la faim. Cet engagement a été réaffirmé lors du Sommet mondial de l'alimentation cinq ans après, en 2002, et constitue, par ailleurs, l'objectif n° 1 des objectifs du Millénaire adoptés par les dirigeants mondiaux en l'an 2000.

Il faut malheureusement constater que nous sommes loin d'atteindre ce but et je regrette ce manque de progrès! Plus de 800 millions de personnes dans le monde continuent à souffrir de la faim. En Afrique notamment, selon les dernières estimations, près d'un Africain sur trois souffre de sous- ou de malnutrition.

70% de ceux qui souffrent de la faim et de la pauvreté vivent dans des zones rurales. Beaucoup d'entre eux pratiquent l'agriculture de subsistance ou sont des paysans sans terre.

Afin de lutter efficacement contre les fléaux de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, il faut améliorer la productivité agricole et le niveau de vie dans les campagnes. Il faut aider les petits agriculteurs et les collectivités rurales à accroître leurs revenus et à améliorer la quantité et la qualité des aliments disponibles localement. Il faut enfin les aider à sécuriser leur production contre les aléas climatiques, en assurant notamment une meilleure distribution de l'eau.

Pour ce faire, nous devons leur donner un plus grand accès aux outils de production indispensables: terre, crédit et formation. Des stratégies de développement agricole et rural durable doivent être élaborées. Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée aux femmes qui jouent un rôle crucial dans l'agriculture des pays en développement. Des progrès sont également nécessaires dans les domaines de l'éducation et de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'infrastructure rurale.

Dans tous les domaines précités, qui ont trait à l'agriculture, à l'alimentation et à la nutrition, la FAO, en tant qu'institution spécialisée des Nations unies, a un rôle primordial à jouer. D'une part, grâce à ses activités normatives – l'Organisation étant le centre mondial d'information et de connaissance sur l'alimentation et l'agriculture – et, d'autre part, grâce à ses activités opérationnelles.

Je salue la contribution importante de la FAO à la lutte contre la faim et la pauvreté dans le monde dans le cadre de sa mission, telle que définie dans le préambule de son acte constitutif. Beaucoup reste cependant à faire!

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance des efforts entrepris et projetés par le directeur général pour rendre l'action de la FAO plus ciblée et plus efficace, afin de lui permettre de mieux affronter les nouveaux défis qu'apportera le XXIe siècle. Dans un souci de voir l'action de notre organisation atteindre ces objectifs, il convient également de souli-

gner la nécessité d'une bonne coordination avec les autres organisations et organismes de l'ONU.

Mon pays, le Grand-Duché de Luxembourg, essaie dans la mesure de ses moyens d'apporter sa contribution au développement afin de réaliser les OMD. Ainsi, en 2004, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise s'est élevée à 0,84% du RNB et les efforts en vue d'atteindre le chiffre de 1% se poursuivent. Une grande partie de notre APD est consacrée à l'agriculture, les autres secteurs prioritaires étant l'éducation et la formation, l'eau et l'assainissement, la santé et le développement rural intégré.

La coopération au développement du Luxembourg se concentre principalement sur dix pays cibles. Dans la plupart de nos pays cibles, nous soutenons des projets qui contribuent de manière directe ou indirecte à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Au-delà de notre effort national, j'aimerais mentionner l'accord obtenu sous Présidence luxembourgeoise de porter l'APD des pays de l'UE à 0,56% du PIB en 2010 et à 0,7% en 2015. Je rappelle aussi la politique de mon gouvernement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de veiller à ce que le cycle de Doha devienne vraiment un cycle de développement. Ceci implique, plutôt qu'une libéralisation à outrance, essentiellement un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, aussi bien en ce qui concerne l'articulation de leurs politiques internes, notamment en matière de politique agricole, qu'en ce qui concerne l'ouverture des marchés.

Je voudrais terminer mon discours en souhaitant à la FAO beaucoup de succès dans l'accomplissement de son importante mission, en espérant que, tous ensemble, nous pourrons faire un pas important vers la réalisation des OMD.

Jean-Claude Juncker lors de sa nomination en tant que président du Centre international de formation européenne (CIFE)

22 novembre 2005

Monsieur l'Adjoint au maire,
Mes chers amis,
Mesdames, Messieurs,

Je suis impressionné par la coïncidence d'évènements majeurs, dont l'un s'est passé ce matin à Berlin et l'autre cet après-midi à Nice. Voir Madame Merkel accéder aux fonctions de chancelier et moi-même aux fonctions de président du CIFE m'inspirerait beaucoup de commentaires, ne fût-ce que celui-là qui voudrait que j'espère que je garderai mon mandat plus longtemps que Madame Merkel probablement va garder le sien.

Ceci dit, je suis frappé par le fait que vous me demandiez de parler de la place de l'Europe dans le monde, au moment-même où cette vieille Europe, au moins la partie «Union européenne» de l'Europe, puisqu'il ne faut pas confondre Europe et Union européenne, se trouve dans une crise profonde. L'Europe est en crise et, parallèlement à cette excitation et ces névroses de crise que nous traversons, voilà que nous voyons surgir, un peu partout à travers la planète, une immense attente d'Europe, une immense, une énorme demande d'Europe. Comment est-ce possible qu'un ensemble qui ne tient pas pour l'instant la route, tel que nous le souhaiterions, puisse faire l'objet de tant de sollicitudes qui viennent d'ailleurs? À vrai dire, je comprends un peu cette sollicitude dont nous faisons l'objet parce qu'il m'arrive souvent de voyager hors de l'Europe. Et le plus vous vous éloignez de l'Europe, plus belle elle vous apparaît. Ah, que vous êtes fier de l'Europe à partir du moment où vous l'avez quittée!

Et lorsque vous la regardez de loin avec les yeux de ceux que vous visitez, il vous arrive d'appréhender l'essentiel des choses européennes et de mieux comprendre l'Europe telle qu'elle est, telle qu'elle a été et telle qu'elle sera.

Mais nous, qui sommes Européens et qui aimons le nombrilisme, nous préférons regarder l'Europe de l'intérieur. Et si on veut donner à l'Europe un rôle international accru, il faudra bien que nous partions

du constat que nous livre le regard que nous portons sur l'Europe de l'intérieur.

L'Europe est en crise, je le disais. Elle est dans une crise profonde. La crise qui actuellement frappe l'Europe est autrement plus grave parce que ceux qui disent qu'il y a crise en Europe le croient généralement. Ce n'est pas une crise habituelle. C'est une crise plus structurelle. La crise est d'abord constitutionnelle, financière ensuite. Nos amis français, dans une de ces erreurs de parcours dont la France n'est pas indemne, ont rejeté le traité constitutionnel qui fut soumis à l'approbation référendaire. Et les Néerlandais ont répété ce geste, à mes yeux irréfléchi, quelques jours plus tard. France, 29 mai, Pays-Bas, le 1er juin. Le Luxembourg d'ailleurs, le 10 juillet, a ratifié par référendum le même traité constitutionnel, porté sans doute par ce bon sens qui caractérise les plus petits ensembles.

La crise est constitutionnelle, elle est financière, puisque nous n'étions pas à même, lors du Conseil européen des 15 et 16 juin 2005, de nous mettre d'accord sur le cadre financier qui doit être celui dans lequel évoluera l'Union européenne sur la période de temps 2007-2013. Mais, même si le traité constitutionnel avait été adopté par les peuples français et néerlandais et, même si nous avions pu nous mettre d'accord en tant que chefs d'État et de gouvernement sur les perspectives financières pour la période que j'ai dite, l'Europe, néanmoins, serait en crise avec cette nuance, tout de même d'importance, qu'aujourd'hui, nous ne parlerions pas de crise, parce que nous ne l'aurions pas remarqué, tout comme nous n'avions pas remarqué que nous nous dirigions vers une crise au moment-même où, allégrement, nous prenions nos routes et nos avenues.

La crise européenne que je détecte vient de beaucoup plus loin. Les crises ne tombent pas du ciel. Les crises ne sont pas des catastrophes naturelles auxquelles on est exposé impuissamment et sans moyen d'y réagir. Les crises se construisent. Elles prennent de l'ampleur. Ceux qui en sont responsables ne voient pas les nuages qui commencent à assombrir le ciel. Nous poursuivons notre route. Nous sommes très surpris de voir l'orage un jour éclater et nous constatons la crise. Mais, la crise était là avant la pluie et avant l'orage. Nous avons commis en Europe, les chefs d'État du gouvernement – je m'exprime sur une tonalité autocritique, ce qui dans mon cas est très rare –, nous avons commis plusieurs fautes. Nous parlons mal de l'Europe, nous médisons l'Europe, nous critiquons l'Europe, nous décrivons l'Europe comme un match entre ceux qui gagnent et ceux qui perdent. Nous allons à Bruxelles pour décider une chose, nous retournons dans nos capitales pour dire, ah, nous avons gagné, nous étions les meilleurs, on a convaincu les autres, on a laminé les autres. Les argumentaires des autres ont volé en éclats après avoir écouté notre intervention. Ou si les décisions ne sont pas agréables, nous expliquons que, finalement, nous n'avons pas su convaincre la déraison des autres. Ce qui fait qu'aux yeux des observateurs, je veux dire des citoyens européens, l'Europe apparaît plus comme une confrontation que comme la recherche d'un consensus construit avec bon sens et avec lucidité.

Et puis, nous n'avons pas réussi à convaincre les Européens des vertus de l'élargissement. Je me rappelle que, lorsque le mur de Berlin est tombé en novembre 1989, la perspective de voir l'Union européenne s'élargir vers les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale, la perspective de voir les nouvelles démocraties de l'Europe centrale et de l'Europe orientale adhérer à l'Union européenne déclenchait comme une félicité continentale. Tout le monde, ou presque, était d'accord avec cette perspective. Et nous avons pensé, nous qui nous disons les dirigeants de l'Europe, que ce sentiment général qui prévalait au début des années 1990, sans doute, allait perdurer. Or il n'en fut rien. Pour une simple raison, c'est que dans cette partie occidentale de l'Europe, nous avons commencé à décrire les méfaits, les désavantages, les inconvénients de cet élargissement et de cette adhésion. Nous faisions très souvent comme si des hordes entières venues d'ailleurs allaient envahir l'Europe et supprimer, laminer notre bien-être et notre façon de vivre ensemble.

Dans mon libre cours à toutes sortes de sentiments, qui ne furent pas des sentiments ultra-nobles – or le fait est que nous aurions dû expliquer à nos concitoyens le pourquoi de cet élargissement –, il y a pour cet élargissement une explication simple, mais parce qu'elle est simple, on ne la mentionne jamais. Il y a eu en Europe naissance et émergence de 22 nouveaux états depuis 1989. La plupart sont situés dans l'enceinte-même de l'Europe classique

et les autres à la périphérie immédiate de l'Union européenne. Sur les huit États membres de l'Europe centrale et de l'Europe orientale qui ont adhéré à l'Union européenne au 1er juin 2004, six n'existaient pas encore en 1990. Sur les 22 États membres qui ont fait leur apparition après 1989, huit sont des voisins immédiats de l'Union européenne des Vingt-cinq. Si nous n'avions pas offert – et en plus, ils nous le demandaient – à ces pays la possibilité d'intégrer la sphère de solidarité européenne, que seraient devenus ces pays? Que serions-nous devenus si ces pays avaient ajouté aux problèmes de l'Europe? Les problèmes de frontière que ces pays ont entre eux-mêmes et avec certains des anciens États membres, les problèmes des minorités et des ethnies, des problèmes historiques mal digérés, des rebonds d'histoire qui rappellent les plus sombres des époques européennes auraient été possibles. Notre continent serait énormément déstabilisé si nous n'avions pas organisé, comme nous l'avons fait, l'adhésion des nouveaux pays membres à l'Union européenne.

On comprend mieux l'élargissement si on s'imagine le devenir du continent européen sans l'élargissement. On comprend mieux le caractère encore précaire de la stabilité si on s'imagine l'instabilité qui aurait été générée par le fait de voir ces pays être définitivement exclus de la sphère de solidarité et de stabilité européenne. Nous avions beaucoup souffert des conséquences, que nous croyions durables, de ce funeste décret de l'histoire qui voulait que l'Europe, à tout jamais, soit scindée en deux parties. Nous sommes insuffisamment heureux de voir l'histoire et la géographie européenne se retrouver et fêter ses retrouvailles. C'est cela qu'il aurait fallu expliquer, que l'élargissement était bien sûr dans l'intérêt des nouveaux pays membres. Pourquoi ne pourrait-il pas l'être? Et que, bien sûr, il était dans notre intérêt profond, non seulement en termes économiques – il est très avantageux pour les anciens États membres, en termes économiques –, mais aussi en termes d'architecture, de stabilité, qui doit être celle de l'Europe, sinon nous allons retrouver les vieux malheurs de l'Europe.

Pourquoi cette Europe en crise? Parce que certains de nos constituants n'ont pas voulu le traité constitutionnel, parce que nous étions incapables de nous mettre d'accord sur les cadres financiers et parce que nous avons omis de bien expliquer, et en profondeur, la cause de l'élargissement – explication qui aurait dû être un plaidoyer. Pourquoi est-ce que cette Europe-là continue à faire l'objet, comme je le disais, de tant de sollicitudes? Mais parce que ceux qui ne sont pas Européens perçoivent mieux le rôle croissant de l'Union européenne sur la scène internationale. Les Européens, eux, les citoyens de l'Europe, ne sont probablement pas poussés par un réel désir de voir l'Europe prendre un certain nombre d'initiatives et de poser ses marques sur la scène internationale. Mais les autres, qui admirent l'Europe pour ce qu'elle a fait, qui arrivent très souvent à décrire mieux que nous autres Européens les performances européennes, ils s'adressent à nous parce qu'ils voient dans notre façon de fonctionner, devant l'histoire qui fut celle de l'Europe, comme un génie européen de mieux faire les choses et d'apprendre les leçons de l'Histoire, alors que d'autres parties du monde ont du mal à tirer les leçons de leur histoire, souvent aussi tragiques que la nôtre.

Les Européens, eux, depuis 1945, ont appris à intégrer dans leur programme d'action politique les leçons de l'Histoire. Rares sont les Européens qui se rendent compte de l'importance que l'Europe a pris sur la scène internationale depuis l'avènement de l'euro. Rares sont les Européens qui savent que les douze pays membres de la zone euro aujourd'hui se présentent alignés de la même façon lors des grandes réunions des institutions financières internationales. Je me présente comme président de l'Eurogroupe, les douze pays de l'euro au niveau du G7. Jamais, Premier ministre luxembourgeois, je n'aurais cru avoir accès à cette robuste assemblée. Mais voilà le président de l'Eurogroupe qui représente les intérêts économiques financiers et parfois monétaires de la zone euro au niveau international via le mécanisme du G7.

Je voudrais d'ailleurs que, dans les institutions financières internationales, celles qui évoluent dans la mouvance onusienne, je veux parler de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, je voudrais que, là encore, les pays membres de la zone euro – je voudrais que tous les pays membres de l'Union européenne deviennent membre de la zone euro – puissent disposer d'un siège unique. Pourquoi est-ce que les Européens continuent à se faire représenter par leurs 25 ministres des Finances? Pourquoi est-ce que les pays de la zone euro, lors-

qu'il s'agit d'exposer les buts européens des affaires, ne se borneraient-ils pas à se faire représenter par un seul représentant qui pourrait parler au nom de tous? Informellement, nous le faisons entre nous, puisque les ministres des Finances sont des gens plus sages qu'il n'y paraît, puisque les autres collègues me demandent de prendre la parole et puis, en général, ils n'ajoutent rien. Nous donnons l'impression d'être unis, mais nous ne le sommes pas structurellement. Il faudrait que l'Europe, voulant parler d'une voix – et en matière monétaire, cela doit être possible, on n'a pas d'autre possibilité – puisse se présenter dans une composition plus singulière que celle, plurielle, qui actuellement la caractérise.

Rares sont les Européens, puisque je veux parler de l'action extérieure de l'Union européenne et donc de l'euro, qui se rendent compte du fait que l'euro, que la monnaie unique est la seule réponse, jusqu'à ce jour, cohérente et crédible à la globalisation de l'économie. S'imaginer un éparpillement des contre-forces européennes contre la globalisation sans avoir la monnaie unique nous amènerait à dresser un tableau assez chaotique. Mais le fait de disposer d'une des monnaies les plus fortes du monde, le fait de gérer collectivement et solidairement cette monnaie unique, le fait de mieux coordonner nos politiques économiques, le fait de gérer d'une façon autonome et indépendante notre monnaie nous donne une influence au niveau international que nous n'avions pas avant d'avoir lancé la monnaie unique.

Et rares encore sont les Européens au courant des nombreuses missions extérieures de l'Union européenne. Nous donnons souvent vers l'intérieur de l'Europe une impression comme si nous ne disposions pas de politique extérieure. Il est vrai que, pendant très longtemps, nous en parlions sans disposer de politique extérieure commune. Dans le traité de Maastricht, nous avons fait semblant de lancer la politique extérieure de sécurité commune, puisque nous l'appelions ainsi, alors qu'auparavant nous avons parlé de coopération politique européenne. Mais le fait de conférer un titre n'entraîne pas encore un programme d'action et une démarche. Cette démarche a mis beaucoup de temps à se mettre en place et, aujourd'hui, nous assistons aux premières expressions de cette visibilité accrue de l'Union européenne vers l'extérieur.

Je fais référence aux différentes missions de police que, depuis quelques années, l'Union européenne est en train d'exécuter. En Bosnie-Herzégovine, en Macédoine, où la présence du haut représentant et donc du ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, si vous voulez, aux moments cruciaux de la crise, a évité à ce pays de retomber dans la guerre civile et de voir déferler tous les affrontements interethniques dont les Balkans occidentaux sont capables. La présence policière européenne a évité, a empêché, la guerre en Macédoine, si bien que la Macédoine, au mois de décembre probablement, fera l'objet d'une décision du Conseil européen de devenir candidate à l'adhésion à l'Union européenne.

La mission de police à Kinshasa au Congo. Quels sont les Européens qui savent vraiment que, déjà aujourd'hui en Afrique, l'Union européenne est présente civilement et policièrement? Il y a la mission intégrée de l'Union européenne en Irak. Nous l'avons décidé conjointement avec le président des États-Unis, que j'ai vu en février et que j'ai vu en juin. Nous avons décidé de mettre en place cette mission intégrée d'États en Irak en dépit des désaccords transatlantiques sur la guerre de l'Irak. Nous étions capables, nous Européens, d'offrir aux Américains et de répondre à leur demande d'être présents sur le territoire irakien, ce qui était à vrai dire inimaginable au moment du déclenchement de la guerre de l'Irak. Nous avons une mission de soutien que nous opérons au Soudan. Et nous avons une mission de surveillance que nous faisons évoluer en Indonésie. J'ai l'impression que, vers l'intérieur de l'Europe, nous parlons trop peu de nos efforts de politique extérieure de stabilisation et de pacification dans les autres parties du monde.

L'Union européenne dispose de stratégies toutes-faites pour la Russie. C'est la première stratégie européenne dont nous nous sommes dotés il y a quelques années. Cette Russie, dont il ne faudrait pas que nous la perdions de vue, puisqu'elle est en grande partie européenne et puisque, de tous temps, elle a influé sur l'architecture européenne et, pour les temps à venir, elle influencera d'une façon notable le devenir de l'Europe. Il n'y a pas d'architecture européenne qui n'intégrerait pas dans son futur développement cette énorme Russie qui est notre voisin immédiat. Voisin immédiat qui fait que,

puisqu'il y a d'autres voisins immédiats, l'Europe est en train de se doter d'une politique de voisinage. Expression que beaucoup de nos amis voisins n'aiment pas, puisqu'ils se considèrent européens comme nous. Mais nous avons en Europe cette façon condescendante de traiter les autres. Nous sommes en train de mettre en place une politique de nouveau voisinage, et nous appelons voisins de l'Europe les Ukrainiens, certains amis du Caucase qui, eux, très souvent, se considèrent comme aussi européens que nous. Mais ils comprennent bien le sens général de notre démarche. Nous nous doterons bientôt, en décembre, d'une stratégie européenne pour l'Afrique, sous Présidence britannique et sur proposition de la Commission et du haut représentant. Je veux dire par là que l'Union européenne est de plus en plus présente sur la scène internationale, que le monde s'en aperçoit, mais que le citoyen européen, en règle générale, l'ignore. Ce qui fait que je plaide, et je plaiderai toujours pour que nous communiquions mieux aux Européens les performances européennes qui sont notables et qui, très souvent, sont remarquables.

Il y a devant l'Union européenne un certain nombre de défis, je veux dire de grands chantiers ou des devoirs d'avenir. Je crois que, tout d'abord, il faudra que nous donnions à notre action extérieure un fil conducteur. Et ce fil conducteur doit être le multilatéralisme efficace. Nous l'avons souvent dit, il faudra faire en sorte que ce multilatéralisme efficace devienne plus visible. Ce multilatéralisme efficace passe bien sûr par l'appui que l'Union européenne ne cessera d'apporter aux grands objectifs de l'ONU à chaque fois que le Conseil européen des chefs d'État du gouvernement se penche sur les grandes questions d'équilibre planétaire. Nous faisons référence à la notion de multilatéralisme efficace et nous soulignons à chaque fois que nous voudrions voir ce multilatéralisme efficace se mettre au service des grands objectifs de l'ONU. Ce qui, là encore, m'amène à dire qu'il serait souhaitable qu'au Conseil de sécurité, l'Union européenne – ensemble et projet politique – se fasse représenter par un seul représentant qui doit être le futur ministre des Affaires étrangères de l'Europe. Moi, je sais bien que les membres permanents du Conseil de sécurité, dont le Luxembourg – pour des raisons jusqu'à présent inexpliquées – ne fait pas partie, n'aiment pas cette perspective. Et je ne crois pas qu'il serait souhaitable d'échanger du jour au lendemain les trois membres permanents qui viennent d'Europe contre une représentation unique. Être représenté d'une façon plus singulière n'amène pas nécessairement à l'élaboration d'une politique extérieure qui serait vraiment commune, c'est-à-dire unique. Mais avoir en perspective cette possibilité de voir l'Europe, un jour, pour mieux se représenter et pour impressionner le monde, avoir une représentation unique au niveau du Conseil de sécurité des Nations unies est une idée qui ne me sort pas de la tête.

Nous avons des devoirs immédiats et moins éloignés de nous géographiquement. Il faut bien voir que la situation dans les Balkans occidentaux, au milieu de l'Europe – ce ne sont pas des voisins de l'Europe – que la situation aux Balkans occidentaux reste des plus précaires. Nous aborderons bientôt dans cette région traumatisée des négociations sur le Kosovo, sur le statut dont on dit qu'il doit s'agir d'un statut final du Kosovo. Nous sommes dans une région de l'Europe où tout est compliqué. De Gaulle, un jour, c'est ce qu'il relate dans ses mémoires, en prenant l'avion pour le Liban, écrivit: je m'envolais avec des idées simples vers l'Orient compliqué. Nous nous envolons avec des idées toujours plus simples vers les Balkans toujours plus compliqués. Nous donnons des leçons, nous expliquons aux pays des Balkans comment il faut faire, mais, en fait, uns sur un certain nombre d'enjeux essentiels, nous continuons à être divisés entre nous. Et deux, nous prenons insuffisamment en compte les incidences régionales immédiates, qui sont celles de décisions irréfléchies que nous pourrions prendre pour une partie seulement de cette région.

Je vous donne un exemple. Lors du Conseil européen de Thessalonique en juin 2003, nous avons offert aux pays des Balkans occidentaux une perspective européenne. Avec la Croatie, nous venons d'entamer les négociations d'adhésion le 3 octobre. Avec d'autres pays, nous avons conclu des accords de stabilité. Mais ce terme-même de perspective européenne est très important pour la région parce que, sans cette perspective européenne, ces pays ne sauraient pas à quel saint se vouer pour pouvoir résoudre leurs problèmes internes et leurs problèmes de voisinage immédiat. Or, ce terme de perspective européenne connaît une interprétation très divergente à quelques dizaines de kilomètres à vol d'oiseau. Au Kosovo, perspective européenne veut

dire indépendance. Les Albanais du Kosovo comprennent le terme perspective européenne comme impliquant, obligatoirement, l'indépendance du Kosovo. En même temps, à quelques kilomètres de là, dans la Republika Srpska, cette partie serbe de la Bosnie-Herzégovine, les habitants serbes sont priés de comprendre par perspective européenne le maintien dans la fédération de la Bosnie-Herzégovine. Si on accorde l'indépendance au Kosovo, il est évident que la Republika Srpska voudra devenir indépendante.

Je ne fais pas de commentaire qui serait lié au fond. Je décris la difficulté de l'action extérieure de l'Union européenne, le même terme qui veut dire deux choses dans une même région. Le fait est que, si vous accordez l'indépendance à un pays, vous entraînez des problèmes énormes avec d'autres entités de cet ensemble compliqué. Et je vous le dis, non pas pour vous dire comment il faut faire ou pour que vous me disiez comment il faudrait que nous fassions, mais pour vous dire l'extrême prudence que l'Union européenne doit mettre en application lorsqu'il s'agit d'aborder ces problèmes-là qui risquent, s'ils sont mal gérés, de voir la guerre réinvestir les Balkans occidentaux comme nous l'avons connu il n'y a pas si longtemps. Parce qu'il y a cinq ou six années, des camps de concentration étaient opérés au Kosovo, des terribles poursuites ethniques étaient organisées autour et au Kosovo. Il y a dix années, on tirait dans les rues de Sarajevo, en pleine Bosnie, à laquelle nous venons d'offrir une perspective européenne. Non pas que nous oubliions vite les histoires récentes. Kosovo, six années. Bosnie, dix années. Dix années seulement. Et voilà les Européens, ceux de la vieille Europe, mettre en danger, parce que, n'accordant pas suffisamment d'attention à l'essentiel, le plus noble des projets européens que nous ayons jamais connu.

À côté des Balkans occidentaux, il y a bien sûr la Russie, j'en ai touché un mot. Il y a les relations à organiser avec les États-Unis d'Amérique, dont nous avons pu éliminer un certain nombre d'irritations pendant le premier semestre de cette année, mais avec lesquels les différends restent tout de même d'importance, notamment sur le plan commercial et au moment des grandes négociations commerciales comme celles internationales dans le cadre du Doha Round.

Il y a le Moyen-Orient, c'est une terre de soucis, européens également. Ce n'est pas n'importe quelle région. C'est le berceau de trois grandes religions mondiales. C'est d'ailleurs la seule raison qui fait que le monde entier y prenne un intérêt, parce qu'il y a d'autres conflits autrement plus meurtriers, autrement plus sanglants ailleurs, dont on ne parle pas. Mais de ce conflit-là, on en parle, parce qu'il est immédiatement européen pour des raisons de voisinage et pour des raisons de civilisation ensuite, parce que berceau de trois religions mondiales. Nous nous apprêtons à envoyer dans le territoire palestinien une mission de police. Le Conseil des ministres des Affaires étrangères vient de confirmer cette décision hier. C'est la première fois que l'Union européenne interviendra sur un terrain, si j'ose dire, sans mauvais jeu de mots, aussi miné que celui du Moyen-Orient. Mais c'est tout à l'honneur de l'Europe que de le faire, que de prêter main forte à ceux, Israéliens, Palestiniens et Égyptiens en même temps, qui nous demandent de venir à leur secours.

Et puis il y a l'Asie. Le processus que nous avons mis en condition de pouvoir fonctionner, qui s'appelle l'ASEM, c'est-à-dire l'union entre les pays asiatiques et les pays européens, est un processus qui, certes, reste fragile, peu performant, mais qui a le mérite d'exister. Depuis 1996, nous organisons tous les deux ans une grande rencontre entre les dirigeants de l'Asie et les dirigeants de l'Europe alors, qu'auparavant, rares étaient les canaux de dialogue directs entre l'Union européenne et l'Asie. On passait normalement par Washington pour nous faire passer les messages. Maintenant, le dialogue est immédiat, direct, mais insuffisamment franc et direct, parce que les Asiatiques ont parfois beaucoup de difficultés à bien comprendre cette façon européenne d'aborder franchement les sujets qui peuvent fâcher. Mais énormément de progrès ont été accomplis dans cette voie. Il faudrait encore que les Européens comprennent mieux que le respect des autres a des vertus qui, très souvent, ne sont pas européennes. Cette façon que nous avons en Europe de faire la leçon à tout le monde, cette façon d'expliquer aux Asiatiques que notre conception de la démocratie occidentale doit être exactement celle à laquelle ils doivent adhérer, peut très souvent gêner même les mieux intentionnés parmi nos amis asiatiques. Moi, j'ai pour règle de leur dire ce qu'il faut leur dire, mais de le dire sous quatre yeux et

en petit comité, et de m'exprimer, je n'ose pas dire plus sagement, mais de manière plus conforme aux traditions locales, lorsque je m'exprime devant des publics asiatiques qui sont plus larges.

Il y a surtout l'Afrique, cette pauvre, malheureuse, mais néanmoins grande et noble Afrique qui est le continent qui nous est le plus proche. Et nous disons souvent, sur un ton poétiquement enjoué, que les Africains sont nos cousins. Mais c'est tellement vrai qu'ils sont nos cousins. Et si l'Europe ne s'occupe pas de l'Afrique, qui s'occupera de l'Afrique? Personne ne s'occupera de l'Afrique si l'Europe ne le fait pas. Nous avons décidé, sous ma présidence en mai d'augmenter, et considérablement, le niveau de l'aide publique au développement. Je veux dire l'aide européenne au développement, qui est minable, médiocre et ridicule à l'heure qu'il est. Nous la porterons à 0,56% du PIB jusqu'en 2010 et à 0,7% jusqu'en 2015. Ce qui voudra dire que l'Europe mettra à disposition des pays en voie de développement chaque année 20 milliards de dollars de plus. Et 50% de ces montants, qui seront corrigés vers le haut, seront directement affectés au continent africain. C'est une grande politique européenne si nous la réussissons.

Est-ce qu'on n'arriverait peut-être pas à faire rêver les jeunes Européens si on arrivait à leur faire admettre qu'un grand projet européen doit être l'éradication de la pauvreté au cours des premières décennies du XXIe siècle? Nous avons été capables d'abolir l'esclavage au XIXe siècle. Pourquoi, nous Européens riches, nous ne serions pas capables, en conjuguant nos efforts à ceux des Africains, d'éradiquer définitivement la pauvreté pendant les trois premières décennies de ce XXIe siècle? Y a-t-il projet européen plus noble que celui-là? Et je vous rends attentifs au fait que ce projet se jouerait, se ferait, se réaliserait hors de l'Europe. L'Europe au service des autres. Vouloir avoir une Europe qui aurait des ambitions pour elle-même et qui ne ferait pas partager les autres à la réalisation de ces mêmes ambitions, dont je crois qu'elles ne peuvent pas être restreintes à l'Europe. Voilà un projet qui, peut-être, aurait pour conséquence de réapprendre aux Européens d'aimer leur vieille Europe.

Je crois en effet que, si nous étions plus performants, plus compétents, plus soucieux de bien faire au niveau de nos actions vers l'extérieur, nous arriverions peut-être à impressionner les Européens, ceux qui regardent l'Europe de l'intérieur en attirant leur attention sur la validité et sur la justesse de l'action extérieure de l'Union européenne. Essayer d'importer une partie de l'admiration dont l'Union européenne fait très souvent l'objet dans le monde, en transformant cette admiration venue de l'extérieur comme une fierté légitime, qui, elle, viendrait de l'intérieur.

Tout cela, Mesdames, Messieurs, malheureusement n'est pas pour demain matin dix heures et demie. Il nous faudra beaucoup de détermination, de patience pour réaliser tout cela. Il nous faudra cette détermination et cette patience dont ont besoin les grandes ambitions et les longs trajets. Merci.

Jean Asselborn à l'occasion de la 13e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana

5 décembre 2005

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Chers collègues et amis,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais tout d'abord joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour remercier et féliciter la Présidence slovène pour l'excellent travail accompli au cours de l'année écoulée. Permettez-moi de vous féliciter tout particulièrement pour l'accord trouvé sur les échelles de contribution, un sujet important mais difficile qui nous a divisés pendant trop longtemps. J'espère que cet accord n'a fait que présager d'autres succès que nous pourrons engranger ensemble au cours de nos travaux d'aujourd'hui et de demain.

Monsieur le Président,

En tant que représentant d'un État membre de l'Union européenne, je souscris bien sûr entièrement aux points qui ont été présentés par la Présidence britannique au nom de celle-ci ce matin. Permettez-moi néanmoins de faire quelques remarques à titre national.

L'histoire de notre organisation, ses acquis et ses succès depuis l'adoption de l'Acte final d'Helsinki il y a trente ans, a fait l'objet de nombreuses interventions aujourd'hui.

J'aimerais donc vous épargner une leçon d'histoire supplémentaire, mais il me semble que, en cette année commémorative importante pour l'OSCE, il y a certains principes fondamentaux, certaines valeurs communes auxquelles nous adhérons tous, et qui méritent d'être réaffirmées fermement et clairement par nous aujourd'hui: je fais notamment référence à celles du décalogue de Helsinki adoptées il y a trente ans et complétées et précisées entre-temps par la Charte de Paris (1990), et les documents de Copenhague (1990), Moscou (1991) et Istanbul (1999). Après tout, il revient au Conseil des ministres de définir la voie à suivre par cette organisation en adoptant des lignes directrices claires et bien définies – et à nos représentants à Vienne de résoudre les questions techniques de détail.

Comme toute autre organisation internationale, l'OSCE doit s'adapter aux temps qui changent, aux besoins de ses États participants.

Un débat sur la transformation et l'adaptation de l'organisation aux réalités du XXIe siècle se poursuit actuellement sur base du rapport du groupe des personnes éminentes publié en juin dernier.

Je me félicite de cet effort, mais je tiens à souligner d'emblée que, si une bonne gestion des affaires est nécessaire pour assurer un fonctionnement efficace de l'organisation et une utilisation optimale de ses ressources, c'est la mission de l'organisation qui doit toujours prévaloir sur toute préoccupation de gestion et de procédure.

Compte tenu de l'importance fondamentale de cette mission – la sécurité et la coopération en Europe –, la réforme ne doit pas devenir l'activité principale qui absorbe toute notre énergie. La réforme ne doit pas non plus se faire au détriment de l'acquis de l'OSCE – ni au niveau des valeurs et des engagements qui constituent son fondement, ni au niveau de ses institutions et j'y ajouterai également nos missions sur le terrain et nos missions d'observation électorale.

La réforme devrait être l'occasion de réfléchir sur la valeur ajoutée que l'OSCE peut apporter à la sécurité et à la coopération en Europe. Elle devrait dès lors viser à renforcer la place de notre organisation dans l'architecture des organisations et institutions internationales et régionales en Europe.

À cet effet, je me félicite des efforts entrepris par la Présidence slovène et le secrétariat pour renforcer la coopération et la collaboration de l'OSCE, notamment avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OTAN et l'ONU. La complémentarité de ces organisations me semble évidente.

Je note ainsi avec satisfaction l'adoption de la déclaration conjointe sur la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe en début d'année, de même que la signature, le 17 novembre, d'un accord de coopération sur l'assistance aux pouvoirs locaux en Europe du Sud-Est, signé par les secrétaires généraux des deux organisations.

Des exemples de coopération concrète sur le terrain existent également entre l'OSCE et l'OTAN, notamment dans le cadre de l'initiative pour la sécurité environnementale (Envsec) en Asie centrale et en Europe orientale. La coopération entre l'OSCE et l'ONU vient de recevoir un nouvel élan par l'adoption de la résolution 1631 du Conseil de sécurité qui relève l'importante contribution des organisations régionales, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale.

Les liens entre l'Union européenne et l'OSCE sont nombreux et de longue date. Nous partageons les mêmes valeurs et les mêmes intérêts: une Europe stable, sûre et prospère. Que ce soit en Europe du Sud-Est, en Europe orientale ou en Asie centrale, l'OSCE est un partenaire de choix pour l'UE sur le terrain. L'Union européenne est engagée dans un débat continu sur son rôle à jouer au sein de l'OSCE – je puis vous assurer que ce débat est loin d'être achevé.

Monsieur le Président,

Les instruments dont l'OSCE s'est dotée au cours des trente dernières années – je pense notamment aux missions sur le terrain ou encore aux missions d'observation électorale – sont destinés à nous aider à mettre en œuvre les engagements et valeurs auxquels nous avons tous souscrit. Il faut donc veiller, sans relâche, et en dehors de toute considération de réforme, au bon fonctionnement et, si nécessaire, au renforcement de ces instruments, qui sont au service de nous tous.

Grâce à ces instruments, l'OSCE contribue déjà aujourd'hui de façon considérable à la recherche d'une solution politique, durable et stable aux conflits dits 'gelés' (Moldavie, Géorgie, Haut-Karabakh).

Dans les semaines et mois à venir, une grande importance va également continuer à revenir à la mission de l'OSCE au Kosovo (OMiK), sur l'arrière-fond des négociations en matière de statut, qui viennent de commencer. Cette mission, la plus importante en effectifs et en budget de l'organisation, qui est une partie intégrante de la mission des Nations unies (MINUK) sur place, va, pour ainsi dire, accompagner ces négociations en continuant à œuvrer à la mise en place de structures démocratiques, au renforcement de l'État de droit et à la promotion du dialogue interethnique. Grâce à sa présence sur le terrain, elle me semble particulièrement bien placée pour contribuer efficacement au renforcement de la stabilité et de la sécurité de la région.

Monsieur le Président,

Au terme de mon intervention, je voudrais adresser mes meilleurs vœux à la future Présidence belge et l'assurer de notre plein appui.

Enfin, je tiens à exprimer à la Présidence slovène et à vous personnellement, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour l'organisation exemplaire de cette réunion ainsi que nos remerciements sincères pour la généreuse hospitalité que les autorités slovènes nous offrent dans cette belle ville de Ljubljana.

Je vous remercie pour votre attention.

Nicolas Schmit à l'occasion de la conférence sur les changements climatiques à Montréal

7 décembre 2005

Monsieur le Président,

Que nous ayons adopté le protocole de Kyoto ou non, que nous disposions d'engagements chiffrés de réduction des émissions pour la période 2008 à 2012 ou non, nous sommes tous confrontés à la même réalité du changement climatique.

Ce changement climatique est une menace sérieuse pour le développement et la sécurité. Les pertes humaines et matérielles qu'il a déjà causées sont énormes. Elles continueront d'augmenter. C'est pourquoi il est capital qu'à cette 11e conférence à Montréal se dégage une volonté commune de toutes les parties de poursuivre la mise en œuvre efficace de la convention des Nations unies sur les changements climatiques.

Le Luxembourg a la ferme volonté de contribuer activement à des engagements précis en ce sens.

Se basant sur le principe de précaution, l'Union européenne s'est fixé comme objectif de limiter l'augmentation de la température globale à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Toutes les recherches scientifiques nous indiquent, avec un degré de certitude de plus en plus élevé, qu'à défaut d'y parvenir, les conséquences seront désastreuses et irréversibles. L'adaptation au changement climatique atteint ainsi ses limites; nous nous devons de renforcer notre action préventive, et le temps presse.

Cette limite de 2°C ne pourra être respectée que si nous parvenons à réduire les émissions au niveau mondial de manière substantielle, probablement de moitié, d'ici 2050. Il va sans dire qu'un effort collectif sera requis. Il est capital que nous nous mettions d'accord dès maintenant sur la nécessité de lancer un processus pour la période après 2012 – un processus auquel participeront toutes les parties à la Convention, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, et leurs capacités respectives. L'UE a retenu cette année que le groupe des pays développés devrait faire des efforts largement au-dessus de la moyenne en réduisant ses émissions de 15 à 30% d'ici 2020 et de 60 à 80% d'ici 2050 par rapport aux valeurs de référence prévues dans le protocole de Kyoto.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de CO_2 de 28%. Objectif ambitieux et difficile à réaliser. Au niveau national, nous avons mis en place un programme de promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Ainsi, en moins de trois ans, notre pays est devenu le leader mondial en ce qui concerne la puissance photovoltaïque installée par habitant, avec plus de 50 watt par habitant.

Nous avons également créé en 2004 un fonds de financement des mécanismes de Kyoto, doté dans une première phase de 15 millions d'euros pour les années 2005 et 2006. Il nous permettra de participer à des projets CDM et JI.

Monsieur le Président,

Les pays industrialisés devront non seulement continuer à assurer leur rôle de leader dans un futur régime; ils devront aussi se montrer solidaires envers les pays en développement, souvent les plus exposés aux conséquences du changement climatique. La mise en œuvre des objectifs du Millénaire doivent contribuer à améliorer la sécurité environnementale et le respect des équilibres écologiques.

Le Luxembourg, pour sa part, s'est engagé à Rio en 1992 de porter son aide publique au développement à 0,7% du produit national brut en l'an 2000, objectif qui a été dépassé et qui atteint 0,85% du PNB.

Monsieur le Président,

La lutte contre l'effet de serre n'est pas seulement un énorme défi pour préserver les écosystèmes de notre planète, elle constitue également une formidable chance pour le développement de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement. Il n'y a, à cet égard, pas d'opposition entre le renforcement de la croissance et le développement économique d'une part, et une utilisation plus rationnelle et plus économe des ressources naturelles d'autre part. Nous devons, grâce à un cadre approprié d'incitations, orienter nos économies vers un développement plus durable en encourageant notamment la recherche et l'innovation technologique, ainsi que la diffusion des technologies environnementales existantes. Ceci est particulièrement vrai pour le domaine de l'approvisionnement en énergie à un moment où la consommation d'hydrocarbures est en forte augmentation.

Monsieur le Président,

Nous avons la possibilité de lancer un processus aboutissant à un nouveau régime climatique multilatéral à la fois équitable et efficace d'un point de vue environnemental et économique. Seule une approche basée sur la solidarité, la responsabilité partagée et la coopération entre toutes les parties nous permettra d'y arriver, dans l'intérêt de nous tous et des générations futures.

Je vous remercie.

Exposé du ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, à la Chambre des députés sur le budget des recettes et des dépenses de l'État pour 2006

7 décembre 2005

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären Deputéierten,

d'Finanz- a Budgetspolitik ass d'Grondlag vu bal alle Politikberäicher, besonnesch awer vun der Wirtschafts- a Sozialpolitik. Gesond Statsfinanze sinn d'Fundament vun engem Land, wou et attraktiv ass fir Betriber Aarbechtsplazen ze schafen a fir d'Leit ze wunnen an ze liewen. Duerfir hu mir och eng grouss Responsabilitéit fir d'Gesondheet vun deene Statsfinanzen ze erhalen. Dat ass eng Responsabilitéit fir d'Regierung a fir de Budgetsminister. Dat ass och eng Responsabilitéit fir d'Chamber. Mä et ass och eng Responsabilitéit fir d'Leit alleguerten, well de Budget an d'Statsfinanze sinn net de Besëtz vun engem Minister oder vun enger Regierung; si ginn eis alleguerten eppes un.

De Budget 2006 ass e responsabele Budget deen éischtens Economie ënnerstëtzt andeem en héich Investitiounsausgabe virgesäit. Et ass zweetens e Budget deen d'Sozialpolitik staark weiderféiert. Et ass e Budget deen drëttens nei Politikfelder an d'Grondaufgabe vum Stat begleet, an et ass och e Budget deen d'europäesch Stabilitéitscritërë voll a ganz respektéiert.

Dat sinn am Fong schonn déi véier Haaptgrënn fir dësem Budget seng Zoustëmmung ze ginn. Ech si frou ze gesinn, datt d'Finanz- a Budgetskommissioun vun dëser Chamber déi Analys an déi dote Grënn fir hir Zoustëmmung zum Budget ze ginn, deelt.

Duerfir géing ech och gären ausdrécklech dem Rapporteur vun der Finanz- a Budgetskommissioun, dem honorabelen Här Roger Negri, zu dësem Projet de loi villmools Merci soe fir déi Konklusiounen, déi en duerch déi Analys vum Statsbudget gëschter an där Ried hei, gradesou wéi a sengem schrëftleche Rapport, gezunn huet.

Ech deele vill vun de Suggestiounen, déi d'Finanz- a Budgetskommissioun an den honorabelen Här Negri gemaach hunn. Reflexiounen och iwwert d'Bud-

getsprozedur, déi ee selbstverständlech an deene nächste Méint muss verdéiwen, och wann ech der Meenung sinn, datt ee muss op d'Erfahrungen notamment vu Frankräich waarden, éier ee kann definitiv Konklusiounen iwwer eng nei Budgetsprozedur zéien.

Ech sot, et ass e responsabele Budget. Zugläich weist dëse Budget awer an enger pluriannueller an europäescher Analys Limiten op. Mir hunn e strukturellen Defizit um Niveau vum Stat, deen eis mëttelfristeg grouss Schwieregkeete mécht, wann eis Reserven – Reserven, dat ass dat aus deene gudde Joren ugespuertent, op d'Säit geluechtent Geld – eis et net méi erlaben deen Defizit, wéi an deene leschte Joren, ofzedecken. Or, et gehéiert zu eisem Verständnis vun der Finanzpolitik, fir dës esou ze gestalten, fir datt mer haut och d'Grondlag schafe fir muer en agréabelt, geregelt Zesummeliewen an enger fräier a sécherer Gesellschaft ze assuréieren, wou wirtschaftleche Wuelstand geschafe gëtt an eng gewësse sozial Gerechtegkeet garantéiert gëtt.

Dëst Zil hu mer erreecht opgronn vun der Finanzpolitik vun de leschte Joren an och duerch de Budget fir d'Joer 2006. Mä eng responsabel Politik verlaangt an eisen Aen, datt een dauerhaft a sécher, iwwert déi nächst 15 Joer, versicht dës Ziler ze erreechen. An dozou ass d'Gesondheet vun de Statsfinanzen e Schlëssselelement, esou wéi och de Budget, dee fir d'Joer 2006 de Motor ass, deen eis zu den Ziler vun där virgenanntener Politik féiert.

Eis Statsfinanze sinn haut nach gesond wéinst de Reserven an der Statsschold. Si si muer a virun allem iwwermuer krank, wa mer haut keng präventiv Moossnamen an d'Weeër leeden, déi déi strukturell Problemer aus dem Wee schafen.

Wou sti mer dann? Ech géing gären haut d'Analys virun allem op zwee Punkte konzentréieren. Éischtens, d'Statsfinanzen an der Perspektiv 2006, souwuel national wéi europäesch, mä och mat hiren Elementer Statsschold a Reserve beliichten. Zweetens, eng Rei Remarquë maachen iwwert d'Erausfuerderungen déi mer hunn, fir déi nächst Joren am Kontext vum europäesche Stabilitéitsprogramm an och vun de Reformpisten, déi mer opgezeechent hunn an nach wëlle verdéiwen.

De Budget 2006 – an de Rapporteur vun dësem Haus huet et gëschter gesot – baséiert op engem staarke Wirtschaftswuesstum am europäesche Verglach. Mä mir hunn och an deem Budget mat enger héijer Inflatioun ze kämpfen. No der OCDE an och de Previsioune vun der Europäescher Kommissioun, kënne mer anscheinend d'nächst Joer vun engem Wirtschaftswuesstum vu 4,4% ausgoen. 4,4%, dat ass méi wéi d'Duebelt vun der Moyenne vun der Eurozon, wou 1,9% virgesi gëtt. Et ass méi wéi Frankräich, wou d'Europäesch Kommissioun mengt de Wuesstum géing bei 1,8% leien, an et ass méi wéi Däitschland, 1,2%.

Ech wëll iwwregens soen, datt mir de Budget vum Joer 2006 net op där optimisteschster Prognos opgebaut hunn, mä datt eis Wirtschaftsperspektiv fir d'nächst Joer déi vum Statec war, vun 3,8%, déi mer am Oktober beim Budgetsdépôt kannt hunn. Mä och dat ass e staarke Wirtschaftswuesstum.

Mir hunn awer zugläich och fir d'nächst Joer eng ganz héich Inflatioun. D'Inflatioun fir d'nächst Joer, esou gëtt eis virausgesot, géing tëschent 4 a 4,5% leien. Erëm eng Kéier als Rappel, d'Moyenne an der Eurozon ass d'Halschent: 2,2%. Mir hunn also e seriöe Problem, wou mer eng méi déifgräifend Ursaachenanalys musse maachen. Mir musse Léisungen, ech menge virun allem och an der Tripartite mat alle Sozialpartner, fir dës Fro fannen.

Wann ech eisen nominale PIB duerfir kucken – den nominale Wuesstum vun der Economie, PIB réel an d'Inflatioun –, da komme mer d'nächst Joer no der OCDE an der Europäescher Kommissioun op 6,9%. Wann ech dat mëttelfristeg kucken, iwwer fënnef Joer, esou wéi mer de mëttelfristege Wuesstum vun eiser Wirtschaft rechnen, dann hu mer an der Zäitspan 2004/2008 e mëttelfristege Wirtschaftswuesstum vu méi oder wéineger 7%. Dat ass staark. Et ass un deem wou mer eis sollen orientéieren, wa mer d'Finanz- a Budgetspolitik maachen.

Wa mer dëse Budget 2006 an enger nationaler Presentatioun kucken – also no eisem nationale Kontabilitéitsgesetz –, wou mer d'Dépense vun den Investitiounsfongen net mat arechnen, well se zum Deel vu Reserve finanzéiert ginn, wou mer awer d'Dotatioune matrechnen, déi mer aus dem jährleche Budget un déi Fonge maachen, da komme mer op e Gesamt-Dépensë-Budget vu 7,62 Milliarden, géigeniwwer engem Gesamt-Recettë-Budget vu 7,32 Milliarden. Dat mécht ënnert dem Strëch en Defizit vun 300 Milliounen – Defizit, no eiser nationaler Pre-

sentatioun –, deen et ze finanzéiere gëtt via d'Budgetsreserv an en Emprunt.

Déi Chiffere muss een natierlech hannerfroen. Wann ech d'Recetten an deem Budget vun 2006 kucken, da gesäit een, datt déi relativ staark ëm 6,2% wuessen. All grouss Steierkategorië si stabel oder weisen eng liicht Croissance op am Budget 2006 par rapport zum Budget deen Dir fir d'Joer 2005 gestëmmt hutt. Datselwecht gëllt, wann ech haut, uganks Dezember, déi estiméiert Steierrecettë fir 2005 kucken. Och da stellen ech fest, mat enger Ausnahm, datt mer bei alle Steierkategorië Stabilitéit, voire eng liicht Croissance ze verzeechnen hunn.

Déi eenzeg Ausnahm betrëfft d'TVA, wou mer fir d'nächst Joer am Budget 1,35 Milliarden agesat hu par rapport zum Budget vum leschte Joer, wou mer 1,58 Milliarden agesat haten. Mir mengen, datt opgronn vun de Chifferen, wéi mer se haut kennen, eng 400 bis 500 Milliounen TVA dëst Joer manner erakommen wéi mer dat am Budget voté d'lescht Joer gemellt hunn.

Duerfir gëtt et eng Rei Ursaachen. Sécherlech ass déi Lëscht net exhaustiv. Et gëtt jo am Joer 2005 en exceptionnel héije Remboursement dee gemaach ginn ass, dee mir an der Opstellung vum Budget 2005 net berücksichtegt haten.

Zweetens muss ech hei soen, datt ech mech an der Aschätzung vun der TVA fir d'Joer 2005 no uewe verschat hat. Et ass mer oft an deene leschte Jore reprochéiert ginn, datt ech d'Recettë géing ze niddreg asetzen. D'TVA vum Joer 2005 hat ech, opgronn vun der Evolutioun vun der TVA aus deene puer Joer virdrun, ze héich agesat.

An da gëtt et sécherlech och dodranner Elementer vun internationalem TVA-Bedruch, déi et selbstverständlech ze bekämpfe gëllt, dat, wat heiansdo ënnert deem Term "*fraud carrousel*" behandelt gëtt.

Zu dësem leschte Punkt géing ech gären e puer Observatioune maachen. D'Bekämpfung vun dësem internationalen TVA-Bedruch ass enorm schwiereg, well e ganz vill international Ramifikatiounen huet. Mir studéieren duerfir och zesumme mat eisen Noperen am Ausland eng Verbesserung vum System, zum Beispill dee sou genannten "*reverse charge model*", deen am Ausland fir de Moment och gepréift gëtt.

Mir mengen, datt mer hei eng méi enk Kooperatioun tëschent Justiz, Verwaltung a Polizei mussen erbäischafen, fir ze kucken, wéi mer dësem internationalen TVA-Bedruch besser kënnen hannendrukommen. Dat geet, wéi gesot, nëmmen an internationaler Kooperatioun.

An et ass och ganz kloer, datt déi nei Equipen, déi am Laf vum Joer 2006 d'Leedung vun den zwou Steierverwaltungen iwwerhuelen, der Regierung mussen en iwwerschafften Aktiounsplang virleeën, fir dëser Problematik kënne besser entgéintzetrieden, opgronn vun de Viraarbechten, déi geleescht gi sinn, an och opgronn vun den Erfahrunge vun de respektive Services antifraude vun de Verwaltungen. Hei muss och gekuckt ginn, wéi dëst duerch eventuell Ëmstrukturéierung beim bestehende Personal kann erreecht ginn.

Ech wëll hei zur Informatioun soen, datt selbstverständlech fir dës Aktivitéiten zousätzlecht Personal kann noutwendeg sinn, mä datt een zugläich muss wëssen, datt déi dräi Steierverwaltungen, dat heescht déi direkt Steierverwaltung, den Enregistrement an d'Douane, am Joer 2006 1 320 Mataarbechter hunn. An der Zäitspan 1999 bis 2006 huet de Finanzminister sech duerfir agesat, datt déi dräi Finanzverwaltungen zesummen 166 Leit bäikritt hunn, fir där wuessender Aarbecht an och där Problematik do besser bäizekommen. Och ass duerfir d'Prime fiscale agefouert ginn, fir d'Importenz vun där Aarbecht ervirzehiewen an och d'Fidélisatioun vun deene Statsbeamte bei där do Verwaltung ze erreechen.

Schliesslech géing ech gären zu dëser Problematik soen, datt et falsch ass, wann ee mengt mam Problem vun der Bekämpfung vum TVA-Bedruch – esou noutwendeg se och ass – och domadder eise Budgetsproblem geléist ze hunn. En ass een Element vu villen an onofhängeg vun der Budgetssituatioun muss dës Problematik verstäerkt ugepaakt ginn. Eise Problem ass den Déséquiliber tëschent Dépensen a Recettë pro Joer – ech kommen dorop zréck.

Déi generell Fro, wann een d'Recettë kuckt, ass natierlech och déi, ob eis Steierlandschaft déi richteg ass, ob een net soll, wéi an Däitschland, d'TVA erhéijen, ob een net soll d'Kierperschaftssteier, déi d'Betriber bezuelen, eropsetzen, ob een d'Gehältersteier

um aktuellen Niveau soll loossen, béid lescht Kategorien, déi mer viru Joren erofgesat hunn.

D'Regierung beäntwert dës Froe mat engem kloren Neen. Mir sinn der Meenung, datt dat schlecht wier fir de Konsum. Et wier schlecht fir d'Investitiounen, an et wier schlecht fir d'Kompetitivitéit vun de Betriber.

Trotzdeem sief zur TVA, wou mer déi niddregst an Europa hunn, d'Remarque erlaabt, datt, wann et stëmmt, wat de Statec seet, nämlech datt sech en Deel vum Konsum verlagert an d'Nopeschregiounen an d'Ausland, ee sech dann d'Fro muss stellen, firwat dat esou ass, well do d'TVA bekanntermoosse vill méi héich wéi zu Lëtzebuerg ass.

Mir brauchen also duerfir eng Diskussioun an der Tripartite iwwert d'Inflatioun. Ech mengen, datt mer e Pakt brauche mat de Betriber iwwert d'Präisentwécklung zu Lëtzebuerg, well et ass d'Präisentwécklung, déi zum Deel dëst ënnerschiddlecht Konsumverhale par rapport zu de leschte Jore mat sech zitt.

D'Steierpolitik ännert sech 2006 an de Kategorië Gehältersteier, TVA a Kierperschaftssteier, déi grouss Einnahme vum Stat, net, well mer wëllen de Konsum an d'Investitiounen net bremsen, mä encouragéieren.

Wat d'Dépensen ubelaangt, esou klammen déi staark am Budget 2006, ëm 8,8%. Am nationale Budget klamme se ëm 8,8%, dat heescht ouni d'Dépensë vun de Fongen, mä mat den Dotatiounen un d'Fongen. Déi 8,8%, déi an der Diskussioun sinn, hunn eng ganz kloer Ursaach. Fir d'éischt emol ass d'Dotatioun vum Stat un d'Sécurité sociale, dat heescht d'Krankekeesen, d'Pensiounskeesen, d'Fleegeversécherung, vun engem Joer op dat anert ëm 11,5% geklommen. Mir bezuelen an déi Keesen: Krankekeesen, Pensiounskeesen a Fleegeversécherung am nächste Joer 1,73 Milliarden Euro.

Mir hunn d'Dotatioun un de Beschäftegungsfong ëm 10% geheicht, well e méi Ausgaben huet wéi an der Vergaangenheet. Mir hunn och d'Dotatiounen un d'Investitiounsfongen, déi Investitiounsfongen mat deenen eis Bauprojete getätegt ginn, ëm 20% geheicht, well mer wëllen, datt an deenen nächste Joren déi Investitioune kënne finanzéiert ginn.

Dat zesumme bréngt et mat sech, datt mer eng héich Augmentatioun vun den Dépensë vum nationale Budget hunn. A mer hunn zugläich, an ech wëll dat extra ënnersträichen, déi normal Fonctionnementskäschte vum Stat ëm 6,7% gekierzt. De Stat gëtt fir seng courant Ausgaben d'nächst Joer manner aus wéi am Laf vum Joer 2005.

Déi staark Croissance vun den Dépensen huet also virun allem dräi Grënn: déi exceptionnel héich Fiscalisatioun vun eiser Sécurité sociale, e wuessende Chômage – eleng d'Indemnisatioun u voll indemniséiert Chômeure kascht de Fonds pour l'Emploi d'nächst Joer 140 Milliounen Euro – an de Wëllen d'Investitiounsausgaben héich ze halen an och finanzéierbar fir déi nächst Joren.

Déi Dépensen, déi mer mat deem Budget d'nächst Joer privilegéiert hunn, hunn eng kloer Prioritéitestellung. Véier Prioritéite kann een dorauser liesen. Éischtens hu mer déi Dépensen privilegéiert, déi d'Zukunft vum Land preparéieren; zweetens déi Dépensen, déi d'Liewensqualitéit vun de Familljen hei am Land verbesseren; drëttens déi Dépensen, déi d'Grondaufgabe vum Stat erfëllen, a véiertens och déi Dépensen, déi eis Betriber ënnerstëtzen.

Erlaabt mer hei e puer Beispiller ze ginn, fir dat ze illustréieren. D'Dépensen un d'ëffentlech Fuerschung, eng Zukunftspolitik, klammen ëm 21% d'nächst Joer. D'Dépensë fir d'Wunnengsbaupolitik klammen d'nächst Joer ëm 15%. D'Fonctionnementskäschte vum ëffentlechen Transport klammen ëm 30%. Mir ginn 58 Milliounen Euro aus fir Kannerbetreiungsstrukturen. Mir gi 26% méi aus fir alles dat, wat mer ënnert dem Begrëff eLëtzebuerg verstinn, ze finanzéieren. A mir ginn 88 Milliounen aus fir direkt an indirekt Hëllefen un d'Betriber.

Dat ass alles Zukunftspolitik. Domadder gestalte mer eist Land esou, wéi mer et gären an deem nächste Joer, an doriwwer eraus, hätten. An d'Betriber, an domadder och d'Aarbechtsplaze ginn natierlech och ënnerstëtzt duerch déi extrem héich Investitiounspolitik, déi mer 2006 wëlle viruféieren. Dat ass wichteg fir d'Betriber an dat ass och wichteg fir d'Liewensqualitéit hei am Land, doduerch datt nei Infrastrukturen entstinn.

Am Joer 2006 gëtt de Lëtzebuerger Stat 770 Milliounen Euro aus fir Investitiounen ze tätegen, souwuel

iwwert de Budget wéi duerch d'Fongen. Dat ass eng Croissance vu 27% an dat stellt 2,7% vum Bruttoinlandsprodukt duer. Déi Investitiounspolitik ass eng Politik déi d'Zukunft vun eisem Land preparéiert.

Wann ech Iech soen, datt mer 100 Milliounen ausginn fir Schoulen ze bauen, datt mer 126 Milliounen ausgi fir den neie Flughafen, 243 Millioune fir eist Schinnennetz, 120 Millioune fir eis Spideeler, 115 Millioune fir eis Altersheimer, – an ech kënnt déi Lëscht weiderféieren – da gesäit een, datt am Joer 2006 déi Dépensen – well dat si just déi vum Joer 2006 – extrem noutwendeg sinn a gewollt si vun der Politik fir eng Rei fundamental Besoinen, esou wéi mir se gesinn, an eiser Gesellschaft ze bedéngen.

An trotzdeem hu mer gespuert! Et gëtt nach vill méi Besoinen, mä mir wollten net all déi Investitiounsausgaben tätegen, déi mer herno net finanzéiert kritt hätten. Duerfir hu mer am Investitiounsberäich direkt oder indirekt Investitiounen zréckgesat. Net een, net zwee, mä ganz vill Projeten a ville Beräicher. Duerch dat Zrécksetze vun enger ganzer Rei vu Bauprojeten an deenen nächsten zwee Joer gi mer eleng 55 Milliounen Euro manner aus, an iwwer dräi Joer gekuckt gi mer duerfir un Investitiounsdépensen 150 Milliounen Euro manner aus, duerch dat Reportéiere vun enger Rei Projeten am direkten an indirekten Investitiounsberäich.

Et ass falsch ze soen: mir stoppen d'Investitioun. Mir hale se op engem héijen Niveau, deen Niveau geet souguer nach erop d'nächst Joer, mä mir maachen net alles, mir kënnen net alles maachen. Dat wat mer awer maachen, dat kënne mer zum groussen Deel iwwert déi Reserve finanzéieren déi mer an de leschte fënnef, sechs, siwe Joer op d'Säit geluecht hunn, mä dës Investitiounsausgabe fannen, ouni Berécksichtegung vun de Reserven, en direkten Nidderschlag an der Berechnung vun eisem Budget no europäesche Critèren.

Duerfir muss ee selbstverständlech, haut méi wéi jee, eise Budget, fir e genee ze kucken, net nëmmen no där nationaler Presentatioun kucken, wéi ech dat elo grad gemaach hunn, mä verstäerkt och no deenen europäesche Berechnungsmodussen, de sou genanntene Maastricht-Critèren oder de Stabilitéitspakt-Critèren. Wa mer nämlech do fir d'nächst Joer eis Recettë par rapport zu den Dépensë kucken, da gesi mer, datt de Stat 2006 en Defizit – an och dat ass gëschter hei mentionnéiert ginn – vun 1,2 Milliarden Euro huet.

Am europäesche Verglach muss ee selbstverständlech d'ganz ëffentlech Hand kucken, net nëmmen de Stat, wou d'Chamber an d'Regierung direkt zoustänneg sinn, mä d'gesamt ëffentlech Hand, dat wat europäesch d'Administration générale genannt gëtt, wou och d'Gemengen an d'Sozialversécherung dra berücksichtegt ginn. Dann hu mer d'nächst Joer en Defizit vu 530 Milliounen Euro oder minus 1,8% vun eisem Bruttoinlandsprodukt. Mir hunn also och en Defizit d'nächst Joer, a méi e staarken, nom europäesche Berechnungsmodus.

Mat anere Wierder: wann an zwee, dräi Joer eis Reserven opgebraucht sinn, mat deene mer haut, wéi gesot, en Deel vun deem Defizit kënne finanzéieren, da feelen eis jährlech, no onverännerter Politik, 1,2 Milliarden, an doriwwer musse mer schwätzen.

D'Sécurité sociale huet en Iwwerschoss vun 2% vum PIB, mä et dierf een net hei aus den Ae verléieren, datt deen Iwwerschoss largement duerch den Transfert kënnt dee mer aus dem nationale Budget un d'Sozialversécherunge maachen, a wann ech virdrun erkläert hunn, datt eisen nationale Budget ëm 8,8% klëmmt, datt doranner d'Dépensen an d'Dotatiounen un d'Sozialversécherungen ëm 11,5% geklomme sinn, dann erkläert dat och deen Iwwerschoss vun de Sozialversécherungen.

Mä, europäesch gekuckt, musse mer dat selbstverständlech alles zesumme kucken.

Mir hunn en Defizit um Niveau vum Stat zënter 2002. A mir hunn och d'lescht an d'virlescht Joer bei de Budgetsdebatten iwwert deen Defizit um Niveau vum Stat geschwat. Am Stabilitéitspakt, am Stabilitéitsprogramm, dee mer regelméisseg aktualiséieren, an deen och ëmmer erëm an d'Chamber geschéckt gëtt an op Internet publizéiert gëtt, hu mer deen Defizit fir déi Jore virausgesot a berechent, a mir hunn drop higewisen, datt mer mëttelfristeg strukturell Problemer hunn.

Duerfir stellt sech d'Fro: wéi kann een aspueren? Aspueren 2006 oder aspueren duerno? Zum Budget 2006 géing ech Iech wëlle rappeléieren – an d'Kollegen an der Regierung wëssen dat –, datt mer dee Budget extrem strikt opgestallt hunn, a mir wäerten dee Budget och mat gréisster Rigueur ausféieren.

Mir hunn e strikt opgestallt. D'Propositiounen déi d'Regierung virgeluecht kritt huet, déi de Budgetsminister an éischter Phas virgeluecht kritt huet, déi waren iwwer 18%, a villes vun deem wat gefrot ginn ass vun de Kolleegen an der Regierung, war néideg an noutwendeg. Mir hunn awer als Regierung gemeinsam eis herno op 8,8% fixéiert.

Mir hunn e strikt opgestallt, mä mir wollten eng Dotatioun un d'Fonge maachen, déi substanziell wier. Ech rappeléiere wat ech virun zwou Minutte gesot hunn, datt d'Dotatioun un d'Fongen ëm 20% am Budget 2006 klëmmt. Déi klëmmt ëm méi wéi 70 Milliounen Euro, wat 1% Croissance vum Budget ass. Hätte mer also, wat mer hätte kënne maachen wéint eise Reserven, d'Dotatiounen un d'Fonge manner héich gemaach, da wier och eise Budget vill manner héich geklommen.

Mir wollten dat net maachen. Mir wollten dat net maachen, well dat wier schlecht fir d'mëttelfristeg Finanzéierung vun den Investitiounsausgaben, et wier schlecht fir d'Lëtzebuerger Betriber, déi net sécher wieren, datt déi Investitiounsausgabe géinge bezuelt ginn. A mir wollten näischt maachen, wat d'Lëtzebuerger Wirtschaft an dësem Moment géing zousätzlech bremsen.

Zweetens si mer selbstverständlech gebonnen u Gesetzer, wa mer de Budget opstellen, an drëttens wollte mer en ausgeglachene Pak vu Moossname proposéieren, dee vill noutwendeg Politikberäicher ofdeckt.

Mir wëllen och net, net haut, net muer an net iwwermuer, an der Hektik an ouni all d'Konsequenzen ze iwwerleeën, hei oder do Spuermoossname proposéieren, mä déi mussen ëmmer an engem Pak iwwerluecht ginn, gekuckt ginn, wat d'Konsequenzen op d'Wirtschaft sinn, wat d'Konsequenzen op de sozialen Equiliber sinn.

Ech rappeléieren awer, datt mer trotz all deem och bei den Investitiounen am nächsten an iwwernächste Joer scho massiv agespuert hu bei héijen Investitiounsausgaben.

Wa mer e strikt opgestallt hunn, da bleift et, datt mer selbstverständlech awer och an der Exekutioun wäerten extrem strikt sinn. Do si mer op enger Linn mat der Finanz- a Budgetskommissioun vun dësem Haus. Ech wëll hei d'Chamber driwwer informéieren, datt déi strikt Exekutioun och eis Ligne de conduite an deene leschte Jore war.

2003 si mer dovun ausgaangen, wéi mer de Budget presentéiert hunn, datt mer um Niveau vum Stat en Defizit géinge kréie vu minus 2% vum PIB. Dovunner si mer ausgaangen. Dat hu mer der Chamber matgedeelt. Resultat war, datt mer no europäeschem Berechnungsmodus en Defizit herno hate vu minus 1,7%.

Datselwecht ass 2004 geschitt. Mir hunn der Chamber matgedeelt, datt mer géingen ausgoe vun engem Budgetsdefizit um Niveau vum Stat vu minus 3% vum PIB. Duerch eng strikt Exekutioun hu mer nëmme minus 2,7% Defizit gehat. Dat ass vill, mä mir hu manner Defizit gemaach wéi dat wat mer gesot hunn, duerch eng strikt Exekutioun.

2005 hoffen ech, datt eis datselwecht geléngt. Mir hu virun enger Zäit op Bréissel fir dëst Joer no den deemolege Berechnungen en Defizit vu minus 2,3% vum PIB gemellt. Ech hoffen, datt et manner gëtt duerch konsequent Aspueren, a mir wäerten alles maachen – all d'Ministeren –, fir ënner 2% Defizit am lafende Joer ze bleiwen.

Deene Leit, deenen d'Aspuerungen elo 2006 net wäit genuch ginn, soen ech: d'Engagement vun der Regierung ass ganz kloer. Mir wäerten eng rigouréis Exekutioun vum Budget maachen, esou wéi déi Jore virdrun, wa méiglech nach méi streng. Mir fillen eis ënnerstëtzt duerch de Rapport vun der Finanz- a Budgetskommissioun, an hoffen och opgronn vun deem staarke Message vun der Finanz- a Budgetskommissioun, datt do wou Aspuerunge Gesetzesänderunge mat sech zéien, wou déi noutwendeg sinn, datt d'Chamber deenen och schonn 2006 gréng Luucht gëtt, fir datt se och 2006 budgetswierksam Reduktioune kënne mat sech zéien.

Gradesou kloer soen ech deenen, déi d'Fro stellen, wat da vum Budget vun 2006 exekutéiert gëtt, datt aus evidenten Zäitgrënn – ech erënneren un eis Gesetzesprozedur, un eis Dialogbereetschaft a well mer Economie net wëllen irresponsabel bremsen – am Joer 2006 keng fundamental Änneruungen an der Exekutioun vum Budget 2006, par rapport zu deem, wat d'Chamber d'nächst Woch zur Ofstëmmung huet, virkommen.

De Budget 2006 ass e responsabele Budget. Et ass e Budget, deen d'Grondaufgabe vum Stat an eis politesch Prioritéiten ofdeckt. Et ass e Budget deen Economie, eis Betriber, eis Aarbechtsplaze

bewosst staark ënnerstëtzt. An et ass e Budget – an dat ass net onwichteg –, dee voll a ganz de Stabilitéitspakt respektéiert. Duerfir froe mer ëm d'Zoustëmmung zu dësem Budget vum Parlament.

Mä zu der Gesondheet vun de Statsfinanze kann ee selbstverständlech net nëmmen de Budget 2006 kucken. Et muss een och déi aner Elementer vun de Statsfinanze kucken, notamment d'Statsschold an d'Reserven.

Eis Nettostatsschold beleeft sech Enn dëst Joer – dëse Mount – op 180 Milliounen Euro. Dat sinn nëmmen 0,7% vum PIB. Dat ass, Här President, historesch an europawäit eemoleg niddereg. Vun 1998 u bis haut, hunn ech als Tresorminister net een eenzegen Emprunt gemaach, well ech wollt eng Marge hale fir d'Zukunft. Eng Marge, déi eis elo zegutt kënnt, fir elo kënne léinen ze goen, fir Investitiounsausgaben ze finanzéieren. Mir hu keng Empruntë gemaach, trotz Autorisatioune vun der Chamber. Dat zum Beweis vun der Rigueur an der Ausféierung vun deem, wat d'Chamber eis erlaabt.

Vun 1998 bis 2005 ass keen Emprunt opgeholl ginn. Wann ech d'Critërë vu Maastricht kucken an d'Berechnung vun der Schold, da kann een net nëmmen de Stat selwer kucken, mä et muss ee selbstverständlech och d'Gemengen an déi indirekt Finanzéierungen, wéi de Fong Belval, de Flughafen, d'Loi de garantie an anerer, mat arechnen. Wann ech dat alles zesumme kucken, da kënnt eis ëffentlech Schold op plus ou moins 6% vum PIB. Och dat ass wäit ënnert deene 60% vum Bruttoinlandsprodukt, déi no europäesche Regelen erlaabt sinn.

Fir d'nächst Joer freet d'Regierung d'Chamber d'Autorisatioun fir, wann noutwendeg, 500 Milliounen Euro léinen ze goen. Da kéime mer op eng Gesamtverscholdung vun der ëffentlecher Hand vun 9,6% vum PIB. Ech wëll zu deene 500 Millioune soen, datt dat manner ass, wéi eis gesamt Investitiounsausgabe vum nächste Joer. Wann ech an d'Nopeschlänner kucken, finanzéieren déi sämtlech Investitiounsausgaben iwwer Emprunt. Mir maachen deen Emprunt héchstwahrscheinlech, obschonn datt d'Reserven eis géingen erlaben – och elo nach – eis Investitiounsausgaben iwwer si ze tätegen. Ech hätt just gären, datt, wann een d'Finanzsituatioun vun 2006 kuckt, datt een d'Gesamtbild kuckt.

Mir hunn also kee Problem fir Schold ze maachen. Zugläich soen ech awer, datt dat net dierf eng Solution de facilité sinn, well mer wëllen net an eng Verscholdungsspiral kommen, wou mer all Joer misste massiv Schold ophuele goen. Dat wier geféierlech, besonnesch dann, wann eis Reserven emol net méi do wieren.

Eis Reserve leien Enn 2005 – also elo – bei ronn 1,5 Milliarden Euro. Dat ass am Verglach mat 1999 méi. 1999 hate mer 1,3 Milliarde Reserven. Mir hunn haut 1,5 Milliarde Reserven, woubäi dat net heescht, datt dat fräi verfügbar Sue sinn. Dat sinn déi Suen, déi mer och op d'Säit geluecht hunn, d'Avoire vun de Fongen, fir déi Investitiounsausgaben ze tätegen, déi mer heibannen décidéiert hunn, oder déi mer an der Planung hunn. Déi 1,5 Milliarden Avoire vun de Fonge ginn duer, fir zweemol eis Joresinvestitiounsausgaben ze tätegen. Ech rappeléieren wat ech virdru schonn zweemol gesot hunn, datt déi d'nächst Joer bei 750 Millioune leien.

Mir hunn also eng Finanzpolitik gemaach déi d'Zukunft preparéiert. Mir hunn net direkt d'Suen ausginn wa se erakomm sinn. Mir hunn dat gemaach wat ee soll maachen, wann ee verantwortungsvoll mat de Statssue wëllt ëmgoen. Mä déi Reserve ginn net am Calcul vum Defizit no Maastricht berücksichtegt. Duerfir muss een déi ëmmer an enger Catégorie à part a sengem Kapp féieren.

An et ass duerch d'Reserven an duerch déi niddereg Statsschold, zesumme mat eisem Budget vun 2006, wou ee ka soen, datt mer als Resultat vun eiser Finanzpolitik haut nach gesond Statsfinanzen hunn. Mä mir hunn e strukturelle Problem, well mer pro Joer méi ausgi wéi mer erakréien, gerechent no den europäesche Critèren; akzeptabel an de leschte Joren, well mer et konnte mat Reserve finanzéieren; inakzeptabel fir d'Zukunft, wa mer näischt ënnerhuelen.

An dat bréngt mech zu de groussen Erausfuerderunge fir déi nächst Joren. Erausfuerderungen déi zum Zil hunn, gesond Statsfinanzen ze erhalen. Wat sinn dann do eis Problemer mëttelfristeg an der Finanz- a Budgetspolitik? Problemer, déi iwwregens, wann ech verschidde Saache liesen an héieren, net jiddferee wëllt gesinn.

Ech gesinn der virun allem véier Stéck. Éischtens, eis Dépensë si méi héich wéi eis Recetten an de mëttelfristege Wuesstum vun eiser Wirtschaft.

Zweetens, de Wuesstum vun den Dépensë gëtt ze vill gesteiert vun Automatismen. Drëttens, mir mussen an deenen nächste Joren eng Rei nei Dépensen tätegen, déi fir d'Zukunft vun eisem Land wichteg sinn. A véiertens, mir hunn eis europäesch, an der Eurozon, zu engem Stabilitéitspakt verflicht, deen et ze respektéiere gëtt, an dat verlaangt, vu eisen aktuellen Defizit, Aspuerungen.

Dës véier Punkte muss ee selbstverständlech an enger Kombinatioun gesinn. Et kann ee sech net een erauspicken. Et ass d'Zesummespill vun deene véier Problemer, déi mer mussen ugoen, an déi sinn enorm komplizéiert. Mä déi véier Punkte muss ee sech awer virun Aen halen. Duerfir verstinn ech net, datt Eenzelner soen: et ass jo kee Problem do. D'Regierung, de Statsminister, de Budgetsminister, déi schafe just hei e Problem, aus welleche Grënn och ëmmer. Mir hunn déi do véier Problemer an der Erausfuerderung vun der Zukunft unzegoen.

An erlaabt mer duerfir dës Défien ze beschreiwen, datt och jiddferee versteet, wourëms et dann do geet. Nach eng Kéier:

Éischtens, de Rappel vun 2006. De Stat gëtt 2006 1,2 Milliarde méi aus wéi en an deemselwechte Joer erakritt: 530 Milliounen, wa mer d'gesamt ëffentlech Hand kucken, also och d'Gemengen an d'Sécurité sociale.

Zweetens, wat seet dann dee Stabilitéitspakt an dee Stabilitéitsprogramm, wat net iergendeen theoretescht Dokument ass, mä wat soll zum Zil hunn, datt mer eng gemeinsam Budgetspolitik an där Zon hunn, wou mer déi gemeinsam Währung hunn – wat e wesentlecht Element vu Stabilitéit ass.

Dee Programm gesäit vir, datt mir all Joer eisen Defizit ëm 0,5% vum PIB kierze mussen. D'Differenz tëschent de Recetten an den Dépensë muss ëm en halwe Prozent vum PIB, dat si fir de Moment 150 Milliounen Euro, oder 6 Milliarde Lëtzebuerger Frang, méi kleng gemaach ginn, fir 2008 dann – bis dohinner leeft eise Stabilitéitsprogramm – op minus 0,2% vum PIB ze kommen. Da si mer plus ou moins erëm gläich, Recetten an Dépensen.

Drëtt Observatioun zu deenen Défien. Ech sot, eis Dépensë wuesse méi schnell wéi d'Recetten, a wuessen duerch Automatismen. Wat heescht dat? Wéi mer de Budget 2006 ugefaangen hunn ze maachen, hate mer direkt duerch Automatismen eng Croissance vun den Ausgabe vu 5,1%. 5,1%! Dovunner war d'Inflatioun plus 2,3%, d'Cotisatiounen un d'Kranken- an d'Pensiounskeese plus 2%, an d'Gehältermass beim Stat plus 0,8%. Dat mécht zesumme 5,1%. Zack! Ouni datt mer iergendwéi an der Politik agegraff hätten, mä als Konsequenz vun Automatismen, déi d'Chamber a Gesetzer agefouert huet.

Deen Automatismus ass um Niveau vum Stat besonnesch staark och duerch d'Indexéierung vu ganz villen Ausgaben. An dat sinn net nëmmen d'Gehälter beim Stat, mä och ganz vill Kontrakter. Am Statsbudget si 65% vun alle Budgetsausgaben indexéiert. An eng Indextranche kascht am Statsbudget 125 Milliounen Euro. Wann also d'nächst Joer eng Indextranche ufält, duerch déi staark Ukoppelung vun eise Budgetsausgaben – och a ganz ville Verträg – un den Index, kascht dat de Stat 125 Milliounen Euro méi.

Véierten Défi, niewent deenen Automatismen, niewent dem Stabilitéitsprogramm, niewent eisem strukturelle jährlechen Defizit musse mer an deenen nächste Joren nei Politikfelder ugoen oder zousätzlech Dépensë kréien, déi mer eis entweder duerch national politesch Ziler gesat hunn oder déi aus internationalen Engagementer entstinn. Mir brauchen also en Ëmschichtungseffort op verschiddenen Dépensen, fir domadder kënnen aner Dépensen och, oder méi staark wéi an der Vergaangenheet, ze tätegen.

Déi Lëscht ass och net exhaustiv, mä erlaabt mer e puer Dépensen erauszehuelen. Heiheem hu mer zwou Kategorië vun Dépensen, déi an deenen nächste Jore wäerte ganz sécher klammen. Éischtens eng Gesellschaft. wou mer wëllen d'Kombinatioun vu Famill, Schoul, Beruff mateneen méiglech maachen, verlaangt bei de Kannerbetreiungsstrukturen nei an zousätzlech Dépensen. Heiheem hu mer och eng Gesellschaft, wou d'Leit méi al ginn, do brauche mer méi Dépensen, souwuel vum Stat wéi vum Eenzelnen, am Beräich vun der Gesondheet an der Fleeg.

Dat eleng sinn zwee Beräicher an der Politik heiheem, déi an deenen nächste Jore méi deier ginn, duerch déi mer also spuere mussen op anere Plazen, fir bei dem Zesummespill vun deenen Eraus-

fuerderungen, déi ech genannt hunn, kënnen en ausgeglachene Budget 2008 fäerdeg ze bréngen.

Da gëtt et nei Dépensen a Beräicher, an deene mer international Engagementer agaange sinn. Ech gesinn der virun allem véier, wou et international an europäesch Critèrë gëtt, déi mer mussen an och wëlle respektéieren: d'Fuerschung, d'Entwécklungshëllef, d'international Sécherheet an d'Ëmweltpolitik.

Bei der Fuerschung gëtt et en Zil, wat heescht, datt d'ëffentlech Fuerschung soll op 1% vum PIB wuessen. Mir hunn haut am Budget 2006, an deem mer dat staark an d'Luucht gesat hunn, eppes liicht iwwer 0,3% vum PIB. D'ëffentlech Fuerschung, grad esou wéi iwwregens déi privat Fuerschung, ass e Schlësselelement fir kompetitiv ze bleiwen, fir besser ze si wéi déi aner, fir weiderzekommen. Duerfir spillt och an deem Beräich a bei deenen Ausgaben d'Universitéit Lëtzebuerg eng ganz wichteg Roll.

Zweetens hu mer de Beräich vun der Entwécklungshëllef. Et ass eng moralesch Flicht vun engem Land wéi eisem, och wann et e bësse manner gutt geet, fir net aus den Aen ze verléieren, datt et deene meeschte Leit op der Welt, a besonnesch op anere Kontinenter, nach vill, vill méi schlecht wéi eis geet. Virun der Aarmut an der Welt an de Katastrophen an der Welt dierf een d'Aen net zoumaachen. An et ass schlussendlech och an eegenem Intérêt, well déi Problemer vun der Emigratioun aus Afrika an Immigratioun bei eis sinn och domat ze behiewen andeem mer eng aktiv Kooperatiounspolitik maachen. Och do hu mer e politescht Zil fixéiert, wat op 1% vum Revenu national brut soll hiféieren.

Drëttens, d'international Sécherheetspolitik. Grad esou wéi bei der Entwécklungspolitik geet et och hei ëm international Solidaritéit. Wësst Der, mer kënnen net vun der Sécherheet a vun der internationaler Sécherheet profitéieren a bei de Krisemanagement-Missioune vun der Europäescher Unioun soen, do maache mir net mat; dat kënnen déi aner maachen, déi aner kënnen dat finanzéieren. Et wäerten an der Zukunft souwuel bei der Europäescher Unioun wéi bei der NATO méi a méi komplizéiert Asätz ginn, bedéngt och duerch internationalen Terrorismus an international organiséiert Kriminalitéit.

Et wier falsch ze soen an ze menge, mam Hiweis op eis Entwécklungshëllef, datt mer aus deenen internationalen Engagementer kënnten aus dem Solidaritéitsbäitrag, dee mer leeschte mussen, erauskommen. D'europäesch Sécherheets- a Verdeedegungspolitik léisst dat net zou.

Mir hunn haut e ganz klenge Volet vun Arméiausgaben: 0,5% vum Bruttoinlandsprodukt. D'Moyenne an der Europäescher Unioun, dat, wat déi aner eis virhalen, läit bei 1,7% vum Bruttoinlandsprodukt. Déi Zweetlescht an der Rei, déi, déi am zweetmannsten ausginn, sinn d'Belsch mat 1,2% vum Bruttoinlandsprodukt. D'NATO huet vun deenen neie Memberen, déi bäigetruede sinn, 2% vum Bruttoinlandsprodukt verlaangt. Duerfir hu mer eng Arméireform annoncéiert, net fir opzerëschten, net fir eng grouss Armei ze kréien, mä fir e bësse méi eiser internationaler Solidaritéitsflicht bäizekommen.

Wat och an eisem eegenen Intérêt ass, well näischt kann doriwwer ewechtäuschen, datt Sécherheet dobaussen a Sécherheet heibannen enk mateneen zesummenhänken. De Bäitrag vun de Lëtzebuerger Zaldoten a Polizisten um Balkan oder an Afghanistan ass och e Bäitrag zur Sécherheet heiheem, well organiséiert Kriminalitéit, Terrorismus an Drogen entstinn net hei, mä entstinn am Ausland.

Mir musse kucken, d'Regierung zesumme mat der Chamber, a wéi engem Rhythmus mer méi no bei déi europäesch Verflichtunge kommen. Doriwwer hätt d'Regierung gären eng Debatt mat den Deputéierten. Et ass hei eng Fro vun der Kredibilitéit vun der Lëtzebuerger Aussepolitik; et ass eng Fro vun dem Solidaritéitsengagement vun eisem Land an Europa.

Eng aner international Dépensëkategorie, déi eis och direkt betrëfft, ass selbstverständlech d'Ëmweltpolitik. Den Här Rapporteur huet gëschter heiriwwer méi laang geschwat: Kyoto – och hei gëllen international Regelen.

Mir sinn amgaang, national Moossnamen an d'Weeër ze leeden, an do, wou dat net duergeet, musse mer international Mechanisme spille loossen, fir dës Ziler ze erreechen. Dat huet e ganz héije Käschtepunkt iwwert déi nächst Joren. Dat wäert och zousätzlech Dépensen, besonnesch no 2008 an 2009, mat sech zéien.

Mä bei deene véier Beräicher, déi ech elo grad ernimmt hunn, geet et am Fong véiermol ëm dat-

selwecht, souwuel an der Innenpolitik wéi an der domat verbonnener Aussepolitik: Et geet ëm d'Zukunft vun eisem Land, an et geet ëm d'Zukunft vun eise Kanner. Mir hätte gären e fortschrëttlecht, séchert, gerecht an ëmweltfrëndlecht Land, an dat verlaangt eng ganz Rei nei Dépensen.

Dat ass eng enorm Erausfuerderung, dees si mer eis bewosst, well mer eis Grondaufgabe vum Stat wëlle mam Budget bezuelen an zugläich nei Politikfelder ugoen, an da musse mer nach eng Reduktioun vum Budgetsdefizit maachen. Dir gesitt, et ass net liicht.

Wéi kréie mer dat hin?, sot Dir. Ech menge mir kréien et hin an der Kombinatioun vun enger ganzer Rei Politiken, déi mer mussen iwwerdenken, a mat eisem politesche Wëllen; politesche Wëllen, deen och muss als Zilsetzung hunn, datt mer eise Sozialstat net wëllen ofschafen an datt mer eise Wirtschaftsstanduert wëllen attraktiv halen.

Mir kréien et awer nëmmen hin, wa mer akzeptéieren, datt mer eng Rei Transformatioune maache mussen. Dësen Discours hu mer iwwregens schonn d'lescht Joer hei gefouert, just et wollt net jiddfereen deen Discours héieren! Ech hunn zum Beispill d'lescht Joer a menger Budgetsried geschwat vum Plafonnéiere vun dem Sozialbudget a vun dem Investitiounsbudget. Dat ass op verschiddene Plazen interpretéiert ginn als d'Ofschafe vum Sozialstat. Dat hat deemools wéi haut zum Zil, dat iwwerméisseg automatescht Uwuesse vun eisen Ausgaben ze bremsen.

Mir hätte gären – dat ass d'Zilsetzung vun all eisen Transformatiounsdiskussiounen, déi mer an deenen nächste Wochen a Méint féieren – e sozial gerechten, effikassen, finanzéierbare Sozialbudget. Dorëms geet et. Mir maachen en Appel fir d'Automatisme beim Uwuesse vun de Budgetsdépensen ze stoppen.

Den Här Statsminister huet den 12. Oktober hei bei senger Erklärung eng Rei Reflexiounspistë vun der Regierung mat deem doten Zil virgeluecht. En Zil, wat war, ech soen et nach eng Kéier, d'Bremse vum automateschen Uwuesse vun de Statsdépensen, an Aspuerungen.

An deem Kontext gëtt ëmmer gefrot, iwwer wat mer da géinge schwätzen. Mä liest déi Deklaratioun no! Mir mussen ënner anerem iwwert d'Finanzéierung an d'Aspuerungspotenzial bei Sozialleeschtungen aller Aart diskutéieren, mam Zil – ech soen et nach eng Kéier –, d'sozial Gerechtegkeet dobäi ze erhalen.

Mir mussen d'Indexéierung vu 65% vun de Budgetsausgaben an enger Debatt zum Thema maachen. Mir musse kucken, ob et noutwendeg ass, all déi Budgetsausgaben do weiderhi voll a ganz un den Index gebonnen ze halen. D'Uwuesse vun der Gehältermass beim Stat an am konventionéierte Secteur muss iwwerpréift ginn, gradesou wéi mer mussen eng Diskussioun féieren iwwert d'statlech Subventiounen un d'Gemengen an un d'Betriber.

Mir wëllen, wat d'Investitiounen ubelaangt, den Investitiounsvolumen op engem héijen Niveau halen, mä mir kënnen net an deenen nächste Joren alles zur gläicher Zäit maachen. Wa mer wëllen den Defizit kierzen – an dat musse mer, ech mengen ech hunn dat de Mëtten oft genuch bewisen –, da musse mer och d'Investitiounsausgabe plafonnéieren. A plafonnéieren, dat heescht, mat deem Chiffer wéi deen, dee mer haut hunn, op engem héijen Niveau halen.

Ech rappeléieren nach eng Kéier, datt déi Investitiounsausgaben d'nächst Joer ëm 20% wuessen, duerch ugefaange Bauprojeten. Si wuessen och, well mer de Lëtzebuerger Betriber net wollte schueden, well mer wëssen, wéi vill Potenzial mer domadder an d'Lëtzebuerger Wirtschaft eraginn.

Mä, souwuel am direkte wéi indirekte Beräich – indirekte Beräich, dat ass wa privat Träger oder Gemenge bauen – kann de Stat net alles zugläich a mat héije Subside méi ënnerstëtzen. Mir halen eis selbstverständlech un ofgeschlosse Konventiounen, mä iwwert d'Zukunft musse mer iwwer eis Subsidepolitik, och an deem dote Beräich, diskutéieren an net alles zugläich maachen.

An deem Kontext si selbstverständlech déi Initiativen, fir méi verstäerkt op de Wee vun enger ëffentlech-privater Partnerschaft am Beräich vum Bauen ze goen, interessant. Mir wëlle verstäerkt op déi Partnerschafte setzen, déi heiansdo *public private partnership* heeschen, déi an England *private finance initiative* heeschen, déi scho laang a Frankräich am Fong Konzessiounen heeschen, an déi déi Däitsch "Forfaitierung" nennen. Mir studéiere fir de Moment

verschidde vun deene Pisten a mir versichen déi bescht fir Lëtzebuerg erauszefannen.

De PPP ass am Fong näischt aneschters wéi d'Liwwerung vum Privatsecteur vun enger Déngschtleeschtung un de Stat. Meeschtens ass dat de Bau an d'Exploitatioun vun engem Gebai, géint d'Bezuele vun engem Loyer. De Risiko dréit dobäi deen, deen am beschten duerfir équipéiert ass, de Privatsecteur: d'Konzeptioun, d'Konstruktioun, d'Exploitatioun an d'Finanzéierung. De Stat huet d'Konzept vun deem wat hie gären hätt an ass de Bénéficiaire vum Produkt.

Déi englesch Cour des Comptes, den National Audit Office, huet an engem kierzleche Rapport ausgerechent, datt déi dote Projeten an England 10 bis 15% vum Käschtepunkt vun de Projeten agespuert hunn an datt et vill manner Retarde bei der Exekutioun vun de Projete gouf. Ofgemaach goufen do meeschtens Fixpräisser a Penalitéiten. Et ass och verhandelt gi mat deenen, déi ugebueden hunn, duerch de sou genannten Dialogue compétitif, dee mer zu Lëtzebuerg an eiser Gesetzgebung iwwert d'ëffentlech Ausschreiwungen allerdéngs nach net ëmgesat hunn. Mir wäerten d'nächst Joer probéieren, souwäit eis Gesetzgebung dat zouléisst, fir esou e Projet ze probéieren an dorauser d'Schlussfolgerungen ze zéien.

Mir hunn zum Zil fir méi käschteneffikass, méi schnell a méi budgetsschounend mat PPP-Projeten, mat ëffentlech-private Partnerschaften, ze bauen. Mir wëllen ëffentlech Infrastrukture bauen a mir wäerten och d'Intérête vum Lëtzebuerger Handwierk a vum Bausecteur am A behalen, déi selbstverständlech dobäi musse berücksichtegt ginn, an enger klenger, oppener Economie wéi där Lëtzebuerger.

Här President, eist politescht Zil ass kloer: Mir wëlle gesond Statsfinanzen erhalen als Grondlag vun eiser Politik. Et ass eng Fro vun der Zukunftsfäegkeet vun eisem Land. Eis Statsfinanzen, dank enger virsiichteger Finanzpolitik an deene leschte Joren, sinn zolidd. D'Situatioun vun de Lëtzebuerger Statsfinanzen ass besser, iwwert déi lescht Jore gekuckt, wéi déi vun eisen Nopeschlänner, opgronn vun eiser Politik vun de leschte Joren.

Et huet keen esou eng niddreg Schold a keen esou héich Finanzreserven wéi mir. Duerfir konnte mer an deene leschte Joren an duerfir kënne mer am nächsten an am iwwernächste Joer den Defizit finanzéieren. Mir hunn och gewollt an deene leschte Joren déi sou genannt automatesch Stabilisateure spille gelooss, déi Croissance geschafen hunn. De Stat huet eng Motorfunktioun an der Lëtzebuerger Economie a besonnesch bei de ville Kleng- a Mëttelbetriber an deene leschte Jore gespillt, an dat wollte mer och 2006 am Budget net änneren.

Mä dëst positivt Resultat vun eise Statsfinanzen iwwer eng Rei Jore gekuckt dierf op kee Fall iwwert de risege Problem ewechtäuschen, dee risege Problem verdecken, dee mer mëttelfristeg hunn. Mir hu mëttelfristeg, wa mer keng Reserve méi hunn, en net ze finanzéierende strukturellen Defizit an en ze schnellt Wuesse vun eisen Dépensë par rapport zu den Einnahmen. Mir wëllen de Sozialstat net ofschafen, mä mir wëllen e finanzéierbar halen. Mir wëllen d'Investitiounen net stoppen, mä mir wëllen net an eng Scholdefal kommen.

Duerfir, Här President, Dir Dammen an Dir Hären Deputéierten, hu mer de Choix. Entweder mir maachen näischt: da verléiere mer u Wuelstand, eis Betriber gi manner konkurrenzfäeg, mir kréien eise Sozialstat net méi finanzéiert, d'Steiere ginn erop, well mer eis Schold mussen zréckbezuelen.

Oder mir si bereet, als Eenzelnen op kuerzfristeg Avantagen ze verzichten, fir mëttel- a laangfristeg Aarbechtsplazen an domat Wuelstand, souwéi e finanzéierbare Sozialstat, ze erhalen.

Kommt mer hunn de Courage zu Transformatiounen, déi am allgemengen Intérêt sinn. Mir liewe jo net eleng, mä zesummen an enger Gesellschaft. Déi, déi haut Ännerunge refuséieren, si muer responsabel fir Steiererhéijungen a Wuelstandsverloscht. Et ass méi einfach géint Reformen ze sinn, wéi fir Reformen ze sinn. Trotzdeem, loosse mer mat Verantwortungsgefill en ausgeglachenen, pragmatesche Pak vu Moossnamen diskutéieren, an net nëmmen diskutéieren, och décidéieren, deen eist Land als e modernt, zukunftsorientéiert, responsabelt a sozialgerecht Land erhält!

Duerfir musse mer net alles halen, wat mer haut hunn. Heiansdo muss een Neies amplaz vun Alem setzen. Mä mir mussen eis erëm druginn, fir besser ze sinn. Mir musse fir eis Economie an eis Finanzplaz nei Mäert siche goen. An dat maache mer.

D'Regierung ass gewëllt, dës Transformatioune bis de Mee 2006 ze décidéieren.

Mir zielen dobäi op de Bon sens vun de Lëtzebuerger an d'Ënnerstëtzung vun enger breeder Majoritéit an dësem Parlament. D'Statsfinanze sinn a bleiwen d'Grondlag vu bal all Politik. Mir wëlle keng Experimenter a keng Abenteuer, mä mir hätte gären an deenen nächste Joren ausgeglachen ëffentlech Budgeten, déi d'Zukunft preparéieren. Zesummen hu mer duerfir eng grouss Aufgab virun eis fir eist Land.

Merci.

Fernand Boden lors d'une réunion du Arbeitskreis Wirtschaft Luxemburg au Musée du vin à Ehnen – *«Die Zukunft des luxemburgischen Mittelstandes und die Förderungsmöglichkeiten des Unternehmensgeistes in Luxemburg»*

7 décembre 2005

Sehr geehrte Damen und Herren,

Es freut mich außerordentlich, Sie heute hier im Weinbaumuseum begrüßen zu können. Wie Sie sicherlich wissen, handelt es sich dabei um ein staatliches Gebäude, das nicht nur dazu dient, Touristen den Weinbau und die Weingegend Mosel zu veranschaulichen, sondern auch Empfänge und allerlei andere Veranstaltungen in seinen Mauern beherbergt. Als Mittelstands- und Weinbauminister freue ich mich also doppelt über Ihre Entscheidung, heute hier zu feiern.

Das Thema zu dem mir aufgetragen wurde kurz zu referieren, ist eng mit der Wirtschaft Luxemburgs verknüpft und es verwundert daher nicht, dass Sie als Arbeitskreis Wirtschaft ein direktes Interesse an diesem Thema haben. „Die Zukunft des luxemburgischen Mittelstandes und die Förderungsmöglichkeiten des Unternehmergeistes in Luxemburg" ist in der Tat auch für mich, in meiner Funktion als Mittelstandsminister, ein wichtiges Thema, mit dem ich mich immer wieder zu befassen habe.

Doch bevor wir über die Zukunft sprechen können, müssen wir kurz die aktuelle Lage beleuchten: der Mittelstand Luxemburgs besteht aus rund 15 000 Unternehmen, die den Sektoren Handel, Handwerk und Gastronomie zugerechnet werden. Außerdem gehören noch verschiedene freie Berufe dazu, wie zum Beispiel die Steuerberater, die Architekten und die Ingenieure. Insgesamt beschäftigt der luxemburgische Mittelstand ungefähr 135 000 Menschen, das sind also etwas mehr als 40% der nationalen Beschäftigung. Innerhalb der letzten zehn Jahre hat der Mittelstand 30 000 neue Arbeitsplätze geschaffen.

Diese für ein kleines Land beeindruckenden Zahlen sind natürlich nur möglich gewesen, weil Luxemburg eine außerordentliche wirtschaftliche Entwicklung gekannt hat und die KMU dynamisch und flexibel auf die Anforderungen der Märkte und der Kunden reagiert haben. Wichtige Wirtschaftszweige unseres Landes haben immer wieder ermöglicht, dass die Dienstleistungsbetriebe, die im Umfeld benötigt wurden, sich auch prächtig entwickeln konnten.

Natürlich ist das nicht alles von alleine vonstatten gegangen. Nicht nur das Wissen und Können der Betriebsleiter oder der Einsatz der umtriebigen Mitarbeiter in den Betrieben hat zu Wachstum und Beschäftigung in den KMUs beigetragen, sondern auch das überlegte und gezielte Vorgehen der öffentlichen Hand. In der Tat ist es auch den jeweiligen Regierungen zu verdanken, dass das gesetzliche und reglementarische Umfeld eine gesunde Entwicklung der Wirtschaft erlaubt hat und dies durchwegs besser als in unseren direkten Nachbarländern. Natürlich wissen wir alle, dass man es immer noch besser machen kann, und genau das wollen wir. Deshalb haben wir ein offenes Ohr für konstruktive Vorschläge, deshalb haben wir einen ausgeprägten Dialog mit den Wirtschaftskreisen aus allen Wirtschaftsbereichen und deshalb haben wir zum Beispiel auch seit nun fast zehn Jahren einen immer wieder aktualisierten Aktionsplan für kleine und mittlere Unternehmen, der wesentlich zur Verbesserung des Umfeldes dieser Unternehmen beigetragen hat und weiter beiträgt. Die mittlerweile rund 200 Maßnahmen dieses Aktionsplans, die zum Teil kleine und zum Teil ganz große Mosaiksteinchen des wettbewerbsfähigen Umfeldes darstellen, haben in der Tat dem luxemburgischen Mittelstand

und dessen spezifischen Bedürfnissen und Anliegen viel gebracht. So ist das Niederlassungsrecht stark reformiert und das fiskalische Umfeld wesentlich verbessert worden, die Finanzierungsmöglichkeiten sind ganz erheblich ausgebaut und wichtige Maßnahmen zur Verbesserung der Konkurrenzfähigkeit der KMU ergriffen worden.

Besondere Aufmerksamkeit wird gegenwärtig der Vereinfachung verwaltungstechnischer Prozeduren erteilt. Auch wenn punktuelle Erfolge schon in der Vergangenheit erzielt werden konnten, so ist es jedoch ein ganz besonderes Anliegen der aktuellen Regierung auf diesem Gebiet voranzukommen. Viele Vorschläge wurden schon eingereicht und das nationale Komitee, das sich mit diesen Vorschlägen befasst, arbeitet emsig an deren Umsetzung. Allerdings sind auch noch weitere Verbesserungsvorschläge herzlich willkommen und vielleicht kann ich auch von Ihrer Seite noch den einen oder anderen hilfreichen Vorschlag erhalten, der in das bis zum Herbst nächsten Jahres zu erstellende Programm zur Verminderung der administrativen Belastungen der Betriebe einfließen könnte. Sie sehen, wir sind also bestrebt, das Umfeld und insbesondere auch das administrative Umfeld der Unternehmen zu verbessern, um somit auch die Zukunft des Mittelstandes bestens abzusichern und ihm nicht die notwendige Luft zum Atmen zu nehmen.

Einen direkten Zusammenhang zwischen der Verbesserung des Umfelds der Unternehmen und dem Unternehmergeist kann niemand leugnen. Dessen sind wir uns bewusst und daher haben das Wirtschafts- und das Mittelstandsministerium im Jahre 2004 das sogenannte Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise gegründet. Dieses Comité hat etliche Initiativen ergriffen, um den Unternehmergeist in Luxemburg zu fördern und auch zu thematisieren. Bekannteste Maßnahme ist die Werbekampagne „Trau Dech". Diese Kampagne hat vor allem den Vorteil, dass das Thema in vieler Munde ist und dass vielerorts darüber diskutiert wird. Das Comité hat aber auch Internetseiten und ganz gezielte Maßnahmen, wie zum Beispiel den Wettbewerb der „Mini-entreprises" in den Sekundarschulen und eine verbesserte Zusammenarbeit zwischen einzelnen Schulen und der Berufswelt verwirklicht. Bei dem Thema Unternehmergeist ist eine gewisse Vorsicht angesagt. Einerseits sind wir uns alle einig, dass er gefördert werden soll und die Statistiken einen niedrigen Wert an Selbstständigen in Luxemburg ausweisen, einen Wert der jedoch ungefähr auf dem Niveau von anderen relativ wohlhabenden Ländern wie Schweden und Dänemark liegt, andererseits führen wir aber die Hitparade der Länder an, die am meisten Neugründungen von Unternehmen verzeichnen im Verhältnis zur Zahl der bestehenden Unternehmen, dies nicht zuletzt auch durch ein unternehmerfreundliches Umfeld und eine großzügige Unterstützung bei Betriebsgründungen und Betriebsübernahmen. Es sieht also nicht so schlecht aus, wie es vereinzelt dargestellt wird.

Mit dieser Erkenntnis will ich zum Schluss kommen. Ich bin überzeugt, dass wenn die makroökonomischen Gegebenheiten nicht komplett umschwenken, was ja kaum zu erwarten ist, und unter der Bedingung, dass wir alle zusammen, jeder auf seinem Gebiet, die Zukunft gut vorbereiten, zum Beispiel mit Aktions- und Verbesserungsprogrammen, dann muss uns nicht bange um den luxemburgischen Mittelstand sein. Sie merken, ich strahle keinen blanken Optimismus aus, aber ich bin auch kein allzu großer Pessimist. Wir müssen arbeiten, von alleine geht es sicherlich nicht, aber das kann und darf nicht zuviel verlangt sein. Es war es ja auch bisher nicht.

Nun stehen uns aber die Weihnachtsfeiertage und Silvester bevor und dies ist immer ein Anlass, sich auch einmal etwas zurückzulehnen und Bilanz über das vergangene Jahr zu ziehen. Ich hoffe, Sie alle können eine positive Bilanz ziehen und wünsche Ihnen auch für 2006 alles Gute, Gesundheit und viel Erfolg!

Jean-Claude Juncker bei der Eröffnung des Dokumentations- und Begegnungshauses in Hinzert

13 décembre 2005

Sehr verehrter Herr Ministerpräsident, lieber Kurt,
Meine sehr verehrten Damen und Herren Vertreter aus Parlamenten und Regierungen,
Meine sehr verehrten Damen und Herren.

Wer deutlich nach dem Zweiten Weltkrieg geboren wurde, der täte eigentlich gut daran, an Orten wie

diesen zu schweigen, weil man auch nicht nur annähernd erfassen kann, was in den Köpfen und in den Herzen derer stattfindet, die wissen worüber wir reden, ohne es selbst erlebt und erlitten und erduldet zu haben.

Hier in Hinzert sind Menschen aus 18 Ländern gepeinigt worden. Darunter, und deshalb stehe ich hier, viele Luxemburger. Hier sind Menschen gestorben, weil sie ihre Überzeugungen nicht verstecken wollten, und weil sie in Momenten wo Andere geschwiegen haben, weggeschaut haben, sich gegen das Unrecht aufgelehnt haben, weil sie anstatt weg zu tauchen, zur richtiger, menschlicher Grösse gefunden haben, weil sie für sich und für andere und für viele, für alle eigentlich, eingetreten sind, sehr oft mit ihrem Leben bezahlt haben, jedenfalls ihre Freiheit eingebüsst haben.

Hier in diesem Sonderlager, in diesem KZ sind so viele Träume zerstört worden, so viele Biographien gebrochen worden, so viel Jugend verschleudert worden, so viel Diebstahl am Leben begangen worden, dass auch die pädagogisch geschickteste Erinnerungsstätte nie in voller Breite darstellen kann, wofür dieser Ort in der Erinnerung Vieler steht, und in der Erinnerung Aller stehen müsste. Menschen die sich erinnern, Menschen die sich auch schwer tun mit der adequaten Organisation der Erinnerung, verfallen immer wieder auf den Gedanken in die Landschaft, dort wo die Landschaft einen Namen trägt, Steine zu setzen, Erinnerungsorte zu schaffen, etwas hinzustellen, was zukünftige Generationen an das erinnern möge, worüber frühere Generationen denken, weil das Leben es gut mit ihnen gemeint hätte, wäre ihnen das, woran diese Steine und diese Orte und diese Stätte erinnern, erspart geblieben.

Nun meint das Leben es nicht immer gut, nur mit meiner Generation hat das Leben es sehr gut gemeint, weil wir uns an etwas erinnern dürfen, sollen und müssen, das wir nicht selbst haben durchschreiten müssen. Und bei Gelegenheiten wie diesen kann man nicht umhin die aussergewöhnliche Lebensleistung der Vorgänger-Generationen zu würdigen. Wir, die wir es so schwer haben, und die wir die ganze Last der Welt zu tragen haben, und die wir unter der Drangsal und der Mühsal der Gegenwart zusammenbrechen, wir, die wir denken, es hätte noch nie eine Generation gegeben, die derartig grosse Anstrengungen hätten machen müssen, um Beruhigung und Zufriedenheit zu finden.

Wir sollten vielleicht schweigen, wenigstens heute, und uns verneigen vor der Lebensleistung derer, die hier sind, oder der Angehörigen derer die hier sind. Es bleibt eine unwahrscheinliche auch kollektive Lebensleistung, eine individuelle ohnehin, der Menschen die ins Kriegsgeschehen verwickelt waren, der Menschen die ihrer Freiheit beraubt wurden, der Menschen die ihrer Würde beraubt wurden, der Menschen die durch Dreck und Schmutz gezogen wurden, der Menschen die jeden Tag hier laufen mussten, weil hier niemand einfach nur gehen durfte. Dass sie, als sie aus Hinzert, aus den anderen Konzentrationslagern, auch von den Frontabschnitten wieder in ihre zerstörten Städte und Dörfer zurückkehrten, sich nicht hingesetzt haben, und Gottes Wasser über Gottes Land haben laufen lassen, sondern, dass sie sehr resolut mit dem Wiederaufbau ihrer Heimat Luxemburgs, der Niederlanden, Belgiens, der Bundesrepublik, all derer, die heute hier vertreten sind, angefangen haben. Und dass sie aus diesem ewigen Nachkriegssatz „nie wieder Krieg“, der früher immer Hoffnung war für Millionen, für viele Millionen auch immer Gebet war, dass sie aus diesem Satz zum allerersten Mal in der Geschichte dieses zerwühlten und aufgewühlten Kontinents ein politisches Programm für alle Zeit gemacht haben. Es wäre einfacher gewesen, jeder hätte sich nur um sich selbst gekümmert.

Dass diese Gepeinigten es aber geschafft haben, sich neu aufzustellen, und gemeinsam mit Anderen dieses Europa in die Wege zu leiten, auch mit Deutschen in die Wege zu leiten. Dies bleibt eine unwahrscheinliche Lebensleistung, die man eigentlich nur ermessen kann, wenn man sich vorstellt, auch nur für Sekunden, es hätte diese Lebensleistung nicht gegeben, und wir hätten dies alles nachholen müssen, und wir hätten es nicht nachholen können, und wir hätten es auch nicht geschafft, es so hinzukriegen wie die Vorgänger-Generation es in die Wege hat leiten können. Und deshalb gilt mein besonderer Dank denen, die älter sind als der Ministerpräsident und ich, denen, die die richtigen Schilder in die europäische Zukunft hinein aufgestellt haben, denen wir eigentlich nur zu folgen brauchen, um nicht vom richtigen Weg abzukommen, und nicht wieder in die Verirrungen und in die Unvernunft früherer Zeiten abzurutschen.

An ech géif dat besonnesch gäre fir d'Lëtzebuerger soen, déi hei de Kapp duer gehalen hunn, an déi méi wéi anerer, a méi wéi déi vun haut dofir gesuergt hunn, datt d'Zäite besser ginn. Datt mir d'Zäiten net brauchen ze änneren, mä datt mir se just brauchen esou ze erhalen, wéi se gewuess sinn duerch deen Ustouss, deen d'Leit, déi hei gelidden hunn, déi hei gestuerwe sinn, ginn hunn. Dat ass eng grouss Generatioun, déi mir haut éieren, an déi, déi haut liewen a méi jonk sinn, hunn all Ursaach op déi Lëtzebuerger, déi virun hinnen do waren, a virun allem op déi, déi hei waren, houfreg a stolz ze sinn.

Diese Zukunftsaufgaben bleiben Aufgaben von heute. Und Erinnerungsstätte wie diese, Dokumentations- und Begegnungshäuser wie diese, sind Meilensteine auf dem Weg in die Zukunft. Nur wer in Erinnerung hat, was war, und nur wer auch das Leiden derer, die hier waren, im Herzen behält, ist eigentlich fähig sich an dem grossen europäischen Zukunftswerk zu beteiligen. Und deshalb bin ich froh, dass es diese Dokumentations- und Begegnungsstätte gibt.

Und ich würde mich gerne bedanken, im Namen der Menschen aus den 17 anderen Länder, die hier gelitten haben, bei Landesregierung und bei Bundesregierung, vor allem beim Ministerpräsidenten und beim Herrn Staatssekretär Diller, dass es möglich war, diese Stätte so zu gestalten, wie sie gestaltet wurde. Dass man sich auch über anfängliche Schwierigkeiten, weil man den politischen Willen hatte, dies wirklich zu leisten, hinweggesetzt hat.

Ich möchte mich sehr gerne bedanken bei den Verbänden und Vereinigungen der Widerstandskämpfer aus Luxemburg, aus Frankreich und aus den anderen Ländern, dass sie nie nachgelassen haben, seit Kriegsende, immer wieder an diese Stelle zu kommen und Zeugnis abzulegen, davon dass hier Menschen unwahrscheinliches durchlitten haben, und um Zeugnis von und dafür abzulegen, dass die die hier gelitten haben, nicht umsonst gelitten haben, sondern dass alle aus ihrem Beispiel lernen, dass es sich lohnt vor der eigenen Geschichte und vor der Geschichte der Welt dem Unrecht den Weg zu versperren, auch wenn es den höchsten aller Preise verlangt. Deshalb bin ich froh, dass es diese Stätte gibt.

Und ich möchte mich auch bedanken, bei den Menschen hier vor Ort, die dieses Projekt positiv begleitet haben. Und die zu dieser Begegnungsstätte stehen, und diese Begegnungsstätte auch mit Leben erfüllen müssen, und erfüllen werden. Dies ist ein trauriger Tag für die, die an jene denken, die hier ihr Leben verloren haben. Dies ist ein trauriger Tag für die, die selbst hier gelitten haben. Dies ist aber auch ein Tag der Hoffnung, und ein Tag der Freundschaft. Und dass wir 60 Jahre nach Kriegsende völlig unkompliziert und unkomplexiert über Vergangenheit reden können, auch dort wo sie keine gemeinsame war, das können wir nur, weil wir wissen, dass es nur eine Zukunft geben kann, und das ist eine Zukunft die auch immer gemeinsam sein wird.

Nicolas Schmit intervient à la 6e conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong

16 décembre 2005

Monsieur le Chef de l'exécutif de la Région administrative spéciale,
Monsieur le Président de la conférence,
Monsieur le Directeur général,
Madame la Présidente du Conseil général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais à mon tour exprimer toute mon appréciation et ma reconnaissance aux autorités de Hong Kong Chine pour le chaleureux accueil et l'organisation parfaite de cette conférence. Je voudrais également remercier notre directeur général, M. Pascal Lamy, pour son engagement sans faille en vue de rapprocher les points de vue et de construire patiemment des compromis de progrès. De même voudrais-je rendre hommage à la présidente du Conseil général, l'ambassadrice Amina Mohamed du Kenya, qui a présidé les travaux préparatoires à Genève d'une main de maître.

L'Organisation mondiale du commerce a fêté dix ans cette année-ci. Depuis sa création en 1995, les rendez-vous ministériels à Singapour, Genève, Seattle, Doha, Cancun et maintenant à Hong Kong ont tous été des étapes importantes, parfois difficiles. Comme l'a souligné notre directeur général, des concepts, tels que la transparence, la participation

de tous, la prise en compte des intérêts de tout État membre quel que soit sa puissance commerciale, sa taille ou son niveau de développement, inspirent de plus en plus son fonctionnement. Nous avons ainsi renforcé le système commercial multilatéral basé sur des règles qui favorisent la libéralisation des échanges tout en aidant les États les plus démunis à avancer sur la voie du développement économique durable.

C'est à Doha que nous nous sommes fixés ce double objectif ambitieux mais incontournable, puisqu'il est inadmissible qu'une partie croissante de l'humanité continue à être exclue du progrès économique et social. Le développement est ainsi au cœur de nos travaux. L'expansion des échanges, une meilleure intégration des pays en développement et, tout particulièrement, des pays les moins avancés, est un moyen nécessaire à l'essor économique et à l'éradication de la pauvreté.

La globalisation peut devenir une chance pour toutes les nations de participer équitablement à la création des richesses. Elle contribue ainsi à la prévention des conflits et à la paix et la sécurité internationales.

Le cycle de Doha s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté. Nous partageons une énorme responsabilité pour contribuer à la réussite de cette grande ambition dont l'urgence est évidente.

C'est pour cette raison que nous devons donner, ici à Hong Kong, cité symbole d'un progrès fulgurant largement dû à l'ouverture sur le monde, un signal fort et concret en faveur des pays les moins avancés. Un accès généralisé en franchise de droits et de contingents aux marchés des pays industrialisés, à l'instar de l'initiative européenne «Tout sauf les armes», devrait être l'élément central d'un «paquet développement» agréé lors de cette conférence. D'autres pays pourront progressivement améliorer de cette manière l'accès à leurs marchés. Le cycle de Doha prendrait ainsi un nouvel élan. Grâce à une telle percée, sa conclusion, dans les meilleurs délais, serait d'autant mieux assurée.

Le renforcement de l'aide au commerce doit permettre aux pays les moins avancés de tirer pleinement avantage du système multilatéral et de ses règles. Les capacités institutionnelles de ces pays doivent être renforcées. Dans ce contexte, l'aide publique au développement, tout comme l'assistance financière des organisations internationales, devraient faciliter certains ajustements, dont ceux rendus nécessaires par l'érosion des préférences.

Mon pays, pour sa part, a sensiblement augmenté sa contribution au Fonds global d'affectation spéciale du programme de Doha pour le développement.

Je me limiterai à évoquer dans ce contexte deux autres points importants:

- la nécessité de parvenir à un accord équilibré pour le commerce du coton afin que les pays en développement et, parmi eux, surtout les producteurs d'Afrique de l'Ouest, ne soient plus pénalisés,
- la mise en place d'un traitement spécial et différencié assurant les flexibilités dont les pays les moins avancés ont absolument besoin.

Si le Luxembourg attache une importance particulière aux questions du développement dans ces négociations, nous voulons, en tant que membre de l'Union européenne, arriver à un résultat global et équilibré dans le cycle de Doha. Un tel accord est possible, mais il ne peut se concrétiser que si chaque partie en tire un avantage. Nous devons, dans les heures qui nous restent, faire avancer une telle approche positive et réaliste afin que cette conférence pose des fondements solides sur lesquels nous pourrons construire ensemble un accord global.

L'agriculture constitue certainement un des grands sujets de cette négociation. L'Union européenne a présenté une offre sérieuse et ambitieuse en la matière, à la fois de suppression des subventions à l'exportation et de réduction des droits de douane sur les produits agricoles. Ce serait une grande erreur de minimiser les progrès considérables qui pourront d'ores et déjà être obtenus, à condition que toutes les parties prennent des engagements dans la clarté et la transparence.

De même devrons-nous parvenir à une réduction sensible et effective des tarifs douaniers pour les produits manufacturés (NAMA) en appliquant d'une manière ou d'une autre la «formule suisse».

Les pays dont les économies ont connu ces dernières années un essor et un développement parti-

culièrement dynamiques doivent pleinement participer à ce nouveau démantèlement des obstacles aux échanges.

L'ouverture du secteur des services qui occupe une place de plus en plus importante dans les pays industrialisés comme dans les pays émergeants, doit également rester un des grands objectifs de ce cycle. Elle constitue un élément essentiel d'un accord équilibré, générateur de croissance et d'emplois.

Monsieur le Président,
Chers délégués,

Cette conférence de Hong Kong peut marquer un réel tournant dans ces négociations commerciales ô combien importantes pour un développement plus équilibré de l'économie mondiale. En préparant leur réussite, nous pouvons ici et maintenant faire avancer la solidarité internationale et donner un nouveau cours à la globalisation. Ne ratons pas cette chance.

Intervention du ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, lors de la présentation des publications de l'Administration de la gestion de l'eau

19 décembre 2005

Waasser ass dat liewenswichtegt Element schlechthin, ouni Waasser ass kee Liewe méiglech. Nieft all senge positiven Eegeschaften, kann d'Waasser awer och eng Gefor fir äis Mënschen duerstellen.

No deene leschten Héichwaassere vun 1993, 1995 an 2003 si verschidde Moossnahmen ergraff gi fir d'Awunner virum Héichwaasser ze schützen. Sou huet de Stat, mat de Gemengen zesummen, 48 Milliounen Euro a präventivem Héichwaasserschutz, wéi z.B. e Réckhaltebecken zu Welschent an Héichwaasserschutzmaueren zu Angelduerf/Dikrech, investéiert.

Nieft dëse reng bauleche Moossnahmen huet d'Waasserwirtschaftsverwaltung an enger Zesummenaarbecht mat der Hëllefsdéngschtverwaltung, der Ackerbauverwaltung an dem Recherchezenter Gabriel Lippmann no 1995 e Réseau d'observation opgebaut. Dëse Reseau erméiglecht eng kontinuéierlech Beobachtung an Opzeechnung vu meteorologesche Parameteren (wéi déi raimlech Verdeelung vum Reen) a limnimetresche Gréissten (wéi d'Waasserstänn vun eise Flossleef). Dës Beobachtungen droen dozou bäi, d'Bierger méiglechst fréizäiteg an efficace virun engem méiglechen Héichwaasser ze warnen an esou e groussen Deel vum Schued anzedämmen.

Et ass äis e grousst Uleies, dass d'Leit méiglechst ëmfaassend informéiert ginn. Dofir ginn all dës Donnéeën an enger Datebase gesammelt an no Joeresofschloss am *Atlas hydroclimatologique* veröffentlecht. Anerersäits fiddere si och den Observatoire hydroclimatologique, deen dem grousse Public als Internetsite zougänglech ass. Fir dem Bierger e Gesamtaspekt vun der Hydrologie a séngen Aufgabegebidder, genausou wéi Tippen a Rotschléi fir sech selwer géint Héichwaasser ze schützen, ze ginn, huet d'Waasserwirtschaftsverwaltung zwou Broschüren erausginn, d'Broschüre *Hydrologie* an d'Broschüre *Hochwasserfibel*.

1. Observatoire hydroclimatologique

Den Observatoire hydroclimatologique ass jidderengem via Internet ënnert der Adress, déi dir an der Pressemapp kënnt noliesen, fräi zougänglech. Am Fall vu speziellen Evenementer, wéi Staarkreen oder Iwwerschwemmungen, kënnen Informatiounen heizou ënnert der Rubrik „Actualités" ofgeruff ginn.

Den Observatoire liwwert Informatiounen iwwert den hydrologesche Regime vun eise Waasserleef an iwwert eise Klima hei am Land. Et gëtt donieft och erkläert, wéi dës Donnéeën weiderverschafft ginn.

De Réseau d'observation ass op enger interaktiver Landkaart duergestallt. Wann een déi eenzel Miessstatiounen uklickt, kritt ee generell Informatiounen an eng Foto vun där betreffender Miessstatioun ugewisen.

Op enger weiderer interaktiver Kaart kënne verschidde repräsentativ Statiounen ugeklickt ginn, vun deene monatlech Chroniken bezüglech Reen, Niveau vum Waasser a Grondwaasserstand ugewise ginn.

Verschidde Miessstatioune kënne per Telefon jidderzäit ofgeruff ginn. Dëst ass besonnesch am Héichwaasserfall fir de betraffene Bierger intressant. En hydrologesche Bilan visualiséiert zousätzlech ob mir

äis zur Zäit an enger drechener oder naasser Period par rapport zum laangjährege Mëttel befannen.

Dat experimentellt Anzugsgebitt vun der Uelzecht ass souzesoen d'Pilot-Anzugsgebitt a gëtt ganz am Detail beschriwwen.

Fir dat komplext wëssenschaftlecht Thema fir de grousse Public verständlech ze maachen, sinn déi wichtegst wëssenschaftlech Begrëffer an engem Glossaire erkläert.

Fir weider Réckfroen kënnen d'Leit dobausse sech per Mail un d'Spezialiste selwer wenden a kréien da vun deenen eng kompetent Äntwert op hir Froen.

2. *Atlas hydroclimatologique*

No all Joer ginn all meteorologesch, limnimetresch a piezometresch Donnéeën (d.h. vum Reen, dem Waasserstand vun de Gewässer an dem Grondwaasserstand) am *Atlas hydroclimatologique* zesummegedroen a verschafft. Den Atlas vun 2004 ass vum Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, dem Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural an dem Centre de recherche public Gabriel Lippmann zesummen ausgeschafft ginn an ënnerscheed sech wesentlech vun deenen Atlasse vun deene Jore virdrun, wou just eng Oplëschtung vun den Donnéeë gemaach ginn ass.

Am Atlas vun 2004 si vill Kaarten, déi déi eenzel hydrometeorologesch Parameteren an hirer zäitlecher a raimlecher Variabilitéit duerstellen. Ausserdem sinn d'Donnéeë statistesch ausgewäert, erkläert an interpretéiert. Dowéinst ass den Atlas en Dokument, wat sech souwuel un ëffentlech Autoritéiten wéi och u Bureaux d'études a Recherchezentren hei zu Lëtzebuerg riicht.

All d'Informatiounen an Donnéeë sinn och op enger CD-ROM, déi beim Atlas derbäi ass.

Den Atlas ass mat enger einfacher Demande bei der Waasserwirtschaftsverwaltung, der Ackerbauverwaltung an dem Centre de recherche public Gabriel Lippmann ze kréien.

3. Broschüre *Hydrologie*

D'Broschüre *Hydrologie* behandelt all Aspekter vun der Hydrologie, vun de Grondlage bis an déi technesch Detailer, fir de Lieser mat engem déiwergräifenden Intressi. Liicht verständlech, streckeweis vereinfacht an zweesproocheg (däitsch a franséisch), adresséiert si sech un de grousse Public.

An engem éischte Kapitel ginn d'Grondlage vun der Hydrologie behandelt an de Lieser kritt en Abléck an den hydrologeschen Zyklus mat sénge Parameteren, d'Anzugsgebidd a generell d'Aufgabe vun der Hydrologie.

Dat zweet Kapitel behandelt d'Miesstechnik an d'Miessprinzipie vu Reen, Waasserstand an Offloss.

Fir de Lieser sinn all Informatiounen iwwer d'quantitativ Aspekter vu groussem Intressi, notamment d'Entstehung vun Héichwaasser a virbeugend Moossnahmen, mä awer och d'Folge vum Niddregwaasser.

An deenen zwee leschte Kapitele ginn d'Prinzipien an d'Duerchféierung vu Renaturéierungen a Fëschduerchgängegkeete kuerz erkläert.

4. Broschüre *Hochwasserfibel*

No deene verheerenden Héichwaassere 1993 an 1995 huet de Stat zousätzlech Ustrengungen zur Héichwaasservirsuergung an am Katastropheschutz ënnerholl. Héichwaasserwarnung, Schutzkonzepter a Moossnahme sinn optiméiert a Geforekaarten elaboréiert ginn. D'Mathëllef vum Bierger kann awer och wesentlech zur Miniméierung vum Schued bäidroen.

D'Ursaachen, d'Schied an d'Konsequenze vun Iwwerschwemmungen, wa se dann antrieden, ginn erkläert. De Lieser gëtt informéiert, wou een d'Héichwaassergefährdung vu séngem Grondstéck kann ofruffen a wéi d'Warnung funktionéiert.

Eng erkannte Gefor ass allerdéngs eng hallef Gefor, dofir kann de Lieser sech am Detail doriwwer informéieren, wéi hien deene Problemer kann aus de Féiss goen a wéi eng Precautiounen hee selwer beim Eraussiche vum Grondstéck a beim Bau vum Haus kann treffen. Et gi verschidden Techniken a Baumaterialie beschriwwen, déi en Haus an engem iwwerschwemmungsgefährdete Gebidd virum Waasser kënne schützen.

D'Telefonsnummere vun de Pegelen op deene gréissere Waasserleef genau wéi déi kompetent Uspriechpartner kënnen op där leschter Säit nogesicht ginn.

Ofschléissend

D'Broschüren *Hydrologie* an *Hochwasserfibel* si bei der Waasserverwaltung fräi erhältlech a kënnen do ofgeholl ginn.

Am Kader vum Interreg-Projet TIMIS, deen am Fréijoer scho virgestallt ginn ass, si mir zesumme mat eise franséischen an däitschen Noperen amgaang eisen Héichwaasserprevisiounssystem ze verbesseren an ëffentlech zougänglech ze maachen.

Décembre-décembre

Comité de conjoncture
Décembre 2004-décembre 2005 297

Janvier

Raz-de-marée en Asie du Sud-Est: aide financière et solidarité luxembourgeoises dans l'effort de coopération internationale
2 janvier 2005 192

Rencontre entre le ministre des Sports, Jeannot Krecké, et une délégation du COSL
7 janvier 2005 282

Décès de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et hommage de la nation
10 janvier 2005 20

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, au sujet de la contamination bactériologique de l'eau
12 janvier 2005 259

Jean-Marie Halsdorf assiste à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
20 janvier 2005 167

Présentation de la brochure *Pour une politique architecturale*
20 janvier 2005 199

Inauguration officielle du 39e Salon des professionnels de l'industrie musicale, Midem, à Cannes
23 janvier 2005 200

Jeannot Krecké et Jean-Louis Schiltz en mission d'information et de prospection économique aux États-Unis
24-28 janvier 2005 107

Jean-Claude Juncker participe au 8e Sommet de la Grande Région
24 janvier 2005 179

Présentation du lycée pilote et exposition dans le cadre de son instauration
25 janvier 2005 217

Visite du directeur exécutif de l'UNODC, Antonio Costa, à Luxembourg
25 janvier 2005 273

Visite de Samuel Schmid, président de la Confédération suisse
31 janvier 2005 89

Le Luxembourg en 4e position pour l'utilisation d'Internet
31 janvier 2005 191

Février

Le ministre de la Sécurité sociale aux réunions du comité quadripartite
2 février 2005 281

Lancement officiel du portail de sécurité CASES
3 février 2005 208

Réunions de la Tripartite restreinte «Compétitivité»
3 février 2005 209

Présentation des résultats d'une enquête intitulée «*Gesondheetsbewosstsinn bei de Lëtzebuerger*»
10 février 2005 274

Présentation de l'étude *Ganzheitliche Betrachtung der energetischen Holznutzung in Luxemburg*
22 février 2005 232

Examen en profondeur de la politique énergétique du Luxembourg
23 février 2005 233

Présentation de projets de règlements instituant un régime d'aides pour l'utilisation rationnelle de l'énergie
24 février 2005 233

60e anniversaire de la libération des camps et de la victoire des Alliés
27 février 2005 28

Analyse et interprétation des résultats luxembourgeois de PISA 2003
28 février 2005 219

Mars

Présentation des projets d'amélioration de l'infrastructure ferroviaire et des transports publics
2 mars 2005 286

Assises de l'Université du Luxembourg
5 mars 2005 236

Conférence internationale sur le terrorisme à Madrid
10-11 mars 2005 108

Présentation du logo et des points forts de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007
10 mars 2005 201

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, à la conférence «Le partenariat dans la globalisation»
10-11 mars 2005 293

Organisation de la Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2005
14 mars 2005 259

La campagne «Prévention du cancer colorectal» veut convaincre de la nécessité de mesures de prévention
14 mars 2005 274

Le ministre de la Justice dresse le bilan de la sécurité au Luxembourg
23 mars 2005 264

Visite du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en Inde et au Japon
28 mars-2 avril 2005 109

Présentation du bilan des accidents routiers de l'année 2004
30 mars 2005 287

Avril

Le ministre François Biltgen au colloque «*Social Fairness in Student Exchange Programmes*» à Münsbach
4 avril 2005 237

Octavie Modert rencontre les membres de la ESF (European Science Foundation)
7 avril 2005 *238*

François Biltgen présente un questionnaire sur le maintien de l'emploi
15 avril 2005 *294*

Visite de travail au Mali du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz
18-19 avril 2005 *112*

Présentation du cd-rom *Les os sont vivants. Tout savoir sur l'ostéoporose*
25 avril 2005 *275*

Campagne de sensibilisation à l'adresse des motocyclistes et cyclomotoristes
25 avril 2005 *287*

Journée mondiale de la propriété intellectuelle
26 avril 2005 *210*

Jean-Marie Halsdorf dresse le bilan de l'année 2004 des activités de la protection civile et des services d'incendie
26 avril 2005 *260*

Fernand Boden et Octavie Modert assistent au lancement de la certification forestière PEFC au Luxembourg
28 avril 2005 *189*

Girls' Day 2005: l'égalité entre les femmes et les hommes au travail est un facteur de réussite de l'entreprise
28 avril 2005 *227*

Le gouvernement luxembourgeois commémore la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail
28 avril 2005 *294*

Visite de Ilinka Mitreva, ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine
29 avril 2005 *89*

Mai

Présentation des nouvelles dispositions sur les devoirs à domicile
2 mai 2005 *219*

Présentation des résultats et du rapport d'activité 2004 du Fonds national de la recherche
9 mai 2005 *238*

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, présente les comptes de l'État pour l'exercice budgétaire 2004
10 mai 2005 *248*

Jean-Louis Schiltz lance la participation luxembourgeoise à l'Année internationale du microcrédit 2005
11 mai 2005 *193*

Le ministre François Biltgen en visite de travail à Graz
13-14 mai 2005 *113*

Mady Delvaux-Stehres et Mars Di Bartolomeo présentent un DVD d'information sur les professions de santé: *La santé a de l'avenir*
13 mai 2005 *220*

Jean-Louis Schiltz à l'écoute des producteurs luxembourgeois au Festival de Cannes
16-17 mai 2005 *202*

Jean-Claude Juncker et Didier Reynders procèdent à la frappe de la première pièce de monnaie belgo-luxembourgeoise de 2 euros
20 mai 2005 *249*

Présentation de la nouvelle grammaire de la langue luxembourgeoise
23 mai 2005 *220*

François Biltgen présente le rapport d'activité 2004 de l'Administration de l'emploi
23 mai 2005 *295*

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, rencontre ses homologues dominicain, chilien et mexicain
25 mai 2005 *91*

Mady Delvaux-Stehres présente le projet «Prima!r»: renforcer les compétences sociales et émotionnelles des enfants
26 mai 2005 *221*

Signature d'un traité sur l'intensification de la coopération policière
27 mai 2005 *180*

Présentation du *Guide pour une politique en matière de tabagisme dans l'entreprise* et de la Journée mondiale sans tabac
30 mai 2005 *275*

Journée européenne Euro Melanoma: campagne de sensibilisation sur la prévention du cancer de la peau
30 mai 2005 *277*

Signature de l'accord salarial pour l'ensemble du personnel de la fonction publique
31 mai 2005 *256*

Juin

20e anniversaire des accords de Schengen
2 juin 2005 *74*

Les ministres Lux et Di Bartolomeo rencontrent les responsables de ProfilARBED et ARES pour discuter de divers aspects environnementaux
6 juin 2005 *240*

Jeannot Krecké au Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise (CNPEE)
8 juin 2005 *210*

Contribution luxembourgeoise à la protection climatique dans le cadre de l'alimentation durable en énergie
8 juin 2005 *234*

Inauguration du pavillon luxembourgeois à la 51e édition de la Biennale d'art contemporain de Venise
10 juin 2005 *203*

Lancement de la Centrale des bilans luxembourgeoise: simplification administrative et transparence au programme
13 juin 2005 *211*

Le ministre Claude Wiseler présente le plan d'action de la gouvernance électronique e-Lëtzebuerg
13 juin 2005 *256*

Remise des prix aux lauréats du concours «Mon livre préféré»
16 juin 2005 *222*

Claude Wiseler présente les projets réalisés dans le cadre de la modernisation et de l'informatisation en matière de gestion et de documentation cadastrale et cartographique du pays
17 juin 2005 *256*

Jean-Marie Halsdorf à la conférence «De nouveaux paysages, de nouveaux chemins»
21 juin 2005 *261*

Inauguration officielle de la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie)
26 juin 2005 *78*

Le président allemand Horst Köhler en visite officielle au Luxembourg
26-27 juin 2005 *42*

Présentation du rapport Rössler sur l'évaluation et la poursuite de la décentralisation de la psychiatrie au Luxembourg
27 juin 2005 *277*

Présentation de la stratégie et du plan d'action 2005-2009 en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies
29 juin 2005 *277*

Lucien Lux au *workshop* transfrontalier: «Vers la création d'un réseau de centres de protection de la nature» à Schengen
29-30 juin 2005 *241*

Jeannot Krecké à la conférence «La créativité au service de l'innovation»
30 juin 2005 *211*

Juillet

Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf signent la circulaire pour propager la politique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes
5 juillet 2005 *228*

Le Luxembourg contribue financièrement aux actions de déminage en Croatie
6 juillet 2005 *194*

Référendum sur la ratification du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* au Luxembourg
10 juillet 2005 *38*

Environnement naturel: concertation renforcée
11 juillet 2005 *241*

Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe
11-12 juillet 2005 *141*

Luxembourg, capitale mondiale d'Internet du 11 au 15 juillet 2005: Jean-Louis Schiltz prononce le discours d'ouverture de la réunion de l'ICANN
11-15 juillet 2005 *191*

Jean-Louis Schiltz dresse le bilan semestriel sur la politique de coopération au développement
12 juillet 2005 *194*

Luc Frieden invite ses collègues à «penser européen» dans la lutte contre le terrorisme
13 juillet 2005 *142*

Troisième réunion commune des gouvernements du Luxembourg et de la Belgique à Luxembourg
15 juillet 2005 *180*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
18 juillet 2005 *142*

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche»
18 juillet 2005 *144*

Jeannot Krecké a fait le tour des dossiers en matière de politique de protection des consommateurs
21 juillet 2005 *211*

La ministre Marie-Josée Jacobs présente le nouveau concept des maisons-relais pour enfants
21 juillet 2005 *243*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit s'expriment sur la politique d'asile du gouvernement
21 juillet 2005 *266*

Le ministre Jean-Louis Schiltz présente la politique du gouvernement en matière de conflits et crises oubliés
25 juillet 2005 *195*

Mady Delvaux-Stehres au CVCE pour une réunion de travail
26 juillet 2005 *222*

Stratégie de Lisbonne: en route vers l'égalité entre femmes et hommes
26 juillet 2005 *228*

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire annonce l'entrée en vigueur du premier plan directeur sectoriel, le plan «Lycées»
26 juillet 2005 *261*

Nouvelle brochure d'Initiativ Liewensufank asbl: *Législation, allocations, services de consultations autour de la naissance*
27 juillet 2005 *244*

Présentation de la nouvelle montgolfière LX-BTO du Cercle luxembourgeois de l'aérostation
27 juillet 2005 *284*

Août

Marie-Josée Jacobs visite des activités de vacances organisées par des services privés
1er-3 août 2005 *244*

Le ministre des Travaux publics donne des précisions sur la situation du pont Adolphe
4 août 2005 *303*

Visite du secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères d'Autriche, le Dr Hans Winkler
5 août 2005 *92*

Le ministre François Biltgen et la secrétaire d'État Octavie Modert présentent le projet du futur Luxembourg American Cultural Center
5 août 2005 *203*

Le ministre de la Culture, François Biltgen, et la secrétaire d'État, Octavie Modert, sur le site des anciennes ardoisières de Haut-Martelange
10 août 2005 *204*

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, en visite au Centre thérapeutique d'Useldange
10 août 2005 *278*

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a assisté à la présentation du projet d'agrandissement du CIPA à Dudelange
11 août 2005 *303*

Marie-Josée Jacobs a assisté au dixième anniversaire de la 4e Conférence mondiale sur les femmes à Pékin
29 août-1er septembre 2005 *168*

Jean Asselborn en visite de travail en Roumanie
31 août 2005 *114*

Présentation du Lëtzebuerger Filmpräis 2005 et du rapport annuel 2004 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle
31 août 2005 *204*

Septembre

Jean Asselborn au Pays de Galles pour la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne
1er-2 septembre 2005 *144*

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, présente le *Rapport mondial sur le développement humain 2005*
7 septembre 2005 *196*

Le Luxembourg envoie une équipe spécialisée dans le sauvetage technique et de l'aide logistique pour les régions sinistrées suite à l'ouragan Katrina
7 septembre 2005 *196*

Le ministre des Transports, Lucien Lux, inaugure la nouvelle ligne transfrontalière 197 à Rumelange
7 septembre 2005 *288*

Visite d'État en Slovaquie
7-9 septembre 2005 *46*

Mady Delvaux-Stehres présente le projet *«Sécherheet op der Strooss»* à l'intention des élèves et des enseignants de l'éducation préscolaire
8 septembre 2005 *223*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel les 9 et 10 septembre 2005 à Manchester
9-10 septembre 2005 *145*

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, présente le rapport *Les activités d'innovation et de recherche au Grand-Duché de Luxembourg*
12 septembre 2005 *212*

Jean Asselborn fait le point sur l'évolution des demandes d'asile au Luxembourg
12 septembre 2005 *267*

Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, présente le réseau HealthNet
12 septembre 2005 *279*

L'OTAN reste un instrument indispensable pour la sécurité internationale
14 septembre 2005 *169*

Rentrée 2005/2006: *Gerechtegkeet an Efficacitéit an eiser Schoul*
14 septembre 2005 *223*

Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au Sommet du millénaire à New York
15-20 septembre 2005 *169*

Jean-Claude Juncker reçoit le prix Elsie-Kühn-Leitz à Bayreuth
18 septembre 2005 *185*

Visite au Luxembourg de l'honorable J. Dennis Hastert, président de la Chambre des représentants du Congrès américain
19 septembre 2005 *92*

Fernand Boden et Octavie Modert à la réunion du Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
19-20 septembre 2005 *146*

Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, présente le rapport du gouvernement 2004 sur la violence domestique
20 septembre 2005 *229*

Présentation du rapport annuel 2004 du Commissariat aux assurances
20 septembre 2005 *250*

Mars Di Bartolomeo lance une campagne d'information sur la vaccination contre la grippe
21 septembre 2005 *279*

État des lieux par Lucien Lux en matière de sécurité dans l'aviation
21 septembre 2005 *288*

Visite de travail de Jean Asselborn en Autriche
22 septembre 2005 115

Marie-Josée Jacobs à la 7e conférence des ministres de la Jeunesse du Conseil de l'Europe à Budapest
22-24 septembre 2005 146

Inauguration officielle du Centre de musique amplifiée (Rockhal)
23 septembre 2005 82

Luc Frieden aux États-Unis pour des entretiens sur la sécurité
23 septembre 2005 115

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Washington
23 septembre 2005 171

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, à la conférence «*International Conference for Women Leaders – Migration and Gender Issues within the Millennium Development Goals*» à Haifa
25-27 septembre 2005 172

Journée européenne des langues
26 septembre 2005 224

Signature de la convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad
26 septembre 2005 262

Le Grand-Duc héritier et le ministre Jeannot Krecké au séminaire du Comité de développement économique
27 septembre 2005 213

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en Espagne
28 septembre 2005 116

La secrétaire d'État Octavie Modert à la Popkomm à Berlin
28 septembre 2005 205

La ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, présente les résultats d'une étude sur le redoublement au Luxembourg
28 septembre 2005 224

Fernand Boden présente la 8e Semaine nationale du logement
28 septembre 2005 263

Visite de travail au Luxembourg de la ministre des Affaires européennes de la République de Bulgarie, Meglena Kuneva
29 septembre 2005 93

Visite de travail au Luxembourg de Somsavat Lengsavad, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao
29 septembre 2005 94

Octobre

Grippe aviaire: réactions des autorités luxembourgeoises
Octobre-novembre 2005 189

Tripartite ferroviaire
Octobre-décembre 2005 290

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg
2-3 octobre 2005 147

Septième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Cap-Vert
3-4 octobre 2005 95

Fernand Boden et Jean-Louis Schiltz reçoivent le Dr Jacques Diouf, directeur général de la FAO
3 octobre 2005 97

Jeannot Krecké à Bertrange: «Assurer l'avenir de dépôts pétroliers est un enjeu national»
3 octobre 2005 235

Jean Asselborn à la conférence générale de l'Unesco à Paris
4 octobre 2005 172

Le ministre des Transports, Lucien Lux, rencontre son homologue belge, Renaat Landuyt
5 octobre 2005 98

Entrevue de Jean Asselborn avec Philippe Douste-Blazy, chef de la diplomatie française
5 octobre 2005 117

Jean-Claude Juncker rencontre le Premier ministre grec Costas Caramanlis et participe au Conseil des gouverneurs de la BCE
5-6 octobre 2005 148

Le ministre Lucien Lux au Conseil «Transports» de l'UE
6 octobre 2005 148

Le TGV en gare de Luxembourg: Lucien Lux salue le nouveau lien de communication entre Luxembourg et Paris
7 octobre 2005 289

Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg
10-11 octobre 2005 149

Jeannot Krecké assiste à la signature de la convention-cadre avec le Centre de recherche public Henri Tudor
10 octobre 2005 213

Visite d'État en Bulgarie
11-13 octobre 2005 52

Visite de travail de Liese Prokop, ministre fédérale de l'Intérieur de la République d'Autriche
11 octobre 2005 99

Conseil «Compétitivité»: réglementation sur les produits chimiques et 7e programme-cadre de recherche à l'ordre du jour
11 octobre 2005 150

Visite de travail au Luxembourg d'António Guterres, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés
12 octobre 2005 99

Le ministre des Transports, Lucien Lux, lance une campagne de sensibilisation en matière de lutte contre l'insécurité des piétons
12 octobre 2005 289

Visite de travail de Jean Asselborn en Ukraine
13 octobre 2005 118

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, présente le rapport 2005 de l'UNFPA sur l'état de la population mondiale
14 octobre 2005 198

Ouverture de la conférence Hack.lu par le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké
14 octobre 2005 214

Visite officielle de travail au Luxembourg de Svetozar Marovic, président de Serbie-et-Monténégro
17-18 octobre 2005 60

Mission économique aux États-Unis et au Canada
17-21 octobre 2005 119

Lucien Lux au Conseil «Environnement» de l'UE à Luxembourg
17 octobre 2005 151

Le Luxembourg verse une contribution au fonds spécial du FMI
17 octobre 2005 198

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, à la conférence de lancement du «*Cross-Mentoring Project for Women in Leading Positions*»
17 octobre 2005 229

Le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, présente la nouvelle édition du *Guide de sécurité* dans le domaine du travail
17 octobre 2005 282

Visite de travail de Jean Asselborn en Turquie
18-19 octobre 2005 120

Visite officielle au Luxembourg de Janez Janša, Premier ministre de la République de Slovénie
19 octobre 2005 64

Dépôt du projet de budget 2006
19 octobre 2005 250

Fernand Boden participe au 4e Forum européen du tourisme à Malte
20-21 octobre 2005 285

Les rôles des femmes et des hommes et stéréotypes dans le domaine de l'éducation et de la formation
21-22 octobre 2005 230

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, au forum «Prise en charge psychologique dans la Grande Région»
22 octobre 2005 182

Festival des sciences
22-30 octobre 2005 296

Visites de travail de Jean Asselborn en Finlande et en Lettonie
24-25 octobre 2005 122

Jean-Claude Juncker rencontre Jacques Chirac à l'Elysée
24-25 octobre 2005 *123*

Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche
24-25 octobre 2005 *151*

Les ministres Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf ont présenté le Plan communal Jeunesse
24 octobre 2005 *263*

Jeannot Krecké signe l'acte constitutif de l'Association des organisateurs de l'étape du Tour de France à Esch-sur-Alzette
24 octobre 2005 *283*

Réunion du comité quadripartite: Mars Di Bartolomeo dresse le bilan des mesures prises dans le domaine du régime de l'assurance-maladie luxembourgeois
26 octobre 2005 *282*

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Hampton Court
27 octobre 2005 *153*

Aide luxembourgeoise suite au tremblement de terre au Pakistan
27 octobre 2005 *198*

Les verbes luxembourgeois – D'Lëtzebuerger Verben: la nouvelle référence en matière de conjugaison des verbes luxembourgeois
27 octobre 2005 *225*

François Biltgen et Claude Wiseler présentent le nouveau portail électronique de la Bibliothèque nationale
27 octobre 2005 *239*

Comité de coordination tripartite: la compétitivité de l'économie luxembourgeoise au centre des discussions
31 octobre 2005 *215*

Novembre

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a annoncé la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire
3 novembre 2005 *264*

Claude Wiseler et Lucien Lux présentent les priorités gouvernementales en matière de projets d'investissement
3 novembre 2005 *304*

Jean-Claude Juncker reçoit le prix Walter-Hallstein
4 novembre 2005 *185*

Luc Frieden plaide à Moscou pour un partenariat renforcé entre l'Europe et la Russie dans le domaine de la justice et de la sécurité
7-9 novembre 2005 *124*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit participent au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
7 novembre 2005 *153*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
7-8 novembre 2005 *155*

Le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, en visite de travail à Dublin
8 novembre 2005 *125*

Garantir le succès scolaire des élèves portugais au Luxembourg, l'objectif commun de Mady Delvaux-Stehres et de Jorge Pedreira, secrétaire d'État adjoint à l'Éducation du Portugal
8 novembre 2005 *225*

Mars Di Bartolomeo présente le bilan de la campagne de sensibilisation «Le bon usage des antibiotiques»
8 novembre 2005 *279*

Le président de la République du Mali en visite d'État au Luxembourg
9-11 novembre 2005 *68*

Le Luxembourg se joint au projet pilote d'interconnexion des casiers judiciaires
9 novembre 2005 *182*

Octavie Modert assiste au lancement de la mission Venus express de l'Agence spatiale européenne
9 novembre 2005 *269*

Luc Frieden: «Nous voulons une place financière de qualité, internationale et diversifiée»
9 novembre 2005 *253*

La lutte contre le chômage au Luxembourg: l'analyse de François Biltgen à l'issue de la réunion du Comité permanent de l'emploi
9 novembre 2005 *296*

Marie-Josée Jacobs explique pourquoi l'égalité des chances accroît la performance des entreprises
10 novembre 2005 *231*

Jeannot Krecké et Lucien Lux au Parc de l'Énergie à Remerschen: «Comment éviter de gaspiller de l'énergie?»
10 novembre 2005 *235*

Marie-Josée Jacobs a présenté une nouvelle mesure d'attestation de compétences dans le domaine de l'éducation non-formelle
10 novembre 2005 *245*

Visite de travail de Jean Asselborn au Nigéria
11 novembre 2005 *126*

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et Mars Di Bartolomeo ouvrent la conférence nationale santé «Vers un plan national de santé»
11 novembre 2005 *280*

Jean Asselborn assiste à la signature d'un protocole de coopération avec la Croatie
14 novembre 2005 *199*

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, reçoit M. Klaus Tschütscher, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice du Liechtenstein
15 novembre 2005 *100*

Octavie Modert participe au Conseil «Culture» de l'UE à Bruxelles
15 novembre 2005 *156*

Mady Delvaux-Stehres assiste au Conseil de l'Union européenne «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles
15 novembre 2005 *156*

Lucien Lux a présenté l'état des travaux préparatoires en vue de l'élaboration du plan d'action national de réduction des émissions de CO_2
15 novembre 2005 *241*

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn assistent au Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg
16-17 novembre 2005 *157*

Jeannot Krecké à la remise du Prix luxembourgeois de la qualité
17 novembre 2005 *216*

Mady Delvaux-Stehres invite à la conférence de lancement pour le Luxembourg du programme européen de partenariat électronique des écoles *eTwinning*
17 novembre 2005 *226*

François Biltgen, Claude Wiseler et Octavie Modert à l'ouverture officielle de la Foire de l'étudiant
17-18 novembre 2005 *239*

Jeannot Krecké et Claude Wiseler assistent à la constitution de la société anonyme LuxTrust S.A.
18 novembre 2005 *216*

Mission de promotion économique aux Émirats arabes unis et en Jordanie
19-24 novembre 2005 *128*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec la chancelière désignée Angela Merkel
21 novembre 2005 *132*

Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
21-22 novembre 2005 *158*

Le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, participe à la 33e session de la conférence de la FAO à Rome
21 novembre 2005 *173*

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker devient le nouveau président du Centre international de formation européenne (CIFE)
22 novembre 2005 *186*

La ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, à la Journée de réflexion Comenius
22 novembre 2005 *227*

Le ministre de la Fonction publique, Claude Wiseler, a présenté le modèle d'autoévaluation de la qualité dans l'administration publique
22 novembre 2005 *257*

Claude Wiseler participe à la conférence eGovernment «*Transforming Public Services*» à Manchester
24-25 novembre 2005 *158*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit assistent au sommet Euromed à Barcelone
27-28 novembre 2005 *159*

Claude Wiseler assiste à la réunion du Comité de la gouvernance publique au niveau ministériel de l'OCDE
27-28 novembre 2005 *174*

Jeannot Krecké, François Biltgen et Octavie Modert assistent au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles
28-29 novembre 2005 *161*

Jean-Claude Juncker reçoit le European of the Year Award par le magazine *European Voice*
29 novembre 2005 *187*

4e sommet belgo-luxembourgeois à Val Duchesse
30 novembre 2005 *183*

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, lance la campagne de prévention contre le surendettement: «Consommer = Décider»
30 novembre 2005 *245*

Décembre

Entrevue de Jean Asselborn avec la ministre autrichienne des Affaires étrangères, Ursula Plassnik
1er décembre 2005 *101*

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
1er-2 décembre 2005 *162*

François Biltgen plaide pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise
1er décembre 2005 *206*

Marie-Josée Jacobs a assisté au Conseil supérieur de la jeunesse
1er décembre 2005 *246*

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, ont lancé une campagne de lutte contre le sida
1er décembre 2005 *280*

Préparation de la 6e conférence ministérielle de l'OMC
2 décembre 2005 *174*

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Londres
2-3 décembre 2005 *175*

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ouvert le Luxembourg Financial Forum
2 décembre 2005 *253*

Journée internationale des personnes handicapées
3 décembre 2005 *247*

Visite du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, au Sénégal
5-9 décembre 2005 *133*

Réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles: la relance économique se confirme
5 décembre 2005 *162*

François Biltgen assiste à la réunion ministérielle de l'Agence spatiale européenne à Berlin
5-6 décembre 2005 *164*

Le ministre Lucien Lux obtient un accord remarquable au Conseil des ministres des Transports pour le secteur ferroviaire du Luxembourg
5 décembre 2005 *164*

Jean Asselborn participe à la réunion ministérielle de l'OSCE à Ljubljana
5-6 décembre 2005 *176*

Saison touristique 2005: la meilleure saison au Luxembourg depuis 1995
5 décembre 2005 *285*

Jeannot Krecké en Corée du Sud afin de promouvoir le Luxembourg comme terre d'accueil pour les investisseurs
6-10 décembre 2005 *136*

Nicolas Schmit intervient à la conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Montréal
7-9 décembre 2005 *177*

Le ministre de la Recherche, François Biltgen, au sujet de la réunion de l'ESA
7 décembre 2005 *270*

Le monde sportif national et international rend hommage à Charly Gaul, décédé le 6 décembre 2005 à l'âge de 72 ans
7 décembre 2005 *283*

Jean Asselborn participe à la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles
8 décembre 2005 *178*

Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007: présentation de l'avant-programme
8 décembre 2005 *206*

Le ministre de la Fonction publique, Claude Wiseler, à la conférence «Networked Governance: explorer les différentes approches interdisciplinaires en matière de gouvernement électronique»
8 décembre 2005 *258*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le Landeshauptmann de la Haute-Autriche Josef Pühringer et remise du «Friedenslicht aus Bethlehem»
9 décembre 2005 *102*

Jean Asselborn participe au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
12 décembre 2005 *165*

Le protocole de Kyoto et la conférence de Montréal au centre d'une conférence de presse du ministre Lucien Lux
12 décembre 2005 *242*

Accord politique sur REACH au Conseil «Compétitivité»
13 décembre 2005 *165*

Le Comité de coordination tripartite se penche sur la politique financière
13 décembre 2005 *254*

Conférence sur les programmes de recherche européens
14 décembre 2005 *271*

Entrevue du ministre des Transports, Lucien Lux, avec son homologue autrichien, Hubert Gorbach
15 décembre 2005 *103*

Conseil européen à Bruxelles: accord sur les perspectives financières
15-16 décembre 2005 *166*

Aide humanitaire d'urgence: le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, se félicite de la réforme du fonds humanitaire des Nations unies
19 décembre 2005 *178*

François Biltgen remet le prix «Edward Steichen» à l'artiste Su-Mei Tse
19 décembre 2005 *208*

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, présente l'étude sur l'interconnexion des réseaux électriques
19 décembre 2005 *236*

Nouvelle loi sur la procédure d'asile adoptée par la Chambre des députés
20 décembre 2005 *268*

Vote de la loi portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne
21 décembre 2005 *255*

Jeannot Krecké signe une convention pour soutenir les efforts de recherche et développement de la société HITEC
22 décembre 2005 *272*

Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 478-2181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: info@gouvernement.lu
www.gouvernement.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse